TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 9940 | 36 PAGES | MERCREDI 12 JANVIER 1977

ACCORD A BALE SUR LES BALANCES STERLING

La Grande-Bretagne obtient un nouveau crédit de 3 milliards de dollars

LIRE PAGE 36



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,40 F

Algérie, 1,20 DA; Maroc, 1,50 dir.; Tunisie, 120 m.; Allemagne, 1 DM; Autriche, 11 sch., Belgique, 12 fr.; Canada, $ 0,85; Danemark, 3 kr.; Espagne, 28 pes.; Grande-Bretagne, 20 p.; Grèce, 20 dr.; Iran, 45 rls; Italie, 350 l.; Liban, 125 p.; Luxembourg, 12 fr.; Norvège, 2,75 kr.; Pays-Bas, 1 fl.; Portugal, 14 esc.; Suède, 2,25 kr.; Suisse, 1 fr.; U.S.A., 85 cts; Yougoslavie, 10 n. din.

Tarif des abonnements page 32

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

CRISE A PÉKIN ?

Depuis le 7 janvier, des affiches murales placées à l'entrée même de l'ancienne Cité interdite, et commentées avec passion par les dizaines de milliers de personnes qui rendent hommage à la mémoire de Chou En-lai, demandent le retour au pouvoir de M. Teng Hsiao-ping, destitué il y a neuf mois. Les autorités n'ont pas encore réagi, soit en faisant procéder à la dispersion des manifestants, soit en leur donnant satisfaction, ce qui ne passerait pas nécessairement pour une capitulation du pouvoir. La campagne lancée il y a déjà plusieurs semaines pour présenter l'ancien vice-premier ministre comme une victime de la « bande des quatre » n'a pu, en effet, se développer sans l'accord d'une partie au moins des dirigeants en place.

Le silence officiel — « le Quotidien du peuple » n'avait pas encore commenté mardi les événements en cours — et le fait que les principaux ministres et dignitaires du parti n'ont pas été aperçus en public depuis plusieurs jours donnent à penser qu'une nouvelle crise est peut-être ouverte à Pékin.

Maître du pays, M. Hua Kuo-feng n'a rien fait, semble-t-il, pour empêcher l'hommage posthume à Chou En-lai, qui devait nécessairement renforcer le mouvement déjà en cours pour la réhabilitation de M. Teng, naguère « dauphin » du chef du gouvernement. Mais le successeur de Mao à la présidence du parti peut-il vraiment se réjouir que les manifestants réclament la nomination « immédiate » de M. Teng au poste de premier ministre, alors qu'il assume lui-même ces fonctions ?

Un homme qui détient presque tous les pouvoirs voit-il avec sympathie une manifestation qui lui demande d'en remettre une partie ? Après tout, s'il est vrai que MM. Hua Kuo-feng et Teng Hsiao-ping ont des vues assez proches sur la politique à mener dans leur pays, leur ambition personnelle les a opposés l'un à l'autre. Quand, un mois après la mort de Chou En-lai, M. Hua Kuo-feng a été nommé premier ministre par intérim, M. Teng Hsiao-ping postulait lui aussi cette charge, et la nomination de l'ancien ministre de la sécurité, présentée aujourd'hui comme l'exécution de la volonté de Mao, a surpris tout le monde. Il est vraisemblable que M. Hua Kuo-feng, sachant de quelles sympathies dispose encore M. Teng Hsiao-ping — notamment dans l'armée, — se résigne à son retour aux affaires, mais qu'il aimerait mieux lui voir confier un poste honorifique, tel celui de président du comité permanent de l'Assemblée, comme il en aurait été question lundi au cours d'une réunion secrète des principaux dirigeants chinois, selon des informations en provenance de Hongkong.

Sans doute le retard apporté à la nomination de nouveaux titulaires des sièges vacants dans la hiérarchie du parti depuis l'élimination de la « bande des quatre » s'expliquait-il par la difficulté qu'éprouvent les dirigeants à se mettre d'accord sur la place qui revient à l'ancien vice-premier ministre. Ceux qui n'avaient approuvé que du bout des lèvres la destitution de M. Teng poussent bien sûr à son retour. Mais d'autres doivent redouter le mécontentement d'un homme dont les partisans dénoncent déjà publiquement le maire de Pékin et le général commandant la région militaire de la capitale, en raison de leur rôle dans les événements d'avril 1976 qui entraînèrent la chute de l'ancien vice-premier ministre.

Les manifestations d'aujourd'hui, avec les mises en accusation qui les accompagnent, ne constituent-elles pas un camou-…t pour M. Hua Kuo-feng, qui …ait à la fin de l'année un « à l'ordre et à l'unité » ? …nt-elles pas aussi une sorte …eu de Mao ? Comment …e M. Teng avait été …un vivant du Grand … et « sur sa proposi-

…informations page 3.)

Les dirigeants des syndicats cherchent de nouveaux modes d'action après l'échec de plusieurs grèves

Tandis que le ministre du travail réaffirmait, lundi 10 janvier, sans autres précisions, qu'il n'y aurait pas de pause dans le progrès social, les sept organisations syndicales de fonctionnaires doivent se réunir le 14 janvier pour arrêter les modalités d'action commune d'ici à la fin du mois. Dans le secteur nationalisé, les syndicats attendent les discussions prévues avec leur direction le 14 janvier à l'E.G.F., le 20 à la S.N.C.F. et le 25 aux Charbonnages avant de faire connaître leurs intentions.

Dans le secteur privé, les dirigeants syndicaux, conscients des difficultés de l'action revendicative sur les salaires — la plupart des grèves récentes n'ont donné aucun résultat — cherchent à définir des modalités d'action plus souples et préparent, pour la veille des élections municipales, des opérations ponctuelles sur l'emploi. La C.G.T., la C.F.D.T. et la FEN devraient rendre publiques leurs décisions au cours d'une conférene de presse commune le 18 janvier.

« *L'année 1976 a été marquée par la fausse euphorie de la relance, mais l'année 1977 commence dans la lucidité.* » Appliqués à la situation économique de la France, ces propos tenus le 10 janvier par le ministre du travail pourraient être facilement transposés sur le plan syndical et social.

La journée nationale de grève organisée le 7 octobre contre le plan Barre par la C.G.T., la C.F.D.T. et la FEN devait marquer la « *relance de l'action revendicative* ». Devant son indéniable succès les dirigeants de la C.G.T. la qualifiaient de « *tremplin sans égal pour une résistance massive et efficace à la politique d'austérité* » ; ceux de la C.F.D.T. parlaient d'une action « *qui ne serait pas sans lendemain* ». Trois mois plus tard, le ton a changé. « *La situation ne permet pas des appels illusoires à des grèves illimitées* », déclare M. Edmond Maire. Quelque temps plus tôt, M. Georges Séguy affirmait déjà à Marseille, devant le congrès de l'union départementale C.G.T. des Bouches-du-Rhône : « *Rarement le mouvement syndical a connu une situation aussi bloquée.* »

Si ces propos surprennent, c'est qu'ils tranchent avec la logomachie de bien des déclarations syndicales antérieures sur le « *développement de l'action revendicative* » ou la « *montée des luttes* ». Au moment même où M. Barre, à force d'affirmer avec une tranquille assurance qu'il gagnera la bataille contre l'inflation, commence à être pris au sérieux, les syndicalistes seraient-ils contraints, pour demeurer crédibles, de renoncer à la méthode Coué ?

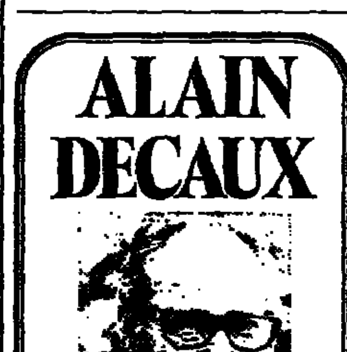
JEAN-MARIE DUPONT.

(Lire la suite page 33.)

Lire page 33

L'HIRONDELLE DE M. BARRE

par PIERRE DROUIN



L'arrestation de M. Abou Daoud

• La chambre d'accusation statue d'urgence sur sa détention
• Ni Bonn ni Jérusalem n'ont réclamé son extradition

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris s'est réunie d'urgence, ce mardi 11 janvier, en fin de matinée, pour se prononcer sur le maintien en détention de M. Abou Daoud, le responsable palestinien arrêté par la D.S.T., le 7 janvier, dans un hôtel parisien. Celui-ci fait l'objet d'un mandat d'arrêt international délivré après son arrestation par les autorités judiciaires bavaroises. Toutefois, les conditions dans lesquelles la D.S.T. a décidé d'arrêter M. Abou Daoud restent sujettes à controverse.

Au parquet général de Paris, on affirmait n'avoir reçu, à ce jour, aucune demande d'extradition émanant d'Allemagne ou d'Israël. Mais ces deux pays ont, l'un et l'autre, fait parvenir une demande d'arrestation provisoire sur laquelle doit précisément statuer la chambre d'accusation.

A Bonn, le gouvernement a confirmé qu'il n'avait toujours pas demandé l'extradition de M. Abou Daoud et a fait savoir que l'avis de recherche internationale lancé par l'intermédiaire d'Interpol n'était pas dû à l'initiative d'autorités allemandes. Cependant, M. Poniatowski, recevant lundi après-midi des ambassadeurs arabes, leur a affirmé que l'arrestation de M. Abou Daoud avait eu lieu sur l'initiative de l'Allemagne fédérale.

Le ministre ou la D.S.T. ?

par JEAN PLANCHAIS

M. Abou Daoud est bien encombrant. On peut se demander quels motifs ont poussé un des dirigeants du terrorisme palestinien, compromis dans une des opérations les plus sanglantes de ces dernières années, à venir à Paris aux obsèques de M. Mahmoud Saleh. On peut surtout se demander comment, pourquoi et sur l'ordre de qui une des polices françaises a procédé à une arrestation diplomatiquement aussi embarrassante.

Aux trois ambassadeurs arabes qu'il a reçus, M. Poniatowski a déclaré que « *l'arrestation était intervenue à l'initiative du gouvernement allemand* ». A Bonn, on affirme poliment mais fermement qu'il n'en est rien, et à Munich, que l'on disait hier à l'origine de toute l'affaire, on assure aujourd'hui que ce n'est que le samedi, alors que l'arrestation date du vendredi, que la justice bavaroise a établi son dossier. Le ministre français de l'intérieur a renoncé à sa version allemande, pour assurer que M. Daoud a été arrêté parce qu'il utilisait un faux passeport ! Puis il s'est tu. Trop tard.

Qui donc a pris la décision d'interpeller le responsable palestinien ? Le ministre ou la police ?

M. Poniatowski n'a jamais passé pour un farouche partisan de la politique arabe de la V[e] République, et il a été longtemps, s'il ne l'est resté, un ami d'Israël. Dans les derniers temps de l'affaire d'Algérie, alors qu'il était directeur de cabinet du ministre des finances, M. Valéry Giscard d'Estaing, il fut même de ceux qui rendirent quelques discrets services aux adversaires les plus farouches de la politique du général de Gaulle. On en serait réduit à se demander si cet amateur de complots ne complote pas contre son propre gouvernement, si une autre hypothèse, qui n'est guère plus favorable, ne pouvait être avancée : le ministre de l'intérieur ignorait tout de l'action de la D.S.T. dans une opération qui risquait pourtant de mettre en cause une partie de la politique extérieure française.

Des services étroitement imbriqués

Invraisemblable ? L'anniversaire récent de l'opération de Suez a permis de dévoiler combien, à une certaine époque et du fait, au départ, de la guerre d'Algérie, non seulement la politique, mais les organismes d'exécution eux-mêmes de la France et d'Israël étaient étroitement imbriqués. Et ils le sont restés fort longtemps. L'affaire des vedettes enlevées par les Israéliens à Cherbourg malgré les ordres formels du gouvernement est venu le démontrer.

Les services spéciaux, qu'il s'agisse du SDECE qui avait reçu du MOSSAD, le service secret israélien, une aide précieuse contre les Arabes pendant la guerre d'Algérie, à charge de revanche, a dû subir de profondes réformes. La D.S.T., qui est à la fois un organisme de renseignements et une police, peut difficilement oublier les services échangés lors de la lutte en France contre les réseaux du F.L.N.

Après une trêve, tacite ou non, où agents israéliens, palestiniens ont renoncé à s'affronter sur le sol français, le 8 décembre 1972, l'assassinat de M. Mahmoud Hamchari, responsable en France de l'O.L.P., a relancé la bataille.

(Lire la suite page 7.)

La mystérieuse explosion de Moscou

La seule information diffusée jusqu'à présent en U.R.S.S. à propos de l'explosion du 8 janvier à Moscou est cette brève dépêche de Tass : « Le 8 janvier, une explosion de faible intensité s'est produite sur la ligne Chtchelkovo du métropolitain. Des passagers ont été blessés et on leur a accordé une assistance médicale. Une enquête est ouverte. » *Sans attendre les conclusions de l'enquête, des informateurs proches de certaines autorités soviétiques ont indiqué aux correspondants étrangers qu'il y avait des morts — quatre ou sept — et qu'il s'agissait d'un attentat commis par des « milieux dissidents ».*

Entre deux engrenages

par ANDRÉ FONTAINE

Attentat véritable ? Machination ? Provocation ? Qui peut le dire avec certitude ? L'histoire de l'U.R.S.S. est riche de trop de complots, vrais ou faux, pour qu'on prenne pour argent comptant les explications, officielles ou officieuses, qui sont et seront données de la ou des bombes de Moscou. Contentons-nous de noter que plusieurs incidents étranges se sont produits au cours des dernières années dans la patrie du socialisme. En 1964, un agent de renseignement de Bonn était piqué à l'ypérite pendant un office à la cathédrale de Zagorsk : en présentant ses excuses à la République fédérale, le gouvernement soviétique fit valoir que la responsabilité de l'affaire incombait à des « ennemis de la détente ».

(Lire la suite page 2.)

Plaidoyer pour le dégagement

Dans moins de dix jours, le nouveau président des Etats-Unis, M. Carter, installera son gouvernement au sein duquel l'ancien secrétaire à la défense, M. James Schlesinger, promu aux fonctions de conseiller pour les affaires énergétiques, jouera très vraisemblablement un rôle important à un poste spécialement créé, du reste, à son intention.

Du temps où il a dirigé le Pentagone sous la présidence de MM. Nixon, puis Ford, M. Schlesinger est l'initiateur d'une nouvelle conception des rapports des Etats-Unis avec l'alliance atlantique, que le vice-amiral d'escadre Antoine Sanguinetti, mis à la retraite d'office pour avoir exprimé publiquement son désaccord avec les thèses officielles, analyse dans une série de deux articles dont nous commençons la publication.

I. — Les nouvelles finalités de l'OTAN

par ANTOINE SANGUINETTI (*)

Le septennat de M. Giscard d'Estaing présente une curieuse particularité. Alors que, sur le plan social, le gouvernement ne cesse d'affirmer un changement qui n'apparaît pas à l'évidence au peuple français, sur le plan de la défense, il ne cesse de proclamer une continuité qui, elle, est au contraire démentie à l'évidence par les faits.

M. Raymond Barre a affirmé à son tour, à l'Institut des hautes études de défense nationale et plus récemment au Parlement, que les grandes orientations de la politique de défense avaient été clairement fixées par le président dans la ligne tracée par ses prédécesseurs. On peut excuser le premier ministre, nouveau venu dans les problèmes complexes de défense, de prendre pour argent comptant et de répercuter ingénument vers le pays des affirmations ainsi gratuites, sans prendre le temps nécessaire pour se faire une opinion motivée sur la question. Mais les parlementaires ont entre les *mains* tous les moyens de contrôler les réalités que cachent les mots. Et, contrairement à M. Barre, ils ont le temps d'effectuer ce contrôle qui est, au demeurant, leur raison d'être.

(*) Vice-amiral d'escadre mis à la retraite d'office.

(Lire la suite page 10.)

AU JOUR LE JOUR

LE PSYCHIATRE MÈNE L'ENQUÊTE

Un attentat à Kennedy Airport, à Orly, à Rome, à Athènes, à Madrid, à Tel-Aviv, c'est presque de la routine. Mais un attentat dans le métro de Moscou, c'est exceptionnel.

L'enquête soviétique, en revanche, est plus proche de nos méthodes occidentales : on cherche à qui le crime profite. En effet, selon le journaliste russe Victor Louis, « les auteurs de l'attentat sont, selon toute probabilité, des individus mentalement instables ». *Et chacun sait que seuls les dissidents, qui sont « mentalement instables », pouvaient avoir intérêt à commettre un tel attentat. On va le constater dans les jours qui viennent.*

BERNARD CHAPUIS.

« QUAND LES CANONS SE SERONT TUS »

Un autre regard

Le temps n'est plus où le monde arabe ne s'exprimait que par sourates, imprécations et proclamations, balancé qu'il était entre un passé fabuleux, un présent écrasé et un avenir apparemment illimité. Vingt-cinq ans d'épreuves cruelles, un désastre qui, en une semaine, foudroya le h é r o s qu'il s'était donné, une guerre à demi-gagnée, mille conflits internes et l'atroce suicide libanais, lui ont fait une autre conscience et un autre regard. Ce qui n'était naguère qu'alternance d'exaltation et d'abattement se mue progressivement en volonté de recherche, de compréhension, voire d'autocritique. Des journalistes sérieux, des historiens compétents, des militants avisés se sont manifestés, qui tâchent de comprendre et de proposer, plutôt que de discourir.

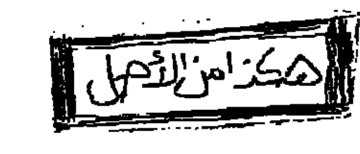
Ainsi, après Ahmed Baha Eddine, Ghassan Tueni, Mahmoud Hussein, pionniers d'un nouveau rationalisme politique arabe, Mohamed Sid Ahmed nous donne aujourd'hui « Quand les canons se seront tus », présentés comme une stratégie pour la paix israélo-arabe. Ceux qui ont tenté depuis vingt ans de déchiffrer la réalité égyptienne connaissent bien Sid Ahmed, m a r x i s t e « ouvert » au sens que Lukacs donnait à ce mot, féru de questions et de dialogues plus que d'affirmations, et qui avait aidé Mohamed Hassanein Heykal à faire d' « Al Ahram » le plus grand journal arabe avec le « Nahar » de Beyrouth. Le livre qu'il propose aujourd'hui, dans une excellente version française (à laquelle il a mis la main au côté d'Antoine Berman) donne, après « les Arabes au présent » de Mahmoud Hussein (1), l'exemple de ce qu'un intellectuel arabe de formation marxiste, mais lourd d'expériences vécues et rompu à la pratique quotidienne de l'information, peut apporter à la connaissance du grand d é b a t israélo-palestinien.

L'étude de Mohamed Sid Ahmed a le mérite de situer la lutte des Palestiniens dans une perspective s p é c i f i q u e, et pas seulement « arabe », comme on le fait trop souvent, et de montrer que, longtemps utilisée, sinon manipulée par les Etats arabes, la cause palestinienne se dégage de cette gangue et exprime son originalité, quitte à subir en contre-coup les agressions de pouvoirs qui n'acceptent pas d'avoir été, sur ce plan, démasqués, et de laisser développer ce potentiel révolutionnaire.

JEAN LACOUTURE.

(Lire la suite page 4.)

(1) Le Seuil.



EUROPE

Union soviétique

Les autorités refusent de fournir des détails sur l'explosion à Moscou

Des informations officieuses mettent déja en cause des « milieux dissidents »

De notre correspondant

Moscou. — Que s'est-il réellement passé samedi 8 janvier sur la ligne Chtcheltovo du métro de Moscou ? Selon Tass, c'est *« une explosion de faible intensité »* qui s'est produite et qui a fait *« des blessés »* parmi les passagers. Selon M. Victor Louis, le correspondant (soviétique) de l'*Evening News* de Londres, qui passe plus à raison qu'à tort pour n'écrire qu'avec l'approbation de certaines autorités soviétiques, l'explosion n'était pas *« de faible intensité »*, puisqu'elle aurait fait plusieurs morts et une vingtaine de blessés. Il s'agirait alors d'un attentat, et l'enquête se dirigerait (déjà) vers certains milieux dissidents composés de personnes « instables » et influencées par la presse occidentale, coupable d'avoir donné trop de publicité aux exploits de la bande à Baader et à ceux des ravisseurs de Patricia Hearst.

La « version Louis » des événements de samedi est confirmée à Moscou par certaines personnes connues pour être utilisées par les Soviétiques lorsqu'ils veulent répandre une « information » sans en prendre formellement la responsabilité. Soudain prolixes et complaisantes, ces personnes se sont employées lundi à fournir aux correspondants occidentaux des détails supplémentaires : le nombre des morts serait de trois ou quatre, affirmait l'une ; de sept, précisait une autre ; l'attentat a eu lieu non pas dans une station de métro, mais entre les stations d'Ismaïlovskaïa et de Biervimaïskaïa, dans le nord-est de la capitale, à une dizaine de kilomètres du Kremlin, ajoutait-on ; il n'y a pas eu d'ailleurs un seul attentat le 8 janvier, mais trois ou quatre simultanément, dont un à proximité du siège du K.G.B. et l'autre dans une autre partie de la ville, rue du 25-Octobre, assurait une autre « source », avant de « révéler » que M. Kossyguine dirigeait la commission d'enquête qui avait été créée...

La presse occidentale mise en cause

Cette abondance inhabituelle de détails contraste avec le refus des autorités de fournir la moindre précision officielle : qu'il s'agisse de la direction du métro, du ministère de l'Intérieur, du K.G.B., du service de presse des affaires étrangères, tous les porte-parole officiels s'en tiennent à la brève dépêche de Tass diffusée lundi en début d'après-midi, et qui est pour eux parole d'évangile. Mardi matin, les porte-parole restaient tout aussi muets, se contentant de faire remarquer qu'un journal de jour, *Moskovskaïa Pravda*, a publié l'information de l'agence soviétique.

En l'absence de témoins, et dans l'impossibilité de constater les dégâts, il convient de rester fort prudents. Il n'empêche que, en attendant les développements de l'affaire, on peut faire une série de constatations.

En supposant que l'explosion mentionnée par l'agence Tass soit bien le résultat d'un attentat, c'est la première fois — mis à part l'attentat de janvier 1969, qui s'était déroulé au Kremlin devant des témoins — que les autorités soviétiques prennent l'initiative d'annoncer un tel événement et de faire diffuser directement un tel luxe de détails. Lorsqu'une explosion avait eu lieu, en 1973, au mausolée de Lénine, sur la place Rouge, les mêmes autorités avaient, au contraire, tout fait pour la tenir secrète. Même chose lorsque s'est déclenchée, en Géorgie, entre 1973 et 1976, une vague d'incendies criminels dont les auteurs courent toujours. L'an dernier, en revanche, la direction du métro avait reconnu qu'un accident avait effectivement eu lieu dans une station de Moscou, à la suite de la rupture d'un câble et que plusieurs personnes avaient été intoxiquées par un début d'incendie.

Le silence habituel des autorités est parfaitement compréhensible : il est entendu depuis fort longtemps que l'ordre règne en Union soviétique et que le terrorisme n'est plus qu'un mauvais souvenir de la lutte contre le tsarisme, dont le frère de Lénine fit les frais. Mais que le terrorisme puisse être utilisé contre l'Etat soviétique relevait du blasphème jusqu'à ce que M. Victor Louis avance cette idée.

Aucun dissident soviétique n'a jamais, jusqu'à présent, préconisé le recours à la violence et personne à Moscou n'avait encore entendu parler d'une organisation secrète capable de se procurer du plastic et disposant d'experts en explosifs.

Avant même que l'enquête ait abouti, M. Victor Louis se fait l'écho d'officiels soviétiques non identifiés qui mettent en cause, une fois de plus, la presse occidentale.

Cet attentat (ou ces attentats) intervient enfin alors que la police soviétique vient de lancer une offensive contre un groupe de dissidents qui dénoncent les entorses commises par l'U.R.S.S. aux accords d'Helsinki sur la libre circulation des hommes et des idées.

Une seule chose est sûre : ces dissidents-là ne sont pas coupables puisqu'ils sont surveillés vingt-quatre heures sur vingt-quatre depuis bien longtemps.

JACQUES AMALRIC.



(Dessin de KONK.)

UN ATTENTAT AU KREMLIN EN 1969

Le 22 janvier 1969, un attentat eut lieu au Kremlin pendant les cérémonies du « triomphe » de quatre cosmonautes. Alors que le cortège officiel passait près de la tour Borovitski, un homme descendit du trottoir et tira sur une voiture. Les journalistes occidentaux qui se trouvaient déjà dans la salle du Palais des congrès ne virent rien, mais ils constatèrent que le cortège arrivait avec quarante minutes de retard.

Un porte-parole du ministère des affaires étrangères affirma que l'auteur des coups de feu était un déséquilibré mental. Le lendemain, l'agence Tass publia la dépêche suivante : « Le 22 janvier, un acte de provocation a été commis pendant l'accueil triomphal de pilotes cosmonautes. Plusieurs coups de feu ont été tirés sur la voiture qui transportait les cosmonautes Beregovoi, Nikolaieva Terechkova, Nicolaiev et Leonov. Le chauffeur de la voiture et un motocycliste ont été atteints. Les cosmonautes n'ont pas été touchés. L'auteur de l'attentat a été arrêté aussitôt. Une enquête est ouverte. »

Le chauffeur de la voiture devait décéder le 25 janvier. On s'est demandé si l'auteur de l'attentat, qui selon certains témoins portait un uniforme de la police, ne visait pas M. Brejnev ou d'autres dirigeants, qui se trouvaient eux aussi dans le cortège.

Un point final fut mis à l'affaire en mars 1970. L'agence Tass indiqua que l'auteur de l'attentat, un nommé Iline, âgé de vingt-deux ans et habitant Leningrad, avait été soumis à une enquête médico-légale. « L'expertise, ajoutait l'agence, a établi qu'Iline souffre d'une maladie mentale chronique sous forme de schizophrénie... Le tribunal a décidé de l'interner dans un hôpital psychiatrique spécial. »

En 1962 déjà, des bruits — jamais confirmés officiellement — circulaient avec insistance selon lesquels on aurait tenté d'assassiner Khrouchtchev.

Entre deux engrenages

(Suite de la première page.)

Quelques années plus tard, un homme en uniforme tirait, à l'entrée du Kremlin, sur une voiture officielle. Un attentat a été commis également contre le mausolée de Lénine. En 1974, un incendie a été allumé dans une station de métro. Il y a un an à peine, un croiseur se mutinait en vue des côtes suédoises. Il faut encore relever la mystérieuse épidémie d'incendies dont la Georgie a été le théâtre durant l'hiver 1975-1976, le pilote qui a « choisi la liberté », dans de bien curieuses conditions au Japon, avec son Mig 25, diverses tentatives de détournement d'avions, la multiplication des accusations d'espionnage ou de sabotage.

Est-ce à dire que l'ère de l'opposition violente au pouvoir des soviets a commencé ? Ce serait aller bien vite en besogne. Reste que ce pouvoir fait face à une contestation grandissante de la part d'un certain nombre de ses administrés et qu'il donne des signes d'embarras. Pourquoi ?

Une pensée de Lénine aide à fournir la réponse. « *Tout Etat est un pouvoir spécial de répression dirigé contre la classe opprimée. Par conséquent, aucun Etat n'est ni libre ni populaire.* » (1) L'ambition maintes fois exprimée de Marx, c'était la disparition rapide de l'Etat. La « *dictature du prolétariat* » n'était dans son esprit que temporaire : « *La classe laborieuse substituera dans le cours de son développement à l'ancienne société civile une association qui exclura les classes et leur antagonisme et il n'y aura plus de pouvoir politique proprement dit puisque le pouvoir politique est précisément le résumé officiel de l'antagonisme dans la société civile.* » (2) Qui oserait prétendre qu'il n'y a plus dans l'U.R.S.S. d'aujourd'hui d'« *Etat* », de « *pouvoir civil* » ? Et donc, pour s'en tenir au langage des pères fondateurs, d'« *oppression* » et d'« *antagonisme* » ?

Pendant un temps, la poigne terrible de Staline, l'épaisseur du rideau de fer, la foi aveugle de millions de communistes à travers le monde ont permis à l'Etat soviétique, sur l'immense territoire soumis à sa domination, de faire taire toute contestation. Mais la persécution finit toujours par échouer. « *Sanguis martyrum, semen christianorum* » : le sang des martyrs est la semence des chrétiens. La répression n'a empêché ni la Réforme, ni la révolution, ni la décolonisation. Israël est ressuscité dans les camps d'extermination.

Le corps de Staline n'était pas encore froid que ses lieutenants, échappant enfin à la terreur dans laquelle il les avait fait vivre, envoyaient au gibet les chefs de sa police, décrétaient une large amnistie, amélioraient le régime des camps. Mais rien n'est plus difficile que de contrôler le relâchement de la contrainte. Khrouchtchev, en lançant son rapport secret sur les crimes de Staline, a ouvert la boîte de Pandore, d'où ont vite fait de s'échapper les démons de la revendication sous toutes ses formes : indépendance nationale, mieux-être matériel, liberté politique. On a bien tenté de revenir en arrière. Il y a u l'invasion de la Hongrie, la remise en question progressive des espoirs de l'Octobre polonais, l'intervention en Tchécoslovaquie, les procès, l'affirmation répétée que la détente ne doit pas s'étendre au domaine idéologique.

Mais qu'est-ce que l'idéologie aujourd'hui ? Il y a déjà bien longtemps que le diplomate américain George Kennan la définissait comme « *la feuille de vigne de la respectabilité soviétique* ». Le creux incroyable des slogans qu'on peut lire sur les murs et en travers des rues des pays de l'Est, le mélange de litanies et de statistiques à quoi se résument le plus souvent les discours des dirigeants, attestent que la flamme révolutionnaire a singulièrement baissé dans la patrie du socialisme. Ce qui anime à présent des millions de Soviétiques, c'est l'aventure scientifique et industrielle, c'est le patriotisme, c'est aussi, par mille et un moyens, la recherche d'une vie matérielle plus facile, c'est bien rarement la foi communiste.

Misère de l'idéologie

De même que le déclin des valeurs traditionnelles, a l'Ouest, engendre, surtout dans l'intelligentsia, la contestation de la société bourgeoise, le déclin des valeurs bolcheviques, à l'Est, engendre également surtout dans l'intelligentsia, la contestation de la société socialiste. Le style de vie de certains dirigeants coupés du peuple répand le sentiment d'un divorce entre le discours et les actes, et ce n'est pas en niant l'évidence de l'échange — « *lamentable* », selon M. Marchais — entre MM. Boukovski et Corvalan que M. Brejnev peut espérer regagner une crédibilité fortement ébranlée par les émissions des radios étrangères et par « radio-trottoir ».

Au début, le pouvoir a cru pouvoir se tirer d'affaire, en affectant d'ignorer toute contestation, en assimilant ses rares manifestations à des dérangements psychiatriques justiciables des hôpitaux du même nom. Et puis, devant l'ampleur de la protestation étrangère, devant la détermination d'opposants impavides comme Andréi Sakharov, il a dû jeter du lest, laisser partir des dizaines de milliers de juifs, bannir ou laisser s'expatrier de nombreux intellectuels et artistes, de Soljenitsyne à Rostropovitch. Mais, loin d'apaiser le courant, ces mesures l'ont grossi : les hésitants se sont enhardis. Le fait est qu'en voyant que les autorités reculent dans l'U.R.S.S. d'aujourd'hui, tout le monde critique, peu ou prou. Il n'y a pas de jour désormais que ne vienne de Moscou, de Prague ou de Varsovie l'écho de quelque manifestation de protestation.

Ainsi pris dans l'engrenage, le gouvernement soviétique a fait un pas de plus lorsqu'il a expulsé Pliouchtch, puis Boukovski, deux hommes dont il saute aux yeux qu'ils sont sains d'esprit, ce qui prouve aux plus sceptiques que les asiles psychiatriques, en Russie soviétique, sont trop souvent, en vérité, des prisons politiques. Les « réalistes » y verront une erreur : mais il n'y a jamais d'erreur quand on va dans le sens de plus de justice.

L'Union soviétique est aujourd'hui à la croisée des chemins : ou bien elle tirera les leçons de son fantastique développement industriel et culturel, traitera les citoyens de son empire en adultes et les laissera accéder enfin à ce minimum de liberté politique auquel tant d'efforts et de sacrifices accumulés devraient leur donner droit. Ou bien elle prendra prétexte des attentats de Moscou pour se lancer dans un autre engrenage : celui d'une répression qui braquera contre elle l'opinion mondiale, communistes en tête. On peut penser qu'un vif débat est engagé à ce propos derrière les murs du Kremlin, et il est loin d'être exclu que le parti des conservateurs, pour parvenir à ses fins, recoure à la provocation pure et simple.

Ce qui se passe en U.R.S.S. au demeurant n'est pas isolé. Au Portugal, en Espagne, en Grèce, des décennies de dictature et de répression ont débouché sur l'apothéose de la démocratie. De la Thaïlande à l'Argentine, de l'Iran au Brésil, la répression la plus brutale est impuissante à museler les aspirations à la jusice et à la liberté. Il n'est pas jusqu'à la Chine populaire, bien que le conditionnement des hommes ait pu paraître y avoir atteint la perfection de la fourmilière, où ne se manifeste de plus en plus clairement, à travers les cortèges de la place Tien-An-Men, les hommages posthumes à Chou En-lai, les invites à Teng Hsiao-ping, la volonté des gouvernés d'avoir à dire leur mot dans le choix des gouvernants.

La leçon de ces dernières années, c'est que le totalitarisme, de droite comme de gauche, peut mettre cette volonté en échec des années durant, mais qu'il ne parvient jamais à la faire disparaître. Que le pouvoir s'affaiblisse — et tout pouvoir un jour ou l'autre s'affaiblit, — et il lui faudra vite l'affronter. Alors, pourquoi ne pas prendre les devants et pratiquer enfin dans les faits cette démocratie et ce socialisme dont on fait si grand cas dans les paroles ?

ANDRÉ FONTAINE.

(1) L'Etat et la révolution.
(2) Misère de la philosophie.

Suède

LE PREMIER BUDGET DE LA COALITION « BOURGEOISE » MAINTIENT LES DÉPENSES SOCIALES.

Stockholm *(A.F.P., A.P.)*. — Le premier projet de budget de l'exercice 1977-1978 présenté lundi 10 janvier au Parlement par le nouveau gouvernement suédois s'élève à 125 milliards de couronnes et prévoit un déficit de 16 milliards (1 couronne = 1,20 F).

Ce budget, qui présente peu de différence avec ceux proposés ces dernières années par le précédent gouvernement social-démocrate, entend contribuer au maintien de l'emploi, à la poursuite des réformes sociales et au renforcement des mesures d'économie d'énergie.

Ce budget de la coalition « bourgeoise » prévoit une augmentation des impôts indirects sur les tabacs, les vins et les spiritueux, les automobiles, les carburants, et l'électricité. Un relèvement de 4 à 6 % de la taxe générale sur les salaires, payée par tous les employeurs, est également prévu, mais un allègement de l'impôt sur le revenu est proposé pour les faibles et moyens salaires.

Tchécoslovaquie

Les animateurs de Charte 77 ont la conviction que la police essaye de les impliquer dans des affaires d'espionnage

De notre correspondant en Europe centrale

Vienne. — Les autorités tchécoslovaques ont repris, le lundi 10 janvier, leur harcèlement des signataires du manifeste « Charte 77 ». Dans la matinée, les trois porte-parole de cette « initiative », MM. Jiri Hajek, ancien ministre des affaires étrangères, Vaclav Havel et Jan Patocka, ainsi que l'écrivain Ludvik Vaculik, étaient interpellés et conduits dans les locaux de la sécurité pour interrogatoire. Deux autres animateurs de Charte 77, l'écrivain Pavel Kohout et l'ancien dirigeant du parti communiste et du Front national Frantisek Kriegel, étaient à leur tour appréhendés dans l'après-midi. Dans la nuit, on apprenait toutefois que ces six personnalités auraient été relâchées dans la soirée.

On manque encore de détails sur la façon dont ces personnes ont été appréhendées : les lignes téléphoniques des principaux défenseurs des droits civiques sont en effet, depuis lundi, constamment occupées. Sans doute ont-elles été bloquées par l'administration des postes. A en juger toutefois par les cas de MM. Patocka et Vaculik, les quatre premières interpellations se sont vraisemblablement déroulées en pleine rue.

Les choses semblent s'être passées différemment en ce qui concerne MM. Kohout et Kriegel. Ces deux personnes avaient refusé une première fois d'obtempérer aux policiers qui s'étaient présentés à leur domicile et leur avaient intimé l'ordre de les suivre. On ne voit pas comment, en dehors de l'usage de la force, elles se sont tout de même retrouvées elles aussi un peu plus tard dans les locaux de la police. Dans une conversation téléphonique que nous avions eue avec lui peu avant que sa ligne soit coupée, l'écrivain Pavel Kohout nous avait déclaré qu'il *« n'avait pas l'habitude de suivre des inconnus »*. Il nous avait indiqué que, pendant que se déroulait l'entretien, deux voitures de la police stationnaient devant sa porte et qu'il y avait également des voitures devant le domicile de M. Kriegel. *« Je suis convaincu*, avait-il dit, *que « Charte 77 » s'appuie sur les droits de l'homme et sur la Constitution tchécoslovaque. On essaie apparemment de nous impliquer dans des histoires d'espionnage ou des choses de ce genre. C'est absurde. »* La femme de l'écrivain a elle aussi été appréhendée.

De nombreuses perquisitions

Selon certaines informations, l'action de la police ne se serait pas limitée à l'interpellation de ces six personnalités. De nombreux signataires de Charte 77 auraient fait lundi l'objet de perquisitons, et, à cette occasion, divers documents et manuscrits auraient été saisis. D'autre part, avons-nous appris, les écrivains Vaculik et Havel ont reçu l'ordre de se rendre de nouveau ce mardi matin à la police pour d'autres interrogatoires.

L'enquête des organes de la sécurité semble avoir pour le moment pour but principal de chercher à savoir par qui a été rédigé le manifeste Charte 77 et qui sont les animateurs de ce mouvement. La police ne serait pas convaincue, en effet, que les trois porte-parole désignés par les signataires soient les véritables responsables de cette pétition. Elle essaie également d'obtenir des précisions sur les liaisons des contestataires avec l'étranger.

Pour autant qu'on puisse le savoir, l'enquête devrait en tout cas être menée avec fermeté et de façon approfondie. La direction du P.C. aurait en effet accueilli la publication du manifeste Charte 77 avec une grande irritation et serait décidée à faire la clarté sur cette affaire qui risque, à ses yeux, de donner un nouveau souffle à la contestation dans le pays.

M. Husak se trouve toutefois dans une position délicate : peut-il s'engager dans une répression dure quelques mois seulement avant la réunion de Belgrade, où seront examinés les résultats de la conférence d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe ? Le respect des droits civiques réclamé par Charte 77 paraît élémentaire. Emprisonner leurs défenseurs repousserait à une date toujours plus lointaine la nécessaire transition du régime tchécoslovaque vers un socialisme moins autoritaire.

MANUEL LUCBERT.

Allemagne fédérale

L'AFFAIRE BAADER-MEINHOF

Un juge fédéral est muté pour violation du secret

De notre correspondant

Bonn. — Le juge Albrecht Mayer, vice-président de la 3e chambre de la Cour fédérale de justice, chargée notamment des affaires politiques, a été muté, le lundi 10 janvier, à la 4e chambre, compétente pour les problèmes de transport. Le président de la Cour fédérale de justice a pris cette décision à la suite de la plainte déposée par Me Otto Schily, avocat de Gudrun Ensslin dans le procès de Stuttgart contre le groupe Baader-Meinhof, et de la publication par le magazine *Der Spiegel* d'un article sur les agissements de M. Mayer.

Se référant à leur appartenance à la même association d'anciens élèves, M. Mayer avait écrit en juillet à M. Kremp, rédacteur en chef du journal *Die Welt* (chaîne Springer), pour lui proposer les protocoles des audiences du procès de Stuttgart et le protocole de l'interrogatoire par la police de Gerhard Muller, ancien membre du groupe Baader et aujourd'hui témoin de l'accusation. Il avait invité — en vain — *Die Welt* à publier ces pièces qui n'avaient pas encore été utilisées dans le procès, en conseillant à M. Kremp de les détruire après usage.

Or, en tant que juge à la 3e chambre de la Cour fédérale, M. Mayer a eu à prendre des décisions concernant directement l'affaire Baader-Meinhof (décision sur les recours des défenseurs, exclusions des avocats de la procédure, notamment celle de Me Schily, qui fut ensuite cassée par le tribunal constitutionnel). La 3e chambre est également compétente pour le cas où les accusés de Stuttgart se pourvoiraient en cassation.

La personne qui a fourni à M. Mayer les documents incriminés n'est autre que le juge Prinzing lui-même, président du tribunal de Stuttgart. Les avocats de la défense ont récusé lundi M. Prinzing, qui s'est justifié en déclarant qu'il avait transmis ces pièces annotées de sa main uniquement pour « *des raisons de service* » et qu'il avait entièrement confiance dans la discrétion de M. Mayer. Les deux hommes sont liés par une longue amitié et, il y a quelques mois, M. Prinzing avait reconnu à demi-mot qu'il s'entretenait par téléphone avec un juge de la Cour fédérale avant de prendre des décisions importantes dans le procès de Stuttgart. « *Ces conversations ont un caractère strictement privé* », avait-il ajouté.

La requête en suspicion légitime contre M. Prinzing a été rejetée par le tribunal de Stuttgart. Les avocats de la défense ont immédiatement récusé tous les juges qui composent la Cour. Le sort de cette requête devait être connu dans la journée de mardi.

DANIEL VERNET.

Portugal

DEUX FRANÇAIS ARRÊTÉS SERAIENT SOUPÇONNÉS D'ACTIVITÉS ILLÉGALES D'EXTRÊME DROITE

Lisbonne (A.F.P.). — Les autorités gardent le silence sur l'affaire de l'arrestation récente à Estoril de deux Français, qui, selon des informations données par la presse, feraient partie d'un réseau de cambrioleurs de banques lié à des organisations d'extrême droite, et notamment à une certaine « brigade Chipenda », une organisation armée hostile au régime angolais actuel. Le quotidien indépendant « A Capital », citant des sources proches des autorités policières, écrivait que les deux Français en question étaient liés à un ancien officier de l'O.A.S. exilé à Madrid.

Le quotidien d'extrême gauche « Pagina Um » reprenait aussi l'affaire en présentant Lisbonne comme une plate-forme internationale du terrorisme d'extrême droite.

« A Capital » assurait, le 10 janvier, que les deux Français auraient récemment préparé le séjour clandestin dans la capitale portugaise d'un ancien officier de l'O.A.S., M. Yves Guérin-Cérac, membre influent d'une organisation d'extrême droite européenne.

Toujours d'après ce quotidien, M. Guérin-Cérac travaillerait pour le moment comme « conseiller » de l'Organisation de l'Afrique libre (O.A.L.), hostile à la montée du socialisme en Afrique, en Angola et au Mozambique notamment. Le secrétaire général de cette organisation, selon « A Capital », serait M. Batica Ferreira, député de Guinée-Bissau sous le régime de M. Caetano. Les autorités portugaises observent le mutisme le plus complet sur cette affaire.

Espagne

Reçue par M. Suarez

[illegible] délégation de l'opposition [illegible] réclame l'amnistie et la légalisation de toutes les formations politiques

[illegible]

JOSÉ-ANTONIO NOVAIS.

LE CONFLIT DU SAHARA OCCIDENTAL

Le Polisario affirme qu'il détient plus de trois cents prisonniers de guerre

[illegible]

« Ahmed Fenned, un jeune Marocain appelé sous les drapeaux en janvier 1976, a été fait prisonnier en septembre. Il escortait un convoi civil entre Tarfaya et Tan-Tan, dans le sud marocain. « Nous étions quarante soldats, dit-il. Nous sommes tombés dans une embuscade. Ce fut la panique dès que les Sahraouis ont ouvert le feu. » Ancien manutentionnaire à Agadir, Ahmed Fenned est maintenant prisonnier avec un ami, Ahmed Chaïd, chauffeur à Casablanca.

« Suleiman Sissy, un deuxième classe mauritanien, incorporé en 1975 après avoir échoué dans ses études, est prisonnier depuis le 15 juillet 1976. Il a été capturé à une trentaine de kilomètres d'Aoussert. Il dit s'être « réfugié » chez les Sahraouis en profitant d'une embuscade. Les responsables du Front Polisario estiment que la Mauritanie a été entraînée dans l'affaire saharienne par le Maroc, et il leur arrive de relâcher des prisonniers mauritaniens. L'an dernier, douze d'entre eux ont été remis en liberté, nous a-t-on dit. Ils ont été déposés à trente kilomètres de la ville minière de Zouérate. »

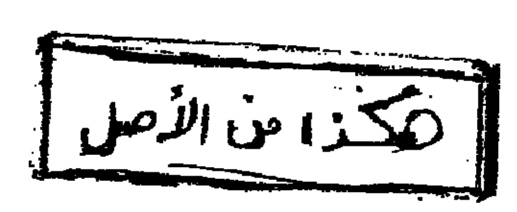
« Tous les prisonniers déclarent être bien traités. »

République Sud-Africaine

DEUX DÉTENUS POLITIQUES AFRICAINS sont morts en prison au cours du dernier week-end, a annoncé, mardi [illegible] janvier, la police. L'un [illegible], le Dr Nanaoth Ntshuntsha, s'est suicidé samedi ; l'autre, M. Lawrence Ndzanga, est mort après s'être « évanoui dans sa cellule », a indiqué un porte-parole de la police. Neuf prisonniers politiques sont morts en 1976. — (A.F.P.)

Maroc

LE TRIBUNAL DE MARRAKECH a décidé de renvoyer au [illegible] mars l'examen du procès [illegible] dix-sept membres de [illegible] socialiste des forces populaires, impliqués dans le complot de mars 1973 contre la sûreté intérieure de l'Etat. Le tribunal avait commencé l'examen de cette affaire le [illegible] (*le Monde* du 7 jan-



EUROPE

Espagne

Reçue par M. Suarez

La délégation de l'opposition démocratique réclame l'amnistie et la légalisation de toutes les formations politiques

De nouveaux incidents très violents et un mouvement de grève ont éclaté le lundi 10 janvier au Pays basque espagnol à la suite de la mort d'un jeune manifestant dimanche à Sestao, dans la banlieue de Bilbao. La police est de nouveau intervenue avec vigueur pour disperser des milliers de personnes dans les rues des faubourg de la capitale de la Biscaye. On signale plusieurs blessés. Un mot d'ordre de grève générale a été lancé pour ce mardi.

D'autre part, M. Suarez, chef du gouvernement, devait recevoir mardi en fin de journée la délégation de quatre membres représentant l'opposition démocratique. Le thème de l'amnistie générale et celui de la légalisation de tous les partis politiques devaient être abordés.

De notre correspondant

Madrid. — Ce mardi 11 janvier, en fin de journée, le président du gouvernement espagnol, M. Suarez, devait recevoir pour la première fois officiellement la commission restreinte qui représente l'opposition démocratique. Les deux premiers points que cette dernière entend négocier sont l'amnistie et la reconnaissance de tous les partis politiques et de toutes les centrales syndicales. Dans la matinée de mardi, M. Suarez a auparavant reçu une délégation de l'Alliance populaire, qui regroupe plusieurs partis relevant du « franquisme sociologique ».

Les quatre membres de la commission restreinte sont MM. Anton Canyellas (secrétaire général de l'Union démocratique de Catalogne, représentant des partis démocrates chrétiens), Felipe Gonsalez (secrétaire général du parti socialiste ouvrier espagnol), Joaquin Satrustegui (dirigeant de l'Alliance libérale, en représentation des partis libéraux) et Julio de Jauregui (dirigeant nationaliste basque).

La négociation est aujourd'hui plus urgente pour le gouvernement que pour l'opposition. M. Suarez, au sommet de sa popularité après la majorité de « oui » obtenue au référendum du 15 décembre, appuyé totalement par les forces armées pour le « changement » (comme l'a dit le lieutenant-général Manuel Gutierrez Mellado, premier vice-président du gouvernement, dans son discours devant le roi Juan Carlos le 6 janvier), semble avoir mis au point une stratégie précise pour la campagne électorale et il a intérêt à ce que les élections aient lieu le plus tôt possible.

De son côté, l'opposition souhaite que les élections soient retardées et cela pour deux raisons. D'abord parce que sa négociation avec le gouvernement lui sert de campagne pré-électorale. Ensuite parce qu'elle n'a pas encore de position commune sur nombre de points à négocier avec le gouvernement, l'amnistie totale et la légalisation de tous les partis politiques faisant, en revanche, l'unanimité.

Ce dernier point implique la légalisation du P.C. Si M. Suarez accepte de recevoir une commission qui représente l'un des partis théoriquement « non légalisable », il est logique de penser que le P.C. sera bientôt légal. Mais quel prix l'opposition devra-t-elle payer pour cette légalisation ?

En ce qui concerne le problème de l'amnistie, il a été compliqué par l'enlèvement du président du Conseil d'Etat, il y a un mois ; M. Antonio Maria de Oriol est toujours entre les mains du GRAPO (Groupe révolutionnaire antifasciste du 1er octobre).

JOSÉ-ANTONIO NOVAIS.

● *Le Mouvement des objecteurs de conscience espagnol* a rejeté, le lundi 10 janvier, dans un communiqué, le décret-loi promulgué par le gouvernement la semaine dernière, qui organise un service civil de trois ans pour eux. Le texte du gouvernement est jugé, selon le communiqué, « *discriminatoire, punitif, ambigu et militariste* ».

Italie

Le débat sur la spéculation immobilière

LE « SAC DE ROME » N'A PAS UN RESPONSABLE UNIQUE affirme « l'Osservatore romano »

(De notre correspondant.)

Rome. — Le débat sur la spéculation immobilière à Rome a pris un autre ton avec un éditorial du *Corriere della Sera*, auquel *l'Osservatore romano* vient de répondre sèchement.

Dans cet article, intitulé : « Un pape pour chaque saison », le quotidien du Vatican reconnaît trois points positifs : la distinction entre le Saint-Siège et les autres institutions religieuses ; la reconnaissance que « *les caisses du Vatican sont vides* » ; la dénonciation d'une tendance très générale à « *trouver un bouc émissaire* », qui est souvent l'Eglise.

Cela dit, *l'Osservatore romano* fait plusieurs observations, avant de croiser le fer avec le quotidien milanais, qui se situe dans le camp « laïc ». « *Tout d'abord*, écrit-il, *Rome n'est pas la seule grande ville du monde qui soit abîmée par la spéculation.* » D'autre part, « *il n'est pas sérieux de continuer à décrire les spéculations et les dégradations de manière apocalyptique sous une forme généralisée, comme si Rome était une cité sans plus rien de sain, de sérieux, de bien fait* ».

Enfin, écrit le journal du Vatican, le « *sac de Rome* » ne peut être attribué à une seule cause ou à une seule catégorie de responsables — certainement pas, en tout cas, aux congrégations religieuses, dont on oublie en particulier le mode de vie très pauvre dans les honteux *borgate* (taudis) qui ceinturent la ville. Les congrégations ne spéculent pas, poursuit *l'Osservatore*, mais « *cela n'exclut pas que des erreurs aient pu être commises ; elles seraient déplorables et mériteraient d'être punies par les lois civiles et ecclésiastiques* ». Après tout, « *les religieux vivent, en Italie, sous le régime des lois italiennes. Ces lois ne seraient-elles pas bonnes ? Qu'on les change ! Il y a un Parlement national et régional à cet effet* ».

ROBERT SOLÉ.

ASIE

Chine

Les autorités donnent l'impression d'être occupées à résoudre leurs « contradictions internes »

De notre correspondant

Pékin. — Une étrange situation se prolonge à Pékin, lourde d'incertitudes et qui défie toute explication logique. Place Tien-An-Men, le spectacle est inchangé depuis samedi. Un flot abondant de curieux défile sans interruption, contemplant, d'une part, les amoncellements de gerbes et de couronnes — elles arrivent maintenant par camions — autour de la porte Tien-An-Men, d'autre part, les journaux muraux qui recouvrent presque entièrement la longue palissade protégeant le futur mausolée de Mao Tse-toung.

On se fait photographier à côté de l'effigie en carton de Chou En-lai. On prend des notes, on recopie avec sérieux aussi bien les poèmes à la mémoire du premier ministre défunt que les appels au retour de M. Teng Hsiao-ping ou les critiques contre tel ou tel personnage en vue du parti ou du gouvernement.

La dernière victime de ces critiques est Mme Liu Hsiang-ping, ministre de la santé publique et membre du comité central du parti, que des affiches accusent d'avoir été au service de la « bande des quatre », et qui mériterait, en conséquence, « dix mille morts ». Mme Liu Hsiang-ping n'est pas un personnage de premier plan au sein du régime, mais son cas est caractéristique à titre d'anomalie. Depuis la chute de Mme Chiang Ching et des dirigeants du « groupe de Changhaï », le bruit courait à Pékin que le ministre de la santé — comme ceux de la culture et des sports — ferait vraisemblablement partie de la prochaine « charrette ». Or le comité permanent de l'Assemblée nationale populaire, réuni du 30 novembre au 2 décembre, a limogé sans difficulté apparente le ministre des affaires étrangères, M. Chiao Kuan-hua, mais est resté muet — officiellement — sur ces trois personnages, que l'on a pourtant vus publiquement depuis plus de trois mois. Leur remplacement posait-il des problèmes ou était-il « réservé » pour une autre série de décisions ?

D'autres anomalies, plus graves, retiennent l'attention et d'abord l'absence prolongée sur la scène politique de la majorité des membres du bureau politique. Depuis le 27 décembre, date de la fin de la conférence nationale sur l'agriculture, au cours de laquelle parurent la plupart des dirigeants du parti (y compris M. Wu Teh et le général Chen Hsi-lien, aujourd'hui critiqués par voie d'affiches), seuls le président Hua lui-même, le vice-premier ministre, M Li Hsien-nien, et son collègue M. Cheng Yung-Kuei ont été vus en public. Encore était-ce chaque fois dans des circonstances où le protocole diplomatique exigeait pratiquement leur présence.

A ces trois noms s'ajoute celui d'un autre membre du bureau politique, M. Wang Tung-hsin, généralement considéré comme spécialiste de la sécurité, qui se trouvait aux côtés de M. Hua Kuo-feng pour recevoir une délégation du parti communiste marxiste-léniniste du Honduras. Mais la dépêche de l'agence Chine nouvelle, qui donnait lundi soir cette information, est elle-même le sujet de toutes sortes de spéculations. De manière inhabituelle, sinon sans précédent, s'agissant d'une entrevue avec les représentants d'un parti clandestin, elle indique, en effet, que cette rencontre a eu lieu « récemment à Pékin », mais s'abstient d'en préciser la date exacte.

« Liberté » et « démocratie »

On ne peut manquer d'être frappé, enfin, par le fait que la célébration du premier anniversaire de la mort de Chou En-lai a donné lieu à toutes sortes de manifestations à Pékin et en province, dont certaines très officielles, mais sans qu'aucune d'elles ait été honorée de la présence d'un seul des membres du bureau politique.

Ces observations conduisent à penser que le régime traverse actuellement une période pour le moins délicate. Pour employer un langage en vogue à Pékin, la direction chinoise donne fortement l'impression d'être occupée à résoudre ses « contradictions internes ». Partagé par un nombre croissant d'observateurs étrangers, ce sentiment est également répandu dans l'opinion chinoise, où l'on paraît attendre, sans impatience mais avec une évidente curiosité, l'annonce des décisions sur lesquelles la crise va déboucher.

Si l'on se souvient du climat qui régnait dans la capitale il y a une semaine à peine, on ne peut qu'être impressionné par l'accélération des événements. La réintégration de M. Teng Hsiao-ping, qui s'annonçait alors comme le résultat probable d'une évolution politique concertée, se présente, aujourd'hui, comme une opération à chaud, dépassant largement la personne de l'ancien vice-premier ministre pour affecter le sort de plusieurs dirigeants de premier plan.

L'accélération n'est pas moins sensible dans les manifestations de l'opinion publique. On entend de bien étranges discours sur la place Tien-An-Men. Lundi soir, un jeune homme haranguait la foule. Après s'être fait applaudir en prononçant le nom de M. Teng Hsiao-ping, il en vint à parler de « liberté », de « démocratie », de « droits de l'homme ». Rires dans l'assistance... Ce n'est pas là, nous dit-on, le « thème prévu », et, de fait, pour les ouvriers pékinois qui écoutaient l'orateur, ce vocabulaire appartient peut-être à un autre monde. Mais imaginait-on, il y a huit ans, ce genre de langage, tenu en public au centre de la capitale ?

Dans la mesure même où cette crise peut se résoudre sous l'égide de M. Hua Kuo-feng — dont la personne ne paraît pas contestée, — il reste que la succession à cette cadence de secousses politiques qui affectent les hautes sphères du régime aussi bien que sa base populaire depuis le décès du président Mao, se concilie très mal avec les objectifs d'ordre et de stabilité que s'est donnés le nouveau président du parti.

ALAIN JACOB.

AFRIQUE

LE CONFLIT DU SAHARA OCCIDENTAL

Le Polisario affirme qu'il détient plus de trois cents prisonniers de guerre

M. Mohamed Salem Ould Salek, ministre de l'information de la République arabe sahraouie démocratique, vient d'annoncer, lors d'un court séjour à Paris, qu'une « *opération de ratissage de grande envergure* », déclenchée le 3 janvier dans le centre du Sahara occidental « *par quatre bataillons marocains appuyés par des unités mauritaniennes* », a échoué. Les « *forces d'agression* », a-t-il précisé, disposaient de blindés et d'artillerie. Elles auraient, selon lui, subi de lourdes pertes, et deux officiers supérieurs marocains auraient été tués.

D'autre part, un envoyé spécial de l'agence Reuter, Pierre Roquette, a été autorisé à rencontrer dans la région de Tindouf des Marocains et des Mauritaniens faits prisonniers par le Front Polisario. Cette organisation affirme détenir actuellement trois cent cinquante-quatre soldats des « *forces d'occupation* ». Le journaliste écrit :

« *Une quinzaine d'hommes sont assis à même le sable, engoncés dans des vêtements aux airs d'uniformes, moitié burnous, moitié capotes militaires. En face d'eux, sur une bâche, un fouillis multicolore : des insignes, des épaulettes, des cartes d'identité, des documents de toutes espèces. Un seul point commun : ils appartiennent tous à des militaires, marocains d'un côté, mauritaniens de l'autre. Ce sont des prisonniers du front Polisario... La* « vedette » *de la journée est l'adjudant-chef Mohamed Bettich, un pilote marocain dont le Fouga Magister a été abattu le 18 décembre dans la région de Haggounia, dans le nord du Sahara occidental. En combinaison de vol, la cheville plâtrée, il déclare :* « Je ne sais pas ce qui » m'a touché. J'ai ressenti un » choc, un seul. Au même moment » mon camarade, dans l'autre » appareil, me criait « *attention* » *on te tire dessus* ». Quand j'ai » sauté, il était encore en vol. » Au sol, il n'était pas question » de résister. Je n'étais même pas » armé, et j'ai été entouré pres» que tout de suite par les » Sahraouis... »

» *Ahmed Fenned, un jeune Marocain appelé sous les drapeaux en janvier 1976, a été fait prisonnier en septembre. Il escortait un convoi civil entre Tarfaya et Tan-Tan, dans le sud marocain.* « Nous étions quarante sol» dats, *dit-il*. Nous sommes tom» bés dans une embuscade. Ce » fut la panique dès que les » Sahraouis ont ouvert le feu. » *Ancien manutentionnaire à Agadir, Ahmed Fenned est maintenant prisonnier avec un ami, Ahmed Chaid, chauffeur à Casablanca.*

» *Suleiman Sissy, un deuxième classe mauritanien, incorporé en 1975 après avoir échoué dans ses études, est prisonnier depuis le 15 juillet 1976. Il a été capturé à une trentaine de kilomètres d'Aoussert. Il dit s'être* « réfugié » *chez les Sahraouis en profitant d'une embuscade. Les responsables du Front Polisario* estiment que *la Mauritanie a été entraînée dans l'affaire saharienne par le Maroc, et il leur arrive de relâcher des prisonniers mauritaniens.* « L'an dernier, douze d'entre eux » ont été remis en liberté, *nous* » *a-t-on dit*. Ils ont été déposés » à trente kilomètres de la ville » minière de Zouérate. »

» *Tous les prisonniers déclarent* être bien traités. »

République Sud-Africaine

● **DEUX DETENUS POLITIQUES AFRICAINS** sont morts en prison au cours du dernier week-end, a annoncé, mardi 11 janvier, la police. L'un d'eux, le Dr Nanaoth Nthunstaha, s'est suicidé samedi ; l'autre, M. Lawrence Ndzanga, est mort après s'être « *évanoui dimanche dans sa cellule* », a indiqué un porte-parole de la police. Neuf prisonniers politiques sont morts en 1976. — *(A.F.P.)*

Maroc

● **LE TRIBUNAL DE MARRAKECH** a décidé de renvoyer au 15 mars l'examen du procès des dix-sept membres de l'Union socialiste des forces populaires, impliqués dans le complot de mars 1973 contre la sûreté intérieure de l'Etat. Le tribunal avait commencé l'examen de cette affaire le 4 janvier (*le Monde* du 7 janvier).

Rhodésie

LES DEUX DIRIGEANTS DU FRONT PATRIOTIQUE MM. NKOMO ET MUGABE RESTENT HOSTILES A UN ARBITRAGE BRITANNIQUE

M. Richard, président britannique de la conférence de Genève sur la Rhodésie, devait rencontrer ce mardi 11 janvier à Dar-Es-Salaam le chef de l'Etat tanzanien, M. Nyerere, chargé de l'informer de la position des pays dits « *de première ligne* » face aux propositions britanniques de règlement négocié. L'émissaire de Londres a eu, lundi, à Lusaka, un long entretien avec les deux dirigeants du Front patriotique, MM. Nkomo et Mugabe. Ceux-ci, dont la position vient d'être renforcée par le soutien que leur ont apporté plusieurs capitales africaines (*le Monde* du 11 janvier), ne paraissent pas s'être ralliés à la formule d'intervention britannique préconisée par M. Richard. Ils souhaitent que le rôle de Londres, au cours de la période de transition vers l'indépendance, reste symbolique.

● *A Salisbury*, trois partis de l'opposition blanche se sont regroupés dimanche au sein d'une nouvelle organisation politique, la Force d'union nationale (NUF), favorable au transfert pacifique du pouvoir à la majorité noire. Cette association, de tendance libérale, regroupe le parti de Rhodésie, le parti du centre et l'Association pour un serment national (opposée à la discrimination raciale).

● *A Washington*, un rapport confidentiel du Sénat estime qu'en vue de faciliter une transition pacifique en Rhodésie, le gouvernement américain devrait envisager la levée du boycottage diplomatique du régime Smith, et l'envol d'une mission spéciale à Salisbury, à condition, toutefois, que le premier ministre rhodésien accepte de mettre fin à la discrimination raciale dans son pays. Ce document américain a été rédigé par deux membres de la commission des affaires étrangères du Sénat, MM. Stephen Bryen et Michael Kraft. — *(A.F.P., Reuter.)*

DANS LA PRESSE HEBDOMADAIRE

Pessimisme pour l'Afrique australe

A lire la plupart des hebdomadaires qui évoquent les récents événements d'Afrique du Sud et de Rhodésie, l'année 1977 commence sous les auspices les plus sombres. La tension qui règne entre communautés ethniques, loin de n'intéresser que l'Afrique australe, représente aux yeux de beaucoup, un des principaux risques que court la paix.

Faut-il rappeler, comme le fait l'hebdomadaire *INFORMATIONS OUVRIERES*, tribune libre de la lutte des classes, que « *l'Afrique au sud du Zambèze flambe sans interruption depuis plus de six mois* » ? *PARIS-MATCH*, à l'occasion d'une rétrospective de 1976, l'indique et souligne : « *Pour les Africains, les Afrikanders, ces Blancs jadis persécutés par les Britanniques et qui se considèrent le peuple élu de Dieu, il n'est de concession possible qui puisse nuire à leurs privilèges. (...) Pour les Noirs, qui savent ce qu'ils risquent de perdre, l'âge d'or de la suprématie blanche est révolu. Un immense conflit se prépare.* »

F.O. HEBDO, organe de Force ouvrière, évoque la situation en Afrique du Sud à propos de « *la campagne de protestation contre la politique de ségrégation raciale organisée par la Confédération internationale des syndicats libres à partir du 17 janvier* ». Après avoir souligné que F.O. est la seule organisation syndicale française membre de cette confédération, l'hebdomadaire résume la résolution adoptée par la C.I.S.L., à savoir : « *Isolement de l'Afrique du Sud dans les domaines économique, social, culturel, sportif, touristique, etc., et aider les syndicats et mouvements de libération nationale* ».

Sous le titre « L'Afrique du Sud sera-t-elle livrée aux soviets ? », Thomas Molnar, dans *ASPECTS DE LA FRANCE* (royaliste), estime : « *La crainte de Moscou est la motivation majeure de tout l'Occident, crainte non contrebalancée, finalement, par une confiance correspondante en Washington. La dynamique de la situation est dès lors évidente : le recul partout, suivie de paralysie et de nouveaux reculs, car, au lieu d'encourager ses alliés, Washington est le premier à entretenir chez eux cette* « *crainte de Moscou* ». *C'est une façon de leur dire : ne comptez pas sur moi, nous avons les mêmes problèmes. Voilà l'originalité de la situation : le* « *leader* » *de l'alliance, dont la tâche devrait être de donner l'exemple du courage, avoue partager leur crainte et les pousse à la capitulation.* »

Le secrétaire général de la Conférence des Eglises de toute l'Afrique (CETA), M. Burgen Carr, s'entretient avec Bertrand de Luze, dans *REFORME*. M. Carr note que « *la seule solution pour l'Afrique du Sud* [est] *de prendre au sérieux la lutte armée* », car, explique-t-il, « *la situation a évolué de telle sorte que toute autre solution a été* rendue impossible ». Il ajoute : « *Les négociations pour une solution de paix en Afrique australe n'ont pas abouti et, nous le pensons de plus en plus, ne pourront aboutir à aucun résultat positif.* »

M. Carr poursuit : « *L'Afrique du Sud, les Etats-Unis et toute l'alliance occidentale ont contribué à protéger les intérêts occidentaux en Afrique australe. Pour désinternationaliser les problèmes du Zimbabwe et de la Namibie, pour les ramener aux dimensions locales et les résoudre entre Africains, il est essentiel et urgent que les Africains donnent un avertissement très clair aux régimes blancs et à leurs soutiens à l'Ouest.* »

Pour Bernard Milhaud, dans *RIVAROL*, l'Afrique du Sud est « *essentielle au monde blanc... et noir* ». Il écrit : « *La vérité oblige de dire que Pretoria poursuit des échanges économiques et diplomatiques, discrets mais effectifs, avec quarante-deux des cinquante pays d'Afrique. Les raisons en sont tout autant économiques que politiques. Elles sont politiques parce que la politique nationale de l'Afrique du Sud correspond à celle des autres pays d'Afrique, tous centrés sur des nationalismes qui se retrouvent inconsciemment dans celui de Pretoria. Elles sont économiques ensuite, parce qu'il est impossible aux pays d'Afrique d'ignorer le Sud de leur continent, si riche en matières premières et si désireux de construire avec ses voisins une* « *Troisième Afrique* », *distincte de l'Afrique musulmane du Nord et de l'Afrique noire de l'Est, de l'Ouest et du Centre.* »

La Rhodésie est évoquée par Hélène Dury dans *LUTTE OUVRIERE*, trotskiste. Elle rappelle que deux ministres noirs du gouvernement ont donné leur démission et créé un nouveau parti, lequel se déclare prêt à participer aux négociations qui reprendront à Genève le 17 janvier. Elle estime : « *Il semble que M. Ian Smith, premier ministre rhodésien ait trouvé en la personne de deux ministres noirs démissionnaires (...), les éléments modérés qu'il cherchait. Ces derniers se déclarent favorables au* « *monde libre* » *et au combat contre le terrorisme. Il est sans doute possible au gouvernement blanc de trouver parmi les politiciens noirs quelques hommes prêts à composer. Mais il reste à faire admettre ces individus, comme ses représentants, à l'ensemble de la population noire et en particulier à ceux qui, en entamant le combat, ont obligé les colons et les protecteurs impérialistes, américains ou anglais, à envisager la fin de la Rhodésie raciste.* »

« *Le pouvoir noir à l'horizon de la violence* », titre Philippe Gaillard dans *JEUNE AFRIQUE*. Il écrit : « *En rendant impossible la mise en place de régimes modérés mais représentatifs et viables, le gouvernement de Salisbury et — lui surtout car il dispose d'un appareil d'Etat beaucoup plus élaboré que celui de la Rhodésie — celui de Pretoria ont pris, devant l'histoire, une lourde responsabilité. Ils ont rendue inévitable la montée de la violence et gravement compromis les chance d'une société multiraciale. (...) En face de cela, toutes les nations d'Afrique libres et indépendantes éprouvent un désir unanime de voir la justice s'instaurer, par des voies pacifiques, en Afrique australe. Une organisation de l'unité africaine forte de sa cohésion serait en mesure d'obtenir le concours des grandes puissances et des pays exportateurs de pétrole pour mettre en place un blocus, ne serait-ce que des armes et de l'or noir, qui mettrait vite à genoux les ultras. Hélas ! on ne fait pas l'histoire avec des chimères.* »

L'Afrique australe est, en ce début l'année, l'un des points les plus chauds de la planète.

DIPLOMATIE

Après les achats d'avions soviétiques

LIMA DÉMENT LA SIGNATURE D'UN ACCORD MILITAIRE AVEC MOSCOU

(De notre correspondant.)

Lima. — « *Le Pérou n'a signé aucun traité militaire avec l'Union soviétique* », titraient, le 8 janvier, tous les quotidiens de Lima. La récente publication dans *le Nouveau Journal*, de Paris, d'un long article sur ce thème, et sa diffusion par une agence de presse internationale, a provoqué une vive réaction à Lima. « *Il est totalement faux et tendancieux d'affirmer que le Pérou ait signé un traité militaire avec l'Union soviétique* », affirme un communiqué du ministère des affaires étrangères, qui dénonce « *une campagne actuellement orchestrée par les secteurs qui ont intérêt à créer une zone de tension dans le Pacifique Sud* ». Si l'on a confirmé à Lima l'achat d'avions de combat à l'Union soviétique, on dément donc la signature de tout accord militaire.

La réaction péruvienne est d'autant plus vive que deux revues américaines, dont *Time*, largement diffusées en Amérique latine, ont, elles aussi, parlé d'une « *présence militaire* » soviétique à Lima, à l'occasion d'articles consacrés aux relations entre le Pérou et le Chili. Les Péruviens ont l'impression que, chaque fois que la délicate question des rapports entre les deux pays revient sur le tapis, divers organes de presse occidentaux tentent d'accréditer l'image d'une présence militaire active de Moscou dans le pays. A l'époque du président Velasco, déjà, on avait beaucoup parlé de l'existence d'une base soviétique dans le port de Paita, sur la côte nord du pays. L'information s'était, par la suite, révélée fausse. — T. M.

La crise du Quai d'Orsay

LE BUREAU DES « ANCIENS DE L'ENA » DÉMISSIONNE

Le mécontentement s'accroît parmi le personnel des affaires étrangères. Au cours de l'assemblée de l'Association des anciens élèves de l'ENA du ministère, lundi 10 janvier, de vives critiques se sont élevées contre les atermoiements dans la mise en œuvre de la réforme du Quai d'Orsay (« le Monde » des 13 et 15 octobre), l'absence de consultation des associations professionnelles dans la mise en place des nouvelles structures et la lenteur des carrières (quatorze ans pour passer conseiller de première classe contre neuf pour atteindre le grade équivalent dans les autres administrations). Le bureau de l'Association, présidé par M. de Saint-Légier, chargé des affaires des Nations unies, bien qu'il n'ait pas été attaqué mais, au contraire, félicité pour son action, a alors présenté sa démission. Celle-ci a été acceptée par vingt-sept voix contre vingt-quatre et une abstention. Un bureau provisoire présidé par M. Philippe Richer, ancien ambassadeur à Hanoï, a été désigné pour préparer une nouvelle assemblée générale, qui examinera la situation le 24 janvier.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE SIGNE UN ACCORD DE COOPÉRATION AVEC LA FRANCE.

Le contre-amiral Ramon Emilio Jimenez Reyes, ministre des affaires étrangères de la République Dominicaine, commence un voyage officiel en France, mardi 11 janvier, par un entretien au Quai d'Orsay avec M. Pierre-Christian Taittinger, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Ce dernier offre ensuite un dîner en l'honneur du ministre dominicain. Mercredi, le contre-amiral Jimenez Reyes doit signer un accord de coopération culturelle, scientifique et technique avec M. de Guiringaud. Le ministre dominicain doit ensuite se rendre dans plusieurs pays européens.

Au cours des dix dernières années, la République Dominicaine a connu une expansion économique certaine. En 1976, la Banque interaméricaine de développement lui a accordé deux prêts, de 10 millions de dollars en mars et de 4 millions de dollars en décembre.

[Né en 1926, de très haute stature, athlétique, d'un abord affable, le contre-amiral Jimenez Reyes a été nommé chef d'état-major de la marine en 1966 par le gouvernement provisoire de M. Garcia Godoy, mis en place au lendemain de la guerre civile de 1965, marquée par une intervention militaire massive des Etats-Unis. Il a occupé ensuite le poste de secrétaire d'Etat aux forces armées sous les différents gouvernements présidés par M. Joaquin Balaguer. Le 3 juin 1975, il a été nommé ministre des affaires étrangères.]

Avant son départ pour Londres

M. BARRE : l'entente cordiale connaîtra une phase nouvelle.

Londres *(A.F.P.)*. — « *L'entente cordiale n'a pas besoin de renaître parce qu'elle n'est jamais morte. L'amitié entre la France et la Grande-Bretagne est toujours restée très vivante même si nos pays, ayant des intérêts différents, ont pu un certain moment s'affronter* », a déclaré M. Raymond Barre au micro de la B.B.C., à la veille de la visite qu'il fait ce mardi 11 janvier, à Londres, pour prendre la parole devant la chambre de commerce britannique. De l'avis du premier ministre, « *l'entente cordiale connaîtra une phase nouvelle et fructueuse pour notre coopération et notre entente, d'abord dans le Marché commun, ensuite sur le plan international* ».

Mardi après-midi, M. Barre s'entretient avec son collègue britannique, M. Callaghan, et M. Healey, chancelier de l'Echiquier.

PROCHE-ORIENT

Liban

Les « casques verts » syriens auraient arrêté une quarantaine de partisans de M. Joumblatt

Les « casques verts » syriens ont pénétré, dimanche 9 janvier, dans la région montagneuse du Chouf, au sud-est de Beyrouth, considérée comme le bastion druze de M. Kamal Joumblatt. La montagne du Chouf était la seule région du Liban, à part la zone limitrophe de la frontière israélienne, où les Syriens n'avaient pas encore pris position.

Leur première action dans le Chouf a été de procéder à l'arrestation d'une quarantaine de personnes. La force arabe de dissuasion n'a fourni aucune précision sur les motifs de ces mesures. La radio libanaise a cependant affirmé que ces personnes étaient coupables « *d'enlèvements, d'assassinats ou d'attentats à l'explosif* ». Les dépêches d'agence, qui portent pour la plupart la mention de « censurées », sont muettes à ce sujet. Il ne fait toutefois pas de doute qu'il s'agit de mesures touchant essentiellement les partisans de M. Kamal Joumblatt.

M. Camille Chamoun, chef du parti national libéral, s'est d'ailleurs félicité, dimanche soir, de l'entrée des « casques verts » syriens dans cette région, qui avait été tenue pendant la guerre civile par les forces de la gauche. M. Chamoun est l'un des députés du Chouf.

D'autre part, le commandement de la force arabe a intensifié ses contacts avec les diverses parties en vue du ramassage des armes lourdes, qui doit être achevé avant jeudi. Le Front libanais (groupant les forces de droite maronites) et les partis de gauche, se sont déclarés disposés à appliquer cette décision. Toutefois, M. Frangié, l'ancien président de la République, qui est actuellement l'un des dirigeants du Front libanais, a affirmé lundi que tant que l'armement lourd des Palestiniens ne serait pas transféré « *en dehors du Liban* », les forces de droite ne rendront pas leurs armes.

Le commandement de la force arabe a fixé à mercredi minuit la date limite pour le rassemblement en des lieux prévus à l'avance des armements lourds appartenant aux différentes parties engagées dans la guerre civile. Les unités de dissuasion arabes seront autorisées, à partir de cette date, à effectuer des raids sur d'éventuelles caches d'armes. Les forces arabes de dissuasion ont également reçu pour instruction de s'assurer que toutes les unités palestiniennes régulières — celles de l'Armée de libération de la Palestine — quitteront le Liban à la même date. — *(A.F.P., A.P., U.P.I.)*

M. PÉRES PROPOSE UNE « CONFÉDÉRATION » ENTRE ISRAËL, LA JORDANIE ET LA CISJORDANIE

New-York (A.F.P.). — M. Pérès, ministre israélien de la défense, s'est prononcé en faveur de la création d'une fédération entre Israël et les territoires de la rive gauche du Jourdain ou d'une confédération incluant la Jordanie, son pays et les territoires en litige.

Dans une interview à l'hebdomadaire « Newsweek », M. Pérès a, en revanche, rejeté toute idée d'annexion de ces territoires par Israël, comme la création d'un Etat palestinien sur la rive gauche du Jourdain. « Plutôt que de diviser le territoire, a-t-il souligné, je préférerais en partager le gouvernement. »

Précisant ses positions, le ministre israélien de la défense a estimé que l'on pouvait envisager « une confédération de trois économies : l'israélienne, la jordanienne et un marché commun sur la rive gauche du Jourdain ». De même, a-t-il précisé, il pourrait y avoir trois forces armées, « une jordanienne, une israélienne et une armée commune ou une force autonome » dans les territoires concernés.

● *Désaccord à la conférence de Ryad.* — Les ministres des affaires étrangères des pays de la confrontation (avec Israël), Egypte, Syrie, Jordanie, et des Etats qui soutiennent ceux-ci financièrement, Arabie Saoudite, Koweït, Emirats arabes unis, Qatar, Bahreïn, ont décidé, lundi 10 janvier, à l'issue de la deuxième séance qu'ils ont tenue à Ryad, de se réunir à nouveau au Caire. Ils n'ont pu parvenir à s'entendre sur l'aide que les pays producteurs de pétrole doivent continuer à fournir aux pays dits du « champ de bataille ». Officiellement, la conférence du Caire sera destinée à « *appliquer les recommandations* » adoptées au cours des discussions de Ryad. — *(Reuter.)*

● *Deux Syriens en Israël.* — Pour la première fois dans les annales des relations syro-israéliennes, les autorités de Damas ont autorisé deux citoyens syriens à aller se soigner en Israël. Il s'agit de deux frères souffrant de troubles oculaires graves. Ils seront soignés à l'hôpital Hadassa par lep rofesseur Shaoul Marin, ophtalmologue célèbre. Le ministère de l'intérieur israélien a déjà donné l'autorisation d'entrée en territoire israélien aux deux hommes, qui sont attendus dans les jours à venir. — *(A.F.P.)*

« Quand les canons se seront tus »

(Suite de la première page.)

Aussi bien le livre de Sid Ahmed date-t-il un peu sur ce plan, tenant insuffisamment compte des revers subis, au cours des six derniers mois par l'O.L.P.

Faut-il, avec Mohamed Sid Ahmed, croire que la cause palestinienne s'est inscrite dans le cadre de la lutte commune d'une « Ve Internationale » succédant à celle de Lénine, de Trotsky et de Mao, et rassemblant l'IRA irlandaise, le groupe Baader, l' « armée rouge » japonaise, l'ETA basque ? On le suivra plus volontiers quand il suggère que le conflit proche-oriental est devenu un point focal des affrontements mondiaux, « coincé entre la menace nucléaire (l'intolérable par le haut) et la prolifération du terrorisme (l'intolérable par le bas) ».

De cette double intolérance à la vie, Sid Ahmed tire la volonté de déboucher sur une solution politique, conduisant progressivement à une paix constructive. On ne lui reprochera pas de pécher par naïveté ou simplisme, de procéder par « il n'y a qu'à » répétés. Il a trop d'expérience et une trop sûre connaissance des forces en présence pour se laisser aller à rêver à un Eden palestinien, ou même à un partage rationnel. Il n'entrevoit sagement que coexistences informes et concurrentielles, que piétinements indécis, que tâtonnements hargneux de la non-guerre à la presque paix.

Pour Sid Ahmed, un règlement israélo-palestinien implique la renonciation aux modes de lutte mutuellement inacceptables, mais doit permettre aux deux parties de « continuer à œuvrer pour leurs objectifs ultimes. Si Israël n'est pas requis de renoncer à la philosophie du sionisme ni à son instrument pour l'alimenter, la loi du retour... Israël doit souscrire au droit des Palestiniens de disposer de leur Etat propre, sans s'ingérer dans son droit souverain de poursuivre son aspiration à l'établissement d'un Etat séculier dans l'ensemble du territoire palestinien. L'accord doit stipuler le caractère « de facto » de la partition. »

Cette revendication pour ce que Mohamed Sid Ahmed n'ose pas appeler, symétriquement, le sionisme palestinien, montre que l'auteur ne se leurre pas sur l'ampleur de la tâche à accomplir, et que le rameau d'olivier qu'il a le courage de brandir peut aussi devenir gourdin. Ainsi a-t-il le double mérite de poser le problème de la paix à son vrai niveau, celui des rapports israélo-palestiniens, mais dans le cadre global des rapports internationaux, et de rappeler que la solution du problème ne peut être le fruit d'un travail d'arpenteur et de « casques bleus », mais celui de la lente maturation de la vie quand, avec l'accord des superpuissances, « les canons se seront tus ».

JEAN LACOUTURE.

★ Belfond éd., 42 F.

A travers le monde

Angola

● LE DEPARTEMENT D'ETAT AMERICAIN a formellement démenti, lundi 10 janvier, selon l'A.F.P., les informations contenues dans l'article de l'écrivain colombien Gabriel Garcia-Marquez, publié dimanche à La Havane, selon lesquelles le gouvernement de Washington aurait menacé la Guyana de bombarder l'aéroport de sa capitale, Georgetown, afin d'empêcher les avions cubains à destination de Luanda d'y faire escale. (*Le Monde* du 11 janvier.)

États-Unis

● LA CONFEDERATION SYNDICALE AMERICAINE A.F.L.-C.I.O. a sévèrement critiqué, lundi 10 janvier, le programme de relance économique présenté vendredi 7 janvier par le président élu, M. Jimmy Carter (*le Monde* daté 9-10 janvier). La confédération estime que M. Carter aurait dû prévoir davantage de crédits pour les grands travaux destinés à réduire le chômage, et conteste l'utilité des réductions d'impôts en faveur des sociétés. « *Les sociétés ont besoin de clients et non pas de cadeaux fiscaux* », ont affirmé les dirigeants de l'A.F.L.-C.I.O. — *(A.P., U.P.I.)*

Irak

● LES MAQUISARDS KURDES D'IRAK ont enlevé, le mois dernier, six techniciens polonais qui travaillaient à la construction d'un barrage dans le nord du pays, à proximité de la frontière iranienne, a annoncé, lundi 10 janvier à Londres, un porte-parole du Parti démocratique kurde (P.D.K.). Il a précisé que les techniciens polonais avaient été enlevés en représailles de l'arrestation et de la déportation dans le sud de l'Irak de centaines de femmes, parentes des « peshmergas » qui combattent dans la montagne du Nord por l'indépendance du Kurdistan. — *(Reuter.)*

Madagascar

● LA « CHARTE DES ENTREPRISES SOCIALISTES » a été publiée lundi 10 janvier à Tananarive. D'autre part, le président Ratsiraka a promulgué une ordonnance créant le « Front national pour la défense de la révolution ». Cette organisation regroupera les « *citoyens les plus conscients* », et « *animera la révolution dans son élan vers le socialisme* ». — *(Reuter.)*

Norvège

● DEUX DIRIGEANTS DE PARTIS NON SOCIALISTES ont annoncé, le 9 janvier, leur décision d'abandonner la vie politique, diminuant ainsi, estiment les observateurs, les chances de voir un gouvernement non socialiste accéder au pouvoir lors des élections de septembre prochain. Il s'agit de MM. Dagfinn Vaar Vik, leader du parti du centre (agrairien), et Kaare Kristiansen, leader des chrétiens-démocrates. — *(A.F.P.)*

Sri-Lanka

● EN RAISON DE L'AGITATION SOCIALE, le gouvernement a décidé, lundi 10 janvier, d'imposer la censure sur la presse nationale. Cette mesure frappe les informations portant sur le fonctionnement des services publics et les activités syndicales. Une partie des cheminots, qui devaient en principe reprendre le travail le 6 janvier, et un certain nombre de fonctionnaires, étaient encore en grève lundi ; des milliers d'employés des transports routiers s'étaient joints au mouvement. Trente-huit personnes ont été arrêtées « *pour incitation à la grève* ». — *(A.F.P., Reuter.)*

Transkei

● M. VORSTER, PREMIER MINISTRE SUD-AFRICAIN, a entrepris lundi 10 janvier une visite officielle à Umtata, capitale du Transkei, Bantoustan indépendant depuis le 26 octobre 1976. — *(Reuter.)*

AMÉRIQUES

Canada

AVANT DE SE RENDRE AU QUÉBEC

M. André Rossi a participé à Ottawa à une réunion de la commission économique franco-canadienne

De notre correspondant

Montréal. — M. Rossi, ministre français du commerce extérieur, a rencontré lundi 10 janvier à Ottawa M. Jean Chrétien, ministre canadien de l'industrie et du commerce. En visite officielle au Canada pour quatre jours, il a participé à une réunion de la commission économique franco-canadienne (la neuvième depuis sa création, en 1950). Les travaux de celle-ci et les conversations de M. Rossi avec M. Chrétien ont porté principalement sur les perspectives d'accroissement des échanges commerciaux et sur la coopération entre les deux pays.

L'énergie a été un des sujets abordés en priorité, la France étant intéressée par les matières premières canadiennes et éventuellement par l'achat au Canada d'uranium enrichi.

Le problème du déséquilibre commercial entre le Canada et la France était également à l'ordre du jour : en 1975, le Canada a exporté pour 333 millions de dollars vers la France (essentiellement des produits agricoles et des matières premières, les produits manufacturés ne comptant que pour un quart du total de ces exportations). Ses importations se sont élevées à 488 millions de dollars. Il est difficile pour Ottawa de redresser ce déséquilibre dans la mesure où 80 % des importations en provenance de la France sont le fait de la province du Québec.

Avec 588 millions de dollars, la France était en 1974 le quatrième investisseur direct au Canada. Elle est notamment représentée par des sociétés comme les ciments Lafarge, Michelin, L'Air liquide, la Cellulose du Pin, les Potasses d'Alsace. Les capitaux canadiens investis en France s'élevaient la même année à 169 millions de dollars (Massey-Ferguson et Seagram notamment). Si le passage de M. Rossi à Ottawa a été relativement discret, le gouvernement québécois qui le recevra mardi et mercredi paraît décidé à donner le maximum de relief à cette première visite officielle d'um ministre français depuis l'arrivée au pouvoir du parti québécois (P.Q., indépendantiste) en novembre dernier.

ALAIN-MARIE CARRON.

LE GOUVERNEMENT DÉCIDE D'EXPULSER CINQ CUBAINS SOUPÇONNÉS D'ESPIONNAGE

(De notre correspondant.)

Montréal. — Le gouvernement canadien a décidé, lundi 10 janvier, d'expulser cinq ressortissants cubains, dont trois diplomates, soupçonnés d'espionnage. La gendarmerie royale du Canada avait remis récemment au ministère des affaires extérieures un rapport sur les activités du consulat cubain à Montréal, où seraient recrutés et entraînés des « espions » envoyés par la suite en Afrique. Un journal rhodésien, le *Sunday Mail*, a rendu l'affaire publique dimanche en citant le témoignage d'un mercenaire américain, M. David Buskin. Celui-ci affirme avoir subi un entraînement à Montréal afin d'informer les services de renseignements cubains. Parvenu en Afrique, il a choisi de se mettre au service des autorités rhodésiennes, contribuant ainsi à démasquer deux agents cubains.

Cette affaire embarrasse le gouvernement d'Ottawa, qui a toujours adopté à l'égard de Cuba une attitude conciliante. Le Canada a reconnu — malgré l'opposition des Etats-Unis — le gouvernement de M. Castro peu de temps après que celui-ci aient pris le pouvoir. — A.-M. C.

Etats-Unis

M. Kissinger devant le National-Press Club

Les adieux de « Lone Ranger »

De notre correspondant

Washington. — Engagé dans une série d'adieux, qui, comme ceux d'une grande vedette, risquent de se prolonger, M. Kissinger a pris congé lundi 10 janvier des journalistes au National Press Club. Réunion amicale, empreinte de bonne humeur et même d'une franche gaîté créée par l'apparition soudaine, sur une table faisant face au secrétaire d'Etat, d'une danseuse du ventre, portant le nom oriental de Shadiah, mais en fait native de Vienna, dans la banlieue de la capitale. Après avoir fait onduler avec compétence ses hanches dénudées, elle jeta son voile bleu à l'invité d'honneur surpris et ravi.

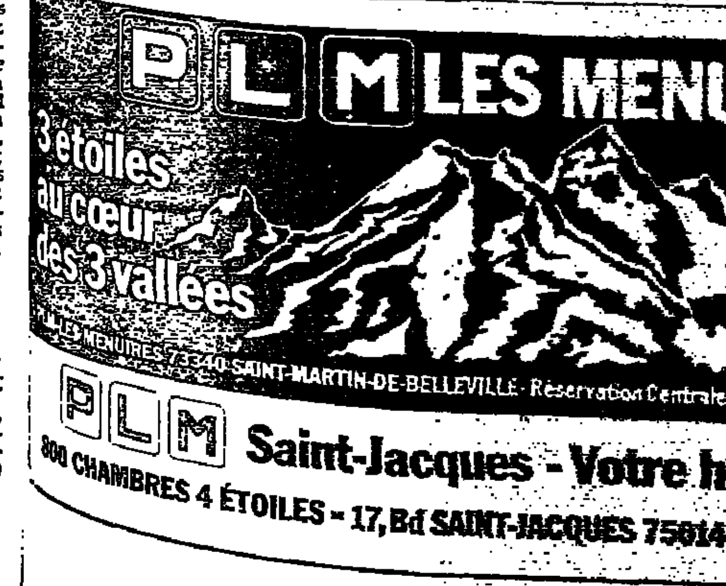
Après cette étrange référence à sa politique arabe, M. Kissinger prit la parole, précédé du thème musical de *Lone Ranger* (le cow-boy solitaire) auquel il a été souvent comparé. Il se moqua gentiment des journalistes et de lui-même.

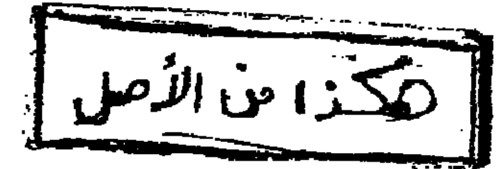
« ... *Nous avons en commun la modestie et l'humilité, nous aimons rester dans l'ombre, nous sommes volontiers effacés...* » déclara-t-il en souriant à ses amis de la presse, venus nombreux lui rendre hommage. Beaucoup d'entre eux, après avoir exagérément encensé le « *docteur miracle* », le « *supermen* », le « *magicien* » de la diplomatie, avaient rejoint le camp de ses détracteurs. Tous étaient pourtant présents... M. Kissinger savait parfaitement manœuvrer « ses » journalistes. Mais ceux qui étaient admis à intervalles réguliers dans son bureau ont rarement regretté d'avoir été manipulés par une personnalité aussi brillante, à la conversation enrichissante, ponctuée d'un sens de l'humour parfois féroce mais jamais vraiment méchant...

M. Kissinger n'a pas manqué d'émailler lundi sa « sortie » de quelques bons mots. « *Il faut absolument que je termine mon livre avant lui* », déclara-t-il à un journaliste affirmant que M. Nixon, dans ses Mémoires (non encore publiées), le traitait comme un simple exécutant de sa politique. « *Quelle a été votre plus grande réussite ?* » lui demanda-t-on. « *D'avoir parfois pris des mesures contraires à ce que me recommandaient les services du Département d'Etat* », répliqua-t-il.

Entre deux pirouettes, M. Kissinger rendit hommage au président Ford, promit son soutien actif au nouveau gouvernement, prêcha l'unité des Américains autour d'une politique étrangère acceptée par les deux grands partis et demanda à la presse d'abandonner son attitude de méfiance systématique à l'égard du pouvoir... Il dénonça vigoureusement la conception d'une prétendue « *supériorité militaire* », qui, dit-il, « *ne signifie rien quand les deux super-puissances ont la capacité de détruire toute vie civilisée...* » Une émotion véritable perça enfin sous la cuirasse du « *lone ranger* » endurci quand il évoqua sa carrière, l'ascension d'un réfugié juif allemand à un des premiers postes de responsabilité de son pays d'adoption. « *J'ai tenté au mieux de payer ma dette à ce pays...* », conclut-il.

HENRI PIERRE.





PROCHE-ORIENT

LA JORDANIE EN QUESTION

II. - « Mais à quoi sert le roi Hussein ? »

Malgré les efforts du régime hachémite, l'intégration des Palestiniens en Jordanie — plus d'un million dont quelque six cent quarante-cinq mille réfugiés — s'est soldée, en règle générale, par un échec (le Monde du 11 janvier).

De notre envoyé spécial
J.-P. PERONCEL-HUGOZ

Amman. — Sur les hauteurs de la capitale jordanienne, dans les villas de pierre de taille rose abritant les ambassades, il est une question que même les diplomates des pays amis de la Jordanie se posent de plus en plus souvent, en prenant une mine embarrassée : *« Mais à quoi servent le roi Hussein et son royaume ? »*

Les regards se tournent alors vers les cartes murales, où les Etats de Sa Majesté hachémite montrent leur forme cocasse d'ange levant le bras, la Cisjordanie occupée par Israël, mais qui fut annexée à la Jordanie de 1948 à 1967, faisant fonction d'aile. Si le roi Ali, du Hedjaz, n'avait pas cédé, en 1925, à son frère l'émir Abdallah de Transjordanie, grand-père du roi Hussein, la partie septentrionale de son ex-royaume non conquise par les Saoudites, la Jordanie n'aurait même pas d'ouverture maritime ; de même, c'est à un échange de territoires, consenti en 1965 par Ryad, qu'elle doit d'avoir sur la mer Rouge une « fenêtre » de 25 kilomètres, et non plus une « lucarne » de 6 kilomètres.

« L'existence de cet Etat serait déjà un peu moins absurde, entend-on répéter dans les chancelleries, *si le pouvoir politique y était remis aux citoyens d'origine palestinienne qui composent plus de la moitié de la population du pays. »* L'idée d'une *« Palestine, capitale Amman »,* devenue chimérique depuis que, après Septembre noir en 1970, l'autorité de l'Etat hachémite a été restaurée, a resurgi paradoxalement au moment où le trône du roi Hussein n'a jamais paru aussi solide ; et cette fois ce ne sont plus les adversaires du souverain qui avancent cette idée, mais ses propres partenaires.

C'est qu'entre-temps l'intervention syrienne au Liban a précipité l'évolution interne du mouvement palestinien. Les Américains ont de plus en plus l'impression que *« le courant raisonnable, partisan d'une solution pacifique au Proche-Orient »,* se renforce progressivement au sein de l'Organisation de libération de la Palestine (O.L.P.) : ce n'est que le début d'une évolution, observent-ils, qui pourrait être plus rapide que prévu tant se sont élargis, ces derniers temps, les secteurs de l'opinion publique arabe et palestinienne désireux *« qu'on en finisse ».* Si Washington acquiert la conviction que les dirigeants palestiniens acceptent réellement un règlement de paix au Proche-Orient sous l'égide américaine, la Jordanie ne pèsera guère dans leurs calculs.

Non pas que le petit royaume fasse la moindre objection à une *pax americana,* qu'il appelle depuis des lustres de ses vœux, mais le pouvoir hachémite pourrait un jour faire figure d'obstacle à l'extinction définitive du problème posé par les Palestiniens. Dès lors que ceux-ci, conduits par une équipe favorable à l'Occident, accepteraient pour patrie la Cisjordanie — lambeau de la « Palestine occidentale » que restituerait Israël — réunie à la Transjordanie (Jordanie actuelle), rebaptisée, comme dans l'Antiquité, « Palestine orientale », quel besoin aurait les Etats-Unis de maintenir une monarchie bédouine à l'est du Jourdain ? C'est un tel raisonnement, appuyé sur les réflexions de quelques-uns de leurs collègues américains, qui fait s'interroger les diplomates en poste à Amman.

Le poids des États-Unis

Il est symptomatique que pour certains cercles américains influents au Proche-Orient Hussein ne soit déjà plus *« le courageux petit roi »,* mais *« le chef d'un régime digne des Mille et Une Nuits ».* La modeste cour d'Amman n'est pas celle de Sardanapale, mais certaines façons « orientales » de vivre, qui ont déjà offusqué des envoyés de M. Ford, ne risquent-elles pas, *a fortiori,* de choquer le puritanisme de M. Carter, et, partant, de desservir la cause d'Amman à la Maison Blanche ? Il n'est pas rassurant non plus pour le régime que soient cités, dans tel salon d'Amman, les noms d'officiers dont *« l'allégeance envers la famille royale pourrait un jour être moins forte que les liens qu'ils ont noués outre-Atlantique pendant leurs études militaires ».*

Enfin, la marge de manœuvre limitée vis-à-vis de l'Amérique d'un petit pays qui a bénéficié, au cours du quart de siècle écoulé, d'une aide américaine de l'ordre de 1 milliard de dollars, a été encore réduite après *« le chantage triangulaire »* mené en 1975-1976 par le roi Hussein envers Washington, Moscou et Ryad pour obtenir un système de défense aérienne ; les Etats-Unis ont finalement cédé, non sans manifester à l'égard d'Amman une irritation qui reste perceptible chez plus d'un de leurs représentants dans le monde arabe.

Il est clair que les Américains ne lâcheront pas la proie pour l'ombre et que, le cas échéant, ils ne sacrifieraient un féal éprouvé comme le roi Hussein que si l'O.L.P., ayant d'une manière ou d'une autre éliminé à l'extérieur le Front du refus (de toute négociation avec Israël), et en son sein le courant marxiste, était en mesure de donner des gages sérieux quant à la fin de tout irrédentisme palestinien à l'égard de l'Etat hébreu dans ses frontières de 1967. Selon une formule attribuée au Raïs égyptien : *« Washington s'accommoderait d'un gouvernement palestinien à condition que ce fût un gouvernement innocent. »* Dans l'immédiat, conclut un ambassadeur européen : *« Le pire ennemi d'Hussein serait une O.L.P. véritablement modérée. »*

Formé à l'école britannique et admirateur de Charles de Gaulle, le roi Hussein a appris de longue date que les puissances n'ont que des intérêts et pas d'amis ; fin politique, il a humé dès la plus légère brise que celle-ci pourrait tourner un jour au vent contraire. Il a vu son rôle traditionnel de *« messager des Arabes »* auprès des Occidentaux décliner au fur et à mesure que s'affirmait la diplomatie saoudienne et que l'Egypte, discrètement suivie par la Syrie, se replaçait dans la mouvance de l'Ouest ; plutôt que de « s'accrocher » aux Américains qui, après tout, sont restés jusqu'ici, dans leurs actes, des alliés irréprochables, et de tenter de leur arracher des garanties pour l'avenir, au risque de se voir accuser de faire un procès d'intention à l'Amérique, le monarque a préféré porter les yeux plus près de lui.

Dès le début des événements du Liban, au printemps 1975, le roi, dit-on, avait compris que Damas était déterminé, *« en dépit des apparences et des proclamations »,* à mettre au pas les fedayin afin de dégager la voie d'une solution négociée au Proche-Orient. Parallèlement, il avait capté le désir inavoué mais bien ancré du général Hafez El Assad de faire reconnaître la prépondérance syrienne au Levant. Adroitement, le souverain a choisi le moment, à la mi-75, où la Syrie commençait à redouter que ses desseins secrets au Liban ne l'isolent sur le plan arabe et international pour lui proposer une alliance que Damas de son côté souhaitait ardemment.

L'alliance avec la Syrie

Sans doute Hussein sentait-il bien que, une fois dissipée l'éphémère satisfaction de voir ses adversaires palestiniens à la merci des canons syriens, l'évolution politique de l'O.L.P. qui ne manquerait pas de s'ensuivre serait moins réjouissante pour lui. Mais que pouvait-il faire ? Hurler avec l'Egypte ? Chacun savait que le plus cher souhait du Raïs était aussi « l'assagissement » des Palestiniens, et que la réconciliation syro-égyptienne était inscrite dans le ciel ; elle a eu lieu au Caire dès octobre dernier.

Auparavant était née cette *« union apparemment contre-nature, mais apparemment seulement »,* selon l'expression d'un observateur jordanien, *« entre une république progressiste cliente des pays communistes et une royauté conservatrice en relation avec Formose, entre le socialisme du parti Baas et le code patriarcal bédouin ».* Les dissemblances entre les deux régimes sont en fait moins grandes qu'il n'y paraît : à Damas, où le néo-libéralisme économique concurrence de plus en plus l'étatisme, le pouvoir politique s'incarne, comme à Amman, dans une monarchie — au sens littéral du terme — absolue, à la différence près qu'il ne s'y acquiert pas par droit dynastique, mais par la force. A Amman comme à Damas, l'armée est le principal pilier du régime. Les données constantes (langue, culture, mœurs, religion) sont aussi très proches entre la Syrie et la Jordanie qui, à l'époque ottomane, formèrent, de Hama à Akaba, une seule province continentale.

Enfin, il semble que, entre le roi Hussein et le président Assad, entre le dynaste héritier de quarante chérifs (1) et ancien élève de Harrow et Sandhurst, et le militaire descendu sans apprêt de la rude montagne alaouite, une sorte de sympathie mutuelle se soit créée.

A la grandiloquence et à la démagogie qui ont marqué la plupart des tentatives passées de regroupement interarabe, le rapprochement syro-jordanien a préféré des voies prosaïques. *« Efficacité avant tout : nous avons choisi d'abord d'intégrer peu à peu nos deux économies et d'harmoniser les législations afférentes ; la coopération jordano-syrienne doit se faire sentir dans la vie quotidienne »,* nous a déclaré l'émir Hassan, prince héritier de Jordanie, à qui son frère Hussein laisse la haute main sur les affaires économiques. Le prince nous a énuméré ensuite les différentes mesures déjà entrées en vigueur : libre circulation des ressortissants des deux pays munis d'une carte d'identité, unification des progammes scolaires primaires, diffusion des journaux d'Amman à Damas et réciproquement, création d'une zone franche frontalière à vocation industrielle, diminution des droits de douane, mise sur pied d'une compagnie binationale de transports terrestres de deux cent soixante-quinze véhicules ; d'autres décisions communes sont attendues dans les domaines aérien, maritime et industriel.

Si l'unification se poursuit, le royaume ne craint-il pas à terme de devenir un protectorat, puis une province de la Syrie ? La question, pour l'instant, fait sourire à Amman, car la petite Jordanie, avec son capitalisme flamboyant, a jusqu'à présent damé le pion sur le plan économique à une Syrie bien plus riche et quatre fois plus peuplée qu'elle, mais encore bridée par sa bureaucratie. Si les échanges syro-jordaniens ont augmenté de plus de 50 % en un an, c'est surtout grâce aux ventes d'Amman à Damas.

Quant à l'éventualité de la création d'une branche jordanienne du Baas manœuvrée par la Syrie, cela fait carrément rire dans l'entourage royal, où l'on croit pouvoir avancer que tel et tel hauts dirigeants syriens *« ne sont pas plus socialistes ou baasistes que nous ».* Néanmoins, la prudence reste de rigueur, et, par exemple, rien n'a été amorcé sur le plan de la coopération militaire malgré les *desiderata* syriens. Il y a gros à parier que, pour chacun des deux gouvernements, le rapprochement en cours s'opère dans une perspective différente : Damas, qui n'a pas oublié les califes omeyyades, est porté par une stratégie hégémonique régionale ; Amman, pensant à sa survie en tant qu'Etat, a calculé tactiquement que, à l'heure actuelle, les Syriens pouvaient mieux que quiconque conjurer tout péril palestinien. Ces préoccupations disparates pourraient un jour se contrarier, encore que l'idée d'une *« souple confédération syro-libano-jordano-palestinienne »* qui laisserait à chacun sa souveraineté sous la houlette de Damas serait peut-être dans l'avenir un moyen de concilier craintes des uns et ambitions des autres. Avant d'en arriver là, une éventuelle réconciliation syro-palestinienne serait grosse d'inconnues pour les Hachémites.

Une puissante armée de l'air

« 1977 sera l'année où se décidera le règlement au Proche-Orient », espère-t-on à Damas, et surtout au Caire. Amman regarde un peu au-delà, et ne voit pas d'autre solution pour les Arabes, en cas d'échec des négociations, qu'une cinquième guerre avec Israël. En octobre 1973, la Jordanie n'a pas pris part à un conflit dans la préparation duquel l'Egypte et la Syrie l'avaient tenue à l'écart. Cela n'a apparemment pas créé de complexe dans l'armée jordanienne, qui, depuis la victoire remportée sur Israël avec les fedayin à Karameh en 1968, estime *« avoir lavé la honte de 1967 ».* Mais que ferait le roi Hussein en cas de nouvelle déflagration ? A ses officiers il a confié l'an passé : *« Nous participerions à cette guerre. »* Selon l'un des proches du souverain : *« Les fusées que l'Amérique commencera à nous livrer en 1977 ne sont pas destinées à effrayer les avions israéliens qui en temps normal violent couramment le ciel d'Amman, mais à nous préparer à toute éventualité sérieuse. »*

Chérissant son armée de l'air (six mille six cent cinquante hommes très bien entraînés au service de soixante-six avions de combat américains Starfighter F-5 et F-104), lui-même pilote émérite, le roi de Jordanie n'avait pu encore, faute de moyens, doter son pays d'une protection antiaérienne. Il a enfin obtenu, mais non sans mal, que les Etats-Unis lui livrent en 1977, et que l'Arabie paie en partie (540 millions de dollars sur près de 800 millions de dollars, le reste incombant à Washington) quatorze batteries de fusées Hawk et un assortiment de canons antiaériens.

L'air pincé que prennent les gouvernants jordaniens lorsqu'on leur parle d'une possible *« palestinisation »* de la Jordanie, les pointes de la presse d'Amman contre les Américains, ou les soins mis par la radiotélévision jordanienne à monter en épingle les activités de certains groupes extrémistes palestiniens, indiquent qu'en fait *« la cinquième guerre »* n'est pas le souci majeur du régime. La *« liquidation »* ou l'abandon à lui-même du régime hachémite reste pourtant encore au stade des hypothèses vagues et lointaines, même si maintenant il arrive parfois à un diplomate américain de rappeler que *« si le roi Abdallah était resté à Karak, il n'aurait sans doute pas été assassiné par un Palestinien » !* A 125 kilomètres au sud d'Amman, Karak fut, en 1921, le siège d'une minuscule principauté bédouine constituée par le grand-père du roi Hussein...

Même en admettant que Washington en vienne pour de bon un jour à l'idée d'un *« pouvoir palestinien »* en Transjordanie, il resterait aux Etats-Unis à convaincre plusieurs de leurs partenaires du bien-fondé de cette politique. Pour Ryad, qui, depuis la réconciliation des Saoudites avec les Hachémites, intervenue sous le règne du roi Talal (1951-1952), a progressivement tissé avec la Jordanie *« un pacte de solidarité monarchique »,* la plus modérée des républiques palestiniennes ne vaudra jamais un roi pro-occidental régnant à Amman ; le chah d'Iran et nombre de dirigeants israéliens sont sans doute dans les mêmes dispositions d'esprit. Il ne faut pas négliger non plus le ressort personnel d'Hussein. Enfin, la crainte de susciter une chouannerie pro-hachémite — qui peut imaginer les Bédouins obéissant à une autorité palestinienne ? — est aussi de nature à faire réfléchir ceux qui, outre-Atlantique, cherchent une solution au problème palestinien.

Si bien des incertitudes planent sur l'avenir politique de son pays, dans l'immédiat, le roi Hussein a la satisfaction de voir son royaume prendre les couleurs de la prospérité.

Prochain article :

« MIRACLE » SUR LE JOURDAIN

(1) Les chérifs sont réputés être les descendants de Hassan, l'aîné des petits-fils de Mahomet.

LIBAN — DAMAS — SYRIE — IRAK — ISRAEL — TEL AVIV — JERUSALEM — Lac de Tibériade — MER MEDITERRANEE — AMMAN — MER MORTE — Karak — Ghor — Wadi-Arab — JORDANIE — TRANSJORDANIE — Pétra — Maan — Eilat — Akaba — EGYPTE — ARABIE SAOUDITE

Territoires occupés par Israël depuis 1967 — 0 Km 100

Le royaume hachémite de Jordanie, qui a officiellement abandonné son ancien nom de Transjordanie dès 1946, et non pas après l'annexion de la Cisjordanie en 1948, ne s'étend plus que sur 90.400 km2 depuis que cette dernière contrée (5.600 km2) a été occupée par Israël en 1967.

Seules les terres irriguées du Ghor et, dans une moindre mesure, la région du Wadi-Arab, sont propices à l'agriculture. Contrôlés par une compagnie où l'Etat est majoritaire, les phosphates sont l'unique richesse importante du sous-sol; exploités depuis 1932, leur production a atteint 1 700 000 t. en 1976, et les réserves sont estimées à 2 milliards de tonnes.

PROCHE-ORIENT

LES PROLONGEMENTS DE L'ARRESTATION A PARIS DU DIRIGEANT

M. Abou Daoud a été appréhendé avant l'arrivée du mandat international

M. Abou Daoud, le leader palestinien arrêté, vendredi 7 janvier, à Paris ar la D.S.T., n'a pas été appréhendé à la demande des autorités judiciaires de Bavière, contrairement à ce que laissaient entendre les premiers commentaires du ministre de l'intérieur.

Très vite, en effet, de nettes contradictions sont apparues à propos du mandat d'arrêt international lancé par l'Allemagne de l'Ouest à l'intention de la police française par le canal d'Interpol — qui n'a d'ailleurs toujours pas publié les éclaircissements promis sur cette affaire. On a d'abord soutenu, lace Beauvau, que le mandat — rédigé au nom de M. Youssef Rafi Hanna, et non de Youssef Rafi Hanna — était arrivé vendredi 7 janvier au matin et qu'il avait été exécuté quelques heures plus tard. Or le parquet de Munich affirme pour sa part que cette pièce n'a été délivrée que samedi matin 8 janvier c'est-à-dire plusieurs heures après l'arrestation à Paris de M. Abou Daoud. Ce décalage exlique que le Palestinien n'ait été présenté à la deuxième section du parquet de Paris que ce jour-là.

Il devenait dès lors difficile au ministère français de l'intérieur de maintenir que la police française ait pu agir à la demande de l'Allemagne fédérale. Aussi annonça-t-on, le 10 janvier, en cours de journée, que le motif de l'interpellation n'était pas lié à la requête ouest-allemande : M. Abou Daoud, expliqua-t-on, avait été appréhendé non à la demande d'un pays tiers, mais parce qu'il était entré en France avec un faux passeport irakien, au nom de M. Youssef Rafi Hanna. Mais dans ce cas pourquoi ne fait-il toujours pas, près de quatre jours plus tard, l'objet d'une inculpation pour usage de faux papiers alors que les faits paraissaient flagrants ? La justice française, au contraire, ne retient que les poursuites découlant du mandat d'arrêt international : la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris a été saisie dès le lundi 10 janvier de la demande ouest-allemande. Et pourquoi la D.S.T. s'est-elle chargée d'une mission — l'interpellation d'un porteur de faux papiers — qui revenait plus logiquement à la police judiciaire ?

Peut-être est-ce pour éviter de répondre à ces questions par quelques nouvelles contradictions que le ministère de l'intérieur a fait savoir, dans la soirée, du 10 janvier, qu'il ne ferait désormais aucune déclaration et ne publierait aucun communiqué. — J. Sn.

● *Le Mouvement d'action judiciaire* (MAJ) et *le Comité international de défense des prisonniers politiques* rappellent, dans un communiqué, que « *les faits imputés à Abou Daoud, réels ou non, sont de nature politique* ».

« *En conséquence*, souligne le communiqué, *il ne saurait être extradé en direction de l'Allemagne ou d'Israël, en vertu de la législation française qui interdit, par la loi du 10 mars 1927, toute extradition pour motif* politique. »

● *Le P.S.U.*, pour sa part, a qualifié cette arrestation de « *véritable provocation à l'égard de l'O.L.P.* » et exige également la « *libération sans condition* » du leader palestinien.

« Une initiative de Bonn »

a déclaré M. Poniatowski aux ambassadeurs arabes

Les ambassadeurs d'Egypte, d'Arabie Saoudite et d'Algérie à Paris ont été reçus lundi, en fin d'après-midi, par M. Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, afin de protester contre les circonstances de l'arrestation du dirigeant palestinien, M. Abou Daoud.

Au terme de l'entretien qui a duré quarante-cinq minutes, les ambassadeurs se sont bornés à déclarer qu'ils avaient été « *mandatés par tous les ambassadeurs des pays arabes afin de faire part de leur étonnement à la suite de l'arrestation d'Abou Daoud, d'abord auprès du ministre des affaires étrangères, puis du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur* ».

« *Pour sa part, M. Poniatowski nous a fait savoir que cette arrestation avait été opérée à l'initiative du gouvernement allemand* », ont-ils précisé (1).

En fin de matinée, les trois ambassadeurs avaient été reçus par M. Jean-Marie Soutou, secrétaire général du Quai d'Orsay. A l'issue de cette rencontre, M. Bedjaoui, ambassadeur d'Algérie, avait notamment déclaré :

« *Ce n'est pas un événement très gai pour les relations d'amitié et de confiance qui existent depuis toujours entre la France et tous les pays arabes sans exception qui nous a amenés ici.* »

En réponse à une question, il avait ajouté : « *Abou Daoud est un militant palestinien, un responsable de la résistance palestinienne qui a déjà sillonné l'ensemble du monde, et en particulier l'Europe, sans avoir eu de problème.* »

(1) En fait, comme l'indique ci-contre notre correspondant, Bonn avait fait savoir dès le début de l'après-midi, donc avant l'audience accordée par M. Poniatowski aux ambassadeurs arabes, que les autorités allemandes n'étaient pas à l'origine de l'avis international de recherche lancé par Interpol et que le mandat d'arrêt des autorités bavaroises avait été signé après et non avant l'arrestation de M. Abou Daoud.

BONN : la R.F.A. n'est pas à l'origine de l'avis de recherche

De notre correspondant

Bonn. — Le porte-parole du ministère ouest-allemand de la justice, M. Binder, s'est efforcé, le *lundi 10 janvier*, au cours d'une conférence de presse, de convaincre les journalistes que la République fédérale n'était pour rien dans l'arrestation de M. Abou Daoud. L'avis international de recherche lancé contre le dirigeant palestinien par l'intermédiaire d'Interpol — si avis il y a, ce que M. Binder n'a pas pu confirmer — n'émanerait pas, en tout cas, des autorités allemandes. Le mandat d'arrêt a été délivré par le parquet de Munich seulement samedi matin, après que les autorités allemandes eurent été informées de l'arrestation de M. Abou Daoud, dans la nuit de vendredi à samedi.

On ne connait pas encore la teneur du dossier réuni par la justice bavaroise, mais il apparaît curieux que celle-ci n'ait rien entrepris — comme l'affirme M. Binder — avant samedi dernier, et qu'en quelques heures elle ait réuni les éléments permettant la délivrance d'un mandat d'arrêt pour « *complicité dans des prises d'otages (dans onze cas), des meurtres (dans douze cas) et des attentats à l'explosif* ».

Pour les Allemands, la situation juridique se présente ainsi : après la délivrance du mandat d'arrêt international, le gouvernement bavarois devait décider, mardi, s'il allait inviter ou non le gouvernement fédéral à demander à la France l'extradition de M. Abou Daoud.

Ce n'est qu'après cette décision que le gouvernement de Bonn pourra entreprendre des démarches auprès des autorités françaises. Il ne fait guère de doute cependant que le formalisme juridique lié à la structure fédérale de la R.F.A. est, en l'occurrence, un moyen de retarder une décision délicate, quel que soit l'aspect sous lequel on la considère.

Après une première réaction qui leur faisait considérer l'arrestation de M. Abou Daoud comme une « *victoire sur le terrorisme* », les Allemands ne paraissent guère désireux de prendre en charge une affaire dont les conséquences pratiques (représailles) et diplomatiques (détérioration des relations avec les pays arabes) sont parfaitement prévisibles.

M. Bölling, porte-parole du gouvernement fédéral, s'est inscrit en faux contre cette interprétation, qu'il a qualifiée de « *pure spéculation* ». L'ensemble de la presse ouest-allemande met l'accent sur la crédibilité du gouvernement de Bonn. « *Nous serions ridicules si nous lancions à la hâte des mandats d'arrêt dans le monde*, écrit la *Westdeutsche Allegemeine Zeitung* (libéral de gauche), *même si nous reculions devant les conséquences désagréables, quand, contre toute attente, une des personnes recherchées tombe dans le filet.* »

« *Il ne s'agit pas d'une alternative entre la lâcheté et la fanfaronnade, il s'agit de la crédibilité de la solidarité internationale dans la lutte contre le terrorisme* », ajoute la *Frankfurter Rundschau* (libéral de gauche), même si, comme le note le quotidien de Bonn *General Anzeiger* (indépendant), « *la justice allemande, à qui personne ne doit conseiller la pusillanimité, doit pourtant calculer à l'avance dans quelle aventure elle s'engagerait avec un procès contre Abou Daoud* ».

Die Welt (chaîne Springer) s'interroge sur le destin de la résistance palestinienne, et conclut : « *Le terrorisme appartient, comme personnage de l'histoire moderne, à la race des « pères fondateurs » de nombreux Etats neufs. Un homme comme Abou Daoud est une sorte de héros de la liberté. Qui s'en empare s'oppose à une partie du nouveau monde. Il n'est pas exclu qu'il fasse carrière. Boumediène est aujourd'hui un chef. Et Abou Daoud peut se présenter dans quelques années avec le fanion d'un ministre.* »

DANIEL VERNET.

JÉRUSALEM : la presse réclame la plus grande fermeté

De notre correspondant

Jérusalem. — La procédure en vue d'obtenir l'extradition de M. Abou Daoud, engagée lundi 10 janvier à midi, est soutenue par un mouvement qui va en s'amplifiant dans l'opinion israélienne. Ce mardi, la Knesset est saisie de quatre demandes de débats, et les éditoriaux de toute la presse sont unanimes à réclamer la plus grande fermeté dans les démarches du gouvernement israélien auprès des autorités françaises.

L'embarras dans lequel l'arrestation de M. Abou Daoud a plongé Paris n'est pas fait pour chagriner les Israéliens, qui paraissent résolus à ne renoncer à aucun des avantages que pourraient leur assurer les textes des conventions auxquelles la France a souscrit.

La démarche entreprise lundi à Paris par l'ambassadeur d'Israël, M. Gazit, sur les instructions téléphoniques du ministre des affaires étrangères, M. Ygal Allon, s'appuie sur la même convention franco-israélienne qui a permis, quelques semaines plus tôt, à la France, de demander l'extradition du financier M. Flatto-Sharon.

Ce dernier, réclamé par les autorités françaises pour escroquerie et fraude fiscale, a proposé, lundi, de se rendre de son plein gré à Paris, si les autorités françaises s'engagent à livrer à Israël M. Abou Daoud. M. Samuel Flatto-Sharon est sous le coup d'une demande d'extradition que la France doit adresser à Israël prochainement. En attendant que cette démarche soit faite, il a été arrêté puis mis en liberté sous une très forte caution.

Les autorités israéliennes n'attachent pas d'importance au geste de M. Flatto-Sharon, considéré comme « dépourvu de sérieux ».

On paraît craindre à Jérusalem, comme le dit d'ailleurs ouvertement la presse, que le gouvernement français ne soit tenté, devant les périls qui menacent sa politique arabe, d'attribuer aux délits de M. Abou Daoud un caractère politique rendant de la sorte inapplicable la convention d'extradition.

Le quotidien des syndicats, *Davar*, qui est proche des cercles gouvernementaux, définit ainsi le choix qui s'offre à la France : « *Elle peut considérer que le massacre de Munich est un « délit politique » qui relève du droit légitime de l'O.L.P., laquelle bénéficie de sa reconnaissance. Mais elle peut aussi conserver son rôle dans l'effort international en vue d'annihiler le terrorisme.* »

L'issue qui paraît devoir être la plus acceptable pour toutes les parties intéressées est la remise de M. Abou Daoud à la police allemande, à la condition toutefois que les autorités fédérales soient vraiment désireuses de s'encombrer d'un tel prisonnier. Rien ne s'oppose, semble-t-il, à ce que Bonn soit ensuite saisi d'une demande d'extradition israélienne.

Mais avant d'en arriver à ce stade, il y a lieu de penser que rien, en tout cas, ne sera négligé du côté israélien qui puisse contribuer à rendre plus délicate la position de la France aux yeux du monde arabe.

ANDRÉ SCEMAMA.

● *La Librairie arabe* a adressé, pour sa part, « *une vigoureuse protestation et demande aux autorités et à la police française la libération immédiate* » de leur camarade.

Dans le même communiqué, la Librairie arabe précise que, devant faire face « *à de nombreux problèmes, tant financiers que de sécurité, elle tiendra une conférence de presse, le mercredi 12 janvier, à 15 heures, 2, rue Saint-Victor, Paris (5e). Elle demande à tous les amis de Mahmoud Saleh et du peuple palestinien d'y participer* ».

PROCHE

...ESTINIEN ABOU DAOU...

POLICE ET GOUVERNEM...

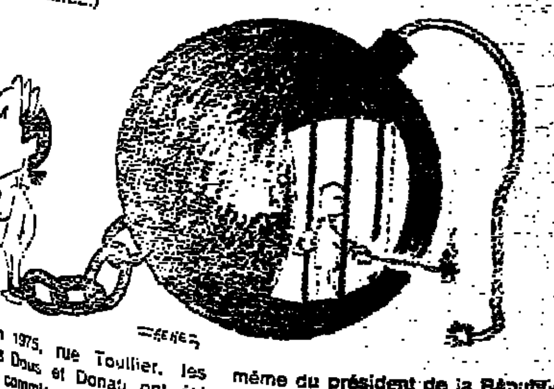
Un mal prof...

...service secret souvent sur la sellette

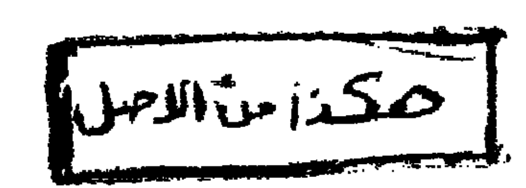
FRANCIS CORNU.

M. ROGER WYBOT : la D.S.T. a sûrement reçu le feu vert.

...ministre ou la D.S.T. ?



JEAN PLANCHAIS.



PROCHE-ORIENT

PALESTINIEN ABOU DAOUD

POLICE ET GOUVERNEMENT

Un mal profond

Une fois de plus, par une accumulation de maladresses, d'affabulations et de mensonges, la police française se retrouve, en partie malgré elle, dans une situation indéfendable.

En annonçant, le 29 décembre, que l'enquête sur l'assassinat du député Jean de Broglie était close (violant en cela le secret de l'instruction, même s'il devait s'en défendre par la suite) le ministre de l'intérieur entraînait la police judiciaire — « *la seule police qu'une démocratie ose avouer* », disait Georges Clemenceau — sur le terrain fangeux de la compromission. Contre le gré, semble-t-il, de certains fonctionnaires — y compris parmi ceux qui assistaient M. Michel Poniatowski ce soir-là place Beauvau, — peu désireux de sacrifier une certaine éthique à la raison d'État.

Mais les faits sont là pour montrer que la « machine policière », dans son ensemble, a accepté de suivre son ministre. On en voit autant de preuves dans *les fausses informations* pas toujours démenties, dans les pièces livrées tronquées au public, dans les fuites soigneusement orientées qui sont le lot quotidien de l'opinion depuis une quinzaine de jours.

Aujourd'hui, un autre grand service de la police, la surveillance du territoire, se compromet à son tour, en arrêtant dans des circonstances peu claires un représentant d'une délégation étrangère en possession d'un visa français en bonne et due forme.

On ne saura certainement jamais dans quel esprit machiavélique a germé cette idée, mais on ne saurait oublier que, de bévues en bavures et de « coups tordus » en échecs sanglants, la D.S.T. a toujours eu coutume de travailler « en marge », choisissant son terrain, ses moyens et même son moment, dût-il être le plus inopportun pour la politique du pays.

Pour la police, dans son ensemble, le mal est profond. Pendant près de six années, M. Raymond Marcellin l'a utilisée sans retenue dans sa croisade contre la « subversion internationale ». Ses successeurs ont voulu donner de cette administration une image plus conforme aux principes démocratiques. Nous découvrons aujourd'hui que, plus subtilement peut-être qu'après 1968, les options fondamentales sont restées les mêmes, que les habitudes, même les plus discrètes, n'ont pas changé. Quand comprendra-t-on, par exemple, que nous ne vivons plus à l'époque bénie où un deuxième bureau imposait impunément « ses » vérités en inventant au besoin « ses » coupables et en fabriquant de toutes pièces des dossiers accablants ?

JAMES SARAZIN.

Un service secret souvent sur la sellette

Née comme le SDECE (1) *de la réorganisation des services de renseignements de la France en 1944, la Direction de la surveillance du territoire a longtemps connu une existence discrète, comme il convient à un service protégé par le secret de défense nationale. Mais, au cours des dernières années, la D.S.T. a fait parler d'elle à plusieurs reprises pour des incidents et « bavures » ou des événements à propos desquels les nécessités de sa mission de contre-espionnage ne peuvent être seules invoquées. La D.S.T. a, sur ce point, pris la relève du SDECE, éclaboussé par les retombées de l'affaire Ben Barka et réorganisé pour cette raison.*

La découverte, le 3 décembre 1973, de micros et de mystérieux « plombiers » dans les locaux du *Canard enchaîné*, la mise en cause de la D.S.T. et la dénonciation de certains policiers du service ont marqué le début d'un malaise que le non-lieu rendu le 29 décembre dernier ne suffira pas à effacer. En février 1973, la publication de documents comportant des listes de personnes que le SAC (Service d'action civique) projetait en 1968 de « regrouper » dans des stades à Marseille met en cause la D.S.T., soupçonnée d'avoir fourni ces listes.

Cet incident rappelait au moins que la D.S.T. avait coordonné son action avec d'autres services de police pour tenter de surveiller et contrôler les milieux réputés gauchistes après les « événements » de mai 1968. En mars 1974, des rumeurs de réorganisation de la D.S.T. marquent l'arrivée de M. Jacques Chirac au ministère de l'intérieur.

Environ mille fonctionnaires

Elles se traduiront, en fait, par un certain renouvellement du personnel, la nomination de nouveaux chefs de services et une « réorientation » discrète du travail de la Direction. Un an plus tard, le départ de M. Guy Xoual, sous-directeur depuis quatre ans, un des « piliers » de la « maison », marque la dernière étape d'une évolution provoquée par les rumeurs de l'affaire du *Canard enchaîné*. Certains voient dans ce départ la fin d'une époque, celle de l'indépendance d'un service souvent jugée trop grande par les gouvernants eux-mêmes. Indépendance qui avait notamment marqué l'esprit de la direction durant le long règne de M. Roger Wybot, de 1944 à 1958.

En 1975, deux événements devaient de nouveau attirer l'attention sur la D.S.T. : l'étrange « dépression nerveuse » du commissaire Henri Canouet, qui, barricadé à son *domicile*, clamait le nom de ses collègues et supérieurs qu'il accusait de le persécuter (le 9 juin) et la fusillade de la rue Toullier (le 27 juin), au cours de laquelle deux inspecteurs de la D.S.T. étaient tués en tentant d'arrêter le terroriste « Carlos ».

Les attributions de la D.S.T. ne peuvent être précisément connues. Créée par une ordonnance de novembre 1944, les missions du service ont été notamment redéfinies par un décret de 1964, qui distinguait particulièrement les fonctions respectives de la D.S.T. et du SDECE. Ce décret, comme les autres textes concernant ces services de contre-espionnage, ne sont pas publiés et sont classés « *secret de défense nationale* ».

En réalité, la répartition des tâches entre les deux services se fait essentiellement sur des critères géographiques : la D.S.T. étant compétente sur le territoire français (y compris les DOM-TOM), le SDECE exerçant en principe son activité vers l'étranger. La D.S.T., composée de policiers (et de quelques « contractuels »), est l'une des quatre directions actives de la police nationale, dépendant *donc* du ministère de l'intérieur, tandis que le SDECE dépend du ministère de la défense, son personnel étant essentiellement composé de militaires.

Les effectifs de la D.S.T. sont évalués à environ un millier de fonctionnaires répartis en neuf secteurs eux-mêmes subdivisés en brigades dans les régions. Comme le nombre du personnel le budget du service est également placé sous le sceau du secret. Son directeur actuel est M. Chalet depuis janvier 1976.

FRANCIS CORNU.

(1) SDECE : Service de documentation extérieure et de contre-espionnage.

M. ROGER WYBOT : la D.S.T. a sûrement reçu le feu vert.

Interrogé au micro de R.T.L. à propos de l'arrestation de M. Abou Daoud, M. Roger Wybot, ancien directeur de la surveillance du territoire (1944-1958), a déclaré que, s'agissant d'une personne qui faisait partie « d'une délégation officielle étrangère », il lui semblait que la D.S.T. n'avait pu intervenir « sans en référer au ministère de l'intérieur ». M. Wybot a conclu : « Il est certain qu'elle (la D.S.T.) a reçu le feu vert. »

● *Le Mouvement des travailleurs arabes* s'est élevé, lundi, contre l'arrestation « *illégale* » de M. Abou Daoud par la police française. Pour le M.T.A., cette arrestation s'apparente à une « *prise d'otage* ». Elle servirait, entre autres, à couvrir « *le refus de la police française de démasquer et d'arrêter les criminels sionistes* » que le M.T.A. estime responsable non seulement de la mort de Mahmoud Saleh mais aussi d'autres dirigeants palestiniens ou arabes tués à Paris au cours des dernières années : Mahmoud Hamchari, Bassil Koubeissi et Mahmoud Boudia.

Le ministre ou la D.S.T. ?

(Suite de la première page.)

Maintenant on peut penser qu'à la D.S.T. on n'a pas oublié ses vieilles sympathies, non plus que ses vieilles antipathies. D'autant que le 27 juin 1975, rue Toullier, les inspecteurs Dous et Donati ont été tués, et le commissaire Herranz gravement blessé par le mystérieux Carlos, au service de certains dirigeants terroristes arabes. Des morts à venger.

M. Poniatowski aura beau accumuler les contradictions et les contre-vérités, ou vouloir s'enfermer désormais dans un silence qui ne lui est pas coutumier, il lui faudra bien un jour sortir du dilemme où il s'est placé : ou bien le ministre de l'intérieur a pris sur lui de lancer ou de couvrir une opération dont les suites peuvent être extrêmement préjudiciables à la politique française au Proche-Orient, ou bien il n'a aucune *autorité sur un service dont la tâche* est particulièrement délicate, puisqu'il a paru mettre en cause, à l'insu même du président de la République, la politique de la France et même le crédit de l'État.

JEAN PLANCHAIS.

(Dessin de CHENEZ.)

● *Le Centre de documentation politique et universitaire* (nationaliste-révolutionnaire), dénonce, dans un communiqué « *l'arrestation scandaleuse de M. Abou Daoud, membre d'une délégation officielle de l'O.L.P., organisation reconnue par la majorité des membres de la communauté internationale, dont le gouvernement français. Reçu à ce titre au ministère des affaires étrangères, il bénéficiait donc, de fait, de l'immunité diplomatique* ».

LE VRAI ET LE FAUX

M. Abou Daoud est entré en France avec un passeport irakien. On apprend que ce passeport est faux. Est-ce à dire que M. Abou Daoud s'est présenté avec un passeport trafiqué, falsifié ? Assurément non, puisque ce passeport a été délivré par les autorités irakiennes et qu'il porte un visa du consulat de France à Beyrouth.

Le problème est ailleurs. Les Palestiniens, tant qu'ils n'auront pas de patrie, tant qu'ils resteront disséminés dans le monde, exposés de temps en temps à quelque massacre, auront non pas un faux passeport, mais l'hospitalité d'une autre nationalité.

Comment un Palestinien, aujourd'hui, qui lutte pour recouvrer sa terre et son identité, peut-il se déplacer d'un pays à un autre, si ce n'est avec le passeport, non d'une autre personne, mais d'un autre pays ? Après tout, les Palestiniens ne demandent pas mieux que de ne plus avoir recours à d'autres identités. Et si M. Abou Daoud s'était présenté à l'aéroport avec un passeport palestinien, l'aurait-on laissé entrer ?

TAHAR BEN JELLOUN.

DROITS DE L'HOMME

A Genève

Ouverture d'une conférence sur les réfugiés politiques

De notre correspondante

Genève. — La conférence des plénipotentiaires sur l'asile territorial réunie à l'initiative du prince Sadruddin Aga Khan, haut commissaire des Nations unies pour les réfugiés, s'est ouverte lundi 10 janvier au Palais des nations à Genève. Elle s'est donné pour objectif l'adoption d'une convention tendant à renforcer les droits des réfugiés politiques. Les textes en vigueur à ce jour — dont le principal est la convention de 1951 relative au statut des réfugiés — se sont révélés en effet notoirement insuffisants pour garantir une application obligatoire et uniforme des principes fondamentaux établis par la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Si le texte élaboré par les experts des Nations unies est agréé par les délégués, les Etats membres de l'ONU devront s'engager à accueillir automatiquement toute personne *« persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social ou de ses opinions politiques »* qui se présenterait à leur frontière. Ne bénéficieraient cependant pas de cette convention les réfugiés qui auraient commis *« un crime contre la paix, un crime de guerre ou un crime contre l'humanité, au sens des instruments internationaux élaborés pour prévoir des dispositions relatives à ces crimes »*, ou encore *« un crime grave de droit commun »*, ni ceux qui se seraient rendus coupables *« d'agissements contraires aux buts et aux principes des Nations unies »*.

Les Etats devront également s'engager à respecter le principe du non refoulement vers son pays d'origine de toute personne qui aurait demandé à bénéficier du droit d'asile. La réunion s'efforcera de rechercher les moyens les plus efficaces pour mettre fin au douloureux problème des réfugiés errants à qui, successivement, plusieurs pays ferment leurs frontières, en comptant sur les autres pour les accueillir. — I. V.

● L'UNION SOVIÉTIQUE a autorisé 9 626 personnes d'origine allemande à émigrer en Allemagne fédérale en 1976, annonce l'ambassade de R.F.A. à Moscou. C'est le nombre le plus élevé d'émigrés allemands depuis 1974 (6 345 départs). En tout, 30 796 personnes d'origine allemande ont émigré d'U.R.S.S. depuis 1970. — *(Reuter.)*

POINT DE VUE

L'État et l'individu

par PHILIPPE MANIN (*)

IL existe une dialectique permanente de la protection des droits de l'homme et de la répression internationale des crimes.

Ici, l'on se préoccupe d'affermir les moyens par lesquels l'individu pourra se défendre contre la toute-puissance de l'Etat ; là, on encourage les Etats à s'unir pour lutter plus efficacement contre le développement de certaines formes de criminalité.

Dans ce vaste ensemble, quelle est la place du droit d'asile, dont l'actualité est soulignée à la fois par les discusions qui lui sont consacrées aux Nations unies, par les sollicitations dont beaucoup d'Etats sont l'objet dans les régions troublées du monde et par l'adoption récente, dans le cadre du Conseil de l'Europe, de la convention sur le terrorisme ?

La forme normale de l'asile est l'asile « territorial ». C'est le fait pour un Etat de permettre à un étranger, exposé à des poursuites dans son Etat d'origine, d'accéder à son territoire. Etant donné que la compétence de contrainte de l'Etat ne peut jamais s'exercer sur le territoire de l'Etat étranger, l'individu se trouve ainsi hors d'atteinte.

Sous cette forme, l'asile est consacré par la pratique et par le droit, la règle fondamentale étant que le fait de l'accorder ne peut jamais, hors le cas de la violation d'un traité, être considéré comme un acte illicite.

L'asile territorial pose au moins deux questions essentielles. Tout d'abord, l'asile est-il un droit de l'individu et l'Etat est-il tenu d'accueillir le réfugié ?

L'opinion traditionnelle est que l'Etat dispose d'une compétence entièrement discrétionnaire.

En dépit de certaines pressions, celle-ci ne paraît pas aujourd'hui remise en cause. Ainsi l'Assemblée générale des Nations unies a, dans une résolution adoptée à l'unanimité en 1967, affirmé que l'Etat accordait l'asile *« dans l'exercice de sa souveraineté »*. Un projet de convention préparé également dans le cadre de cette organisation et qui va vraisemblablement être soumis prochainement à une conférence diplomatique ne va pas au-delà de la formule selon laquelle les Etats *« mettront tout en œuvre »* pour accorder l'asile, ce qui n'équivaut certainement pas à la création d'une obligation.

En second lieu, l'Etat est-il limité dans l'exercice de sa compétence d'expulsion d'un étranger réfugié ?

Protecteur de l'individu cette fois, le droit répond que l'Etat *« asilant »* n'est pas obligé de répondre à une demande d'extradition qui émane de l'Etat qui est à l'origine de la poursuite.

Mais il faut tenir compte des obligations découlant des traités auxquels l'Etat peut être partie.

A cet égard, jouent tout d'abord les conventions dites d'extradition qui, en règle générale, obligent l'Etat asilant à répondre favorablement à une demande d'extradition d'un prévenu de droit commun mais lui laissent toute liberté à l'égard des prévenus politiques. Peuvent jouer également les conventions internationales relatives à la répression de certaines infractions. Ainsi la Convention européenne sur le terrorisme, en interdisant aux Etats de considérer comme politique — avec cependant des possibilités d'adaptation individuelle — toute une série d'infractions, se combine avec les traités d'extradition et réduit considérablement les cas où l'Etat asilant pourra refuser d'extrader.

Jouent enfin les conventions protectrices des réfugiés et tout particulièrement celle de 1951 — qui lie actuellement soixante-huit Etats — qui prévoit, d'une part, que l'expulsion d'un réfugié ne peut intervenir pour des raisons de sécurité nationale ou d'ordre public et seulement en exécution d'une procédure régulière et, d'autre part, que l'expulsion ne peut intervenir en direction d'un Etat où la vie et la liberté du réfugié seraient menacées.

L'asile diplomatique s'entend de l'asile accordé par un Etat dans une de ses dépendances protégées située en territoire étranger, c'est-à-dire dans ses missions diplomatiques, mais aussi éventuellement dans ses consulats, voire dans ses navires se trouvant dans les eaux territoriales ou dans ses bases militaires à l'étranger. Cet asile existe-t-il, juridiquement parlant ?

Sur ce point, un récent rapport du secrétaire général des Nations unies, qui reproduit notamment des opinions émises par un certain nombre d'Etats, apporte des enseignements utiles.

Y apparaît tout d'abord un bloc d'Etats — de l'Europe de l'Est en particulier — qui récusent catégoriquement l'existence de l'asile diplomatique en tant qu'institution générale du droit international et ne l'admettent que sur la base d'un traité spécial.

Un second bloc de toute origine géographique et politique — le plus nombreux — se caractérise par son refus de vouloir envisager l'asile diplomatiques en termes juridiques. Cette pratique, absolument exceptionnelle et marginale selon eux, ne pourrait s'expliquer que par des considérations humanitaires. Elle ne saurait donc créer de précédent ni engendrer d'obligation. Parmi ceux-ci, la position de la France, Etat fréquement sollicité, apparaît avec une cohérence juridique singulière. Pour elle, en effet, l'asile diplomatique ne relève pas du droit international général mais d'un droit régional, celui de l'Amérique latine, où il se fonde sur une pratique abondante. Cette position peut prendre appui notamment sur une décision rendue en 1950 par la Cour internationale de justice. Il en découle non seulement que l'asile diplomatique ne saurait être exercé en aucun cas hors d'Amérique latine, mais encore qu'en Amérique latine même, les Etats non latino-américains ne sont pas tenus par les règles de ce droit régional.

Enfin le bloc des Etats latino-américain se déclare assez naturellement favorable à la pratique de l'asile diplomatique. L'Australie, à l'initiative de laquelle la question a été examinée à l'ONU, le rejoint.

En définitive, ce panorama des opinion confirme, s'il en était besoin, que l'asile diplomatique n'est certainement pas une institution universelle du droit international.

L'on pourrait s'étonner du traitement discriminatoire fait à ce qui ne constitue que deux expressions d'un même phénomène et d'un même besoin.

L'explication est cependant simple : en accordant l'asile territorial, l'Etat ne fait qu'exercer normalement sa compétence territoriale ; en accordant l'asile diplomatique, il va à l'encontre de l'exercice de la compétence territoriale normale, celle de l'Etat sur le territoire duquel les poursuites ont lieu. Plus personne, en effet, n'admet de nos jours la fiction selon laquelle les ambassades et autres jouiraient d'une véritable exterritorialité et seraient en quelque sorte des « enclaves » en territoire étranger. On s'explique mieux, dans ces conditions, la position des Etats qui prétendent que l'asile diplomatique ne peut s'exercer qu'à la condition de ne pas pouvoir être interprété comme une atteinte à la souveraineté territoriale. Il en est ainsi par exemple lorsqu'il s'agit de mettre à l'abri une personne poursuivie non par la police régulière, mais par la foule ou encore lorsque l'asile paraît être toléré par l'Etat territorial qui accepte de délivrer des sauf-conduits pour que l' *« asilé »* quitte l'ambassade et gagne un territoire étranger (cas des réfugiés chiliens à l'ambassade de France, par exemple). Il n'existe donc actuellement — hors d'Amérique latine — ni un droit d'asile diplomatique ni un droit « de » l'asile diplomatique. Le dépassement de ce stade semble douteux. Pour la majorité des Etats, l'asile diplomatique, trop lié aux circonstances, n'est pas « codifiable ». Il restera donc vraisemblablement une terre d'élection du pragmatisme et de la navigation à vue.

(*) Professeur de droit international à l'université de Paris-I.



Une lettre du service ‹réfugiés› de la CIMADE

Après la publication dans le Monde *daté 28-29 novembre 1976 d'un article intitulé « La France, terre d'asile », M. André Jacques, directeur du service « réfugiés » de la CIMADE (Service œcuménique d'entraide), nous a adressé la lettre suivante :*

Dans un article intitulé « La France, terre d'asile », qui apporte au demeurant des informations sérieuses sur certains aspects de l'accueil des réfugiés politiques, la CIMADE est citée dans un chapitre intitulé « Controverse ». Parce que certaines allégations risquent de porter un préjudice grave à notre action et fausser notre image, nous sommes dans l'obligation d'apporter certaines précisions quant à notre position.

Nous reconnaissons volontiers que nous préférons l'idée d'une *insertion*, en principe provisoire, à celle d'intégration des réfugiés en France. Nous croyons en effet, après trente-cinq ans d'expérience dans ce domaine, que le respect de la personnalité du réfugié implique la reconnaissance du fait qu'il reste un *étranger en exil*. Son équilibre et sa dynamique personnels sont d'autant meilleurs qu'il s'insère vite, d'une manière réaliste, dans notre société sans pour autant perdre de vue son identité politique.

C'est ce que nous confirment aujourd'hui bien des responsables politiques grecs, portugais, guinéens (Bissau) ou angolais rentrés dans leurs pays et qui avaient trouvé auprès de la CIMADE l'appui dont ils avaient besoin en un moment difficile de leur existence.

En effet, si un exilé n'acquiert pas la nationalité française et donc ne peut participer à la vie politique de notre pays, et s'il ne peut continuer à vivre pour son pays, que devient-il ? Un « bâtard » de la société, un suspect, un « producteur », un homme seulement préoccupé de sa propre vie ?

Les résistants français en exil n'ont-ils pas vécu *pour* le jour de la libération, alors qu'ils devaient momentanément vivre sur le sol de pays amis ?

Mais, à propos de ce débat sur l'intégration, l'auteur de l'article parle d'une méfiance de la CIMADE à l'égard de « France, terre d'asile ». Si, de toute évidence, chacune des associations chargées de l'accueil des réfugiés a sa propre conception et sa manière de recevoir, ses limitations aussi, il s'établit entre elles une *complémentarité* utile à bien des réfugiés. Au contraire de ce qui pourrait être compris à partir de l'article, la CIMADE a toujours mis en avant la nécessité d'une coordination avec toutes les associations concernées, en particulier « France, terre d'asile ».

A propos du Centre international de Massy géré par la CIMADE, nous tenons à préciser ce qui suit. Au contraire de ce que suggère l'article, aucune ségrégation n'y est pratiquée, et l'éventail politique est respecté autant que la diversité des nationalités. Et, si les réfugiés y sont accueillis avec efficacité, c'est-à-dire s'ils y trouvent la possibilité d'une insertion sociale, professionnelle ou universitaire rapide, c'est qu'une vue réaliste de cette tâche a été élaborée, au cours de nombreuses années, *avec* les réfugiés eux-mêmes, toujours reconnus comme adultes.

Ajoutons que, en matière de « travail social », il faut savoir tenir compte de la spécificité des problèmes posés. L'accueil doit respecter les origines culturelles, politiques, linguistiques, et trouver, sans marginaliser personne, les structures qui répondent à des besoins différents. Voilà pourquoi nous pensons que la sécurité des réfugiés est mieux assurée dans de petits foyers d'accueil et des foyers adaptés.

Dernière remarque : ce sont les réfugiés eux-mêmes qui apportent leurs problèmes, et un accueil conséquent commence par les écouter, afin de discerner leurs besoins et de s'efforcer d'y répondre. D'où, par exemple, la décision de la CIMADE d'être présente sur le terrain de l'information et de la défense des droits de l'homme.

Un dossier établi avec un grand nombre d'associations sur la sécurité des étrangers, et plus particulièrement des réfugiés politiques, va bientôt paraître. On y comprendra que la vigilance envers la sécurité des réfugiés politiques est confondue avec la lutte pour le maintien des exigences démocratiques et des droits de l'homme dans notre pays.

DROITS DE L'HOMME

Le cas du Dr Mikhaïl Stern

Un appel de Mme Simone de Beauvoir aux chefs d'États membres de la conférence d'Helsinki

SIMONE DE BEAUVOIR.

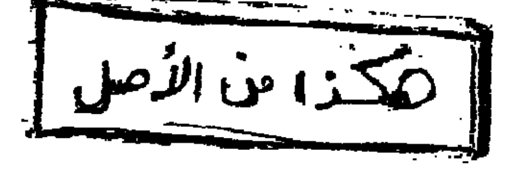
VINGT-DEUX TRAVAILLEURS IMMIGRÉS TURCS SONT EXPULSÉS DE SAINT-FLOUR

... jusqu'à la nuit de dimanche à lundi pendant laquelle la gendarmerie locale pris position autour des bâtiments où logeaient les immigrés, et lundi matin 10 janvier, un détachement de C.R.S. investissait simultanément les locaux, l'un situé à Saint-Flour même, et l'autre dans sa périphérie à proximité d'un dépôt d'ordures. Très rapidement, vingt-deux travailleurs immigrés furent embarqués dans les cars de police pour une destination non révélée par les autorités locales.

CINQUANTE-CINQ PRÊTRES LANCENT UN APPEL EN FAVEUR DES BASQUES DE L'ILE D'YEU

Dans une lettre adressée samedi 8 janvier à l'évêque de Bayonne, au préfet de Pyrénées-Atlantiques, aux élus du Pays basque et aux organes de presse locaux, cinquante-cinq prêtres *« engagés dans l'évangélisation du Pays basque »* attirent l'attention sur le sort des dix réfugiés assignés en résidence à l'île d'Yeu, dont *« la détention depuis plusieurs mois paraît être une atteinte aux droits imprescriptibles de la personne humaine »*.

« Nous voyons dans cette affaire, écrivent-ils notamment, *une menace à la dignité de l'homme, car il semble que ces mesures trouvent leur justification dans la seule raison d'*[illegible] *Nous souhaitons qu'une prise de conscience de l'illégalité* [illegible] *mesure suscite enfin une action active et efficace qui* [illegible] *la suppression de ces* [illegible] *pouvoir. »*



DROITS DE L'HOMME

Le cas du Dr Mikhael Stern

Un appel de Mme Simone de Beauvoir aux chefs d'États membres de la conférence d'Helsinki

A la suite de la conférence d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe, qui devait améliorer les relations humaines et scientifiques dans le monde entier, vous avez signé, le 1er août 1975, certains accords. M. Brejnev était parmi les signataires. Il l'a rappelé récemment, au cours d'un entretien qu'il a accordé à Yves Mourousi et que TF 1 a diffusé le 5 octobre 1976. Il a affirmé : « Pour ce qui est de l'Union soviétique, nous respectons et nous appliquons toutes les dispositions. Je dis bien toutes les dispositions des accords d'Helsinki. »

Une des clauses importantes de ces accords, c'est le droit reconnu à tout citoyen de circuler librement. Or malgré sa déclaration à Yves Mourousi, M. Brejnev est bien loin de reconnaître ce droit aux citoyens soviétiques. Innombrables sont ceux à qui il est interdit de franchir les frontières de l'U.R.S.S., et nombreux ceux qui ont subi des sanctions pour avoir tenté de le faire, fût-ce tout à fait légalement.

En ce début de l'année 1977, je voudrais attirer particulièrement votre attention sur le cas du docteur Mikhael Stern qui, voilà presque trois ans, a été déporté dans un camp de travaux forcés à Kharkov. On l'a prétendu coupable d'avoir touché des pots-de-vin ; en vingt-quatre ans d'exercice de la médecine, il aurait reçu indûment deux canards et deux paniers de pommes, un coq et sept œufs ainsi que 775 roubles. Ces accusations dérisoires, et que rien n'a confirmées, sont d'autant plus absurdes qu'en U.R.S.S. le délit de concussion n'existe que pour les fonctionnaires.

En vérité, le docteur Stern, qui était en 1974 directeur du département d'endocrinologie de l'hôpital régional de Vinnitza, qui avait traité avec le plus grand succès une maladie très répandue en Ukraine, le goitre, et était en même temps un spécialiste incontesté de la pathologie sexuelle, avait une réputation bien établie de dévouement et de compétence. S'il a été persécuté, c'est parce que ses fils — tous deux de brillants jeunes savants — ont voulu émigrer et que, malgré les pressions exercées sur lui par le K.G.B., il a refusé de s'opposer à leur désir. Plus tard, ses fils ont quitté l'U.R.S.S.; mais le docteur Mikhael Stern continue d'être détenu dans des conditions qui mettent gravement en danger sa santé. Son crime est d'avoir respecté chez ses fils un droit que leur reconnaissaient les accords d'Helsinki, auxquels a souscrit M. Brejnev.

Déjà plusieurs tentatives ont été faites pour obtenir l'annulation d'un verdict inique et la réhabilitation du docteur Mikhael Stern. Soixante-six prix Nobel ont signé un appel en sa faveur. Leur voix n'a pas été entendue, et le docteur Stern est menacé de passer encore un hiver dans un camp aux conditions mortellement dangereuses pour lui.

Dans ces jours anniversaires de sa condamnation, il me semble urgent que tous les signataires des accords d'Helsinki réclament à M. Brejnev — au nom de ces accords mêmes qu'il se vante de respecter — la libération immédiate du docteur Stern et l'annulation du jugement qui l'a condamné. Sous peine d'un parjure ignominieux, M. Brejnev se doit de mettre ses actes en accord avec ses paroles et d'honorer sa signature. Je demande instamment à tous ceux qui ont signé avec lui de lui faire prendre conscience des obligations que comporte un tel engagement.

SIMONE DE BEAUVOIR.

★ Le Comité international pour la libération du Dr Mikael Stern a son siège, 32, rue de l'Assomption, 75016 Paris. Compte bancaire : Crédit lyonnais A D 429, n° 677 52 P.

VINGT-DEUX TRAVAILLEURS IMMIGRÉS TURCS SONT EXPULSÉS DE SAINT-FLOUR

Dès le mois de décembre, l'union interprofessionnelle du secteur C.F.D.T. de Saint-Flour avait alerté l'opinion publique : une trentaine d'ouvriers turcs, employés dans une importante entreprise de bâtiment et de travaux publics, les établissements Rozière, étaient menacés d'expulsion, après l'ouverture d'une enquête de l'inspection du travail et du parquet d'Aurillac. Les travailleurs immigrés étaient, d'une part, simplement en infraction avec la législation régissant la main-d'œuvre étrangère en ne possédant ni carte de travail ni carte de séjour ; d'autre part, leur arrivée en France, considérée comme irrégulière, les mettait sous le coup d'une décision ministérielle du mois d'août 1974 contre l'immigration sauvage.

Le 27 décembre, ce problème était examiné à Aurillac lors de la venue d'un chargé de mission auprès du secrétariat d'Etat aux travailleurs immigrés. Il en résultait la régularisation des cas de six travailleurs turcs, tandis que vingt-deux autres se voyaient proposer leur rapatriement.

La situation devait se stabiliser jusqu'à la nuit de dimanche à lundi pendant laquelle la gendarmerie locale pris position autour des bâtiments où logeaient les immigrés, et lundi matin 10 janvier, un détachement de C.R.S. investissait simultanément les locaux, l'un situé à Saint-Flour même, et l'autre dans sa périphérie à proximité d'un dépôt d'ordures. Très rapidement, vingt-deux travailleurs immigrés furent embarqués dans les cars de police pour une destination non révélée par les autorités locales.

CINQUANTE-CINQ PRÊTRES LANCENT UN APPEL EN FAVEUR DES BASQUES DE L'ILE D'YEU

Dans une lettre adressée samedi 8 janvier à l'évêque de Bayonne, au préfet de Pyrénées-Atlantiques, aux élus du Pays basque et aux organes de presse locaux, cinquante-cinq prêtres « *engagés dans l'évangélisation du Pays basque* » attirent l'attention sur le sort des dix réfugiés assignés en résidence à l'île d'Yeu, dont « *la détention depuis plusieurs mois paraît être une atteinte aux droits imprescriptibles de la personne humaine* ».

« *Nous voyons dans cette affaire*, écrivent-ils notamment, *une menace à la dignité de l'homme, car il semble que ces mesures trouvent leur justification dans la seule raison d'Etat. Nous souhaitons qu'une prise de conscience de l'illégalité de cette mesure suscite enfin une réaction active et efficace qui aboutisse à la suppression de ces abus de pouvoir.* »

POLITIQUE

LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

MARSEILLE : le P.C. renouvelle ses propositions pour des listes d'union de la gauche.

M. Georges Lazzarino a indiqué, lundi matin 10 janvier, que la fédération des Bouches-du-Rhône du parti communiste français — dont il est le secrétaire — a adressé aux fédérations du parti socialiste et du mouvement des radicaux de gauche « *de nouvelles propositions en vue d'aboutir, à Marseille, à un accord pour les élections municipales* ».

M. Lazzarino a poursuivi : « *Nous proposons* [aux responsables socialistes et radicaux de gauche] *de nous rencontrer immédiatement pour constituer des listes d'union dans les six secteurs de Marseille où la gauche est largement majoritaire : ces secteurs sont les 2e, 3e, 5e, 6e, 7e et 8e secteurs municipaux. Après le refus du parti socialiste de constituer des listes d'union à Marseille, nous avons fait part de notre regret de cette décision et de notre détermination à poursuivre nos efforts pour que, dans la deuxième ville de France, l'accord national des partis de gauche soit appliqué.*

» *Les arguments invoqués pour justifier le refus des listes d'union sont la division de Marseille en secteurs et le fait que dans deux de ces secteurs, le premier (1er et 4e arrondissements) et le quatrième (8e et 9e arrondissements) existerait un danger réactionnaire. Nous ne partageons pas cette appréciation. Nous pensons, au contraire, que les listes d'union de la gauche sont un facteur décisif pour battre la réaction dans tous les secteurs. La division n'a jamais rassemblé. C'est l'union qui fait la force. Mais si pour ces deux secteurs il y a une différence d'appréciation, rien ne s'oppose à ce que s'engagent d'abord, pour les six autres secteurs de notre ville, les négociations pour la réalisation des listes d'union de la gauche comme nous y invite l'accord national.* »

VILLEURBANNE : le parti socialiste se lance seul dans la campagne

De notre correspondant régional

Lyon. — M. Charles Hernu, membre du comité directeur du P.S., désigné le 10 novembre dernier par son parti pour conduire une éventuelle liste d'union de la gauche à Villeurbanne, ce qui a provoqué de vives réactions de la part du parti communiste (*le Monde* des 25 décembre et 6 janvier), a donné officiellement le coup d'envol de la campagne dans cette ville au cours d'une conférence de presse réunie lundi 10 janvier. « *Nous ne pouvons pas attendre davantage*, a-t-il déclaré. *La polémique que nourrit contre nous le parti communiste nous inquiète pour l'union de la gauche, mais nous ne faiblirons pas dans notre volonté unitaire, et, jusqu'à la veille du dépôt des candidatures, nous sommes prêts à accueillir les communistes sur nos listes.* »

Pour M. Hernu comme pour M. Roland Bernard, premier secrétaire de la fédération socialiste du Rhône, « *la balle est dans le camp des partenaires du P.S.* ». Le parti socialiste rendra publics, sans doute à la fin du mois de janvier, les noms des vingt-trois socialistes et radicaux de gauche qui figureront sur la liste ; mais il y aura sur cette liste, au moins dans un premier temps, dix-huit « blancs » correspondant au nombre de sièges que le P.S. propose, depuis le début des négociations, au P.C. Ces négociations ne sont d'ailleurs pas interrompues : la prochaine rencontre a été fixée au 21 janvier. Les propos qu'aura tenus la veille M. Georges Marchais, au cours d'une réunion publique à Villeurbanne, n'en seront écoutés qu'avec plus d'attention encore.

« *Si, par malheur, l'union ne se réalisait pas, notre parti, qui est majeur, ira à la bataille tout seul, et il la gagnera. Nous devancerons le parti communiste à Villeurbanne* », a affirmé M. Charles Hernu. Celui-ci a ajouté : « *Le premier objectif de l'union de la gauche est de battre la droite, et, à Villeurbanne, atteindre ce but passe à l'évidence par une tête de liste socialiste.* » — B. E.

ORLÉANS : difficultés entre socialistes et communistes pour le choix de la tête de liste

De notre correspondant

Orléans. — Les négociations menées à Orléans pour la constitution d'un liste d'union de la gauche sont dans l'impasse. Aucun accord n'est encore intervenu sur le choix de la tête de liste ni sur la répartition des sièges socialistes.

Le P.C., afin de « *débloquer la situation* », selon ses propres termes propose que la liste soit conduite par une personnalité n'appartenant pas à un parti de gauche mais acceptant les orientations du programme commun. Le parti socialiste de son côté estime que cette initiative n'est absolument pas de nature à résoudre les difficultés et rappelle que la direction de la liste doit lui revenir (*le Monde* du 26 novembre 1976).

Outre les difficultés sur le choix de la tête de liste les discussions achoppent sur les chiffres des derniers résultats électoraux à prendre en compte pour la répartition des sièges. Les socialistes estiment que 40 % des sièges doivent revenir au parti communiste ; les communistes, eux, proposeraient 12 sièges aux socialistes et 9 aux radicaux de gauche sur les 41 de la liste.

Le parti socialiste souhaite également la participation de membres du Groupe d'action municipale. Le GAM que préside M. Antoine Prost existe depuis 1969 à Orléans. Il a participé aux élections municipales de 1971 et il anime ou appuie, par un soutien technique, les très nombreux comités de défense du cadre de vie qui se sont constitués ces dernières années dans les quartiers d'Orléans.

VAR : une cinquantaine d'accords P.C.-P.S. ont été signés.

(De notre correspondant.)

Toulon. — Dans le Var, qui compte cent cinquante-trois communes, une cinquantaine d'accords P.S.-P.C. ont été conclus. Ainsi, il y aura une liste d'union de la gauche à La Seyne, par exemple, mais des listes distinctes à Saint-Raphaël, La Garde et peut-être à Hyères.

A Toulon, le Mouvement des radicaux de gauche se réjouit de la désignation de l'amiral Antoine Sanguinetti comme tête de liste, mais cette proposition, qui émane du secrétariat national du P.S., n'a toujours pas l'agrément du P.C.

A La Garde, une liste socialiste sera menée par M. Roger Zunino, premier adjoint de la municipalité conduite par M. Maurice Delplace (communiste). L'accord n'a pu se faire entre les sections socialiste et communiste gardiennes sur le problème de la représentation.

A Saint-Raphaël également, la gauche constituera deux listes. D'une part le P.C., de l'autre les socialistes et les radicaux de gauche groupés derrière le maire sortant, M. Guy Gomez (M.R.G.). La majorité, elle, accorde son soutien à M. René Laurin, ancien député (R.P.R.) et conseiller général de Saint-Raphaël. Actuellement conseiller municipal, M. Laurin a obtenu l'investiture du C.D.S., des radicaux valoisiens, des R.I. et du R.P.R. Outsider, M. Jean-Paul Roy, ancien préfet du Var, qui conduit une liste apolitique.

La lutte s'annonce sévère à Fréjus, où le maire sortant, M. Léon Héritier (C.D.S.), voit son propre neveu, M. Philippe Héritier (sans étiquette) entrer en lice. Se présente également un autre concurrent issu de la majorité, M. François Léotard, qui, fils du maire battu en 1971 par M. Léon Héritier, bénéficie de l'investiture du R.P.R. Pour le parti socialiste, c'est M. Jean Bertrand qui a été désigné comme tête de liste. Les négociations entre le P.S. et ses partenaires communistes et radicaux de gauche ne sont pas terminées.

● *M. Robert Lancelot, vice-président du conseil général de la Marne* et maire (mod.) de Sainte-Menehould, s'est démis, lundi 10 janvier, de ses deux mandats, en raison des procédures de liquidation judiciaire dont les entreprises qu'il dirige font l'objet.

Mort de deux parlementaires

ALBERT BIGNON, DÉPUTÉ DE LA CHARENTE-MARITIME

M. Albert Bignon, député de la Charente-Maritime, vice-président de la commission de la défense nationale, ancien maire de Rochefort, est décédé le 10 janvier, à Rochefort-sur-Mer.

[Né le 28 février 1910 à Groix (Morbihan), Albert Bignon était avocat à Rochefort depuis 1933 et fut six fois bâtonnier de l'ordre des avocats de La Rochelle.

Chef de groupe dans la Résistance, il avait été arrêté par la Gestapo en 1943. Elu député R.P.F. (puis républicain social) de Charente-Maritime en 1951, il est battu en janvier 1956 ; il est de nouveau élu en novembre 1958 député U.N.R. de la deuxième circonscription de ce département (Rochefort), où il sera réélu en 1962, 1967, 1968 et 1973. Depuis 1962, il était vice-président de la commission de la défense nationale.

Conseiller général de Rochefort-Sud (1949, réélu en 1954, 1961, 1967 et 1973), Albert Bignon a été maire de Rochefort en 1945 et conseiller municipal de cette ville de 1948 à 1971.

Il sera remplacé à l'Assemblée nationale par son suppléant, M. Jean Branger, professeur technique agricole, maire (R.P.R.) de Surgères (Charente-Maritime).]

M. POUVANAA OOPA SÉNATEUR DE POLYNÉSIE

M. Pouvanaa Oopa Tetuaapua, sénateur (Union centriste) de la Polynésie française, est décédé mardi 11 janvier, à Papeete. Il était âgé de quatre-vingt-deux ans.

[Né en mai 1895 à Fare-Huahine (Polynésie), M. Pouvanaa Oopa avait été député de son territoire de 1949 à 1960. Il avait appartenu au conseil de gouvernement des Etablissements français d'Océanie et à l'Assemblée territoriale de Polynésie. Il était sénateur depuis 1971.

Fondateur du Regroupement des populations tahitiennes, premier mouvement autonomiste polynésien, il devait, lors du référendum de 1958, inviter ses compatriotes à voter « non ». Il préconisait alors la création d'une République tahitienne indépendante au sein de la Communauté française.

A la suite d'une tentative d'incendie de la ville de Papeete, dans la nuit du 10 au 11 octobre 1958, M. Pouvanaa Oopa avait été condamné à huit ans de réclusion, quinze ans d'interdiction de séjour et avait été déchu de son mandat parlementaire en février 1960. Il avait été libéré en 1966, mais était demeuré éloigné de la Polynésie jusqu'en 1968. Une remise gracieuse de la peine d'interdiction de séjour avait été signée cette année-là en sa faveur par le général de Gaulle à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'armistice de 1918, l'ancien député ayant été combattant de la Grande Guerre.

Le successeur de M. Pouvanaa Oopa au Sénat est M. Daniel Millaud.]

M. Daniel Mothé (C.F.D.T.) quitte le P.S.

M. Daniel Mothé, militant C.F.D.T., qui avait adhéré au P.S. en 1974 après les Assises pour le socialisme, vient de rendre publique sa démission de ce parti. M. Mothé est l'auteur de plusieurs ouvrages sur la condition ouvrière, notamment *Militant chez Renault* et *Métier de militant* (Seuil).

Dans sa lettre de démission du parti socialiste, M. Daniel Mothé écrit notamment :

« L'approche des élections municipales et, à plus long terme, des législatives constitue pour le P.S. un révélateur significatif.

» Le fait que toute l'activité interne et externe se trouve orientée vers ces échéances dévoile la vraie vocation de ce parti - partagée par celle des autres d'ailleurs — qui est la prise des pouvoirs locaux ou nationaux. Cette remarque semblerait puérile et sans intérêt si ce parti, à l'inverse de la plupart des autres, ne jouait aussi la carte de l'autogestion. (...) »

Force est de constater que toute l'énergie politique de ce parti se trouve canalisée vers le premier palier, dit prioritaire, qui est celui de la conquête du pouvoir par la gauche, renvoyant les lendemains qui chantent de l'autogestion dans un autre lointain avenir. On peut en conséquence se demander, après les multiples expériences « socialistes », si ces lendemains seront davantage réalisables après cette première étape qu'avant.

En réalité, on peut affirmer que la priorité monopolisante de la politique de conquête démocratique du pouvoir par les élites de gauche se trouve en opposition avec les idées autogestionnaires qui circulent dans ce pays et que les Assises pour le socialisme avaient récupérées.

La machine à occuper le pouvoir se veut centralisatrice et jacobine, réduisant la participation des militants, et, à plus forte raison, des non-militants, à de simples exécutants. Toute autonomie ou toute initiative venant de la base devient impensable ; les instances démocratiques du parti constituant un filtre qui bloque tout ce qui n'a pas l'accord du « sommet ». Le fait que le P.S. soit constitué de deux courants au lieu d'un seul, comme le P.C., ne change pas grand-chose : la décision est négociée au sommet de la hiérarchie par les responsables de ces deux courants, comme au sein du P.C. ou du R.P.R. sont négociés les discours de Georges Marchais ou de Jacques Chirac. La constitution hypothétique de courants supplémentaires ne changerait rien à cette logique élitiste et centralisée.

Il faut donc se rendre à l'évidence que le fonctionnement du P.S. n'est pas plus autogestionnaire que celui du P.C., de la Ligue communiste ou du R.P.R. C'est un parti qui, comme les autres, est une institution ayant la double fonction de fabriquer les élites pour ensuite les hisser au pouvoir.

Ce parti, qui dénonce la bureaucratie des autres institutions, que ce soit celle de l'entreprise ou de l'Etat, qui dénonce, après tant d'autres, les méfaits du taylorisme, croit toujours que ces formes surannées de fonctionnement sont efficaces pour sa propre gestion.

On est bien obligé de constater le contraire. (...)

Dans cette dynamique vers le pouvoir, les idées politiques n'ont d'intérêt que si elles peuvent servir à la stratégie du parti. (...) Toute question qui risque de diviser les Français et retirer des voix aux futures élections sera bannie de la réflexion politique, ne laissant que celles qui sont susceptibles d'être acceptées par 95 % des Français ; c'est-à-dire celles que le langage populaire appelle le « *baratin* ».

M. PINAY DONNE ET REPREND SA DÉMISSION DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA LOIRE

(De notre correspondant.)

Saint-Etienne. — Un incident avait opposé, vendredi 7 janvier, au conseil général de la Loire, que M. Antoine Pinay préside depuis 1949, M. Théo Vial-Massat (P.C.) à l'ancien président du conseil, à propos d'une subvention de l'assemblée départementale au comité d'expansion économique de la Loire. Se sentant personnellement visé par une observation du maire de Firminy sur l'efficacité de la Société d'équipement de la Loire et sur celle de l'Association pour le développement industriel de la région stéphanoise, que préside M. Pinay, ce dernier avait déclaré avec irritation : « *On critique toujours ceux qui travaillent ! (...) Vous aurez demain ma démission, non seulement de président, mais aussi de conseiller général. Ce sera sans appel.* »

Après un entretien avec M. Vial-Massat — et une fin de semaine de réflexion, — M. Pinay s'est toutefois déclaré convaincu que le conseiller général communiste n'avait nullement cherché à le mettre en cause personnellement. « *L'incident est clos* », a-t-il souligné en reprenant place dans son fauteuil présidentiel.

M. Tenaillon (C.D.S.) devient président du conseil général des Yvelines

Après le décès de Jean-Paul Palewski, député R.P.R., l'élection, lundi 10 janvier, de son successeur à la présidence du conseil général des Yvelines s'est faite sans aucune surprise. Avec dix-neuf voix contre quatorze au communiste, M. François Hilsum (candidat de la gauche), deux bulletins blancs et une voix à M. Pierre Duprés (divers modérés), M. Paul-Louis Tenaillon (C.D.S.) a recueilli les suffrages de la majorité présidentielle, selon un accord accord conclu au cours d'une précédente réunion de l'inter-groupe de la majorité. Jusqu'à présent vice-président du conseil général, M. Tenaillon a été remplacé à ce poste par M. Michel Péricard, directeur de l'information à Radio-France, conseiller général R.P.R. de Saint-Germain-en-Laye-Sud.

L'accession de M. Paul-Louis Tenaillon au fauteuil de président de l'assemblée départementale ne clarifie pas pour autant, loin s'en faut, la course à la mairie de Versailles. Actuellement premier adjoint, M. Tenaillon avait annoncé très tôt qu'il ferait liste commune avec le bâtonnier André Damien (C.D.S.), lequel avait réalisé un score fort honorable — et même le meilleur à Versailles-Ville — face à M. Bernard Destremau (R.I.) lors du premier tour de l'élection législative partielle du 14 novembre 1976.

M. Destremau, ancien secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, conscient de son très net recul à Versailles, avait envisagé de faire une liste commune avec M. André Mignot (C.N.I.), maire, sénateur, qui se représente malgré un état de santé assez précaire. Les accords passés pour porter M. Tenaillon à la présidence du conseil général auraient été, semble-t-il, assortis d'un compromis entre les différentes tendances majoritaires pour former une liste commune pour la mairie de Versailles. Mais personne ne croit vraiment que MM. Mignot, Destremau, Tenaillon, Damien et Aupetit (R.P.R.) puissent se présenter unis en mars prochain. D'ailleurs, M. Damien a considéré que M. Mignot s'était beaucoup avancé en annonçant prématurément cette liste unique encore à l'état de projet. A Versailles, donc, c'est toujours la période des grandes manœuvres.

En revanche, l'accession de M. Péricard au poste de vice-président du conseil général renforce sa position pour conquérir la mairie de Saint-Germain-en-Laye.

DÉFENSE

Plaidoyer pour le dégagement

(Suite de la première page.)

La loi de programmation qui définissait les options de défense française pour les six années à venir et les déclarations présidentielles qui l'ont accompagnée présentaient des ambiguïtés qui trouvent leur confirmation dans le budget militaire pour 1977. L'ensemble donne une impression de flou, et même d'incohérence, dont il est difficile d'admettre qu'elle puisse se retrouver dans le secret des intentions gouvernementales. Il n'est donc pas inintéressant, alors que l'élection de M. Carter ramène l'attention sur les doctrines stratégiques du « protecteur » de l'Europe occidentale, de tenter de déceler le fil conducteur de certaines options françaises, difficilement compréhensibles dans la mesure où elles semblent contredire les intentions proclamées du gouvernement.

La mutation de l'Alliance atlantique

Il est maintenant connu qu'une nouvelle définition des relations entre les Etats-Unis et leurs alliés a vu le jour en 1975. Cette mutation, plus profonde que les précédentes, est définie dans un ensemble de rapports officiels américains au Congrès, dont les deux plus significatifs sont le *Rapport annuel sur la défense* de février 1975 et le *Rapport sur la situation des forces nucléaires sur le théâtre européen* d'avril 1976. On l'appelle doctrine Schlesinger, du nom de l'ancien secrétaire à la défense de M. Ford, signataire des documents.

Celui-ci annonça personnellement la mutation au Congrès, le 5 février 1975, à partir d'une phrase-clé : « *Les nations occidentales sont confrontées à de graves conflits, qui sont aussi bien des conflits intérieurs que des conflits extérieurs.* » Il en déduisait donc la nécessité de deux volets pour la défense : l'ancien volet militaire, visant à répondre au second type de menace en engageant le moins possible la sécurité du sanctuaire américain ; mais aussi, un volet politico-économique nouveau, destiné à contenir les dangers du premier type, et résultant d'un glissement des finalités de l'alliance par le biais d'accords bilatéraux avec les gouvernements concernés. D'après M. Schlesinger, « *les forces de l'alliance ont donc plusieurs objectifs : d'abord, bien sûr, de dissuader des attaques armées contre les alliés de l'OTAN ; mais il est également important que l'alliance manifeste sa résolution de combattre pour le maintien de l'intégrité politique aussi bien que territoriale de ses membres* ».

Nous trouvons là une extension très nette de l'esprit et un durcissement des termes du traité de l'Atlantique nord d'avril 1949, qui se bornait à affirmer que « *les parties se consulteront chaque fois que l'intégrité territoriale, l'indépendance politique ou la sécurité des parties sera menacée* ». D'une part, la nécessité d'accepter le combat n'était pas affirmée ; d'autre part, et après tout, il peut y avoir changement de l'intégrité politique d'un Etat sans menace contre son indépendance ou sa sécurité, bien au contraire, comme ce fut le cas à l'avènement de la Vᵉ République.

Toute analyse rationnelle de la conjoncture mondiale contemporaine passe par la prise de conscience de l'intérêt vital de l'Europe pour les Américains, toutes tendances politiques confondues. La constitution en sphère économique indépendante d'une Europe occidentale, qui est de très loin la première puissance commerciale du monde et une redoutable rivale économique des Etats-Unis, poserait en effet à ces derniers des problèmes insolubles de balance extérieure et d'emploi. Comme l'a rappelé M. John C. Culver, président de la sous-commission américaine aux affaires étrangères économiques, l'Union européenne « *constitue une menace potentielle fondamentale pour le statut économique international des Etats-Unis et les intérêts du libre commerce* ».

Pour annuler ce risque, il importe donc aux Américains de dépasser l'intégration militaire pratiquée par l'OTAN, et de viser carrément l'intégration politico-économique, qui rendra irréversible en Europe le partage des zones d'influence établi à la fin de la guerre.

D'un strict point de vue économique, et comme l'ont rappelé plusieurs rapports officiels au Congrès américain, quand il étudia le problème dans les années 70, les sociétés multinationales, qui représentent actuellement un sixième de la production mondiale, sont la meilleure technique de contrôle et d'intégration des nations : « *Le fait qu'elles puissent brandir plusieurs drapeaux permet en particulier d'éviter les questions politiques délicates.* » Nous ne pouvons nous étonner que, d'ores et déjà, l'Europe représente, et de très loin, la zone du monde où les investissements américains à l'étranger sont les plus importants, avec plus du tiers du total.

L'OTAN outil de la pénétration américaine en Europe

Mais, au plan politique, la virtualité d'une Europe européenne, unie et indépendante, existe, symbolisée par le Marché commun, dont les Etats-Unis ne font pas partie. Cela explique que, plutôt que cette Communauté économique européenne, les Etats-Unis aient retenu l'OTAN, en tant qu'appareil déjà en place et sur lequel ils ont barre, comme support privilégié de leurs aspirations, et qu'ils ne veuillent pas d'autre interlocuteur. C'est M. Kissinger qui déclare, le 27 mai 1975, que « *l'OTAN doit s'adapter aux nouvelles conditions dues à l'interdépendance de l'économie du monde moderne* » et traite à ce propos de « *la nécessité de la coopération multilatérale entre les Etats-Unis et les pays industrialisés à travers l'OTAN* », plutôt que de coopération bilatérale entre les Etats-Unis et la Communauté européenne. Et M. Ford de surenchérir le même mois : « *Je considère bien l'Europe comme une entité ; mais nous avons déjà des relations directes avec les principales nations d'Europe à travers l'OTAN* », et cela semble suffisant.

D'autant plus suffisant, politiquement, que, chaque fois que l'OTAN pourrait se relâcher, il suffit d'une campagne bien orchestrée sur le niveau d'armement du pacte de Varsovie pour que les liens se resserrent autour du « *grand protecteur* », sous l'effet d'une terreur entretenue avec le plus grand soin. Mais, même au plan économique, on ne peut plus passer sous silence, et feindre d'ignorer, le vieux thème d ela « *standardisation* » qui, sous des prétextes valables de rentabilité économique et de facilités logistiques, permet à l'OTAN de poursuivre en Europe le démantèlement des industries d'armement ; alors qu'elles sont justement le fer de lance de la recherche et de la technologie moderne, et un facteur essentiel d'influence et de pénétration sur le marché mondial.

Il se trouvait, sans doute par hasard, qu'en ce fatidique mois de mai 1975 dont nous venons de parler une adresse du Congrès américain aux chefs d'état-major de l'OTAN, pendant que se déroulait la réunion des ministres de la défense de l'alliance, leur stipulait que « *l'équipement fourni aux forces américaines intégrées dans l'OTAN devrait être, dans la plus grande mesure possible, standardisé et interchangeable avec celui des forces alliées* ». Effectivement, le communiqué final de la réunion des ministres, le 23 mai, faisait état de la nécessité de progresser dans ce domaine.

Philosophie de la standardisation

Mais qu'entend-on par « *standardisation* », et quelle forme peut revêtir, en pratique, une telle standardisation ?

M. Malcolm Currie, directeur des programmes américains de recherches et d'évaluations, a déclaré, en mars 1975 devant une commission du Sénat, que, dans la balance des forces actuelles des industries d'armement alliées, ce n'est qu'autour d'un armement américain que peut se faire, dans la plupart des cas, une standardisation. Dès 1971, du reste, une étude du département d'Etat « *sur les leçons de l'expérience OTAN* » établit que, dans cinq projets de coproduction réalisés dans le cadre de l'alliance, les Etats-Unis ont joué le premier rôle en fournissant la base technologique ainsi que le gros de l'appui financier correspondant. Et l'auteur de conclure déjà, sans ambages, que non seulement cette coproduction devrait être poursuivie dans le domaine militaire, mais qu'il serait intéressant de l'étendre aux autres domaines industriels.

La standardisation apparaît comme une entreprise d'absorption économique et industrielle. Sous couvert d'une doctrine de division internationale du travail, basée sur la technologie américaine dans le domaine des armements essentiels, les pays alliés devront acheter le matériel américain ou, au plus, le fabriquer en sous-traitance. A l'inverse, dans les domaines non essentiels, les Etats-Unis « *encouragent, conformément à la politique générale d'interdépendance dans la recherche et le développement, certains accords réciproques de licences, comme ils l'ont fait pour le missile Roland-II franco-allemand* », afin de « *spécialiser chacun dans des domaines où il est compétent et ne pas être obligé de développer aux Etats-Unis la création d'usines dans des domaines de production faibles ou peu rentables* ».

Il est intéressant, à ce point de l'étude des actuelles doctrines américaines, d'examiner le budget militaire français pour 1977, dont la presse a souligné certains points faibles.

D'après le rapporteur de la commission des finances de l'Assemblée, les études y sont sacrifiées à la fois dans le domaine des armements nucléaires et dans celui des armements classiques. Le pourcentage de crédits d'études réservés à ces derniers ne cesse de baisser depuis plusieurs années, alors que les progrès techniques s'accélèrent et que les pays étrangers maintiennent leur effort, ou même l'accroissent.

Les autorisations de programme, qui permettent de lancer les commandes nouvelles, n'augmentent pour leur part que de 1,3 %, ce qui — compte tenu d'une hausse des prix beaucoup plus forte dans les technologies avancées que dans la vie courante — équivaut à une diminution considérable. Jamais depuis 1972 les autorisations de programme, évaluées en francs constants, n'ont été aussi faibles, et c'est tout l'avenir de nos forces qui risque ainsi d'être sacrifié.

A moins — c'est une hypothèse à laquelle on ose à peine penser — qu'après les prochaines élections législatives le gouvernement, plus libre d'avouer ses options dès lors qu'il aurait franchi ce cap avec succès, puisse décider de se rallier aux thèses de standardisation et consacrer les crédits militaires, non gagés d'avance grâce à la modération des autorisations de programme dans les années précédentes, à acheter sur les étagères des magasins étrangers les matériels nécessaires à nos troupes. Nul doute que ce jour-là les crédits d'investissement, gonflés en proportion considérable de tout ce qui n'aura pas été consacré à des études coûteuses, permettraient d'acquérir en plus grande quantité des armements de grande série. Nul doute aussi, bien sûr, que nous nous serions ce jour-là enfoncés un peu plus dans la perte de notre liberté de décision et l'asservissement. Mais on ne peut tout avoir, diront certains : l'indépendance est un luxe, et nous devons cesser de vivre au-dessus de nos moyens !

Ce n'est qu'une hypothèse, répétons-le, mais qui peut expliquer bien des choses, et j'attends que l'on m'en présente une plus satisfaisante. Est-il invraisemblable, au fond, que cet alignement sur les thèses américaines ait pu apparaître à certains, plus férus d'interdépendance idéologique et d'économie à courte vue que de pérennité nationale, comme le moyen rationnel — et déjà pratiqué aux débuts de l'alliance — de progresser en direction des buts tracés au printemps dernier par le président de la République : accroître considérablement l'équipement et le poids de nos forces aéroterrestres pour équilibrer en Europe l'armée ouest-allemande et participer plus efficacement, à l'occasion, à la « *bataille de l'avant* » aux côtés de nos alliés. D'autant plus que la possibilité d'occurrence de cette bataille semble croître considérablement, du moins eu égard aux thèses de la partie stratégique et militaire de la doctrine Schlesinger, que nous allons étudier dans un prochain article.

ANTOINE SANGUINETTI.

Prochain article :

LA MONTÉE DES PÉRILS DANS LE MONDE

NEUF AVOCATS ESTIMENT QUE LE RÈGLEMENT DE DISCIPLINE EST UNE ATTEINTE A LA LÉGALITÉ.

Les sanctions disciplinaires prises, en novembre dernier, contre des militaires des forces françaises d'Allemagne fédérale, accusés d'avoir participé à des comités de soldats, sont à nouveau critiquées dans une lettre ouverte, qu'un groupe de neuf avocats a adressée au ministre de la défense.

Dans cette lettre, publiée lundi 10 janvier, Mᵉˢ Henri Leclerc, Jean-Jacques de Félice, Marianne Merleau-Ponty, Antoine Comte et Alain Even notamment, mettent en cause les conditions dans lesquelles ces militaires ont été arrêtés et interrogés. « *Mais plus que ces mesures*, écrivent-ils, *c'est le règlement en vertu duquel elles ont été édictées qui porte intolérablement atteinte à la légalité et aux principes généraux du droit. (...) Des citoyens sont condamnés au cours de simulacres de procès instruits sans règle précise.* »

Les signataires de la lettre ont confirmé leur intention de se rendre dans les unités où des militaires ont été mis aux arrêts, afin d'obtenir le droit de communiquer avec eux et de préparer leur défense (*le Monde* du 15 décembre 1976).

SELON LE « WASHINGTON POST »

Le Pentagone s'inquiète des menaces soviétiques contre les satellites américains

Selon le *Washington Post* du 10 janvier, le Pentagone a fait entreprendre, pour faire pièce à une éventuelle attaque soviétique contre des satellites militaires américains, la mise au point de satellites capables de détecter une attaque ennemie et de la signaler, ainsi que de riposter contre un éventuel agresseur. Toujours selon le quotidien américain, il est aussi question de donner plus de manœuvrabilité aux satellites militaires — afin qu'ils puissent s'échapper — et de disposer à tout moment de satellites de rechange prêts à être immédiatement mis sur orbite pour remplacer dans les plus brefs délais un satellite détruit.

D'après le *Washington Post*, les experts du Pentagone ont vu leur inquiétude grandir au mois de février dernier, au moment où l'Union soviétique a repris ses essais de satellites « tueurs », capables de s'approcher d'un satellite ennemi et de le détruire en explosant à son voisinage : ils font valoir la vulnérabilité du système d'alerte américain.

[L'utilisation de l'espace à des fins militaires est loin d'être une donnée nouvelle. Pour les experts occidentaux, l'année 1957 a d'ailleurs moins été marquée par le lancement du premier Spoutnik que par le tir, quelque temps auparavant, des premières fusées balistiques soviétiques capables de servir de vecteur à l'arme nucléaire.

L'inquiétude américaine a propos du développement par les Soviétiques de satellites « tueurs », bien que compréhensible, n'en paraît pas moins quelque peu tardive : aux yeux des observateurs, il est clair depuis longtemps que les techniques de « rendez-vous » spatial peuvent avoir une tout autre utilité que de permettre, comme ils l'ont fait en juillet 1975, aux Soviétiques et aux Américains de se serrer la main dans l'espace. Les militaires américains ne sont pas aussi en retard qu'ils veulent le faire croire : à leur demande, la future « navette spatiale » devra notamment être capable de changer facilement d'orbite, ce qui l'autorisera à l'évidence à s'approcher d'un satellite « ennemi » : certains ont même parlé de « capture ».]

RELIGION

A NOTRE-DAME DE PARIS

Le cardinal Marty évoque les Églises persécutées

Au cours de l'homélie qu'il a prononcée à Notre Dame de Paris le 9 janvier, le cardinal Marty, après avoir souhaité que « *les chrétiens révèlent l'absolu de Dieu dans l'histoire des hommes* » et que les Parisiens se montrent « *solidaires des autres Eglises chrétiennes* », a rappelé quelques faits :

« *Des hommes ont été exilés à cause de leurs convictions. Beaucoup vivent encore dans des camps de concentration et des hôpitaux qui sont des enfers. Je veux ici redire ma souffrance devant l'attitude de l'Union soviétique. Je sais des frères orthodoxes qui, là-bas, se battent pour la liberté.*

» *Le 25 octobre dernier, les évêques brésiliens ont pris une courageuse position contre* « la violence et l'insécurité au Brésil ». *Faut-il rappeler l'assassinat de deux prêtres, l'enlèvement d'un évêque, les censures imposées à un hebdomadaire du diocèse de Sao-Paulo ? Je m'inquiète, avec beaucoup d'amis, devant la disparition d'un pasteur protestant en Argentine. Je m'étonne toujours de l'arrestation des dix-sept évêques et d'une vingtaine de leurs collaborateurs, le 13 août dernier, en Equateur. Je me révolte à la lecture de témoignages venant du Chili.*

» *En Afrique, c'est le racisme qui, dans le sud de ce continent, ne respecte pas les droits de l'homme et détruit la paix civile. Plusieurs missionnaires sont arrêtés. Un évêque a été, en septembre dernier, condamné.*

» *En Asie, le Cambodge vit dans un silence de mort ; il semble que le jeune évêque indigène ait été martyrisé. C'est aussi un poète catholique qui est accusé de subversion et aujourd'hui est enfermé dans une prison coréenne.*

» *Il me faut rappeler l'effroyable guerre fratricide du Liban et nous souvenir qu'un évêque est en prison à Jérusalem.*

» *Cette liste rouge — de la couleur des témoins de la foi est déjà longue. Pourtant, il faudrait citer aussi l'Irlande, la Zambie, la Pologne, la Bulgarie, la Chine, le Vietnam...* »

La réhabilitation de Luther : une cause juridiquement défendable

Le trois cent cinquantième anniversaire des débuts du luthéranisme en France a été célébré récemment à Paris par une semaine de manifestations diverses. L'actualité politique et sociale a quelque peu éclipsé l'événement. Il pouvait sembler n'intéresser qu'une minorité religieuse. Et peut-être aussi le sens d'une telle célébration était-il difficile à dégager sur le moment. Ce sens tient à la venue, pour cet anniversaire, d'une imposante délégation de l'Eglise de Suède : l'archevêque d'Upsalla, Mgr Olof Sundby, primat de Suède, l'évêque Sven Silén, qui fut observateur au concile du Vatican, plus un groupe représentatif de prêtres, de théologiens et de laïcs, dont M. Sture Petren, ancien président de la Cour de justice internationale de La Haye.

Avec 97 % de fidèles, sur une population de huit millions d'habitants, l'Eglise de Suède est l'un des membres les plus dynamiques de la Fédération luthérienne mondiale. L'archevêque Sundby est coprésident du Conseil œcuménique à Genève. On sait du reste le rôle de premier plan joué par l'Eglise de Suède dans le développement du mouvement œcuménique depuis le début du vingtième siècle. Au dix-septième siècle, cette même Eglise a été à l'origine de l'existence *légale* du luthéranisme en France. C'était l'époque où le cardinal de Richelieu recherchait l'alliance suédoise contre la Maison d'Autriche. L'ambassade de Suède à Paris obtint alors du roi Louis XIII l'autorisation sans précédent d'ouvrir un lieu de culte luthérien. Cela se passait en 1626. Partout ailleurs, en France, le cardinal cherchait à démanteler les forteresses de la « religion prétendue réformée ». Et si la nouvelle paroisse luthérienne subsista jusqu'à la Révolution, protégée par l'immunité diplomatique, elle fut bien la seule — en dehors de l'Alsace acquise par Louis XIV en 1697.

La foi luthérienne n'a finalement obtenu droit de cité en France qu'avec les articles organiques du Concordat de 1801. Les luthériens sont actuellement le quart du protestantisme français, soit environ deux cent cinquante mille. Leur existence passe facilement inaperçue, sauf en Alsace-Lorraine et au pays de Montbéliard. L'Eglise de Suède ne pouvait rendre de meilleur service à l'évêque luthérien de Paris, le pasteur René Blanc, qu'en apportant le poids de sa présence au souvenir de trois cent cinquante ans de fidélité. L'accueil à Notre-Dame, par le cardinal Marty, aussi bien des luthériens français que de leurs visiteurs suédois, révélait le chemin parcouru, depuis les origines, de la persécution larvée ou déclarée à l'humilité de la prière en commun.

Un colloque à l'ambassade de Suède a permis à quelques théologiens catholiques français d'entendre le témoignage des luthériens suédois sur les affinités profondes entre le catholicisme et les héritiers directs de Luther. La Réforme, en Suède, fut déclenchée par Olaf Petri, qui avait terminé ses études à Wittenberg avant la rupture entre Luther et Rome. L'histoire de cette Réforme montre que la prédication évangélique de Luther, à ses débuts, aurait pu renouveler l'Eglise sans tout bouleverser et sans briser l'unité. Les Suédois ont un sentiment très profond de l'existence d'une continuité inaltérée de la communion entre chrétiens, malgré les divisions ecclésiastiques. Le document commun publié en 1972, et connu sous le nom de Rapport de Malte, tentait une première formulation de la conviction que catholiques et luthériens sont faits pour se comprendre et pour s'entendre. Depuis, on a lancé l'idée que Rome pourrait reconnaître la confession d'Augsbourg, charte du luthéranisme, établie dès 1530. Et l'assemblée mondiale de Nairobi a activé l'étude des « modèles d'unité », qui permettraient de rassembler les familles chrétiennes dans le respect des diversités légitimes.

Des progrès décisifs

Les espoirs que font naître les gestes œcuméniques semblent souvent démentis par la persistance des divergences dogmatiques. Ces difficultés s'enracinent au plus profond des consciences et ne peuvent être minimisées. L'œcuménisme a au moins appris à tous qu'on ne saurait tricher avec les vérités de foi. Mais l'immobilisme actuel est en fait plus apparent que réel. Un numéro récent de la revue *Concilium* montre, par exemple, qu'en ce qui concerne Luther lui-même, on n'est plus très loin d'une entente, au moins fondamentale (1). La recherche catholique a réalisé à cet égard des progrès décisifs et les orthodoxes se sont joints au débat. De leur côté, les anglicans, les réformés et jusqu'aux luthériens savent dire ce qu'ils doivent au Réformateur, sans être pour autant portés à justifier toutes ses initiatives.

Ira-t-on jusqu'à réhabiliter Luther ? Juridiquement, comme l'explique un juriste, W. Michaelis, dans la même revue, la cause est parfaitement défendable. Un accord sur ce point aurait un effet psychologique considérable : la division des esprits dans l'Eglise n'a-t-elle pas commencé du fait de la précipitation romaine à faire le procès de Luther ?

On ne saurait rester indifférent aux perspectives ouvertes par le rapprochement évident que l'on observe actuellement partout entre les chrétiens, peut-être plus encore à la base qu'au sommet. Par-delà sa portée proprement religieuse, ce fait vise en fin de compte la compréhension et la communication entre les hommes d'aujourd'hui.

DANIEL OLIVIER.
Assomptionniste,
Institut supérieur d'études œcuméniques de Paris.

(1) *Concilium*, revue internationale de théologie, nº 118, *Luther jadis et aujourd'hui*, éd. Beauchesne, Paris. Le numéro 15 F.

LA BIBLE ET L'AUDIO-VISUEL

L'Association catéchétique nationale pour l'audio-visuel (ACNAV) publie, en référence à *Aujourd'hui la Bible, l'Exode*, sous forme d'une pochette de quarante-cinq diapositives accompagnées de fiches pédagogiques d'une quarantaine de pages. Il s'agit d'offrir des documents visuels sur la Bible à utiliser soit lors du catéchisme (enfants ou jeunes), soit pendant les liturgies, soit en famille, soit par les mouvements d'action catholique.

L'originalité de la formule à laquelle les auteurs attachent une grande importance réside dans un accès aux sources dépourvu de toute directivité. Il revient aux utilisateurs de se choisir eux-mêmes leur programme selon les besoins de leur groupe.

L'Exode, qui paraît en janvier, sera suivi du *Christ dans l'histoire*, de *Prophétisme* et de *l'Eglise*.

★ Prix de souscription : 135 F. pour les membres de l'A.C.N.A.V., 6, avenue Vavin, 75006 Paris, téléph. 633-21-60. Rappelons qu'*Aujourd'hui la Bible* est diffusé par le Livre de Paris (*le Monde* du 11 février 1976).

... de maternelle ne doivent p...
... de plus de trente-cinq enfa...
indique une circulaire de M. Re...

Liste d'attente à Be...



ÉDUCATION

Les institutrices de maternelle ne doivent pas avoir la charge de plus de trente-cinq enfants

indique une circulaire de M. René Haby

La controverse entre le ministre de l'éducation et le Syndicat national des instituteurs (S.N.I.) à propos des effectifs des classes maternelles vient de prendre fin avec la publication, au Bulletin officiel *du ministère de l'éducation du 6 janvier 1977, d'une circulaire sur la préparation de la prochaine rentrée scolaire. (1).*

Par une circulaire de mai 1976, le ministre de l'éducation avait fixé le seuil d'ouverture des classes maternelles à trente-cinq élèves inscrits. En octobre dernier, une nouvelle circulaire précisait que cette disposition ne pouvait s'appliquer à toutes les classes et fixait, à titre transitoire, une norme de trente-cinq élèves présents par classe. Il fut alors accusé par le S.N.I. de revenir sur ses engagements.

Le nouveau texte rappelle que « les inspecteurs d'académie sont autorisés à ouvrir une nouvelle maternelle (en fonction des moyens dont ils disposent) à partir du moment ou trente-cinq élèves par classe sont déjà inscrits. Il est, en effet, souhaitable qu'une institutrice de classe maternelle n'ait pas la charge effective de plus de trente-cinq enfants. Il va de soi que les créations donnent priorité à l'accueil de nouveaux élèves sur le desserrement des effectifs ».

Après une vive polémique, le S.N.I. estime que, grâce à cette circulaire, les acquis des instituteurs sont « pleinement rétablis ». Le texte, en fait, ne manque pas d'ambiguïté, et, se référant aux deux précédentes circulaires, il pourra être diversement interprété.

Le ministre était accusé de revenir sur ses engagements à propos d'un autre texte sur la définition de la fonction des maîtres formateurs, conseillers pédagogiques auprès des écoles normales. Celui-ci a été publié au Bulletin officiel *du 23 décembre 1976.*

Liste d'attente à Belleville

La polémique « au sommet » sur les effectifs dans les maternelles a été suivie attentivement à la base. La plupart des institutrices, en effet, sont fermement attachées à l'application du mot d'ordre lancé par le SNI en 1975 : *« Pas plus de trente-cinq inscrits par classe ».*

« Nous étions fermement décidées à résister », affirment plusieurs maîtresses d'une école maternelle du dix-neuvième arrondissement de Paris située sur les hauteurs de Belleville, au cœur de grands ensembles récents ou en construction. Mais, précisent-elles, lorsqu'a été publiée la circulaire contestée, *« nous avons gardé notre calme ».* Dans cette école neuve, de conception moderne, bien conçue même si tout n'est pas parfait, on a limité les inscriptions à trente-cinq élèves dans chacune des huit classes, ce qui équivaut à une moyenne de trente et un à trente-trois présents.

Cette année, soixante-seize enfants n'ont pu être admis. Leurs noms figurent sur une liste d'attente : dix-huit d'entre eux ont quatre ans, quinze ont trois ans, les plus nombreux (quarante-trois) ont deux ans. *« Nous prenons en priorité*, explique la directrice, *les enfants de cinq ans, puis ceux dont la mère travaille à plein temps, sauf les enfants de deux ans. »*

« Même les prioritaires »

Dès qu'une place est libérée — les déménagements sont fréquents dans le quartier, — en enfant figurant sur la liste d'attente est admis à l'école. Ce fut le cas de quatre d'entre eux à la rentrée des vacances de Noël. En revanche, un enfant qui aura, par exemple, trois ans le 15 janvier et n'aura pas trouvé de place en maternelle dès septembre 1976 ne pourra être accueilli, à partir de son anniversaire ni à l'école ni à la crèche. Restent les nourrices.

« Il y a des écoles où même les prioritaires ne sont pas acceptés parce qu'il n'y a pas de place », explique l'inspectrice de la circonscription qui, très soucieuse des conditions de travail de ses institutrices, approuve la limitation à trente-cinq inscrits. *« J'ai trois directrices*, dit-elle, *qui ont été au bord de la dépression parce qu'elles devaient exposer à des parents en situation dramatique qu'il était impossible d'accueillir leurs enfants. »*

Selon les institutrices, l'absentéisme dans l'enseignement préscolaire diminue. Elles sont choquées d'apprendre qu'une collègue d'une autre école a accepté d'inscrire cinquante-deux « petits » dans une classe, sous prétexte qu'ils ne viennent pas tous en même temps : *« Les petits viennent même avec un rhume, parce que les mères travaillent et... parce qu'elles ont peur qu'on les mette dehors à cause de la liste d'attente. »*

Pourtant, il existe des classes — peut-être rares — où, remarque l'inspectrice, la fréquentation des moins de quatre ans ne dépasse pas 50 à 60 %. Mais, constate-t-elle, *« lorsqu'il y a vingt-deux élèves dans une classe, les problèmes affectifs sont résolus, les enfants sont calmes. Et dans certains locaux, il est anormal d'exiger qu'il y ait plus d'enfants ».*

L'intérêt des enfants est un argument irréfutable. Mais l'incompréhension des parents est presque aussi souvent invoquée : *« Il n'est pas normal que la fréquentation de l'école soit irrégulière » ; « Les parents doivent comprendre que ce n'est pas une garderie » ; « Ils font des actions pour qu'on prenne leur enfant quelles que soient les conditions »...* En même temps, elles regrettent que les parents ne fassent pas davantage pression auprès de l'administrtaion plutôt qu'auprès d'elles.

C'est ainsi que l'action des parents a permis d'obtenir le remplacement d'une institutrice malade. Sinon, conformément à un autre mot d'ordre du S.N.I., les enfants auraient été renvoyés chez eux au bout de trois jours. Il est vrai qu'en attendant, les petits élèves, répartis dans d'autres classes, avaient surchargé les effectifs.

Une nouvelle action des parents de ce quartier permettra-t-elle de dissiper l'inquiétude qui pèse déjà sur la rentrée de septembre 1977 ? Les immeubles ne cessant de pousser tout autour de l'école, la population pré-scolaire devrait s'accroître très rapidement. Or une école supplémentaire n'est prévue que pour 1979. Tout en comptant sur la mobilisation des parents pour tenter de résoudre ce problème, les institutrices s'en méfient. Face à cet « urbanisme sauvage », expliquent-elles, les parents *« militent pour une école préfabriquée ».* Ils ont déjà posé une « première pierre » symbolique. Le danger, estime une institutrice, *« c'est qu'on s'en contente pendant vingt-cinq ans ».*

Où et comment seront donc accueillis les enfants en surnombre à la rentrée, alors que toutes les demandes n'ont pu être satisfaites cette année ?

CATHERINE ARDITTI.

(1) Voir notamment *le Monde* des 10, 27 novembre et 3 décembre 1976.

Estimant que la querelle scolaire est un « faux problème »

M. René Haby se félicite du « désaveu » de M. Mitterrand envers M. Mexandeau

Dans une interview à « l'Est républicain », publiée le mardi 11 janvier, M. René Haby, ministre de l'éducation, estime que le problème de l'enseignement privé est un « faux problème ». De son côté, le Père Gérard Foiret, secrétaire général de l'enseignement catholique, a déclaré, le 10 janvier, à Europe 1, que les projets de la gauche mettaient l'enseignement catholique en état « de légitime défense ».

« Le problème de l'enseignement privé, déclare notamment M. Haby, *est, à mon avis, très atténué dans l'esprit du public. Un sondage a été fait l'année dernière. Il a montré que 78 % des Français étaient favorables au maintien de l'enseignement privé et que, en particulier, dans ceux qui déclaraient voter à gauche et avaient voté Mitterrand aux présidentielles, il y avait une très forte proportion (d'au moins 60 %) favorable à ce maintien. C'est un faux problème : seuls quelques idéalistes le posent en termes durs, violents. Le ministre de l'éducation a signé des contrats avec certains établissements privés qui acceptent les règles de l'enseignement public : programmes, horaires, niveau de qualification des enseignants. Moyennant quoi, l'État prend à sa charge le traitement de ces enseignants et également une participation aux frais de scolarité (...). Depuis deux ans, je m'emploie à accroître les subventions aux établissements privés,* ce qu'on appelle « rattrapage du forfait d'externat ». *D'une façon générale, les rapports entre ministère de l'éducation et enseignement privé sont bons. Dans le pays, il n'y avait pas de tension entre les deux collectivités scolaires. Le problème a été relancé de façon imprévue, il y a quelques mois, par des déclarations politiques. M. Mitterrand a déjà publiquement désavoué M. Mexandeau. Je me réjouis de cette attitude. J'attends de savoir si le parti socialiste, ne voulant plus nationaliser l'enseignement privé, acceptera qu'il vive et donnera son accord aux dispositions par lesquelles une aide de l'État est accordée à l'enseignement privé sous contrat. »*

LE PÈRE FOIRET : légitime défense

Commentant lundi 10 janvier au micro d'Europe 1 les récentes prises de position sur une éventuelle nationalisation de l'enseignement privé, le Père Gérard Foiret, secrétaire général de l'enseignement catholique, a notamment déclaré : *« Il ne faut pas se faire d'illusions, quelles que soient les précautions prises, soit dans les termes, soit dans les délais, si certains désirent vraiment réaliser le programme de nationalisation de l'enseignement privé, il s'agit pratiquement de décider à court ou à moyen terme la mort de l'enseignement catholique. » « Dans ce cas,* a poursuivi le Père Foiret, *nous estimons que nous sommes quasiment en état de légitime défense. »* Il a enfin requis pour l'enseignement catholique « qu'on lui permette de poursuive son travail dans un esprit d'association et non pas dans un esprit de querelle ou d'assimilation ».

Des états généraux de l'enseignement technique auront lieu au printemps

Le Syndicat national des enseignements techniques et professionnels (S.N.E.T.P.-C.G.T.) a annoncé, lundi 10 janvier, au cours d'une conférence de presse, son intention d'organiser à la fin du mois d'avril des « états généraux de l'enseignement technique », au cours desquels sera discuté son projet de charte sur les lycées d'enseignement professionnel (1). Ces états généraux seront suivis, les 17 et 18 juin, d'assises nationales sur l'enseignement spécialisé (2), et, ultérieurement, *« d'une grande initiative de la C.G.T. sur l'enseignement technique ».*

Selon le S.N.E.T.P.-C.G.T., les collèges d'enseignement technique (C.E.T.) sont davantage touchés par la crise que les autres ordres d'enseignement. Un très grand nombre d'entre eux ne font pas le plein. Une enquête réalisée par ce syndicat dans trois cent quatre-vingts C.E.T. prouve par exemple que cinq mille trois cent soixante-six places sont vacantes dans cent soixante-treize d'entre eux. Selon la même enquête, deux cent cinquante et un C.E.T. n'ont plus d'argent pour fonctionner. *« Beaucoup d'établissements*, assure le S.N.E.T.P.-C.G.T., *fonctionnent grâce à la taxe d'apprentissage ou à la vente des objets fabriqués par les élèves. »*

Le syndicat a constaté que 31,8 % des professeurs de C.E.T. ne sont pas titulaires, un taux qui est supérieur à celui de toutes les autres catégories d'enseignants. (Le ministère estime que la proportion de non-titulaires dans les C.E.T. est de 28,6 %.) Le syndicat craint que les projets de M. Haby de réduire de trois à deux ans la préparation des certificats d'aptitude professionnelle (C.A.P.) conduisent le ministère de l'éducation à réduire le volume global des heures d'enseignement dans les C.E.T., et privent d'emploi une grand nombre de maîtres auxiliaires.

Selon le syndicat C.G.T., les restrictions budgétaires ont pour effet de limiter les créations d'emplois et d'aggraver les conditions de travail des enseignants. Il se félicite que les élèves de C.E.T. prennent davantage conscience de la discrimitation dont ils sont l'objet, et s'élèvent contre la politique du pouvoir consistant *« à calquer la formation des jeunes sur les postes de travail disponibles ».*

(1) La réforme Haby transforme les actuels collèges d'enseignement technique en lycées d'enseignement professionnel.

(2) Les sections d'éducation spécialisée accueillent, dans les collèges d'enseignement secondaire, les élèves en difficulté.

A MÉNILMONTANT

Triste hiver à l'école du vin

Le vin a sa science, l'œnologie. Une science ? *« Plutôt un art »*, tranche René Bruyant, la soixantaine replète et le teint brique, cheville ouvrière d'un des derniers collèges de vins et spiritueux de l'Hexagone, sis rue Henri-Chevreau, à Ménilmontant. Qu'il n'existe plus en France, fille aînée de Bacchus, qu'une ou deux écoles de ce type, voilà qui est choquant. Que la lenteur de l'administration française, aussi proverbiale que la qualité de nos grands crus, paralyse quasiment, depuis plusieurs semaines, la plus vénérable d'entre elles, cela confine au sacrilège...

Oui, le vin s'apprend. Comme la mécanique auto ou la dactylographie. Il fait même l'objet d'un diplôme, recensé dans les textes officiels de l'éducation nationale sous la rubrique « brevet d'études professionnelles », spécialité « industrie et technique des boissons ».

Au programme, des cours de dégustation. Comme chez le dentiste, les élèves sont priés d'avoir recours au bassinet à leur gauche. Goûter n'est pas boire... Une solide connaissance de la géographie viticole, de la législation sur l'alcool et des différents cépages complète ce dérouillage des papilles gustatives.

Hélas ! Le métier se perd, l'industrie du vin se mécanise, les négociants se regroupent et font de moins en moins appel à des ouvriers qualifiés. Bref, le tableau serait bien sombre si un certain nombre de restaurateurs, préoccupés de l'indifférence croissante de leurs clients à l'égard des meilleurs crus, n'avaient décidé de faire de nouveau appel aux services d'un sommelier. Six élèves du collège d'enseignement technique de la rue Chevreau (sur les vingt de la dernière promotion) exercent ainsi leurs talents chez Maxim's, à la Grande Cascade ou... à la Reine Pédauque.

Logée dans une ancienne usine où Blériot aurait — dit-on — mis au point son premier monoplan, l'école a conservé le charme « rétro » des constructions de l'époque. Un charme auquel n'a apparemment pas été sensible la commission de sécurité venue, il y a trois ans, examiner les lieux. « *Dangereux, insalubre* », a-t-elle expliqué, suggérant aux occupants de les libérer au plus vite.

Alerté, le recteur de l'académie de Paris et son état-major sont venus, au printemps dernier, se rendre compte à leur tour de l'étendue du mal. Le verdict est tombé aussitôt : interdiction de chauffer les laboratoires.

L'affaire aurait tourné court si le déménagement de l'école, auquel le recteur avait en même tems donné le feu vert, avait pu avoir lieu avant l'hiver. Mais les nouveaux locaux — une école du quartier inoccupée depuis quelques années — ont besoin d'aménagements. Ceux-ci n'ont toujours pas été réalisés, le dossier transmis pour accord à la préfecture de police n'ayant, malgré plusieurs appels au secours, toujours pas été examiné.

Depuis la chute brutale de la température, les laboratoires sont fermés. Finie la savante alchimie à laquelle se livraient jusque-là les élèves, dans un mystérieux désordre d'alambics et de pipettes. Repliés dans la partie chauffée des bâtiments, ils voient avec inquiétude l'examen approcher et multiplient démarches et pétitions. Pour la défense d'une certaine qualité de la vigne...

BERTRAND LE GENDRE.

● *« Les ambiguïtés de la fonction d'inspection »* seront le thème d'un dîner-débat organisé le mardi 25 janvier à Paris, à 19 heures, par l'association l'Education. MM. André Henry, Michel Crozier et Alain Touraine participeront à ce débat animé par M. Georges Belbenoît.

★ Renseignements et inscriptions avant le 15 janvier : association l'Education, 2, rue Chauveau-Lagarde, 75008 Paris, tél. 266-69-20. Participation aux frais : 52 francs.

L'ÉVÉNEMENT

La nouvelle loi sur l'architecture

Réforme de l'architecture ou réglementation de la profession ? La loi du 3 janvier sur l'architecture (« Journal officiel » du 4) hésite entre les deux genres.

Après des années de péripéties diverses et notamment une manifestation de rue en septembre 1975, les architectes ont obtenu ce qu'ils attendaient depuis plus de trente ans : la reconnaissance officielle de leur mission, la protection légale de leur fonction, au moins dans un « domaine réservé ».

La loi du 31 décembre 1940 créait l'Ordre et réglementait le port du titre. Celle de 1977 la complète et la modifie dans un sens tout aussi corporatiste. Le principe du recours obligatoire à l'architecte est posé, bien qu'il souffre d'importantes exceptions. Le statut libéral est prorogé, même si d'autres formes d'exercice sont rendues possibles. Certaines barrières entre la profession et les financiers, les entrepreneurs et promoteurs sont maintenues. Même si chacun sait qu'elles ne peuvent dans la pratique être strictement respectées.

C'est un peu un ravalement de façade, une modernisation sans bouleversement : une profession inquiète (dix mille architectes, treize mille étudiants) renforce son image sociale à un moment où son rôle réel est mis en doute. Dire que l'architecte doit intervenir dans l'indépendance n'enlève rien aux contraintes techniques, économiques et administratives qui ont limité jusqu'ici sa liberté de création et son souci du bien-être des habitants. Sera-t-il mieux armé pour défendre la qualité, pour autant qu'il en soit le seul détenteur ?

Voilà pour les architectes. Mais la loi du 3 janvier est une loi sur l'architecture. Après avoir posé en postulat que les architectes sont les mieux placés pour faire de l'architecture, la loi leur enlève une grosse part du gâteau : les particuliers qui construisent pour eux-mêmes ne sont pas tenus de prendre un architecte... mais de consulter un service de conseils, placé à côté de l'administration, composé de jeunes architectes et géré en partie par des élus. L'espoir de réforme est tout entier là, dans ces associations qui seront au pis des donneuses de coups de tampon, au mieux des cellules de réflexion et de participation pour l'amélioration du cadre de vie.

La qualité est d'intérêt public

La loi sur l'architecture du 3 janvier déclare d'intérêt public *« la création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine »*.

RECOURS OBLIGATOIRE A UN PROFESSIONNEL...

Pour faire respecter cette exigence légale, la loi pose le principe du recours obligatoire à un architecte pour la conception du projet de construction. A défaut d'une garantie, le législateur a estimé que celui-ci offrait au moins une *« présomption de compétence »*, selon l'expression de M. Michel Miroudot, rapporteur du projet au Sénat.

Le projet architectural *« définit par des plans et documents écrits l'implantation des bâtiments, leur composition, leur organisation et l'expression de leur volume ainsi que le choix des matériaux et des couleurs »* (art. 3). Limitée à la conception du projet, l'intervention légale de l'architecte lui donne toutefois un droit de regard sur la réalisation, mais la loi n'oblige pas le constructeur à faire intervenir (et à rémunérer) le concepteur comme architecte d'opération.

Les constructions en série (maisons individuelles sur catalogue ou constructions industrialisées de bureaux et de bâtiments industriels, etc.) entrent dans le champ d'application de la loi : *« Les modèles-types de constructions et leurs variantes (...) doivent avant toute commercialisation être établis par un architecte »* (art. 5).

... SAUF POUR LES CONSTRUCTIONS INDIVIDUELLES

Mais une dérogation fort importante est prévue : sont dispensés du recours à l'architecte les particuliers qui veulent édifier pour eux-mêmes une petite construction. Les surfaces maximales, différentes selon qu'il s'agit d'habitations de bâtiments artisanaux ou agricoles, seront définies par décret.

Cette exception est de taille, même si elle est limitée aux petites constructions afin d'affirmer son caractère « social ». Elle perpétue l'absence des architectes dans un secteur qu'ils ont depuis longtemps laissé aux maîtres-d'œuvre (que la loi assimile d'autre part aux architectes en leur offrant (art. 34) un statut d'agréés), ou, même aux simples dessinateurs sans formation ou aux cabinets d'architecture et autres officines. Mais, pour améliorer la qualité architecturale de ces constructions, dont le nombre, sinon les dimensions, a une influence essentielle sur la qualité des paysages, une autre procédure est prévue : celle du conseil architectural.

DANS CHAQUE DÉPARTEMENT UN CENTRE DE CONSULTATION GRATUITE

Ceux qui n'ont pas pris d'architecte pourront, en effet, consulter — gratuitement — un « « conseil d'architecture, d'urbanisme, et de l'environnement ». Le Parlement a rendu cette consultation obligatoire, au moment de la demande d'un permis de construire. Le gouvernement, qui insistait sur le rôle pédagogique de ces conseils, sortes de « dispensaires » de l'architecture, ne le souhaitait pas.

Cette nouvelle formalité sera-t-elle ressentie comme une brimade inutile ou comme un contact fructueux avec des spécialistes attentifs aux besoins du constructeur ? La pratique le dira. Les expériences lancées sous des formes diverses par l'administration (équipement, culture, qualité de la vie) dans certains départements, montrent en tout cas qu'il y a beaucoup à faire dans ce domaine et que le public et les élus locaux sont, dans bien des cas, plutôt réceptifs au langage de la qualité.

Les conseils d'architecture et d'urbanisme devront être mis en place d'ici à deux ans, sous forme d'associations, mais gérées par des représentants de l'Etat, des collectivités locales, des professions concernées et des associations d'habitants. Présidés par un élu, les conseils ont pour mission de *« développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement »* (art. 7). Cette mission est vaste et dépasse largement le simple contrôle des permis de construire. Le conseil peut en effet organiser la formation des professionnels ou des fonctionnaires qui interviennent dans le domaine de la construction. Il fournit des conseils aux particuliers et peut être consulté par les collectivités locales. Pour financer ces conseils, il est prévu de prélever une taxe additionnelle à la taxe locale d'équipement.

Cette innovation, qui n'existe pas dans les pays étrangers, est la disposition la plus intéressante du projet de loi. Elle a, en effet, pour objectif la formation du public, qui vilipende facilement — et malheureusement souvent à juste titre — les architectes, mais ignore tout des règles d'une bonne architecture. Beaucoup pensent que celle-ci ne pourra s'imposer que si elle est réclamée par l'opinion. Mais le chemin est long et sans doute faudrait-il envisager de nourrir cette exigence dès l'école. On n'éduque pas les « mal voyants » le jour où, justement, ils vont construire la maison de leur vie, mais en les préparant à tous les stades du développement culturel.

Enfin, les conseils d'architecture et d'urbanisme auront-ils jamais assez de moyens face aux énormes budgets publicitaires des constructeurs des modernes « Mon rêve » ? Pourront-ils ne pas se limiter à quelques conseils superficiels, à quelques recettes (la pente du toit, la couleur des crépis et des volets) ? Les pouvoirs publics font un pas dans la bonne direction. Mais ira-t-on au-delà du médiocre passe-partout ?

Maintien de l'Ordre et ouverture

Pour ce qui concerne l'exercice et l'organisation de la profession, la nouvelle loi maintient à la fois la protection du tire, l'Ordre des architectes et le statut libéral. Mais elle ouvre de nouvelles formes d'exercice et réduit les compétence de l'Ordre.

Des conseils régionaux. — *L'Ordre a toujours la personnalité morale et l'autonomie financière, mais il est placé sous la surveillance du ministre chargé de la culture, qui dispose d'un représentant en son sein. L'action disciplinaire est désormais assurée par des magistrats. Le port du titre est protégé par une inscription au tableau régional.*

Des conseils régionaux sont élus pour quatre ans au suffrage direct.

Des sociétés d'architecture. — *Dans certaines conditions, les architectes peuvent constituer des sociétés civiles professionnelles, ou même des sociétés de forme commerciale (anonyme ou à responsabilité limitée). Dans ce dernier cas, plus de la moitié des actions doivent être détenues par des architectes (qui continuent de répondre de leurs actes professionnels sur l'ensemble de leur patrimoine).*

D'autre part, les architectes peuvent toujours exercer à titre individuel, sous forme libérale. Ils peuvent aussi être fonctionnaires, salariés d'organismes d'études travaillant pour le compte de l'Etat ou des collectivités locales (agences d'urbanisme par exemple), ou d'agences d'architecture ; ils peuvent encore être salariés de toute société « édifiant des constructions pour son propre usage et n'ayant pas pour activité l'étude de projets, le financement, la construction, la restauration, la vente ou la location d'immeubles, ou l'achat ou la vente de terrains ou de matériaux de construction ».

Cette disposition vise à éviter que les promoteurs immobiliers, les entreprises et constructeurs industriels de logements ou de maisons ne puissent faire signer leurs projets par un architecte salarié... ce qui assurera un marché aux architectes libéraux ou en société.

Cette discrimination a certes un but très noble : assurer l'indépendance des créateurs que pensent être tous les architectes. Malheureusement, la pratique actuelle et le bilan des constructions d'après-guerre — faites bien souvent pour les grands ensembles avec des architectes — montrent les limites de cette « indépendance ». Libéralisme ne signifie pas obligatoirement liberté. Et les contraintes économiques ou techniques imposées par un client promoteur peuvent être aussi pesantes que les pressions d'un patron.

LE POINT DE VUE DE PROFESSIONNELS

● LES SYNDICATS : *un vote historique*. — M. Alain Gillot, président de l'Union nationale des syndicats français d'architectes (U.N.S.F.A.), écrit dans une lettre aux architectes : « *Malgré d'incroyables et d'innombrables manœuvres, la loi sur l'architecture a été adoptée le dernier jour de la session parlementaire. Ce vote historique n'est pas un aboutissement ; il constitue tout au plus une étape importante dans le combat pour l'architecture, engagé depuis plus de sept ans.*

» *Un vrai débat sur l'architecture vient d'avoir lieu au Parlement ; débat difficile que le secrétaire d'Etat à la culture a conduit avec ténacité et auquel tous les groupes politiques ont participé, montrant par là à la fois le véritable caractère des oppositions d'origine technocratique ou privée et l'importance enfin reconnue d'un problème qui constitue désormais une des préoccupations politiques et sociales majeures de notre société.* »

● L'ORDRE : *le temps de la reconquête*. — M. Jean Connehaye, président du conseil supérieur de l'Ordre, écrit de son côté : « *Le temps du déclin est révolu, le temps de la reconquête commence. Encouragés par la confiance qui, à travers leurs élus, vient de leur être faite par les Français, les architectes doivent désormais retrouver la place primordiale qui n'aurait jamais dû cesser d'être la leur.*

» *Que les partenaires du domaine bâti, qui ont cru voir dans la quête des architectes un combat dirigé contre eux, soient rassurés ; nous n'avons demandé que la reconnaissance de notre mission, mais de toute notre mission, et les moyens de l'assumer pleinement, c'est-à-dire librement.* »

● L'ADUA : *encore plus réactionnaire que Vichy*. — M. Raymond Nicolas, secrétaire général de l'Association pour la démocratisation de l'urbanisme et de l'architecture (ADUA), estime quant à lui : « *Cette loi sur l'architecture n'est nullement d'intérêt public, comme l'article majeur le stipule. Votée trente-six ans après celle de Vichy, elle aura le triste privilège d'être encore plus réactionnaire, de protéger les intérêts d'un mandarinat d'architectes et d'apporter ce titre aux banques immobilières qui n'en avaient cependant pas besoin. Elle contraint plus rigoureusement les architectes minoritaires qui veulent sortir de l'Ordre à y rester pour exercer leur métier, les quinze mille étudiants à lui prêter serment d'allegeance.*

» *La quasi-majorité des dix mille architectes souhaitaient cette loi parce qu'ils croient dur comme fer que les clients vont se précipiter sur leur bouton de sonnette et qu'ils leur proposeront une architecture tout aussi absente et oppressive que l'ancienne, l'économie de la construction n'étant pas transformée. Quelles désillusions dans les prochains mois, car un monopole professionnel quel qu'il soit ne répartit pas, bien au contraire.* »

● MARS 76 : *la défense des privilèges*. — Mars 76, groupe d'architectes contestataires, déclare enfin : « *Nous avons participé à une manifestation devant l'Assemblée nationale parce que la loi sur l'architecture tend au monopole d'une profession et incite à la concentration professionnelle avec le capital comme principal moyen ; parce que cette loi entretient l'illusion que la « qualité architecturale » est entre les seules mains des architectes ; parce que cette loi ignore le caractère indissociable des problèmes d'architecture et d'urbanisme ; parce que cette loi oublie que l'architecture doit être la réponse à la demande des utilisateurs ; parce que cette loi perpétue l'Ordre des architectes, organisme corporatiste inutile et répressif, qui fait passer les intérêts de l'architecture après la défense de privilèges professionnels.* »

La situation à l'étranger

Du libéralisme au monopole

Quel est le statut des architectes dans les différents pays européens et aux Etats-Unis ? Derrière la différence des situations juridiques et légales existent des pratiques diverses plus difficiles à analyser. Voici, en tout cas, un aperçu des régimes légaux à l'étranger :

● *Allemagne fédérale*. — En l'absence d'une loi fédérale, les Länder sont dotés de réglementations depuis 1970. Le titre d'architecte est protégé et son port est soumis à l'inscription sur des listes tenues par des chambres d'architectes, comparables aux conseils régionaux français. Mais n'importe qui peut remplir le même office que les architectes.

● *Belgique*. — Par un arrêté royal du 6 février 1971, seuls les architectes diplômés inscrits au tableau de l'ordre ont le monopole de la construction, sauf pour certains bâtiments annexes. La profession d'entrepreneur de travaux est incompatible avec celle d'architecte. Toutefois, les ingénieurs diplômés peuvent agir en qualité d'architecte.

● *Italie*. — Les lois en vigueur réservent aux seuls architectes et ingénieurs le droit de concevoir et de diriger la construction des bâtiments publics et privés. L'accès à la profession d'architecte est réservé aux diplômés d'une école habilitée par le conseil de l'ordre, en vertu d'un *décret royal* de 1925.

● *Grande-Bretagne*. — Seuls les architectes agréés par l'ordre (créé par la loi du 31 juillet 1931) peuvent porter le titre. Mais n'importe qui peut construire. De plus, les ingénieurs des travaux publics et du bâtiment et des services de construction des autorités locales peuvent se faire inscrire au conseil de l'ordre.

Selon une statistique établie par l'Institut royal des architectes britanniques (RIBA), sur vingt et un mille architectes, quatorze mille six cents sont salariés de l'Etat, des autorités locales ou d'entreprises privées.

● *Pays-Bas et Suède*. — Aucune protection du titre d'architecte (elle est à l'étude au Pays-Bas) et donc aucune restriction à la possibilité de construire.

● *Etats-Unis*. — La réglementation de la profession d'architecte relève des cinquante Etats où existe un office d'inscription des architectes (State Architectural Registration Board), qui délivre des licences pour l'exercice de la profession dans l'Etat. Dans la majorité des Etats (trente-sept sur cinquante), des lois limitent la pratique de l'architecture aux personnes qualifiées.

Mais les bâtiments agricoles et les maisons individuelles sont généralement exemptés et le recours obligatoire à un architecte est surtout exigé pour les bâtiments recevant du public, pour des raisons de sécurité. Des directives pour une réglementation unifiée ont été proposées et sont à l'étude.

Page établie par Michèle Champenois

A Belfort

Deux conseillers municipaux estiment que leur inculpation pour fraude fiscale est une machination politique

APRÈS UNE CONFRONTATION

M. Marchais estime qu'on ne peut contester la fausseté des documents publiés sur son départ pour l'Allemagne

FAITS DIVERS

LA PRÉSIDENCE DES TRIBUNAUX PERMANENTS DES FORCES ARMÉES POUR 1977

A Belfort

Deux conseillers municipaux estiment que leur inculpation pour fraude fiscale est une machination politique

MM. Henri Clerc (R.P.R.) et Pierre Guichard (centriste), tous deux conseillers municipaux de Belfort, estiment que leur inculpation pour fraude fiscale, rendue publique le 8 janvier (*le Monde* daté 9-10 janvier), est une machination politique, nous indique notre correspondant à Belfort. Mᵉ Guichard, huissier de justice, avait été inculpé le 2 janvier 1975, et Mᵉ Clerc, notaire, avait fait l'objet d'un contrôle en mai de la même année.

La vérification des comptes et des documents avait été effectuée par des fonctionnaires des finances de Belfort. Les dossiers devaient être ensuite remis au parquet de Besançon. Deux experts ont été commis par le juge d'instruction aux fins d'études, mais jusqu'à présent aucune conclusion n'a été communiquée ni au magistrat instructeur ni au deux personnes incriminées.

M. Guichard, interrogé sur son inculpation, a contesté les chiffres avancés par l'administration des finances et n'a rien signé. Il a ajouté que tous les conseillers municipaux non salariés en place actuellement à Belfort ont subi un contrôle semblable.

De son côté, le maire de Belfort, M. Pierre Bonnef (favorable à la majorité), nous a déclaré : « *Je n'entends condamner ni mon adjoint ni mon conseiller, et d'ailleurs qui dit inculpation ne dit pas forcément condamnation. Il n'est pas possible de mélanger les affaires privées et les affaires publiques, et, en l'occurrence, c'est navrant.* »

Selon notre correspondant à Besançon, le montant des sommes non déclarées par Mᵉ Guichard serait évalué à 360 000 F, ce qui correspondrait à un rappel d'impôts d'environ 180 000 F. Le redressement demandé à Mᵉ Clerc serait plus important, mais selon l'intéressé une transaction serait intervenue entre lui-même et l'administration financière, et il aurait par un dernier versement soldé sa dette le 22 décembre dernier.

Mᵉ Clerc, qui a été entendu par le magistrat instructeur le 7 janvier dernier, se déclare surpris qu'une inculpation ait été prononcée à son égard et affirme n'en avoir pas été avisé.

Membre de la troisième commission du Conseil supérieur du notariat et délégué du Territoire de Belfort à l'Assemblée de liaison des notaires de France, Mᵉ Clerc ne paraît pas avoir fait l'objet de mesures particulières de la part des instances professionnelles dont il relève, à l'inverse de Mᵉ Guichard, dont l'inculpation avait été suivie, sur la réquisition du parquet, de son éviction de la présidence de la chambre des huissiers de Belfort et de la suspension de son mandat de délégué à la chambre régionale. Tous deux n'en continuent pas moins d'exercer leur activité.

APRÈS UNE CONFRONTATION

M. Marchais estime qu'on ne peut contester la fausseté des documents publiés sur son départ pour l'Allemagne

M. Georges Marchais, secrétaire général du parti communiste français, assisté de Mᵉˢ Jules Borker et Pascaline Saint-Arroman, avait porté plainte contre X... le 12 mars 1973, pour falsification de documents administratifs et usage, après la publication dans *la Nation socialiste*, *Rivarol* et *Minute*, de deux documents concernant son départ en Allemagne, sous l'occupation, au titre de l'organisme de réquisition des travailleurs français. Il a été confronté, le lundi 10 janvier, avec M. Guen, commissaire divisionnaire de la première section des renseignements généraux, et avec M. Magnin, directeur de service au ministère des anciens combattants, par M. Michel Aldebert, juge d'instruction, chargé du dossier depuis que M. Jean Bertholon, son collègue, est devenu conseiller à la cour d'appel.

En sortant du cabinet du magistrat, M. Marchais a déclaré :

« (...) « *Le dossier établit que des faux ont été publiés, et personne ne peut plus aujourd'hui le contester. Ils ont été utilisés à l'occasion de la campagne électorale pour les législatives de 1973 et après que les renseignements généraux eurent demandé les photocopies des originaux.*

» *J'ai demandé au juge d'instruction d'intervenir auprès du procureur de la République pour que celui-ci publie un communiqué indiquant la réalité des falsifications de documents administratifs. Nous avons pris connaissance, mes avocats et moi, d'une note intérieure du ministère des anciens combattants établissant la réalité des conditions dans lesquelles j'ai été requis pour partir travailler en Allemagne en décembre 1942 en vertu d'une loi du 23 décembre 1942. Elle porte une mention manuscrite datée de novembre 1970 :* « destinée au cabinet »... *Sans autre précision. Il s'agit probablement du cabinet d'un ministre.*

» *Je m'étonne qu'un ministre connaissant parfaitement les conditions de la réquisition dont j'ai été victime, en fonction d'une loi de Vichy, n'ait pas cru devoir rétablir la vérité dès la parution des faux. Nous avons encore demandé d'autres investigations et, en particulier, l'audition d'un policier des renseignements généraux en retraite, qui, convoqué aujourd'hui, ne s'est pas présenté devant le magistrat instructeur, alors que je le considère comme un témoin des lus importants.* »

FAITS DIVERS

● *Attentat contre le palais de justice de Saint-Malo.* — Une charge explosive, déposée dans la nuit du samedi 8 janvier devant la porte du tribunal de grande instance de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), a causé au bâtiment des dégâts matériels évalués à 10 000 F. Le 20 décembre, un attentat avait été commis contre le bâtiment des douanes de Saint-Malo et revendiqué par le mouvement autonomiste breton dissous F.L.B.-ARB. Le 29 octobre, le F.L.B.-ARB avait annoncé « *une campagne de deux mois de sabotages contre tout ce qui symbolise l'occupation française* » (*le Monde* du 3 novembre).

● *Sabotage de balises aériennes.* — Les antennes radioélectriques de guidage aérien du Mont-Chauve, qui appartiennent au système d'approche de l'aéroport de Nice-Côte d'Azur, ont été sabotées par des vandales. Les haubans qui soutiennent les deux antennes d'une vingtaine de mètres de haut ont été sectionnés, et les balises se sont effondrées. Les dégâts sont estimés à 300 000 francs, et il faudra plusieurs mois pour remettre en place l'installation. Les pilotes devront faire appel, pour leur procédure d'approche, au radiophare de Saint-Tropez, le plus proche. — *(Corresp.)*

● *Des inondations* qui ravagent le sud-est de la Bolivie ont provoqué la mort d'au moins quinze personnes et ont fait au moins vingt mille sans-abris, apprend-on le lundi 10 janvier. La ville de Santa-Cruz, capitale de la province orientale, a été recouverte d'un mètre et demi d'eau.

● *Des cambrioleurs* se sont introduits dans le secrétariat de deux sénateurs du Rhône, MM. Pierre Vallon et Francisque Collomb, situé dans une entreprise de tissage de dessins, dont M. Vallon est propriétaire, 32, rue Burdeau, à Lyon (1ᵉʳ). M. Collomb est maire de Lyon depuis le 5 décembre dernier.

● *Le pétrolier américain* Chester-A.-Poling, qui s'est brisé en deux au cours d'une violente tempête, lundi 10 janvier, au large de Gloucester (Massachusetts), ne transportait pas de pétrole au moment de l'accident, ont annoncé les gardes-côtes américains. Sept des huit membres de l'équipage ont pu être sauves. Dix navires pétroliers ont été endommagés en moins d'un mois à proximité des côtes des Etats-Unis. Huit d'entre eux battaient pavillon libérien. — *(A.F.P.)*

LA PRÉSIDENCE DES TRIBUNAUX PERMANENTS DES FORCES ARMÉES POUR 1977

Les présidents des tribunaux permanents des forces armées viennent d'être nommés pour l'année civile 1977, par décret du président de la République publié au *Journal officiel*.

Est nommé :

Président du haut tribunal permanent des forces armées : M. Bertrand Dauvergne.

Sont, d'autres part, nommés :

A Paris : M. André-Francis Géraud, président de chambre à Paris ; à Lille : M. Paul Cogniart, président de chambre à Douai ; à Rennes : M. Jules Saget, président de chambre à Rennes ; à Bordeaux : M. Jean Dalat, président de chambre à Bordeaux ; à Metz : M. Paul Morin, président de chambre à Metz ; à Lyon : M. Georges Girardin, président de chambre à Lyon ; à Marseille : M. Paul Sauteraud, président de chambre à Aix-en-Provence ; à Papeete : M. Yves Pégourier, président du tribunal supérieur d'appel de Papeete.

FAITS ET JUGEMENTS

Schweppes débouté.

La première chambre civile du tribunal de grande instance de Rennes a débouté, lundi 10 janvier, la société Schweppes-France et le Syndicat national des producteurs de sodas et de boissons gazeuses, de leur demande dirigée contre la section de Fougères (Ille-et-Vilaine) de la Confédération syndicale du cadre de vie (ancienne Association populaire familiale). La société Schweppes reprochait à ce groupe de défense des consommateurs d'avoir dénigré ses produits par voie de tracts (*le Monde* du 1ᵉʳ décembre 1976).

Ceux-ci diffusés à Fougères le 14 juin 1976 reproduisaient pour l'essentiel le *Guide des additifs alimentaires* et mettait en cause l'acide citrique E 330.

Le tribunal a considéré que la bonne foi de la section fougeraise avait été « *manifestement surprise* » par le *Guide des additifs* qui « *présentait apparemment toutes garanties quant à son origine et au sérieux des renseignements dont elle faisait état* ». Le tribunal a jugé que la section fougeraise de la C.S.C.V. n'a pas manqué à l'obligation d'objectivité et de prudence en agissant dans « *le légitime souci de protéger la santé des consommateurs* ». — *(Corresp.)*

Suicide d'un détenu à la maison d'arrêt de Chambéry.

Un détenu âgé de vingt-huit ans, M. Georges Chaix, s'est pendu lundi après-midi 10 janvier dans sa cellule de la maison d'arrêt de Chambéry. Ecroué le 9 octobre 1976, il était inculpé de vols d'armes et de détention et port d'armes prohibées de la sixième catégorie.

Depuis le début de l'année, c'est le troisième prisonnier qui se donne la mort. Le 9 janvier 1977, Auguste Santoro, âgé de vingt-trois ans, condamné le 22 décembre 1976 à quatre ans d'emprisonnement pour vol et infraction à un arrêté d'interdiction de séjour, s'est pendu à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis. Auguste Santoro avait fait appel de sa condamnation. Le 1ᵉʳ janvier 1977, Jean-Pierre Degrane, âgé de vingt et un ans, prévenu, s'est également pendu à Fleury-Mérogis.

Quarante prisonniers se sont suicidés au cours de l'année 1976, dont douze à Fleury-Mérogis. Vingt-cinq de ces détenus étaient des prévenus. En 1975, quarante-sept prisonniers s'étaient donné la mort.

Le procès de Patrick Henry devrait « se dérouler dans l'ordre ».

Au cours de l'audience solennelle de rentrée du tribunal de Troyes (Aube) lundi 10 janvier, le président du tribunal de grande instance, M. Pierre Bondouaire, a indiqué que toutes les dispositions avaient été prises pour que le procès de Patrick Henry, qui s'ouvrira le 18 janvier, « *se déroule dans l'ordre* ». Le banc de la presse, a précisé M. Bondouaire, occupera une grande partie de la salle d'assises. Le hall d'entrée de la cour ne sera pas sonorisé comme ce fut le cas en juin 1972 lors du procès de Claude Buffet et Roger Bontems.

« *Le devoir des Troyens est clair*, a conclu M. Bondouaire. *Qu'ils soient dans la salle d'audience, aux abords du palais ou en tout autre lieu de la ville, c'est par leur silence grave et digne, comme ils le firent le jour des obsèques du petit Philippe Bertrand, qu'ils exprimeront l'horreur que leur inspire le crime.* » — *(Corresp.)*

Un retraité tue sa fille malade mentale.

Un retraité de la S.N.C.F. habitant Marseille, M. Raymond Kohn, âgé de cinquante et un ans, profitant de l'absence de sa femme, a tué d'une balle de pistolet sa fille Geneviève, âgée de vingt-deux ans, atteinte de schizophrénie aiguë depuis trois ans, avant de retourner l'arme contre lui. Grièvement blessé, il a été transporté à l'hôpital de la Timone, où son état est considéré comme désespéré.

Le triple meurtre de Collonges-au-Mont-d'Or (Rhône).

Le jeune homme âgé de dix-neuf ans, Jean-Albert Grand, qui a tué à coups de carabine, lundi 10 janvier, à Collonges-au-Mont-d'Or (Rhône), M. Louis Grand, âgé de soixante-sept ans, sa mère Eliane, âgée de cinquante ans, sa grand-mère maternelle, Mme Henriette Toury, âgée de soixante-seize ans, et les deux chiens de la famille, avant de se tirer une balle dans la tête, n'est pas décédé comme nous l'avions annoncé dans nos dernières éditions. Le jeune garçon se trouve toujours en réanimation à l'hôpital Edouard-Herriot et, d'après les médecins, serait dans un coma dépassé. La démence, liée à la passion des armes, semble être à l'origine de ce triple meurtre.

L'ancien adjoint au maire de Bordeaux condamné.

M. Henri Lemaire, âgé de soixante-quatorze ans, ancien premier adjoint au maire de Bordeaux (sans étiquette), a été condamné, lundi 10 janvier, par le tribunal de grande instance de Toulouse, à trois ans d'emprisonnement avec sursis pour abus de biens sociaux et émission de chèques sans provision. Ancien dirigeant de la société les Vins Lemaire, mise en règlement judiciaire le 6 août 1974, il était poursuivi pour avoir effectué des prélèvements importants sur les fonds de l'entreprise afin d'éponger de fortes dettes consécutives à sa passion du jeu.

Le commissaire aux comptes de l'entreprise, M. Pierre Dubourg, âgé de cinquante-sept ans, a été pour sa part condamné à deux ans d'emprisonnement avec sursis et le comptable de l'établissement, M. Jean Palacios, âgé de cinquante-cinq ans, à six mois de prison avec sursis. Les maisons de jeu, qui s'étaient constituées partie civile, ont été déboutées.

Johnny Hallyday en correctionnelle.

M. Bernard Peyrat, juge d'instruction à Paris, a renvoyé le chanteur Johnny Hallyday en correctionnelle pour fraude fiscale. Il l'avait inculpé, le 23 février 1976, sur plainte de la direction générale des impôts, qui reprochait au chanteur d'avoir dissimulé en 1971 et 1972 4 millions de francs de revenus provenant de cachets perçus pour des tournées estivales et d'avoir ainsi éludé 2 500 000 F d'impôts.

Défendu par Mᵉ Gilles Dreyfus, Johnny Hallyday avait indiqué qu'un grand nombre des galas prévus sur lesquels s'appuient les comptes de la direction des impôts avaient été annulés et que beaucoup d'autres étaient pratiquement gratuits. De plus, affirme l'artiste, les redevances qui lui sont versées sur ses disques et ses droits d'auteur-compositeur tombent automatiquement depuis dix ans sous le coup de saisies-arrêts. L'affaire doit être appelée pour fixation le 11 février à la onzième chambre correctionnelle présidée par M. Louis Gondre.

(PUBLICITÉ)

Politique hebdo va bien, Politique hebdo va mourir !

Un journal qui a plus de 30.000 ACHETEURS, plus de 100.000 LECTEURS, représente un courant d'opinion qui vit, interroge et dérange, a le droit à la parole et à l'existence.

Le succès de la nouvelle formule, lancée en octobre, assure à P.H. son équilibre financier. Pourtant, il va être étranglé : le poids des dettes arrivées à échéance crée un déficit de trésorerie ponctuel et mortel.

Le drame de P.H. n'est pas isolé, c'est celui de la presse d'opinion toute entière, de cette presse qui refuse d'être une simple marchandise.

POLITIQUE HEBDO DOIT CONTINUER

C'est une question de principe : la liberté d'expression ne se divise pas.

Sans souscrire nécessairement à toutes les orientations de P.H., nous appelons tous ceux qui comme nous se savent concernés, à le soutenir immédiatement.

Il faut un million de francs dans les huit jours.

Ont déjà signé :

Louis Allard, U.R. CFDT des Pays de Loire
Général Becam, Convention pour l'armée nouvelle
Georges Begot, Fédération des Banques CFDT
Général François Binoche, Front Progressiste
Claude Bourdet, Membre de la DPN du PSU
Jean-Denis Bredin, Vice-président du Mouvement des Radicaux de Gauche
Jean Charbonnel, Fédération des Républicains de Progrès
Jean-Pierre Chevènement, Membre du Bureau exécutif du PS
Daniel Cohn-Bendit
Gilbert Declercq, U.R. CFDT des Pays de Loire
Jacques Delors, Délégué National du PS
Julien Desachy, Ecole Emancipée
Claude Estier, Secrétaire National du PS, Directeur de l'*Unité*
Pierre Héritier, U.R. CFDT Rhône-Alpes
André Jeanson
I. Johsua, Membre du B.P. de l'OCT
Pierre Joxe, Membre du Bureau Exécutif du PS
Jacques Julliard
Alain Krivine, Membre du B.P. de la LCR
Brice Lalonde, Vice-président des Amis de la Terre
Bernard Lambert, paysan-travailleur
Emile Le Beller, Fédération PTT CFDT
Victor Leduc, Membre du Secrétariat National du PSU
Gilles Martinet, Secrétaire National du PS
François Mitterrand, Premier Secrétaire du PS
Noël Monnier, Secrétaire Général du Syndicat des Journalistes Français CFDT
Didier Motchane, Membre du Bureau exécutif du PS
Michel Mousel, Membre du Secrétariat National du PSU
Général Jacques Paris de la Bollardière
Charles Piaget, Membre du Secrétariat National du PSU
Christian Pierre, Membre du Comité Directeur du PS
Michel Rocard, Secrétaire National du PS
Amiral Antoine Sanguinetti
Charles Tillon
Roger Toutain, Fédération Hacuitex CFDT
Jean-Pierre Vigier

Chantal Ackerman, Cinéaste
Louis Althusser, Philosophe
Colette Audry, Ecrivain
Lucien Attoun, Théâtre Ouvert
Etienne Balibar, Philosophe
François Barre, ancien Directeur du Centre de Création Industriel
Roland Barthes, Professeur au Collège de France
Simone de Beauvoir
Guy Bedos
André Benedetto, Théâtre des Carmes d'Avignon
Jacques Berque, Professeur au Collège de France

dernières signatures :
Christian de Bartillat, éditeur *(Stock)*
Bernard Dort,
Louis Jouanet, ancien président du Syndicat de la Magistrature
François Barrat, cinéaste
Philippe Nahoun, cinéaste
Joël Farges, cinéaste
Maurice Butin, avocat
Gérard Soulier, professeur de droit
Michèle Rey, journaliste
Ponthus Hulten
Jean-Michel Damian
Pierre Bouteiller
José Arthur
Edgar Morin, sociologue
Pierre Belfond, éditeur
Liliane de Kermadec, cinéaste
Jean Daniel, directeur de la rédaction du *Nouvel Observateur*
Gérard Depardieu

Jean-Claude Besret, ancien Prieur de l'Abbaye de Bocquen
Jacques Blanc, Théâtre National de Strasbourg
Christian Bourgois, Editeur *(10/18)*
Isabelle Cabu, Directrice de *La Gueule Ouverte*
Charlie-Hebdo
Georges Casalis, Théologien
Frank Cassenti, Cinéaste
Alain Crombesque, Directeur du Festival d'Automne
Delfeil De Ton
Michel Deutsch, Théâtre National de Strasbourg
Jean-Marie Domenach, Ancien Directeur de la revue *Esprit*
Georges Duby, Professeur au Collège de France
Marguerite Duras, Ecrivain
Claude Gallimard,
Max Gallo, Ecrivain
Costa Gavras, Cinéaste
Daniel Guérin, Ecrivain
Luce Irrigaray, Psychanalyste
Raymond Jean, Ecrivain
Alfred Kastler, Universitaire
Georges Kiejman, Avocat
Jean et Simonne Lacouture, écrivains
Jack Lang
Annie Leclerc, Ecrivain
Emmanuel Leroy-Ladurie, Professeur au Collège de France
Jacques Le Goff, Président de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales
Jérôme Lindon, éditeur *(minuit)*
Arthur et Lise London
Bertrand de Luze, Directeur de *Réforme*
Maria Antonietta Macciochi, Ecrivain
Marcel Maréchal, Théâtre national de Marseille
Chris Marker, Cinéaste
François Maspero, Editeur
Léo Matarasso, Avocat
Claude Mauriac, Ecrivain
Georges Michel, Ecrivain
Georges Montaron, Directeur de *Témoignage Chrétien*
Alain Moreau, Editeur
Maurice Nadeau, Ecrivain
Hélène Parmelin, Ecrivain
Claude Perdriel, Directeur Général du *Nouvel Observateur*
Michel Piccoli
Jean-Luc Pidoux-Payot, Editeur
Ernest Pignon, Peintre
Nicos Poulantzas, Sociologue
Claude Roy, Ecrivain
Rufus
Serge Reggiani,
Jean-Paul Sartre
Bernard Sobel, Théâtre de Gennevilliers
Evelyne Sullerot, Sociologue
Laurent Schwarz
André Téchiné, cinéaste
Philippe Tesson, Directeur du *Quotidien de Paris*
Théâtre de la Commune, Aubervilliers
Théâtre de l'Aquarium
Théâtre du Soleil
Jean-Pierre Vernant, Professeur au Collège de France
Jean-Pierre Vincent, Théâtre National de Strasbourg
Antoine Vitez, Professeur au Conservatoire
Wiaz, dessinateur

AMERIQUE LATINE
Andres Pascal Allende, Secrétaire Général du MIR chilien

BELGIQUE
Ernest Mandel, Secrétariat Unifié de la IVe Internationale

ESPAGNE
Manuel Azcarate, Membre du Comité Exécutif du PCE
Fernando Claudin
Felipe Gonzalez, Secrétaire Général du PSOE
Federico Melchor, Directeur de *Mundo Obrero*, Organe du Comité Central du PCE
Juan Tomas de Salas, directeur général de *Cambio 16* et les équipes de *Cambio 16* et *Diario 16*.

GRANDE BRETAGNE
Tamara Deutscher
Fondation Russell
Monty Johnstone
Ralph Milliband, Ecrivain, Professeur à l'Université de Leeds
Tribune, Organe de la gauche travailliste

ITALIE
Lelio Basso, Sénateur, Président de la Ligue du Droit des Peuples
Bernardo Bertolucci, Cinéaste
Marco Bellochio, cinéaste
Luigi Comencini, Cinéaste
Alessandro Curzi, Membre de la Direction de la Fédération Nationale de la Presse Italienne et du Comité Central du PCI
Marco Ferreri, Cinéaste
Gian-Franco Franchini, architecte
Alberto Moravia, Ecrivain
Elio Petri, cinéaste
Renzo Piano, Architecte
Lombardo Radice, Membre du Comité Central du PCI
Rossana Rossanda, Membre de la Direction du PDUP

PORTUGAL
Lopez Cardoso, Membre du PS, Ancien Ministre de l'Agriculture
Otelo Saraiva de Carvalho

QUEBEC
Pauline Julien

REPUBLIQUE FEDERALE ALLEMANDE
Rudi Dutschke

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE
Wolf Biermann,

SUISSE
Jean Ziegler, Député Socialiste, Professeur à l'Université de Genève

TCHECOSLOVAQUIE
Edouard Goldstucker, Membre du Comité Central du PCT jusqu'en 1968
Antonin Liehm, Ecrivain, Rédacteur en Chef de *Literarny Listy* jusqu'en 1968
Jiri Pelikan, Directeur de la Télévision tchécoslovaque jusqu'en 1968

URSS
Vadim Belotserkovsky, Ecrivain
Efim Etkind, Professeur d'Université

U.S.A.
Noam Chomsky, Professeur au MIT

un appel de la CFDT

La presse d'opinion disparaît progressivement au profit de quelques titres soumis aux grands groupes de presse qui redistribuent leurs cartes.

*Les difficultés dans lesquelles se débat aujourd'hui **Politique hebdo** est une nouvelle illustration de cette crise.*

*Au delà du soutien qu'un certain nombre d'adhérents de notre organisation apporteront à **Politique hebdo**, la CFDT demande aux pouvoirs publics de dégager les moyens nécessaires pour garantir le pluralisme et l'existence de la presse d'opinion – et dans l'immédiat, celle de **Politique hebdo** –, les droits du personnel et des équipes rédactionnelles.*

Paris, le 5 janvier 1977
Commission exécutive de la CFDT.

Adressez d'urgence vos dons ou faites des offres de prêts à la société des Amis de P.H., 14-16 rue des Petits Hôtels, 75010 Paris.

Cette page est offerte par des amis de Politique hebdo

RADIO-TÉLÉVISION

VU
VOULOIR SURVIVRE

A entendre Jean Monnet évoquer lundi dans sa propriété de Montfort-l'Amaury les Etats-Unis d'Europe, à revoir les étapes de cette existence, de cette action entièrement dominée par l'idée fixe, l'idée simple, l'idée-force d'une communauté de biens, d'une collectivité de peuples, on ne pouvait s'empêcher de croire avec lui à la victoire de la raison sur les passions.

A le regarder tracer dans les allées de son jardin à pas menus, tête baissée, obstiné, le sillon d'une pensée mûrie au fil du siècle, il va avoir quatre-vingt-huit ans, d'une vision qui a marqué plus qu'aucune autre son époque, on se prenait à rêver. Souhaiter un monde sans frontières et sans guerres, au-delà d'un pool charbon-acier. Imaginer un pool de bonnes volontés prêtes à trahir l'Etat-nation pour mieux servir la société des hommes et pour assurer l'avenir d'une planète menacée, est-ce trop demander ?

C'est prématuré en tout cas. Quand ensuite Michel Audiard et Pierre de Cossé, douzième duc de Brissac, sont venus nous entretenir de ce qu'il est convenu d'appeler les convenances, on est revenu sur terre, la terre des préjugés et des inégalités sociales. Le réveil a été brutal. Il y a beaucoup plus de différences encore entre les habitants de deux arrondissements de Paris qu'entre ceux de deux pays étrangers. Les voilà les vrais barrières, bien gardées, bien protégées, celles du nom, de la fortune et de l'éducation, celles des bonnes manières.

La révérence, le baise-main, le pourboire glissé aux « domestiques » des amis chez qui l'on a passé la nuit, le don aux bonnes œuvres de la maîtresse de maison, la qualité d'un convive jugé par sa dextérité à décortiquer une écrevisse, les traditions de la chasse à courre, bref les règles de la politesse, ce sont choses qui s'apprennent. Ce qui s'invente, en revanche, à chaque instant, c'est la modestie, la tolérance, le respect d'autrui. Plus important que le savoir-vivre, c'est le vouloir survivre ensemble.

CLAUDE SARRAUTE.

MARDI 11 JANVIER

CHAINE I : TF 1

20 h. 30. Documentaire : La dernière aventure des Lapons. Réal J.-P Janssen et R. Adam.

Trente mille nomades, les derniers, dispersés en Norvège, en Finlande et en Suède : ceux que l'on nommait autrefois « les chasseurs de rennes »

21 h. 35. A la poursuite des étoiles : le Soleil, de R Clarke et N Skrotsky ; 22 h. 25. Enquête : Trésor des mots, trésor vivant, d'A Bourin et O. Collet.

Les ressources et les possibilités offertes par le dictionnaire Trésor de la langue française du dix-neuvième et du vingtième siècle, *édité par le C.N.R.S.*

23 h. Journal.

CHAINE II : A 2

20 h. 30. Les dossiers de l'écran. Document : « Il y a vingt ans... Suez » (montage d'archives). Réal G Larriaga et E Sablier.

Vers 22 h. : Débat.

Avec MM Christian Pineau (ancien ministre, auteur de « 1956 : Suez »), Alain Léger (de l'état-major du général Beaufre), Joseph Nahmias (chef de la mission à Paris du ministère israélien de la défense), Boutros Ghali (chef du département des sciences politiques à l'université du Caire), John Biggs Davison (membre de conseil de l'Europe pour le parti conservateur britannique en 1956) et avec lord Gladwyn (ambassadeur britannique en France pendant les événements).

23 h. 45. Journal.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30. Westerns, policiers, aventures : « les Evadés de la planète des singes », de D. Taylor (1971), avec R McDowall, K Hunter, N. Trundy, B. Dillman.

Trois chimpanzés évolués ont échappé à la destruction de la planète des singes en s'enfuyant dans la fusée spatiale américaine. Ils se retrouvent en Californie à notre époque.

Situation inversée par rapport au premier film de la série : les singes sur la Terre, en Amérique. A part quelques scènes, ce n'est pas réussi.

22 h. 5. Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., Dialogues, par R. Pillaudin : Le mythe informatique, avec R. Moreau et M. Ponte ; 21 h. 15, Musiques de notre temps ; 22 h. 30, Entretiens avec... J.-P. Richard ; 23 h., De la nuit ; 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30, Concert à Cannes, par l'Orchestre de Nice-Provence-Côte d'Azur... « Water music » (Haendel) ; « Variations sur des thèmes rococo, opus 33 » (Tchaïkovski) ; « Sérénade, opus 22 » (Dvorak) ; 22 h. 30, Généalogie de la musique, par J. Attali... « En forme d'ouverture » (Chants chiliens et soviétiques, Mozart, Tchaïkovski, Wagner, Gong, D. Cherry, Oum Kalsoum, Akinala) ; 0 h. 5, Non écrites... Radjastan, par G. Douron-Tournelle ; 1 h., Geste électronique.

MERCREDI 12 JANVIER

CHAINE I : TF 1

De 12 h. 15 à 20 h., programme ininterrompu (à 13 h. 35, les Visiteurs du mercredi).

20 h. 30, Téléfilm : Quand l'amour vient, d'H. Baslé, avec P. Crauchet, M. Robin, G. Gobin, L. Chevalier.

Les deux fils Lecoq, quadragénaires, décident de se marier : quand l'amour vient au cœur de deux célibataires endurcis, quelque part dans la campagne jurassienne...

22 h., Emission médicale : Les spéléos de la médecine, d'I. Barrère, P. Desgraupes et E. Lalou.

L'endoscopie des poumons et de l'estomac.

23 h., Journal.

CHAINE II : A 2

De 13 h. 35 à 20 h., programme ininterrompu (à 15 h. 50, Un sur cinq).

20 h. 30, Série : Switch ; 21 h. 25, Magazine d'actualité : C'est à dire, prés. J.-M. Cavada.

22 h. 55, Juke Box : Les Rolling Stones.

23 h. 25, Journal.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, Un film, un auteur : « l'Espion », de R. Levy (1966), avec M. Clift, H. Kruger, M. Méril, Ch. Delaroche, R. Mac Dowall, D. Opatoshu.

Un physicien américain est contraint de se rendre en Allemagne de l'Est comme agent secret. Il y rencontre un savant allemand travaillant pour les services de renseignements soviétiques. Psychologie d'un « homme ordinaire » pris dans l'engrenage de l'espionnage. Une démythification des films à la James Bond, par Raoul Levy, producteur passé à la réalisation.

22 h. 5, Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h. (S.), La musique et les hommes : les opéras de Haendel ; 22 h. 50, Entretien avec J.-P. Richard ; 23 h., De la nuit ; 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

20 h., Echanges internationaux de Radio-France... Orchestre philharmonique de Berlin, direction C.-M. Giulini : « Symphonie n° 8 en si mineur... Inachevée » ; « Symphonie n° 7 en ut majeur » (Schubert) ; 22 h. 30, Généalogie de la musique, par J. Attali : « la Peur » (musiques rituelles, W. Carlos, Wallencien et P. Mathe, Wagner, P. Henry, V. Papathanassiou) ; 0 h. 5, Non écrites... Radjastan ; 1 h., Flûte à gala, par P. Casimir : « la Flûte enchantée » (Mozart).

SPORTS

NATATION
MORT DE JEAN TARIS

On annonce la mort, à Grasse, de Jean Taris, ancien recordman du monde de natation, des suites d'une crise cardiaque.

Avec son profil aérodynamique, qui le faisait ressembler à l'Héraklès de Bourdelle, et, en tout cas, lui conférait dans l'eau la coulée huilée de l'otarie, Jean Taris incarne dans l'histoire du sport le plus grand phénomène de la natation et le premier Français qui créa l'énorme surprise de venir troubler, entre les deux guerres, la suprématie des Japonais et des Américains. Il restera dans les mémoires le héros malheureux des Jeux olympiques de Los Angeles de 1932, où il manque d'un dixième de seconde de décrocher la médaille d'or, devant se contenter de la médaille d'argent.

La finale de ce 400 mètres est restée célèbre, tant les adversaires de Taris, alors recordman du monde de la distance, étaient forts : l'athlétique Américain Clarence Crabbe (le futur « Buster » Crabbe, qui fut le second Tarzan de l'écran), l'Australien Charlton et trois Japonais. Crabbe gagna d'une main devant Taris qui, gêné par le soleil dans son couloir et ayant largement devancé les Japonais qu'il surveillait, ne s'était pas méfié de l'Américain.

Jean Taris, qui était né à Versailles le 6 juillet 1909 et était considéré comme le roi des Tourelles, s'enorgueillissait du plus éloquent palmarès qu'aucun nageur français eût jamais possédé : cinquante-six records de 1929 à 1932, dont sept records du monde du 400 mètres et du 800 mètres, huit records d'Europe et tous les records de France de nage libre, deux fois champion d'Europe, trente-quatre fois champion de France, à quoi Taris avait ajouté la performance d'avoir été le premier Français à réaliser 59 sec. 8/10 au 100 mètres. Pour la génération de nageurs de l'après-guerre, au premier rang de laquelle devait se révéler Alex Jany, autre recordman du monde, Jean Taris demeurera l'illustration du grand nageur, plus doué pour « descendre » le chronomètre que pour lutter contre des champions dans le coude à coude d'un bassin olympique.

OLIVIER MERLIN.

Judo
LE JAPON PRÉSENTERA UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTALE POUR LE TOURNOI DE PARIS

Le tournoi de Paris est devenu, en quelques années, l'une des manifestations internationales de judo les plus courues. Chaque pays, à commencer par le Japon, y voit le moyen de mesurer ses forces à l'entrée de la saison et d'éprouver de nouveaux combattants.

Cette année, il s'agit non seulement d'un début de saison, mais encore d'un début d'olympiade, les reclassements de la hiérarchie se compliquant, comme on le sait, du fait des changements de catégories de poids. L'augmentation du nombre de ces catégories a obligé les organisateurs à étendre le tournoi sur deux jours : le samedi 15 et le dimanche 16 janvier, au stade Pierre-de-Coubertin.

Les perspectives des championnats d'Europe, au mois de mai, et des championnats du monde, au mois de septembre, ont amené certains dirigeants à former des équipes expérimentales. C'est le cas notamment du Japon, dont le principal adversaire sera sans doute la R. D. A., qui annonce quelques champions confirmés comme Reissmann, Kruger et Lorenz. La France alignera plus de quarante concurrents.

SKI. — *Le slalom spécial de Berchtesgaden a été gagné par le Suédois Ingemar Stenmark, devant les Autrichiens Heidegger, Morgenstern et Hinterseer. Les Français Navillod et Hardy sont respectivement 12e et 18e.*

LES RÉALISATEURS C.G.T. REJOIGNENT LES ARTISTES DANS LA GRÈVE

● Le Syndicat français des réalisateurs de télévision (S.F.R.T.-C.G.T.), qui rejoignait les artistes-interprètes dans la revendication d'un volume minimum de création originale (*le Monde* du 6 janvier), appelle la profession à une grève de trois jours à partir du 12 janvier. Outre la garantie d'une « *augmentation des volumes de production nationale dans le domaine des documentaires, des variétés et de la fiction* », les réalisateurs demandent « *l'ouverture de négociations avec l'ensemble des sociétés concourant à la production en vue de parvenir à un règlement global de la profession de réalisateur* ».

De son côté, M. Georges Fillioud, député (P.S.) de la Drôme, a demandé de « *réunir d'urgence* » la délégation parlementaire pour la radiodiffusion-télévision française. Dans une lettre adressée à M. Jean Boinvilliers, député (R.P.R.) du Cher, président de cette délégation, M. Fillioud souhaite que celle-ci « *entende le gouvernement, les directions des sociétés et représentants des personnels concernés, afin de tenter de rapprocher les points de vue qui s'opposent* ». En effet, la médiation de M. Edeline lui semble avoir « *échoué* ».

Le mouvement de grève se poursuit et s'étend, constate encore M. Georges Fillioud. Signe de son importance, de son écho dans une partie de l'opinion publique, le gala de soutien organisé au Chatelet le 10 janvier a réuni une assistance très nombreuse. Aux deux séances, on a refusé du monde.

Une lettre de M. Marceau Long à propos de l'O.R.T.F.

M. Marceau Long, secrétaire général du gouvernement, ancien président - directeur général de l'O.R.T.F., nous écrit, à propos du point de vue de Pierre Andreu paru dans le Monde *daté 9-10 janvier :*

J'aurais, certainement, ignoré un « point de vue » qui n'eût concerné que l'expression d'une opinion, parmi d'autres, au sujet de l'O.R.T.F. et de sa réforme. Il m'est plus difficile de ne pas relever les insinuations qui tiennent à la manière dont j'ai rempli ce qui fut des aspects essentiels de mes fonctions de président-directeur général de l'O.R.T.F. Le lecteur non averti du billet de M. Pierre Andreu peut avoir l'impression que j'ai agi en prestidigitateur ; j'aurais substitué au projet de réforme de l'O.R.T.F., que j'avais préparé à la demande du président Georges Pompidou et en application de la loi du 3 juillet 1972, un projet absolument différent, inspiré par le président de la République qui venait d'être élu, et préparé à la va-vite en quelques « discrètes réunions ».

Je rappellerai que j'avais, effectivement, transmis au gouvernement Messmer, le 25 avril 1974, les décrets que j'avais été chargé de préparer. Le nouveau gouvernement — constitué le 28 mai 1974 — ne les avait pas retenus — ce qui était son droit — et avait fait mettre une autre orientation à l'étude, non par l'O.R.T.F., comme l'avait été le projet précédent, mais par les instances gouvernementales. Lorsque la nouvelle réforme fut élaborée dans ses grandes lignes, le conseil des ministres en a débattu le 3 juillet 1974. Puis, les textes ont été soumis au Conseil d'Etat le 16 juillet 1974 et approuvés par le conseil des ministres du 17 juillet. Enfin, le président de la République convoqua le Parlement en session extraordinaire. La session dura du 23 au 28 juillet 1974. Tout ce qui pouvait être dit sur l'O.R.T.F. le fut, au cours de ces séances de jour et de nuit. De ces travaux sortit la loi du 7 août 1974. Le président-directeur général de l'O.R.T.F. n'étant, pas plus que les autres P.-D. G., au-dessus des lois, il ne lui restait plus qu'à l'appliquer.

Je n'entrerai pas dans la discussion de fond ; je voudrais seulement que soient bien distinguées des notions aussi différentes que l'Office, les établissements publics qu'autorisait la loi du 3 juillet 1972, la holding que préconisait le rapport Paye, mais que, juridiquement, cette loi ne permettait pas de créer, et les mécanismes de coordination en certains domaines, que connaissent des pays ayant plusieurs réseaux indépendants, et qu'ont créés ces réseaux eux-mêmes.

Ai-je appliqué la loi « avec zèle » ? Ce n'est, sans doute, pas un compliment dans l'esprit de M. Andreu ! Et si c'en était un, le mériterais-je ? Il me suffit, pour moi, de l'avoir fait loyalement à l'égard du Parlement qui l'avait votée, du gouvernement, et de m'être *efforcé* de comprendre — et, lorsque je le pouvais, d'essayer de résoudre — les problèmes humains que posait la réforme au personnel de l'Office.

TRIBUNES ET DÉBATS

MARDI 11 JANVIER

— *M. Michel Durafour*, ministre délégué auprès du premier ministre, chargé de l'économie et des finances, répond aux questions des journalistes de Radio-Monte-Carlo, à 19 heures.

— *Force ouvrière* dispose de la tribune libre sur FR 3, à 19 h. 40.

— « *Le canal de Suez* » est le sujet du débat des « Dossiers de l'écran » sur Antenne 2, vers 22 heures.

MERCREDI 12 JANVIER

— *M. Gaston Defferre*, député des Bouches-du-Rhône (P.S.) et maire de Marseille, est l'invité du « 13-14 » sur France-Inter.

— Le *Centre international de formation européenne* dispose de la tribune libre sur FR 3, à 19 h. 40.

— *M. François Ceyrac*, président du Conseil national du patronat français, est le « grand témoin » du magazine *C'est à dire* qui présente également une interview, en direct de Bonn, de *M. Willy Brandt*, président du parti social-démocrate d'Allemagne fédérale, sur Antenne 2, à 21 h. 25.

CARNET

Naissances

— M. Philippe Ancely et Mme, née Anne Olibet, Elisabeth et Agathe, ont la joie d'annoncer la naissance de

Marc.

28 décembre 1976.
65700 Vidouze.

Fiançailles

— On nous prie d'annoncer les fiançailles de

Mlle Françoise Potier,

fille de M. Michel Potier et de Mme, née Marie-Thérèse Roquet (†), avec

M. Jacques Mony,

fils de M. Pierre Mony et de Mme, née Hélène Labro.

63, avenue de la Grande-Armée, 75016 Paris.
27, rue de Moscou, 75008 Paris.

Décès

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Clément ATTARD,

survenu à Chevreuse (78460) le 7 janvier 1977.

De la part de :
Mme Clément Attard, son épouse,
M. et Mme J.-P. Perella et leur fils,
M. et Mme J.-P. Attard et leur fils, ses enfants et petits-enfants,
De ses sœurs, neveux et alliés.

Les obsèques auront lieu le mardi 11 janvier, à 16 heures, en l'église de Chevreuse.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme André Ayçoberry,
M. et Mme Pierre Ayçoberry et leurs enfants,
M. et Mme Claude Ayçoberry et leurs enfants,
M. et Mme Louis Ayçoberry, leurs enfants et petits-enfants,
Le vice-amiral d'escadre et Mme Jacques Thabaud,
font part du décès de

M. André AYÇOBERRY,
commandeur de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
ingénieur des Arts et Manufactures,
ancien président de la Société des ingénieurs civils de France,

survenu à Pau le 7 janvier 1977 à l'âge de quatre-vingts ans.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.



— M. et Mme Albert Chalem et leurs filles,
Les familles Crespin et Elhay
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Régine BARAGAN,
née Misrahi,

survenu le 8 janvier 1977 à Hyères.

Les obsèques auront lieu dans l'intimité familiale le 12 janvier 1977 au cimetière israélite de Giens (Var).

Cet avis tient lieu de faire-part.
Imperator, 2, rue des Iris,
Monte-Carlo.

— Mme Albert Bignon,
M. et Mme J.-M. Giqueaux et leurs enfants,
M. Jean Bignon,
M. et Mme René Bignon et leurs enfants,
Tous les membres de la famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Me Albert BIGNON,
bâtonnier de l'ordre des avocats,
député de la Charente-Maritime,
vice-président de la commission de la défense nationale,
conseiller régional,
conseiller général,
ancien maire de Rochefort,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
médaillé de la Résistance,
médaillé de la Libération,

pieusement survenu, le 10 janvier 1977, en son domicile, 9, rue Audry-de-Puyravault, dans sa soixante-septième année.

Les obsèques auront lieu le jeudi 13 janvier 1977, à 10 h. 30, en l'église Saint-Louis de Rochefort.

Le deuil se réunira au domicile mortuaire, à 10 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.
9, rue Audy-de-Puyravault,
17300 Rochefort-sur-Mer.

(Voir page 9.)

— L'inspecteur de l'académie de Créteil, en résidence à Bobigny,
Les chefs d'établissement du second degré du département de la Seine-Saint-Denis,
ont le regret de faire part du décès de

M. Bernard BODIN,
censeur-directeur du lycée municipal de La Courneuve, annexe du lycée Henri-Wallon d'Auverbilliers.

— Mme Pierre Chedozeau,
M. et Mme Pierre Tharaud,
M. et Mme Bernard CHEDOZEAU,
Et leur famille
ont la douleur de faire part du décès de leur petite-fille et fille

Cécile,

survenu le 17 décembre 1976 à l'âge de onze ans.

Les obsèques ont été célébrées à Montpellier.

Cet avis tient lieu de faire-part.





— On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Emile DARNIS,
née Lucie Sem,

pieusement endormie dans la paix du Seigneur le 6 janvier 1977 dans sa quatre-vingt-dixième année.

De la part de :
M. Roger Magnin et Mme, née Andrée Darnis, ses enfants,
M. et Mme René Magnin,
M. et Mme Louis Magnin,
Le Père Paul Magnin, O.F.M.,
M. et Mme Henri - Dominique Magnin,
Le docteur René Laurent et Mme, née Catherine Magnin,
Mlle Claire Magnin et M. Bruno Petit, son fiancé,
Ses petits-enfants,
Dominique, Thierry, Corinne, Frédéric, Arnaud Magnin,
Bruno, Luc, Marc Magnin,
Olivier, François-Xavier, Jérôme, Bénédicte Magnin,
Sophie, Valérie, Damien, Alexis, Marie Laurent, ses arrière-petits-enfants,
Des familles Gimazane, Pers, Aubertin, Renier, Clavel.

Les obsèques ont été célébrées lundi 10 janvier à Nancy.

SOLDES

4 jours seulement

Les mercredi 12,
jeudi 13, vendredi 14
et samedi 15 janvier
de 10 h à 12 h 30
et de 14 h à 18 h 30

LANVIN
2, rue Cambon, Paris

— Nous apprenons le décès, survenu le 8 janvier 1977, de

M. Roland DEJEAN DE LA BATIE,
président de chambre honoraire à la Cour de cassation,
officier de la Légion d'honneur.

[Né à Paris le 3 janvier 1892, M. Roland Dejean de la Bâtie a commencé sa carrière dans la magistrature en 1919. Substitut à Hazebrouck en 1922, puis à Arras, procureur à Arras en 1930, il est nommé en 1935 avocat général à Douai, puis à Paris, obtient le poste de procureur général à Poitiers en 1944. Il est nommé conseiller à la Cour de cassation en 1948 et prend sa retraite le 3 janvier 1963.]

— Mme Roger Dorlanne,
M. et Mme Dominique Dorlanne et leurs enfants,
Le commissaire en chef de la marine, Mme Pierre Castagnos et leurs enfants,
Mlle Gabrielle Faget,
M. Guy de Tournemine,
M. Régis de Tournemine,
Mme Delpon,
Les familles Vielle, Barrère, Gieure, Bore, Arnouilh, Bonnefont,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Roger DORLANNE,
ingénieur des arts et manufactures,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
croix de guerre belge,

décédé à Dax le 2 janvier 1977, muni des sacrements de l'Eglise, dans sa quatre-vingt-dixième année.

60, rue d'Aulan, 40100 Dax.
18, rue Traverse, 29200 Brest.

SOLDES
jusqu'à 50 %
Soie unie ou imprimée à la main
coton
prêt-à-porter
foulards
artisanat
... et un choix extraordinaire de coupons

SONA
LA MAISON DE L'INDE
400 rue Saint-Honoré - 260.36.13
Du lundi au samedi de 9 h 30 à 18 h 30

— On nous prie d'annoncer le décès, survenu le 8 janvier 1977, de

Mme René HUNTZBUCHLER,
née Yvonne Legouët,
professeur honoraire,
médaillée de la Résistance,

au terme d'une longue et douloureuse maladie.

Elle avait fait don de son corps à la Faculté de médecine.

De la part de :
M. René Huntzbuchler, son époux,
Et des familles Huntzbuchler, Legouët, Despérier, Ribaud.
41, rue Kleynoff, 94250 Gentilly.

— On annonce le décès de

Mme Lise Roger JOISSON,
née Lise Schumann,

en son domicile, 2, rue Georges-Leygues, Paris (16e), le 9 janvier 1977.

De la part de
M. Roger Joisson,
M. et Mme Otto Fried,
M. et Mme Jean Fraissinet,
Mme Pierre David-Weill,
Le docteur et Mme Claude Frileux,
M. Olivier-Martin Deheurles.

L'inhumation aura lieu à Cogolin (Var), le 14 janvier.

Une cérémonie religieuse aura lieu ultérieurement à Paris.

— Mme Roger Kaltenbach, née Marthe Ebersolt et ses enfants,
Laurent et Kathleen Kaltenbach et leurs enfants,
Jean-Claude et Marion Segaud et leurs enfants,
Ricardo et Blandine Trujillo et leurs enfants,
Jérôme et Annie Kaltenbach et leur fille,
Pascal et Sébastien Girardot,
Mme Jean Ebersolt, sa belle-mère,
Ses frères, beaux-frères et belles-sœurs,
Pierre Kaltenbach,
Daniel et Odette Kaltenbach,
Jean Monod,
Mme Odette Kaltenbach,
Jean-Marc et Geneviève Kaltenbach,
Jean-François et Anne-Rose Mehu,
Michel et Catherine Ebersolt,
Leurs familles, parents et alliés,
Ses collaborateurs et amis,
ont la douleur de faire part du retour à Dieu de

M. Roger KALTENBACH,

décédé accidentellement à son domicile, le dimanche 9 janvier, dans sa soixante-dixième année.

« Je sais en qui j'ai cru. »
(2 Timothée, ch. 1, vers. 12.)

Le service religieux sera célébré dans l'intimité, en l'église réformée de l'Annonciation, 19, rue Cortambert, Paris (16e).

L'inhumation aura lieu le vendredi 14 janvier, au cimetière de Villefavard (Haute-Vienne).

2, rue Maurice-Chevalier,
92430 Marnes-la-Coquette.

— On nous prie d'annoncer le décès de

l'ingénieur général d'armement (C.R.)
Jacques LAFARGUE,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national du Mérite,

survenu le 9 janvier dans sa soixante-seizième année au Chesnay.

Les obsèques religieuses, suivies de l'inhumation, auront lieu le mercredi 12 janvier, à 16 heures, en l'église Notre-Dame-de-la-Résurrection, avenue du Docteur-Schweitzer, au Chesnay.

De la part de :
Mme Jacques Lafargue, son épouse,
M. et Mme Roland Jondeau et leurs enfants,
M. et Mme Pierre Lafargue et leurs enfants,
M. et Mme Jean Lafargue et leurs enfants,
M. et Mme Gildas Le Bideau et leurs enfants,
M. et Mme Philippe Lafargue et leur fils, ses enfants et petits-enfants,
Et de toute la famille.
5, square de Chanaleilles,
78150 Parly-II-Le Chesnay.

15.000 SUICIDES PAR AN EN FRANCE

Le 17 janvier 1977
ouverture d'un nouveau poste
S.O.S. AMITIE
de secours téléphonique contre le désespoir et le suicide.

S.O.S. AMITIÉ 857-31-31
L'équipe recherche des bénévoles pour écouter.
Ecr. B.P. 111, 93170 BAGNOLET.

— Claudine Sellier
a la tristesse de faire part du décès de sa mère,

Mme Renée SELLIER,

survenu le 3 janvier 1977, à l'âge de soixante-quatorze ans,

Et rappelle aux nombreux et fidèles amis de ses parents le souvenir de

Claude-Henri SELLIER,
disparu le 21 janvier 1965.

— Mme Lucien Wolgensinger,
M. et Mme Jacques Wolgensinger,
M. et Mme Jean-Paul Wolgensinger et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Marie Wolgensinger et leurs enfants,
Mme Edith Coste, M. Coste et leur fils,
ont la douleur de faire part du décès de leur époux, père, beau-père et grand-père, le

docteur Lucien WOLGENSINGER,
chirurgien-urologue,
ancien assistant d'urologie de l'hôpital de Nancy,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
croix des combattants volontaires de la Résistance,
croix de Malte américaine des opérations extérieures 1939-1945,

décédé dans sa soixante-treizième année, le 8 janvier 1977, à Nice.

Conformément à la volonté du défunt, les obsèques ont eu lieu à Senon (Meuse) le mardi 11 janvier 1977 dans la plus stricte intimité.

Remerciements

— Mme André Bruet et sa famille,
profondément touchés par les nombreux témoignages de sympathie reçus lors du deuil cruel qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. André BRUET,

prient tous ceux qui se sont associés à leur peine de trouver ici l'expression de leur reconnaissance.

— Mme Rumpler et ses enfants,
profondément touchés par les marques d'amitié qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. André RUMPLER,

remercient très sincèrement tous les amis qui se sont associés à leur peine.

Communications diverses

— Sous le patronage de la commission des affaires économiques et sociales du Grand Orient de France, la loge Locarno 28 organise le mercredi 12 janvier 1977, à 20 h. 30, dans l'hôtel du Grand Orient de France, 16, rue Cadet, 75009 Paris, une réunion au cours de laquelle il sera publiquement débattu du thème : « La police en démocratie ».

MM. Sarazin, Watreloos, Riquois, Chaunac, présenteront et animeront le débat.

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ETAT

— Mercredi 12 janvier, à 13 h. 30, université de Paris-Sorbonne, salle Louis-Liard, M. Gilbert Delanoue : « Politiques et moralistes dans la littérature arabe d'Egypte au dix-neuvième siècle ».

SCHWEPPES Bitter Lemon.
Fier de sa pulpe.



Rendez-vous mondial de l'offre et de la demande: les foires-expositions allemandes

Foires-expositions allemandes 1977

Janvier
12.-16. Salon des Tapis, Révêtements de Sol, Textiles d'Ameublement et de Maison, Francfort
19.-23. Salon Allemand du Meuble, Cologne
22.-30. boot — Salon Nautique, Dusseldorf
28. 1.-6. 2. Semaine Verte, Berlin
29. 1.-6. 2. DEUBAU — Salon du Bâtiment, Essen
31. 1.-4. 2. ISM — Salon de la Confiserie, Cologne

Février
5.-11. Foire du Jouet, Nuremberg
7.-12. ENVITEC — Technique pour la Protection de l'Environnement, Dusseldorf
10.-13. DOMOTECHNICA — Salon des Techniques Domestiques, Cologne
12.-14. Salon du Confort Ménager, Cologne
13.-15. Salon de la Quincaillerie, Cologne
24.-27. ISPO — Salon des Articles de Sport, Munich
26. 2.-2. 3. Foire de la Maroquinerie, Offenbach
27. 2.-1. 3. Salon de la Mode Masculine, Cologne
27. 2.-3. 3. Foire Internationale, Francfort

Mars
4.-9. InternorGa — Exposition pour la Gastronomie, l'Hôtellerie, la Boulangerie, Hambourg
5.-13. Bourse du Tourisme, Berlin
7.-11. didacta — Foire Européenne du Matériel Didactique, Hanovre
10.-16. BAUMA — Salon de Machines pour la Construction, Munich
11.-13. Salon POUR L'ENFANT, Cologne
13.-16. IGEDO — Salon du Prêt-à-Porter Féminin, Dusseldorf
23.-27. ish — Salon Sanitaire — Chauffage — Climatisation, Francfort
26.-28. GDS — Salon de la Chaussure, Dusseldorf
26.3.-3. 4. IHM — Foire de l'Artisanat, Munich
28. 3.-2. 4. IDS — Salon Dentaire, Dusseldorf

Avril
1.-4. IWA — Salon des Armes de Chasse, de Sport, Besoins, Nuremberg
13.-17. MODE-WOCHE-MÜNCHEN, Munich
20.-24. Foire de la Fourrure, Francfort
20.-28. Foire de Hanovre, Hanovre
24.-28. IGEDO — Salon du Prêt-à-Porter Féminin, Dusseldorf

Mai
7.-15. Iba — Salon pour Boulangeries, Munich
10.-13. Interstoff — Foire des Textiles d'Habillement, Francfort
14.-17. Optica — Salon de l'Optique Lunetière, de l'Optometrie, Dusseldorf
14.-17. INTERZUM — Salon des Matériaux, Equipments, Fournitures pour l'Industrie du Meuble, l'Architecture Intérieure — Machines pour l'Industrie du Meuble Garni et de la Literie, Cologne
18.-24. LIGNA — Salon de la Machine à Bois, de l'Equipement pour les Industries du Bois, Hanovre

Juin
3.-16. DRUPA — Foire de l'Imprimerie et du Papier, Dusseldorf
5.-12. IFFA — Salon de l'Industrie de la Boucherie, Francfort
7.-10. Interhospital — Salon de l'Hôpital, Hanovre
9.-12. R 77 — Foire des Stores, Stuttgart
20.-24. LASER OPTO-ELEKTRONIK, Munich
22.-25. Exposition pour la Production du Porc, de la Volaille, Hanovre

Août
21.-23. Salon de la Mode Masculine, Cologne
26. 8.-4. 9. Exposition de la Radio, Berlin
27.-31. Foire de la Maroquinerie, Offenbach
28.-31. Foire Internationale, Francfort

Septembre
9.-16. INTERBRAU — Salon des Brasseries, des Industries de Boissons, Munich
10.-15. ANUGA — Marché Mondial de l'Alimentation, Cologne
11.-14. IGEDO — Salon du Prêt-à-Porter Féminin avec IGEDO-DESSOUS, Dusseldorf
20.-28. EMO — Exposition Européenne de la Machine-Outil, Hanovre
21.-28. SOUDAGE ET DECOUPAGE, Essen
22.-28. Foire d'Importation d'Outre-Mer, Berlin
24.-26. GDS — Salon de la Chaussure, Dusseldorf
25.-27. SPOGA — Salon des Sports, du Camping, des Meubles de Jardin, Cologne
25.-27. Salon du Jardinage, Cologne

Octobre
1.-9. Interboot — Salon Nautique, Friedrichshafen
2.-6. MODE-WOCHE-MÜNCHEN, Munich
6.-12. INTERKAMA — Salon de l'Instrumentation et de l'Automatisme, Dusseldorf
7.-9. Salon POUR L'ENFANT, Cologne
12.-15. Salon de Centres Sportifs, de Piscines, Cologne
12.-17. Foire du Livre, Francfort
13.-23. Salon Nautique avec EMTEC Trade Days, Hambourg
17.-21. SYSTEMS — Les Systèmes d'Ordinateurs et leurs Applications, Munich
23.-27. IGEDO — Salon du Prêt-à-Porter Féminin, Dusseldorf

Novembre
22.-25. Interstoff — Foire des Textiles d'Habillement, Francfort

Renseignez-vous auprès de:

Chambre Officielle Franco—Allemande de Commerce et d'Industrie
48, rue de la Bienfaisance, 75008 — Paris,
Tél.: 522.01.46/14.18
AUMA, Lindenstrasse 8, D-5000 Köln 1

Foires-expositions allemandes

Pour soulager votre vie quotidienne et votre foie, buvez...
Vichy Saint-Yorre
EAU MINÉRALE NATURELLE GAZEUSE
RÉGULARISE L'ACTIVITÉ HÉPATO-BILIAIRE

Le Monde DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES

1976 : une année sismique normale...

... malgré un nombre exceptionnel de victimes

L'ANNEE 1976 restera dans les mémoires celle des tremblements de terre catastrophiques. 4 février : 25 000 morts au Guatemala; 6 mai : 1 000 morts dans le Frioul ; 26 juin : 5 000 morts (6 000 peut-être) en Nouvelle-Guinée indonésienne ; 14 juillet : 563 morts à Bali ; 28 juillet : probablement 700 000 morts dans la région de Tangshan (Chine) ; 16 août : plus de 6 000 morts aux Philippines ; 15 novembre : probablement plusieurs milliers de morts dans la région de Tangshan ; 24 novembre : 5 000 morts en Turquie. A ces séismes s'ajoutent d'autres tremblements de terre qui, ou bien n'ont tué que quelques personnes ou quelques dizaines de personnes (49 morts le 19 mars en Afghanistan ; 4 morts le 25 mars et le 19 août en Turquie ; 9 morts le 6 octobre en Equateur ; 16 morts le 7 novembre en Iran ; etc.), ou bien ont fait peut-être beaucoup de victimes dont le nombre éventuel est totalement inconnu (le 18 mai en U.R.S.S., les 16 août, 22 et 23 août en Chine).

Quelle que soit l'incertitude ou l'ignorance des chiffres concernant les séismes de Chine, 1976 est incontestablement, et de loin, l'année du vingtième siècle pendant laquelle les tremblements de terre ont été les plus meurtriers. Si le chiffre approximatif de 700 000 morts en Chine le 28 juillet, d'abord publié par le journal de Hongkong, *South China Morning Post* (*le Monde* du 6 janvier) et quasiment confirmé par des nouvelles reçues de Pékin (*le Monde* du 7 janvier), est exact (il se situe dans les limites de la vraisemblance, étant donnée la densité de population dans la région de Tangshan et la secousse principale s'étant produite la nuit), l'année 1976 occuperait le deuxième rang parmi les « grandes » années sismiques meurtrières connues. D'après les informations dont on dispose, seule la dépasserait l'année 1556, au cours de laquelle se produisit le tremblement de terre le plus catastrophique connu : 800 000 à 1 million de morts dans les provinces chinoises du Shansi et du Shensi. Et, toujours si le chiffre de 700 000 morts est exact, les séismes de la seule année 1976 auraient tué plus de personnes que tous les tremblements de terre qui se sont produits dans le monde pendant les soixante-quinze premières années du vingtième siècle : pour cette période, le nombre total des morts par tremblements de terre est estimé, en effet à 650 000 (dont 600 000 par les « grands » séismes).

Faut-il en conclure que 1976 a été une année sismique anormale ? Sûrement pas. Les chiffres qui ont servi à faire le graphique ci-contre le prouvent. Pour la période de 1969 à 1975 les données figurant dans ce tableau sont empruntées au *Résumés annuels d'informations sur les catastrophes naturelles de l'UNESCO* (1), alors que, pour l'année 1976, les chiffres nous ont été fournis par le Service national d'information sur les tremblements de terre du United States Geological Survey (U.S.G.S.). Malgré ces deux sources différentes, les chiffres de séismes pour chaque « tranche » de magnitude semblent être cohérents. La seule anomalie, pour 1976, réside dans les trois tremblements de terre de magnitude 8, alors que, depuis 1969, il ne s'est produit chaque anée qu'un seul séisme au maximum de magnitude égale ou supérieure à 8.

Une différence de 0 à 3 peut sembler négligeable. Mais elle l'est beaucoup moins si l'on considère l'énergie libérée par chaque tremblement de terre. Cette énergie est calculée à partir de la magnitude et elle progresse selon une échelle logarithmique :

MAGNITUDE :

- M = 5,0 : $0{,}0316 \times 10^{14}$ joules (2)
- M = 6,0 : $0{,}1 \times 10^{14}$ joules
- M = 6,5 : $5{,}6234 \times 10^{14}$ joules
- M = 7,0 : $31{,}6228 \times 10^{14}$ joules
- M = 7,5 : $177{,}8279 \times 10^{14}$ joules
- M = 8,0 : 1000×10^{14} joules

Toutefois, si l'on veut se faire une idée de l'activité sismique globale, on ne peut se baser sur un seul tremblement de terre. Il faut prendre en compte l'ensemble des séismes survenus dans une région ou pendant une période de temps donnée.

Le calcul de l'énergie globale libérée par les tremblements de terre pendant une année est, certes, très approximatif. On ne sait pas, entre autres, quelle part d'énergie est dissipée sous une forme autre que celles des ondes sismiques, dont les enregistrements servent de base au calcul. Mais les partisans de cette sorte de calcul font remarquer que les erreurs dues à la méthode se retrouvent pour chaque tremblement de terre pris en compte et que, si imparfait soit-il, le calcul de l'énergie globale permet de se faire une idée des variations annuelles de celles-ci.

D'après les publications de l'UNESCO, l'énergie libérée a été de :

- 900×10^{14} joules en 1969
- 525×10^{14} joules en 1970
- $1\,060 \times 10^{14}$ joules en 1971
- $3\,000 \times 10^{14}$ joules en 1972
- $1\,300 \times 10^{14}$ joules en 1973
- 860×10^{14} joules en 1974
- $2\,400 \times 10^{14}$ joules en 1975

En 1976, suivant les calculs faits au Bureau de recherches géologiques et minières (B.R.G.M.) d'après les *magnitudes supérieures à 6,5 figurant sur la liste de l'U.S.G.S.*, l'énergie sismique totale a été de $3\,130 \times 10^{14}$ joules. Ces variations annuelles, même celle de 1976, sont tout à fait compatibles avec les calculs portant sur la période 1904-1953 (3) : énergie moyenne annuelle $2\,429 \times 10^{14}$ joules ; année minimum 1930 : 215×10^{14} joules, année maximum 1906 : $12\,090 \times 10^{14}$ joules.

Selon les années, l'énergie sismique globale a donc varié, pendant cette période de près de cinquante ans, dans un rapport de 1 à 5,6. Cela peut paraître considérable. Mais il ne faut pas oublier qu'une telle série n'est pas significative et ne peut servir de base à une compréhension des variations générales de l'activité sismique de notre planète : la Terre vit, en effet, à l'échelle des temps géologiques, alors que l'homme pense à l'échelle de l'année ou à celle de quelques décennies. Un demi-siècle n'est donc pas suffisant pour saisir une évolution de plusieurs milliards d'années.

De l'avis des spécialistes, ceux de l'U.S.G.S. aussi bien que ceux du laboratoire de détection et de géophysique (du Commissariat à l'énergie atomique) et du B.R.G.M., 1976 est une année sismique normale pour le nombre des tremblements de terre survenus dans chaque « tranche » de magnitude et pour l'énergie libérée. Les particularités qu'elle présente entrent dans les fourchettes normales des variations — pour autant que l'on puisse se faire une idée de ces fourchettes, qui seraient forcément plus ouvertes si l'on disposait de séries statistiques précises sur plusieurs milliers d'années.

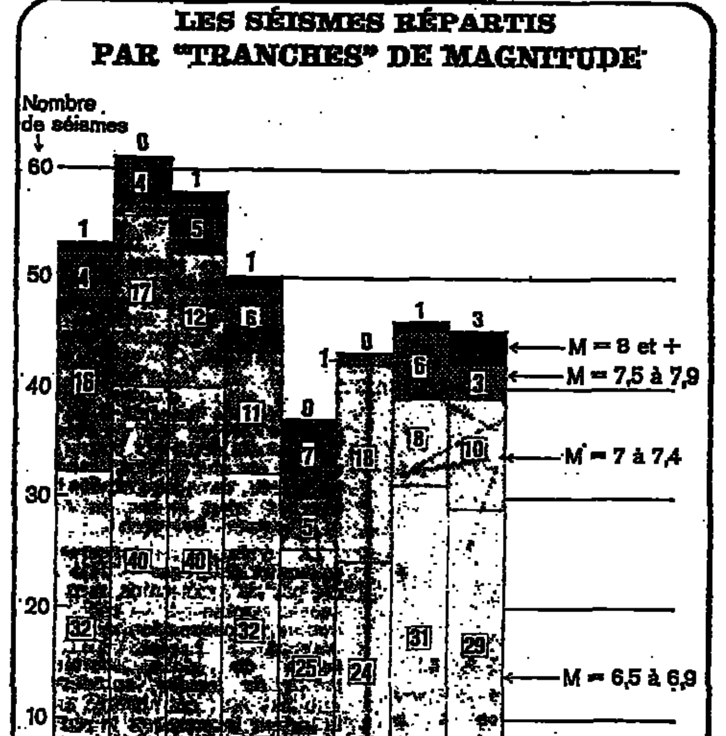
La distribution géographique des séismes meurtriers de 1976 est, elle aussi, normale. Tous les tremblements de terre catastrophiques de l'année dernière se sont produits dans des zones sismiques repérées depuis longtemps et endeuillées, de temps à autre au cours des siècles, par des hécatombes dues à des tremblements de terre. En revanche, l'année sismique 1976 a été exceptionnelle par la localisation des grands tremblements de terre, dont un nombre tout à fait inhabituel s'est produit dans des régions à forte densité de population. Là seulement réside la cause des dizaines et très probablement des centaines de milliers de morts de l'année dernière. La Terre n'est pas devenue folle subitement, mais elle a rappelé — et à quel prix ! — que la seule parade aux catastrophes sismiques est, dans l'immédiat, l'application aux constructions de normes antisismiques strictes et, dans un avenir qu'on veut espérer assez proche, la mise au point de méthodes fiables de prévision des tremblements de terre.

YVONNE REBEYROL.

(1) En vente à l'UNESCO. Sont parues les neuf brochures concernant les années 1966 à 1974. Prix : 14 francs la brochure.

(2) Les sismologues utilisent habituellement l'erg comme unité d'énergie. Un joule équivaut à 10 000 000 d'ergs (ou 10^7 ergs). 1906 a été marquée par six séismes de magnitude égale ou supérieure à 8, qui suffisent à eux seuls à expliquer la plus grande partie de l'énergie sismique exceptionnelle de cette année-là : 31 janvier, Colombie (8,6 ou 8,9) ; 18 avril, San-Francisco (8,3) ; 17 août, Chili (8,6) et îles Aléoutiennes (8,3) ; 14 septembre, Nouvelle-Guinée (8,1 ou 8,4) ; 22 décembre, Chine (8,3).

(3) Les chiffres (arrondis) suivants sont tirés du livre *Global Tectonics and Earthquake Risk*, de C. Lomnitz (publié par Elsevier).



Ce graphique représente les séismes de magnitude égale ou supérieure à 6,5 survenus pendant les huit années couvrant la période 1969-1976. De 1969 à 1975, les chiffres ont été tirés des résumés annuels d'informations sur les catastrophes naturelles publiés par l'UNESCO. Ceux de 1976 ont été pris dans la liste de l'activité sismique significative fournie par l'UNITED STATES GEOLOGICAL SURVEY.

DES MORTS PAR DIZAINES DE MILLIERS

DE 30 000 A 50 000 MORTS		DE 50 000 A 100 000 MORTS		100 000 MORTS ET PLUS	
342 ANTIOCHE (Turquie)	40 000	1268 TURQUIE (province de Seyhan)	60 000	1201 MER EGEE	100 000
565 ANTIOCHE (Turquie)	30 000	1667 SHEMAKHA (U.R.S.S.)	80 000	1290 CHINE (Jehol)	100 000
856 CORINTHE (Grèce)	45 000	1727 TABRIZ (Iran)	77 000	1556 CHINE (Shansi, Shensi, Kansu)	800 000 à 1 000 000
1456 NAPLES - BRINDISI (Italie)	30 000	1735 LISBONNE (Portugal)	60 000	1730 PEKIN (Chine)	100 000
1641 TABRIZ (Iran)	30 000	1783 CALABRE (Italie)	60 000	1737 CALCUTTA (Inde)	300 000
1755 KASHAN (Iran)	40 000	1908 MESSINE - REGGIO (Italie)	82 000	1920 CHINE (Kansu, Shansi)	100 000 à 180 000
1915 AVEZZANO (Italie)	30 000	1927 CHINE (Tsinghai)	Plusieurs dizaines de milliers	1923 TOKYO - YOKOHAMA (Japon)	143 000
1935 QUETTA (Pakistan)	30 000				
1939 CHILLAN (Chili)	30 000				
» ERZINCAN (Turquie)	25 000 à 30 000				

Cette liste (aux chiffres parfois incertains) ne prétend pas être exhaustive, étant donnée la variabilité des sources, surtout pour les temps anciens. Peut-être faudrait-il y ajouter un séisme survenu en Chine (province du Seutchuan) en 1588, deux en Calabre en 1638 et en 1693, un à Tokyo en 1703, un à Quito (Equateur) en 1797. En outre, on ne sait rien des conséquences des violents tremblements de terre qui se sont produits en Chine en 1966 (deux), 1970, 1973, 1974, 1975 et 1976.

En France : une curiosité historique ?

BELLES ruines! Même sous le vent mauvais de ce plateau ouvert jusqu'à la neige des Alpes, les touristes viennent visiter : blocs massifs du château écroulé, piton disloqué, colline trouée comme gruyère par les alvéoles étranges de ce qui fut de hautes caves voûtées. C'est beau. Et tragique.

D'Arles à Fréjus, de Vaison à Glanum, on a l'habitude, en Provence des belles ruines. Toutefois, ici, à Vernègues (Bouches-du-Rhône), elles ne sont pas antiques. Dans le nouveau village reconstruit un peu plus bas on peut trouver, comme aux alentours — à Pelissane, Alleins, Lambesc, Saint-Cannat, Rognes (1), Puyricard, La Roque-d'Anthéron, Pertuis, etc., — des gens en vie qui ont vu de leurs yeux comment en vingt secondes leur village devint ruines. Le 19 juin 1909 ils avaient six ans, neuf ans, dix-huit ans, vingt-trois ans. « *Je me le rappelle comme si c'était hier. Ce soir-là, figurez-vous, les moutons refusaient de rentrer dans les bergeries. On n'arrivait pas à savoir pourquoi.* »

A 21 h. 20, on le sut : d'Eguilles à la Durance, de Salon à Venelle — et au-delà — le séisme faisait des milliers de sans-abri, des centaines de blessés, quarante morts. Vernègues était effacé. Rognes — sur un autre piton — ne valait guère mieux. A Salon, Lambesc, Saint-Cannat, des rues entières s'effondraient tandis qu'un peu partout s'écroulaient maisons, églises, bâtiments publics, et, dans la campagne, des fermes isolées. Les correspondants des journaux régionaux télégraphiaient de Marseille, Montpellier, Avignon, de la Drôme, de l'Ardèche, de Toulon, de Cannes, que dans leurs villes on avait enregistré, aussi, des paniques. Même dans ces régions où chaque siècle connaît une ou deux secousses, on n'avait pas connu depuis longtemps cataclysme d'une telle ampleur. Plus avare qu'aujourd'hui, l'information d'alors ne donna pas au reste de la France une relation à la mesure de la catastrophe, et, dans une revue de presse, *le Petit Provençal* notait amèrement : « *Les comptes rendus de nos désastres n'ont pas précisément encombré les colonnes des grands journaux de la capitale.* » Hier encore, des touristes « du Nord » s'étonnaient devant le chaos de Vernègues et au cimetière de Lambesc, devant la tombe d'une famille entière restée sans descendance. Dans la même petite ville — dont le beffroi et les hôtels du dix-septième racontent le passé riche, — l'église n'a jamais retrouvé son clocher. En revanche, la cantine du collège et le gymnase sont toujours installés dans l'un des baraquements « provisoires », qui furent élevés pour les sinistrés grâce à une souscription du *Petit Marseillais*. « *Placés sur deux rangées*, assure un reportage de l'époque, *ces baraquements formeraient une rue de 2 kilomètres.* » Des villages de toile montés par l'armée — avec les fameux marabouts, — il reste le témoignage de photos fanées.

Fanés, aussi, les souvenirs. Hormis chez les derniers survivants — épargnés aussi par la Grande Guerre, la grippe espagnole et le temps — on n'aime guère parler du « grand cataclysme ». C'est vieux sans doute, mais la mémoire collective ne retient pas volontiers « *ces malheurs qu'on ne maîtrise pas, ces malédictions* ». Existe-t-il encore des catastrophes honteuses comme il y eut des maladies du même nom ?

« On n'y peut rien »

Aujourd'hui, on doute encore en citant les querelles autour de la Soufrière, mais surtout on ne croit pas en l'effort de l'Etat ni de chacun, « *pour des mesures préventives qui coûteraient plus cher que la catastrophe* ». L'enquête récente d'un grand journal régional sur l'application des règles parasismiques se terminait par ces mots : « *Une question face à toutes ces propositions : qui va payer ?* »

Certes il y a eu beaucoup de monde, cet été, pour visiter une exposition sur 1909 organisée à Rognes avec documents écrits, photos d'époque et témoignages recueillis par magnétophone auprès des « anciens », mais l'un des organisateurs le dit : « *C'était plutôt curiosité historique.* » On a fait à l'exposition une quête pour les sinistrés du Frioul, mais, malgré les liens certains avec l'Italie, malgré la proximité par rapport aux autres séismes de l'année en Turquie, en U.R.S.S. ou en Chine, « *c'est quand même loin* ». C'est ailleurs... Et puis il ne faut pas, peut-être, réveiller des monstres endormis. Un ancien rappelle : « *En 1908 aussi nous avions fait la quête pour nos frères Italiens de Messine et de Reggio* (quatre-vingt-trois mille morts), *et l'année suivante c'était notre tour.* » Alors ?

En fait, beaucoup de gens d'ici n'ignorent pas que, sur la carte de France désignant les régions à risque sismique (2), une large tache plus ou moins noire s'étire du Rhône à la frontière italienne. On connaît souvent les déclarations de J.-P. Rothé — menacé pour cela d'un procès par les autorités niçoises — rappelant que la Provence calcaire et la Côte d'Azur sont les plus « fragiles ». On vous cite même ici les propos de Marcel Roubault (2) : « *Depuis le début du dix-huitième siècle, la moyenne des intervalles qui séparent les séismes est de l'ordre de trente ans. Or il ne s'est rien passé de grave en Provence depuis 1909.* » Un exposant a présenté à la foire de septembre d'Aix ses constructions parasismiques à un public nombreux et attentif... L'union régionale Vie et Nature a mené campagne pour l'application des règles parasismiques dans la construction, et un groupe de travail, concernant particulièrement la Côte d'Azur, va être formé par le secrétariat au logement. « *Ça bouge...* » Plus nombreux sont ceux qui prennent au sérieux les mesures capables de réduire considérablement les effets d'un nouveau 1909.

Oui, on commence à savoir tout cela dans le périmètre fragile. « *Mais quoi !*, dit le maire de l'une des communes qui faillit périr en 1909, *ça n'empêche pas les Aixois de bâtir leurs villas dans la vallée de l'Arc, sous le barrage de Bimont, cousin de celui de Malpasset* (3). *Et ce n'est pas qu'un exemple. Il y aurait tant à faire quand maisons et immeubles sont condamnés d'avance, par milliers, par un séisme moyen. Les incendies du C.E.S. Pailleron ou du « 5-7 » de Grenoble ont sensibilisé le public à propos du feu, mais le tremblement de terre, c'est autre chose...* »

Tout à fait « *autre chose* »... Même dans ces bourgs et villages où les ruines témoignent encore le sentiment profond n'a guère évolué depuis Flammarion. En dépit des « *progrès de la science* » qu'il avait annoncés, un certain fatalisme demeure à propos de « *ces choses sourdes qui se passent au centre de la Terre* ». Question de gros sous « mise à part », le *deus in machina* n'est pas encore exorcisé

JEAN RAMBAUD.

(1) Rognes tire son nom prédestiné du latin Castrum de Ruinis.

(2) Carte établie d'après J.-P. Rothé publiée dans l'ouvrage de Marcel Roubault, *Peut-on prévoir les catastrophes naturelles ?* (PUF).

(3) Le barrage de Bimont fait l'objet de contrôles permanents et de renforcement par injections de ciment. La société qui le gère a installé ses bureaux à la sortie même de la gorge.

Quand les chercheurs trichent

L'HONNÊTETÉ intellectuelle est la vertu principale des scientifiques. Le chercheur qui ne tient pas compte d'un résultat qui le gêne, l'expérimentateur qui constate un phénomène qui n'existe pas, sont, en principe, assurés de ne pas faire une longue carrière. Un peu plus tard, leur travail sera repris par un autre chercheur, qui ne retrouvera pas les mêmes résultats, et la réputation du fraudeur en souffrira. Telle est du moins la théorie plus ou moins implicite qui conduit le grand public à penser qu'une vérité « scientifique » est une vérité plus « vraie » qu'une autre.

La pratique est certainement moins rigoureuse. Il arrive — et cela est normal — que les scientifiques se trompent, qu'une expérience soit menée sans garanties suffisantes, que des conclusions soient tirées trop rapidement de résultats incertains. Mais il peut arriver que la fraude soit intentionnelle. Un chercheur persuadé de la vérité de sa théorie est tenté de solliciter l'expérience et de décrire des faits précis (mais qu'il n'a pas vérifiés) confirmant ses conceptions.

Ce type de fraude est difficile à déceler si la théorie est juste : les expériences réelles la confirmeront comme l'expérience fictive du fraudeur. En revanche, si la théorie est fausse, il faudra bien que le chercheur reconnaisse son erreur (sinon sa fraude). L'histoire des sciences est émaillée d'incidents plus ou moins graves de ce genre, où il est difficile de savoir s'il y a eu une simple erreur ou une véritable falsification. Parfois, pour des raisons politiques, la tromperie vient à la connaissance du grand public. C'est le cas de la célèbre affaire du biologiste soviétique Lyssenko (*le Monde* du 16 juin et du 25 novembre 1976). Mais, le plus souvent, le scandale reste limité aux milieux scientifiques et même au milieu encore plus restreint des spécialistes d'une discipline.

Le crâne d'un homme fossile — l'homme de Piltdown — est un exemple célèbre de supercherie. Pendant plus quarante ans, les spécialistes de paléontologie humaine ont cru à l'authenticité d'un crâne primitif d'être humain présenté par Charles Dawson. C'était un chaînon important du processus d'humanisation qui confirmait une des principales théories de l'époque sur l'évolution humaine. Teilhard de Chardin lui-même contribua à faire croire à son importance : il découvrit en 1913 dans le terrain d'où était officiellement issu le crâne, à Piltdown, dans le Sussex, une canine qui s'adaptait parfaitement à la mâchoire et qui avait précisément les caractéristiques prévues par la théorie. Mais à mesure que les découvertes se faisaient, l'homme de Piltdown était de plus en plus gênant : il ne coïncidait pas du tout avec les informations fournies par les autres fossiles. Tout le monde fut soulagé quand, en 1953, le British Museum publia un rapport démontrant qu'il s'agissait d'un faux habile. Son auteur n'a toujours pas été démasqué ; il ne sera probablement jamais connu.

JEAN-LOUIS LAVALLARD.

(Lire la suite page 18.)

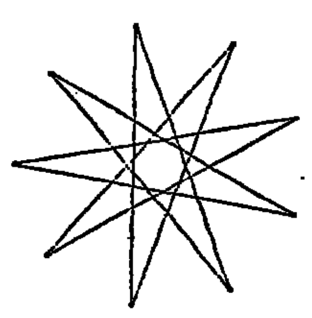
EN TOUTE LOGIQUE

NEUF DROITES ET VINGT ET UN TRIANGLES

PROBLEME N° 83

Disposées ainsi régulièrement, 9 droites ne déterminent que 9 triangles (on décide de ne compter que des triangles qui ne se recouvrent pas les uns les autres). Or il est possible d'améliorer considérablement le score : 9 droites peuvent délimiter au moins 21 triangles ne se recouvrant pas.

(Solution dans le prochain « Monde des sciences et des techniques ».)



SOLUTION DU PROBLEME N° 82

On peut construire le carré d'un nombre grâce à la formule :

$$\text{tg } 2a = \frac{2 \text{ tg } a}{1 - \text{tg}^2 a}$$

soit :

$$\frac{\text{tg}^2 a}{1} = \frac{\text{tg } 2a - 2 \text{ tg } a}{\text{tg } 2a}$$

Soit L la longueur représentant le nombre. Elle ne représente un nombre, et son carré n'a de sens en longueur, que si une longueur unitaire est donnée. On construit un cercle de rayon unité. On construit :

$a = \text{arc tg } L$
$2a$
$\text{tg } 2a$
$\text{tg } 2a - 2 \text{ tg } a$

L^2 se construit comme quatrième proportionnelle de 1, tg 2 a et tg 2 a — 2 tg a.

PIERRE BERLOQUIN.

Deux nouvelles revues de chimie

EN ce mois de janvier 1977, la communauté scientifique verra la naissance de deux journaux de chimie internationaux destinés à la publication des résultats de recherches.

L'un, le *Nouveau Journal de chimie*, est une revue française d'articles interdisciplinaires lancée par le C.N.R.S., en coédition avec l'éditeur Gauthier-Villars. L'autre, le *Journal of Chemical Research*, est un journal d'articles, sous forme abrégée, publié en Angleterre par la Chemical Society anglaise, à laquelle se sont jointes la Gesselschaft Deutcher Chemiker allemande et la Société chimique de France.

Il est de fait que l'on observe actuellement à travers le monde deux évolutions pour les journaux scientifiques dits « primaires », c'est-à-dire ceux décrivant des résultats de recherche. D'une part, la tendance à la multiplication des journaux couvrant des spécialités bien définies, voire étroites (par exemple *Journal of Organometallic Chemistry*, ou bien *Journal of Heterocyclic Chemistry*, etc.) ; d'autre part, les tentatives de lancement de journaux d'abrégés (ou de résumés), les articles complets étant disponibles en microfilms, micrographies, etc., dans les grandes bibliothèques (c'est le cas du *Journal of Chemical Research*).

La tendance au lancement de journaux d'abrégés — déjà amorcée par les Américains, sans grand succès semble-t-il — répond à la double préoccupation de ménager d'abord le papier, donc les forêts du globe, ensuite le temps du lecteur, submergé de publications ; ces abrégés alertent le lecteur intéressé et le renvoient vers l'article complet en microfiches. La réussite d'un tel système, hautement souhaitable, n'est toutefois pas évidente, car, si les lecteurs peuvent y trouver leur compte, les auteurs risquent d'être frustrés de se voir « abrégés ».

La tendance à la multiplication des journaux de spécialités très étroites, surtout développée par des éditeurs privés anglo-saxons, permet à des chimistes travaillant dans un domaine très précis de dialoguer à travers le monde grâce à un journal exactement adapté à leur spécialité. Par contre, cette tendance, très en vogue depuis une dizaine d'années, a le double inconvénient d'augmenter les frais d'abonnement des laboratoires et surtout de conforter le chercheur dans sa tranchée de plus en plus étroite : dialoguant à travers l'Océan, il ne s'aperçoit pas qu'il n'est plus capable de parler au laboratoire voisin de la même discipline mais ne travaillant pas exactement sur le même sujet.

Le *Nouveau Journal de chimie* a résolument pris le contrepied des deux orientations précédentes en présentant la publication d'articles complets et de lettres urgentes, qui doivent dans tous les cas, par leur qualité, dépasser le seul intérêt du spécialiste d'un domaine restreint. Les buts que s'assigne ainsi ce *Nouveau Journal de chimie* du C.N.R.S. sont donc multiples : permettre la compréhension, le dialogue, et donc l'enrichissement mutuel entre chimistes de spécialités différentes.

Pour espérer atteindre cet objectif de retour à un certain humanisme, ce nouveau journal devra sélectionner les articles qui, par leur qualité et leur portée générale, auront un impact dépassant l'étroite spécialisation. Ce faisant, cette publication répondra aussi à un besoin plus spécifique : le besoin qu'ont les chimistes français d'avoir enfin un journal de niveau international pour leur permettre d'y publier rapidement (trois mois) leurs meilleurs travaux, dans la langue de leur choix (français, anglais ou allemand). Il faut en effet savoir qu'actuellement 60 % des articles émanant des meilleurs laboratoires de chimie français *sont* publiés dans des journaux américains ou anglais de niveau international, donc, de fait, en anglais. Cette évasion de plus de la moitié de bons articles français de chimie permet aux meilleurs laboratoires d'être connus à l'étranger. En contrepartie, elle jette le discrédit sur la qualité de la recherche française dans la mesure où on croit pouvoir l'identifier à la médiocrité des publications françaises (cf. Eugène Garfiels, Current Contents, janvier 1976).

Le C.N.R.S. et les sociétés savantes

Il faut savoir que si les deux expériences précitées voient maintenant le jour, c'est au prix de difficultés qui ont duré quatre ans. En effet, à la suite de recommandations très précises du comité des revues scientifiques mis en place au ministère du développement industriel et scientifique (l'actuel MIR), le C.N.R.S. avait pris l'initiative de proposer aux sociétés savantes propriétaires de revues traitant de chimie d'améliorer et d'unifier la politique des périodiques existants, qui étaient considérés au plan international comme très médiocres (*le Monde* du 11 février 1976).

Malheureusement, ces tentatives, visant à bâtir du neuf sur de l'ancien, ont été vouées à l'échec, car les sociétés savantes craignaient à la fois leur rapprochement et la perte partielle de leur contrôle sur les publications, donc de leurs revenus (le droit de publier dans une de ces revues de chimie étant lié au paiement d'une cotisation comme membre de la société savante...).

C'est face à cette situation bloquée que le C.N.R.S. a pris, à partir du printemps 1976, la décision d'aller de l'avant et de créer, au 1er janvier 1977, avec une équipe dynamique et pluridisciplinaire de chimistes de l'université de Paris-Sud (Orsay), le *Nouveau Journal de chimie*. Il y était d'ailleurs engagé par son propre statut, qui précise : « *Le C.N.R.S. est notamment chargé d'assurer soit directement, soit par des souscriptions, soit par l'octroi de subventions, la publication de travaux scientifiques dignes d'intérêt.* » Ainsi, la communauté scientifique disposera d'un journal français de haut niveau international, comme en disposent déjà l'Angleterre, l'Allemagne ou le Japon, sans parler des Etats-Unis. Le nouveau journal a d'ores et déjà, avant sa parution, un grand succès dans la communauté des chimistes, tant en France qu'à l'étranger : soixante-dix chimistes éminents du monde entier (dont six lauréats Nobel) ont accepté de faire partie du comité de lecture ; trois articles de lauréats Nobel de trois spécialités différentes paraîtront dans les deux premiers numéros.

Simultanément, l'une des deux sociétés savantes a préféré s'associer au système anglais de publication d'abrégés, en payant sa quote-part, pour devenir copropriétaire du *Journal of Chemical Research*, tandis que l'autre société savante préférait tenter l'amélioration graduelle de son propre journal.

Sans doute, certaines revues seront-elles amenées par la suite à fusionner ou à disparaître, mais il est certain que, dans l'ensemble, le niveau des publications françaises de chimie va se trouver relevé, pour le plus grand bien de la science et des chercheurs.

JEAN CANTACUZÈNE
professeur à l'université Paris-VI directeur scientifique (chimie) du C.N.R.S.

Quand les chercheurs trichent

(Suite de la page 17.)

Il est extrêmement rare qu'un chercheur reconnaisse officiellement avoir triché. C'est pourtant le cas de William Summerlin. Ce jeune chercheur de l'Institut de recherche Sloan Kettering, de New-York, avait intéressé la communauté scientifique avec une méthode permettant d'éviter le rejet des greffes. La seule solution connue pour éviter ce phénomène est l'emploi d'immunosuppresseurs, qui présentent, toujours, un certain nombre d'inconvénients. Summerlin affirma qu'il suffisait de conserver quelque temps le greffon dans une solution nutritive pour faire disparaître l'effet indésirable. Summerlin présentait, à qui voulait les voir, des souris sur lesquelles des greffes avaient réussi par ce procédé : les souris, dont la fourrure était blanche, avaient des bandes noires sur le dos correspondant, d'après Summerlin, à des morceaux de peau noire greffés à cet endroit. Malheureusement, les bandes noires avaient simplement été peintes sur le dos de l'animal !

Cette aventure, qui date de 1974, n'est pas la seule qui fasse intervenir des colorants. Au début du siècle, un biologiste autrichien, Paul Kammerer, s'est donné la mort parce qu'il avait été convaincu de fraude. Ce biologiste soutenait la théorie de l'hérédité des caractères acquis : une modification morphologique d'un individu obtenue par l'influence du milieu peut se transmettre à sa descendance. Kammerer travaillait sur les alytes. Ces animaux sont des « crapauds accoucheurs », et il en existe deux espèces : l'une qui s'accouple dans l'eau et dont les mâles possèdent des rugosités aux doigts des pattes pour pouvoir s'agripper au dos glissant de la femelle, l'autre qui s'accouple sur terre et qui ne porte pas de rugosités. Kammerer obligea des membres de l'espèce terrestre à s'accoupler dans l'eau. Après quelques générations quelques descendants possédaient, selon Kammerer, la rugosité caractéristique de l'espèce aquatique. Le fait d'avoir forcé les crapauds à s'accoupler dans l'eau avait donc fait apparaître les gènes responsables des callosités. Ce qui était faux : un Américain, en examinant soigneusement un spécimen, découvrit que les callosités étaient faites avec de l'encre de Chine.

Conséquences économiques

Les supercheries scientifiques peuvent quelquefois avoir des conséquences économiques. Un très important spécialiste indien de la nutrition, le docteur M. S. Swaminathan, a soutenu pendant plusieurs années qu'il avait réussi à mettre au point une variété de blé qui possédait le double avantage de produire plus de protéines et aussi de contenir beaucoup de lysine (un acide aminé essentiel dont la présence en grande quantité augmente la valeur nutritive) que les variétés normales. La F.A.O. s'y intéressa beaucoup, et débloqua des crédits importants pour le développement de la méthode utilisée par Swaminathan pour parvenir à son résultat : l'irradiation nucléaire des semences pour induire la mutation favorable. Swaminathan reçut même le prix Ramon Magsaysay de 10 000 dollars. Mais le suicide d'un assistant de Swaminathan, le docteur Shah, révéla la supercherie. Le blé de Swaminathan n'était pas meilleur que les autres. Il est probable que la fraude n'était pas intentionnelle au départ, mais qu'elle résultait d'une mauvaise analyse de la composition du blé. Mais il est impardonnable de continuer après plusieurs années à affirmer que les analyses donnent toujours un bon résultat, alors qu'il n'en est rien.

Cette supercherie, qui s'est déroulée à la fin des années 60 et au début des années 70, montre qu'une fraude peut être l'affaire non seulement d'un homme, mais aussi d'une équipe entière. Le fait que les recherches aient été menées par plusieurs personnes (qui, *a priori*, ne devraient pas être toutes malhonnêtes) n'est donc pas une garantie suffisante. Le scandale des N-rays (rayons N), au début du siècle, montre que plusieurs laboratoires peuvent même être impliqués.

Trop beau pour être vrai

En 1903, René Blandot découvrit une variante des rayons X, les rayons N (qui, en réalité, n'existaient pas). Ces rayons traversaient, selon lui, des matériaux opaques aux rayons X. Plusieurs laboratoires confirmèrent dans les deux ans qui suivirent l'existence de ces rayons, jusqu'à ce qu'en 1904 Wood démontre d'une manière parfaitement claire qu'il ne s'agissait que des fruits de l'imagination de Blandot et de ses imitateurs.

Les statistiques sont à l'origine de bien des discussions entre scientifiques. C'est une méthode qui se prête particulièrement à l'arrangement des données sinon à une fraude véritable. En 1936, par exemple, Fisher analysa d'une manière précise les expériences célèbres de Mendel qui sont à la base de la génétique moderne. Il trouva que les résultats du moine tchèque étaient trop beaux pour être vrais, et qu'il y avait une chance sur dix mille seulement pour qu'ils n'aient pas été « trafiqués ».

L'accusation portée récemment par le *Sunday Times* (24 octobre 1976) contre les statistiques sur le quotient intellectuel (Q.I.) de Sir Cyril Burt sont beaucoup plus graves. Il ne s'agit plus d'arrangement de données mais d'invention. Les résultats n'auraient jamais été mesurés, mais simplement calculés pour satisfaire à la théorie (lire, ci-dessous, l'article de Jean-Louis Serre). Pour mesurer l'importance du scandale, il suffit de savoir que Sir Cyril Burt était l'un des plus éminents spécialistes de ces questions et que ses théories avaient directement inspiré le système anglais d'éducation.

Les contrôles de l'inocuité de certains produits, en particulier pharmaceutiques, par essais sur les animaux sont particulièrement onéreux. Il est tentant pour les laboratoires de les faire porter sur moins d'animaux qu'il ne sera annoncé, ou de les mener avec moins de soins qu'il n'est légalement exigé. Le phénomène est assez général pour que la Food and Drug Administration américaine vienne d'édicter de nouvelles règles de procédure pour ce genre d'expérimentation, et un procès a été intenté par elle contre deux des plus grands laboratoires d'outre-Atlantique : Syntex et G.-D. Searle.

L'ampleur et l'importance des fraudes scientifiques et techniques est difficile à apprécier. A la fin de l'année 1976, le Dr Ian St James-Roberts lançait, dans la revue anglaise *New Scientist*, une enquête auprès des scientifiques pour savoir s'ils connaissaient des cas de tromperies intentionnelles. « *Les résultats suggèrent que la malhonnêteté scientifique n'est pas rare* », écrit Ian St James-Roberts dans le compte rendu de cette enquête qu'il vient de publier dans la même revue. Près de deux cents cas ont été dénoncés. Presque toutes les disciplines sont touchées.

JEAN-LOUIS LAVALLARD.

Les incohérences et les mystères des données de Burt

COMME la plupart des biométriciens ou psychologues intéressés par la question de l'inné et de l'acquis, Burt réunit une importante série de données sur des jumeaux vrais ou faux, élevés ensemble ou séparément.

De toutes les études de ce type, celles de Burt étaient de loin les plus fournies. Elles constituèrent donc pratiquement la seule base sérieuse de travail pour l'école héréditariste, et en particulier pour le travail statistique très sophistiqué que Jinks et Fulker publièrent en 1970, et dont les conclusions renforçaient le « jensenisme ».

C'est Kamin qui le premier attira l'attention sur quelques incohérences étranges des articles de Burt.

Certaines corrélations entre jumeaux, calculées avec trois décimales, restaient inchangées d'une étude à l'autre, alors que l'effectif de l'échantillon augmentait, ce qui est statistiquement très improbable une fois, impossible vingt fois.

Jensen ou Henstein ont mis cela sur le compte de la fatigue d'un homme vieillissant, se trompant dans les transcriptions, ou péchant par manque de soin. Eysenk, ancien élève de Burt, propose plus irrespectueusement que son maître aurait, en transcrivant les mêmes valeurs, voulu éviter la corvée du calcul des nouvelles corrélations, compte tenu des données supplémentaires. Ces faits qui jettent la suspicion sur le sérieux du travail ne sont pas les seuls.

Tous ceux qui ont lu les articles de Burt n'ont pas manqué d'être étonnés de l'absence de données, le lecteur étant renvoyé à des références vagues, voire inexistantes ou introuvables. Les tests utilisés par Burt ne sont jamais décrits, ils sont un cocktail personnel d'items verbaux et non verbaux. Des renseignements d'une importance capitale comme le sexe des jumeaux ou leur âge au moment du test ne sont jamais rapportés.

Un fait noté par O. Gillie dans le Sunday Times *du 24 octobre 1976 est encore plus troublant ; dans un article publié en 1943, Burt affectait les parents des enfants de classe sociale élevée d'un Q.I. moyen de 153,2, c'est-à-dire vingt points au-dessus de la moyenne des étudiants de Cambridge !*

Or en 1943, Burt n'était ni vieux, ni à la retraite.

C'est pourquoi Kamin comme d'autres prétendent que l'affaire Burt ne peut s'expliquer par des erreurs involontaires d'un vieux savant, mais par une fraude systématique et ancienne visant à fournir des données en accord avec la théorie héréditariste.

Des collaboratrices introuvables

Le mystère des collaboratrices de Burt ne peut que renforcer cette thèse. En effet, M. Howard et J. Conway, qui travaillèrent pour Burt dans les années 30, publièrent avec lui ou seules des articles dans les années 50 quand il dirigeait le British Journal of Statistical Psychology, *ainsi que des revues de livres, le tout dans une prose très « burtienne ».*

Or il se trouve que ces deux collaboratrices, sans titres, sont inconnues et que nul n'a jamais pu en retrouver la trace, même O. Gillie malgré un véritable travail de Sherlock Holmes. Celui-ci a, en effet, pu retrouver la gouvernante de C. Burt, qui se souvint l'avoir questionné sur M. Howard et J. Conway et s'être entendu répondre qu'elles avaient émigré sans laisser d'adresse !

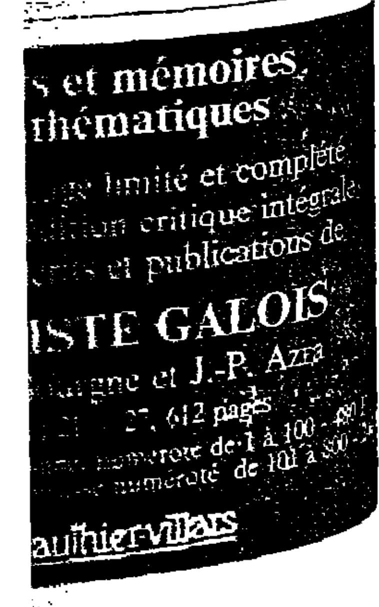
Qu'un homme scientifique use de pseudonymes n'est pas condamnable, même si ce n'est guère courageux. Mais il faut savoir qu'après 1950 Burt était dans l'impossibilité de se déplacer pour tester les jumeaux et qu'il devait déclarer en 1969 que « ce travail avait été confié à Miss Howard et Miss Conway ». Qui donc a testé les jumeaux ? Les jumeaux ont-ils même existé hors de l'imagination de Burt ?

Et quand on sait qu'il s'agissait de jumeaux identiques élevés séparément, pour lesquels Burt trouvait le résultat, unique dans la littérature, de l'existence de toute corrélation entre leur milieux naturel et leur milieu adoptif, la cause est entendue.

Consultez les documents laissés par Burt à sa mort pour vérifier vos accusations, diront certains. Malheureusement ceux-ci ont été brûlés ou jetés, mais le psychologue L. Hudson qui prit cette décision s'était trouvé devant une montagne de papiers noircis de chiffres, sans ordre ni signification. Leur préservation n'aurait servi à rien... si ce n'est à montrer cela.

JEAN-LOUIS SERRE.
(service de génétique de l'Institut national d'études démographiques)





BONNES FEUILLES

«Ces malades qu'on fabrique»

du professeur Jean-Charles Sournia

DANS un ouvrage qui paraît cette semaine et dont nous publions ci-dessous des extraits, le professeur J.-Ch. Sournia, médecin-chef de la Caisse nationale d'assurance-maladie, livre à propos de la médecine en général et des systèmes de santé qu'appelle l'avenir un ensemble de réflexions auxquelles les compétences de l'auteur donnent un intérêt exceptionnel (1).

Médecin, le professeur Sournia n'ignore rien de la nature exacte, des conséquences et des modes de traitement des affections pour lesquelles la population recourt à l'aide thérapeutique. Occupant un poste-clé, au sein du plus important organisme de financement de la santé, il a pu, depuis de longues années, peser les mécanismes économiques et administratifs qui commandent tout le système médical français.

Prônant avec vigueur la réunion, au sein d'un ministère unique, d'éléments dont l'actuelle dispersion (entre le ministère de la santé et celui du travail) interdit toute politique cohérente, le professeur Sournia apporte de nombreuses et intéressantes suggestions concernant une meilleure utilisation des moyens que la France consacre à sa politique de santé. Si le pluralisme et le libéralisme qui caractérisent notre système actuel lui paraissent devoir être maintenus, dans l'intérêt de tous, il indique cependant des orientations nouvelles permettant, pour l'avenir, l'instauration d'un réseau sanitaire moins dispendieux, plus équitable et plus rationnel.

Critiquant l'« hospitalo-centrisme » vers lequel certains semblent s'orienter, et dénonçant au passage la médicalisation à outrance de toutes les difficultés existentielles, il prône notamment l'installation d'un réseau de « maisons de santé » auxquelles tous les intéressés, population en tête, seraient amenés à participer.

Remarquablement documenté, enrichi d'une réflexion personnelle, constructive et percutante sur des problèmes qui se trouvent au premier plan des préoccupations publiques, la Médecine gaspillée *devrait soulever dans les semaines à venir des débats passionnés.*

L'enjeu est d'importance, si l'on songe que « la France a dépensé plus de 100 milliards de francs en 1976 pour se soigner », *soit deux fois plus que pour se défendre (50 milliards) ou pour s'instruire (55 milliards).*

Il est grand temps que chacun puisse réfléchir au « bon usage » du choix de société qu'implique cet énorme investissement financier. La contribution du professeur Sournia est, à ce titre, essentielle et elle apporte la substance même du grand débat, sans cesse différé, qu'appelle pour l'avenir la politique de santé française.

Dr ESCOFFIER-LAMBIOTTE.

NOUS savons que la prévention médicale n'est pas encore capable de faire disparaître les maladies du corps, pas plus la prévention primaire que la secondaire. Mais la médecine de soins a elle aussi ses limites, techniques autant que morales et financières ; et si nous dépensons tant d'argent pour des résultats que certains prétendent modestes, c'est que l'argent est mal employé, et aussi que notre système de soins est inadapté à notre société : il a été bâti pour une autre collectivité que l'actuelle, avec des conceptions des soins et de la maladie que notre science et nos mentalités ne justifient plus. Ces diverses constatations sont faciles à démontrer.

Pour la plus grande partie de la population, la France a vaincu la misère, le froid, la faim, les maladies infectieuses, elle lui assure un logement et des soins en cas de maladies, même si elle ne peut pas donner un emploi à chacun.

En même temps que nous vivons dans un monde familial et social nouveau : nous acquérons peu à peu la maîtrise de la fécondité, nous diminuons la taille de nos familles, les jeunes accèdent plus tôt qu'autrefois à la maturité physique et mentale mais non sociale, les adultes mûrs et productifs ne sont pas encore habitués ni à l'impatience des jeunes, ni au poids de ce grand nombre de gens âgés improductifs qu'ils n'acceptent plus à leur foyer. C'est aussi la population des vieillards qui augmente le poids relatif de la pathologie de la sénescence : les dégénérescences qui causent l'artério-sclérose et les cancers. La population des malades hospitalisés a changé en trente ans, et pourtant nous donnons encore à l'hôpital le même rôle que naguère. Le changement a été trop rapide pour que notre vision de la société et de l'économie ait suivi la réalité.

Il est faux de prétendre que le nombre des malades augmente. A l'évidence, le nombre des malades atteints dans leur corps d'une affection grave diminue peu à peu, à âge égal ; c'est à tort que la médecine des soins individuels et hospitaliers accapare la gloire et les ressources. Nous étendons peu à peu le champ habituel de la maladie, nous intégrons dans le nombre des « malades » tous ceux qui, projetant tout malaise « moral » et toute inadaptation sur leur corps, cherchent surtout la conversation ou le secours d'un autre : en l'espèce un médecin.

Ainsi, un psychiatre de l'assurance-maladie néerlandaise déclare que, en dehors de sa clientèle de névrotiques et de psychotiques, ses consultants, pour la majorité, sont venus voir un médecin pour des problèmes normaux dans toute vie sociale : conflits dans le couple à cause du mode de vie ou d'habitudes sexuelles ; conflits dans la famille à l'occasion d'un divorce ou d'une mort, de la maladie d'un conjoint ou d'un enfant ; conflits à l'occasion du comportement des enfants ; conflits avec les parents, les frères ou les sœurs pour des différences de revenus, les soins à donner aux parents âgés, un héritage ; conflits dans le travail pour un licenciement, du surmenage, les salaires, avec les supérieurs ou les inférieurs, le travail trop difficile, trop facile, sans intérêt. Aucune de ces situations n'est d'ordre médical, et pourtant elles déclenchent, à notre époque, un processus médical.

Médicaliser les anomalies sociales

En réalité, les nouveaux équilibres mentaux et sociaux que notre civilisation impose sont difficiles à trouver pour chaque individu. Le bien-être complet qu'il espère de sa vie est d'ordre physique et mental et social. Aussi prétendre guérir avec des médicaments les maladaptations sociales, c'est fabriquer des drogués et dépenser de l'argent sans atteindre le but cherché, traiter médicalement avec radiographies et tranquillisants les anomalies sociales est notre absurde conduite actuelle.

Adapter un système de santé à des conditions nouvelles qui ont si insidieusement modifié notre vie sociale ne peut être le résultat d'une révolution. Les changements ne pourront être que progressifs, si le pays les veut. (...)

Le bonheur et la santé de la nation se trouveront mieux de l'amélioration du sort des smicards et des sous-smicards, que de la construction d'un nouvel hôpital, ou de la découverte d'un nouvel antibiotique. Il est temps que la nation confirme ses choix entre l'intérêt de ses citoyens et les louables enthousiasmes des scientifiques.

Le responsable du bien-être d'un peuple doit plutôt penser à *un système de santé qui ne serait pas lié à l'état de maladie, et dont le fonctionnement ne serait pas lié uniquement aux médecins ni à leurs équipements*. Les problèmes sociaux étant aussi importants dans la vie d'un homme de notre communauté que les difficultés dues à la maladie, le médical et le social doivent être intimement associés dans le but commun du bien-être individuel. Les médecins doivent apprendre ce que sont les difficultés non médicales de leurs consultants, et l'on ne doit pas renvoyer au médecin tous les gens mal à l'aise dans leur peau. La liaison dans les esprits et dans les institutions du médical et du social ne doit cependant pas entraîner leur confusion : que les médecins s'occupent de médecine, elle est déjà bien assez compliquée, et ne leur demandons pas plus qu'ils ne peuvent. Cette prudence ne remet pas en cause la place du médecin dans la société, elle renvoie seulement chacun à son métier.

Une conception globale de la santé donne comme but de sa politique le plein épanouissement de l'individu dans sa liberté ; elle suppose une organisation différente de nos services sanitaires actuels. Elle signifie que l'individu dispose, à proximité de son domicile, de personnels variés capables de l'aider dans les domaines de l'hygiène, du travail, du social, du médical, du sexuel, du psychologique et peut-être du psychiatrique, etc. Pour y parvenir, de multiples formules sont déjà réalisées de par le monde, et nous pourrions les adapter à notre pays (Pays-Bas, Québec, Royaume-Uni, pays scandinaves, pays socialistes).

Nous devons d'abord signer le certificat de décès des dispensaires publics centrés sur une pathologie (mentale, tuberculose, dermato-vénéréologique) créés autrefois dans des contextes sociaux et médicaux qui n'ont plus cours. Et je ne plaiderai guère pour certains dispensaires ou centres de soins, parfois bonnes œuvres de municipalités ou d'organisations à buts divers qui cherchent à faire le plus grand nombre possible d'« actes médicaux » selon la nomenclature, malgré leur but prétendu non lucratif ; ces institutions rendent des services, mais deviennent anachroniques dans notre système d'assurance-maladie, autant que dans ma conception de santé globale.

En restant dans le cadre d'une médecine libérale, et en s'appuyant sur le médecin généraliste, on peut imaginer de mettre à la disposition de plusieurs omnipraticiens, tout spécialement dans leurs cabinets de groupe, du personnel varié. Des travailleurs sociaux pourraient y prendre en charge le consultant. Le personnel pourrait être rémunéré par un organisme extérieur comme l'Etat ou l'assurance-maladie : la collectivité locale aurait ainsi à sa disposition une maison sanitaire pluridisciplinaire, où les consultants se rendraient librement, où les professions de santé travailleraient selon la formule de rémunération salariée ou à l'acte qui leur conviendrait, avec des prises en charge variées par l'assurance-maladie, sous la tutelle de l'Etat. Difficile d'imaginer une formule laissant à chaque citoyen une plus grande liberté !

Les maisons de la santé

D'autres hypothèses sont possibles, chaque collectivité peut inventer la sienne, l'uniformité sur le territoire français n'est pas indispensable. De toute façon rien ne peut se faire sans la collaboration du corps médical ; le généraliste doit comprendre que ses connaissances et ses possibilités sont limitées, que de moins en moins il satisfera tous les services que la population attend de lui, et qu'il sera d'autant plus efficace qu'il travaillera avec une équipe de professionnels divers, appartenant ou non au monde de la santé. Son profond engagement social est désormais irrévocable, même si ses maîtres ont négligé de le lui apprendre.

On peut créer des maisons ou des centres médico-sociaux ; on peut développer ou inventer des compétences ou des grades existants, en France ou ailleurs, des médecins ou infirmiers auxiliaires, des hygiénistes, des conseillers. L'essentiel est que la population trouve dans son quartier ou son canton tous les secours et tous les interlocuteurs dont elle a besoin, pour son mode de vie, pour son alimentation, pour la vie dans son travail, son atelier, son usine, son champ, pour le programme des naissances dans le ménage, pour la vie du couple, pour l'éducation des enfants, pour les soins à une maladie déclarée. Le bien-être de notre société ne résultera pas d'une vision machinéenne du préventif au curatif, du médical et du social, mais d'une conjonction de tous ces buts : *les responsables doivent mettre à la disposition de tous les meilleures conditions de vie, de travail, de santé, d'éducation, de soins.*

Tenir la population à l'écart de pareilles réalisations serait inconcevable. Dans les quelques maisons de la culture qui fonctionnent démocratiquement en France, la population intéressée participe à l'assemblée générale et au conseil d'administration qui assurent la marche de la maison : pourquoi n'en serait-il pas ainsi pour un centre de services médico-sociaux ?

A l'échelon du département ou de la région, des organisations ou instituts, ou offices de ce genre, peuvent être envisagés. Représentants des techniciens, de toutes les professions de santé et de tous les intéressés, pourraient collaborer à la construction d'une politique de bien-être, se rencontrer, confronter leurs visions et coordonner leurs efforts : hygiène, dispositifs préventifs, système de soins, éducation sanitaire et sociale des citoyens, création de crèches, utilisation des aides ménagères et aides familiales, pourraient être discutés dans une structure unique. A tous les échelons, la population doit comprendre que ses intérêts et sa responsabilité sont en jeu : la responsabilité de l'individu est l'une des garanties de son bien-être.

Selon toute vraisemblance, une population participant ainsi au *système de santé de la communauté* s'efforcerait de combler des lacunes évidentes et de corriger les déséquilibres et distorsions entre groupes sociaux ou professionnels. N'est-il pas révoltant qu'en dépit de nos dépenses considérables le Français ait une espérance de vie différente selon son métier et son revenu ? L'égalité prévue par la devise nationale ne vaudrait-elle pas pour l'égalité devant la vie et la mort ?

Pensons aussi aux infirmes de tous âges et de toutes sortes, les infirmes moteurs, les mal-voyants ou les mal-entendants, les malades mentaux, pour lesquels il suffirait souvent de peu de chose, de gestes peu onéreux, d'un peu d'humanité, pour les admettre dans une classe normale s'ils sont enfants, pour leur rendre une activité sociale s'ils sont âgés, pour leur redonner de la vie et les sortir de leur abandon. Des décisions simples peuvent souvent être plus facilement prises par un groupe local, vivant sa solidarité, que par des mesures réglementaires venant de la capitale. Une participation aux affaires sanitaires n'aurait-elle pas plus de succès qu'une santé imposée ?

On peut penser que la communauté mieux instruite et plus consciente de ses besoins réels saurait répartir ses investissements et les libérer des pulsions financières : alors peut-être les dépenses de santé seraient liées à d'autres choses qu'aux servitudes artificielles de l'économie de l'expansion et à la croissance des chiffres d'affaires.

N.D.L.R. — Les sous-titres sont de la rédaction.

(1) *Ces malades qu'on fabrique*, du professeur Jean-Charles Sournia, Le Seuil, 256 pages, 39 F.

LE CALENDRIER DES CONCERTS

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Comédie-Française, 20 h. 30 : le Verre d'eau.

Chaillot, 20 h. 30 : A. A. Théâtres d'Arthur Adamov. — Salle Gémier, 20 h. 15 : Mère Courage et ses enfants.

Odéon, 20 h. 30 : Ton nom dans le feu des nuées, Elisabeth.

Petit Odéon, 18 h. 30 . Paraichimie.

TEP, 20 h. 30 : Chicago crime and crash.

Petit TEP, 20 h. 30 : PAR. 34-41.

Chapiteau TEP, 20 h. 30 : Grand Magic Circus.

Les salles municipales

Châtelet, 20 h. 30 : Volga.

Nouveau Carré, I, 20 h. : Parole de femme. — II, 20 h. : Emma Santos.

Théâtre de la Ville, 18 h. 30 Quilapayun ; 20 h. 30 : les Brigands.

Les théâtres de Paris

Athénée, 21 h. : Victor ou les Enfants au pouvoir.

Cartoucherie de Vincennes, Théâtre de l'Aquarium, 20 h. 30 : La jeune lune tient la vieille lune toute une nuit dans ses bras. — Théâtre de la Tempête, 20 h. : Penthésilée.

Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 45 Chers zoiseaux.

Conservatoire d'art dramatique, 20 h. 30 : les Joyeuses Commères de Windsor.

Coupe-Chou, 20 h. 30 : l'Arménoche.

Daunou, 21 h. : le Portrait de Dorian Gray.

Edouard-VII, 21 h. : Amphitryon 38.

Mardi 11 janvier

Gaité-Montparnasse, 20 h. 30 : les Amoureux ; 22 h. 30 : le Mime Janusz.

Gymnase-Marie-Bell, 21 h. : Une aspirine pour deux.

Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.

La Bruyère, 21 h. : Pour 100 briques, t'as plus rien maintenant.

Mathurins, 20 h. 45 : les Mains sales.

Michel, 21 h. 10 : Joyeux anniversaire.

Michodière, 20 h. 45 : Acapulco, Madame.

Moderne, 21 h. : Qui est qui ?

Nouveautés, 21 h. : Nina.

Œuvre, 20 h. 45 : le Scénario.

Le Palace, 21 h. : le Rêve d'un homme ridicule (Pip Simmons).

Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cage aux folles.

Poche-Montparnasse, 20 h. 45 : Isaac et la Sage-Femme.

Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : la Dispute.

Récamier, 20 h. 30 : Chatterton.

Saint-Georges, 20 h. 30 : Lucienne et le Boucher.

Studio des Champs-Elysées, 20 h. 45 : les Dames du jeudi.

Studio-Théâtre 14, 20 h. 30 : la Fausse Suivante.

Théâtre d'Art, 20 h. 30 : Bonsoir, Monsieur Tchekhov.

Théâtre des Arts, 20 h. 45 : l'Ecole des cocottes.

Théâtre de la Cité internationale, la Resserre, 21 h. : Deux.

Théâtre de l'Epicerie, 20 h. 30 : la Glace à trois faces ; le Prix Martin.

Théâtre Essaïon, 21 h. : la Représentation.

Théâtre du Marais, 20 h. 45 : Electre.

Théâtre du Manitout, 18 h. : Vitromagie.

Théâtre Oblique, 21 h. : le Zoulou.

Théâtre d'Orsay, grande salle, 20 h. 30 : Equus. — Petite salle, 20 h. 30 : Oh ! les beaux jours.

Théâtre de la Péniche, 20 h. 30 : En attendant Godot.

Théâtre Présent, 20 h. 30 : le Pavé de l'ours ; le Tombeau d'Achille.

Théâtre 347, 20 h. 45 : Egmont.

Variétés, 20 h. 30 : l'Autre Valse.

Les théâtres de banlieue

Aubervilliers, Théâtre de la Commune, 20 h. 30 : Schippel ou le Prolétaire bourgeois.

Boulogne, T. B. B., 20 h. 30 : le Roi Lear.

Ivry, Studio, 21 h. : Martin Eden.

Nanterre, Théâtre des Amandiers, 21 h. : le Songe d'une nuit d'été.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 21 h. : la Collection ; 22 h. 15 : N. Mons ; 23 h. 30 : A. Bruant.

Les Blancs-Manteaux, 20 h. : Romain Bouteille ; 21 h. : Jean Bois ; 22 h. 30 : C'est la surprise.

Café d'Edgar, 21 h. : le Désert rose ; 22 h. 30 : la Frappe. — II, 20 h. 30 : Nous chantons, ne vous déplaise ; 22 h. 15 : Deux Suisses au-dessus de tout soupçon.

Café de la Gare, 22 h. : Une pitoyable mascarade.

Au Coupe-Chou, 20 h. 30 : l'Arménoche ; 22 h. : Pourquoi pas moi ? ; 23 h 30 : Bruno Garcin.

La Cour des Miracles, 18 h. 30 : Erostrate ; 20 h. 30 : les Jeannes ; 22 h. : la Flemme.

Le Fanal, 20 h. : le Président.

Fer-à-Cheval, 22 h. : Tramille, Pavail, Patrie.

Le Petit Casino, 21 h. 15 : Partez du pied gauche ; 22 h. 30 : J.-C. Montella.

Le Sélénite, 20 h. 30 : Une maille à l'endroit... une maille à l'envers ; 22 h. : Pinock et Matho ; 23 h 30 : Eh ! Mec. — II, 21 h. : C'est très important ; 22 h. 30 : Jeanne au boucher ; 24 h. : les Hommes-Loups.

La Veuve Pichard, 20 h. 30 : Marianne Sergent ; 22 h. 15 : la Revanche de Louis XI.

Théâtre-Cabaret rouge, 22 h. 30 : Monique Morelli et Leonardi.

Théâtre du Marais, 22 h. 30 : Jeanne d'Arc et ses copines.

La Vieille Grille, salle 1, 20 h. 30 : Orchidée ; 21 h. 15 : Handicap. — Salle 2, 22 h. 30 : Rocker's Digest.

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : R. P. R. ou *Le nouveau-né a une grande barbe...*

La danse

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Ballet de Roland Petit (Casse-Noisette).

Théâtre de la Cité internationale, Grand Théâtre, 21 h. : Ballets Ethery Pagava.

Le music-hall

Bobino, 20 h. 30 : Georges Brassens.

Concert Mayol, 21 h. 15 : Bouquet de nus.

Olympia, 20 h. 45 : Dalida.

Palais des congrès, 21 h. : Serge Lama.

Renaissance, 21 h. : Guy Bedos.

Théâtre des Arts, 18 h. 30 : Roger Mason.

Théâtre Fontaine, 21 h. : Paul Préboist.

Les concerts

Salle Rossini, 20 h. 30 : Quatuor Loewenguth (Beethoven).

Théâtre Essaïon, 20 h. 30 : Quatuor Bernède, guitare (Bartok).

Salle Cortot, 20 h. 45 : C. Cey, J. Devost, ténor et soprano.

Eglise Saint-Louis-en-l'Ile, 20 h. 45 : S. Snitkovsky, violon (Beethoven, Grieg, Brahms, Ravel).

Le jazz

Théâtre Mouffetard, 20 h. 30 : B. Lubat, solo.

American Center, 21 h. : Omar Yagoubi, Trio Gilles Hekimian.

SPECTACLES POUR ENFANTS

(du 12 au 18 janvier)

Cirque à l'ancienne au Nouveau Carré, square Emile-Chautemps (277-88-40), mer., sam. et dim., 15 h. 30.

Cirque d'Hiver (700-12-25), mer., 14 h. ; dim., 14 h. et 17 h.

Marionnettes André Blin, M. J. C. Saint-Maur-des-Fossés (883-41-00), mer., 14 h. : le Secret du dragon.

Marionnettes André Roggers (589-05-99), Théâtre 13, mer., 14 h. 30 : la Ferme du bonheur.

Marionnettes du Jardin d'acclimatation (637-07-87), t. l. j., 15 h. 15 : Guignol.

Marionnettes du Jardin des Tuileries (076-05-19), mer., sam. et dim., 15 h. 15.

Marionnettes du Luxembourg (326-46-47), mer. et dim., 14 h. 30 et 15 h. 30 ; sam., 15 h. 30 : les Métamorphoses du Prince charmant.

Marionnettes du parc Montsouris (273-39-56), mer., sam., dim., 15 h. : Guignol.

Au Bec fin (203-34-49), mer., 15 h. 30 : les Animaux malades de la peste (+ treize ans).

Au Petit Casino (747-62-75), mer., 14 h. et 16 h. ; sam., 15 h. : le Pays des galipettes.

Les Blancs-Manteaux (277-42-51 et 887-97-58), mer. et sam., 14 h. 30 : le Rêve de M. Gabiolo.

Café d'Edgar (326-13-68), mer., 14 h. et 16 h. ; sam., 10 h. : Pierre et Félicia.

Cité universitaire, Maison de l'Allemagne, dim., 15 h. 30 : Max le siffleur.

Mouffetard (236-02-87), mer. et sam., 14 h. 30 : Max le siffleur.

Théâtre Aydar (878-33-47), le 18, à 14 h. 30 : l'Epreuve du cercle.

Théâtre Déjazet (887-97-34), mer., 15 h.

Théâtre du Jardin (637-07-87), le 15, à 18 h. 30 : Concert Daniel Wayenberg (Beethoven).

Théâtre du Livre-Vivant (033-53-81), mer., 14 h. 30 ; dim., 14 h. 30 et 16 h. 30 : le Coq en pâte.

Théâtre du Manitout (325-60-13), mer., 14 h. 30 : le Voyage au pays de la marionnette.

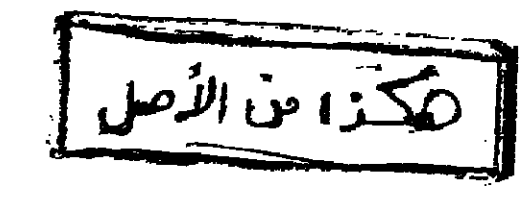
Théâtre du Petit-Monde (700-23-77), mer. et dim., 15 h. : Cendrillon.

Théâtre de la Plaine (250-15-65), mer., 15 h. : Histoires de la jungle.

La Vieille Grille (707-60-93), sam. et dim., 15 h. : Contes en poudre.

Cinema. — Le label Chouette a été attribué par le secrétariat d'Etat à la culture : (enfants) le Jouet, les Douze Travaux d'Astérix, la Dernière Folie de Mel Brooks, l'Aile ou la Cuisse, Vingt mille lieues sous les mers, le Voyage au bout du monde, *My Fair Lady*, Chantons sous la pluie ; (adolescents) l'Age de cristal, le Bal des vampires, Barry Lyndon, Cria Cuervos, Nous nous sommes tant aimés, Une vie difficile, Si c'était à refaire, l'Affiche rouge, Bingo, Mr. Klein, Un cadavre au dessert, Un éléphant ça trompe énormément, Cléopâtre, Winstanley, Tersoon Uzala, Ambulances tous risques, King Kong, l'Esprit de la ruche.





SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans ; (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : la Mégère apprivoisée, de S. Taylor ; 18 h. 30 : Anna Christie, de C. Brown ; 20 h. 30 : Thérèse Desqueyroux, de G. Franju ; 22 h. 30 : les Ecrans déchirés, de J. Richard (en présence de l'auteur).

Les exclusivités

L'AFFICHE ROUGE (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40).
AFFREUX, SALES ET MECHANTS (It.), v.o. : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Styx, 5e (633-08-40) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Lumière, 9e (770-84-64) ; Nations, 12e (343-04-67) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42).
L'AGE DE CRISTAL (A.), v.o. : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Helder, 9e (770-11-24) ; Mistral, 14e (539-52-43).
L'AILE OU LA CUISSE (Fr.) : A.B.C., 2e (233-55-54) ; Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Mercury, 8e (225-75-90) ; Fauvette, 13e (331-56-86), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
AMBULANCES TOUS RISQUES (A.), v.o. : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Studio Raspail, 14e (326-38-98) : v.f. : Omnia, 2e (233-39-36) ; Liberté Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90).
ASHTON'S MUSIC SHOW (A.), v.o. : Vidéostone, 6e (325-60-34).
LA BANANE NOIRE (Isr.), v.o. : Le Seine, 5e (325-95-99) en soirée.
BAROCCO (Fr.) (*) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
BARRY LYNDON (Ang.), v.o. : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).
LE BERCEAU DE CRISTAL (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
CASANOVA, UN ADOLESCENT A VENISE (It., v.o.) : Paramount-Marivaux, 2e (266-55-33), Hautefeuille, 6e (633-79-38), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
LE CHASSEUR DE CHEZ MAXIM'S (Fr.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Bosquet, 7e (551-44-11), Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03), Paris, 8e (359-53-99), Maxéville, 9e (770-72-86), Athéna, 12e (343-07-48), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE COUP DE GRACE (All., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12), Studio des Ursulines, 5e (033-39-19), Biarritz, 8e (723-69-23).
CRIA CUERVOS (Esp., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).
LA DERNIERE FOLIE (A., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97), Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47), Arlequin, 6e (548-62-25), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34), Paramount-Gaîté, 13e (326-99-34) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (266-55-33).
EDVARD MUNCH, LA DANSE DE LA VIE (A., v.o.) : Racine, 6e (633-43-71).
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; v.f. : Balzac, 8e (359-52-70).
FACE A FACE (Suéd., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).
LE GRAPHIQUE DE BOSCOP (Fr.) : Noctambules, 5e (033-42-34).
LE GRAND ESCOGRIFFE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33), Ambassade, 8e (359-19-08), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Victor-Hugo, 16e (727-49-75), Wepler, 18e (387-50-70), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
L'HEROINE DU TRIANGLE D'OR (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90).
JONAS QUI AURA VINGT-CINQ ANS EN L'AN 2000 (Suisse) : Quintette, 5e (033-35-40), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81), Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
LE JOUET (Fr.) Quintette, 5e (033-35-40) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Caravelle, 18e (387-50-70).
LE JOUR DE GLOIRE (Fr.) : Omnia, 2e (233-39-36) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C.-Opéra, 9e (261-50-32) ; Liberté-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (326-41-02) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Les Images, 18e (522-47-94).
KING KONG (A., v.o.) : Studio J.-Cocteau, 5e (033-47-62) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Boul'Mich, 5e (033-48-29) ; George-V, 8e (225-41-46) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Galaxie 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention-St-Charles, 15e (577-09-70) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LES DOUZE TRAVAUX D'ASTERIX (Fr.) : Calypso, 17e (754-10-68).
MADO (Fr.) : Français, 9e (770-33-88) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Grand-Pavois, 15e (531-44-58).
LA MALEDICTION (A., v.f.) (*) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
MARATHON MAN (A., v.o.) (**) : Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Dragon, 6e (548-54-74) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
1900 (première partie) (It., v.o.) (**) : Grands-Augustins, 6e (633-22-13) ; Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f. : Templiers, 3e (272-94-56) ; U.G.C.-Opéra, 9e (261-50-32).
1900 (deuxième partie) (It., v.o.) (**) : St-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Calypso, 17e (754-10-68) ; v.f. : Templiers, 3e (272-94-56) ; U.G.C.-Opéra, 9e (261-50-32).
MOI, PIERRE RIVIERE (Fr.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25) ; Studio Logos, 5e (033-26-42).
MONSIEUR KLEIN (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-47-19) ; U.G.C.-Opéra, 9e (261-50-32).
NOUS NOUS SOMMES TANT AIMES (It., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
NOUS PARLONS, VOUS ECOUTEZ (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42).
LA PREMIERE FOIS (Fr.) (**) : Gaumont-Théâtre, 2e (231-33-16) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; U.G.C.-Opéra, 9e (261-50-32) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
RED (Can., v. québ.) : Studio Saint-Séverin, 5e (033-50-91).
SALO (It., v.o.) (**) : Studio Galande, 5e (033-72-71).
SANTHALA, NAISSANCE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 12 h. et 13 h.
SARTRE PAR LUI-MEME (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Marais, 4e (278-47-86).
SCANDALO (It., v.o.) (**) : Biarritz, 8e (723-69-23).
SERAIL (Fr.) (**) : La Clef, 5e (337-90-90).
SI C'ETAIT A REFAIRE (Fr.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08).
UN CADAVRE AU DESSERT (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
UNE FEMME A SA FENETRE (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46).
UN ELEPHANT, ÇA TROMPE ENORMEMENT (Fr.) : Paris, 8e (359-53-99) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Saint-Ambroise, 12e (700-89-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Royal-Passy, 16e (527-41-16).

Les films nouveaux

RUE HAUTE, film belge de André Ernotte : Panthéon, 5e (033-15-04), Balzac, 8e (359-52-70), Maxéville, 9e (770-72-86), Athéna, 12e (343-07-48), Fauvette, 13e (331-56-86), Cambronne, 15e (734-42-96).
L'ESPRIT DE LA RUCHE, film espagnol de Victor Erice, v.o. : Saint-Germain Studio, 5e (033-42-72), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Monte-Carlo, 8e (225-09-83), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
LACHE-MOI LES BASKETS, film américain de Joseph Ruben, v.o. : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83), Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Maxéville, 9e (770-72-86), Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Cambronne, 15e (734-42-96), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
ENNEMIS COMME AVANT, film américain de Herbert Ross, v.o. : Quintette, 5e (033-35-40), France-Elysées, 8e (723-71-11) ; v.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
WEEK-END SAUVAGE, film américain de William Fruet, v.o. : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83), Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
SURVIVRE, film mexicain de José Cardona Sénior (*) v.f. : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Ermitage, 8e (359-15-71), U.G.C.-Opéra, 9e (261-50-32), Liberté-Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Mistral, 14e (539-52-43), Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Murat, 16e (288-99-75), Secrétan, 19e (206-71-33).

UN MARI, C'EST UN MARI (Fr.) : Normandie, 8e (359-41-18) ; Caméo, 9e (770-20-89) ; Liberté-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (326-41-02) ; Murat, 16e (288-99-75).
LA VICTOIRE A ENTEBBE (A. v.o.) : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (266-55-33) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention-Saint-Charles, 15e (577-09-70) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Moulin-Rouge, 18e (606-34-25).
LA VICTOIRE EN CHANTANT (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
LE VOYAGE AU BOUT DU MONDE (Fr.) Rex, 2e (236-83-93) ; Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Grand Pavois, 15e (531-44-58).
WINSTANLEY (Ang., v.o.) : Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).

Les festivals

Xe ANNIVERSAIRE (v.o.), Action-La Fayette, 9e (878-80-50) : Dr. Jekyll et Mister Hyde.
LES CHEFS-D'ŒUVRE DU PEPLUM (v.o.) : Action-République, 11e (805-51-33) : Spartacus.
TEX AVERY (v.o.), Cinoche-Saint-Germain, 6e (633-10-82).
A REVOIR (v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42) : The Shooting.
CINEMA ANGLAIS ET AMERICAIN (v.o.), Studio des Acacias, 17e (754-97-83), 13 h. : la Femme à abattre ; 14 h. 30 : Help ! ; 16 h. : l'Obsédé ; 18 h. 15 : les Misfits ; 20 h. 15 : Dans la chaleur de la nuit ; 22 h. : Docteur Folamour ; 23 h. 30 : Zardoz (minuit fantastique).
MARILYN MONROE (v.o.), Action-Christine, 6e (325-85-78) : Comment épouser un milliardaire.
BUSTER KEATON, le Marais, 4e (278-47-86) : la Croisière du Navigator.

Les grandes reprises

LA BELLE ET LE CLOCHARD (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
BROADWAY MELODY 1940 (A., v.o.) : Bilboquet, 6e (222-87-23) ; Vendôme, 2e (073-97-52) ; Marbeuf, 8e (225-47-19).
CHANTONS SOUS LA PLUIE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées-Point-Show, 9e (224-67-29).
KING KONG 1933 (A., v. o.) : Pagode, 7e (705-12-15), à partir de 18 h. 30 ; Jean-Renoir, 9e (874-40-75).
LES LARMES AMERES DE PETRA VON KANT (All.), v.o. : Actua-Champo, 5e (033-51-60).
LES MARX BROTHERS AU GRAND MAGASIN (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Haussmann, 9e (770-47-55).
LA REVUE DE CHARLOT (A.) : Champollion, 5e (033-51-60).
SHOCK CORRIDOR (A., v.o.) : Action-Lafayette, 9e (878-80-50), en soirée.
SHOW BOAT (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78) ; Studio Marigny, 8e (225-20-74).
20 000 LIEUES SOUS LES MERS (A., v.f.) U.G.C.-Opéra, 9e (261-50-32).

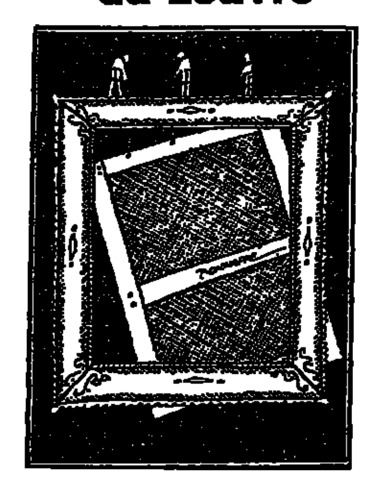
Les séances spéciales

AMERICAN GRAFFITI (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 24 h.
L'AUTRE (A., v.o.) : la Clef (337-90-90), à 12 h. et 24 h.
AGUIRRE, LA COLERE DE DIEU (All., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), à 22 h.
CABARET (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er, à 20 h.
LE DECAMERON (It., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er, à 12 h.
FAMILY LIFE (Angl., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 12 h.
LA GRANDE ILLUSION (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e, à 24 h.
L'HONNEUR PERDU DE KATHARINA BLUM (All., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er, à 18 h.
HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 24 h.
INDIA SONG (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), à 12 h. 30
JE, TU, IL, ELLE (Fr.) : Le Seine, 5e à 16 h. 20, 18 h. 20 et 20 h. 20.
ORFEU NEGRO (Fr.-Brés.) : Châtelet-Victoria, 1er, à 16 h.
LE LIMIER (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), à 12 h. et 24 h.
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 24 h.
SOLEIL VERT (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er, à 14 h.
LA SOLITUDE DU CHANTEUR DE FOND (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 24 h.
SON NOM DE VENISE DANS CALCUTTA DESERT (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), à 12 h. 15
LES TROIS JOURS DU CONDOR (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), à 12 h. et à 24 h.

ARTS ET SPECTACLES

Musées

Les faits divers du Louvre



● Dans la nuit du 15 au 16 décembre 1976, l'épée de Charles X était volée au Musée du Louvre, à la galerie d'Apollon. Les trois malfaiteurs prenaient la fuite après avoir frappé, blessé deux gardiens. La semaine suivante, le producteur de télévision Jacques Rouland, agissant pour le compte de l'hebdomadaire « Paris-Match », est allé se promener au Musée muni d'une copie de l'épée royale. Les photos publiées semblent indiquer que les gardiens, imperturbables, n'auraient prêté aucune attention à cette « anomalie », auraient laissé Jacques Rouland poursuivre sa « plaisanterie ».

Les délégués C.G.T. des gardiens du Louvre se sont insurgés, lundi 10 janvier, contre un « procédé qui tend à mettre en accusation à coups de truquages grossiers les agents les plus mal payés de la direction des musées ». Ils ont précisé que l'accès du musée avait été interdit à Jacques Rouland dès son arrivée sur le parking et ont rappelé l'agression dont deux d'entre eux avaient été victimes lors du vol. Déjà, le 16 décembre, les représentants C.G.T. des gardiens avaient dénoncé l'insuffisance du personnel, sa faible qualification, résultat de l'absence d'un statut de la surveillance spécialisée. Ils avaient souligné que les mesures de sécurité les plus perfectionnées ne peuvent se substituer à la surveillance des hommes.

● Un vol au Louvre... « Fait divers » peut-être... Mais dont on parle longtemps. Accident, incident amplifié par le prestige national, international du musée. Un musée pas comme les autres. On se souvient du nom de Leonardo Vincenzo, un Italien qui en 1911 vola « la Joconde ».

On n'a pas oublié qu'en 1939 Stanislas Bougoussiovsky emporta sous le bras « l'Indifférent » de Watteau (il restitua le tableau deux mois plus tard, complètement détérioré). La recrudescence des vols dans tous les musées, dans les églises, conduisait en 1975 M. Michel Guy, alors secrétaire d'Etat à la culture, à souhaiter une augmentation de 80 % du budget de fonctionnement des musées. Des catalogues internationaux des tableaux et objets d'art volés ont été constitués...

● Comment les questions de sécurité se posent-elles au Louvre, ce musée inauguré le 10 août 1793, le jour de la déposition du roi ? « ... Il n'y a pas seulement le vol, dit M. Quoniam, directeur du Louvre... Nous devons veiller aux risques d'incendie, éviter les déprédations courantes : les visiteurs de plus en plus désirent voir de près, toucher ; leur nombre même dans les salles entraine une certaine pollution, sans parler des dangers que représentent les mouvements de foule. » Car trois millions de visiteurs pénètrent chaque année dans le palais, 90 % d'entre eux rentrant par la porte Daunou. Le soir de Pâques, les responsables comme les gardiens poussent un ouf de soulagement, quand, après le passage de soixante-dix mille personnes, rien n'est arrivé. Ces jours d'intense fréquentation, on fait appel à la police.

● « Il y a contradiction entre les mesures prises pour le vol et celles nécessaires à la protection contre l'incendie », explique M. Quoniam, qui précise encore : « L'alarme n'est que l'alarme, après il faut intervenir, avant il faut prévenir. S'il n'y avait pas eu d'alarmes, puis des gardiens dans la galerie d'Apollon, d'autres objets auraient pu être volés. Quand bien même on mettrait vingt écrans de télévision, il faut savoir qu'un seul homme ne peut en surveiller que quatre à la fois, et pas plus de deux heures durant. »

MATHILDE LA BARDONNIE.

Théâtre

« CHATTERTON », au Récamier

Choisissant d'écrire l'histoire de Chatterton — poète anglais accusé d'être un faussaire, et qui se suicida, — Alfred de Vigny exhalait en plaintes élégiaques la douleur d'un « Artiste » incompris, rejeté par une société grossière et mercantile. La douleur d'être un pur esprit, une pure écriture en butte aux bassesses de l'argent, et que nulle louange ne peut consoler d'être égaré sur terre. Son Chatterton porte les stigmates du génie romantique, orgueilleusement prisonnier de sa tour d'ivoire, voué à sa propre destruction. Un mythe toujours très pesant aujourd'hui.

Choisissant de monter *Chatterton* (avec le Théâtre national de Strasbourg), Jean Jourdheuil se place à la distance d'un siècle. Il soulève à demi une pierre tombale, découvre les voiles noirs d'un catafalque, un cercle de murs en miroirs, qui redoublent à l'infini l'image de héros fantomatiques, seuls vestiges encore « captables » d'un auteur devenu cadavre. Dans la lumière blême, reflets et corps prennent la même réalité. Les personnages, animés d'une vie chancelante, apparaissent, disparaissent, évoluent à pas silencieux, comme s'ils ne pesaient rien, entre des formes gothiques hérissées, faites de bois sans couleur. Un escalier géant, terriblement concret, écrasant, partage la scène en deux. Le décor est de René Allio.

Le spectacle se passe dans un perpétuel va-et-vient entre une ironie sombre, et la description précise des états d'âme d'un homme réduit à l'impuissance. Va-et-vient qui suit les méandres d'une pensée liée au mythe de l'« Artiste » et cherchant à s'en défaire. Jean Jourdheuil prend soin d'ôter toute séduction aux souffrances romantiques.

Il met le texte à plat, le dépouille de ses grandiloquences, en souligne la nature oppressante pour traduire une oppression réelle, et non plus celle affabulée par Vigny. Son *Chatterton* met en scène l'impuissance et ses causes dans un monde exagérément puritain, entièrement occupé à produire et à rentabiliser, où loisirs et plaisirs sont des péchés, où seuls les enfants sont préservés, jusqu'à ce qu'ils deviennent adultes.

Un monde dominé par l'argent et la morale, dominé par John Bell (Jean Dautremay), le riche marchand au cœur d'acier, et le Quacker (Hubert Gignoux) sage et bienveillant gardien des mœurs, *deux ex machina* dont la bonne volonté aveugle accélère le drame. Deux types sociaux qui trouvent leurs équivalents aujourd'hui, qui ont une parole ferme, le poids du réalisme. En revanche, les jeunes lords et le maire de Londres, messagers d'une société superficielle et méchante, sont des figures blanches, caricaturales.

Dans un autre ton encore se situent Kitty Bell et Chatterton. Elle est une femme-enfant, une femme-poupée obéissante, craintive, qu'un aveu à peine formulé, un chaste baiser suffisant à tuer, et à qui Arlette Chosson apporte une sensibilité ambiguë, attachante. Lui, Jean-Louis Hourdin, avec sont teint blafard, ses rides d'amertume, ses jambes maigres, son costume noir étriqué de puceau prolongé, apparaît comme une enveloppe vide, incapable de vivre les contradictions imposées par les nécessités matérielles, de garder son identité de créateur. Il ne peut plus continuer à écrire, tout lui échappe, l'amour de Kitty Bell lui est interdit. Il fuit par le suicide, il disparaît dans l'invisible, monte jusqu'en haut de l'escalier que Kitty Bell dévale en tombant, morte. Là, sur ces marches de bois encombrantes, écrasantes, ils trouvent leur réalité. Ils sont des vues de l'esprit, des rêves, mais des rêves obsédants, les grains de sable dans la belle mécanique.

Jean Jourdheuil accuse la morbidité pour la critiquer. Dans le même temps, il évite le pathétique par une tonalité générale feutrée neutre, quelque chose de vraiment cafardeux. On ne peut qu'admirer la subtile intelligence de son analyse l'austère beauté de sa mise en scène. Pourtant on reste aux frontières d'un plaisir, refusé comme il est refusé aux personnages. Il est vrai que le spectacle de l'impuissance, montrée par ses mécanismes, sans épaisseur psychologique, provoque d'abord le recul et que la pièce — dont on « entend » parfaitement le texte — s'étire assez lourdement entre des morceaux éclatants. Mais surtout l'imagination la réflexion n'ont pas l'occasion de se déclencher. Tout est dit, donné. On regarde, on écoute, intéressé par le travail, indifférent à ce qu'il raconte.

COLETTE GODARD.

★ Récamier, 20 h. 30.

« LE SONGE D'UNE NUIT D'ÉTÉ » à Nanterre

Il n'y a pas grand-chose à dire du *Songe d'une nuit d'été*, que le metteur en scène roumain Petrika Ionesco présente à Nanterre, parce qu'il s'agit moins d'un travail théâtral avec son projet, son discours, ses voies, que d'une succession de touches impressionnistes privées de fil organique.

Le metteur en scène semble avoir avant tout poursuivi des images dont il avait le goût. Il a organisé un très profond décor qui pourrait être un hall d'exposition de réfrigérateurs, misant sur la féerie. Beaucoup de miroirs, de rayons lumineux horizontaux. Les personnages, éloignés les uns des autres, sont comme des pantins perdus après une fête masquée. Petrika Ionesco déshabille inutilement les femmes.

La pièce de Shakespeare disparaît comme si elle avait été cassée en morceaux et que ces morceaux se soient égarés isolément dans une tempête de neige, ou flottaient à la dérive après un naufrage.

La pièce ne vit pas, ne se développe pas, la pensée et la poésie ne voient pas le jour, nous ne percevons que des phénomènes fragmentaires, séparés par de longs vides.

La seule permanence est celle des acteurs, qui interprètent la chose du début à la fin, et dont on garde la présence parce qu'ils sont de qualité : Feodor Atkine, Maurice Bénichou, Evelyne Istria, Michèle Oppenot, Daisy Amias, Michel Robin, Hugues Quester...

Beaucoup de mise en scène souffrent aujourd'hui d'un excès d'analyse réflexive qui ne s'est pas effacée avant le passage à l'action ; ce *Songe d'une nuit d'été* est une soirée pour un peu imaginaire, absente, tant, au contraire, le minimum de travail méditatif sérieux fait défaut. — M. C.

★ Maison de la culture de Nanterre, 21 heures.

■ Avant le retour, en février, d'Anne-Marie Carrière et de Maurice Horgues, en tournée à travers la France, le Théâtre de Dix-Heures accueille à partir du 12 janvier les chanteurs brésiliens Teca et Ricardo et leurs musiciens pour quinze récitals.

Musique

LE QUATUOR VEGH

Le cycle d'abonnements « quatuor » fait salle comble à Radio-France, et le premier concert donné par le Quatuor Végh, retransmis en direct, a justifié, lundi cet engouement. Avant même de songer à la musique, d'entrer dans le dessein des compositeurs, on est pris par la beauté purement sonore de ces entrelacements de lignes par l'équilibre de ces instruments, la finesse toute hongroise des cordes, et l'accord des chœurs qui portent en eux tant d'années passées ensemble, à se rapprocher toujours davantage d'une musique jaillie en chacun d'eux, partagée, reconstruite dans une lumière allusive, transparente, où toute scorie est atomisée.

Dans le Quatuor en la mineur, de Schumann règne une élégance, une féerie mendelssohnienne ; musique aérienne survolant l'existence où le sentiment s'inscrit en traits de lumière, où chaque accent trahit un tressaillement de bonheur purement musical.

Le Deuxième Quatuor de Bartok émane d'un monde plus souterrain ; le lyrisme s'établit peu à peu à l'intérieur d'une écriture chatoyante et rude à la fois, terroir dense et d'une extrême richesse. Le Scherzo semble se construire à partir de grattements, de frottements très simples et se développe en mille visions imprévisibles, tourbillonnantes colorées, d'une verve rythmique extrême, tandis que le final redescend dans des profondeurs mystérieuses où le chant trahit un accablement tragique. Musique chargée d'humanité, saisie, dirait-on, au niveau charnel.

Et le Premier Quatuor, de Beethoven s'envole comme une œuvre de Haydn ou de Mozart tour à tour, non sans que l'adagio ait développé toutes ses stances émues dont le Quatuor Wegh estompe le caractère un peu apprêté par une interprétation toute de raffinement intérieur.

JACQUES LONCHAMPT.

★ Le Quatuor Vegh jouera pour les amis de la musique de chambre, au Théâtre de la Madeleine le 15 janvier à 17 h. et à Avignon le 19.

■ Un concours visant à pourvoir un emploi de tuba et un emploi de trompette au sein du Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France est organisé les 7, 14 et 15 février. Les instrumentistes âgés de vingt et un ans à quarante ans doivent s'adresser avant le 25 janvier (pour le tuba) et avant le 1er février (pour la trompette) 116, avenue du Président-Kennedy, 75790 Paris Cedex 16. Tél. 224-37-25.

Cinéma

« Ennemis comme avant »

C'est l'adaptation, par l'auteur lui-même, Neil Simon, homme de théâtre américain à succès (et aussi scénariste : *Un cadavre au dessert*) de sa pièce, *The sunshine boys*, qui fut jouée à Paris sous le titre *Charly et Bobby*.

Deux comédiens septuagénaires, Walter Clark et Al Lewis, formèrent jadis un tandem célèbre à la scène. Ils doivent se retrouver pour une émission de télévision consacrée aux anciens du music-hall. Du moins est-ce le neveu et imprésario de Walter Clark qui en a eu l'idée, car les deux hommes sont fâchés depuis douze ans et Clark a un caractère de cochon. Il ne se prête pas facilement à la réconciliation.

Herbert Ross, qui a l'habitude de porter au cinéma les succès théâtraux (son meilleur film, *Tombe les filles et tais-toi*, devait tout à l'auteur-interprète Woody Allen), n'a pas fait autre chose que du théâtre filmé, avec générique rétro en noir et blanc sur le music-hall d'autrefois et scènes très bavardes et parfois un peu longues. La vieillesse de ces deux acteurs, dont l'incompatibilité d'humeur éclate avec furie au moment d'une reprise dérisoire avant la retraite, ne donne pas lieu à une étude sociale mais à une démonstration humoristique, portée par un interprète auquel Ross a laissé la bride sur le cou. Walter Matthau (Clark) envahit l'écran. Acariâtre, affligé de manies, désordonné dans son intérieur, il joue en force un personnage qui rappelle — la pochardise en moins — l'inénarrable W. C. Fields et aussi, plus curieusement, Raimu. George Burns n'apparaît que pour lui servir de faire-valoir. Si l'on aime ce genre de performance d'acteur, on prendra quelque plaisir à cette comédie boulevardière, vite destinée à l'oubli.

JACQUES SICLIER.

★ Quintette, France-Elysées (v.o.) ; Montparnasse - 83, Gaumont - Madeleine, Gaumont-Convention, Clichy-Pathé (v.f.).

« LACHE-MOI LES BASKETS »

Avec 4,3 millions de dollars de recettes de distribution sur le seul marché nord-américain, *The Pom Pom Girls* (génialement traduit par Cocinor, le distributeur français, *Lâche-moi les baskets*), production indépendante américaine non hollywoodienne, non new-yorkaise, appartient très exactement à la catégorie des films C, sans ambition, sans argent, mais visant au rendement maximum. Production presque artisanale, qui là-bas pourtant vise à recueillir les miettes d'*American Graffiti* (onzième recette de tous les temps du cinéma américain, par ailleurs un très beau film), chez nous se faufile à l'ombre de *A nous les petites Anglaises* (plusieurs millions de spectateurs en France).

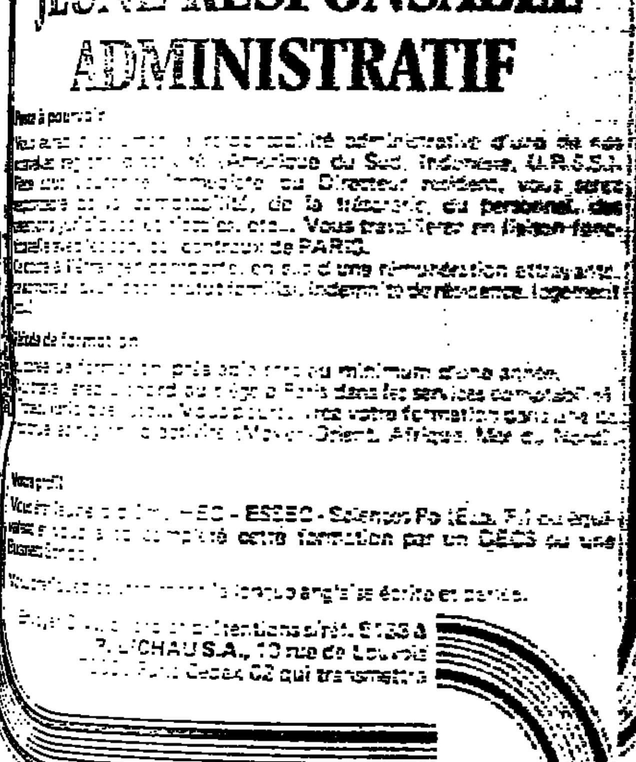
Donc le marché « jeunesse », donc le thème « jeunesse », donc, par un réflexe conditionné des commerçants du cinéma, les enfants de la majorité silencieuse. Pas d'histoire pour commencer, des adolescents, garçons, filles, lâchés en liberté dans le village miteux, non loin de la mer, l'évasion perpétuelle. Les parents jamais vus, sauf lors d'une scène, la meilleure du film, où un des garçons, qui s'est glissé la nuit, par la fenêtre, dans la chambre de sa petite amie, n'a pas le temps de fuir au petit matin et se trouve coincé dans le jardin. Les parents l'invitent à partager le *breakfast* pour revoir sa *girl friend*, chaste et pure. Les profs ont l'idiotie congénitale qu'on leur suppose parfois dans la cour de récréation.

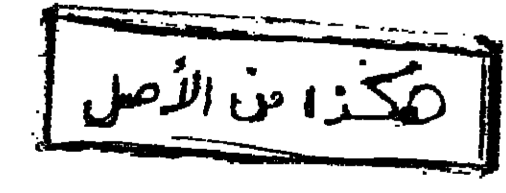
Le grand souci, c'est flâner, « flirter », coucher, plus le sport et la bagarre. Le metteur en scène a vu tous les films, Lelouch en tête, irremplaçable, mais aussi Nicholas Ray, Ruy Guerra, Drew et Leacock, Kazan, on n'en finirait pas de citer.

La pornographie et le voyeurisme, dans les limites « permises » aux famille, restent le motif, le ressort : il en résulte un film « débile », comme on aime dire aujourd'hui, qui ne devrait pourtant pas laisser indifférent le sociologue de bonne volonté.

LOUIS MARCORELLES.

★ Marignan, Studio de la Harpe (v.o.) ; Mazéville, Gaumont-Opéra, Montparnasse-Pathé, Gaumont-Sud, Cambronne, Gaumont - Gambetta (v.f.).







	La ligne	La ligne TC
OFFRES D'EMPLOI	40,00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,08

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne TC
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés".	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03

emplois internationaux emplois internationaux

INTERNATIONAL BANK FOR RECONSTRUCTION AND DEVELOPMENT — WORLD BANK

LA BANQUE MONDIALE

organise un concours en vue du recrutement de

traducteurs anglais-français

expérimentés pour sa Division des services linguistiques au siège de l'Organisation à Washington D.C. (Etats-Unis).
De langue maternelle française, les candidats retenus auront à traduire d'anglais en français des documents économiques, financiers et techniques. De formation universitaire ou d'un niveau équivalent, ils devront avoir plusieurs années d'expérience de la traduction. Les candidats admis à concourir en seront avisés individuellement, après examen de leur dossier.
Le traitement de départ (net d'impôt) des traducteurs ainsi recrutés sera fonction de leur compétence et de leur expérience. Les avantages sociaux comprennent notamment cinq semaines de congé annuel, des congés dans les foyers, une caisse de retraite, une assurance-vie et maladie et des indemnités pour changement de résidence.
Revêtues de la mention «Référence No 77-6-00401», les candidatures auxquelles sera joint un curriculum vitae détaillé comprenant notamment des références de caractère professionnel, devront parvenir au plus tard le 31 janvier 1977 à l'adresse suivante :
THE WORLD BANK - Personnel Department - Recruitment Division - 1818 H Street, N.W. Washington, D.C. 20433 U.S.A.

Pour MAROC

Importante Société spécialisée dans la Fabrication de panneaux multiplis, de particules et lamifiés.

CHEF de FABRICATION

Ce poste conviendrait à ingénieur 40 ans minimum - 10 ans expérience de Responsable de fabrication de panneaux de particules sur système BISON.

Toutes informations sur cette offre seront données confidentiellement au téléphone du lundi au vendredi 9 h à 12 h 30 - 13 h 30 à 18 h par Information Carrière SVP 11.11 qui donnera un rendez-vous aux candidats concernés.
On peut aussi adresser son dossier. Réf. 951.
65, avenue de Wagram 75017 Paris

Information Carrière **SVP.11.11**

ETPM

LEADER EUROPÉEN DE L'OFFSHORE PÉTROLIER
C.A. actuel : 1,4 Milliard F.F.
Taux de croissance : 70 % en 1974 et 100 % en 1975
Oscar de l'exportation 1975

nous recherchons pour **L'ÉTRANGER** un

JEUNE RESPONSABLE ADMINISTRATIF

Poste à pourvoir
Vous aurez à assumer la responsabilité administrative d'une de nos nouvelles régions d'activité (Amérique du Sud, Indonésie, U.R.S.S.). Placé sous l'autorité immédiate du Directeur résident, vous serez responsable de la comptabilité, de la trésorerie, du personnel, des questions juridiques et fiscales, etc... Vous travaillerez en liaison fonctionnelle avec les services centraux de PARIS.
Ce poste à l'étranger comporte, en sus d'une rémunération attrayante, de nombreux avantages (statut familial, indemnité de résidence, logement etc...)

Période de formation
La durée de formation préalable sera au minimum d'une année.
Vous travaillerez d'abord au siège à Paris dans les services comptabilité, finances, juridique, etc... Vous poursuivrez votre formation dans une de nos actuelles régions d'activité (Moyen-Orient, Afrique, Mer du Nord).

Votre profil
Vous êtes jeune diplômé HEC - ESSEC - Sciences Po (Eco. Fi) ou équivalent et vous avez complété cette formation par un DECS ou une Business School.

Vous pratiquez couramment la langue anglaise écrite et parlée.

Envoyer C.V., photo et prétentions s/réf. 5133 à
P. LICHAU S.A., 10 rue de Louvois
75063 Paris Cédex 02 qui transmettra

Directeur du Personnel
EUROPE

EMI Médical produit des déchiffreurs de rayons X, révolutionnaires, qui sont considérés comme le plus grand progrès réalisé en radiologie depuis la découverte des rayons X.
L'expansion des ventes et du réseau de s.a.v de la société sur le plan européen nécessite la création d'un poste de directeur du personnel au QG européen à Bruxelles.
Directement responsable devant le directeur du secteur médical en Europe, le candidat choisi sera chargé du recrutement et de la sélection du personnel s'occupant des ventes et du s.a.v. en Europe. Il sera également chargé d'établir les structures de salaires, les plans de carrière, et aura la responsabilité d'autres travaux administratifs. Ce poste implique des voyages très fréquents à travers l'Europe.

La connaissance parfaite de l'anglais et d'au moins une autre langue européenne parmi les plus importantes est indispensable. La connaissance des méthodes européennes de management au niveau de la direction du personnel et une expérience acquise au sein d'une société internationale sont vivement souhaitées. Les candidats devront être âgés de 30 ans minimum.
Le salaire sera équivalent à celui en vigueur au sein des organisations internationales les plus importantes à Bruxelles.
Envoyer lettre de candidature détaillée et c.v. manuscrits en anglais à Mr. A.B. DRYLAND, Personnel executive, EMI Medical Ltd, Blyth Road, Hayes, Middlesex, Angleterre.
Prière de porter la mention P.B. sur l'enveloppe.

Les candidatures des 2 sexes seront examinées.

EMI — EMI Medical Limited

A member of the EMI Group of companies – International leaders in music, electronics and leisure.

---

emplois régionaux

(cacharel) directeur industriel
200.000 +

(cacharel) recherche un Directeur Industriel.

Agé de 36 ans minimum, de formation supérieure technique (Arts & Métiers, Centrale), ayant eu une expérience professionnelle dans le textile et si possible dans le Prêt à Porter ; reportant au P.D.G. de la Société, il sera responsable de l'exécution du programme de production (5 usines), des délais de livraison, et du prix de revient industriel des articles, ainsi que de la conformité de leur qualité aux critères de la marque.

Dans le cadre du budget préalablement établi par lui-même et accepté par la Direction Générale, il aura tout pouvoir d'intervention dans les secteurs suivants :
- **usines** : extensions, aménagement, matériel, encadrement, effectifs,
- **sous traitance** : choix des sous-traitants et négociation des contrats,
- **direction des services de production** : ordonnancement, lancement, approvisionnements, transports, import/export, bureau technique, patronnages...

Localisation : NIMES.

La rémunération sera intéressante, fonction de l'expérience du candidat.

Envoyer C.V., + photo + rémunération sous réf. 516-M - 25, rue du Renard, 75004 Paris.

PROSSEL International
CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES

GROUPE LAFARGE
recherche

● **POUR USINE DU SUD-EST**

INGÉNIEUR GRANDE ÉCOLE X, MINES ECP, AM, ENSTA

plus compétences en automatisme industriel.
Débutant ou 2 à 3 ans d'expérience.
référence UN 326 AM

● **POUR AUTRES USINES DU GROUPE** (cimenteries, réfractaires, sanitaires...).

PLUSIEURS INGÉNIEURS GRANDES ÉCOLES
(MEME FORMATION QUE CI-DESSUS)

DEBUTANTS. Attirés par la production, les procédés, l'entretien, les travaux neufs...
référence VO 327 AM

Situations d'avenir pour candidats de premier plan acceptant une certaine mobilité tant géographique qu'au niveau des fonctions exercées.

Ecrire en précisant la référ.
4, rue Massenet, 75016 Paris.
DISCRETION ABSOLUE.

etap

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
233-44-21

HEAD OF TRAINING

The European Centre offers a challenging senior position to a person experienced in social training. The post is a limited term contract of three years.

We are a UN sponsored international organisation based in Vienna and our task is to conduct Training, Research and Documentation in the social welfare field. Our training activities aim to serve European countries with advanced level workshops, symposia and courses designed to strengthen the knowledge and skills of both practitioners and administrators as well as teaching personnel involved in social welfare. Defined broadly, the field includes social and community work; social security; personal social services; social policy and administration; the social aspects of health, technology and economic development.

The person appointed will have experience of developing advanced training of various types, either at national or international level; will be able to develop curricula and faculty for courses lasting some weeks; will be a competent efficient organiser, flexible and creative with the ability to work under pressure within a team.

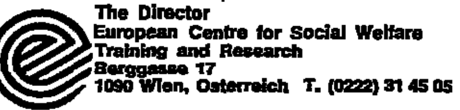
Salary: In the range 350.000 - 500.000 Austrian Shillings per annum F.F. (105,00 - 150,000) subject to Austrian income tax.

Rent allowance and pension arrangements to be negotiated.

Essential qualifications: A good degree preferably in one of the social science discipline. Experience of organising training at post graduate level. Fluency in English.

Desirable but not essential qualifications: Ability in German of French.

Experience of working abroad.
Applications in English to be sent to the address below where further information may be obtained. The closing date is 31st January 1977.



The Director
European Centre for Social Welfare Training and Research
Berggasse 17
1090 Wien, Osterreich T. (0222) 31 45 05

La société grecque d'un important Groupe informatique multinational, installée à Athènes, recherche son

directeur marketing

Il est de nationalité grecque et intéressé par le développement du potentiel informatique de son Pays.
La compétence et la connaissance de ce marché lui seront nécessaires pour conclure des accords et les appliquer.
La connaissance de la langue grecque est indispensable, celle du français ou de l'anglais souhaitée.
Une expérience en matière de gestion, d'organisation, de vente de matériel informatique ou de biens d'équipements industriels serait appréciée.
La capacité de prendre cette fonction et la réussite dans le développement attendu, rendront possible une évolution plus large sur place.
Envoyer C.V. détaillé sous réf. 1023/M à Mamrégies qui transmettra.

mamrégies
3, rue d'Hauteville - 75010 Paris

BIS
TRAVAIL TEMPORAIRE
DEPARTEMENT AERONAUTIQUE
recrute
pour mission immédiate à l'ETRANGER

PROGRAMMEURS

pour machines à commandes numériques A.P.T. multaxes à partir d'un plan d'exécution et de données géométriques pour sortir la bande.
TRES BONS SALAIRES.

Vous présenter avec références
PARIS OUEST
— 45, avenue George-V, 75008 PARIS.
— 120, boulevard Diderot, 75012 PARIS.

ABIDJAN

TRÈS IMPORTANT GROUPE INTERNATIONAL
recherche
pour son Département AUTOMOBILES

CHEF DES VENTES P.L.

LE POSTE :
— à pourvoir immédiatement ;
— responsabilité totale vente, administration, marketing d'une grande marque de P.L., sous l'autorité d'un Directeur local ;
— contrat d'expatrié avec tous avantages ;
— possibilité d'évolution au sein du groupe.

LE CANDIDAT :
— 30 ans minimum ;
— bonne formation technico-commerciale et de gestion ;
— expérience pratique de plusieurs années dans ce domaine ;
— expérience outre-mer appréciée.

Adresser C.V. et lettre manuscrite à n° 91.495, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE PRESTATIONS DE SERVICES.
touchant l'hôtellerie et la restauration
recherche pour sa filiale en
TUNISIE

UN DIRECTEUR D'AGENCE

de Nationalité Tunisienne et âgé d'au moins 30 ans.
Il devra avoir une sérieuse formation de gestionnaire (administratif et financier) et une expérience de plusieurs années (souhaitée en Tunisie et dans la restauration) de la gestion d'une affaire à un niveau de responsabilité.
Adresser curriculum vitæ référence 955
SVP SELECTION
65, avenue de Wagram, 75017 PARIS

ENTREPRISE DE BATIMENT et T.P.
recherche pour important chantier au

MOYEN-ORIENT
CADRE RESPONSABLE ADMINISTRATIF

Il devra justifier d'une expérience antérieure et d'une connaissance de la langue anglaise.
Ecrire avec C.V. s/n° 92.747, à Contesse Publicité
20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

Pour Sté industrielle et Cciale Afrique francophone

DIRECTEUR CCIAL
180.000 F/an. Minim. 40 ans.

CHEF SERV. VENTES
120.000 F/an + commissions.
Expérience niv. Directeur ccial et/ou chef des ventes.
Affaire industrielle ou biens d'équipements ou automobile.
Formation ingénieur. Expérience import-export. Connaissance de l'anglais souhaitée mais pas indispensable.
Ecrire avec C.V. s/réf. 656, à SWEERTS, B.P. 269, 75424 Paris Cedex 09, qui transmettra.

---

emplois internationaux

Le Monde *présente cette rubrique dans ses pages d'annonces le lundi et le mardi.*

Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.

MULSANT S.A.
Villefranche-sur-Saône
Filiale française d'un Groupe International en expansion, fabriquant des articles d'hygiène textile et des produits industriels à base de coton, recherche

Ingénieur Méthodes

rattaché au Chef de Service méthodes et organisation.

Ce poste conviendrait à un jeune ingénieur qui aura pour fonction d'aménager rationnellement les postes de travail, de participer aux études d'implantation, à l'élaboration des gammes opératoires, à l'établissement des standards et budget de production.

Expérience souhait. dans un poste analogue
Bonne connais. de l'Anglais indispensable.

Adresser curriculum vitae et prétentions Service du Personnel - MULSANT S.A., B.P. 413, 69652 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE.

VILMORIN ANGERS
recherche pour son département MARKETING

RESPONSABLE DE LA PROMOTION DES VENTES

Ce poste peut convenir à candidat H.E.C., ESSEC, E.S.C., ayant environ 5 ans d'expérience de la promotion des ventes des produits de grande consommation.

Il assumera avec dynamisme et initiative la responsabilité de la promotion des ventes des produits de la société.
Connaissance de l'anglais souhaitée.

Envoyer lettre manuscrite, C.V. détaillé et photo à VILMORIN, Service recrutement, 49250 LA MENITRE.

ANNONCES CLASSEES

	La ligne
OFFRES D'EMPLOI	40,00
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00
DEMANDES D'EMPLOI	9,00
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00

	La ligne
L'IMMOBILIER	28,00
"Placards encadrés"	34,00
Double insertion	38,00
"Placards encadrés"	40,00
L'AGENDA DU MONDE	28,00



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux



animateur régional

EXPAND, première Société française de promotion médico-pharmaceutique, recherche pour son Département Visite Médicale un Animateur Régional pour la **Champagne, le Sud de la Région Parisienne et la Région d'Orléans.**

Il animera, gérera et contrôlera l'activité d'une équipe de visiteurs médicaux.

Pour réussir, il faut avoir un tempérament de leader, le goût et la pratique de l'animation et de la formation d'une équipe. Une expérience acquise de préférence en milieu pharmaceutique est souhaitée.

Des perspectives de développement intéressantes sont possibles pour un Animateur de valeur.

Envoyer C.V., photo récente et rémunération actuelle sous la référence :61278/M (à mentionner sur l'enveloppe).

Le secret absolu des candidatures est garanti par :

BERNARD KRIEF CONSULTANTS
1, RUE DANTON 75263 PARIS CEDEX 06

sperar

Nous sommes une SOCIETE DE CONSTRUCTION ET DE DISTRIBUTION DE MATERIELS T.P., située dans la banlieue Nord de

LYON

Notre développement actuel nous conduit à rechercher :

DIRECTEUR DU MARKETING — *Référence D.M.*

MISSION : Rattaché à la Direction Générale, il doit concevoir et assurer la réalisation de différents projets de développement commercial. Il assure l'encadrement de la force de vente et de l'équipe de l'administration commerciale. Il participe à l'expansion de l'activité « Export ».

PROFIL : Agé de 35 ans au moins, diplômé d'une Ecole Supérieure de Commerce (HEC, ESSEC, ESC...), le candidat retenu doit avoir une expérience de plusieurs années d'une Direction Commerciale, acquise de préférence dans les biens d'équipements. La pratique courante de l'anglais est nécessaire.

CHEF DE BUREAU D'ETUDES — *Référence C.B.E.*

MISSION : Rattaché à la Direction Générale, il se verra confier la conception, l'élaboration de nouveaux matériels et l'encadrement d'une petite équipe (dessinateurs, projeteurs, etc.).

PROFIL : Agé de 35 ans au moins, il doit posséder un diplôme d'ingénieur A. et M. ou équivalent et une bonne maîtrise de la technologie hydraulique. Son expérience antérieure lui a permis de participer activement à la conception et à la construction de matériels T.P. et d'assurer avec succès l'encadrement d'une équipe. La connaissance du matériel agricole serait très appréciée.

Pour chacun de ces postes, les candidats doivent adresser leur C.V. et prétentions, en précisant la référence, à Monique NERVET, MONCHATET 69620 BAGNOLS, qui répondra à toutes les candidatures avec la discrétion d'usage.

Société Fonderie Région Centre (125 km Paris) offre à Ingénieur
AM - SUPELEC - IEG - INSA
(option Electrotechnique)

- ayant expérience 2 à 5 ans entretien en métallurgie.
- impératif : expérience animation et commandement.

Situation de

CHEF des SERVICES TECHNIQUES et TRAVAUX NEUFS

- Sous l'autorité du Directeur d'Usine, il assure la maintenance des installations de fabrication, tend à améliorer la politique préventive et systématique et étudie les améliorations techniques.
- Assure la réalisation et la mise en route des nouvelles installations.
- Gestion et animation de 60 personnes environ.

Les candidats auront communication verbale avec conseil d'orientation, des résultats de l'examen de leur dossier.

Le candidat définitivement choisi sera suivi et intégré par notre Société pendant 6 mois.

Envoyer C.V. man. et dét. avec photo et prétentions sous Réf. 9130 GM.

MORENO CONSEIL
17, rue Courmeaux,
51100 REIMS.

UNE ENTREPRISE FRANÇAISE DE POINTE DANS L'AGRO-ALIMENTAIRE DE RÉPUTATION INTERNATIONALE, GRACE A LA QUALITÉ DE SA RECHERCHE SCIENTIFIQUE souhaite intégrer à son équipe de direction, **à Lyon,** le

directeur commercial

capable de développer et d'intensifier ses ventes, essentiellement à l'étranger.

Il allie compétence scientifique dans le domaine de la biologie, par exemple en génétique appliquée, et dynamisme commercial prouvé dans l'agro-alimentaire ou la parapharmacie.

Sa formation : **ingénieur agronome,** de préférence, ou vétérinaire, biologiste. Bien sûr, l'anglais est indispensable, l'espagnol ou l'allemand souhaité.

Ce poste, d'une large autonomie, demande des déplacements fréquents à l'étranger et est assorti d'une rémunération élevée.

Écrire à G. BARDOU ss réf. 3129 LM.

ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE – 75008 PARIS
LYON-LILLE-BRUXELLES-GENEVE-LONDRES

BANQUE RÉGIONALE

recherche

SPÉCIALISTE CRÉDITS

Le poste offert comporte :

- Une rémunération immédiate attractive
- de réelles possibilités d'avenir à très haut niveau.

Lieu de travail : **MULHOUSE**

Ecrire avec C.V. et photo à n° 92.104, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

Importante Société Produits Chimiques
recherche

TECHNICO-COMMERCIAL

Age 25 ans minimum

Formation Ingénieur-Chimiste plus I.A.E. si possible

S'adresser : D.R.T. - 40104 DAX.

Société Américaine **INFORMATIQUE** recherche pour

LE MANS techniciens de maintenance

80.000 / 100.000 F

de haut niveau pour **370/168** ayant un minimum de 5 années d'expérience sur matériel similaire.
Anglais exigé.

Adresser CV, photo et salaire au Cabinet Claude Vitet - 2, rue Marengo 75001 Paris

---

Entreprise 800 personnes

appartenant à

Grand Groupe Industriel

recherche

INGÉNIEUR GRANDE ÉCOLE

(X, Centrale, Mines, A.M., etc.)

Ayant expérience 5 à 10 ans de commandement industriel effectif en :

— **Construction mécanique ;**
— **Chaudronnerie, construction navale.**

Résidence Province.

Ecrire avec C.V. et références sous n° 89.133 B, EDITIONS BLEU PUBLICITE
17, rue Lebel, 94300 VINCENNES, qui transmettra.

SOCIETE « POIDS LOURDS » implantée 59-62 (Vente et Entretien) recherche

GERANT

pour responsabilité complète d'un important garage (50 personnes) réclamant compétences techniques et de gestion.

Evolution vers association à court ou moyen terme.

Faire offre précise avec C.V. et prétentions sous référence 17.007 à Mme POITEVIN.

cm consultant
91, boulevard Carnot,
59420 MOUVAUX.

LA DIRECTION REGIONALE

DE LA NAVIGATION DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

recherche

UN JEUNE DIPLOMÉ

de l'Institut des Sciences politiques ou formation équivalente.

Sa tâche consistera à mener les études économiques nécessaires à éclairer les phénomènes qui affectent le monde de la batellerie industrielle ou artisanale en liaison avec les autres cellules de la direction, ainsi qu'à préciser l'aspect juridique des démarches nouvelles visant à améliorer les performances du trafic fluvial.

Envoyer C.V. et photo, 92, av. Pasteur, 59130 LAMBERSART. Tél. : 92-92-77.

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

Vous avez une expérience de l'ensemble de la fonction personnel (administration, gestion, formation, relations avec les partenaires sociaux).

Vous êtes convaincu de l'importance du facteur humain dans l'entreprise.

Vous êtes universitaire, 35 ans environ.

Nous vous offrons d'entrer dans notre groupe (6 000 personnes, industrie de transformation à capitaux et gestion français).

Vous vous roderez à nos problèmes spécifiques en assurant un poste de

chef du personnel

dans une de nos unités située à 100 km de Paris.

Vous prouverez ainsi votre aptitude à devenir dans quelques années le

DIRECTEUR DES RELATIONS SOCIALES DU GROUPE.

Son rôle très important, tant près de la Direction Générale et des Directions d'Unités, qu'au sein de la profession, exige une forte personnalité.

Les candidatures sous réf. 1041-M (lettre manuscrite et C.V. détaillé) seront examinées avec la discrétion d'usage par

a. et j. ourlin CONSEILS DE DIRECTION
47, Pl. ALSACE-LORRAINE
92160 ANTONY

Groupe régional (50 millions C.A. - 105 personnes) en pleine expansion spécialisé dans la distribution de biens d'équipement de la maison, recherche pour assurer la gestion financière et administrative de l'ensemble de ses magasins, son

DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dépendant du Directeur Général, il aura pour mission :

- d'assumer la fonction financière de l'entreprise (services de comptabilité, relations bancaires, trésorerie...) ;
- de perfectionner et de promouvoir les outils de gestion existants (budgets, tableaux de bord...) ;
- de mettre en place un équipement informatique (type IBM 32).

Cette fonction conviendrait à un jeune candidat (28 ans min.), titulaire du D.E.C.S. ou diplômé d'une Ecole de commerce (option comptabilité-finances), ayant acquis une premiée expérience en cabinet, si possible complétée d'une activité en P.M.E. en qualité de responsable de service. La maîtrise de la gestion informatique des stocks constituera un atout appréciable.

Les perspectives de développement personnel liées aux projets de l'entreprise et la jeunesse de l'équipe de direction (34 ans de moyenne d'âge) rendent cette fonction particulièrement attrayante.

Base d'activité : REIMS
Rémunération : 90.000

Adressez votre proposition de collaboration (C.V., photo et prétentions, ss numéro 6950), à : HAVAS, 9, rue Carnot, 51100 REIMS, qui transm.

Société Filiale de l'un des premiers Groupes Français
recherche pour usine implantée dans l'YONNE

UN INGÉNIEUR FABRICATION

Formation E.N.I., BREGUET, SUDRIA, VIOLET...
Connaissance de l'anglais ou de l'allemand souhaitée.
Un ou deux ans d'expérience.

Adresser curric. vitae et prétentions sous n° 92.403 à CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

Importante Société de Produits Chimiques
recherche

TECHNICO-COMMERCIAL

pour promouvoir et vendre une gamme de produits chimiques purs auprès de différentes industries : pharmacie, cosmét., etc.

Résidence : MARSEILLE.

Prière env. photo, C.V. et prét. HAVAS CONTACT, 156, bd Haussmann, 75008 PARIS n° 40.210.

Mars

Nous sommes un très important groupe alimentaire.
Nous recherchons un

CHEF DE FABRICATION

qui dirigera notre nouvelle unité de fabrication. Celle-ci est organisée de manière décentralisée, c'est pourquoi nous attacherons beaucoup d'importance aux compétences en relations humaines des candidats.

Nous recherchons un diplômé d'études supérieures — alimentaire ou chimie — possédant une expérience industrielle d'au moins deux ans.

Nous offrons un poste évolutif, une rémunération élevée dans un cadre de travail très délégatif.

Le poste est proche de Strasbourg.

Envoyez votre curr. vitae sous référence 623 à :

JOB CONSEIL
81, av. des Vosges,
67000 STRASBOURG.
Tél. : (88) 35-34-91.

SOCIETE DE TRANSPORTS ET DE MAGASINAGE
solidement implantée à l'échelon national
recherche

un directeur régional

(SUD EST)

Basé à *Marseille*, il aura la responsabilité d'un secteur géographique (4 dépôts - 1 agence).

Le poste demande une sérieuse expérience professionnelle en transports, en gestion du personnel et en relations technico-commerciales.

Ecrire avec C.V. sous référence 90.278 à Contesse Publicité 20, avenue de l'Opéra 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

Importante Société Multinationale

recherche pour sa
DIVISION IMPRIMERIE
Résidence Touraine

RESPONSABLE MARKETING

— De formation Ecole Supérieure de Commerce (option Distribution) ou équivalent.
— Ayant l'expérience de l'organisation d'un réseau, de la formation de vendeurs, de l'étude de marché et de la prévision des ventes.
— Ayant personnellement pratiqué l'action commerciale comme responsable d'une équipe de vente.
— Possédant de bonnes notions d'anglais écrit et parlé.

Ce cadre assistera le Directeur de Division pour l'organisation commerciale et la gestion prévisionnelle des ventes.

Il accédera ensuite à des responsabilités opérationnelles correspondant à sa valeur.

Ecrire avec C.V. détaillé, photo et exigences à E. PUXEL, 90, rue Jean-Bleuzen, 92170 VANVES.

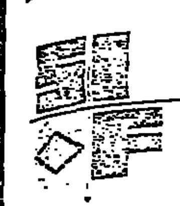
IMPORTANTE INDUSTRIE PRODUITS ALIMENTAIRES grande consommation 900 personnes. Province (2 heures de Paris).
recherche

CHEF DE SERVICE DES VENTES FRANCE

Minimum 30 ans.

Formation supérieure ou équivalente.
Expérience souhaitée commercialisation denrées périssables.

Ecrire N° 92.534 CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, 75040 Paris Cedex 01 qui transm.



offres d'emploi

UN IMPORTANT ETABLISSEMENT FINANCIER PARISIEN
nous confie le recrutement de

UN INGENIEUR SYSTEME DE HAUT NIVEAU

De formation supérieure,
ayant une expérience de quelques années en DOS - VS sous VM (370/158 — 1500 K)

Il sera chargé :

- d'apporter un renfort à l'équipe système actuelle

et surtout

- par une surveillance constante des besoins dans la société d'être le Conseil en matériel (Terminaux et réseau en particulier). Une bonne connaissance du marché des périphériques et du télétraitement est donc souhaitée.
- outre des qualités techniques, le candidat devra avoir un excellent contact humain et une grande curiosité naturelle.

Adresser lettre manus. CV détaillé, photo et prét.

INFORMATIQUE ET ENTREPRISE
Conseil en Recrutement
9, rue Alfred de Vigny 75008 PARIS



Entreprise BACHY S.A.

Spécialiste mondial de travaux de sondages, reconnaissance des sols, traitements par injections, Fondations spéciales.

Dans le cadre de son développement

recherche

INGÉNIEURS CONFIRMÉS

28 ans minimum pour ses différentes agences ou implantations en France ou à l'étranger.

LES CANDIDATS DEVRONT :

- — Etre diplômés d'une Ecole d'Ingénieurs ;
- — Avoir une expérience d'au moins 3 ans dans la spécialité ;
- — Etre disposés à vivre éventuellement à l'étranger ;
- — Posséder de bonnes connaissances anglais ou espagnol.

C.V. et prét., 11, av. Colonel-Bonnet, 75016 Paris.

Société en pleine expansion
(proche gare Saint-Lazare)
recherche urgent

CHEF DE GROUPE COMPTABLE

Comptabilité générale, analytique.
Habitude commandement distribution du travail et contrôle.

Ecr. C.V. et prétent. s/réf. 3.455 à P. LICHAU S.A., 10, rue Louvois, 75063 PARIS CEDEX 02, q. tr.

etap

IMPORTANTE FIRME BIENS D'EQUIPEMENTS FILIALE GROUPE MULTINATIONAL - LEADER DANS SA BRANCHE - PARIS BANLIEUE NORD-EST RECHERCHE

INGÉNIEUR CHEF DE SERVICE COMMERCIAL

Ce poste peut convenir à un ingénieur confirmé ECP, AM ou niveau équivalent, ayant une solide expérience technico-commerciale (secteur mécanique), capable de :

- participer à l'élaboration de la politique commerciale,
- gérer et développer un C.A. important (actuellement 140 millions de francs),
- animer une équipe d'ingénieurs technico-commerciaux,
- collaborer avec les bureaux d'études pour les produits nouveaux.

Anglais courant indispensable.
Allemand souhaité.

ORDRE DE GRANDEUR DE REMUNERATION
120.000 F +

Ecrire sous référence MF 319 CM.

GROUPE INDUSTRIEL FRANÇAIS
BIENS D'EQUIPEMENT RECHERCHE

INGÉNIEUR EN CHEF RESPONSABLE UNITÉ AUTONOME

Interlocuteur du service commercial, il dirigera, en mettant en œuvre des méthodes modernes de gestion et d'animation du personnel, une unité réalisant un C.A. de 40 millions, en coordonnant :

- les études,
- les méthodes,
- la production.

POSTE INTERESSANT, PERMETTANT REELLE EVOLUTION DE CARRIERE,
pour Ingénieur ECP, Mines, AM ou équivalent, ayant 8 à 10 ans d'expérience industrielle (de préférence dans fabrication unitaire ou petite série), de bonnes connaissances en mécanique et/ou chaudronnerie, la capacité de travailler dans société pratiquant décentralisation des responsabilités.

Poste ville province, proximité PARIS.

ORDRE DE GRANDEUR DE REMUNERATION
120.000 F +

Ecrire sous référence LE 318 AM.

GROUPE FRANÇAIS PLAN NATIONAL RECHERCHE POUR UNE DE SES UNITES (1.500 PERSONNES) GRANDE VILLE PROVINCE

DIRECTEUR

POSTE IMPORTANT ET DE HAUT NIVEAU qui conviendrait à un cadre, formation supérieure, ayant une solide expérience professionnelle impliquant commandement d'effectifs importants, gestion et habitudes des relations avec administrations, organismes officiels, collectivités locales...

SITUATION TRES INTERESSANTE DANS DOMAINE D'ACTIVITE EN FORT DEVELOPPEMENT POUR CANDIDAT DE PREMIER PLAN.

Ecrire sous référence RK 323 AM.

BREVETS D'INVENTION

Un Cabinet renommé offre de larges perspectives de carrière à un

INGÉNIEUR DE PREMIER PLAN

diplômé d'une grande école, ayant environ dix ans d'expérience en propriété industrielle (acquise en cabinet ou entreprises), capable

- de prendre la responsabilité d'affaires complexes,
- de s'affirmer comme un expert de haute qualification.

Anglais et allemand (au moins parfaitement lu) indispensable.

Lieu de travail : PARIS quartier St-Lazare.

Ecrire sous référence PI 322 AM.

TRES PUISSANT GROUPE FRANÇAIS 5.000 PERSONNES - SECTEUR TERTIAIRE FORT DEVELOPPEMENT - RECHERCHE POUR UNE DE SES FILIALES - GRANDE VILLE BRETAGNE

DIRECTEUR DE PRODUCTION

Ce poste peut convenir à un ingénieur ECP, MINES, AM ou équivalent, ayant une solide expérience professionnelle impliquant la direction d'un personnel nombreux et témoignant de réelles qualités d'organisateur, capable d'animer un effectif de 700 personnes environ.

FORMATION AUX TECHNIQUES PROPRES DE LA SOCIETE ASSUREE AU SEIN DU GROUPE.

Ecrire sous référence OH 321 AM.

etap
4 rue Massenet
75016 PARIS
discrétion absolue

société générale de fonderie

LEADER SUR LE MARCHE DU CONFORT DE L'HABITAT
C.A. consolidé 76 - 2,2 milliards

recherche

1) POUR SON USINE (800 personnes) DE PORT-BRILLET (près LAVAL 53)

UN ACHETEUR

FONCTION : il sera responsable des approvisionnements du "département cuisine" pour collectivités.

FORMATION : les candidats seront diplômés de l'enseignement supérieur (ingénieur ou gestion) et auront 1 à 2 ans d'expérience de la fonction achat.
Anglais souhaité.
Possibilité d'évolution dans le cadre du groupe SGF.

2) POUR SON SIEGE SOCIAL A PARIS (16è)

UN ATTACHE service juridique

FONCTION : il sera responsable du contentieux et aura également la charge des problèmes immobiliers.

FORMATION : licence en droit privé indispensable, DES souhaité.

EXPERIENCE : 1 à 2 ans dans le service juridique d'une société industrielle et commerciale, possibilité d'évolution dans le cadre du groupe SGF.

Adresser C.V. et prétentions à SGF - Service du Personnel - 8, Place d'Iéna - 75016 PARIS.

SOCIÉTÉ CONSEILS ENTREPRISES PLURIDISCIPLINAIRE

cherche

- Leaders Relations Industrielles
  DOIVENT CONVAINCRE ET REALISER (CONTACT, DIAGNOSTIC, CONTRAT).
- Intervenants expérimentés
  (CONSEIL, ASSISTANCE, MAINTENANCE).

- EFFICACITE IMMEDIATE REQUISE.
- REGIONS : PARIS, NORD, EST, RHONE-ALPES.
- SEULS, CANDIDATS DE HAUT NIVEAU MORAL ET PROFESSIONNEL RETENUS.

Adresser lettre manuscrite, photo, C.V. détaillé avec performances et prétentions à n° 8.212, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS (9e).

Editeur Paris,
publiant des livres de sciences humaines, littérature, politique,
cherche

ANIMATEUR COMMERCIAL

homme ou femme, jeune dynamique et consciencieux, ayant une bonne expérience commerciale, ainsi qu'une solide culture générale indispensable pour bien connaître le fonds.
Il s'agit, dans une maison moyenne, de contrôler et de dynamiser l'action du diffuseur, d'assurer la promotion des nouveaux titres.
Ecrire avec prétention et C.V., pour premier contact, au Cabinet Rabinovici, 217, rue du Fg-Saint-Honoré - 75008 PARIS.

IMPORTANT ORGANISME SOCIAL
à but non lucratif, recherche d'URGENCE

1) Pour SERVICE FORMATION :

CADRE niveau MAITRISE

ayant expérience organisation, négociation. Déplacements peu fréquents, pour travail organisation et animation.

2) Pour SERVICE DEVELOPPEMENT :

CADRE licencié en DROIT travail) ou EQUIVALENT

Ayant connaissances approfondies conventions collectives pour travail d'information et coordination.

3) Pour SERVICE CONTENTIEUX-RECOUVREMENT :

RÉDACTEUR (TRICE)

BAC G 1 ou équivalent. Petite expérience souhait.

4) Pour SERVICE RETRAITE :

EMPLOYÉES au classement

(minimum 30 ans)

EMPLOYÉ avec notions comptables

CORRESPONDANCIÈRE

EMPLOYÉE de BUREAU

INSTRUCTEUR dossiers retraites

5) DACTYLOS confirmées

Adr. C.V. dét. photo (qui sera retournée) et prét. à F.N.M.F. Service du Personnel
10, rue Desaix, 75730 Paris Cedex 15.

emplois régionaux



Nous sommes Sté d'Etudes et de Réalisations industrielles (200 km Est de Paris)

disposant de moyens importants d'études et de fabrication chaudronn., mécan., leader dans le matériel de fonderie

Nous voulons développer notre département manutention mécano-soudure, conception et fabrication machines spéciales pour industries diverses

et offrons situation d'

ADJOINT au Directeur ccial

à Ingénieur AM - ICAM - INSA ou équivalent.
Agé de 30 ans minimum, il aura acquis une expérience d'animation commerciale et gestion de 3 à 5 ans dans ces domaines d'activité.

Anglais courant.

A moyen terme cette situation devrait évoluer vers la Direction commerciale.

Les candidats auront communication verbale avec conseil d'orientation des résultats de l'examen de leur dossier.

Le candidat définitivement choisi sera suivi et intégré par notre Société pendant 6 mois.

Env. C.V. man. dét. av. photo. prét. ss réf. 9125 UT,

MORENO CONSEIL
17, rue Courmeaux.
51100 REIMS.

BANQUE RÉGIONALE
recherche

DEUX COLLABORATEURS DE HAUT NIVEAU

pour étoffer ses services de DIRECTION GENERALE
Lieu de travail : MULHOUSE

Ecrire avec C.V. et photo à n° 92.106, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

Rech. ARCHITECTE-URBAN.
5 années d'expérience.
Adress. C.V. et prét. à la Direct. Départementale de l'Equipement Bureau d'Etudes Départemental, av. W.-Churchill, 62000 ARRAS

Société Accumulateurs Industriels recherche pour S.A.V., Somme, Aisne, Ardennes, Marne, Meuse

DELEGUE

TECHNICO-COMMERCIAL

basé région Paris.
Formation électricité.
Envoy. C.V. et prétentions sous n° 89.442 B, BLEU, 17, r. Lebel, 94300 VINCENNES, qui transm.

La Sté française d'un groupe international de grandes installations de manutention dans le monde entier recherche

INGÉNIEUR D'AFFAIRES

responsable de son bureau de Paris. A.M., E.N.S.I. ou simil
Dix ans d'expérience.
Allemand courant indispensable
Mission : homme de contact et d'action commerciale, il devra obtenir des consultations, informer les services techniques de la société qui élaborent projets et devis, négocier et conclure.
Ses clients : engineerings, sociétés minières, portuaires.
Son expérience l'aura familiarisé avec l'étude, la réalisation ou l'exploitation d'installations de manutention continue.
Poste d'avenir stable.
Rémunération motivante.
Adressor C.V. détaillé à

SELETEC
Conseil en Recrutement,
67009 STRASBOURG CEDEX,
sous référence 689.

Société Distribution Banlieue Toulouse rech. Chef Comptable.
Niveau D.E.C.S. ou B.P. ayant grande expérience de ce poste, capable d'organiser et de diriger le service qui lui serait confié. Libre rapidement.
Ecrire avec C.V. détaillé à N° E. 9847 HAVAS, 31002 Toulouse Cedex.

CH. COLLABORATEUR

POUR DIRECTION CHANTIER (RHONE-ALPES)

formation cabinet d'architecte, expér. 5 ans min., bonne prés., 30 ans environ, motorisé.
Téléph. 387-11-66.

Dans le cadre de la poursuite de son expansion

NIXDORF COMPUTER

recherche pour son département INFORMATIQUE GENERALE

INGÉNIEURS COMMERCIAUX EXPÉRIMENTÉS

On demande des hommes sûrs, dynamiques, tenaces, de bonne présentation et EXCELLENTS VENDEURS, connaissant d'une manière très approfondie les matériels informatiques.

Ces postes de « cadre » d'excellent niveau conviennent à des candidats disposant d'une formation commerciale supérieure, pouvant justifier de résultats antérieurs dans la vente de produits identiques.

Ils auront pour mission de développer dans des secteurs qui leur seront confiés la vente d'une gamme très complète de matériels, en s'adressant à une clientèle de P.M.E. très variée.

La rémunération, liée aux résultats, comportera une garantie importante au départ, en rapport avec l'expérience et la formation.

Tél. ou écrire à MM. MARTELET ou TAUREAU, NIXDORF COMPUTER, 7, boulevard de Courbevoie, 92200 NEUILLY - Tél. 747-12-70.
Réponse discrète à toute candidature.

F. HOFFMANN LA ROCHE & Cie
DIVISION VITAMINES ET PRODUITS CHIMIQUES
recherche

le responsable de la division ALIMENTATION HUMAINE (FOOD)

Ingénieur diplômé, spécialisé dans la nutrition humaine, et ayant acquis par son expérience professionnelle de 5 années environ, de solides connaissances commerciales et de marketing, le Chef de la Division «Alimentation humaine» a notamment les tâches suivantes :

— Assurer la direction d'un groupe de plusieurs personnes, et coordonner leur activité,
— Elaborer et mener à bien les plans marketing à court, moyen et long terme,
— Participer personnellement à l'activité de promotion et de vente,
— Assurer les liaisons fonctionnelles de la Division avec la Direction et les autres entités de l'entreprise, au plan national et international.

Les candidats devront avoir au minimum 30 ans, posséder une très bonne connaissance de la langue anglaise, et si possible quelques notions de langue allemande.
La résidence de ce poste est en région parisienne, avec de très nombreux déplacements en province et à l'étranger.

Envoyer CV, photo et prétentions à HOFFMANN LA ROCHE
Département du Personnel - 52, boulevard du Parc
92521 NEUILLY S/SEINE

LES VILLAGES D'ENFANTS S.O.S. DE FRANCE

(Association reconnue d'utilité publique créée il y a 20 ans qui compte actuellement 7 villages, élève 400 enfants) recherchent leur

DIRECTEUR GÉNÉRAL

SA MISSION :

- Animer le fonctionnement des villages et conduire l'action de leurs animateurs.
- Animer les services du Siège : la direction administrative et financière, le contrôle de gestion, la direction psycho-éducative, le service des relations extérieures.
- Assumer personnellement les relations publiques auprès des organismes privés ou publics susceptibles de favoriser le développement de l'Association.

Il est Délégué du Conseil d'Administration, auquel il soumet sa politique et ses projets et rend compte de son action, de la vie des villages et de l'Association.

NOUS RECHERCHONS UN ANIMATEUR CAPABLE DE SE PASSIONNER POUR SA MISSION, POSSEDANT LE RAYONNEMENT PERSONNEL, L'ENVERGURE, LA CONVICTION INDISPENSABLES POUR DIRIGER ET INCARNER L'ASSOCIATION.

Une formation Universitaire ou Grande Ecole n'est pas obligatoire ; mais seuls des candidats de valeur ayant assumé, dans l'industrie ou dans un organisme à vocation sociale, des responsabilités humaines élevées sont à même d'occuper ce poste.

Ecrire avec C.V., photo et rémunération actuelle sous la réf. 2.216 à Mlle DANGER.



65, avenue Kléber
75116 PARIS
Discrétion assurée

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne TC
OFFRES D'EMPLOI	40,00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,08

	La ligne	La ligne TC
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03

offres d'emploi

responsable administratif
(h. ou f.)

90 000 F

Nous sommes une entreprise française spécialisée dans la conception et la vente de biens d'équipement sur le plan international. Notre réussite est due aux facultés d'innovation et à la souplesse d'adaptation de notre petite équipe dirigeante qui souhaite s'adjoindre un responsable administratif.
Il sera chargé de l'administration générale et du personnel ainsi que du suivi administratif des contrats (relations fournisseurs et clients, facturation, suivi des paiements COFACE).
Une expérience similaire est indispensable. La connaissance de langues étrangères serait un atout.

Envoyer C.V., photo récente et rémunération actuelle sous la réf. 70184/M (à mentionner sur l'enveloppe).
Le secret absolu des candidatures est garanti par :

BERNARD KRIEF CONSULTANTS
1, RUE DANTON 75263 PARIS CEDEX 06



Dans le cadre de son expansion continue et du renforcement de sa Direction du Traitement de l'information

GLAENZER SPICER
SOCIETE de MECANIQUE AUTOMOBILE
(2200 personnes)

située à POISSY (Yvelines)

Filiale d'un très important groupe international (120.000 personnes)

crée le poste de :

RESPONSABLE de PROJETS d'ORGANISATION

Ce poste s'adresse à un jeune diplômé d'une Grande Ecole (Centrale, Mines...) ayant suivi une option organisation ou possédant quelques années d'expérience en organisation.

Le profil du candidat retenu devra à terme lui offrir de réelles possibilités d'évolution dans la Société.

Très bon niveau de rémunération.

Adresser lettre manuscrite avec C.V. dét., photo et prétentions sous référence R.P.O. au Chef du Personnel — Boite Postale 60, 78301 POISSY CEDEX.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE

PARIS SAINT-LAZARE
filiale d'un groupe multinational disposant d'un important patrimoine locatif (habitations, locaux commerciaux, parkings) recherche pour administrer ses biens :

RESPONSABLE DE GESTION

Compétences requises : relation locataires, surveillance loyers, travaux et contrats d'entretien, gestion personnel, contentieux courant.
Plus généralement : toutes activités ADMINISTRATION DE BIENS.

Ecrire avec C.V explicite sous référence SIBAIL à :

CETAGEP
• 30, AVENUE AMIRAL LEMONNIER 78160 MARLY LE RO' •

GROUPE FRANCAIS A VOCATION INTERNATIONALE DANS L'INDUSTRIE DU VETEMENT DE LUXE

recherche le

DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

de ses filiales de Production en Europe

Il sera responsable, devant le Président, de la production directe et sous-traitée dans tous ses aspects (approvisionnement, livraison, planning méthode, équipement, etc.).

Il devra répondre de la Qualité.

En outre, il sera responsable des résultats d'exploitation des départements ou filiales de production.

— Expérience de plusieurs années dans l'industrie du vêtement ou connexes.
— Formation supérieure - profil international et pratique de l'anglais.

Résidence PARIS avec déplacements.

Rémunération élevée.

Envoyer C.V., lettre manuscrite et photo à No 92.493 CONTESSE Publicité 20, Avenue de l'Opéra 75040 PARIS CEDEX 01, qui transmettra.

AID (Analyse Informatique des Données) recherche

statisticien-informaticien

possédant expérience plusieurs années : connaissance FORTRAN et langage dépouillement d'enquêtes.

Adresser CV à : AID, 15, rue d'Angiviller, 78000-VERSAILLES.

Directeur Général Adjoint importante agence publicité recherche son assistante.

Il faut:
- accepter de faire du secrétariat
- avoir le goût de l'analyse et de la rédaction de rapports
- être passionnée de publicité, de communication, de marketing
- être diplômée de l'enseignement supérieur. Débutante ou non

Envoyer CV et prétentions à Françoise Jean F.C.A. Publicité - 36 rue du Louvre 75001 Paris.

Connaissez-vous l'A.F.P.A. ?
Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes.
Si vous êtes :

ingénieur ENSI
Physique-Chimie

- ayant acquis une expérience industrielle d'au moins 5 années des méthodes modernes d'analyses physico-chimiques (une expérience de la fabrication serait également appréciée).

Nous vous proposons dans notre Centre de CHAMPS/MARNE (77) le poste de :

responsable de formation

Votre mission :
- Animer une équipe de 14 Ingénieurs et Techniciens Supérieurs chargée de la formation de Techniciens Supérieurs Physiciens-Chimistes (formation initiale et formation continue)
- Assumer la responsabilité des enseignements en participant à leur conception
- Résoudre les problèmes techniques, pédagogiques et humains
- Représenter l'A.F.P.A. auprès de la profession.

Nous assurerons la formation indispensable à vos nouvelles fonctions.



Si cette offre vous intéresse, adressez votre C.V. détaillé à Alain DESPOIS, A.F.P.A., 13 place de Villiers 93108 Montreuil.
Les candidatures seront traitées de manière confidentielle.

HAVAS CONTACT

Nous sommes une société d'ingénierie et de construction de grands ensembles industriels affiliée à l'un des premiers groupes industriels français. Nous disposons de plusieurs services comptables autonomes et nous recherchons

CHEF DU SERVICE COMPTABLE

Siège - Trésorerie

Sa fonction consistera à définir, mettre en oeuvre et contrôler les procédures internes au service dans le cadre des directives générales fixées par le chef des services comptables.

Il encadrera et animera une équipe de 40 personnes.

L'homme que nous recherchons doit avoir une solide formation (DECS complet avec des connaissances du traitement des comptabilités par ordinateur) et justifier d'une expérience d'au moins une dizaine d'années acquise de préférence au sein d'une société d'ingénierie et/ou de construction mécanique.

Ecrire à No 92315, Contesse Publicité, 20, avenue de l'Opéra 75040 Paris Cedex 01 qui transmettra.

DAF

DAF FRANCE
recherche pour son
DEPARTEMENT INFORMATIQUE
équipé d'un IBM 3/12 écran 3270

un

PROGRAMMEUR ANALYSTE

Expérience 2 à 3 ans en programmation GAP/2 disques, connaissances CCP souhaitées.

un

PUPITREUR expérimenté

s/système IBM/3
Horaire 14h/22h

Les candidats intéressés sont priés d'envoyer leur candidature à:
DAF FRANCE Dept du Personnel
95470 SURVILLIERS

PARIS - LYON - MARSEILLE

DIRECTEURS AGENCES

MISSIONS DE HAUT NIVEAU
Expérience commerciale et technique en électricité, mécanique et thermique. Spéculation donnée par entreprise.

Grandes capacités indispensables pour animer, organiser, contrôler la vente, le montage et l'après-vente de nouveaux systèmes de chauffage domestiques et industriels.

Cand. man., C.V., prét. à Sud Marketing, sous le n° 12.109, 248, av. R.-Salengro - 13015 Marseille.

ingénieur analyste

A l'issue d'une période préparatoire, le candidat prendra en charge la formation de la clientèle et l'animation des stages.
Le poste évoluera ensuite vers des fonctions d'analyse ou d'assistance technico-commerciale.

LE CANDIDAT DEVRA :
— avoir soit une expérience professionnelle dans un domaine *similaire*, soit un niveau d'Etudes Supérieures Scientifiques (Maîtrise, Ecole d'Ingénieurs)
— avoir une bonne connaissance de l'Anglais.
Une connaissance du langage BASIC est souhaitable mais pas nécessaire.

WANG

Env. CV, photo et prétentions à M. le Directeur du Personnel WANG France 78/80, av. Gallieni 93170 Bagnolet

IMPORTANT LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE FRANCAIS
développant sa politique d'expansion internationale recherche

UN DIRECTEUR GENERAL
DE L'UNE DE SES FILIALES EUROPEENNES

- Le candidat à recruter rapidement devra :
  - être MEDECIN avec une expérience du marketing et de la gestion dans l'industrie Pharmaceutique.
  - être bilingue anglais et avoir une bonne connaissance de l'allemand,
  - avoir des qualités d'autonomie et de bons contacts humains,
  - avoir été responsable d'une unité opérationnelle,
  - avoir déjà mis en place et exécuté des politiques budgétaires.
- Mise au courant préalable à la prise de fonction, pendant 6 à 12 mois, durant lesquels seront confiées des missions ponctuelles de suivi de la promotion et de la visite médicales dans des filiales européennes nécessitant de fréquents déplacements de 2 à 5 jours.

Adr. lettre manuscrite + C.V. avec photo d'identité et prétentions sous réf. 1.298 à

f.n.p.m 198 av. Ch. de Gaulle, 92522 NEUILLY

SPERRY UNIVAC

DEUXIEME CONSTRUCTEUR MONDIAL D'ORDINATEURS
recrute

INGENIEURS COMMERCIAUX

Diplômés d'études supérieures, connaissant l'anglais et ayant acquis une expérience professionnelle d'au moins 2 ans dans la vente d'ordinateurs.

Nous offrons une rémunération élevée, de larges perspectives d'évolution et de promotion.

Adresser ettre manuscrite, C.V., photo et prétentions (réponse et discrétion assurées) sous réfer. M 11 Service du Personnel 3, rue Bellini - 92806 PUTEAUX.

Une entreprise (110 pers.) réputée dans sa spécialité mécano-soudure, désire confier la responsabilité de sa comptabilité, de sa gestion et de son administratif à un

cadre comptable

capable de l'assister dans la poursuite de sa politique de diversification ainsi que dans la rigueur de sa gestion.

Pour recevoir une information sur le poste, écrire sous réf. 5 RG à inscrire sur l'enveloppe (discrétion assurée) au

cog hébert conseil
Poissonnière Building
11, Fg Poissonnière - 75009 Paris

Important Groupe Privé d'Assurances

propose à **un jeune diplômé** *de devenir*

ANIMATEUR de FORMATION

au centre de formation professionnelle de son réseau commercial.

- Le candidat sera un homme jeune, libéré des obligations militaires, aimant la pédagogie des adultes et habitant la banlieue Ouest de Paris.

Ecrire avec C.V. et désir de rémunération s/réf. 14.093 à :

f.n.p.m 198 av. Ch. de Gaulle, 92522 NEUILLY S/SEINE

IMPORTANT GROUPE PHARMACEUTIQUE FRANÇAIS

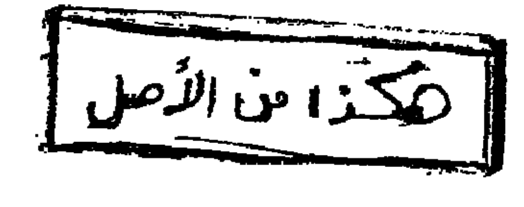
désire recruter pour son Département de Recherches

UN CHIMISTE ORGANICIEN

Le candidat devra être :
- titulaire d'un Doctorat d'Etat ;
- posséder une expérience d'au moins 3 à 5 années dans le domaine de la synthèse des alcaloïdes ;
- lieu de travail : Paris.

Rémunération intéressante.

Envoyer curriculum vitae à THIBAULT, B.P. 340, 75624 PARIS CEDEX 13, sous la référence 420.



offres d'emploi

directeur commercial

150 000 F +

Industrie Textile

Notre entreprise, rattachée à un groupe Français important, occupe un des premiers rangs de sa branche avec un chiffre d'affaires de 100 millions de francs et un effectif de : 1 000 personnes.
Le nouveau collaborateur que nous recherchons doit prendre en charge le développement d'un des trois départements de la société (produits d'équipement de la maison).
Son action portera tant sur la conception et la gestion des produits, que sur la définition de la politique marketing et sur son application, en France et à l'exportation; il sera aidé par deux chefs de ventes.
Ce poste nécessite chez son titulaire une expérience réussie de direction commerciale (marketing et vente) acquise si possible, dans l'industrie textile.
Anglais et allemand souhaités.
Résidence Paris.

Envoyer C.V., photo récente et rémunération actuelle ss la réf. 1025/M (à mentionner sur l'enveloppe).
Le secret absolu des candidatures est garanti par :

BERNARD KRIEF CONSULTANTS
1, RUE DANTON 75263 PARIS CEDEX 06

SOCIETE INTERNATIONALE
leader dans sa branche, recherche

attaché de direction

du SERVICE EXPORTATION
(pour développement grande exportation)

Activité : TISSU ENDUIT pour ameublement, maroquinerie, chaussures, vêtements.
Le candidat sera chargé, sous la responsabilité du Chef de Service :
- d'ouvrir de nouveaux marchés pour de nouveaux produits,
- de participer au recrutement et à l'animation de nouveaux agents,
- de contrôler et stimuler les agents en place.

Anglais courant indispensable. Espagnol et allemand appréciés.
Age minimum 27 ans.
Formation Grandes Ecoles de Commerce.
Adresser lettre manus. et CV, sous référence 11.648 M
HAVAS CONTACT
156, Boulevard Haussmann, PARIS 8è.

P.M.E. - CENTRE en expansion

Le doublement de notre activité en cinq ans nous conduit à une réorganisation complète de nos moyens de gestion (machines comptables électroniques et ordinateurs).

C'est pourquoi nous recherchons

UN GESTIONNAIRE

— Capable de prendre en main la coordination de ces moyens et d'assurer l'interface avec nos conseils.

— Le candidat sera âgé de 35 ans min. et possédera une solide expérience de la comptabilité et de la gestion à un niveau de la responsabilité.

IL SERA FAMILIARISE AVEC L'INFORMATIQUE
Nous accordons plus d'importance à l'expérience et au contact humain qu'aux diplômes.
LA REUSSITE dans ce poste peut conduire le candidat à s'intégrer à l'équipe Direction.

Envoyer C.V. manuscrit, photo et prétentions à J.M.H. Consultant, 14 bis, rue de la Révolution, 93100 MONTREUIL.

IMPORTANTE ENTREPRISE
DE TRAVAUX PUBLICS
C.A. 900 millions — Effectif 5.000 pers.
recherche pour un de ses Services
Banlieue SUD de Paris

ADJOINT ADMINISTRATIF

Il sera de formation générale supérieure (Administrative et Comptable)
Il lui sera notamment confié, en étroite collaboration avec le Chef de Service, l'animation et la responsabilité de la gestion administrative et comptable (contrôle de gestion, marchés, organisation...)
Agé au minimum de 32 ans, il aura quelques années d'expérience dans les fonctions précitées, si possible dans la profession.
Ce poste offre des possibilités d'évolution dans une Entreprise nationale en expansion.
Env. CV manuscrit et prét. s/réf. 8625 à
organisation et publicité
2 RUE MARENGO 75001 PARIS/OU TRANSMETTRA

Filiale Groupe Industriel Européen
PARIS OUEST
recherche

CADRE COMMERCIAL
ou
TECHNICO-COMMERCIAL

Préférence sera donnée
à ingénieur chimiste ou assimilé

FONCTION :
— Marketing et gestion commerciale produits chimiques industriels et matières premières.
— Contacts à tous les niveaux avec clientèle existante très diversifiée.

Déplacements à prévoir en France et C.E.E.
Anglais courant indispensable. Allemand souhaité.
Perspectives réelles d'évolution personnelle.

Adresser C.V. très complet et photo récente, à n° 92.447, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, 75040 PARIS Cedex 01, qui transmettra.

THE FIRST NATIONAL
BANK OF BOSTON

recherche
DIPLOMÉ(E) D'ÉTUDES SUPÉRIEURES
+MBA si possible
même débutant pour être:

ANALYSTE FINANCIER

chargé de l'étude des dossiers entreprises

Il faut:
Une parfaite maîtrise de l'anglais,
le goût de l'étude mais aussi des contacts commerciaux.
Le poste peut évoluer d'ici 2 ans vers un poste d'Attaché de Direction.

Envoyer C.V. complet et prétentions
sous réf. B 203 à INFRAPLAN CARRIERES
Tour de Lyon 185, rue de Bercy
75012 Paris, qui est chargé de cette recherche.

SINTRA

recherche pour
SA DIVISION INFORMATIQUE

AGENTS TECHNIQUES de PLATE-FORME
A.T. 1 - A.T. 2
formation F.P.A.
BAC F2.

AGENTS TECHNIQUES D'ÉTUDE
A.T. 2 - A.T. 3
formation B.T.S. plus quelques années d'expérience.

Adresser C.V., prétentions à la Direction du Personnel,
26, rue Malakoff,
92600 ASNIERES.

Pour renforcer ses structures comptables et administratives, l'un des départements spécialisés d'un puissant groupe de construction et de travaux publics (C.A. 3.000 M) recherche

chef comptable

de formation supérieure (DECS, BP ancien régime, ESC option comptabilité-finance ou équivalent). Responsable d'une équipe qu'il devra animer, coordonner et contrôler, il aura pour mission de superviser la bonne réalisation de l'ensemble des travaux comptables et de gestion analytique en étroite relation avec les moyens informatiques centralisés.
Egalement, une connaissance des problèmes de fiscalité à l'Etranger ainsi qu'une expérience des travaux publics sont souhaités.
Connaissance de l'anglais très appréciée.
Env. CV, photo et rémun. act. sous réf. 312M à



Cabinet Jean-Claude MAURICE
Conseil en Gestion du Personnel
42, rue Legendre - 75017 Paris

Société Multinationale recherche

ANALYSTE SYSTÈME

pour un Service Etudes Informatiques

MISSION :
Il devra participer à des développements de projets en « BATCH » et ultérieurement à des expansions en temps réel.

L'HOMME :
- 3 ans d'expérience minimum dans la fonction d'Analyste connaissant la méthode « CORIG » et si possible les produits programmes « GIP » et « PROTEE » ;
- connaissance indispensable du Cobol et de l'environnement IBM 360 ou 370.

Anglais souhaité

Poste situé en banlieue parisienne

Ecrivez s/référ. X 134, à INFRAPLAN CARRIERES, 185, rue de Bercy, 75012 Paris, qui traite les candidatures.





HOECHST FRANCE

recherche pour son département agricole
(produits phytosanitaires)

UN INGÉNIEUR AGRONOME
(ENSA - INA)

Adjoint du responsable « développement », il participera aux activités suivantes :
— constitution des dossiers toxicologiques et biologiques nécessaires à l'obtention des autorisations de vente ;
— élaboration de l'ensemble des études, notamment de marchés, liées à la commercialisation des produits phytosanitaires.

Ce poste conviendrait à un jeune ingénieur ayant si possible une première expérience dans un des deux domaines précités et possédant des connaissances dans l'expérimentation des produits phytosanitaires.

La connaissance de l'allemand est indispensable.

Adresser C.V. et prétentions HOECHST FRANCE
Département des Ressources Humaines
Mlle FAVRE, Tour Roussel Nobel
Cedex 3 - 92080 PARIS LA DEFENSE.

ETABLISSEMENT FINANCIER (2e arrondissement)

en développement régulier, filiale d'un groupe bancaire de tout premier plan, recherche :

JEUNE FEMME
CADRE ADMINISTRATIF

MISSION :
- Préparation des Conseils et Assemblées, élaboration des rapports, procès-verbaux et comptes rendus, préparat. des documents d'information.
- Gestion administrative du personnel (50), constitution et suivi des dossiers individuels, formation, questions sociales.
- Suivi des frais généraux.

Ce poste de confiance requiert :
— formation supérieure : Sciences Po, HEC-JF, ou expérience confirmée dans les dom. précités ;
— 35 ans minimum ;
— qualités d'initiative, d'organisat. et de rédact. ;
— bonne connaissance du Droit des Sociétés.

Ecrire avec C.V., photo et prétentions ss réf. 2.260 à



65, avenue Kleber.
PARIS-16e.
Discrétion assurée.

VOLKSWAGEN
FRANCE SA
recherche

2 animateurs de formation commerciale

Ils seront chargés de préparer et d'animer des stages pour le Personnel des concessionnaires de la marque.

Ces postes conviennent à des diplômés d'études supérieures, ayant une bonne expérience de la vente ou de l'animation de stages en milieu commercial.

Une période de formation-intégration leur permettra de prendre connaissance des produits de la marque et d'acquérir les compléments indispensables à leur pleine efficacité.

Prévoir de nombreux déplacements.

Envoyer CV, photo et prétentions au Département du Personnel, B.P. 62
02600 VILLERS-COTTERETS.

NOUS SOMMES UN GROUPE MÉTALLURGIQUE FRANÇAIS DE TAILLE INTERNATIONALE.
Nous cherchons, pour notre siège à Paris, un

ingénieur adjoint au chef du service marketing

Cet ingénieur ECP ou AM, d'au moins 30 ans, a acquis une double expérience de la vente ou du technico-commercial et d'études de marchés de produits industriels de base : métallurgie, verre, chimie, pétrole, dans une société internationale ou en cabinet.

Sa mission : conduire les études de marchés de nos produits ; établir les prévisions d'évolution à l'aide de modèles économiques et d'analyses statistiques ; fournir à la direction commerciale les documents de synthèse permettant de définir sa politique commerciale et sa politique produits.

Ce poste nécessite de brefs déplacements à l'étranger et la pratique courante de l'anglais.
Ecrire à Y. CORCELLE ss réf. 3107 LM.



ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE - 75008 PARIS
LYON-LILLE-BRUXELLES-GENEVE-LONDRES



LogAbax
informatique

recherche pour l'ensemble
de ses directions régionales

PARIS - PROVINCE

INGÉNIEURS COMMERCIAUX
et
ATTACHÉS COMMERCIAUX

confirmés sur mini-ordinateurs
de gestion

Un intéressement minimum sera garanti pendant la période de démarrage.

Adresser C.V. et prétentions sous référ. 126, Direction du Personnel, 77, av. Aristide-Briand, 94110 ARCUEIL.

BANQUE US

recherche pour son Département Immobilier

un attaché de direction

- *connaissant bien le montage et le suivi des Crédits Promoteurs,*
- *ayant un niveau d'anglais satisfaisant.*

Adresser lettre et C.V. détaillé ss réf. 2188/JR à : A.M.P. 40 rue Olivier-de-Serres 75015 PARIS qui transmettra (Discrétion assurée)

---

b.i.c.s.

BANQUE POPULAIRE INDUSTRIELLE
ET COMMERCIALE
DE LA RÉGION SUD DE PARIS
Siège Social : MONTROUGE (92120)
55, avenue Aristide-Briand

Dans le cadre du renforcement de ses effectifs, le Service INFORMATIQUE :

Offre situation à :

ANALYSTES-PROGRAMMEURS

- Formation supérieure / Parfaite maîtrise du COBOL.
- Deux ans d'expérience en analyse organique et programmation.

Le Service INFORMATIQUE est équipé de deux BURROUGHS 4700 - le lieu de travail est situé à MORANGIS (proximité CHILLY-MAZARIN).

Adresser C.V., photo, prétentions, à la Direction du Personnel - Siège Social.

Référence : "INFORMATIQUE".

---

metrix

Division Instrumentation
de la Société des produits industriels I.T.T.
recherche

INGÉNIEUR DE VENTES

pour son agence de PARIS

MISSION : Dans le cadre d'objectifs annuels, assure dans un secteur géographique déterminé, la vente d'instruments de mesure électrique et électronique auprès de notre clientèle : grossistes, industries, enseignement...

PROFIL SOUHAITE : Ingénieur électronicien ou niveau équivalent, ténacité, sens de la négociation, esprit d'équipe.
La connaissance théorique et pratique des techniques de ventes sera appréciée.

Adresser C.V. manuscrit, photo et prétentions à METRIX, Direction du Personnel, Boîte Postale 30 - 74010 ANNECY.

IMPORTANT GROUPEMENT DE DISTRIBUTION DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION (80 entreprises adhérentes)

CREE LE POSTE DE

directeur général

LE POSTE EXIGE : • une bonne connaissance des commerces de Gros et Négoce, • une excellente expérience commerciale et financière de préférence en P.M.E. performante, • l'habitude des négociations.

L'HOMME : • participe à l'élaboration de la politique du groupement et est responsable de son application devant le Président, le Conseil de Direction et tous les adhérents, • est l'interlocuteur permanent et le conseil des Chefs d'entreprise, • est le patron direct des différents services du siège.

Toutes les candidatures (C.V. et salaire souhaité) sont reçues sous référence 11601M, à HAVAS CONTACT, 156 boulevard Haussmann 75008 Paris, qui s'engage à répondre à toutes les demandes.

ROCHE BIOELECTRONIQUE

qui, dans le cadre du Groupe suisse
HOFFMAN LAROCHE
développe et fabrique en France des ÉQUIPEMENTS d'ÉLECTRONIQUE MÉDICALE de haute technologie (160 pers.), rech. pour VÉLIZY-VILLACOUBLAY un

CONTROLLER

pour prendre en charge
- La COMPTABILITÉ GÉNÉRALE
- La COMPTABILITÉ ANALYTIQUE
- Le CONTROLE DES PRIX DE REVIENT

et, de manière générale, l'ensemble de la fonction financière dans l'Entreprise. Il dépendra directement du Directeur Général et bénéficiera d'une large délégation fonctionnelle du Controller central en Suisse.

CE POSTE ÉVOLUTIF conviendrait à un homme (ou une femme) de + de 30 ans, de formation comptable supérieure, ayant déjà exercé des FONCTIONS SIMILAIRES EN ENTREPRISE et, plus particulièrement spécialisé dans la Gestion industrielle. ANGLAIS INDISPENSABLE.

DISCRÉTION ABSOLUE. Lettre manuscrite, CV détaillé, photo, rémunération ss réf. 3678 à

SC sélection conseil
6, PLACE DU MARECHAL JUIN, 75017 PARIS

SOCIETE BOURSE - MATIERES PREMIERES
RECHERCHE HOMME ou FEMME
POUR EXERCER LA PROFESSION DE REMISIER

Après une formation intensive et un examen officiel, le candidat accédera à une situation de tout premier ordre, rémunérée à la commission, dans un secteur passionnant et en pleine expansion.

Ecrire avec curriculum vitae détaillé et photo, sous référence 1.000 G, à N.S. & ASS., 44, rue Lamarck, 75018 PARIS, qui transmettra.

offres d'emploi

tubest

Filiale de la Compagnie Générale des Voitures CA : 68 millions de Francs

Fabricant de tuyaux métalliques flexibles de haute technicité pour l'industrie et le bâtiment,

recherche un

Ingénieur Mécanicien

30 ans minimum.
Il sera destiné à prendre la

Responsabilité de la Production

(coordination des services Achats, ordonnancement, Fabrication, Magasins) sous l'autorité du Directeur Industriel.
Dans un premier temps, il reprendra et développera le service Achats, dans le but, en particulier, de se familiariser avec les méthodes de la Société.
La fonction finale nécessite une expérience de plusieurs années de la conduite des hommes.

Les dossiers de candidatures —sous Réf.M.1268 à préciser sur l'enveloppe— seront traités confidentiellement par

DEVELOPPEMENT

10 rue de la Paix, 75002 Paris.

T. R. T.

recherche

INGÉNIEURS
TECHNICO-COMMERCIAUX ÉLECTRONICIENS

Expérience 3 ans minimum exigée.

1) INGENIEUR DE PROJETS
ayant une expérience technique dans la commutation et la transmission de données. Intéressé par les contacts commerciaux.

2) Commercialisation de matériel de transmission et de télé-informatique.

Adr. C.V. et prét. n° 92.546 CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, PARIS-1er.

CHEF DES VENTES
alimentation
120.000 F. an

Un important groupe alimentaire leader dans sa branche recherche un chef des ventes pour son établissement de la

Région Parisienne

Ce cadre sera appelé à :
- animer une équipe de vente et de promotion de 30 personnes
- gérer l'ensemble des clients (C.A. de 100 millions en 1976)
- assurer les relations et les négociations avec les grands clients jusqu'au niveau le plus élevé.

Une bonne formation de base aux techniques de marketing et de merchandising est demandée.

Adresser C.V. et photo à No91357, CONTESSE PUBLICITE, 20, av. de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

HURÉ S.A.
PREMIER CONSTRUCTEUR FRANÇAIS DE FRAISEUSES

à vocation internationale
recherche

3 DELEGUES
COMMERCE EXTERIEUR

Ingénieurs Diplômés Grandes Ecoles disposant de l'expérience technico-commerciale nécessaire pour recevoir la responsabilité d'animer des secteurs exportation.
L'une des quatre langues suivantes est nécessaire : anglaise, allemande, espagnole, italienne, selon zone géographique.

Les candidats sont priés d'adresser un curriculum vitae manuscrit avec photo récente au Secrétariat du Président, 80, rue des Meuniers - 92222 BAGNEUX
(Une entière discrétion est assurée.)

IMPORTANTE SOCIETE (600 M C.A.)
aux activités mettant en cause des technologies d'avant-garde recherche pour PARIS

INGENIEUR ELECTRONICIEN

de formation supérieure (Sup-Elec ou équivalent) âgé de 30 ans au minimum et ayant acquis des connaissances approfondies en matière de micro-électronique (établissement de schémas, intégration de circuits nouveaux...) si possible au contact de réalisations industrielles de produits de grande consommation.
Connaissance de l'anglais souhaitée.
Env. CV, photo et rémunération actuelle sous référence 310 M à

Cabinet Jean-Claude MAURICE
Conseil en Gestion du Personnel
42, rue Legendre - 75017 Paris

IMPORTANTE SOCIETE AERONAUTIQUE
Banlieue Sud, recherche pour son SERVICE PAYE :

CADRE
(masculin) QUALIFIE
— Très au courant paies manuelles et informatiques ;
— Déclarations URSSAF, tenue des journaux ;
— Bonnes connaissances conventions de la métallurgie et législation sociale.
Ecr n° 92 368, CONTESSE Pub 20, avenue de l'Opéra Paris-1er.

VULCANIC

LEADER DU CHAUFFAGE ELECTRIQUE, INDUSTRIEL

(Thermoplongeurs, Aérothermes, Résistances ; Colliers.

recherche

TECHNICO-COMMERCIAUX
(NIVEAU B.T.S.)

a) SÉDENTAIRES
(lieu de travail : Neuilly-sur-Marne)

b) ITINÉRANTS
(Paris et région parisienne)

Chargés d'orienter et de conseiller *notre clientèle composée* d'installateurs, de prescripteurs et d'entreprises.

LES CANDIDATS AURONT :
- Une solide connaissance et l'expérience de l'électrotechnique (thermique appréciée).

IL LEUR SERA OFFERT :
- Une formation aux produits et aux techniques de la Société.
- Un salaire fixe important.
- Des possibilités d'évolution intéressantes.

Adr. C.V. détaillé, photo et salaire actuel en précisant le poste souhaité : SEDENTAIRE ou ITINERANT) sous référ. : V L.M. 01/77 à :

CABINET H. A. BOTH
3 BIS, RUE DES ECOLES, 78400 CHATOU.

RÉGIE PUBLICITAIRE

JEUNE MAIS DEJA DE BONNE NOTORIETE. SON DIRECTEUR GENERAL recherche à PARIS (entre Etoile et Maillot)

JEUNE Assistante relations extérieures

CAPABLE :
- REDIGER aisément courriers délicats (à hauts fonctionn. et personnalités).
- ASSURER RELATIONS PUBLIQUES : concevoir et organiser manifestations, rapports avec la presse professionnelle.

EXCELL. PRESENTATION ET 1re EXPERIENCE PERFORMANTE INDISPENSABLES.

DISCRETION ABSOLUE.
Lettre manuscrite, C.V. et photo et salaire sous référ. 3 693 à :

SC sélection conseil

Impte Société d'automatisme recherche

INGÉNIEURS

ayant une bonne expérience

MITRA 15 - T 1600
T 2000 - PDP 11

Pour postes :

CHEF DE PROJET

Env. C.V. man., photo et prét à SWEERTS B.P. 269, 75424 Paris Cedex 09 qui transmettra

---

Sté expertise comptable rech. pour un de ses clients :

CHEF COMPTABILITÉ

connaissant bien comptabilité analytique, budget, ayant bonnes connaissances d'informatique de gestion. — Ecrire à SFECF, 2, avenue Hoche, Paris (VIIIe).

TITN
SOCIETE DE SERVICES EN INFORMATIQUE
(près Orly) recherche

INGÉNIEUR
grande école (option informatique), ayant 1 à 2 ans expérience pour travaux logiciels sur mini - ordinateur.
Envoyer C.V. et prétentions : 1, rue G.-Eiffel, 91420 Morangis.

IMPORTANTE ENTREPRISE SECTEUR OPTIQUE recherche

TRADUCTRICE BILINGUE
(Français - Allemand)

Dactylo indispensable.
Sténo souhaitée.

Lieu de travail PARIS.

Ecrire avec C.V. et prétentions, n° 92.854, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

Sté Expertise-Comptable rech. :

COLLABORATEURS

possédant formation d'ingénieurs grande école et poursuivant Etudes d'Expertise-Comptable pour être appelés ultérieurement à fonction de Direction.
Ecrire à S.F.E.C.F.
2, avenue Hoche, 75008 Paris.

C.C.E. AIR FRANCE rech. urgt
Agent Administratif
Bac + notions droit. Tr. bonne expér. profess. dans gestion dossiers assurance corporel. et matériel. Poste à durée déterminée 6 mois. Libre de suite. Ecrire av. C.V., C.C.E. Air France, Europa 103 - 94532 Rungis Cedex.

Ecole Langues rech. Prof. anglais ou allem. Lang. mat. exig. Téléphone : 260-55-05.

Rech. Professeur pour mise au point stylistiq., rédact. de rapp. Ecr. n° 161, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

IMPORTANTE
SOCIETE INTERNATIONALE
recherche

assistant administratif

MISSION :
Animateur d'un groupe administratif, assurant l'administration d'un service des ventes (gestion, statistiques, contrôle des stocks, commissions Agents, etc.)

QUALIFICATION :
- Sens de l'organisation et des méthodes,
- Très bons contacts humains,
- Maîtrise de soi,
- Faculté d'adaptation.

EXPERIENCE :
- Quelques années d'expérience du travail dans un poste comparable.
- Si possible notions d'informatique (gestion des fichiers en accès direct).
- La connaissance de l'Anglais serait appréciée.

Env. av. c.v. photo et prét. à Havas Contact 156, bd Haussmann 75008 Paris. S/réf. 32978.

HAVAS CONTACT

GROUPE FRANÇAIS

de niveau international
(C.A. 1,5 milliard)
crée au sein de sa Direction Financière un poste de :

RESPONSABLE FINANCIER
des Filiales France

Ce collaborateur sera l'un des deux adjoints directs du Directeur Financier.
Minimum 35 ans

Il se verra confier :
- l'étude des structures et besoins financiers de ces filiales ;
- la mise au point des crédits nécessaires ;
- les relations avec les banques ;
- le contrôle des opérations de trésorerie.

Il participera également aux problèmes de gestion financière et budgétaire de la Société mère.

Formation supérieure et 10 ans d'expérience bancaire d'exploitation sont indispensables.

Env lettre manuscr. avec C.V. à n° 92.607.

cabinet leconte 4, rue Amiral Courbet 75116 PARIS.

---

marketing et élevage

IMPORTANTE
SOCIETE INTERNATIONALE

nous proposons aux éleveurs des produits d'hygiène et de santé pour les besoins de leur élevage.

Pour poursuivre notre progression déjà importante nous recherchons un

JEUNE CADRE MARKETING

ayant 2 à 3 ans d'expérience dans milieu agricole.

Une bonne connaissance des marchés de l'élevage sera un atout supplémentaire.

Il aura à proposer et à mettre en œuvre la politique de développement et les plans d'actions commerciaux et publicitaires.

Il sera répondu à toute candidature. Envoyer C.V. et prétentions à No 92653 CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01 q.tr.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ PRODUITS CHIMIQUES et MATIÈRES PLASTIQUES

recherche

DEUX AGENTS DE TRÉSORERIE

ayant une expérience minimum de 2 à 3 ans dans service financier d'entreprise ou service étranger de banque.

L'un responsable des comptes en banque en valeur et leur suivi,
L'autre des recettes et dépenses en devises et du dénouement des opérations de change.

Adresser curriculum vitae et photo à :
HAVAS CONTACT, 156, boulevard Haussmann, 75008 PARIS s/réf. 32.983 qui transmettra.

ORGANISME FINANCIER
Paris 9e
(quartier Opéra - Chaussée d'Antin)
recherche pour son
SECRETARIAT GENERAL

Cadre Juridique

Licencié (ée) en droit

AURA EN CHARGE :
– Conseil et Assemblées de la Société et de ses filiales.
– Etudes diverses portant sur les aspects spécifiques au Secrétariat Général (outre les Conseils et Assemblées générales : administration du personnel, gestion des biens, relations extérieures ...)

Expérience 3 ans minimum dans poste similaire indispensable.

Adresser C.V. manuscrit, photo et prétentions s/réf. 1155 M à :
M. JEAN PETERFALVI
139 rue des Etats-Unis
36000 CHATEAUROUX

pro/jets

Groupe en pleine expansion Conseil en entreprise recherche :
pour fonction commerciale - nouveaux créneaux -
PERSONNES JEUNES, ENTREPRENANTES, DYNAMIQUES.
Envoyer C.V. + photo, à : Sté FOGA, 31, r. Boissy-d'Anglas, 75008 Paris.

IMPORTANTE
SOCIETE DE PUBLICITE
Quartier Saint-Lazare
recherche :
Programmeur - Analyste
Expérimenté - GAP 2
IBM 3/12 + CCP.

Envoyer C.V. et prétentions, à DAUPHIN OTA - M. ZNATY 65, r. de la Victoire, 75009 Paris

---

Impte Société recherche pour ses Services Comptables
JEUNE E.S.C.
Ecrire avec C.V. et prétent., à n° 3.187, SPERAR, 12, rue Jean-Jaurès - 92807 Puteaux.

Société en pleine expansion du sec. œuvre Rég. Paris N.-E. recherche un excellent

TECHNICO-COMMERCIAL

pour accomplir une mission de Promotion d'un produit nouveau.
Ce poste exige des compétences techniques B.E.T. (études, devis, marchés) et un réel SENS COMMERCIAL à développer auprès des professionnels du Bât. (architectes, entreprises, négociants, etc...), ainsi que l'animation du réseau de vente.
Ce poste à importants objectifs de développement à travers des possibilités nouvelles évoluera vers la fonction de
CHEF DE PRODUIT.
Ecrire avec C.V. manuscr. dét., photo et prétentions, à :
Média-Concept
118, rue de la Croix-Nivert
75015 PARIS.

IMPORTANT GROUPE CHIMIQUE INTERNATION.
recherche

COLLABORATEURS EXTÉRIEURS

— 25 ans min., libres de suite, très bons vendeurs, plusieurs années expér. dans biens intermédiaires et produits de base.
— Disponibles pr déplacements constants en métropole.
— Résidence région parisienne.
— Possibilité position Cadre.
— Conditions selon expérience.

Adresser lettre manuscrite, C.V. détaillé, photo récente (retournée), prétent., n° 34.472, Publicité ROGER BLEY 101, rue Réaumur, 75002 Paris.

PEINTURES
ENCRES D'IMPRIMERIE
Importante Sté internationale recherche pour ses usines françaises :

UN CHEF DE FABRICATION

HAUTEMENT QUALIFIE
Stage de plusieurs mois en Allemagne fédérale.
Pour assurer ensuite direction technique si capable.
Langue allemande souhaitée.

Ecr. avec C.V. s/réf. 7.322, à P. LICHAU S.A., 10, r. de Louvois, 75063 Paris Cedex 02, q. tr.

IMPORTANT
ORGANISME
TECHNIQUE DE POINTE
NORD DE PARIS

recherche pour son Département STATIQUE et DYNAMIQUE des STRUCTURES

UN INGÉNIEUR
GRANDES ECOLES ou EQUIVALENT

ayant une bonne expérience de la méthode des éléments finis dans le domaine statique et dynamique.

Anglais indispensable.

Adresser C.V., photo et prétent à 91.053 CONTESSE PUBLICITE 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

INSTITUT de RECHERCHES PROSPECTIVES
recherche
JEUNE ECONOMISTE JOURNALISTE
— Parfaitement bilingue anglais
— Formation sérieuse
— Idées originales
Ecr. n° T 097.637 M, Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris 2e.

Société Fiduciaire d'Expertise comptable et de commissariat aux comptes organisée en cabinet de groupe implantation internationale recherche

1) EXPERT COMPTABLE DIPLOMÉ

Plusieurs années d'expérience de cabinet exigées, licence, H.E.C. ou équivalent appréciés.
— Anglais souhaité
— Pour direction équipes
— Missions de haut niveau FRANCE et ETRANGER
— Situation d'avenir
— Association rapide possible

2) CONSEILLER DE GESTION ORGANISATION

Centrale - Arts et Métiers - H.E.C. - ESSEC - ICG ou équivalent
— Expérience requise en cabinet d'organisation
— A.D.M.I.N. et générale
— De conseil de gestion et d'informatique.
Déplacements FRANCE et ETRANGER

Adr. C.V. manuscrit et prétentions, sous n° 7.468, à L.T.P. 31, bd Bonne-Nouvelle, 75002 Paris, qui trans.

ORGANISME SOCIAL NATIONAL
recherche pour DIVISION ORGANISATION et METHODES

UN CADRE

Qui prendra en charge :
— Etudes de circuits administr.
— Conception d'imprimés
— Missions de conseil
Niveau Etudes supérieures et expérience concrète en organisation nécessaire.
Salaire annuel 56.000 F.

Adr. C.V. et photo, s/n° 8.139, L.T.P. 31, bd Bonne-Nouvelle, 75002 Paris, qui trans.

SOCIETE PARIS
vocation export recherche

CHEF COMPTABLE

B.P., D.E.C.S., expérience similaire 5 ans, préférence connaissances T.P., anglais courant exigé, situation d'avenir pour candidat capable. Ecrire sous référ. 7.321, à P. LICHAU S.A., 10, rue de Louvois, 75063 PARIS CEDEX 02, qui tr.

---

ingénieur concepteur

110 000 F +

Une Société française de construction électrique membre d'un puissant groupe international, recherche un ingénieur concepteur pour sa Direction Informatique.
Rattaché au responsable des études, il devra conseiller les établissements dans le choix des méthodes informatiques de gestion de production, établir des priorités au sein de la Société, coordonner les projets de gestion de production et mener à bien la réalisation des projets les plus importants, qui lui seront confiés.
Nous voyons à ce poste un ingénieur Grande Ecole ou équivalent ayant déjà assuré en tant que chef de projet, l'étude et la mise en œuvre de systèmes de **gestion de production.**
La structure de la Direction Informatique au sein du groupe permet d'envisager une évolution de carrière très positive pour des candidats de valeur.
Envoyer C.V., photo récente et rémunération actuelle sous la réf. 61232/M (à mentionner sur l'enveloppe) à D. JALBERT.
Le secret absolu des candidatures est garanti par :

BERNARD KRIEF CONSULTANTS
1, RUE DANTON 75263 PARIS CEDEX 06

sperar

École Supérieure de Commerce

recherche

ATTACHÉ A LA DIRECTION DES ÉTUDES

Le poste :
— Encadrement des étudiants pour l'ensemble des stages effectués dans les entreprises.
— Gestion et développement du portefeuille de stages.
— Participation aux soutenances de mémoire de stages.
— Participation à la définition de la politique pédagogique.

Le candidat :
— 30 ans, diplômé Grande Ecole de Commerce.
— Expérience des contacts avec les entreprises.
— Sens des contacts et de l'organisation.
— Anglais parlé courant, allemand souhaité.
— Disponible rapidement.

Adresser lettre, C.V. et prétentions à la Direction des Etudes, ESSCA, 1, rue Lakanal, 49000 ANGERS.

Après l'étude et l'analyse du problème client, intervient la "traduction informatique".
Il s'agit de concevoir le programme d'application, d'assurer les essais et la formation du personnel utilisateur chez le client,

Nous choisirons nos futurs collaborateurs parmi des

ANALYSTES PROGRAMMEURS

Nous leur demandons, pour pouvoir intervenir sur les ordinateurs de bureau de la classe Audit 5 et 7
- une formation informatique
- d'avoir de bonnes connaissances des problèmes de gestion (comptabilité, paie, facturation).
- une expérience pratique d'au moins 2 ans d'Assembleur (IBM ou autres constructeurs) ou de PL 1.

Des postes sont à pourvoir à PARIS

olivetti

Adresser c.v. et prétentions à Monsieur LAJEAT, sous réf. S 01, OLIVETTI FRANCE, D.P.R.H.
91, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 PARIS.

HAVAS CONTACT

ORGANISME PUBLIC NATIONAL

recherche

CADRES FONCTIONNELS

pour concevoir et réaliser des actions d'organisation au profit d'organismes décentralisés sur l'ensemble du territoire, assurer leur mise en place et animer la formation des gestionnaires.

● IL EST DEMANDE :
— formation I.E.S.T.O., SC. ECO. Maîtrise de gestion, I.U.T. informatique, gestion et administration ou équivalentes.
— aptitudes aux relations humaines et communications.

● IL EST SOUHAITE :
— connaissance de l'organisation administrative ;
— première expérience, mais non exigée.

Envoyer C.V. détaillé et prétentions sous réf. 6.354, à P. LICHAU S.A., 10, rue de Louvois, 75063 PARIS. Cedex 02, qui transmettra.

Pour GÉRER, ANIMER, COORDONNER, à partir de notre siège parisien, notre réseau d'exploitation sur l'ensemble du territoire national (20 centres, 450 collaborateurs, 200 MF de CA), nous cherchons

un directeur

Ce cadre de haut niveau, de 38 ans minimum, ingénieur ou diplômé d'une grande école commerciale, a déjà dirigé des unités ou des affaires **importantes en effectif dans les "services lourds"**, comme transit transports, armement, manutention ou services portuaires. Cette fonction peut conduire, à terme, vers une responsabilité directe d'entreprise. Ecrire à G. BARDOU ss réf. 3144 LM.

ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE - 75008 PARIS
LYON-LILLE-BRUXELLES-GENEVE-LONDRES

offres d'emploi

SOCIÉTÉ DE SERVICES
recherche pour Grande BANLIEUE OUEST
50 km PARIS

INGÉNIEUR INFORMATICIEN

Expérience TEMPS REEL et MITRA 125
Notions LTR appréciées

Envoyer C.V., photo et prétentions sous n° 92.918 à CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris (1er), qui tr.

IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL
recherche
pour ses activités bâtiment région parisienne :

CADRES COMMERCIAUX

CHARGÉS DE PROSPECTION ET VENTE
5 ans d'expérience Entreprise ou Architecture requise.

Rémunération : Fixe + Intéressement.

Les candidats seront sélectionnés en fonction de leur aptitude à la vente. Adresser C.V., photo à n° 92.547, CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, Paris (1er), qui transmettra.

Importante Société de Publicité
(Marché industriel et Biens d'équipement)
recherche

CHEF DE PUBLICITÉ

jeune et dynamique, susceptible de favoriser le développement de sa clientèle. Commercial agressif, le candidat idéal aura aussi un sens aigu des relations humaines. De sérieuses références d'expérience en agences sont souhaitées.

Ecrire n° 8221, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 Paris (9e)

VILLE DE SAINT-OUEN
recherche
PROGRAMMEUR expérim.
GAP II, I.B.M. 3/12,
connaissances T.P. appréciées.
Téléph. 606-56-62, poste 370.

Sté Expertise Comptable rech.
COLLABORATEURS
NIVEAU ASSISTANTS
CONFIRMES ET NIVEAU
CHEFS DE GROUPE
pr mission France et étranger
Connaissances anglais ou allemand souhaitées
Ecr. S.F.E.C.F. 2, av. Hoche-8e.

IMPORTANT
ETABLISSEMENT
FINANCIER
PARIS (15e)
équipé d'un 370/145
OS - VS - TP

recherche
pour démarrage applications

PROGRAMMEURS-ANALYSTES

NOUS DEMANDONS :
- 2 ans d'expérience en programmation + 2 ans environ d'analyse sur projets importants.
- Formation requise Bac + IUT, AFPA ou équivalent.
- Bonne pratique COBOL.
- Connaissance assembleur souhaitée.

Envoyer lettre, C.V. détaillé, avec niveau rémunération en précisant la référence PA : n° 92.924 CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er q.tr.

Machines-Outils import. exclusif recherche
CHEF DE PRODUITS
Ce poste conviendrait à un ingénieur ou équivalent. Responsable lignes O.M. trav. par enlev. de métal. Expérience indispensable + Langue allem. ou angl. Envoyer C.V. et prétentions. Ecrire s/réf. 1580 à INTER P.A. B.P. 508 75066 PARIS CEDEX 02 q. tr.

Société commerciale
NON ALIMENTAIRE
région parisienne
recherche
CHEF DES VENTES
- 30 ans min., hme de terrain,
- pratique 10 ans de vente,
- expér. méthodes modernes,
- distribution succursaliste.

Ecr. av. C.V. prét. n° 88.771 B à BLEU Publicité, 17, rue Lebel, 94300 Vincennes.

Société française études et réalisations importants ensembles industriels recherche pour son siège Paris
AGENT TECHNIQUE
titulaire d'un D. U. T., option génie chimique. Adres. C.V. et prétentions sous référ. 2.342, à P. Lichau S.A., 10, r. Louvois, 75063 PARIS CEDEX 02, qui tr.

MADAME, MONSIEUR,
vous avez 25 ans ou plus, une bonne culture générale et présentation, vous aimez organiser votre travail, Compagnie Transcontinentale offre situation avenir. Avant. socx, gains importants, Statut V.R.P., à
DÉLÉGUÉS CULTURELS
travail sur rendez-vous pour promouvoir produits de réputation mondiale. Téléphone + voiture souhaités. Téléph. 587-09-85.

ETUDIANTS - ETUDIANTES
la Société universit. de presse
APRIM
VOUS PROPOSE
UN JOB A TEMPS PARTIEL
(15 heures par semaine, horaire à la carte sur le lieu même des études).
Ecr. sous référ. M.O.J. APRIM, 84, bd Batignolles, 75017 Paris.

Importante Société de documentations recherche
TECHNICIENS
SUPERIEURS
ou INGENIEURS
EN ELECTRONIQUE
(circuits logiques) pour postes
RÉDACTEURS
confirmés en notices techniques. Envoy. C.V. sous référ. 7.311, à P. Lichau S.A., 10, rue Louvois, 75063 PARIS CEDEX 02, qui tr.

secrétaires

Secrétaire de direction

secrétaire de direction

Le Secrétaire Général d'un groupe financier à vocation internationale, cherche une collaboratrice, 30 ans minimum, BTS, excellente sténodactylo et munie d'une réelle expérience professionnelle développée de préférence dans les services juridiques et contentieux d'une société.
Rémunération de départ de l'ordre de 55 000 F.
Lieu de travail : Franklin Roosevelt.

Adresser c.v. man. et photo s/réf. 6699/M à Axial Publicité, 91, fbg St-Honoré 75008 Paris qui trans.

FILIALE GROUPE SUEDOIS
commercialisant du matériel de laboratoire
recherche
SECRÉTAIRE
BILINGUE ANGLAIS
ATTACHEE AU DIRECTEUR

En dehors des attributions courantes d'un poste de secrétariat de direction, cette collaboratrice assumera la liaison clientèle-ingénieurs T. C. et des tâches administratives et comptables simples.

Niveau B.T.S.

EST PARIS

Adr. lettre manuscrite et C.V. dactylographié à n° 91.937.
Cabinet Lecoule
4, rue Amiral-Courbet, Paris-16e.

Secrétaire

Organisme financier Paris-8e. Poste stable. 1 SECRETAIRE STENO, service informatique. PRODEST : 359-85-47, 35, rue La Boétie, PARIS-8e.

Frederic R. HARRIS (Holland) B.V. Consulting Engineers in the Hague require the services of an excellent bilingual
EXECUTIVE SECRETARY
For this position the following requirements should be met :
1° Recognized secretarial training ;
2° Excellent command of the French and English languages both written and spoken;
3° Shorthand capability in both languages ;
4° Mature personality and free to travel in Europe at any time.

Interested parties are requested to address their detailed application to n° 92.940, CONTESSE PUBLICITE, 20, av. de l'Opéra, PARIS (1er), who will forward.

boxes-autos

ACHÈTE, près PL. PEREIRE, BOX ou PARKING. MARTIN - 742-99-80.

représent. offre

Fabricant, sér. réf. qualités prix ch. pour ttes régions grossistes, agents marg. bien introd. clientèle installateurs élect. Ecr. au 12.268 CENTRALE d'ANNONCES 121, r. Réaumur-2e ou t. 875-25-94.

proposit. com. capitaux

J'offre exp. commerc. véhic., Tél. poss. dép. rég. 77. : 757-60-03 H.B., sauf lundi et merc. matin.

Marque couture mondialement connue, faubourg Saint-Honoré, recherche fabricants licenciés pour exploitation ligne prêt-à-porter et accessoires femmes et hommes. Ecrire sous n° 88 253, B-Bleu, 17, rue Lebel, 94300 Vincennes.

Pptaire import. local très proche centre Beaubourg, ch. part. disp. capit pour créat. rest. de luxe. Formule originale, écurie. SO-PLAGES, 59, rue du Rivage. B. 5210 SEILLES.

INGENIEUR FRANÇAIS U.S. RESIDENT, disposant, NEW-YORK, Bureau, Télex, entrepôt, ch. représentation de SOCIETES FRANÇAISES. Ecr. n° T 97.577 M, Régie-Pr., 85 bis, r. Réaumur. 75002 Paris.

propositions diverses

ENTRAIDE CADRES
AIDE EFFICACEMENT
DEMANDEURS EMPLOIS
Adresser lettre + C.V. + grande envel. retour rédig. ECIT, 132, rue de la Gare, 95120 ERMONT PARIS.

formation profession.

- PROGRAMMEUR D'EXPLOITATION SUR I.B.M. 3
Niveau Bac, 180 h. de cours.
- OPERATEUR-PUPITREUR D.O.S.
Niveau : 1re ou B.E.P.C.
140 h. de cours de jour ou soir.

FAX
ECOLE PRIVEE
6, rue d'Amsterdam, 874-95-69.
94, rue Saint-Lazare, 874-56-60.

enseignem.

Recherche pr Ecole Secondaire privée laïque hors contrat, direction dynamique en vue location gérance ou autres formules. Ecr. à Havas Régies n° 125 700, 136, av. de Gaulle, 92522 NEUILLY-SUR-SEINE.

Apprendre l'Américain à l'American Center
251, bd Raspail (14e) - 633-67-28
Cours du soir - Conversation
Inscriptions immédiates
Début nouvelle session : 24 janv.

cours et leçons

ANGLAIS par prof. d'origine. Résultat garanti. 233-37-81 matin.

LEÇONS PARTICULIERES (Maths, Physique, Chimie) Classes secondaires et préparatoires aux grandes écoles données par les élèves ingénieurs de l'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE TECHNIQUES AVANCEES 32, bd Victor - 75015 PARIS Tél. (heures bureau) : 533-74-90, Poste 50-53.

travail à domicile

Demande

Dactylographie ultra-rapide (thèses, mémoires). T. 325-19-55.

traductions

Demande

Ch. traductions portug., espagn., angl., travx dactylo - 539-35-98.

information emploi

EMPLOIS '77 CADRES
Séminaire de 2 jours spécia. sur les tech. de rech. d'emploi et de négociation. Déjà suivi par plus de 3500 cadres (déterminant pour 87% d'entre eux.) Tél. 5387340

POUR TROUVER UN EMPLOI

Le CIDEM (Centre d'information sur l'emploi, association sans but lucratif) vous propose GUIDE COMPLET (230 pages).
Extraits du sommaire :
- Les 3 types de C.V. : rédaction, exemples, erreurs à éviter.
- La graphologie et ses pièges.
- 12 méthodes pour trouver l'emploi désiré ; avec plans d'actions détaillées.
- Réussir entretiens, interviews.
- Les bonnes réponses aux tests
- Emplois les plus demandés.
- Vos droits, lois et accords

Pour informations, écr. CIDEM, 6, sq. Monsigny, 78-Le Chesnay.

autos-vente

AUDI 80 LS 74, 2 P. BA. Crédit - 228-20-20.

SIMCA 1100 S. 73, crédit. 228-20-20.

FIAT 850 74, berl. Crédit. 228-20-20.

Cause double emploi, Part. vd Datsun 260 Z 76, 25.000 km, bleu métall., intér. noir. Px Argus. Tél. 982-09-47, P. 22. H B.

animaux

TOBY, chien de 20 mois, poil blanc ras avec des taches jaunes, croisé de papillon et de ratier, cherche gentils maîtres possédant jardin de préférence. Ecr. n° 6.440, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

demandes d'emploi

ARCHITECTE
D.E.S.A., 29 ans, célibataire, 1 an de pratique en Afrique, ayant effectué projets de construction, rech. situation de préférence dans équipe pluridisciplinaire ou Société ayant contacts avec pays Arabes. Connaiss. de la langue arabe. Ecrire sous référence 2 614 à ORGANISATION & PUBLICITE 2, r. Marengo, 75001 Paris, q tr.

Câbleuse P2 Electron rech. empl. Paris, proche banl., gde expér. Coic, 3, r. J.-de-Bellay, Paris-4e.

Cadre banque classe V, 27 ans, dipl. enseignem. supér. (Sc. Po (Ecofi) + lic. Sc. Eco + Dauphine), 3 a. d'expér. administr. comptable et cciale, rech. poste dans entreprise industrielle ou commerciale, ou secteur bancaire (possibilité province). — Ecr. n° 119, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

DIRECTEUR PRODUCTION
Longue expér. sté int. construction, regroupem. gestion usines, créat. entrain. éq. cadres, plan. prod. et achats, ch. poste simil. Ecr. n° 141, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

SECRETAIRE RECEPTION
37 ans, présentation soignée, dactylo, sténo française, anglais parlé courant, sérieuses référ., cherche poste stable février petit secrétariat, avec contacts clientèle, milieu cordial affaires, touristique, artistique ou scientifique, de préférence 6e, 7e, 5e ou 1er; 8e, 9e, 2e arrondissements. Ecr. n° 90.188, Contesse Publ., 20, av. de l'Opéra, PARIS (1er).

BAT. TRAVX PUBL.
COMPTABLE, 1er échelon
J. femme, 30 ans, 11 a. expér., conn. comptabilité gén., analyt., rapprochement bancaire, paies, C.C.P., caisse, banque, système décalque et système E.C.M.C. optique.
Banl. proximité gare du Nord. Ecr. n° 6.407, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

CADRE - 35 ans
spécialiste
- Assurances, souscription ;
- Production, I.A.R.D.
cherche situation
PROVINCE - PARIS
Ecr. n° T 96.220 M, Régie-Pr., 85, rue Réaumur, PARIS (2e).

CONSEIL EN GESTION EXPERT COMPTABLE
DIPLOME
se propose à temps partiel pour assistance direction FINANCIERE OU GENERALE P.M.E. sur Paris ou rég. paris. Ecr. n° T 96.093 M, Régie-Pr., 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

J. H. 27 ANS
GÉOLOGUE DOCTEUR 3e cy.
expér. travaux labo en R.F.A. recherche poste société minière ou annexe France ou étranger. Libre septembre. Ecrire Havas Rennes, n° 837 A.

ÉCONOMISTE
24 ans, lic. (ECONOMETRIE), D.E.A., très bonne présentation, cherche emploi dans entreprise, BANQUE DYNAMIQUE, SERVICE ETUDES. Ecr. n° T 96.250 M, Régie-Pr., 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

DIRECTEUR COMMERCIAL
35 ans, doctorat droit, Sc. Po, spécialiste vente produits financiers et immobiliers, longue expérience direction force de vente nationale 500 pers., rompu problèmes marketing, très relationné, ch. poste responsabilité. Ecr. n° T 96.169 M, Régie-Pr., 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

DIRECTEUR COMMERCIAL
39 ans, spécialiste éditions grand public (10 ans), vente directe, V.P.C. coupons réponse et publicité a créé, recruté, formé, animé, géré force de vente 7 Directions régionales France de 100 à 300 V.R.P. et cadres, ch. Société française ou étrangère en création ou à remonter. Etudie toute proposition tout produit. Dernier sal. 200.000 F annuel. Ecr. à 3.763 PUBLIFOP, 100, rue de Richelieu, PARIS-2e, qui transmettra.

DIRECT. GÉNÉR. ADJ. PME
offre
18 a. exp. concrète ds domaine
- Assistance directe patron ;
- Direction réelle activités administratives, financières ;
- Animation des ventes.

44 ans, libre immédiatement diplômés ICG CNAM seulement cherche fonction bras droit dans P.M.E. Ecr. à 60.042 M REGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

CHEF DE SERVICE
CONTROLE QUALITE
E.M.E., 47 a., format. méca. et électrotechniq., 21 ans d'expér. de la fonction qualité dans secteurs informatique, électroménager automobile, références morales et profess. de 1er ordre, recherche POSTE SIMILAIRE niveau CHEF DE SERVICE QUALITE. Ecr. à T 96.185 M Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

CONSEIL EN GESTION EXPERT COMPTABLE
DIPLOME
se propose à temps partiel pour assistance direction FINANCIERE OU GENERALE P.M.E. sur Paris ou rég. paris. Ecr. à T 96.092 M Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

EXCELLENTE VENDEUSE
Services industriels, contacts très haut niveau.
35 ANS INGENIEUR E.P.F. résidant région paris., grande mobilité, intéressée par commercial, marketing, relations publiques. Rémunération élevée. Ecr. à 3.976, « le Monde » P., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

DIRECTEUR GÉNÉRAL
d'une Société Multinationale américaine, 50 ans, habitué aux affaires nation. et internat., niv. le plus élevé, souhaite pour convenances personnelles changements d'orientat. Réf. 1er ord. Envisagerait ttes proposit. dans affaire solidement établie pouvant utiliser compétences étendues. Candid. très sérieuses ne pouvant convenir qu'à sociétés présentant garanties notoires. Ecr. à 92.161 CONTESSE PUB., 20, av Opéra, Paris-1er, q. tr.

Standardiste certifiée, 40 ans, cherche place, libre de suite, dans le 94. Mme Cartier, 1, allée des Noyers - Sucy-en-Brie (94).

Etudiant, 4e ann. ECONOMETR., expér. statistiq. et informatique, ch. vacations, études statistiq ou transp., organisation, stoks, dans entreprises ou Conseil. Ecrire : no T 97.612. à REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

J. F. ALLEMANDE, SECRET., trilingue allem., franç., anglais, notions espagnol, 5 ans expér., ch. poste stable av. responsabil. et initiat. Libre sous deux mois. Ecr. no 60.718 M, Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris, av. description du poste à pourv.

SPECIALISTE EN CHIMIE VEGETALE
30 ans de connaissances dans la

COMPOSITION et UTILISATION des PLANTES

Ayant expérience pratique dans :
- organisation de recherches sur le terrain ou en laboratoire ;
- rédaction d'articles, brochures... ;
- négociations haut niveau,

recherche

Poste correspondant à l'une ou à l'autre des activités énumérées ci-dessus.

Ecrire sous le numéro 6.411, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens - 75427 PARIS-9e, qui transm.

GESTIONNAIRE - 30 ans

- Etudes supérieures - Sens relations.
- Français - Anglais.
- 7 ans expérience Direction Générale dans Multinationale,

refusant de s'inscrire au chômage, vous propose

SON ETROITE COLLABORATION

dans domaine comptable, administratif, gestion financière, secrétariat général.
- Disponible rapidement.
- Mobilité géographique.

Ecrire sous le numéro T 097607 M, à Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris, qui transmettra.

INGÉNIEUR - 33 ans
10 ans d'expérience
INFORMATIQUE ET ORGANISATION
GESTION - PLANIFICATION -
RECHERCHE OPERATIONNELLE
Recherche poste responsabilités ou contrats étudierait toutes propositions préférence Sud-Est de la France.

Ecrire G. CHATIN, Résidence Vauban, bâtiment A Chemin du Puy, 06600 ANTIBES.

INGÉNIEUR - 41 ans
- Diplômé Grande Ecole et formation aux affaires ;
- Spécialiste sécurité et conditions de travail ;
- Responsable de formation.

recherche poste

ASSISTANT TECHNIQUE

dans une direction sociale ou dans un organisme professionnel.

Ecrire n° T 096.188 M, à REGIE PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e, qui transmettra.

DIRECTEUR FINANCIER INTERN.
offre à entreprise multinationale ou banque expérience exceptionnelle en changes et financements internationaux
Salaire élevé

Ecrire sous le numéro 156, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens - 75427 PARIS-9e, qui transm.

CADRE 42 ans
Longue expérience recrutement, formation, plans de carrières, orientation, FPC, gestion administrative, rémunérations, paie sur ordinateur, relations sociales, C.E., délégués du personnel, etc... cherche à Paris ou proche banlieue

DIRECTION PERSONNEL

Ecrire sous n° 92.262, CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, Paris-1er, qui transmettra.

MINIS et MICROS (DEC, INTEL...)
spécialiste 7 années d'expérience des applications

TEMPS RÉEL INDUSTRIEL

du cahier des charges à la Réalisation

Télémesures, Automatismes, Instrumentation, bancs d'essai.

J'ETUDIE TOUTE PROPOSITION SERIEUSE
Ecr. n° 97539 M, REGIE-PRESSE, 85 bis Réaumur, PARIS-2e.

VOS ACHATS : + DE 40 % DE VOTRE C.A.
Comment évolueront vos coûts avec
LE PLAN BARRE : PHASE II

INGÉNIEUR

33 ANS, DISPONIBLE. JE PEUX :
bâtir votre politique Achats, Transports, Douanes.

MES PRETENTIONS :
Fixer et atteindre des objectifs ambitieux.

Tél. au 227-34-71 - 533-29-11 ou écr. ss le n° 155 à : « le Monde » Publ., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

F., 45 a., secrétaire expérimentée, qualités contacts humains, libre voyager, bilingue français, allemand, très bon anglais, ch. situat. T. : 333-33-16, poste 98.

Suite fusion et restructuration DIRECTEUR de PERSONNEL Droit E.S.C., certificat de gestion, organisation, informatique, Sciences humaines 18 ans expér. Sociétés multinationales (France et Marché Commun), fortement motivé par développement et ressources humaines, amélioration des conditions d'activité, formation gestion par informatique, recherche Direction Personnel ou Etat Major Européen. Situation géographique indifférente. Ecrire à n° 92.524, CONTESSE Publicité 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, q.t.

J.F. 32 a., lic. + maît. philo., Dr. publ. conn. angl., exp. 12 a. secr. gal, étud ttes prop. empl. stable, préf. sect. littér., artist., presse, administr., ou poste de secrétariat à très haut niveau. Ecr n° 14, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J.H. 26 ans, Licence Sciences, recherche emploi stable, étudierait toutes propositions (emploi animation culturelle, socio-éducative, etc.). Tél. : 225-46-48.

JEUNE HOMME 25 ANS

Libéré obligations militaires trilingue (anglais, allemand), familiarisé dans procédures administratives diplômé E.S.C.P. + D.E.C.F.

cherche place. CADRE ADMINISTRATIF

Ecrire à M. BURTIN 5 b., r. Parmentier 92200 Neuilly.

29 a., Directeur Export Adjoint dans PME, Fab. Mat. prem. P. ind. Pharm. et Cosm. Bilingue anglais.
- Vous cherchez un Cadre connaissant ces marchés ;
- Vous avez la certitude que le marché mondial doit être l'axe de votre développement;
- Vous croyez que l'exportation est surtout une affaire de présence, de compétence et de respect des engagements pris.

Ecr. n° 8.218, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J.F. 27 a., 7 a. expér. cabinet, rech. emploi COMPTABLE CONFIRM. Pl. st., poste à resp. Ecr. n° 162, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

HME, CADRE, 31 a., lic. Sc. Eco, 4 a. Centrale d'achats, ch. sit. avenir dans distribut. Paris ou province. Sal. an. : 58.000 F. Anglais, allemand couramment. Ecrire : M. VETERINAIRE, 74, avenue Gallieni 94340 Joinville-le-Pont TÉL. : 883-21-98, qui transmettra.

J.H. 23 ans, libre de suite Prépar. H.E.C. + Hypo-Khâgne Maîtrise anglais Licence espagnol portugais, allemand, italien, parlés, écrits + notions russe. cherche poste Enseignant, Traduct., Interprète ou autre utilisant compétences. Ecr. n° 159, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

BIBLIOTHECAIRE ayant pratique des meilleurs titres de la bibliothéconomie de recherches variées, impulserait l'organisation d'une bibliothèque. Nécessité trouver emploi rétribué. Urgent. Proche de Fontenay - sous - Bois ou avec logement. Env. offres à Mme Larribere, 14, rue Emile-Roux, 94120 Fontenay-sous-Bois - Tél. 875-68-90.

Français, 28 a., résident brésilien, SAO PAULO, marié Brésilienne, étud. ttes prop. direction cciale, marketing Sté française implantée ou s'implant. au Brésil. Ecrire sous no T 097.524 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Femme, 36 a., expér. 17 a., lib. suite, DECS, ch. stage expert-comptable, 4 jrs par sem., banl. Ouest. Ecrire no T 097.526 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Jeune Homme, 24 a., diplômé Institut prép. aux affaires claies, capacitaire en droit, étudier. ttes proposit. Ecrire Havas, Perpignan, no 6.240/66, 66004, BP 442.

JEUNE CADRE INFORMATIC. + 10 ans expér., recherche poste ANALYSTE. - Ecrire KARINAT, 145, rue de Charonne, Paris-11e.

J. F., 27 a., tril., maîtrise Sc. et techniq. communications, option audiovisuel, ayant effect. stages France et 1 a. Canada, de ret., recherche situation. T. 414-37-44.

H., 47 ans, comptable confirmé, cherche situation dans PMI aiderait efficacement direction et expert-comptable Paris. Ecrire no 148, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. H., ALLEMAND, TRADUCT. tech., exp., esp.-all., dipl. ESIT + lic. droit, ch. emploi stable. Ecr. no 3.999, « le Monde », Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

CADRE TECHNIQUE 2, 41 ans chargé d'affaires et montage tuyauterie H. P. nucléaire, très bon contact avec personnel EDF et CEA, cherche emploi préfér. Paris et proche banlieue Sud. Ecr. no T 97.540 M, Régie-Pr., 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

SECRETAIRE GENERAL
42 a., Ec. Com. expér. PME, resp. serv. fin., compt., admin., sens organisat., accepte déplac., lib. rap., rech. poste pr second. direction. Téléph. : 771-62-95, ou écrire no 169, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Homme, 39 a., marié, 2 enfts, lic. droit, rech. sit. stab., trav. intéress. No 167, « le Monde » P., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. F., 23 ANS, licence sciences économiques + DES exportation + stage pratique dans grande entreprise export farine, cherche fonction dans financement vente export. Ecrire no T 97.547 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

INGENIEUR CHIMISTE
27 ans, dégagé O.M., célibataire, anglais courant, nombreux stages, assistant génie chimique, ECP 76, cherche situation : études développement production. P. Hure, 20 bis, r. La Fontaine, 92260 FONTENAY-AUX-ROSES.

J. F., DOCUMENTALISTE (texte ou image) ou SECRET. DE REDACT., 28 a., 5 a. expér., licence + école Estienne, ch. place stable. 337-41-56, jusq. 19 h.

CADRE ADMINISTRATIF et COMMERCIAL P.M.E.
Gestion Personnel Contentieux formation supérieure.
Longue expér. Import-Export textile, alimentation.
allem., angl., hollandais courant Sérieuses références, 56 ans, cherche situation stable dans Société sérieuse R.-V. 255-99-84 8/10 h.-13/15 h.

Cadre 30 a. BP compt. 8 a. exp. compt et serv. pers. Connaiss. gest. et inform. ch. pl. ttes rég. Ecr. no 8 196, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

DOCTEUR 3e CYCLE
MATH.-STAT
(Paris-VI, 1974)
H 31 ans, Algér., marié avec Franç., thèse portant sur T.C. et trafic urbain, 2 ans expérience dans société T.C. en Algérie, D.E.A. math. stat. + D.E.A. anal. num. + certificats informatiq (Fortran, Algol, Basic), anglais, arabe lu et écrit, libre toutes obligations à partir de février 1977, cherche emploi. Ecr. no 6 438, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

L'immobilier

locations non meublées Offre

Paris

25, BOULEVARD PASTEUR 6e ét. droite, 4 P., cuis., bains 90 m2 + balc., Tél. sur PLACE Mercredi et jeudi 10 à 17 h.

Importante Société loue SANS COMMISSION Appartements neufs tout confort PARIS-19e
15 et 17, rue Henri-Ribière Face Métro Place des Fêtes
3 Pces, 67 m2, loy. 1.208 F, charges 296 F, parkg 118 F.
5 Pces, 100 m2, loyer 1.619 F, charges 441 F, parkg 118 F.

R. RAYNOUARD, face Maison O.R.T.F., très bel imm. s/cour calme, 3e ét. asc., studio, tt cft, 900 F + Charges, bail de 6 ans Cabinet DORMION. - 924-12-04.

CHAMP DE MARS, ss interméd. 1 living + 2 ch. imm. standg. 2.800 F + ch. Tél. : 551-63-12.

Métro SAINT-FARGEAU liv double, 40 m2, balcon + chbre, cuis., s. de bains, 8e ét. asc. grand standing, parking. 1.500 F. - EUR. 85-55

TOUTES LOCATIONS
DISPONIBLES. - 285-85-56

17e, BD MALESHERBES, GD STUD. luxueux. Cuis. équip. TEL. Bains. Penderie. NEUF. TR. CALME. 1.000 F. 555-60-56

286, bd Saint-Germain (Palais Bourbon), luxueux 2 P. Tél. 2.200 + 100 F provisions charges. Sur place ce jour, 16 h. ou tél. 260-88-31/81-44 av. 17 h

ALESIA 4 PIECES, 100 m2, conft, tél. 2.000 F + ch. POR. 82-83

RUE DE GRENELLE - TRES BEL APPART. 3 p. impeccable. 2.800 F net. - 266-93-15.

16e STUDIO 40 m2 standing, sur parc. C.I.B. - 353-24-05.

14e Général-LECLERC PAV. 5 p., gd cft. 4.000 F par mois. - « FAC », 337-69-59.

Région parisienne

APPARTEM. A LOUER SANS INTERMEDIAIRE MASSY (ESSONNE) 5 Pces, 105 m2, loy. 1 422 F, charges 332 F. S'adresser au Gardien 1, avenue Nationale, MASSY. Tél. 920-48-91 le matin

EXCLUSIVITÉS
JOHN ARTHUR ET
TIFFEN
174, boul. Haussmann, Paris-8e

PUTEAUX
Résidence BELLERIVE
2 P. cuisine équipée, tél., parking
A partir 1.280 F + charges

VISITE SUR PLACE :
34, QUAI NATIONAL (Bâtiment E), mercredi et vendredi de 12 à 16 heures, ou sur rendez-vous
924-93-33

locations meublées Demande

Paris

INTERNATIONAL HOUSE ch. STUDIOS, 2 à 8 PIECES pour CADRES SUPERIEURS, MEDECINS, DIPLOMATES, LOYER GARANTI. - 556-17-49

CHERCH. APPTS DE STDG PR LOCATIONS 1 à 12 MOIS OU PLUS, SERIEUSES REFERENCES OFFERTES.
PARIS PROMO - 325-28-77

locations non meublées Demande

Paris

Part. référ. sér., ch. 2 ou 3 pces avec téléph. 1er, 2e, 3e, 6e, 7e, 9e ou 18e. Té. : matin 325-48-80.

Région parisienne

Rech. en location à l'année, Maison de campagne 7 à 8 Pces à 100 km environ de Paris. Tél. 368-80-64

Etude cherche pour CADRES villas, pavillons, ttes banl. Loy. garanti 4.000 F max. 283-57-02

locations meublées Offre

Région parisienne

SURESNES, appt meublé 2/3p. tt cft, vue dégagée, superficie 67 m2, Tél. Etat impeccable, style « Bonbonnière » 1.600 F + 400 F, ch. Libre de suite. Sur pl. merc. 12 (18 h. 30-19 h. 30) 148, boulevard HENRI-SELLIER Bâtiment B. 4e étg. droite. Renseignements : J.M.B. 970-79-79.

SAINT-MANDÉ. Face Bois. Situation except. Résid. BEAU 3 P. Mb. Moderne. Cuis. éq. Bs. Tél. Parkg 3 000 F. 526-26-81.

Immobilier (information)

LOCATIONS SANS AGENCE OFFICE des LOCATAIRES 18, r. la Michodière, Mo Opéra. Seuls frais 300 F - 742-78-93.

immeubles

COPROR, 94, rue Lauriston, PARIS-16e rech. TOUTE URGENCE. IMMBLES ou HOTELS Paris, 500 m2 env. T. 504-96-20

RARE SAINT-SULPICE Propriétaire vend BEL IMMEUBLE XVIIe A SAISIR - 325-75-42

MARAIS
Immeuble cclal et habitation. Excell. placem. Bn revenu. J. et A. 766-04-17 poste 255.

MONTPELLIER Centre
Immeuble de caractère 1.800 m2, dont 1.700 m2 libres. Prix 900 F le m2. 229-03-16.

hôtels-partic.

14e Alésia, luxueuse résidence 8/9 p. 310 m2 (en 2 niveaux) + jdin 280 m2 + garage. Prof. lib possib., état exceptionnel. Prix élevé. DAN. 63-98; après 18 h.

locaux indust.

A LOUER VITRY-SUR-SEINE entrepôt de 8.000 m2 raccordé au fer, hauteur ss plafond 2,75 m., accès camions ts tonnages, cour 1.300 m2, bureaux 90 m2, téléph. Restaur. d'entrepr. Px modérés. STEF VITRY, téléph. 680-41-39. Direct. entrepôts. Tél. 522-88-94.

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
233-44-21

Voir la suite de notre immobilier en page 30

ANNONCES CLASSEES

L'immobilier

appartements vente

Paris Rive gauche

R. MOUFFETARD, dans imm. rénové. Bon standing. Studio. Cuis. Bains. w.-c., moquette. Chff. individuel. Px intéressant. Renseignements et visite : BATIMO. - 387-59-79

5, GOBELINS-FAC. grand liv. 2 chbres, 95 m2, tout conft. Tél. 550.000 F. - 229-52-98

VAUGIRARD PROX. LUXEMBOURG, BEAU STUD. TT CFT. IDEAL PLACEM. ODE. 95-10

SORBONNE, occupé, 5 Pces 135 m2, tt cft, dans bel imm. P. de taille. 450.000 F. 633-38-94

15e, LOURMEL. Récent gd 2 P. tt cft, étage élevé, terrasse, vue soleil. Tél. OGIM. - 533-94-25

6e, Jard. LUXEMBOURG, 275 m2. 9 P. Trav. imm. P. de taille, standing. OGIM. 828-88-77

SAINT-SULPICE
POUR GENS DE GOUT
Elégant appt avec boiseries 2e étage, escalier monumental, 250 m2, S/RUE et GDE COUR SOLEIL. PARKING. RIC. 02-44

13e, récents très bon standi g. 3 Appts, 3/4 P. vue panoram. de 315 à 480.000 F. - 533-94-25

Mètro CARDINAL-LEMOINE Salon, 2 ch. + petit bureau cft, ét. impecc., 3e ss asc., sur rue, cour, imm. P. de t. décor ravis. 470.000 F. Tél. 325-41-83

PROX. PL. SAINT-MICHEL ODE. 42-78. GD SEJ. + 2 P. 2 BAINS LUXS. 100 m2. 2 Entrées. CARACTERE.

MAINE MONTPARNASSE
7 appts, 2 P., cuis., occupés + 1 magasin libre : 65 m2 Px 600.000 F. Vis. tous les jours 12 à 17 h. I. R., Asseline

25, QUAI VOLTAIRE
— Gd appart. 5/6 P. sur Seine, 3e ét. asc. 1.800.000 F.
— Appt 3 P. Dupex. 520.000 F. Vis. ts les jours 12 à 17 h.

VIIe, 72, R. DE LILLE
Grande Pièce, s/rue, 4e étage. Px 90.000 F. - 278-33-23

ALESIA, studio, tout confort. 75.000 F. « FAC » 337-69-59

Vue s/SEINE et NOTRE-DAME Pptaire vd ds bel imm. caract. 2-3 P. et 2 studios. Décor raffiné. 734-93-36 heures bureau.

VIIe - CHAMP-DE-MARS
7 p., 150 m2, ét. él., en duplex, chbre serv., box. Soleil. Calme. 346-58-36

6e TOURNON Luxueux 50 m2 de caractère
Prestations exceptionnelles
PUJOS - ZANNETTACCI
Tél. : 296-17-01 poste 210

CENSIER Chambre 1er ét. 14 m2
Calme. 55.000 F - 331-89-46

VILLAGE SUISSE TRES BEAU
2 PCES Cuis. Bains. Px intéres. 266-16-65

3/4 PIECES, 70 m2. Tt conft. CONVENTION. Tél. 4e ét Anc. Pierre de taille. - 533-94-25.

RASPAIL - ASSAS
280 m2 réc. + 5/6 chambres, 1er étage clair et ensoleillé prof. libérale. Libre juillet 77. Prix intéressant.
FRANK ARTHUR. - 924-87-69

Mº BIR-HAKEIM
Imm. Pierre de T. APPT 7-8 P. 2 bains, 2 portes palières.
Jean FEUILLADE 564 00-75

GOBELINS Immeuble caractère Charmant 3 p., c., bns, tél. 255.000 F. - 734-73-46.

ILE SAINT-LOUIS. 100 m2 en en livg + 2 chbr. Charme. Visite mardi, mercr. 14/18 h. 30, 72, rue Saint-Louis-en-l'Ile.

ODEON Plein ciel - Sud TERRASSE 25 m2
Liv.+2 chbr. 70 m2. DAN. 25-62.

CARDINAL-LEMOINE
SUR COUR-JARDIN
DANS IMMEUBLE RESTAURE
DUPLEX 80 M2 environ, 4-5 PCES, cuis., bains, sal. d'eau, w.-c. séparés.
ENTIEREMENT AMENAGE
Très calme, plein soleil.
Renseignements et visites :
755-98-57 ou 227-91-45

ST-PLACIDE SUR JARDIN STUDIO, CONFT.
Prix 125.000 F - 326-08-94.

13e LES OLYMPIADES STUDIO
calme, clair. EXCELL. RENTABILITE, cause départ URGT.
CLAUDE LACHAL S.A.
160, boul. Haussmann (8e)
924-89-89 ou 766-02-02

ODEON
RUE HAUTEFEUILLE
HOTEL XVIe SIECLE
ENTIEREMENT RESTAURE
APPARTEMENTS
DE 2 A 5 PIECES
DE 85 M2 A 170 M2
POSSIBILITE PARKINGS
LIVRAISON : AVRIL 1977
Documentation et visites :
SOREDIM 227-91-45 755-98-57

PANTHEON Très beau studio de caractère 30 m2
329-53-52, ts les jrs apr. 18 h 30.

PANTHEON STUDIO 30 m2, kitchenette, bains, asc., calme. 167.000 F + park., soleil. - 331-81-11.

Mº RUE-DU-BAC
Rue de Beaune
appt 24 m2 dans imm. classé. Renseignements et ventes.
UCIF - 766-23-87

AFFAIRE UNIQUE
RUE MAZARINE
Splend. 2 p. ref nf. gd caract. A SAISIR 033-56-72.

SAINT-SULPICE
PPTAIRE VD P: TT CFT
200 m2, bel immeuble bourgeois. Visite mardi/merc. : 13/17 h. 41, RUE MADAME.

QUARTIER LATIN
bel imm. dble living, 2 chbres, cuisine équipée, W.-C., s. bains., Tél., 485 000 F. Tél. : 734-98-87.

GLACIERE - TOLBIAC. Im. 1900
3 P. Cuis., w-c, bains, tél. 200.000 F. — 589-49-34.

LOURMEL
AFFAIRE RARE
LIV. TRIPLE + 2 CHBRES
J. FEUILLADE. - 566-00-75

CARDINAL-LEMOINE
Dans bel imm. caractère
APPTS EN DUPLEX, 78 M2
CALME sur Cour, Jardin
Refait neuf. - 723-38-74

Paris Rive droite

SQUARE CARPEAUX
Sur verdure, imm. récent, étage élevé, 4 pièces tout confort.
MARTIN, Dr Droit 742-99-09.

MARAIS, très beau STUDIO tout confort, 161.000 F.
100 m2 à aménager, 380.000 F.
145 m2 + terrasse, 1.850.000 F.
160 m2, appt et atel. Original, chbre en duplex, 1.150.000 F.
522-65-32, ou le soir : 924-41-59.

PLACE D'ALIGRE
Imm. récent, 92 m2, séjour + 3 chbres, entrée, cuisine, bains, wc + toil. dches, 420.000 F.
BARCELO, 345-38-07.

DAUPHINE - Sur rue calme et jardins, gd standing, moquette, téléphone, cuisine équipée.
— Un living + chambre 55 m2.
— Un living + 2 chbres, 72 m2.
Tél. le matin : 224-64-69.

16e Parc des Princes, 131, bd Murat, imm. ancien pierre de T. Vrai 2 pièces, s/rue et cour, entrée, cuis., s. d'eau, wc, tél., soleil, calme. Prix exceptionnel vu urgence, 135.000 F. Téléphone. 950.000 F. 754-15-95.

MARAIS. Mº HOTEL-de-VILLE STUDIOS TOUT CONFORT dans immeuble ancien restauré. Visite s/place mercredi de 14 à 18 h., 22, RUE DE LA VERRERIE.

PRES NIEL. CALME. Ds imm stdg, RECENT, vaste séjour, 3 chb., gde cuis. équ., s. de bs + salle d'eau + cab toilette
Téléphone 950-00-00 754-15-95.

MARAIS - 100 m2. Living double + 2 chbres, cuis. équipée, s. de bains, tél., placards, parfait état, 396.000 F 329-58-54.

HOTEL DE SENS (près)
plein sud, 3 pièces, entrée, cuis., s. de bains, téléphone, 290.000 F. 325-76-97.

NATION (Mº Avron), refait nf, deux agréables petites pièces, soleil, kitch. aménagée, s. bains, chauff. élect. Direct. par prop., 105.000 F. - Tél. 604-06-96.

AV. RAYMOND-POINCARE
Rénovation en cours
Immeuble bon standing
STUDIO Entrée Cuisine entièrement équipée
S. bns marbre. Ch. cent. imm. Moq. TEL. Pl. soleil. Px total
225.000 Excellent placement
Pptaire direct. 705-85-96 p. 47.

PLACE DU TERTRE
à 100 m - Vue sur tout Paris
Dans petit immeuble neuf
JAMAIS HABITE
3 P. en duplex. Entrée, cuisine équipée, s. de bains, chff central. Balcon Asc. Park. Prix intéressant. - Crédit possible
Renseignements et visite :
BATIMO - 387-59-79.

MARAIS DANS IMMEUBLE DE GDE CLASSE
160 m2 PLEIN SOLEIL DUPLEX ATELIER
PUJOS - ZANNETTACCI
Tél. : 296-17-01, poste 210

DUGOMMIER Imm. neuf
1974, lux. séj. + gde cheminée, tout conft, tél., cave, parking. 255.000 F - 345-66-16

12e Très bon immeuble ancien
4e étage - Ascenseur
BEAU 5 PIECES
871-36-96 de 14 h. 30 à 18 h.

AUTEUIL EGLISE Vue dégagée
Très BEAU double living, 3 chbres, tt cft, chbre de serv. Prix intéressant. — 266-16-65.

AV. VICTOR-HUGO Bourgeois Standing
GRAND 5 P DECORE - NEUF
Cuis. équipée, 2 bains, 2 chbr. serv. TEL. TELEX. 1.650.000 F.
PROMO GESTION — 504-75-80

TERNES - 140 m2
Splendide dble liv. + 3 chbres, cuis., bains, 6e étage, ascenseur. Chbre service. — Tél. 567-22-88.

QUIMCAMPOIX
Rénovation de prestige
appt en Triplex, 200 m2 dont 4 chbres. 3 bains. terrasse.
EXCEPTIONNEL PX et rens.
GEFIC C.T.I. - 296-10-51

Près PLACE PEREIRE
2 P. Cuis. w.-c., s. bains, asc. descendeur. - 723-38-48

Très bon placement
PLACE CLICHY
dans immeuble rénové 3 pièces, confort. 3.000 F le m2
266-56-50

AVENUE D'IÉNA
IMM. RECENT, GD STANDING
Triple réception, 4 chambres, 270 m2, service, parking.
2.400.000 F - 727-89-39, BCB.

Pptaire vd CHAMPS-ELYSEES
Très beau Studio, tt cft, tél. étage élevé. Soleil. Ascenseur, Tél. heures bureau : 734-99-75

16e - VICTOR-HUGO
260 m2, 7 P. principales + 3 chbres de serv. travx à prévoir. Possib. profession libérale.
Px 1.200.000 F. - 278-08-13

TROCADÉRO
48, rue de Longchamp, 16e. Disponible, 13 appts luxueux, du studio au 3 P., 1 triplex, 5 p., terrasse. Prix ferme et définitif. Livraison 1er trimestre définit. Livrais. 1er trimestre 77
Information sur place.
Tous les jours, de 14 à 19 h. sauf dimanche.
SAGE. - 874-49-32

JEAN-JAURES. 2 pièces, cuis., entr., débarr., balc., 4e ét., poss. cft, 49.500 F - 628-75-58 matin.

Région parisienne

BOULOGNE (Marcel-Sembat)
Petit imm., réc., séjour+chbre, tt cft, calme, verdure, mercredi, jeudi, 14 à 16 h. 30, BERNARD (3e droite), 26 bis, rue Solférino, BOULOGNE, ou 742-99-09.

VERSAILLES. Part. à P. Appt 5 p., tt cft, cave, garage, parc, 2, rue Vauban - 360.000 F. Vis. téléph. matin 951-28-66.

Pr. VERSAILLES (Plaisir), rés. stdg, 3 p., cuis. équipée. Cause départ, 198.000 F - 460-14-53.

ALFORTVILLE (près métro)
Récent, étage élevé, studio tout confort, parking.
MARTIN, Dr Droit - 742-99-09.

BOULOGNE. 2 p., bon standing, loggia, 5e étage, vue dégagée, soleil, téléphone, box.
Mme PEROCHEAU - 704-78-83.

78330-Fontenay-le-Fleury, près Versailles, P. à P., vd appt F 4, tt cft, cave, parkg, tél. 460-15-23, après 19 h. 1, sq. Lulli, parc Saint-Cyr.

NEUILLY - Propriétaire vend surfaces aménageables de 30 à 70 m2, immeuble 17e s., en restauration - 563-11-59.

NEUILLY. Très joli petit imm. 4e ét., reste à vendre 1 appt de 120 m2, 2 appts de 70 m2, cuis. équipée, installations soignées. 705-24-10.

ST-GERMAIN-EN-LAYE
Dans bel hôtel particulier DUPLEX 152 m2, 580.000 F. Travaux à prévoir. - 963-28-02.

ST-MANDE 15, rue Fays 100 M2
exceptionnel, imm. bourgeois, 4 p. cft, s/rue calme. 340.000 F. Après 14 h, mercredi-jeudi.

NEUILLY face Bois 350 m2
Imm. ancien, tr. gd stand. Appt exceptionnel. — 567-22-88.

LEVALLOIS - 6 PCES
tt cft, 138 m2. Imm. standing. 1967, park. Px 610.000 F Crédit. Tél. 627-78-52

PRÈS PLACE VICTOIRES
2 Pces, cuis., à rénover. Excel. placement. J. et A.
5, r. Alphonse-de-Neuville (17e)
766-04-17, P. 255

BOULOGNE (92)
Mº Pont-de-Sèvres, appartem. impeccable. Séjour 2 chbres Cuis. équipée, tt cft, balc. et terrasse, park. en sous-sol. Prix 330.000 F. O.R.P.I. Tél. 825-24-10

LE VÉSINET - Centre
BEL APPART., 83 m2, séjour, 3 chbres, bns, cuis. équipée. Px sacrifié. URGENT. EXCLUSIVITE F.P.I. - 976-47-96

BOULOGNE
Emplacement exceptionnel près du bois et face à la Seine, 3 petits immeubles de 3 étages dans un parc privé de 7.000 m2, appts de grande classe, du studio au 5 Pièces + grandes loggias et jardins privatifs.
Prestations exceptionnelles
Prix de lancement :
à partir de 8.000 F le m2, ferme et non révisable.
SECIM - 225-07-80
et s/pl. appt témoin
tous les jours sauf dimanche 14 h. 30 à 18 h. 30 et samedi 10 h. 30 à 12 h. 30 et 14 h. 30 à 18 h. 30. 40, rue Anna-Jacquin.

Province

LA VRAIE MONTAGNE
Studios et + à partir de 3.500 F le m2, à Saint-Sorlin-La Rosière 1.850 m., Crest Voland. Renseignements (79) 33-65-45

LAC D'ANNECY
APPARTEMENT FACE AU LAC
vue imprenable et à 30 m. du Casino, 120 m2 + 80 m2 terrassé panoramique, au 7e étage. Très haut standing. Garage. Chambre bonne. 1.500.000 F

DIDIER PROMOTION,
7, rue Henri-Bordeaux
à ANNECY

appartem. achat

Rech. PARIS-15e, 7e arrdts pour bons clients, appts ttes surfaces et immeubles. Paiement compt. Jean FEUILLADE, 54, av. de La Motte-Picquet (15e). T. 566-00-75

DISPOSE PAIEMENT COMPT. CHEZ NOTAIRE, achète urgent 1 à 2 p. PARIS, prêt. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 12. - 873-23-55

Achète directement COMPTANT URGENT 2 à 4 Pces. PARIS. Avec ou sans travaux. Préférence près FACULTE. 873-20-67

Urgent Rech. **2 à 3 PCES** 16e 17e
Neuilly, Boulogne 265-53-94

appartements occupés

15e CONVENTION. - Occupe dame seule 82 a. 4 p. s/r. et cour, w-c, bains, chff. cent 76 m2. Px 200.000 F. crédit poss Tél. 584-56-00 matin ou apr. 20 h.

12e - VUE SUR SEINE
URGENT A SAISIR
APPTS 3 P. OCCUPES
Dans imm. rénové avec ascenseur en cours. DIRECTEMENT PROPRIETAIRE. T. 387-57-84.

constructions neuves

Excellent placement
Investissez ou habiter
à BOULOGNE
près du métro Marcel-Sembat. 7-9, rue des Quatre-Cheminées.
— STUDIOS : 155 100 F.
— 2 p.37,86 m2 : 204 900 F.
— 3 et 4 p. Liv. fin 1977.
M. DREVAL : 265 35-07.

Ve LUXEMBOURG

— Beaux duplex de 120 m2 : grand séjour + 3 ch. + 2 bains belle cuisine.
Habitables fin 1977.
PRIX NON REVISABLES

IMMOBILIERE FRIEDLAND
41, av. de Friedland, 359-27-11.

fonds de commerce

Station thermale de La Roche-Posay-86 (70 km. de Tours), à vendre hôtel 18 chambres meublées avec bâtiment 200 m2 environ, pouvant servir usage industriel ou restaurant. T. 949-41-75, le matin.

Nous retirons. Cédons fonds HOTEL-RESTAURANT 14 chb., 1 *NN. Emplacement exception. BIARRITZ. Tél. (59) 24-20-89.

G.D 102, Champs-Elysées cherche pour clients français et étrangers : propriétés Châteaux - Fermes - Usines ou industries - Fonds de commerce importants. Tél. : 359-01-31

NICE
Sacrifions magasin gd standing, pr. hôtel Méridien, Promenade Anglais, env. 400 m2 s/2 niveaux. 1.700.000 F (prix à débattre) CAMPUS, 45, avenue Friedland, 75008 Paris. RACO : 225-71-18.

bureaux

Ch. à Paris 1.500 m2 bureaux en toute propriété. Tél. 770-07-55.

1 à 20 BURX. Tous quartiers. Locations sans pas-de-porte. - AGENCE MAILLOT - 293-45-55.

8e - SAINT-AUGUSTIN
A LOUER
dans immeuble grand standing
BUREAUX
Climatisation Parkings - Tél. **293-62-52**

ST-OUEN MAIRIE - A louer BURX bon standing, 130 ou 260 m2 - Libres de suite. BORDAT - 076-77-42

8e Propriétaire loue 1 ou plusieurs bureaux refaits à neuf - 723-55-18.

viagers

Vendez rapidement en viager Conseil, expertise, indexat. gratuite. Discrèt. Étude LODEL. 35, bd Voltaire, 700-00-99.

OPIO. Occupé, mas 2.500 m2, cpt 70.000 F. Rente 1.500 F mens. Limité 10 a. 2 têtes 68-69 ans. RONCEY, 9, rue Chanez, PARIS-16e - 520-26-19.

Libre. Pr. ETOILE. Appt mixte 165 m2, 3 park. 250.000 + 5.850 F rente. Etude LODEL. 700-00-99.

RUE LEPIC
Beau 2 P. tt cft. 2 têtes 70 a. Occupé. Cpt 27.000, rente 500 F.
LE VIAGER 130, rue de Rivoli 233-05-75

pavillons

ELANCOURT 3/4 PIECES bon état.
Garage. URGENT. 230.000 F + petit C.F. - Tél. 460-14-53.

LAGNY Résident. RARE, prox. SNCF autor. A 4. Sup. pavill. sur sous-sol total, hall, rangt, vaste dble living en L, bar, cheminée, terrasse, 3 jolies chbres, bur., cuis. équip., 2 wc, bains, s. d'eau, chauff., buand., lingerie, s. jeux, poss. combles, gar. 2 v. s/jard. agrém. paysagé av. goût. 424.0000 av. 85.000 F ACC, 56, av de la Résistance, CHELLES - 957-28-20 et 28-21.

terrains

VAR 5 km SAINT-RAPHAEL B. TERRAIN A BATIR
2.000 m2, eau, électricité. Vue dégagée. Prix 78.000 F avec 30.000 F cpt. - 887-71-24.

villas

MARLY-LE-ROI - VILLA
style rustique 250 m2 habitables, séjour avec cheminée 57 m2, s. à manger 14 m2, cuisine, cellier, 5 chbres, logt serv., 2 s. de bs, s. de dche, cab. toil., 3 wc, gar. Tél. Exposition sud, jdin 985 m2. Px 1.050.000 F. J.M.B., 970-79-79.

LE VESINET Sur pelouse 700 m RER, près lycée Agréable VILLA, réception 60 m2, 5 chbres, 2 bains, 2 cab toilette, garage, tt cft, mazout, jardin 1.050 m2.
AGENCE de la TERRASSE
LE VESINET 976-05-90

domaines

VIGNOBLE BORDEAUX
PARTIE EN VIAGER
Propriété vitic. Bordeaux A.O.C. 111 ha dont 55 ha de vignes. CHATEAU XVIIIe Impeccable Instal. vin chais, métairies, etc., possib. acquér. avec 1/2 du prix. En viager libre sur une tête. Libre à la vente.
PROMOTEL S.A. « La Sellery » LA CLISSE, 17600 SAUJON
Tél. : (46) 93-28-08 - 93-28-01.

30' DE PARIS
PAR AUTOROUTE A-4
Authentique moulin à eau XVIIIe siècle avec sa machinerie Sur une île bordée Grand-Morin Bras de rivière privé
Entièrement restauré et décoré. 2 gds séjours avec poutres et cheminées, cuis office équipés. Style, 9 ch., 2 s. bains, 2 s. eau, 5 w.-c., chf. cal, tél. Volière gde terrasse. Annexe sur cascade 2 p., s. eau+pavill. refl nf en duplex av. poutres, 4 gdes p tt cft. Gar. Dépend. Terr. 16.000 m2. Tennis à rénover. Px élevé just. 834-55-13 h.b. et 284-44-72 ap. 20 h.

propriétés

LOZERE - Propriété rustique de caractère dans parc ombragé 1.500 m2 avec terrasse couverte, séj. 40 m2, poutres, cheminée, cuis., 4 ch., bs, gar., caves voûtées, eau, élect. T. 16-66-85-03-24.

G D 102 Champs-Elysées cherche pour clients français et étrangers : Propriétés Châteaux Fermes - Usines ou industries Fonds de commerce importants. Tél. : 359-01-31

villégiatures

Loue STUDIO 4 p., TIGNES, du 6 au 13 février. - Tél. 975-99-97.

ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

TRANSPORTS

UN CHOIX DIFFICILE ENTRE LA GARE DE LA PART-DIEU OU CELLE DES BROTTEAUX

Du neuf ou de l'ancien à Lyon pour recevoir les trains à grande vitesse ?

Lyon. — Devra-t-on repeindre la verrière de la gare des Brotteaux à Lyon pour accueillir, en 1982, le premier train à grande vitesse (T.G.V.) qui mettra la métropole rhodanienne à deux heures de Paris ? Ou bien le T.G.V. se rangera-t-il le long des quais de la future gare de la Part-Dieu ? Malgré l'insistance avec laquelle la S.N.C.F. demande, depuis plusieurs mois, aux élus lyonnais de confirmer leur choix, celui-ci ne pourra l'être au mieux qu'au printemps.

Le récent décès de M. Louis Pradel, président de la communauté urbaine de Lyon (COURLY), et l'ouverture de période préélectorale ont figé ce dossier. D'autres raisons tiennent à la nature même du projet. Son coût — 170 millions de francs 1976 — représente un investissement très lourd à supporter pour la communauté urbaine.

Les élus socialistes de la COURLY ont récemment rappelé que leur parti avait fait, au plan national, des réserves à l'égard du T.G.V. dont ils craignent que, pour des motifs de rentabilité, il ne soit accessible qu'à des tarifs d'une *« super-première classe »*. Cela dit, ils ont déclaré *« ne pouvoir accepter les conditions actuelles de réalisation d'une nouvelle gare à la Part-Dieu »*.

M. Frank Serusclat, maire socialiste de Saint-Fons, a fait observer que l'engagement d'une pareille dépense, même étalée sur cinq ans, compromettra la réalisation d'autres investissements. A ses yeux, les parts respectives de l'Etat et du département sont très insuffisantes alors que le projet *« dépasse largement le cadre de l'agglomération puisqu'il vise, aux dires du ministre intéressé, non seulement la région Rhône-Alpes, mais aussi tout le sud-est de la France »*.

Ce sont des craintes de même nature qui retiennent les conseillers de la COURLY. Aussi, les responsables administratifs de celle-ci vont-ils mettre à profit la neutralisation de l'assemblée provoquée par les élections pour rechercher des obligations financières *« plus appropriées et plus étalées dans le temps »*, susceptibles de rendre supportable l'opération.

Billets surtaxés

Voilà longtemps, en effet, que Louis Pradel et ses conseillers songeaient à construire une nouvelle gare dans le quartier de la Part-Dieu, voué à une restructuration spectaculaire, très largement avancée aujourd'hui. Mais, à l'époque, la S.N.C.F. considérait ce projet davantage comme une opération destinée à rehausser l'image de marque de Lyon qu'à répondre à des nécessités de trafic. Le *« Si Lyon veut une nouvelle gare, elle n'a qu'à se la payer »*, refroidit quelque peu les élus locaux.

La mise au point du T.G.V. modifia brusquement les données. Les performances mêmes de ce train excluaient de tracer la dernière partie de la nouvelle

De notre correspondant régional

ligne Paris-Lyon dans la vallée de la Saône, trop urbanisée. Le T.G.V. franchira donc le fleuve au sud de Mâcon et pénétrera dans l'agglomération lyonnaise par le département de l'Ain. Ce schéma incitait à prévoir l'accueil des nouvelles rames sinon à la gare des Brotteaux du moins dans ce secteur de la ville.

Moyennant certains aménagements — en particulier l'allongement des quais, — les Brotteaux pourraient, au moins dans un premier temps, recevoir les T.G.V. Mais si ce genre de transport irrigue rapidement tout le Sud-Est, comme le souhaite la S.N.C.F., la saturation des installations sera très vite atteinte.

Un programme simplifié

Aujourd'hui, le trafic des Brotteaux, tourné à peu près exclusivement sur l'Ain, est très modeste : 2 600 voyageurs par jour, contre 18 000 à Perrache. Or, selon les études des services de l'équipement, la seule mise en service du T.G.V. aboutirait à presque tripler le trafic des voyageurs sur l'axe Paris-Lyon (8 600 voyageurs quotidiens en 1982, contre 2 900 aujourd'hui). A partir de cette date, le rapport entre les deux gares principales de Lyon devrait s'inverser : Perrache traiterait 11 000 voyageurs par jour, et les Brotteaux 21.000.

L'examen de ces chiffres a encouragé la S.N.C.F. à envisager, à son tour, la construction d'une nouvelle gare à la Part-Dieu, où elle dispose de 46 hectares. Les premières études débouchèrent sur un projet de gare imposant, tant par son volume que par son prix : une sorte de nouveau « Maine-Montparnasse », où les mètres carrés de bureaux et d'espaces commerciaux étaient destinés en principe à équilibrer le coût de l'ouvrage principal.

Depuis 1974, la crise économique aidant, la S.N.C.F. et la COURLY en sont venues à une conception plus saine. *« Nous avons décidé de nous en tenir à un programme simplifié mais évolutif, ce qui permettra de doubler ultérieurement le nombre de voies si les besoins du trafic l'exigent »*, explique M. Claude Arnold, directeur régional de la S.N.C.F. Mais si le prix de cette gare a été réduit très sensiblement, il s'élève encore à 170 millions de francs.

Pour financer cette dépense, la S.N.C.F. vendrait à la COURLY pour 100 millions de francs 7 hectares de ses terrains situés juste en face du « centre d'affaires » de la Part-Dieu. La COURLY verserait encore 30 millions grâce à un emprunt garanti par une surtaxe (4 %) prélevé sur les billets vendus dans la nouvelle gare. Le taxe (4 %) prélevée sur les billets restant représenterait la participation effective de la S.N.C.F.

« Pour la COURLY, cette participation à concurrence de 100 millions pour la gare, à laquelle s'ajouterait le montant d'aménagements routiers importants, aura pour résultat, en 1981, d'immobiliser la capacité totale d'endettement de la COURLY », disent les élus socialistes. Ils font observer que le transfert du trafic de voyageurs sur la Part-Dieu — ou sur les Brotteaux — s'effectuera forcément au détriment du « centre d'échanges » de Perrache, ouvert en 1976 et qui a coûté 240 millions de francs. *« Une politique d'aménagement plus cohérente n'aurait-elle pas permis d'éviter un tel gaspillage »*, demandent-ils.

« Perrache ne sera pas asséchée, précise M. Arnold, *ce sera le terminus de tous les T.G.V. à destination de Lyon ou en partance pour Paris à partir de cette ville ; cette gare continuera de recevoir une clientèle régionale et de banlieue importante pour laquelle le centre d'échanges sera toujours parfaitement adapté. »*

Toujours est-il que la construction de la nouvelle ligne Paris-Lyon a commencé et que personne ne peut encore dire avec certitude où les voyageurs du T.G.V. poseront le pied, à Lyon, en 1982.

BERNARD ELIE.

Ile-de-France

L'AFFAIRE DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Les entreprises lésées déposent une plainte contre X...

Les représentants des vingt-sept entreprises lésées par les activités de la Compagnie générale du bâtiment (C.G.B.) (qui n'a pas honoré des traites pour 4 millions de francs) ont expliqué, mardi 11 janvier, les difficultés auxquelles elles doivent faire face et les menaces de licenciement qui pèsent sur trois cent cinquante de leurs employés si une solution financière dans l'affaire de Saint-Quentin-en-Yvelines n'est pas trouvée.

« Nous avons constaté des irrégularités dans la passation des marchés », explique M. Pierre Fouchard, patron d'une entreprise du groupement, *irrégularités dont nous avons directement été les victimes. Nous figurions dans un marché du groupement d'entreprises, avec la C.G.B. pour mandataire, avant même que nous ayons signé un contrat avec cette compagnie pour les travaux en question. Ces irrégularités et les autres anomalies constatées au cours de la passation des marchés nous amènent à penser que l'établissement public a une certaine responsabilité dans cette affaire. Il aurait dû, en effet, veiller à ce que le code des marchés publics soit rigoureusement respecté. »*

Les entreprises visées devaient déposer une plainte contre X... pour faux commis au préjudice des entreprises.

Les responsables des entreprises rappellent, d'autre part, que, si aucune solution financière n'est trouvée à leurs difficultés, douze d'entre elles devront fermer leurs portes le 15 janvier.

Le parti communiste, de son côté, proteste contre la déclaration de M. Michel Péricard (R.P.R.), lors d'une récente séance du conseil général des Yvelines. M. Péricard avait déclaré : *« Y a-t-il au conseil d'administration de la C.G.B. une personne qui occupe un poste de permanent dans un parti politique et qui, aujourd'hui, crie bien fort au scandale ? »*

Le conseiller général faisait allusion à M. Pierre Blais, qui détient avec son épouse vingt-cinq parts de la C.G.B. *« M. Blais,* nous a précisé M. Bernard Hugo, maire (P.C.) de Trappes, *est non pas permanent, mais militant du parti communiste. Nous nous élevons contre ces accusations. Nous avons été les premiers à demander que la lumière soit faite sur cette affaire. »*

JEU DE PAUME : CONSTRUCTION, DÉMOLITION

Mme Françoise Giroud, secrétaire d'Etat à la culture, a décidé de faire démolir l'annexe en cours de construction située contre le musée du Jeu de paume, dans le jardin des Tuileries *(le Monde* du 8 janvier). Cette construction devait abriter des vestiaires et un réfectoire pour les trente-cinq gardiens de ce musée. Les vestiaires seront aménagés à l'intérieur du musée, ce qui avait été jugé impossible jusqu'ici, les salles étant déjà insuffisantes pour accueillir les très riches collections de l'impressionnisme.

Cet appendice de parpaings crépis devait être « habillé » à la façon d'un pavillon de jardin, et sa construction avait été autorisée par les services des monuments historiques. Le devis établi par l'architecte en chef des monuments historiques, responsable du domaine du Louvre et des Tuileries, M. Marc Saltet, qui vient de prendre sa retraite, indiquait la somme de 750 000 F pour une surface couverte d'environ 100 mètres carrés... C'est-à-dire 7 500 F le mètre carré, soit le prix de vente des appartements dans le centre de Paris, qui comprend aussi le coût du terrain et le bénéfice du promoteur. Même s'il est démoli, le « pavillon de jardin » aura tout de même coûté environ 250 000 F. — M. Ch.

ARRÊTS DE TRAVAIL MERCREDI SUR LA LIGNE DE MÉTRO ÉGLISE-DE-PANTIN - PLACE D'ITALIE

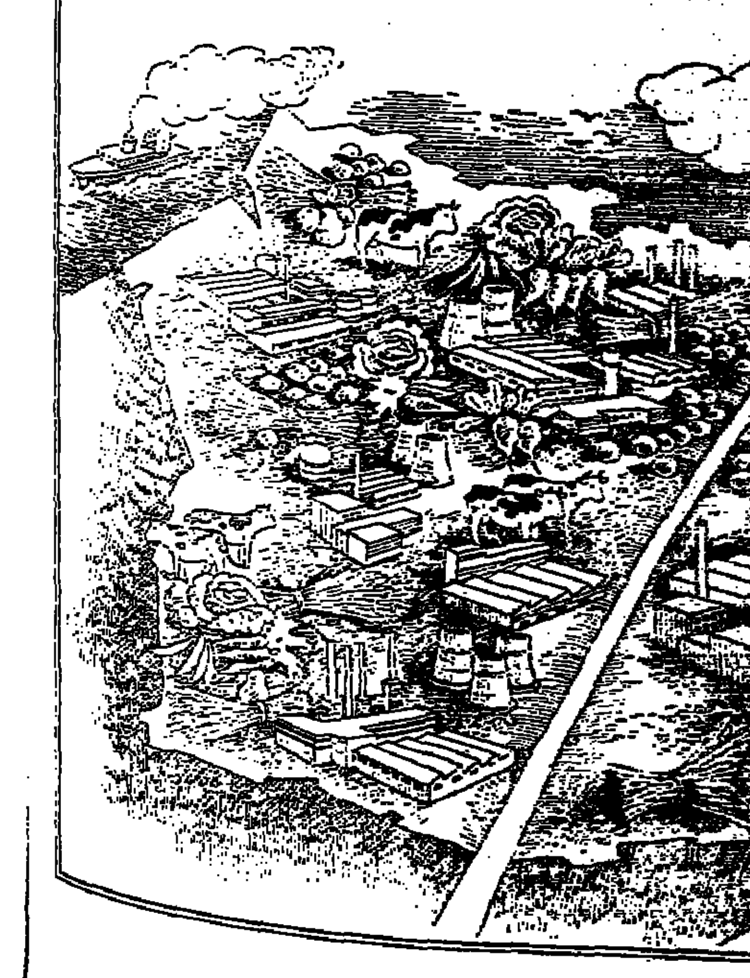
Le syndicat C.G.T. de la R.A.T.P. appelle à des arrêts de travail d'une heure trente à chaque reprise de service, le mercredi 12 janvier, sur la ligne nº 5 (Eglise-de-Pantin - Place-d'Italie), pour protester contre les sanctions prises à l'égard de huit agents.

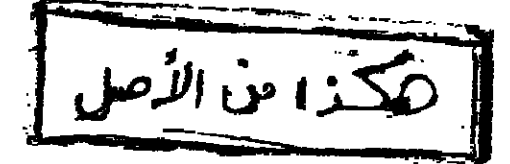
La durée maximale d'un service est de 6 h. 30 sur le réseau métropolitain. Lorsqu'un incident technique retarde un train, indique la direction de la R.A.T.P., le conducteur est amené à travailler quelques minutes supplémentaires pour terminer son service. Huit agents ont refusé d'augmenter ainsi leur temps de travail. Les sanctions qui ont été prises à leur égard motivent la grève du 12 janvier.

- LA GREVE D'AIR FRANCE. — La grève de vingt-quatre heures, déclenchée lundi 10 janvier par les pilotes et les mécaniciens-navigants d'Air France, a été suivie à 81 %, selon les syndicats. Elle a surtout gêné le trafic des vols moyen-courriers au départ de Paris. La direction de la compagnie indique que tous les vols long-courriers ont été normalement assurés.

  D'autre part, la grève des pilotes d'Air Alpes, commencée le vendredi 7 janvier, continue en l'absence de négociations. Elle est observée par 75 % des navigants, selon le syndicat national des pilotes de ligne, qui réclame la suspension des licenciements en cours de seize pilotes.

- UN AERODROME POUR LA THIERACHE. — *« La construction, au bénéfice de la Thiérache et de la vallée de la Sambre, d'un aérodrome accessible à l'aviation d'affaires peut être regardée comme une réalisation à la portée des possibilités économiques de la région »*, estime M. Michel Poniatowski, ministre de l'intérieur. Cet équipement serait financé par les collectivités locales mais pourrait bénéficier d'une subvention de l'Etat aux taux de 30 à 50 % *(Journal officiel* du 8 janvier).





Les régions

Barrages aux barrages

LE VERDON : LES ÉLUS REFUSENT DE CROIRE E.D.F. SUR PAROLE

Bien que légèrement modifié, le projet de barrage de l'E.D.F. à l'entrée des gorges du Verdon subsiste et les études sont en cours (*le Monde* du 9 octobre).

Parallèlement, la polémique continue entre partisans et adversaires du projet. Les adhésions à l'association de sauvegarde se multiplient — du prince Saddrudin Aga Khan à l'écrivain Marie Mauron en passant par l'Union internationale pour la conservation de la nature et la Fédération des parcs nationaux d'Europe. En revanche, deux ou trois communes riveraines directement intéressées par l'allocation versée par l'E.D.F. sont sur le point de donner un avis favorable au projet si des garanties leur sont fournies.

L'E.D.F. affirme que le barrage n'altérerait en rien la beauté du site et note que le projet prévoit une retenue de 10 millions de mètres cubes à l'entrée du canyon qui permettrait de garantir un débit régulier et supérieur à la rivière.

Mais l'expérience a rendu certains élus circonspects. Notamment ceux du département du Var. La commission départementale du conseil général a pris, le 6 novembre dernier, une délibération dénonçant *« le caractère technocratique de l'initiative »* et estimant que *« le Verdon a déjà payé un trop lourd tribut pour satisfaire les exigences nationales »*.

Deux départements étant concernés (Var et Alpes de Haute-Provence), l'affaire va donc être évoquée devant le conseil régional. Dans cette perspective, M. Gaston Defferre qui le préside a réuni les élus représentatifs des deux départements ainsi que les responsables régionaux de l'E.D.F. pour faire préciser les positions de chacun et l'état d'avancement du projet. M. Vial, conseiller général de Moustiers-Sainte-Marie, commune où sera établie l'usine souterraine recevant par galeries l'eau captée à l'entrée des gorges, a réaffirmé son intérêt pour le projet qui, dit-il, *« ne nuira pas au Verdon »*.

Ce n'est pas l'avis de M. Edouard Soldani, président (P.S.) du conseil général du Var, qui se fait l'interprète *« de ceux qui ont été déjà échaudés par certaines réalisations de l'E.D.F., notamment à Vinon »*.

M. Georges Labaye, directeur régional de l'E.D.F., réaffirme que les études en cours donnent toutes garanties pour la conservation du site. Le seul problème subsistant à son avis concerne l'évacuation des déblais.

Pour appuyer ses craintes, M. Defferre a rappelé comment la dérivation des eaux de la Durance sur l'étang de Berre, à Saint-Chamas, a profondément modifié l'équilibre de cet étang d'eau salée qui reçoit son propre volume en eau douce chaque trimestre. Certaines espèces ont disparu, tandis que d'autres ont dangereusement proliféré. La pollution qui a résulté de cette dérivation a des répercussions jusqu'en Méditerranée.

Les responsables régionaux de l'E.D.F. ont donc été invités à remettre rapidement un dossier au conseil régional qui devra administrer la preuve de l'absence de risque. Faute de quoi, un veto sera opposé au projet.

JEAN CONTRUCCI.

NAUSSAC : CLERMONT A SOIF

Le conseil général du Puy-de-Dôme vient d'adopter à l'unanimité un vœu dans lequel il demande l'ouverture d'urgence des travaux du barrage de Naussac sur le haut Allier.

Ce vœu, présenté conjointement par M. Georges Marignier, conseiller général de Maringues (centriste), et M. Roger Quilliot, sénateur P.S. et maire de Clermont-Ferrand, exprime également le souhait que « les problèmes humains soient convenablement résolus » et que « les cent quarante habitants concernés soient indemnisés très largement ».

« La sécheresse de cet été a démontré, si besoin était, l'urgence d'une telle construction », affirment les deux cosignataires, qui ajoutent : « La consommation d'eau augmente tous les ans, les trois quarts du Puy-de-Dôme (400 000 habitants) sont tributaires du niveau de l'Allier. »

Les conseillers généraux, toutes commissions réunies, avaient entendu auparavant un exposé du directeur de la Société de mise en valeur de l'Auvergne et du Limousin, maître d'œuvre de l'ouvrage. Celui-ci avait notamment souligné que, d'après les études qui ont été faites, Naussac est apparu comme le seul site possible où le barrage soit réalisable à moindres frais.

UN COUP DE POUCE EUROPÉEN POUR LE CANAL DE PROVENCE

Au cours du dernier conseil d'administration, les responsables de la Société du canal de Provence et d'aménagement de la région provençale ont approuvé le recours à un emprunt de 150 millions de francs auprès de la Banque européenne d'investissement.

En outre, mis à part l'important effort financier des collectivités locales, il a été acquis que l'aide du Trésor public serait maintenue à 79 millions de francs pendant la durée du VII[e] Plan.

« Un tel effort, indique un communiqué de la société, *permettra de poursuivre les travaux, largement avancés dans le Var, où l'eau du Verdon parvient désormais depuis un an dans la région toulonnaise. Au nombre des réalisations à l'actif du canal de Provence en 1976, il faut citer l'inauguration de la station de traitement d'Huguenenve près de Toulon, la mise en service des premiers réseaux agricoles sur le littoral, à Saint-Cyr, l'achèvement des galeries de Montrieux et de Valaury qui concernent au tout premier chef l'économie de la région. Mais il reste encore fort à faire tant à l'est qu'à l'ouest de Toulon. »*

Enfin, il convient d'engager au plus tôt les travaux de la troisième tranche de travaux et notamment le renforcement de l'alimentation en eau de Marseille, par une adduction transversale (dite de Marseille-Est) qui transportera, en desservant de nombreuses communes au passage, l'eau du centre du Var jusqu'à la métropole.

POINT DE VUE

Pas d'autonomie communale sans réforme régionale

par ANDRÉ CHANDERNAGOR (*)

LES auteurs de la loi de 1972, instituant l'établissement public régional, l'avaient qualifiée d'évolutive. S'il en est bien ainsi, c'est d'évolution lente qu'il s'agit.

Le président Edgar Faure a eu raison de constater, le 27 octobre dernier : *« La région est en danger de mort discrète, et l'idée régionale victime d'une sorte de complot de l'indifférence et du silence, ourdi contre elle par les pouvoirs publics. »*

La marche arrière opérée depuis un peu plus d'un an par le chef de l'Etat et bon nombre de ses ministres sur le problème régional a de quoi laisser sceptique sur la conjugaison qu'ils font de la pensée, du verbe et de l'action.

Les réunions des présidents de conseils régionaux de mars et octobre 1975 avaient permis d'adopter, à l'unanimité, un mémorandum dont l'application eût été de nature à faire de la région autre chose qu'un établissement public mineur et un écran administratif supplémentaire. A deux reprises en effet, les présidents des conseils régionaux, répondant aux invitations successives de deux des leurs, MM. Pierre Mauroy et Edgar Faure, proposèrent au gouvernement un nouveau partage des responsabilités entre les pouvoirs délibératif et consultatif, donnant aux régions une capacité générale de décision sur les investissements d'intérêt régional et départemental et un pouvoir d'avis sur les crédits d'Etat d'intérêt national concernant la région.

Les présidents de conseils régionaux devaient également trouver un large terrain d'entente pour demander, en matière d'équipements d'intérêt régional et local, des dotations budgétaires réparties par région sur des clés de répartition officielles fixées, si possible, par le Parlement.

De cet ensemble de propositions, dont l'adoption aurait permis de « déverrouiller » la région et de relancer la politique d'aménagement du territoire, le gouvernement a seulement retenu le droit pour l'établissement public régional de répartir, entre les départements, une maigre fraction des crédits d'intérêt départemental. Et ce droit se trouve assorti de modalités d'application qui lui retirent une grande partie de son effet décentralisateur. Ainsi, à l'exception des crédits d'équipements scolaires du premier degré et de ceux des fonds spéciaux d'investissement routier dont la répartition à l'intérieur du département ne dépendra que de la libre décision des conseils généraux, tous les autres crédits délégués à la région seront gérés et répartis à l'échelon du département par le préfet seul.

La substitution au contrôle financier *a priori* d'un contrôle *a posteriori*, obtenue l'année précédente, a également révélé, à l'usage, son caractère illusoire. Elle n'a, en effet, rien changé à la nature des rapports entre la région et le trésorier général. Ce dernier cumule toujours les fonctions de contrôleur financier et de comptable ; sa compétence s'applique à tous les actes et à toutes les pièces qui lui étaient jadis transmises dans le cadre du contrôle *a priori* ; l'emprise des services des finances sur l'établissement public régional reste, en pratique, aussi étroit qu'auparavant.

L'inadaptation du cadre départemental

Faut-il s'étonner, dès lors, si les directeurs régionaux des administrations centrales sont de plus en plus enclins à présenter aux assemblées régionales des demandes qui n'ont d'autre objet que de faire relayer par le budget régional les insuffisances des crédits d'Etat et constituent autant de transferts de charges ? L'administration reprend peu à peu ses vieilles habitudes, héritées de siècles de centralisation bureaucratique. Elle y est encouragée par la méfiance du pouvoir politique en place à l'égard de la région.

Cette attitude est d'autant plus regrettable que, dans les limites étriquées d'une loi imparfaite, un état d'esprit régional était en voie de formation au niveau des cadres administratifs et des élus, sinon encore à celui des citoyens. Les assemblées régionales affirmaient leur compétence, découvraient peu à peu un champ d'activité original, aux dimensions de la région. Les vrais problèmes de l'aménagement du territoire étaient enfin posés à un bon niveau de réflexion, à défaut d'une capacité tout à fait insuffisante.

De quoi s'agit-il, en effet ? De décentraliser la France :

— Economiquement, en assurant une répartition géographique équilibrée des activités et de l'emploi ;

— Administrativement, parce que la décentralisation administrative est une des conditions fondamentales de la décentralisation économique.

Dans cette perspective, il est clair que la planification des investissements essentiels, les problèmes de l'emploi, la coordination des transports, l'enseignement du premier et du second degré, l'implantation des hôpitaux et hospices, l'épanouissement et la diffusion des cultures locales, la promotion de l'information locale — et la liste n'est pas limitative — ne peuvent être convenablement assurés qu'à l'échelon régional.

C'est également là que peuvent s'opérer les prises de conscience nécessaires de la part d'une population qui, confusément, tente d'échapper au déracinement moral et parfois physique que provoque l'excès de centralisation, d'une population à la recherche d'une identité qu'elle avait peut-être trouvée, naguère, dans le département, mais qu'elle situe de plus en plus à un niveau de dimension compatible avec les exigences économiques, sociales et culturelles du monde moderne.

A cet égard, la subite affection que manifeste aujourd'hui le pouvoir pour le cadre départemental — dont il redécouvre le charme discret — est assez surprenante. Si le département, presque deux fois centenaire, était encore, à notre époque, la structure adéquate pour traiter des problèmes de l'emploi et pour définir une politique cohérente de grands équipements, il y a beau temps qu'on s'en serait aperçu. Au contraire, l'omnipotence croissante de l'Etat s'est en partie nourrie de l'inadaptation du cadre départemental à la solution de ce genre de problèmes.

Quelque effort que l'on fasse pour décentraliser au niveau des communes, même regroupées, et des départements, ceux-ci comme celles-là, ne pourront préserver longtemps, face à un Etat central traditionnellement envahissant, leur autonomie de gestion retrouvée que s'ils s'appuient sur un ensemble plus vaste qui ne peut être que la région.

Prétendre décentraliser aux seuls niveaux départemental et communal, c'est s'apprêter à donner, une fois de plus, une fausse solution à un vrai problème.

« Des sceptiques actifs »

En réalité, ces tâtonnements, cette volte-face du pouvoir sur un problème si grave, traduisent une mauvaise appréhension générale du fait régional et des stratégies différentielles de développement qu'il commande. Les procédures hasardeuses utilisées lors des travaux de planification confortent cette critique. Sur ce chapitre, si l'on s'en était tenu aux intentions et à l'habillage extérieur, les désillusions auraient été grandes. Fort heureusement, les responsables régionaux sont de plus en plus des « sceptiques actifs ». La méfiance qu'ils ont témoignée vis-à-vis des exercices inutiles et compliqués auxquels on les conviait et la vigueur dont ils ont fait preuve pour procéder à un inventaire sérieux des besoins, à une détermination des objectifs et à l'évaluation quantitative des moyens pour les atteindre, ont donné un peu de relief à une consultation qui apparaîtra, sur bien des points, dérisoire.

Le Plan français, comme le développement de l'idée régionale, est devenu, pour nos gouvernants, un luxe. Dans une période où la lutte contre l'inflation les préoccupe à juste titre, ils devraient cependant convenir que la hausse des prix ne tient pas seulement à des phénomènes externes mais aussi à des causes structurelles internes, parmi lesquelles figurent en bonne place les déséquilibres régionaux et la centralisation politico-administrative.

Le risque est grand, dans la situation de crise que nous connaissons, de voir sacrifier peu à peu la rigueur des choix à la facilité de l'adaptation conjoncturelle permanente et l'aménagement volontariste du territoire à la recherche désordonnée de la rentabilité immédiate ou du sauve-qui-peut généralisé.

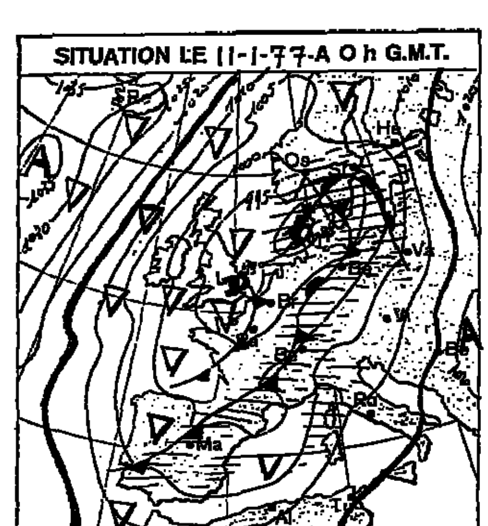
L'attitude de la majorité en place à l'égard de la région, caractérisée par l'hostilité non dissimulée de certains, la méfiance de beaucoup et l'indifférence des autres, a pour conséquence de faire désormais de la gauche l'unique dépositaire de l'espérance régionale. La décentralisation, préconisée par la gauche et inscrite depuis plusieurs années à son programme, porte, en effet, sur l'ensemble des niveaux administratifs — communal, départemental, régional — où elle est susceptible de s'appliquer.

La décentralisation ne peut, en effet, réussir que si les réformes par lesquelles elle s'exerce ont pour objectif et pour effet de traiter démocratiquement les affaires au niveau requis par leur dimension même. Ne nous y trompons pas. Compte tenu des habitudes et des résistances à vaincre, cette œuvre-là est, au meilleur sens du terme, révolutionnaire.

(*) Président du conseil régional du Limousin. Député socialiste de la Creuse.

AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE



Evolution probable du temps en France entre le mardi 11 janvier à 0 heure et le mercredi 12 janvier à 24 heures :

Une vaste zone dépressionnaire persistera de la mer du Nord à la Méditerranée occidentale, comportant plusieurs centres. Les perturbations qui circulent sur la face orientale de ces basses pressions donneront encore un temps assez médiocre sur le sud et l'est du pays, tandis que, sur le reste de la France, le temps assez frais persistera.

Mercredi, des Pyrénées centrales et des régions méditerranéennes aux Vosges et à l'Alsace, le temps sera très nuageux le matin avec des pluies près des côtes et des chutes de neige en montagne à basse altitude. Les précipitations seront localement assez marquées, et des vents forts de sud à sud-ouest persisteront sur la Corse et la Provence. Le soir, des éclaircies commenceront à se développer près du golfe du Lion.

Sur le reste de la France, le temps sera assez frais et plus variable. Le matin, on observera des gelées faibles dans l'intérieur, des zones d'éclaircies et aussi quelques brouillards, parfois givrants, surtout dans l'Ouest et le Sud-Ouest. Dans la journée, on notera un temps nuageux avec quelques averses ou giboulées éparses, surtout près des côtes. Les vents, variables en direction, seront faibles à modérés.

Mardi 11 janvier, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris-Le Bourget, de 995,4 millibars, soit 746,6 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 10 janvier ; le second, le minimum de la nuit du 10 au 11) : Ajaccio, 13 et 9 degrés ; Biarritz, 11 et 4 ; Bordeaux, 6 et 3 ; Brest, 6 et —1 ; Caen, 5 et 0 ; Cherbourg, 2 et 0 ; Clermont-Ferrand, 6 et 0; Dijon, 3 et 2; Grenoble, 6 et 0; Lille, 5 et 0 ; Lyon, 5 et 3 ; Marseille, 10 et 4 ; Nancy, 3 et 1 ; Nantes, 8 et —4 ; Nice, 12 et 5 ; Paris-Le Bourget, 6 et —1 ; Pau, 10 et 0 ; Perpignan, 7 et 1 ; Rennes, 6 et —3 ; Strasbourg, 5 et 1 ; Tours, 5 et 1 ; Toulouse, 6 et 0 ; Pointe-à-Pitre, 27 et 22.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 17 et 9 degrés ; Amsterdam, 4 et 0; Athènes, 12 et 6; Berlin, 3 et 0; Bonn, 6 et —1 ; Bruxelles, 4 et 1 ; Iles Canaries, 19 et 13 ; Copenhague, 2 et 1 ; Genève, 4 et 2 ; Lisbonne, 13 et 5 ; Londres, 2 et —1 ; Madrid, 8 et 2; Moscou, —6 et —7; New-York, 3 et —7 ; Palma-de-Majorque, 15 et 11 ; Rome, 14 et 8 ; Stockholm, 0 et 0 ; Téhéran, 1 et —8.

Visites, conférences

MERCREDI 12 JANVIER

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques. — 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Maguani : « Hôtel de Sully ». — 15 h., façade portail gauche, Mme Neu : « Notre-Dame et ses parties hautes ». — 15 h., 1, quai de l'Horloge, Mme Philippe : « La Conciergerie et le palais de justice ». — 15 h., 87, rue Vieille-du-Temple, Mme Vermeersch : « Le Parisien chez lui de 1815 à 1914 ». — 15 h. 30, hall gauche, côté parc, Mme Hulot : « Le château de Maisons-Laffitte ». — 16 h. 30, 62, rue Saint-Antoine, Mme Bachelier : « Bussy-Rabutin et son château ».

15 h., métro Louvre : « L'Egypte au Louvre » (AFA). — 14 h. 15, entrée principale du château, avenue de Paris : « Le château de Vincennes » (Paris à travers les âges).

CONFERENCES. — 15 h. et 17 h., 21, rue Notre-Dame-des-Victoires, Mme Claude Thibaut : « La peinture siennoise ». — 13 h., 16 h. et 20 h., 13, rue de la Tour-des-Dames : « Méditation transcendantale et vie spirituelle » (entrée libre). — 18 h. et 20 h. 13, rue Etienne-Marcel : « Méditation transcendantale et épanouissement individuel ». — 18 h., salle Louis-Liard, Sorbonne, M. André Lichneroewicz : « L'ordinateur dans la société ». — 18 h. 30, 66, boulevard Saint-Michel, amiral Sanguinetti, général Gallois, général Buis, abbé Jean Toulat : « Problèmes de la défense » (Club Temps nouveaux). — 20 h. 30, 60, boulevard Latour-Maubourg, M. Yves Diénal : « Exposé et séance de psychanalyse. Les fonctions de votre esprit définies par Jung, dans leur deux orientations : extravertie et introvertie ». — 20 h. 30, salle de cinéma du Musée de l'homme, palais de Chaillot, M. Cornellle Jest : « Trois communautés de l'Himalaya ». — 21 h., Maison de la radio, auditorium 105, MM. Georges Hourdin et Gilbert Badia : « Sur Rosa Luxemburg » (entrée libre). — 20 h. 30, Centre culturel américain, 3, rue du Dragon : « The use of computers for synthesizing and performing music » (Traduction simultanée). — 20 h. 30, hôtel du Grand-Orient de France, 16, rue Cadet, MM. Sarazin, Watrelocs, Riquois, Chaunac : « La police en démocratie ». — 21 h., centre Aquarius, 54, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, M. Robert Amadou : « La Maison-Dieu ».

Éducation

LES INSCRIPTIONS AU BACCALAURÉAT

Les recteurs des académies de Créteil, Paris et Versailles rappellent aux candidats au baccalauréat de l'enseignement du second degré et aux candidats au baccalauréat de technicien ainsi qu'aux candidats au brevet de technicien que le registre des inscriptions est ouvert depuis le 3 janvier et sera clos le mardi 25 janvier 1977 inclus.

Les dossiers d'inscription des candidats scolarisés seront déposés auprès du chef d'établissement, qui transmettra aux services intéressés.

Les dossiers d'inscription des candidats non scolarisés (y compris ceux du Centre national de télé-enseignement et des cours par correspondance) doivent être déposés ou envoyés :

1) A la Division des examens et concours, 7, rue Ernest-Renan, 94114-Arcueil Cédex ;

— Pour le baccalauréat de technicien et le brevet de technicien par les candidats domiciliés dans les trois académies ;

— Pour le baccalauréat de l'enseignement du second degré par les seuls candidats domiciliés dans les départements de Paris (75), des Hauts-de-Seine (92), de la Seine-Saint-Denis (93) et du Val-de-Marne (94) ;

2) Au Service des examens de l'inspection académique de Versailles, 45, avenue des Etats-Unis, 78011 Versailles pour le baccalauréat de l'enseignement du second degré par les seuls candidats domiciliés dans les départements des Yvelines (78), de l'Essonne (91) et du Val-d'Oise (95) ;

3) Au service des examens de l'inspection académique de Melun, cité administrative, Pré-Chamblain, 77000-Melun pour le baccalauréat de l'enseignement du second degré par les seuls candidats domiciliés en Seine-et-Marne (77).

Journal officiel

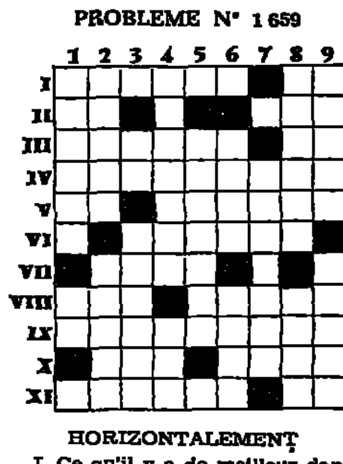
Est publié au *Journal officiel* des 10 et 11 janvier 1977 :

UN DECRET

● Relatif à l'enseignement et à la pratique du secourisme.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 659



HORIZONTALEMENT

I. Ce qu'il y a de meilleur dans les intentions ; Le long des routes chinoises. — II. En entrant à gauche ; Que l'on peut facilement ébranler. — III. Un doigt, un soupçon ou un nuage ; Article. — IV. A donc encore plus de chances d'être entendue. — V. Orientation ; Tapissent les murs d'un orthodoxe. — VI. Ont un titre et plusieurs pages. — VII. Couleur complémentaire. — VIII. Est réfractaire ; Modifient une évolution naturelle. — IX. Un des premiers effets de la vie. — X. Logea ; Avait de bonnes raisons de trouver Médée charmante. — XI. Attriste des vacanciers ; Abréviation.

VERTICALEMENT

1. Ne se trouvent pas dans la pomme d'Adam ; Traduit une certaine satisfaction. — 2. De son choix dépend toute mesure ; Porte des chevrons. — 3. Un peu de neige ; Manquait. — 4. La source de bien des *mots* ; Abréviation. — 5. Pelée et Achille. — 6. Abrite maints lords ; Ne rien vouloir savoir. — 7. Sans réactions apparentes. — 8. Ont, elles aussi, très bon appétit ; Aveuglait ses victimes avant que de les enflammer. — 9. Très naturels ; Finissent par venir à bout.

Solution du problème n° 1 658

Horizontalement

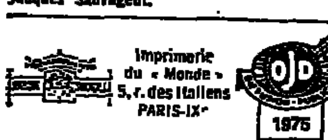
I. Tribunal. — II. Elder ; Rai. — III. Te ; Tics. — IV. Euripide. — V. Esus; Mire. — VI. ESE; Item. — VII. Osés ; De. — VIII. Se ; Ré. — IX. Epaisseur. — X. Il ; Usa. — XI. Rétinites.

Verticalement

1. Tétée ; Odeur. — 2. Rieuses. — 3. Id ; Ruserait. — 4. Bêtises ; Ill. — 5. Ur ; SS. — 6. Timides. — 7. Aridité ; Eut. — 8. Lacère ; Ruse. — 9. Is ; Emieras.

GUY BROUTY.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Commission paritaire des journaux et publications : n° 57437.

PRESSE

M. FRANÇOIS-HENRI DE VIRIEU DEVIENDRAIT RÉDACTEUR EN CHEF DU « MATIN DE PARIS »

M. Claude Perdriel aurait pressenti M. François-Henri de Virieu pour devenir rédacteur en chef du futur quotidien *le Matin de Paris*, dont le lancement est prévu pour le 20 février. M. François-Henri de Virieu, qui appartient au service politique du *Nouvel Observateur*, après avoir été au Journal télévisé (première chaîne) de 1969 à 1972, et au *Monde* de 1957 à 1969 doit être présenté ce jeudi 11 janvier, en fin d'après-midi, à la rédaction du *Matin*.

On apprend d'autre part la constitution d'une société des journalistes du *Matin de Paris*, société civile à capitale variable, dont l'assemblée générale constitutive aura lieu le mercredi 12 janvier. Un bureau provisoire, que préside M. Bernard Veillet-Lavallée, a déjà été constitué.

ÉCONOMIE Europa

Le Monde — LA STAMPA — THE TIMES — DIE WELT

BILAN INTERNATIONAL DES MOUVEMENTS SOCIAUX

Lutte générale contre les plans d'austérité

Dans presque toute l'Europe de l'Ouest, en 1976, la tension entre les gouvernements et les syndicats a été causée par la crise économique. On en lira le bilan ci-dessous. L'année 1977 présentera sans doute les mêmes caractéristiques.

En France et en Italie, des millions de salariés ont baissé les bras à plusieurs reprises en signe de protestation contre les programmes d'austérité anti-inflationnistes. En France, la Journée nationale de protestation du 7 octobre, au cours de laquelle quelque cinq millions de salariés ont cessé le travail, a été considérée comme l'une des manifestations de mécontentement des plus inquiétantes depuis 1968. Quelque huit millions de travailleurs italiens ont quitté leur poste au même moment ne fût-ce que pendant quelques heures afin de tenter de faire pression sur leur gouvernement.

Au Royaume-Uni, il n'y a pas eu de grande grève durant l'année. Le « contrat social » entre le gouvernement et le Trade Union Congress (TUC) a été respecté pacifiquement, malgré un mécontentement croissant. Cela tient surtout à ce que les travailleurs ont hésité à mettre en péril le gouvernement travailliste qui ne dispose que d'une majorité minuscule, au risque d'ouvrir la porte à un gouvernement de rechange dont la politique, pensent-ils, serait encore plus restrictive.

Dans les trois pays, les salariés du secteur public sont devenus plus combatifs pour résister à des restrictions particulières et à des réductions des dépenses publiques. En Grande-Bretagne et en Italie, les salariés les mieux payés se rebellent contre l'interdiction des augmentations de salaires pour ceux qui dépassent un niveau arbitrairement fixé.

En France et en Italie, les gouvernements se heurtent dans leurs tentatives de se débarrasser des augmentations automatiques de salaires convenues en des temps plus prospères, à une opposition décidée. Les deux gouvernements poursuivront sans doute leurs objectifs avec détermination dans les mois à venir, face à des syndicats qui ne donnent aucun signe de vouloir céder. Et l'on entend demander, en Grande-Bretagne, le retour à la liberté des négociations collectives lorsque se terminera, cet été, la phase actuelle du contrat social.

Les Allemands, comme à l'ordinaire, ont connu une atmosphère plus pacifique que les autres en 1976. Mais la République fédérale elle-même a connu une mauvaise passe en avril et en mai, lorsque les patrons de l'imprimerie et de la presse, devant une grève partielle soutenant une revendication de salaire supérieure à la tendance apparente, ont imposé à quatre-vingt mille travailleurs le premier lock-out national qu'on ait vu dans le pays depuis la guerre. A la fin de l'année, il y a eu de nombreuses attaques syndicales contre l'impuissance de l'économie « sociale de marché » à rétablir le plein emploi.

Pendant ce temps, les Etats-Unis ont subi à nouveau de lourdes pertes de temps de travail à la suite de quelques épreuves de force prolongées, à l'occasion de la renégociation des conventions collectives, notamment lors de la grève de l'industrie du caoutchouc, qui a duré d'avril à septembre, et au moment de celle de Ford, à l'automne. Il y a eu aussi la grève « sauvage » d'un mois déclenchée en juillet et en août par quatre-vingt-dix mille mineurs.

JOURNÉES DE TRAVAIL PERDUES A LA SUITE DE CONFLITS SOCIAUX EN 1975 (en milliers)

	France	Allemagne	Italie	G.-Bretagne	Etats-Unis
Janvier ..	225	0	2 053	323	1 120
Février ..	459	2	2 764	210	726
Mars	856	6	3 633	303	1 396
Avril	783	110	2 808	295	3 222
Mai	677	426	1 693	195	4 633
Juin	288	3	765	222	5 436
Juillet ...	136		2 259	222	6 438
Août	40		475	321	5 222
Septembre			486	394	
Octobre ..				248	

L'Organisation internationale du travail, mettant à jour ses statistiques des conflits sociaux à la fin de 1975, donne le nombre de journées de travail pour 1 000 salariés cette année-là : 390 pour la France, 10 pour l'Allemagne, 1 640 pour l'Italie et 540 pour la Grande-Bretagne. Ces chiffres sont souvent cités comme s'ils représentaient le temps perdu par l'ensemble des travailleurs à cause des conflits sociaux. En fait, dans la plupart des cas, ils ne concernent que les salariés des secteurs les plus sujets aux grèves, comme les mines, l'industrie manufacturière, la construction et les transports ; il faut donc souvent les multiplier presque par deux pour compter tous les salariés.

Les chiffres suivants montrent la différence entre les taux de l'O.I.T. et ceux qui sont établis pour le Royaume-Uni par le département de l'emploi :

	1971	1972	1973	1974	1975
O.I.T.	1 190	2 160	570	1 270	540
D. E.	600	1 100	325	650	275

Pendant l'année, Français et Britanniques ont publié les résultats de nouvelles recherches sur l'incidence des grèves. Les Français ont découvert notamment que, en 1975, sur 3 868 926 jours perdus du fait des conflits, 362 626 étaient dus à des arrêts généraux du travail comme les journées d'action nationales ou les arrêts de travail régionaux touchant plusieurs secteurs, le reste consistant en arrêts de travail limités à l'entreprise ou à l'établissement. Lorsqu'on disposera des chiffres complets pour l'année 1976, on découvrira presque certainement que la proportion due aux arrêts de travail généraux sera encore supérieure.

Les enquêtes britanniques indiquent que 98 % des usines et 81 % des ouvriers, en moyenne, n'ont pas connu d'arrêts de travail en un an.

ERIC WIGHAM
(The Times)

CONFLITS DU TRAVAIL DANS LES PRINCIPAUX PAYS D'EUROPE

		1971	1972	1973	1974	1975
FRANCE	Nombre	4 318	3 464	3 731	3 381	3 888
	Travailleurs touchés .	3 234 500	2 721 348	2 248 973	1 563 540	1 827 132
	Journées perdues ...	4 387 781	3 755 343	3 914 598	3 379 977	3 868 926
ALLEMAGNE DE L'OUEST	Nombre	N. C.	N. C.	N. C.	N. C.	N. C.
	Travailleurs touchés .	536 303	22 908	185 010	250 352	35 814
	Journées perdues ...	4 483 740	66 045	563 851	1 051 290	68 680
ITALIE	Nombre	5 598	4 765	3 769	5 174	3 601
	Travailleurs touchés .	3 891 253	4 405 251	6 132 747	7 824 397	14 109 732
	Journées perdues ...	14 998 599	19 497 143	23 419 296	19 464 714	27 189 142
GRANDE-BRETAGNE	Nombre	2 228	2 497	2 893	2 922	2 282
	Travailleurs touchés .	1 178 200	1 734 400	1 527 600	1 626 400	898 900
	Journées perdues ...	13 551 000	23 909 000	7 197 000	14 750 000	6 012 000

Source : Annuaire statistique de l'O.I.T., 1976.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	98 F	175 F	252 F	330 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	188 F	355 F	523 F	690 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE - LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE	125 F	230 F	335 F	440 F
II. — TUNISIE	163 F	305 F	448 F	590 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

LA V…

L'ATTITUDE SYNDICAL…

Accidents du travail

UN JEUNE OUVRIER MEURT … DANS UNE TRANCHÉE … AVAIT D'ABORD REFUSÉ DE DESCENDRE

… ASSOCIATIONS D'ÉPOUSES D'ARTISANS ET DE COMMERÇANTS VONT CRÉER UNE UNION NATIONALE

DES MÉDECINS ENVISAGENT UNE GRÈVE ADMINISTRATIVE LE 20 JANVIER

Le bureau confédéral de la C.S.M.F., qui doit se réunir, mercredi 12 janvier, devra se prononcer sur cette action et ses modalités. Après un appel à la conciliation, les dirigeants de la C.S.M.F. espéraient que la Caisse nationale d'assurance-maladie prendrait l'initiative de suspendre comme elle en a le droit les sanctions prises par la caisse de la région parisienne. Or, il semble bien que la Caisse nationale ne soit pas prête à prendre une telle décision sans contrepartie. La Caisse nationale — qui a déjà accepté de « passer l'éponge » pour tous les médecins qui ont dépassé les tarifs l'été dernier mais qui depuis ont accepté de respecter les tarifs conventionnels — serait prête à un nouveau geste de bonne volonté si la C.S.M.F. décidait de suspendre ses consignes de dépassement.

FAITS ET C…

Conflits sociaux

● LA DIRECTION DU LABORATOIRE CERBA, spécialisé en analyses médicales et biologiques, situé à Maffliers (Val-d'Oise), nous indique que le tiers seulement de son personnel est actuellement en grève — la C.F.D.T. avait dit 74 % (*le Monde* du 7 janvier) — et que « *la collection des prélèvements, l'exécution des analyses et la remise des résultats s'effectuent normalement* ». La direction signale aussi que les grévistes « *réclament des hausses de salaires de 12 % supérieures au maintien du pouvoir d'achat, après avoir reçu 13 % d'augmentation en 1976 et bénéficié d'avantages les plus socialement avancés de la profession* ».

A l'étranger

● LE CONSEIL DU GATT (accord général sur les tarifs horaires et le commerce) a décidé, le 10 novembre, de prolonger pour trois ans le mandat du directeur général, M. Olivier Long.

[Né en 1915 dans le canton de Genève, ambassadeur de Suisse en Grande-Bretagne, M. Long occupe son poste depuis 1967.]

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

L'ATTITUDE SYNDICALE FACE A LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Les dirigeants syndicaux cherchent de nouvelles modalités d'action

(Suite de la première page.)

La journée du 7 octobre n'est qu'une « *étape d'envergure* » de la riposte au plan Barre « *qui se prolongera pendant les deux mois qui viennent et prendra les formes les plus diverses* », avait déclaré M. René Buhl, secrétaire de la C.G.T., au début de l'automne. Effectivement, au cours des trois derniers mois de l'année 1976, on a vu se multiplier les journées d'action par grandes branches professionnelles, marquées par des manifestations en général d'une ampleur plus grande que celle constatée dans le passé pour ce genre d'initiative.

Si les grèves d'entreprise pour soutenir des revendications de salaires ou de statuts (centre nucléaire de La Hague et de Marcoule, chantiers de Bugey, port d'Usinor, usine de La Cellulose du Pin, E.G.F., etc.), n'ont pas été très nombreuses, on a continué à voir se multiplier les manifestations et occupations dans de nombreux secteurs touchés par des licenciements : machines-outils (Supemec, Ratier-Forest, Ernault-Somua, Huré) ; métallurgie (Bennes Marrel, Ateliers roannais de constructions textiles), chapellerie de Chazelles, chaussures Réhault à Fougères, usine textile Saint-Joseph à Bordeaux, Tanneries du Puy, usine Rhône-Poulenc du Péage-de-Roussillon, Cartonneries d'Aubervilliers, conserveries Itsasokoa de Saint-Jean-de-Luz, sans parler de Teppaz, Grandin et quelques autres entreprises où les salariés se sont engagés dans une seconde occupation, après une relance de l'entreprise qui avait fait long feu. Les syndicalistes peuvent parler sans abus de langage d'une certaine combativité des travailleurs.

Mais ils reconnaissent, dans le même temps, que ces différentes actions ont rarement débouché sur des résultats en rapport avec la combativité des grévistes. La retraite soudaine des ouvriers des chantiers navals de Saint-Nazaire, après une offensive salariale lancée de façon spectaculaire par l'occupation d'un super-pétrolier, avait déjà surpris, venant de travailleurs réputés pour leur combativité et leur expérience syndicale. Le fait que, ces derniers jours, ils aient entamé des débrayages tournants par atelier n'efface pas l'impression d'échec laissée, dans l'opinion, par leur action du début décembre. La reprise du travail, à vingt-quatre heures d'intervalle, des grévistes de la Caisse d'épargne de Paris et de ceux de la Belle Jardinière, qui avaient occupé pendant plusieurs semaines le devant de la scène sociale, a accentué ce sentiment de « *blocage de la situation sociale* » dénoncé par M. Séguy. Il a incité peut-être M. Maire à appeler ses militants à la prudence.

Les syndicalistes constatent partout, même dans les entreprises traditionnellement libérales sur le plan social, une rigidité totale du patronat à l'égard des revendications, quelle qu'en soit la nature. La circulaire adressée à la fin de novembre aux chefs d'entreprise par M. Chotard, vice-président du C.N.P.F., demandant « *qu'aucun accord pour 1977 n'aboutisse à une majoration des salaires supérieure à l'augmentation du coût de la vie* », semble avoir été appliquée avec rigueur et a donné lieu, selon les syndicalistes, à de nombreuses dénonciations d'accords antérieurs.

Les travailleurs hésitent, fort naturellement, à se lancer dans des grèves quand ils constatent que l'action ne paie pas. D'autant que l'augmentation du chômage et l'annonce de suppressions massives d'emplois dans la sidérurgie, par exemple, renforcent leur sentiment d'insécurité. Enfin, la plupart d'entre eux n'ont pas encore ressenti directement sur leur feuille de salaire les effets du blocage du pouvoir d'achat promis pour 1977 : cela ne sera sensible que dans un ou deux mois.

Le réalisme dont font preuve les responsables syndicaux ne les conduit d'ailleurs pas à l'attentisme. Les dirigeants de la C.G.T. et de la C.F.D.T. annonceront dans les prochains jours, avec peut-être l'appui de la FEN et de syndicats F.O., des arrêts de travail coordonnés dans les secteurs public et nationalisé. A la veille des élections municipales, c'est-à-dire à partir de la mi-février, ils entendent encourager partout des actions ponctuelles en faveur de l'emploi, thème particulièrement propre à mobiliser les édiles locaux en mal d'élection ou de réélection.

Cégétistes et cédétistes sont bien d'accord pour en appeler à l'imagination, comme le faisait déjà Mme. Jeanine Marest, le 7 décembre, dans son rapport au comité confédéral national de la C.G.T. « *La grève*, expliquait-elle, *n'est pas la seule forme d'action. Il existe une infinité d'initiatives susceptibles de mobiliser les travailleurs.* » « *Nous ne sommes pas le dos au mur, mais face à un mur* », nous déclarait, de son côté, un dirigeant de la C.F.D.T.

Il n'est pas sûr que le patronat, en refusant toute négociation, le gouvernement, en « gelant » la politique sociale, ne prennent pas le risque d'entretenir chez l'adversaire le goût de la revanche. Faut-il rappeler que la situation sociale n'avait jamais été aussi bloquée en France qu'à la veille de mai 1968 ?...

JEAN-MARIE DUPONT.

L'hirondelle de M. Barre

par PIERRE DROUIN

Le décor change. Du bloc de morosité qui pesait sur les esprits depuis l'annonce du plan de M. Barre, commencent à se détacher des parcelles de lumière. Oh ! elles ne brillent encore que faiblement, et peut-être s'éteindront-elles dans quelques mois sous l'arrivée de nouveaux nuages. En attendant, l'observateur est de plus en plus sensible à l'envol de l'hirondelle du premier ministre, qui ne fait pas le printemps mais informe que le « pire n'est pas toujours sûr ».

Le premier signe que l'on remontait la pente a été sans doute la publication du dernier indice des prix qui — compte non tenu de la hausse de l'essence — manifestait un tassement de l'augmentation du coût de la vie. Il sera confirmé par l'indice de décembre et ceux du début de 1977 qui enregistreront la baisse de la T.V.A. (mais aussi hélas ! la flambée des prix des légumes si celle-ci n'est pas très vite stoppée).

La deuxième indication réconfortante est que le franc reste stable depuis plus de trois mois. Or c'est le pivot du plan Barre. La stabilité de la monnaie est pour le premier ministre la condition *sine qua non* du maintien, sans trop de dégâts, pour la balance commerciale du volume d'importations nécessaire.

Troisième lueur : le redressement des cours des valeurs françaises amorcé voici trois semaines. La Bourse est un indicateur dont il faut se méfier (une pause vient d'être enregistrée), car le palais Brongniart est parfois victime d'engouements soudains. Le fait est cependant que l'atmosphère a changé. La politique a beau « ne pas se faire à la corbeille », les opérateurs qui donnent le ton ne s'expriment plus en mineur.

Nul doute que l'attitude déterminée de M. Barre a influencé fortement tous ceux qui s'interrogent sur l'avenir de notre économie. Cette façon de reprendre à son compte la devise qui figure sur les armoiries des Pays-Bas : « *Je maintiendrai* », impressionne, et surtout le fait que l'énergie qu'il déploie ne soit pas à sens unique.

Il tient d'abord aux patrons un langage dur, mais qui, finalement, fait mouche si l'on en juge par les applaudissements nourris recueillis au dernier forum de *l'Expansion*. « *Pas de relance globale* » est le slogan qu'il a fini par leur faire admettre. *Ni par les investissements* (ceux-ci ne se sont pas portés si mal de novembre 1975 à novembre 1976 : + 7 %) *ni par* la consommation, ce qui serait vraiment faire trop peu de cas du problème de la balance des paiements (on l'a bien vu avec le plan de relance de septembre 1975, qui a fait grimper nos importations). Seules des actions ponctuelles au bénéfice de certaines industries vraiment défavorisées pourraient être admises. Que les autres retrouvent du « *tonus* », un moral de « chef ».

Vérité, continuité, fermeté, la trilogie lancée par M. Barre s'adresse aussi aux syndicats. Le premier ministre leur parle moins qu'aux patrons, mais il agit, et toujours dans le même sens. Il reste de marbre devant les grèves des caisses de l'écureuil et de la Belle Jardinière qui finissent par se terminer, sans résultat, et fait évacuer — ou du moins ne s'oppose pas aux ordres de M. Poniatowski, — l'imprimerie du *Parisien libéré*. Il ne démordra pas, lors des négociations qui vont s'ouvrir avec l'E.D.F.-G.D.F., du principe tenu pour l'essentiel *dans les circonstances présentes*, c'est-à-dire du seul maintien du pouvoir d'achat.

Le dos au mur

Cette détermination a fini par impressionner des responsables syndicaux qui, pourtant, n'ont pas froid aux yeux. M. Edmond Maire, au nom de la C.F.D.T., a fait preuve de réalisme en déclarant, vendredi dernier à l'issue de la réunion du bureau confédéral : « *La situation ne permet pas des appels illusoires à des grèves illimitées... Devant cette situation nouvelle qui entraîne des difficultés d'action, il faut contourner le mur, effriter la résistance adverse et trouver les moyens qui nous permettent de surmonter l'obstacle.* »

Où M. Barre puise-t-il sa force ? Dans le fait qu'on croit davantage à sa sincérité parce qu'il n'est pas un homme politique dans le sens traditionnel du mot : il n'a pas pour mission d'entrecroiser les intérêts d'un parti ou d'une idéologie avec ceux de la France et ne fait pas partie personnellement des « possédants ». N'oublions pas non plus qu'il a le dos au mur, ce qui donne de singulières audaces.

Enfin, il s'adresse, sans fard, à l'intelligence des Français. Il les traite en adultes, ce qui n'est pas si courant. Par deux fois, à la fin de 1973, après le quadruplement du prix du pétrole, et en novembre 1974, au creux de la récession, les Français s'attendaient qu'on leur demande des sacrifices, comprenant parfaitement qu'il est des accélérations de croissance, des hausses de pouvoir d'achat, voire des « droits acquis » qui ne peuvent tenir dans une situation de « guerre » économique. Or le gouvernement a eu peur d'agir, il a cru, comme jadis M. Pleven face à M. Mendès France, que les citoyens ne supporteraient pas les conséquences d'un vrai redressement. D'où les propos lénifiants, les atermoiements, la volonté permanente de rassurer.

Si les Français prouvaient aujourd'hui qu'ils sont beaucoup plus accessibles qu'on ne le croit, au langage de la vérité même amère, qu'il soit employé par un gouvernement de la majorité ou par une équipe de l'opposition, si celle-ci parvenait au pouvoir, quel progrès possible dans l'action politique !

Il est sûr en tout cas, si l'on regarde de près les résultats de la dernière enquête de l'INSEE sur les opinions des ménages (1), que ceux-ci tolèrent de plus en plus mal l'inflation, et qu'ils comprendront donc mieux, de ce fait, l'importance d'une victoire sur la trop forte hausse des prix.

M. Barre n'est pas arrivé au bout de ses peines. Il en a bien conscience. Les chiffres du chômage — il l'a dit — lui seront lancés au visage quand ceux des prix auront une charge moins explosive. Mais le fait de n'être plus pris dans la « spirale anglaise », ou comme dans une tenaille entre la forte inflation et un chômage croissant, permettra tout de même d'envisager l'avenir avec plus de sérénité.

Il ne faut pas plus croire à la fatalité qu'à la « potion magique ». Seule une tenace volonté de vaincre les maux qui déséquilibrent l'économie française sera payante. M. Barre aura-t-il le loisir de suivre la voie qu'il s'est tracée ? Il n'y a pas que les rhumatismes de l'histoire, mais aussi ceux d'un pouvoir qui s'essouffle au sommet, d'une majorité qui court après ses bataillons sans parvenir à les rameuter et qui risque de faire assaut de démagogie pour éviter le Waterloo politique. Sans parler du risque que la patience demandée au peuple ne lui paraisse pas suffisamment payante à la sortie, et qu'il le fasse savoir violemment.

L'hirondelle de M. Barre pourrait un jour, hélas ! si l'on n'y prend garde, avoir du plomb dans l'aile.

(1) Lire notamment l'article de Claude Fontaine dans les chroniques SEDEIS du 31 décembre 1976. Futuribles, 10, rue Cernuschi, Paris.

Accidents du travail

UN JEUNE OUVRIER MEURT ENSEVELI DANS UNE TRANCHÉE OU IL AVAIT D'ABORD REFUSÉ DE DESCENDRE

Un ouvrier âgé de vingt-trois ans, M. Jacky Gilbert, a péri écrasé sous plusieurs mètres cubes de gravats dans un chantier de Villeneuve-Saint-Germain (Aisne) où il travaillait, le lundi 10 janvier, à la pose de canalisations.

Selon ses camarades de travail, la victime avait d'abord refusé de descendre dans la tranchée, profonde de 4 mètres, estimant les conditions de sécurité insuffisantes. Il avait cependant cédé après une violente discussion avec un contremaître. La direction de l'entreprise qui employait M. Gilbert déclare, quant à elle, qu'une querelle a effectivement éclaté entre le contremaître et cet ouvrier, parce que ce dernier « *ne voulait pas effectuer ce genre de travail* ».

D'autre part, un ingénieur des mines, M. Marcel Azam, cinquante et un ans, est mort enseveli sous un éboulement, le même jour, dans les mines de Cagnac (Tarn), alors qu'il faisait une tournée d'inspection au fond d'un puits, à 180 mètres de profondeur.

LES ASSOCIATIONS D'ÉPOUSES D'ARTISANS ET DE COMMERÇANTS VONT CRÉER UNE UNION NATIONALE

« *Depuis dix-huit mois, sans manifestation de style féministe (...), des femmes « travailleurs clandestins » à peu près oubliées de tous, ont simplement pris conscience de leurs droits (...). Il s'agit véritablement d'une révolution et rien ne pourra enrayer le mouvement* », a déclaré lundi 10 janvier Mme Lefourni, présidente de l'Association d'épouses d'artisans et de commerçants (ADEAC) d'Ile-de-France.

A l'issue de la réunion, les présidents des diverses associations ont décidé de créer une confédération nationale chargée de défendre les droits des épouses d'artisans et de commerçants auprès des pouvoirs publics. Les ADEAC réclament en premier lieu la reconnaissance d'un statut juridique qui tienne compte de leur travail au sein de l'entreprise, alors qu'elles sont pour la plupart considérées jusqu'à présent comme « *sans profession* » et ne jouissent que de droits dérivés de ceux de leurs maris. Elles réclament également la reconnaissance sur le plan fiscal de leur participation à la marche de l'entreprise et le droit à une véritable couverture sociale car, considérées comme des « ayants droit » de leur conjoint pour la maladie et la vieillesse, elles ne bénéficient actuellement d'aucun congé de maternité et sont pénalisées pour l'accès aux crèches et aux colonies de vacances.

DES MÉDECINS ENVISAGENT UNE GRÈVE ADMINISTRATIVE LE 20 JANVIER

Les organisations parisiennes de la Confédération des syndicats médicaux français (C.S.M.F.) ont à nouveau protesté, lundi 10 janvier, contre la décision de la caisse d'assurance-maladie de la région parisienne excluant de la convention entre le corps médical et la Sécurité sociale, quatre-vingt-dix praticiens pour dépassement de tarif. « *Nous sommes prêts à déclencher une grève administrative mais nous ne la souhaitons pas* », ont déclaré certains délégués tandis que ceux de la Seine-Saint-Denis proposaient d'observer la grève administrative dès le 20 janvier.

Le bureau confédéral de la C.S.M.F. qui doit se réunir, mercredi 12 janvier, devra se prononcer sur cette action et ses modalités. Après un appel à la conciliation, les dirigeants de la C.S.M.F. espéraient que la Caisse nationale d'assurance-maladie prendrait l'initiative de suspendre comme elle en a le droit, les sanctions prises par la caisse de la région parisienne. Or, il semble bien que la Caisse nationale ne soit pas prête à prendre une telle décision sans contrepartie. La Caisse nationale — qui a déjà accepté de « *passer l'éponge* » pour tous les médecins qui ont dépassé les tarifs l'été dernier mais qui depuis ont accepté de respecter les tarifs conventionnels — serait prête à un nouveau geste de bonne volonté si la C.S.M.F. décidait de suspendre ses consignes de dépassement.

IL N'Y A PAS DE CHASSE AUX SORCIÈRES CONTRE LES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX

déclare le ministère du travail

Afin de répondre aux « *affirmations sans fondement* » selon lesquelles « *les militants syndicaux sont sanctionnés, licenciés, persécutés, avec la bénédiction gouvernementale* », le ministère du travail a publié, le lundi 10 janvier, une mise au point. Sur les cinq cent mille salariés protégés (délégués syndicaux, membres titulaires ou suppléants des comités d'entreprise, délégués du personnel), cent soixante-quatre ont fait l'objet en 1976 d'une autorisation de licenciement à l'issue de la procédure d'appel. En revanche, deux cent six demandes d'autorisation de licenciement ont été refusées, dans les mêmes conditions, par le ministre du travail.

Ces chiffres, souligne le ministère du travail, montrent « *à l'évidence* » qu'il n'y a pas « *de chasse aux sorcières* », mais « *seulement application de la règle de bon sens que personne ne peut se considérer au-dessus des lois et qu'il ne serait pas admissible de confondre protection légitime avec immunité, quels que soient les actes commis* ».

Le ministère du travail ajoute qu'en particulier « *l'impunité ne peut être réclamée pour ceux qui confondraient l'action militante avec la violence physique, les séquestrations, les voies de fait, d'où qu'elles viennent* ».

M. BEULLAC : décrisper les relations sociales.

« *On ne peut gouverner, si on ne fait pas acte permanent de vérité* », a déclaré M. Christian Beullac, ministre du travail, en répondant, le 10 janvier, aux souhaits que lui avait présentés l'Association des journalistes de l'information sociale. Avant de souligner « *la fermeté avec laquelle est conduite* » la politique du gouvernement, le ministre a annoncé qu'il rendrait prochainement public le premier rapport du haut comité médical, présidé par M. de Vernejoul, qui concerne la Sécurité sociale.

Le temps des difficultés n'est pas écoulé, a poursuivi M. Beullac, « *mais il n'y aura pas de pause dans le progrès social. Je n'aurais pas accepté d'être ministre du travail, s'il devait y avoir une pause dans la réduction des inégalités, l'amélioration du sort des familles, des gens âgés et de ceux qui ont de bas revenus* ».

Il faut trouver à la politique contractuelle « *un champ élargi, propre à décrisper les relations sociales* ». Il y a autre chose que la politique salariale, et M. Beullac espère en faire la preuve d'ici peu de mois. Il compte faire voter, avant la clôture de la session parlementaire de printemps, divers projets concernant la réforme de l'entreprise dont le gouvernement a déjà adopté le texte.

Dans l'immédiat, le ministre va s'attacher aux problèmes de l'emploi et effectuera des voyages à Poitiers, Caen, Châlons-sur-Marne, Orléans et Lyon.

Interrogé sur l'utilisation du code du travail pour lutter contre la politique dans les entreprises, M. Beullac a déclaré qu'il faudrait modifier certains textes, et qu'il en avait le pouvoir par la voie réglementaire.

[Le ministre semble faire allusion à certaines prérogatives des comités d'entreprise, en particulier la faculté qu'ils ont — selon la jurisprudence — d'inviter des personnalités politiques pour faire des conférences, prérogatives qui pourraient être réduites sans faire appel à la loi.]

FAITS ET CHIFFRES

Conflits sociaux

● LA DIRECTION DU LABORATOIRE CERBA, spécialisé en analyses médicales et biologiques, situé à Maffliers (Val-d'Oise), nous indique que le tiers seulement de son personnel est actuellement en grève — la C.F.D.T. avait dit 74 % (*le Monde* du 7 janvier) — et que « *la collection des prélèvements, l'exécution des analyses et la remise des résultats s'effectuent normalement* ». La direction signale aussi que les grévistes « *réclament des hausses de salaires de 12 % supérieures au maintien du pouvoir d'achat, après avoir reçu 13 % d'augmentation en 1976 et bénéficié d'avantages les plus socialement avancés de la profession* ».

A l'étranger

● LE CONSEIL DU GATT (accord général sur les tarifs horaires et le commerce) a décidé, le 10 novembre, de prolonger pour trois ans le mandat du directeur général, M. Olivier Long.

[Né en 1915 dans le canton de Genève, ambassadeur de Suisse en Grande-Bretagne, M. Long occupe son poste depuis 1967.]

● EN SUISSE, LES PRIX A LA CONSOMMATION n'ont augmenté que de 0,3 % en décembre. En un an, la hausse a été de 1,3 % seulement — taux le plus faible enregistré depuis dix-sept ans, — contre 3,4 % en 1975. L'indice s'est établi, en décembre, à 167,1 (base 100 en 1966). Cependant le chômage s'est aggravé pour atteindre 18 000 personnes en décembre (18 % de plus qu'en novembre), bien que 71 300 travailleurs étrangers aient quitté la Suisse entre août 1975 et août 1976. — *(A.F.P.)*

● REINTEGRATION D'UN DELEGUE C.G.T. — Un délégué du personnel de l'entreprise David à Clermont-Ferrand, dont le licenciement a été annulé par le tribunal administratif, a été réintégré dans son emploi le 10 janvier. Ce délégué, M. Rapin, qui, depuis son licenciement était resté en chômage, a obtenu de la direction un accord de principe sur le remboursement de son manque à gagner.

LA VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

Pour lutter contre le vol

UN GROUPE DE QUARANTE-SEPT BANQUES PRIVÉES VA GÉNÉRALISER L'USAGE DU CHÈQUE BARRÉ

Pour lutter contre la prolifération des vols et des falsifications de chèques, un groupe de quarante-sept banques privées, dont le Crédit industriel et commercial et ses banques affiliées (C.I.O., C.I.A.L., Lyonnaise des dépôts, Bordelaise de crédit, banques Scalbert et Dupont), le Crédit commercial de France, le Crédit du Nord, la Banque de Paris et des Pays-Bas, ont pris l'initiative de ne délivrer à leur clientèle, à partir du 1er février, que des chèques barrés, sauf avis contraire expressément notifié par les déposants.

Le montant de tels chèques, on le sait, ne peut être versé que sur un compte bancaire, alors que la présentation d'un chèque au porteur, non barré, entraîne le paiement *immédiat* de la somme correspondante entre les mains du bénéficiaire. A l'heure actuelle, il arrive assez fréquemment que des chèques dérobés dans des boîtes aux lettres ou ailleurs soient maquillés, le nom du bénéficiaire étant lavé, puis changé. L'apposition de deux barres imprimées au beau milieu du chèque rendra plus difficile un tel maquillage. Bien entendu, les déposants pourront opérer des retraits en espèces au moyen de chèques barrés dans toutes les banques du groupe, alors qu'un chèque non barré est exigé actuellement.

Une telle initiative sera appréciée par le Trésor, qui se plaint de la fraude fiscale résultant de l'utilisation de chèques au porteur, dont l'encaissement peut ne laisser aucune trace. En novembre dernier, un amendement législatif de M. Marette avait tenté, sans succès, de rendre le barrement des chèques obligatoire. Il convient de relever toutefois qu'une telle opération n'élimine pas totalement la possibilité de fraude ou de vol, lorsque le chèque est endossé, mais conduit seulement à la limiter.

AFFAIRES

La politique de stockage du café menée par le Brésil a accentué la tension sur le marché

La Fédération des consommateurs d'Amérique, qui représente deux cent vingt-cinq groupements de défense des consommateurs aux Etats-Unis, a demandé aux Américains de réduire de 20 à 30 % leur consommation de café afin de faire pression sur les torréfacteurs et pays producteurs de café. Cette recommandation et les rumeurs faisant état d'une éventuelle concertation entre pays producteurs ont entraînéné un vif recul des cours à Londres.

En hausse constante depuis la fin de 1975, les prix du café ont quintuplé en dix-huit mois. Pourquoi ?

Une série de calamités naturelles et de troubles politiques se sont produits, en 1975, dans plusieurs pays gros producteurs de cette denrée. La récolte de 1976 en a été gravement affectée. La demande mondiale était traditionnellement très inférieure à l'offre. L'an dernier, l'une et l'autre se sont équilibrées. Compte tenu des stocks antérieurement accumulés, ce n'est pas encore *la pénurie, mais il a fallu puiser* dans les réserves. Si de nouvelles calamités comme la maladie qui a frappé, l'an dernier, les caféiers *d'Amérique centrale et menace de* gagner le sud du continent, ou de nouvelles gelées au Brésil, comme celles qui, en juillet 1975, ont détruit, dans ce pays, deux à trois cents millions d'arbres venaient à se produire, la catastrophe serait en vue. La baisse des stocks est déjà telle que les experts prévoient, dans le meilleur des cas, une poursuite de la hausse pendant au moins dix-huit mois.

La situation du Brésil, qui, en temps normal, avec environ 30 % de la récolte mondiale, arrive loin devant la Colombie, la Côte-d'Ivoire, l'Angola et une quarantaine de pays producteurs est, de ce point de vue, très significative. En 1975, la récolte avait été de 22,2 *millions de sacs* (un sac « pèse » un peu plus de 60 kilos). En 1976, elle n'était plus que de... 6,4 millions de sacs, selon les estimations de l'Institut brésilien du café.

Une controverse s'est engagée, à propos de ce chiffre, entre l'I.B.C. et le secrétariat américain à l'agriculture. Pour ce département, la dernière récolte brésilienne a été, en réalité, de 9,5 millions de sacs. Toutefois, selon la très sérieuse *Latin American Economic Report*, de Londres, elle serait, selon des estimations faites par les organisations de producteurs et de distributeurs brésiliens, de 5,4 millions de sacs, donc encore inférieure à celui donné par l'I.B.C. Quoi qu'il en soit de cette polémique, nul ne conteste que la production du géant latino-américain a connu une baisse brutale en 1976. Elle mettra, même si les conditions climatiques sont bonnes (et il y a eu trois gelées au cours de ces huit dernières années) au moins trois ans à retrouver son niveau de 1975.

Le pays avait, l'an dernier, environ 25 millions de sacs en stock. Il en aura exporté plus de 14 millions à *la fin de la campagne en cours.* Compte tenu de la production de 1976 (en retenant le chiffre de 7 millions de sacs), des besoins de la *consommation intérieure* (environ 5 millions de sacs) et des contingents nécessaires à son industrie de café *soluble (2 millions de sacs), il lui restera* en stock à la fin de l'actuelle campagne, environ 9 millions de sacs. La prochaine récolte devrait, sauf nouvelle calamité, se monter à 14 millions de sacs. Dans ces conditions, au début de 1978, les réserves brésiliennes devraient être de 2 à 3 millions de sacs seulement. On comprend que le marché du café soit ces temps-ci « nerveux » — et ce, bien que plusieurs pays, dont l'Equateur, aient, ces dernières années, « poussé » leur production.

La politique menée par Brasilia face à cette situation n'a fait qu'ajouter à la tension du marché. Le Brésil souhaite garder, en dépit de sa mauvaise passe actuelle, sa prééminence mondiale. Il mise sur un retour à une situation « normale » — c'est-à-dire excédentaire — de la production de cette denrée, et calcule qu'il faudra bien, alors, en revenir au traditionnel système des quotas entre pays producteurs prévu par les successifs accords mondiaux sur le café, dont le cinquième, entré en vigueur le 1er octobre dernier. Ces quotas, estime le gouvernement du général Geisel, seront en partie fonction des stocks détenus par chacun. Le Brésil, pour cette raison — et parce qu'il estime que les prix vont encore monter — souhaite ralentir la baisse de ses stocks.

Pour ce faire, il a adopté deux séries de mesures. D'une part, il a mis, à la fin de 1976, de lourdes surtaxes sur les exportations de café (passées de 40 à 50 dollars par sac). D'autre part, il mène auprès de certains Etats africains (Madagascar, Côte-d'Ivoire, Cameroun) et centre-américains (surtout El Salvador), une active politique... d'achat — essentiellement des cafés robusta, destinés à *sa propre* consommation, moins bons *que* ses arabica, réservés à l'exportation.

Ce sont ces deux mesures qui ont donné à penser que le Brésil menait une *politique* spéculative sur cette *denrée. Ce sont elles, aussi, qui ont,* dans une grande mesure, donné le signal du boycottage déjà observé aux Etats-Unis.

En réalité, le Brésil mène une *politique* très conforme à ses intérêts nationaux, et strictement en accord avec ses thèses économiques ultra-libérales. Il cherche à empocher, au *mieux*, la rente de *rareté* produite par la situation actuelle, et à préserver sa position pour l'avenir. Il n'est donc pas surprenant qu'il ait refusé la proposition colombienne d'une concertation entre pays producteurs — visant à amorcer la constitution d'une sorte d'OPEP de ce nouvel *« or noir »* qu'est aujourd'hui le café.

JEAN-PIERRE CLERC.

A L'ÉTRANGER

REGAIN DE CONFIANCE DES CONSOMMATEURS AMÉRICAINS

New-York (A.F.P.). — Les consommateurs américains ont brusquement repris confiance en décembre, indique une enquête publiée par le Conference Board. L'indice de confiance calculé par cet organisme privé de recherche économique est passé à 91.2 le mois dernier, soit 11 points de plus qu'en octobre. L'indice portant sur les intentions d'achats des Américains a également monté en flèche.

Ce regain d'optimisme, estime le Conference Board, tient à la fois à des facteurs psychologiques (arrivée d'une nouvelle administration à Washington) et économiques (augmentation du revenu disponible des Américains). Cette enquête est fondée sur un sondage effectué tous les deux mois auprès de dix mille foyers.

Forte progression des ventes de détail

Washington (A.F.P.). — Les ventes de détail ont très nettement progressé en décembre aux Etats-Unis, atteignant quelque 57,4 milliards de dollars (après ajustements saisonniers), soit 3,1 % de plus qu'en novembre et 18,9 % de plus qu'en décembre 1975 (statistiques provisoires).

Selon le département du commerce, il s'agit de la plus forte progression mensuelle enregistrée dans ce secteur depuis mars 1972. En novembre, ces ventes avaient déjà augmenté de 1,9 %. Une bonne partie de la progression est due à un fort accroissement des ventes de voitures (9,3 % en décembre).

LA BANQUE MONDIALE VA ÉTUDIER LES BESOINS FINANCIERS DU VIETNAM

Washington. — Une mission d'experts de la Banque mondiale se rendra dans le courant de janvier à Hanoï, afin de procéder à une estimation des concours financiers internationaux qui pourraient être accordés pour la reconstruction du Vietnam. Cette mission est la première depuis que le Vietnam est devenu membre de la Banque mondiale, en 1976. Pendant quatre semaines, les experts, conduits par M. E. Hawkins, un Britannique, étudieront les besoins de l'économie vietnamienne. Une mission des Nation unies avait évalué ceux-ci, l'année dernière, à 432 millions de dollars, uniquement pour la remise en état des transports et des terres cultivables abandonnées durant la guerre.

LOGEMENT

L'Union des H.L.M. met en garde contre une « généralisation prématurée » de la réforme

Le comité directeur de l'Union des H.L.M., qui s'est réuni lundi 10 janvier, a pris officiellement position sur la loi du 3 janvier portant réforme du financement du logement et créant l'aide personnalisée (A.P.L.). Après avoir souligné les points de la réforme qui vont dans le sens des propositions de leur Livre blanc (maintien d'une aide à la pierre, diminution du nombre des catégories de logements aidés, amélioration du patrimoine privé et public existant...), les responsables des H.L.M. émettent des réserves sur les projets de texte d'application, notamment en ce qui concerne le préfinancement et l'organisation des circuits de financement de l'accession à la propriété, le niveau de qualité de la construction locative aidée (qui paraît *« inacceptable »*), l'efficacité sociale des barèmes de l'A.P.L., l'adaptation des capacités financières et administratives des organismes d'H.L.M. à leurs nouvelles missions. Ils regrettent également que cette réforme *« demeure incomplète »*, que *« la redistribution sociale opérée demeure tronquée »*, que *« les aides les moins légitimes demeurent intactes »*.

Malgré ces réserves, *« le mouvement H.L.M. participera à l'expérimentation de la réforme »*, sans toutefois que cette adhésion de principe cautionne à l'avance les mesures d'application à intervenir. Il souhaite toutefois que les textes d'application ne soient publiés qu'après expérimentation et met en garde *« contre une généralisation prématurée d'une réforme insuffisamment éprouvée »*.

Enfin, les responsables du mouvement H.L.M. tirent une nouvelle fois la sonnette d'alarme sur la nécessité de mesures à court terme capables de relancer la construction sociale (en 1976, on a enregistré une baisse de 20 % des mises en chantier d'H.L.M. locatives), et *« met en garde les offices et sociétés d'H.L.M. contre tout lancement d'opérations qui compromettrait ou aggraverait leur situation financière »*, tout en les exhortant *« à ne jamais céder sur la qualité des constructions »*.

ÉNERGIE

ABOU-DHABI N'AUGMENTERA PAS SA PRODUCTION DE PÉTROLE EN 1977

Abou-Dhabi, principal producteur des Emirats arabes unis, va maintenir sa production pétrolière à environ 1,7 million de barils par jour, en dépit de l'accroissement de la demande dont il est l'objet du fait de son prix relativement bas, a annoncé, le 10 janvier, le journal *Al Ittihad*, organe officiel du régime.

Abou-Dhabi a annoncé la veille sa décision d'augmenter le prix de son pétrole d'un peu moins de 5 %. En revanche, l'autre producteur de pétrole des Emirats, Dubaï, n'a toujours pas fait connaître le montant de sa hausse.

● *Le Fonds spécial de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) a décidé de prêter 111,65 millions de dollars* à vingt-quatre pays en voie de développement pour les aider à rééquilibrer leurs balances des paiements, a annoncé un porte-parole de l'OPEP le 10 janvier, à Vienne. Les plus importants de ces prêts — sans intérêt et remboursables en vingt-cinq ans — sont accordés à l'Inde (21,8 millions de dollars), à l'Egypte (14,45 millions de dollars) et au Bangladesh (13,4 millions de dollars). L'OPEP avait déjà prêté 42,7 millions de dollars à six pays, le 23 décembre 1976. — *(U.P.I.)*

● A LA BANQUE INTERAMERICAINE DE DEVELOPPEMENT (BID), l'Autriche, la France et les Pays-Bas ont, comme prévu, adhéré le 10 janvier à Washington. Fondée en 1959 par les Etats-Unis et dix-neuf pays latino-américains, la BID compte maintenant trente-sept membres, en attendant la prochaine adhésion de l'Italie et de la Finlande. Elle a prêté plus de 10 milliards de dollars à l'Amérique latine.



AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

DOCKS DE FRANCE (DOC)

CHIFFRE D'AFFAIRES AU 31 DÉCEMBRE 1976

Le chiffre d'affaires consolidé provisoire de 1976 s'est élevé à 3 300 millions de francs contre 2 988 millions de francs en 1975, soit une progression de 11 %.

Les Docks de France et leurs filiales ont, au cours de l'année 1976, accru leur dispositif commercial de sept supermarchés.

L'exercice 1976 marquera, en outre, une nette amélioration des résultats consolidés grâce, notamment, à la disparition des résultats négatifs de la société des supers-marchés DOC dont l'exploitation a été rééquilibrée, et grâce aux résultats positifs des hypermarchés Record repris par les Docks de France au début de 1975.

Le progrès des résultats est aussi le fruit des restructurations intervenues en 1975 et 1976, d'un travail en profondeur d'amélioration de la gestion et d'un rythme de développement mesuré, mais néanmoins sensible.

Dans les premiers jours de janvier 1977, la prise de contrôle d'une entreprise située dans le Sud-Ouest a permis d'ajouter à l'exploitation commerciale un hypermarché et un supermarché nouveaux.

CONVERTIBLES SICAV

372, rue Saint-Honoré, Paris (1er)
Tél. : 261-53-44

Orientation : portefeuille composé essentiellement d'obligations convertibles à diversification internationale, avec, cependant, une part toujours supérieure à la moitié de valeurs françaises.

Situation au 31 décembre 1976

— Nombre d'actions en circulation	588 937
— Actif net en millions de francs	65,82
Composition de l'actif net :	
— Obligations convertibles françaises	40,3 %
— Obligations convertibles étrangères	38,3 %
— Autres obligations françaises	7,4 %
— Autres obligations étrangères	0,7 %
— Actions françaises et étrangères	6,6 %
— Disponibilités	6,7 %

Valeur liquidative : 111,78 F.

Souscriptions et rachats à tout moment chez :

Société Séquanaise de banque : 370, rue Saint-Honoré, 75023 Paris cedex 01 ; tour Assur, quartier Louis-Blanc, 92083 Paris La Défense, tél. 766-16-10 ; et dans ses agences de province.

— Banque française de dépôts et de titres : 4, rue de Téhéran, 75008 Paris, tél. 924-90-54.

— Crédit universel : 28, rue Notre-Dame-des-Victoires, 75002 Paris, tél. 261-53-56 ; 10, avenue Gabriel-Péri, 95100 Argenteuil, tél. 961-93-32 ; 140, route de la Reine, 92100 Boulogne, tél. 604-81-30 ; et dans ses agences de province.

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS 10 JANVIER

LONDRES

INDICES QUOTIDIENS

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

BOURSE DE PARIS - 10 JANVIER

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
10 JANVIER

Calme et réservé

La semaine s'est ouverte sur une note plus réservée ce lundi à la Bourse de Paris, où les ventes bénéficiaires, qui se sont poursuivies, ont été un peu moins bien absorbées qu'au cours de la semaine dernière.

Toutefois, si le nombre de baisses l'a emporté sur les hausses, leur ampleur n'a jamais été très grande.

Ainsi, dans le compartiment des établissements de crédit, assez touché, seul le recul de Cetelem (—7 %) a été sensible. De même, les reculs ont été nombreux aux magasins, et aux électriques, où Signaux et Téléphone Ericsson ont cependant pu tirer leur épingle du jeu.

Ailleurs, au bâtiment, à l'alimentation, aux pétroles et aux métallurgiques, une grande irrégularité a caractérisé la tendance.

Seul compartiment à afficher une hausse quasi générale (hormis Cotelle) : la chimie et les laboratoires pharmaceutiques, où Bellon et Mérieux se sont particulièrement distingués.

De toute évidence, le redressement des cours amorcé depuis trois semaines (7 % de hausse environ) a entraîné des dégagements bénéficiaires qui ont eu tendance à s'accélérer. Ces derniers ont d'autant plus pesé sur le marché que les acheteurs semblaient avoir, ce lundi en tout cas, quelque réticence à opérer. La légère remontée du taux de l'argent au jour le jour, due à des facteurs techniques, a peut-être mal impressionné, mais il faut surtout incriminer l'absence d'un relais d'investisseurs qui, pour l'instant, se remettent sur la réserve.

Aux valeurs étrangères, la remontée du dollar et de Wall-Street ont fortement favorisé les américaines, toutes en hausse, tandis que les allemandes étaient à peine résistantes. Les mines d'or se sont effritées.

Sur le marché de l'or, dont le volume de transactions est resté faible à 3,07 millions de francs, le lingot a gagné 50 francs à 21 750 francs, et le napoléon en a perdu 0,10 à 236,80 francs.

LONDRES

Ferme

L'accord de Bâle sur les balances sterling favorise une poussée des cours mardi matin à l'ouverture. Les Fonds d'État sont particulièrement fermes. Progrès des industrielles, des magasins et des pétroles. Nouveau recul des mines d'or.

OR (ouverture) (dollars) : 129 40 contre 131 ..

VALEURS	CLOTURE 10/1	COURS 11/1
War Loan 3 1/2 %	27 1/8	27 3/8
Beecham	378 ...	380 ...
British Petroleum	812 ...	814 ...
Shell	470 ...	471 1/2
Vickers	156 ...	158 ...
Imperial Chemical	352 ...	353 1/2
Courtaulds	93 ...	95
De Beers	207 ...	201 1/2
*Western Holdings	13 1/4	13 1/4
Rio Tinto Zinc Corp.	183 ...	183 ...
*West Driefontein	17 ...	16 3/8

(*) En livres.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, Base 100 : 31 déc. 1976.)

	7 janv.	10 janv.
Valeurs françaises	102,9	102,2
Valeurs étrangères	100,5	101

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	65,6	65,6

Taux du marché monétaire
Effets privés .... 10 1/4 %

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

CREDIT FONCIER IMMOBILIER. — Les loyers et charges versés à la société en 1975 se sont élevés à 55,42 millions de francs contre 51 millions. Les revenus du portefeuille ont atteint 14,75 millions de francs contre 8,64 millions en 1975.

SILIC. — Les loyers du premier semestre de l'exercice en cours (1-7 au 31-12-1976) et ceux émis le 1er janvier 1977 s'élèvent à 31,56 millions de francs contre 28,6 millions un an plus tôt.

AMAX INC. — A partir du 1er mars, un dividende trimestriel de 43 3/4 cents par action (identique au précédent) sera mis en paiement.

DE BEERS. — D'après le « Times », le chiffre d'affaires de la centrale des ventes de la compagnie pour 1976 atteindrait le niveau record de 1,4 milliard de rands (+ 76 %) pour un bénéfice avant impôts de 515 millions de rands (+ 80 %).

NEW-YORK

Nouvelle avance

Les espoirs de hausse que certains avaient placés en Wall Street, après la présentation par M. Carter de son programme de relance économique, ne se sont pas ou peu matérialisés en début de semaine, l'indice des industrielles s'étant borné, à l'issue de la séance de lundi, de marquer seulement une légère progression de 3,74 points à 986,87.

Déception n'est pas exactement le mot. En fait, nombre d'opérateurs ont regretté que le futur chef de l'exécutif américain n'ait pas cru bon d'inclure à son plan des mesures destinées à stimuler les investissements. Dans ces conditions, la plupart d'entre eux n'ont seulement tenu compte, dans leur appréciation des chances du marché à surmonter sa faiblesse, que des dernières nouvelles parvenues à leur connaissance : sondage du Conference Board faisant état d'un net regain de confiance des consommateurs, augmentation des ventes au détail en décembre, dont près de la moitié sont imputables à la reprise enregistrée dans l'industrie automobile.

L'activité a légèrement diminué : 20,86 millions de titres ont changé de mains contre 21,72 millions la veille.

Sur 1 930 valeurs traitées, 804 ont monté et 670 ont baissé.

Indices Dow Jones : transports, 236,80 (+ 0,67); services publics, 108,10 (+ 0,29).

VALEURS	COURS 7/1	COURS 10/1
Alcoa	55 3/4	55 7/8
A.T.T.	63 ...	63 3/8
Boeing	41 1/2	41 5/8
Chase Manhattan Bank	31 5/8	31 3/8
Du Pont de Nemours	132 1/4	131 1/2
Eastman Kodak	84 ...	84 1/4
Exxon	52 3/4	53 1/4
Ford	60 1/8	60 5/8
General Electric	53 5/8	54 ...
General Foods	30 1/4	31 1/2
General Motors	75 1/2	76 ...
Goodyear	23 ...	22 3/4
I.B.M.	272 ...	271 1/4
I.T.T.	33 5/8	34 ...
Kennecott	27 1/8	27 1/4
Mobil Oil	64 1/2	64 3/8
Pfizer	28 1/4	28 1/2
Schlumberger	92 ...	91 1/2
Texaco	27 5/8	27 7/8
U.A.L. Inc.	26 5/8	26 3/8
Union Carbide	59 1/2	59 1/2
U.S. Steel	47 1/2	47 1/2
Westinghouse	18 1/8	18 ...
Xerox	58 3/4	56 7/8

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	10/1	11/1
1 dollar (en yens)	292 ..	292 65

BOURSE DE PARIS - 10 JANVIER - COMPTANT

MARCHÉ A TERME

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 10/1	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 963	4 934	4 92
Canada ($ can. 1)	4 955	4 938	4 89
Allemagne (100 DM)	210 575	209 640	208 50
Autriche (100 sch.)	29 710	29 545	29 45
Belgique (100 F.)	13 555	13 537	13 75
Danemark (100 krd)	85 470	85 300	85 50
Espagne (100 pes.)	7 265	7 285	7 02
Grande-Bretagne (£ 1)	8 470	8 527	8 47
Italie (1 000 lires)	5 677	5 698	5 625
Norvège (100 k)	96 120	95 260	95
Pays-Bas (100 fl.)	201 575	200 460	200 50
Portugal (100 esc.)	16 720	15 670	13 75
Suède (100 krs)	119 920	119 390	120 ..
Suisse (100 fr.)	201 875	201 150	201 50

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 10/1
Or fin (kilo en barre)	21700 ..	21650 ..
Or fin (kilo en lingot)	21700 .	21750 .
Pièce française (20 fr.)	236 90	236 80
Pièce française (10 fr.)	219 90	219 90
Pièce suisse (20 fr.)	205 60	206 50
Union latine (20 fr.)	193	195 50
Souverain	212 90	215 ..
Pièce de 20 dollars	1008 ..	1028 ..
Pièce de 10 dollars	542 ..	538 ..
Pièce de 5 dollars	340 ..	... ..
Pièce de 50 pesos	881 ..	878 ..
Pièce de 10 florins	285 ..	285 ..

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 11 janvier 1977 a été tiré à 606 415 exemplaires.

A B C D E F G

LA HAUSSE DES FRUITS ET LÉGUMES

Les professionnels ne prévoient pas de détente à court terme

La plupart des professionnels des fruits et légumes sont d'accord : les cours de la salade, des endives, des poireaux, des choux de Bruxelles devraient rester « termes » pendant plusieurs semaines encore. En clair, à quelques fluctuations près, les prix sur les marchés de gros ne devraient pas baisser sensiblement après la poussée de fièvre enregistrée sur certains produits ces derniers jours. Le marché de Rungis a été marqué, lundi après-midi 10 janvier, par une forte hausse des salades, le colis de douze passant de 18 à 31 francs, tandis que les poireaux et les endives étaient respectivement en baisse de 50 à 30 francs les 100 kilos. Invariablement, les spécialistes des marchés évoquent les caprices météorologiques pour expliquer la poussée de fièvre sur oignons, poireaux, carottes, salades, endives ou choux-fleurs dont les prix de gros sont de deux à quatre fois supérieurs à ceux des premiers jours de 1976.

En dépit du blocage des marges des détaillants, qui sera maintenu jusqu'au 1er avril, les ménagères sont loin de retrouver les carottes à 1,70 franc le kilo ou des endives à 6 francs comme en janvier 1976. Les professionnels ne croient pas que les importations puissent peser sur les cours, car ils remarquent que le marché des fruits et légumes est largement ouvert aux produits étrangers. Les négociants se sont d'ailleurs approvisionnés en Grèce et en Espagne dès que les cours ont commencé de monter. Toutefois, les prix des produits importés se sont rapidement alignés sur les cotations françaises, la marchandise étant relativement rare également dans les pays exportateurs.

Face à cette situation, Mme Scrivener, secrétaire d'Etat à la consommation, et *France-Soir*, ont conseillé aux consommateurs de s'abstenir d'acheter des produits trop chers. En revanche, *l'Humanité*, ce mardi 11 janvier, s'indigne que les légumes frais soient interdits aux travailleurs.

On indique, dans l'entourage du premier ministre, que la situation fait l'objet d'un examen particulièrement attentif.

Les répercussions sur l'indice des prix

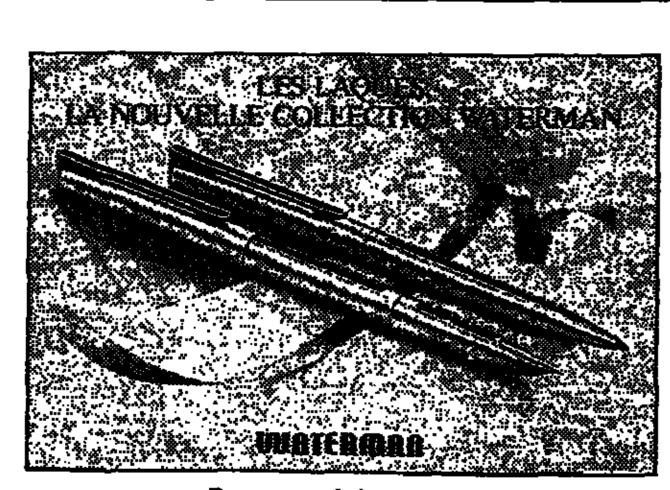
Il est vrai que les fruits et légumes « pèsent » lourd dans l'indice des prix à la consommation calculés chaque mois par l'INSEE : 4,36 %. Mais tous ne sont pas concernés par les mauvaises conditions climatiques actuelles et, notamment, la pluie. *Grosso modo*, on peut dire que seuls les légumes frais qui entrent pour 1,82 % dans l'indice voient leurs prix flamber.

La répercussion de ces hausses sera perceptible dans l'indice de janvier, qui ne sera connu du public que fin février. Encore leur effet sera-t-il en partie gommé par la façon dont l'INSEE prend en compte les mouvements de prix des fruits et légumes, calculant une moyenne mobile sur douze mois. Ainsi, dans l'indice de novembre — le dernier connu, — les fruits et légumes ont augmenté de 2 % : cette hausse extrêmement forte, qui correspond à un rythme annuel de 30 %, retrace l'évolution des prix entre décembre 1975 et novembre 1976 ; le prochain indice — celui de décembre — retracera l'évolution des prix des fruits et légumes entre janvier 1976 et décembre 1976, etc.

Cette méthode a l'avantage de « lisser » l'évolution des prix, ce qui évite d'accorder une importance exagérée à des mouvements accidentels que les ménagères compensent en partie par l'achat d'autres biens. Ainsi, la flambée des prix des légumes de janvier sera-t-elle diluée sur douze mois, de même que l'avait été la baisse importante des fruits qui s'était produite cet été, la méthode jouant évidemment dans les deux sens.

Interrogé au sujet des cours très élevés des légumes, M. Durafour a déclaré, lundi 10 janvier, à l'occasion des vœux qu'il présentait aux journalistes de la presse économique et financière, qu'un tel mouvement ne devrait pas normalement se prolonger longtemps. Le ministre a ajouté que l'indice des prix de décembre serait bon, son augmentation devant, selon les premières indications, se limiter à 0,4 % environ.

● *Trente-cinq élèves de la promotion de l'Ecole polytechnique sont aux arrêts de rigueur* (c'est-à-dire consignés dans des chambres isolées) pour huit jours depuis, mercredi 5 janvier. Les élèves avaient demandé à partir en vacances de Noël trois jours avant la date prévue (le mercredi 22 décembre), le général commandant l'Ecole l'a refusé, ne voulant pas modifier un calendrier établi de longue date. Trente-cinq élèves ont donc décidé de partir trois jours plus tôt. L'administration de l'X les a fait rappeler à l'Ecole par les gendarmes jusqu'au, 22 décembre, et leur appliquant le règlement de discipline militaire, leur a infligé huit jours d'arrêts de rigueur, estimant qu'il s'agissait d'une « faute grave ».



Pour ceux qui aiment offrir.

L'enquête sur le meurtre de Jean de Broglie

Le parquet général de Luxembourg ouvre une information contre la SODETEX

Le ministère public et le tribunal d'enquête de Luxembourg ont ouvert contre la SODETREX une information judiciaire pour infraction à la loi sur les sociétés commerciales, annonce ce mardi 11 janvier le parquet général du Grand-Duché de Luxembourg.

Au cours d'une perquisition effectuée vendredi 7 janvier à la Banque internationale à Luxembourg, où la SODETEX avait été domiciliée jusqu'en 1970, le parquet de Luxembourg a saisi tous les papiers de la société.

Les enquêteurs ont pu découvrir ainsi, indique l'A.F.P., que les trois administrateurs en titre de la SODETEX, MM. Jean de Broglie, Robert Leclerc et Charles Bignon, n'auraient jamais déposé leur spécimen de signature et qu'un quatrième personnage aurait en fait rempli les fonctions d'administrateur délégué. Il s'agirait de M. Raoul de Léon, homme d'affaires parisien, qui aurait été administrateur d'une société française dont le siège se trouve à Paris, la Société financière de Luxembourg.

Il serait encore établi que la SODETEX était restée en relation avec l'administrateur judiciaire de la MATESA.

On estime dans les milieux judiciaires luxembourgeois que la SODETEX aurait pu être un paravent et que le papier à en-tête de la société aurait été plus précieux que son compte bancaire. Ce qui expliquerait, souligne-t-on, que le nom de la SODETEX figure bien plus souvent dans la correspondance de la MATESA que celui de ses autres filiales.

Dernier en date des rebondissements de l'affaire de Broglie : au cours de la nuit du lundi 10 au mardi 11 janvier, des cambrioleurs se sont introduits par effraction dans le château de la famille de Broglie, à Broglie (Eure). Après avoir fracturé une fenêtre, les malfaiteurs, au nombre de deux, auraient pénétré dans le château où seuls se trouvaient des personnes assurant le service de la famille de Broglie. Peu avant trois heures du matin, le système d'alarme équipant notamment les grilles d'entrée du château s'est déclenché, peut-être au moment où les « visiteurs » prenaient la fuite. Les enquêteurs des brigades de gendarmerie de Broglie et de Bernay se refusaient, ce mardi matin, à indiquer si les cambrioleurs avaient dérobé certains objets ou documents.

M. Poniatowski : je n'ai jamais violé le secret de l'instruction

M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, recevant, mardi 10 janvier, les vœux des journalistes, a évoqué l'affaire de Broglie et les déclarations qu'il avait faites dans sa conférence de presse radio-télévisées du 29 décembre, en disant :

« *Je suis très surpris par toutes les interprétations données après les félicitations que j'avais adressées à la police au sujet de l'affaire de Broglie. Il y a une tentative d'utilisation politique. L'hypocrisie des Trissotin — je vise ici certains beaux esprits, et non pas les magistrats — s'est donné libre cours. Il est vrai que l'hypocrisie est un hommage que le vice rend à la vertu !* »

M. Poniatowski a ajouté : « *Je n'ai rien dit d'autre, je n'ai jamais cité de noms. je n'ai jamais violé le secret de l'instruction.* »

Le ministre de l'intérieur a contesté que le ministère de la justice ait manifesté une quelconque désapprobation de ses propos, puisque « *seule une dépêche de l'Agence France-Presse et non un communiqué de la chancellerie* » ont fait état du mécontentement qui aurait été éprouvé par la chancellerie.

En revanche, le ministre a estimé que le problème du secret de l'instruction se posait surtout pour les journalistes qui publient informations et commentaires sur une affaire en cours.

[Lors de sa conférence de presse du 29 décembre, M. Poniatowski déclarait notamment : « Le coup de filet est complet. Toutes les personnes impliquées dans l'assassinat de Jean de Broglie sont appréhendées après l'arrestation de Pierre de Varga-Hirsch.]

Un « filet de sécurité » contre les retraits de balances sterling

Un fonds spécial de 3 milliards de dollars est mis à la disposition de la Grande-Bretagne

Après l'annonce faite à Bâle, lundi après-midi 10 janvier, de l'octroi à la Banque d'Angleterre d'une ligne de crédit de 3 milliards de dollars, destinée à lui permettre de faire face à d'éventuelles conversions de balances sterling, la devise britannique s'est sensiblement redressée. Son cours, mardi matin, s'établissait autour de 1,7215 dollar, après être monté lundi, à New-York, jusqu'à 1,75 dollar. La Banque d'Angleterre, semble-t-il, en profitait pour acheter des devises sur le marché en offrant des livres. Ses réserves ont été regarnies grâce au premier tirage de 1,15 milliard de dollars qu'elle vient d'effectuer sur le crédit de 3,9 milliards consenti en décembre par le Fonds monétaire.

La forte remontée du dollar sur les marchés des changes européens (à l'exception de Londres) se confirmait mardi matin, malgré un certain tassement des cours constaté après l'ouverture. Le dollar, qui était coté d'abord 4,9950 F, redescendait ensuite à 4,9850 F. A Francfort, même évolution : le cours revenait de 2,3950 DM à 2,3840. Le franc français continuait à se raffermir vis-à-vis des autres devises continentales. Le deutchemark valait mardi matin 2,0910 F.

Londres. — Après quarante-huit heures de discussion à Bâle, les représentants des grands pays industrialisés viennent de mettre à la disposition de la Banque d'Angleterre un fonds spécial de 3 milliards de dollars pour lui permettre de faire face à d'éventuelles poussées contre les balances sterling. Les principaux pays participant à l'opération par l'intermédiaire de la Banque des règlements internationaux (B.R.I.) sont les Etats-Unis (dont la contribution est égale à environ le tiers du total), l'Allemagne fédérale, le Japon, la Suisse, auxquels s'ajoutent le Canada, les Pays-Bas, la Belgique et la Suède. A cause sans doute de leur important déficit, la France et l'Italie ne figurent pas parmi les signataires de l'accord.

De notre correspondant

La décision de Bâle fournit enfin le « filet de sécurité » que la Grande-Bretagne attendait depuis un certain temps déjà.

L'accord constitue le dernier élément du plan d'ensemble qui a été annoncé par le gouvernement Callaghan pour redresser l'économie et les finances du pays. Après le crédit de 3 milliards 900 millions de dollars accordé par le Fonds monétaire international en décembre, on espère désormais, à Londres, que non seulement le cours de la livre va se maintenir, mais que la devise britannique regagnera du terrain.

Le nouveau crédit doit permettre aux Britanniques de protéger leurs devises contre les retraits précipités que peuvent opérer à Londres les détenteurs de balances sterling. Ces dettes, d'un montant de 5 à 6 milliards de livres, se divisent de façon à peu près égale en balance officielle et privée. Les experts estiment toutefois que seules les créances détenues par des organismes gouvernementaux étrangers constituent un péril sérieux pour la stabilité de la livre.

L'an dernier, c'est la décision prise par certains pays, notamment les producteurs de pétrole, de vendre leurs avoirs à Londres qui a précipité une chute du sterling qui alla bien au-delà de ce qu'aurait dû être un cours « objectif ». Les balances officielles tombèrent, du 1er janvier 1976 au 30 septembre, de 4 milliards de livres à 2 milliards 760 millions.

Désormais, la Grande-Bretagne devrait être en mesure de faire face sans danger à de tels retraits de fonds. Les spécialistes sont d'ailleurs convaincus que la seule existence du « filet de sécurité » découragera la spéculation et que la Banque d'Angleterre aura très peu besoin de faire appel au crédit qui vient de lui être accordé.

Le programme de stabilisation mis au point à Bâle comporte un deuxième volet, dont les détails ne sont pas encore exactement connus. La Grande-Bretagne doit, en effet, offrir aux gouvernements étrangers la possibilité d'échanger leurs créances à vue contre des titres à plus long terme (cinq à dix ans), dont la valeur sera basée sur un ensemble varié de devises.

Les gouverneurs des banques centrales se sont félicités que le gouvernement britannique manifeste l'intention de réduire d'une façon progressive et ordonnée le rôle du sterling en tant que monnaie de réserve. Il est assez paradoxal, cependant, que les mesures de soutien à la livre interviennent à un moment où certains experts s'attendaient, de toute façon, à voir les spéculations sur la livre changer de sens.

Dès cette année, le pétrole de la mer du Nord permettra à la Grande-Bretagne d'atténuer sinon d'équilibrer une balance des paiements qui devrait, espère-t-on, devenir largement excédentaire dès 1980. Dans ces conditions, beaucoup de spécialistes estiment que les fonds continueront d'affluer à Londres, ce qui paraît d'ailleurs réjouir les milieux de la City, où l'on ne partage pas l'hostilité de M. Callaghan au maintien d'importantes balances sterling.

JEAN WETZ.

Coupe d'Europe de football

BAYERN-MUNICH - KIEV ET SAINT-ÉTIENNE - LIVERPOOL EN QUARTS DE FINALE

Le tirage au sort des quarts de finale de la Coupe d'Europe des clubs champions, effectué le 11 janvier à Zurich, a donné le résultat suivant : Bayern de Munich - Dynamo Kiev ; Moenchengladbach - Bruges ; Zurich - Dresde et Saint-Etienne - Liverpool.

Saint-Etienne recevra d'abord Liverpool, le 2 mars, avant de disputer le match « retour » en Angleterre, le 16 mars. Liverpool a gagné à deux reprises la coupe de l'Union européenne de football-association (U.E.F.A.) en 1973, en battant en finale Moenchengladbach, et, en 1976, devant Bruges.

● *M. Jacques Chirac*, président du Rassemblement pour la République, prendra la parole le vendredi 28 janvier à 21 heures, à Marseille, au cours d'une réunion organisée par le R.P.R., salle Vallier.

M. JEAN DE MÉRODE EST TROUVÉ MORT PRÈS DE SON DOMICILE

Le prince Jean-Félix de Mérode, âgé de trente-trois ans — il était né à Alger le 1er septembre 1943 — a été trouvé mort ce mardi 11 janvier à 5 h. 30 au pied de l'escalier de l'immeuble qu'il habitait depuis quelques mois, 17, rue de l'Odéon à Paris (6e).

C'est la concierge d'un immeuble voisin qui a découvert le corps du jeune homme. D'après les premières constatations du commissaire du quartier, M. de Mérode a succombé à un traumatisme crânien.

TRENTIÈME ANNÉE (1977) — N° 1 471 SÉLECTION HEBDOMADAIRE DU JEUDI 6 AU MERCREDI 12 JANVIER

DIRECTEUR : Jacques FAUVET
FONDATEUR : Hubert BEUVE-MÉRY

DIRECTION
RÉDACTION ET ADMINISTRATION
5, RUE DES ITALIENS, 75009 PARIS

TELEPHONE : 246-72-23
Adresse télégraphique : JOURMONDE PARIS



N° 1471

Canada, 0,40 $ can. ; Côte-d'Ivoire, 80 fr. ; Egypte, 14 p. ; Grèce, 20 dr. ; Hollande, 1,15 fl. ; Indonésie, 250 Rp. ; Israël, 2,75 L.I. ; Liban, 100 p. ; Sénégal, 85 fr. ; Singapour, 1,50 $ sing. ; Turquie, 5,50 L.T. ; U.S.A., 0,35 $ U.S.

ABONNEMENT :	Six mois	Un an
France	F 35	F 60
Etranger	F 48	F 85

(Tarifs avion page 4.)
CHEQUE POSTAL : PARIS N° 4207-23

L'ampleur des manifestations en faveur de M. Teng Hsiao-ping semble embarrasser les dirigeants chinois

CRISE A PÉKIN ?

Depuis le 7 janvier, des affiches murales placées à l'entrée même *de l'ancienne Cité interdite*, et commentées avec passion par les *dizaines de milliers de personnes* qui rendent hommage à la *mémoire de Chou En-lai*, demandent le retour au pouvoir de *M. Teng Hsiao-ping, destitué il y a neuf mois*. Les autorités n'ont *pas encore réagi*, soit en faisant procéder à la dispersion des manifestants, soit en leur donnant satisfaction, ce qui ne passerait pas nécessairement pour une capitulation du pouvoir. La campagne lancée il y a déjà plusieurs semaines pour présenter l'ancien vice-premier ministre comme une victime de la « bande des quatre » n'a pu, en effet, se développer sans l'accord d'une partie au moins des dirigeants en place.

Le silence officiel — « le Quotidien du peuple » n'avait pas encore commenté mardi les événements *en cours* — et le fait que les principaux ministres et *dignitaires du parti n'ont pas été* aperçus en public depuis plusieurs jours donnent à penser qu'une nouvelle crise est peut-être ouverte à Pékin.

Maître du pays, M. Hua Kuo-feng n'a rien fait, semble-t-il, pour empêcher l'hommage posthume à Chou En-lai, qui devait nécessairement renforcer le mouvement déjà en cours pour la réhabilitation de M. Teng, naguère « dauphin » du chef du gouvernement. Mais le successeur *de Mao à la présidence du parti* peut-il vraiment se réjouir que les *manifestants réclament* la nomination « immédiate » de M. Teng au poste de premier *ministre*, alors qu'il assume lui-même ces *fonctions* ?

Un homme qui détient presque tous les pouvoirs voit-il avec sympathie une manifestation qui lui demande d'en remettre une partie ? Après tout, s'il est vrai que MM. Hua *Kuo-feng et* Teng Hsiao-ping ont des vues assez proches *sur la politique à mener* dans leur pays, leur ambition personnelle les a opposés l'un à l'autre. Quand, un mois après la mort de Chou En-lai, M. Hua Kuo-feng a été nommé premier ministre par intérim, M. Teng Hsiao-ping postulait lui aussi cette charge, et la nomination de l'ancien ministre de la sécurité, présentée aujourd'hui comme l'exécution de la volonté de Mao, a surpris tout le monde. Il est *vraisemblable que* M. Hua Kuo-feng, sachant de quelles sympathies *dispose encore* M. Teng Hsiao-ping — notamment dans *l'armée*, — *se résigne* à son *retour* aux affaires, mais qu'il aimerait mieux lui voir confier *un poste* honorifique, tel celui de président du comité permanent *de l'Assemblée*, comme il en aurait été question lundi au cours d'une réunion secrète des principaux dirigeants chinois, selon des informations en provenance de Hongkong.

Sans doute le retard apporté à la nomination de nouveaux titulaires des sièges vacants dans la hiérarchie du parti depuis l'élimination de la « bande des quatre » s'expliquait-il par la difficulté qu'éprouvent les dirigeants à se mettre d'accord sur la place qui revient à l'ancien *vice-premier ministre*. Ceux qui n'avaient approuvé que du bout des lèvres la destitution de M. Teng poussent bien sûr à son *retour*. *Mais d'autres* doivent redouter le mécontentement d'un *homme* dont *les partisans dénoncent* déjà publiquement le maire *de Pékin et le général* commandant la région militaire de la capitale, en raison de leur rôle dans les événements d'avril 1976 qui entraînèrent la chute de l'ancien vice-premier ministre.

Les manifestations d'aujourd'hui, avec les mises en accusation qui les accompagnent, ne constituent-elles pas un camouflet *pour* M. Hua Kuo-feng, qui lançait à la fin de l'année un appel « à l'ordre *et* à l'unité » ? Ne sont-elles pas aussi une sorte de désaveu de *Mao ? Comment* oublier que M. Teng avait été destitué du vivant du Grand Timonier, et « sur sa proposition » ?

(Mercredi 12 janvier.)

Commencée le 7 janvier, la manifestation en faveur de M. Teng Hsiao-ping s'est *poursuivie* le lundi 10 janvier à Pékin. Une affiche exige que l'ancien vice-premier ministre soit nommé « immédiatement » premier ministre. *D'autres, réclamant son* retour au pouvoir, avaient été enlevées pendant la nuit. Est-ce la preuve que l'unanimité *n'est pas réalisée au sujet* d'un homme destitué neuf mois plus tôt « sur proposition de Mao Tse-toung » ? *Les dirigeants chinois, qui hésitaient sur l'attitude à adopter à* l'égard de M. Teng Hsiao-ping, semblent embarrassés par l'am*pleur d'une manifestation qui n'a pas pu se prolonger* sans la bienveillance de certaines autorités.

De *nouvelles affiches, apparues le 10, assurent qu'il y a eu* des morts lors des incidents de la place Tien-An-Men, en avril *dernier, et que des « centaines de millions »* de personnes attendent que les victimes soient « vengées ». Le général Chen Hsi-*lien, commandant de la région militaire de Pékin, M. Wu Teh*, maire de la capitale, et Liu Chuan-hsin, son adjoint, sont critiqués sur des « dazibaos », en raison de leur rôle lors des événements qui suscitèrent la destitution de M. Teng Hsiao-ping. Mme Liu Hsiang-ping, ministre de la santé, est aussi très vivement prise à partie par des employés de son ministère qui lui reprochent d'être liée à la « bande des quatre ».

De notre correspondant

*Pékin. — Des centaines de cou*ronnes et de gerbes s'accumulaient *encore lundi 10 janvier devant* la porte Tien-An-Men et sur les *gradins des tribunes officielles qui* l'encadrent, sous les murs rouges de l'ancienne Cité interdite. Des groupes nombreux se pressaient autour des journaux muraux, et des affichettes de toutes tailles qui se sont multipliées depuis vendredi. La majorité des textes célèbrent la mémoire de Chou En-lai *à l'occasion* du premier anniversaire de sa mort ; une *bonne* partie demandent sous une forme ou sous une autre le *« retour »* de M. Teng *Hsiao-ping* : quelques-uns, enfin, critiquent deux *membres* de l'actuel bureau politique, M. Wu Teh, maire de Pékin, et le général Chen Hsi-lien, commandant la région militaire de la capitale.

Les attaques contre ces deux personnages *se fondent* essentiellement sur le rôle que l'un et *l'autre furent amenés à jouer* lors des incidents de la place Tien-An-Men, le 5 avril 1976, qui aboutirent à la destitution de M. Teng Hsiao-ping. De nombreux *dazibaos* présentent aujourd'hui ces incidents comme un épisode de la *« lutte héroïque du prolétariat contre la « bande des quatre »*. Or, M. Wu Teh, en sa qualité de premier secrétaire du parti et de président du comité révolutionnaire de la municipalité de Pékin, avait *pris — ou accepté* — la responsabilité de pro*noncer le 5 avril au soir* une très brève allocution dénonçant les *« mauvais éléments »* qui venaient de se livrer à des *« activités contre-révolutionnaires et subversives »*. M. Wu Teh avait choisi ses mots avec beaucoup de pru*dence et s'était même abstenu* de prononcer le nom de M. Teng *Hsiao-ping dans la première version* de son discours. Celle qui fut publiée le 7 avril par l'agence Chine nouvelle avait toutefois été corrigée et qualifiait l'ancien vice-premier ministre de *« responsable du parti engagé dans la voie capitaliste et non repenti »*. Victime du destin ou politicien trop habile, M. Wu Teh est accusé d'*« immoralité »*, et un *dazibao* déclare que *« le peuple de la capitale ne peut lui faire confiance »*.

Quant au général Chen Hsi-lien, on lui reproche les *« ordres cruels »* qu'il aurait donnés en vue du rétablissement de l'ordre sur la place Tien-An-Men le 5 avril. Sans doute, des éléments de l'armée dépendant de son commandement ont-ils joué un rôle dans cette opération, aux côtés des milices ouvrières, à qui revint cepen*dant la tâche essentielle. Plus* significatif est le fait que le général Chen Hsi-lien apparut après les événements d'avril comme l'un des membres du bureau politique les plus actifs et que l'on parla même de lui à l'époque pour remplacer le maréchal Yeh Chien-ying — dont l'absence était au contraire remarquée — au ministère de la défense. De là à lui reprocher d'avoir à l'époque joué la *carte* des adversaires de M. Teng Hsiao-ping, il n'y a qu'un pas.

ALAIN JACOB.

(Lire la suite page 3.)

M. Bourges au Caire

Pendant quatre jours, au Caire, le ministre français de la défense, M. Yvon Bourges, a tenté d'obtenir des responsables égyptiens des précisions sur leurs souhaits d'une coopération militaire accrue entre les deux pays. En avril 1976, à Paris, le président Sadate et M. Valéry Giscard d'Estaing *avaient conclu un accord de* principe aux termes duquel la France *apporterait son aide industrielle* et technique à l'Egypte, où serait créée *une industrie militaire* avec *le* concours financier de l'Arabie Saoudite, du Qatar et des Emirats arabes unis. M. Bourges, en répondant à *l'invitation* de son homologue égyptien, avait pour mission de s'assurer que le financement était bien prévu et que les pays concernés avaient correctement évalué leurs besoins avant de donner le feu vert à cette grande opération.

Du séjour de M. Bourges au Caire, *et* avant le prochain voyage de M. Giscard d'Estaing, à la fin de janvier, en Arabie Saoudite, qui est l'un des commanditaires du projet, il ressort que l'Egypte estime avoir des besoins en armements spécifiques dans l'immédiat. A plus long terme, la constitution d'une industrie militaire arabe est destinée essentiellement à diversifier les sources d'approvisionnement afin de per*mettre à une partie des* pays de la région de cesser de dépendre de Moscou.

Entre Le Caire et Paris, les contrats d'armements en cours — avions Mirage, hélicoptères, équipement électronique, matériels terrestres et bâtiments de guerre — représentent quelque 5 milliards de francs. Mais il semble qu'à l'occasion de sa visite le *ministre français de la défense* n'ait conclu aucun nouvel accord.

Pour le reste, le grand projet d'une industrie arabe militaire, avec l'aide de techniciens occidentaux, semble encore nébuleux. Certains des industriels français dont l'assistance est requise hésitent encore à trop s'engager dans une région qui leur paraît instable ; ils redoutent de mobiliser, à l'exportation, des moyens qui pourraient leur être plus utiles ailleurs, notamment sur les marchés européens. Quant aux bailleurs de fonds arabes, ils ne sont pas parvenus, *depuis deux* ans que le projet a été lancé, à *jeter les bases d'une politique* concertée de financement, bien *qu'ils aient promis à M. Bourges* qu'ils arriveraient prochainement à s'entendre.

C'est principalement de l'Ara*bie Saoudite que dépendra le* renforcement de la coopération militaire avec la France. Or le gouvernement de Ryad n'a rien à refuser aux Etats-Unis, qui viennent de reprendre certaines livraisons de matériels militaires — notamment des avions de transport et de parachutage — à l'Egypte. M. Jimmy Carter avait d'ailleurs, durant sa campagne électorale, dénoncé vivement l'afflux massif de fournitures de guerre aux différents Etats du Proche-Orient.

Il peut paraître étrange de voir la France contribuer à une relance de la course aux armements dans la région, alors qu'un processus de négociation entre Israël et ses voisins arabes semble *enfin devoir* sérieusement s'engager. Mais il est vrai que la *paix, si elle peut s'établir, reposera* pour une large part sur un équilibre des forces, et il n'est pas souhaitable que seules les grandes puissances aient leur mot à dire. En même temps, cet effort requiert une politique arabe cohérente. De l'initiative prise par la D.S.T. à l'endroit de M. Abou *Daoud il paraît ressortir qu'on* est loin de compte.

(Mardi 11 janvier.)

La mise en liberté de M. Abou Daoud est décidée par la Chambre d'accusation réunie d'urgence

Le responsable palestinien a été conduit à Orly

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris s'est réunie d'urgence, le mardi 11 janvier, en fin de matinée, pour se prononcer sur le maintien en détention de M. Abou Daoud, le responsable palestinien arrêté par la D.S.T., le 7 janvier, dans un hôtel parisien. Celui-ci faisait l'objet d'un mandat d'arrêt international délivré par les autorités judiciaires bavaroises après son arrestation, et d'un autre mandat transmis le 11 janvier par Israël et qui lui a été notifié à l'audience. La chambre d'accusation a estimé que la détention de M. Abou Daoud *ne pouvait* être justifiée. Elle a jugé que la demande allemande n'avait pas été confirmée et que celle d'Israël était irrecevable. Cette décision était exécutoire immédiatement. Au cours de l'après-midi, M. Abou Daoud a été conduit à l'aéroport d'Orly d'où il devait partir pour une destination de son choix.

D'autre part, au parquet général de Paris, on affirmait n'avoir reçu aucune demande d'extradition émanant d'Allemagne ou d'Israël.

Bonn avait fait savoir que l'avis de recherche international lancé par l'intermédiaire d'Interpol n'était pas dû à l'initiative d'autorités allemandes. Cependant, M. Poniatowski, recevant le 10 janvier des ambassadeurs arabes, leur avait affirmé que l'arrestation de M. Abou Daoud *avait eu lieu sur l'initiative de Bonn*.

Le ministre ou la D.S.T. ?

par JEAN PLANCHAIS

M. Abou Daoud a été bien encombrant. On peut se demander quels motifs ont poussé un des dirigeants du terrorisme palestinien, compromis dans une des opérations les plus sanglantes de ces dernières années, à venir à Paris aux obsèques de *Mahmoud* Saleh. *On peut surtout* se demander comment, pourquoi et *sur l'ordre de qui une des polices* françaises a procédé à une arresta*tion diplomatiquement aussi embar*rassante.

Aux trois ambassadeurs arabes qu'il a reçus, M. Poniatowski a déclaré que *« l'arrestation était intervenue à l'initiative du gouvernement allemand »*. A Bonn, on affirme poliment mais fermement qu'il n'en est rien, et à Munich, que l'on disait à l'origine de toute l'affaire, on assure maintenant que ce n'est que le *8 janvier, alors que l'arrestation date* du 7 janvier, que la justice bavaroise *a établi son dossier. Le ministre* français de l'intérieur a renoncé à sa version *allemande*, pour assurer que M. Daoud a été arrêté parce qu'il utilisait un faux passeport ! Puis il s'est tu. Trop tard.

Qui donc a pris la décision d'interpeller le responsable palestinien ? Le ministre ou la police ?

M. Poniatowski n'a jamais passé pour un farouche partisan de la politique arabe de la V[e] République, et il a été longtemps, s'il ne l'est *resté, un ami d'Israël. Dans les der*niers temps de l'affaire d'Algérie, *alors qu'il était directeur de cabinet* du ministre des finances, M. Valéry Giscard d'Estaing, il fut même de *ceux qui rendirent quelques discrets* services aux adversaires les plus fa*rouches de la politique du général de* Gaulle. On en serait réduit à se demander si cet amateur de complots ne complote pas contre son propre gouvernement, si une autre hypothèse, qui n'est guère plus favorable, ne pouvait être avancée : le ministre de l'intérieur ignorait tout de l'action de la D.S.T. dans une opération qui risquait pourtant de mettre en cause une partie de la politique extérieure française.

Invraisemblable ? L'anniversaire récent de l'opération de Suez a permis de dévoiler combien, à une certaine époque et du fait, au départ, de la guerre d'Algérie, non seulement la politique, mais les organismes d'exécution eux-mêmes de la France et d'Israël étaient étroitement imbriqués. Et ils *le sont restés* fort longtemps. L'affaire des vedettes enlevées par *les Israéliens à Cherbourg malgré* les ordres formels du gouvernement *est venu le démontrer*.

Les services spéciaux, qu'il s'agisse du SDECE qui avait reçu du MOSSAD, le service secret israélien, une aide précieuse contre les Arabes *pendant la guerre* d'Algérie, à charge de revanche, a dû subir *de profondes réformes*. La D.S.T., qui est à la fois un organisme de renseignements et *une police*, peut difficilement oublier les services échangés lors de la lutte en France contre les réseaux du F.L.N.

Après une trêve, tacite ou non, où agents israéliens et agents palestiniens ont renoncé à s'affronter sur le sol français le 8 décembre 1972, l'assassinat de M. Mahmoud Hamchari, *responsable en France de l'O.L.P.*, a relancé la bataille.

Maintenant on peut penser qu'à la D.S.T. on n'a pas oublié ses vieilles *sympathies, non plus que* ses vieilles antipathies. D'autant que *le 27 juin 1975, rue Toullier, les* inspecteurs Dous et Donati ont été tués, et le commissaire Herranz gravement blessé par le mystérieux Carlos, au service de certains dirigeants terroristes arabes. Des morts à venger.

M. Poniatowski aura beau accumuler les contradictions et les contre-*vérités, ou vouloir s'enfermer désor*mais dans un silence qui ne lui est *pas coutumier, il lui faudra bien un* jour sortir du dilemme où il s'est *placé : ou bien le ministre de l'inté*rieur a pris sur lui de lancer ou de couvrir une opération dont les suites auraient pu être préjudiciables à la politique française au Proche-Orient, ou bien il n'a aucune autorité sur un service dont la tâche est particulièrement délicate, puisqu'il a paru mettre en cause, à l'insu même du président de la République, la politique de la France et même le crédit de l'Etat.

(Mercredi 12 janvier.)

(Lire nos informations page 5.)

La Jordanie en question

Le roi Hussein de Jordanie se rendra en Egypte, jeudi 13 janvier, et s'entretiendra avec le président Sadate à Assouan. Sa précédente visite remonte à 1974.

Dans une interview publiée le 10 par l'hebdomadaire koweïtien « Al Majaless al Moussawara », le roi Hussein a déclaré : « Nous œuvrons actuellement avec la Syrie en vue de former le noyau d'une fédération. Si des frères arabes veulent s'associer à nous dans cette action unitaire, ils sont les bienvenus. » A propos des Palestiniens, le souverain a répété que la Jordanie appliquait à la lettre les résolutions du « sommet » de Rabat de 1974, qui avait conféré à l'O.L.P. le titre de représentant unique du peuple palestinien.

I. — Palestiniens avant tout

De notre envoyé spécial
J.-P. PERONCEL-HUGOZ

Amman. — « *Régner en Orient n'est vraiment pas un métier de tout repos* », a dit le roi Hussein (1). On le croit sans difficulté quand on sait qu'une bonne douzaine de complots ou de trahisons ont marqué jusqu'à présent son règne.

Aujourd'hui, le « petit roi », qui vient d'avoir quarante et un ans, et dont les tempes commencent à s'argenter, semble goûter sereinement la plénitude d'un pouvoir que nul danger immédiat ne paraît menacer. Qui aurait cru il y a seulement un lustre que le monarque hachémite, gouvernant effectivement depuis mai 1953, serait en 1976 le doyen des chefs d'Etat arabes en exercice ? La dévotion farouche des Bédouins à l'endroit d'une famille dont l'arbre généalogique remonte jusqu'au Prophète, le soutien politico-militaire des Anglo-Saxons, mais aussi une volonté sans faille et *une bonne dose* de chance, expliquent sans doute qu'il ait échappé *jusqu'à* présent *à toutes les* chausse-trapes.

La dernière épreuve sérieuse *pour le pouvoir remonte à février* 1973, quand une vingtaine de fedayin palestiniens furent arrêtés comme ils s'apprêtaient à s'emparer de la présidence du conseil, à Amman. *« Nous sommes maintenant l'un des pays les plus paisibles du monde »*, disait en novembre dernier une personnalité *ecclésiastique* de Jordanie. Peu de jours après, l'occupation durant cinq heures du principal hôtel d'Amman par quatre fedayin, peut-être venus d'Irak, a infligé au roi l'humiliation d'un défi en plein cœur de sa capitale et lui a rappelé que ses ennemis n'avaient point désarmé.

Les opposants sont loin d'être tous téléguidés de l'étranger. Seule une minorité d'entre eux *est favorable* à l'utilisation *de* la violence, mais ce n'est un secret *pour personne qu'une fraction* non négligeable de la population *continue de bouder le régime*, essentiellement parmi les *« Jordaniens d'origine palestinienne »*. Ceux-ci représentaient en 1976, selon des estimations *officieuses* concordantes, 56 % des deux mil*lions d'habitants du pays* (2).

Les « *Jordaniens de souche* » ou Transjordaniens, c'est-à-dire ceux qui ont leurs racines sur la rive orientale du Jourdain, ne forment pas un bloc homogène. Dans la population d'un petit million de *personnes qu'ils constituent, on* trouve, en effet, vingt tribus bédouines originaires du désert, des citadins arabes musulmans et des *Arabes* chrétiens (environ *150 000*, Grecs orthodoxes en majorité), quelque 100 000 Tcherkesses émigrés du Caucasse au dix-neuvième siècle, des Arméniens, etc. Ils ne seraient majoritaires dans le royaume que si on ne considérait *pas comme Jordaniens les 280 000* Palestiniens venus de Cisjordanie après l'occupation israélienne consécutive à la guerre de six jours.

La Jordanie a déployé des efforts supérieurs à ceux des autres nations du Proche-Orient pour intégrer les réfugiés d'outre-Jourdain : elle leur a offert une citoyenneté et un passeport, alors qu'ailleurs ils restent le plus souvent des sortes d'apatrides ; elle leur a donné l'occasion d'exercer leurs talents dans la vie économique, culturelle et politique du pays, les Palestiniens ayant été ou étant président du conseil, ministres, ambassadeurs, officiers, ne se comptent plus en Jordanie. A Amman, de nos jours, quand on rencontre quelqu'un qui brille par l'esprit ou la fortune, il y a huit chances sur dix pour qu'il s'agisse d'un Palestinien.

De 1950 à 1976, les sommes dépensées par l'Etat jordanien en faveur des réfugiés, soit à travers l'Office de secours des Nations unies (UNRWA), soit directement, sous forme de prestations sociales notamment, ont atteint un montant de 27 *millions de dollars*, contre 22 millions et demi pour *la Syrie et 19 millions* et demi pour Israël. Certes, la Jordanie a recueilli quatre fois plus de Palestiniens que la Syrie, et trois fois plus que le Liban, mais ses ressources sont de loin plus modestes.

(Lire la suite page 5.)

(1) *Mon métier de roi*, Laffont, 1975.

(2) Ces chiffres, ainsi que tous *ceux qui sont cités par ailleurs*, ne prennent pas en compte la Cisjordanie (rive occidentale du Jourdain), occupée par Israël depuis 1967.

SOMBRES JOURS POUR L'ARGENTINE

La société argentine vit aujourd'hui une crise politique, économique, sociale et morale qui n'a pas son équivalent dans le sous-continent latino-américain. La vague de violence qui déferle depuis des mois sur le pays a fait près de mille cinq cents morts en 1976 et cinquante personnes ont déjà péri depuis le 1er janvier, abattues par les forces de l'ordre à l'occasion d'affrontements armés ou de manifestations. Parmi elles, figure un ancien député péroniste, M. Leonardo Bettnin, tué à Rosario lors d'un échange de coups de feu avec la police, selon un communiqué officiel.

Cependant la lutte se poursuit au sein de l'équipe militaire dirigeante, entre les « colombes » — représentées par le chef de l'Etat, le général Videla, et le chef d'état-major, le général Viola — et les « faucons » — particulièrement nombreux dans la marine et l'armée de l'air, et représentés dans l'armée de terre par les généraux Benjamin Menendez, commandant le IIIe corps d'armée, et Diaz Bessone, récemment nommé ministre de la planification.

De notre correspondant PHILIPPE LABREVEUX

I. — La machine à tuer

Buenos-Aires. — « *Nous avons gagné la guerre.* » Tenue de combat, revolver à la ceinture, le général joue les baroudeurs, sans effort. « *Notre armée reste invaincue, et avec les méthodes mises au point ici même, en Indochine, elle aurait damé le pion aux Viets.* »

Tous les militaires qui, au lendemain du coup d'Etat du 24 mars dernier, s'étaient jurés d'annihiler la guérilla ne sont pas aussi optimistes que ce général, convaincu d'avoir gagné, à Cordoba, « *la troisième guerre mondiale* ». Ils affichent toutefois une certaine satisfaction. Les guérilleros ont subi des pertes en hommes et en matériels. Ils sont maintenant sur la défensive. Il s'agit aujourd'hui de les traquer.

L'ennemi public numéro un, Mario Roberto Santucho, stratège et animateur de la petite Armée révolutionnaire du peuple (E.R.P.), a été tué le 19 juillet. Son successeur, M. Enrique Gorriaran, reste seul vivant et libre des fondateurs de l'E.R.P., formée en 1970. Privée de ses chefs, elle manque, en outre, d'armes et d'argent. Ces faiblesses et la puissance des militaires ont accéléré le rapprochement, amorcé de longue date, avec les Montoneros.

Malgré les coups portés à leur appareils, ceux-ci ont encore des ressources. L'état-major de cette organisation péroniste, nourrie d'apports chrétiens et marxistes, planifie une « résistance » à long terme. M. Mario Firmenich, leader incontesté des Montoneros, qui fut l'un des protagonistes, en 1970, de l'assassinat de l'ancien président Aramburu, dresse le bilan des mois écoulés : « *Nous avons perdu, en 1976, deux fois plus d'hommes que l'année précédente. C'était prévu.* »

Alors, les militaires ont-ils « *gagné la guerre* » ? Ils n'avaient pas attendu le 24 mars pour l'engager. Mais devenus les maîtres incontestés du pouvoir après le renversement de Mme Peron, ils espéraient venir à bout des guérilleros avant la fin de 1976. Or, si les capacités d'opérations de ces derniers ont fortement diminué, ils ne restent pas inactifs. Ils continuent à exécuter officiers, policiers et hommes d'affaires, ces derniers, surtout, qui offrent une cible plus facile.

Ils commettent des attentats, choisissant soigneusement l'endroit où ils déposent leurs explosifs : sous le lit du chef de la police, au siège de la police fédérale, dans le cinéma privé du cercle militaire, à la garnison de Campo-de-Mayo, dans les locaux de la police de La Plata, capitale de la province de Buenos-Aires...

C'est pour affirmer notre présence, expliquent les Montoneros, toujours sur la brèche et résolus à demeurer « *une alternative concrète* » au régime militaire. Présents, ils le sont. Mais à quel prix ! Les représailles des forces de sécurité sont immédiates, mais aussi disproportionnées : après l'assassinat, en août, du général Omar Actis, trente prisonniers ont été fusillés, et leurs cadavres dynamités. Le gouvernement s'en est ému. Il a ordonné une enquête. On en attend encore le résultat.

Les « lois » de la guerre

Après l'attentat survenu le 9 novembre au quartier général de la police à La Plata, une série d'« affrontements » ont eu lieu dans la province de Buenos-Aires. On a recensé près de cent morts — tous, ou presque, « séditieux ». Citons les témoins d'un de ces « accrochages » qui, selon le communiqué officiel, s'est produit à Valentin-Alsina : *le 10 novembre, vers 3 heures du matin, des policiers en uniforme ont arrêté leurs véhicules aux abords de la compagnie Siam. Ils en firent descendre trois jeunes gens et les exécutèrent sans autre forme de procès, mitraillant une auto en stationnement, sans doute pour donner plus de vraisemblance à l'action.* La machine à tuer, de part et d'autre, est bien remontée.

La répression ne se limite pas à la « subversion » armée. A en croire les chefs militaires, et même le président Jorge Videla, elle s'est infiltrée dans les syndicats et les mass média, à l'Université et à l'école : c'est un « virus » qui atteint toute la société. En voulant l'isoler, les militaires-médecins ont parfois la main un peu lourde.

Bien que le petit parti communiste argentin, hostile à la violence, n'ait pas été interdit, il n'a pas échappé à la répression. Une dizaine de militants, dont Alberto Caffarratti, membre du comité central, ont été tués, une cinquantaine ont disparu et près de trois cents sont en prison. Ses dirigeants se veulent mesurés. « *Nous ne sommes pas pourchassés partout avec la même intensité,* nous a dit l'un d'entre eux. *On peut dresser une carte de la répression en fonction de la personnalité des chefs de garnison et des commissaires de police.* »

A Tucuman, où l'E.R.P. avait organisé un foyer de guérilla rurale, à Bahia-Blanca, surtout à Cordoba et La Plata, les forces de sécurité sèment la terreur. Le président Pinochet fait presque figure de « colombe » auprès d'un général comme Juan Bautista Sasiain, responsable de la quatrième brigade à Cordoba. Peu a été fait pour les neutraliser. Ils sont « *efficaces* », disent les chefs de l'armée, et, d'ailleurs, expliquent-ils, on ne peut centraliser la lutte contre la guérilla.

La guerre contre-révolutionnaire a ses lois, qui ne sont pas celles de la guerre conventionnelle. Au moins s'est-on efforcé, à Buenos-Aires, de coordonner les opérations. La formation, dans la première région militaire, des « *commandements opérationnels tactiques* » (COT) a porté remède à l'anarchie initiale. En principe, les officiers de renseignement dirigent toutes les forces de sécurité. En réalité, la marine et la police en font souvent à leur guise.

Les méthodes des forces armées ne laissent pas de surprendre. Elles n'arrêtent pas ; elles enlèvent. Les détenus ne sont pas des prisonniers, mais des séquestrés. Ils réapparaissent parfois, un deux, trois mois plus tard, dans une prison, ou bien ils disparaissent à jamais. Un cas parmi des milliers d'autres : arrêté le 2 juillet dans l'établissement où il travaillait, M. Enrique Eisenschlass n'est pas réapparu. L'administration de la société Continental avait exigé des forces de sécurité qu'elles s'identifient : « *commando antisubversif n° 37 de la marine* ».

« *Est-il mort, est-il vivant ?* » Des milliers d'Argentins se posent la question depuis qu'un groupe d'hommes fortement armés, en uniforme ou en civil, a pénétré dans leur maison pour arrêter mari, femme, frère ou fils. Aussitôt recouverts d'une cagoule, ils ont été emmenés vers une destination inconnue. Pourquoi procéder ainsi ? « *Les Français se sont-ils comportés différemment en Algérie ?* », nous a répondu le général Albano Harguindeguy, ministre de l'intérieur.

Bas les masques

Après avoir longtemps fait porter la responsabilité de telles opérations sur des groupes d'extrême droite, les militaires ont jeté le masque. A quoi bon mentir puisque personne n'est dupe ? Ce sont les guérilleros, disent-ils, qui nous ont imposé cette sale guerre. Guérilleros que, pourtant, ils accusent de ne pas combattre « *à visage découvert* ». « *Je ne comprends pas pourquoi,* dit M. Emilio Mignone, secrétaire d'Etat à l'éducation dans le gouvernement de l'ancien président Lanusse, *mais les forces de sécurité ont fini, consciemment ou non, par imiter les façons de la guérilla.* » C'est, dit encore l'ancien fonctionnaire dont la fille Manica a disparu depuis le 14 mai, « *la plus belle victoire de la subversion.* »

Le gouvernement a *tout sacrifié* à l'efficacité. On peut dater le tournant au mois de juillet, lorsque le général Arturo Corvetta, chef de la police, a démissionné, faute de pouvoir ramener ses subordonnés au respect des lois.

Les tribunaux militaires n'ont que rarement fonctionné. Aucun, en tout cas, n'a dicté une sentence de mort, peine appliquée tous les jours dans les faits.

En principe la « boleta » — le « billet », pour l'au-delà — est réservé aux seuls combattants pris les armes à la main. En réalité d'autres personnes, liées ou non à la guérilla, sont exécutées. Citons ainsi : Ever Grilli, un jeune communiste, *le 22 septembre* à Cordoba ; Sergio Karakachoff, un avocat radical à La Plata ; Miguel Ceballos, Pablo Balustra, Marta Gonzales, Jorge Garcia, ainsi que trois autres personnes, le 11 octobre, à l'intérieur même du pénitencier de Cordoba...

Le 6 octobre, trente-quatre cadavres enterrés au cimetière de Moreno, au sud de Buenos-Aires, ont été exhumés. La police, qui les avait identifiés, n'a cependant pas averti les parents des victimes, arrêtées et massacrées le 14 avril. Des hommes-grenouilles ont découvert un étrange cimetière près de Cordoba : des cadavres décomposés retenus par des pierres au fond du lac San Roque. Combien de charniers va-t-on ainsi découvrir ?

L'armée a, dit-on, fait creuser des fossés dans les cimetières de San Jeronimo et San Vicente, à Cordoba. Pour qui ? Les voisins du camp de concentration de La Perla, à proximité de cette ville, se plaignent des mauvaises odeurs. Des soldats du contingent assurent qu'on y a construit un four crématoire.

Des bavures

Le droit à la vie n'est pas garanti, même dans les établissements officiels de réclusion, où quatre à cinq mille prisonniers sont entassés, souvent soumis aux pires vexations et privés, pour la plupart, d'assistance légale. Mais le sort des séquestrés est, bien entendu, encore plus aléatoire dans les lieux de détention illégaux : les casernes, les camps de concentration comme La Perla, La Rivera et Pampa de Olaen, à Cordoba, ou La Atomica, près de l'aéroport international d'Ezeiza, ou à l'Ecole de mécanique de la marine... Là, les prisonniers sont à la merci de leurs geôliers et de leurs bourreaux.

La torture est devenue systématique. Les séances de « *picana* » (la gégène) sont devenues plus raffinées. Lord Avebury, envoyé au mois de novembre par Amnesty International, a recueilli des témoignages directs dans la capitale, à la prison de Villa Devoto, et à la ligue argentine des droits de l'homme. Le général Harguindeguy les récuse : « *Les organisations subversives et même les communistes instruisent leurs militants pour qu'ils dénoncent les mauvais traitements : ce sont des histoires.* » Les fonctionnaires de son ministère admettent cependant qu'il y a des « bavures ».

Leur supplice fini, les séquestrés qui ont survécu restent souvent comme otages. Les forces de sécurité se réservent le droit de les libérer, de les transférer en prison ou de les liquider, selon les circonstances. « *Les guérilleros encore en liberté savent ainsi à quoi s'en tenir* », nous a dit un général.

Ils savent en effet, mais ils refusent le plus souvent de tenir compte des avertissements. En *tout cas ils ne se rendent plus* : ils préfèrent mourir en combattant.

Tous les moyens paraissent également bons aux militaires argentins pour briser la volonté des révolutionnaires. L'ancien député radical M. Antonio Macris, dont la fille a participé à l'enlèvement d'un officier, a été maintenu en prison pendant six mois. Mme Angela Gullo, mère d'un jeune dirigeant péroniste détenu depuis 1975, a été elle-même arrêtée le 5 août. On lui reprochait, semble-t-il, d'avoir demandé la libération de son fils. Un homme de soixante-seize ans, M. Pedro Solis, sous-officier de police à la retraite, a été arrêté le 28 août en attendant que sa fille Cristina se présente aux autorités. Le 13 novembre, une jeune femme, Mme Irène Torrents, a été arrêtée. Les forces de sécurité ont également emmené son enfant, un bébé de six mois...

Le gouvernement de Buenos-Aires se plaint amèrement d'être victime d'une campagne internationale de dénigrement. Mais pourquoi ne pas libérer les innocents et traduire les coupables en justice ? Le chef de l'Etat, le général Videla, ne manque pas, en effet, de bonnes intentions. N'est-il pas personnellement intervenu pour faire libérer, au mois de juin, vingt-cinq réfugiés chiliens séquestrés et torturés par les forces de sécurité, et pour faire apparaître, le 31 août, les anciens parlementaires radicaux Hipolito Solari Irigoyen et Mario Amaya, disparus le 14...

(Vendredi 7 janvier.)

II. — Des militaires divisés, des civils désemparés

Buenos-Aires. — Le départ du président de la République entraînerait, à coup sûr, un durcissement du régime, estiment les dirigeants politiques. Bien que le gouvernement issu du putsch du 24 mars ait instauré une dictature livrant les Argentins à l'arbitraire des forces de sécurité, péronistes radicaux et syndicalistes sont convaincus que le président Videla, le général Roberto Viola, chef d'état-major de l'armée, et leurs collègues « modérés » *offrent*, encore, la meilleure défense contre le « fascisme ». Devant les atrocités commises au nom des « *valeurs nationales* », les civils se taisent. *Ils ont peur.* Mais aussi, expliquent-ils, ils craignent d'affaiblir la position des « colombes » face aux « faucons ».

Les péronistes sont, dans l'ensemble, discrédités : on les voit mal élevant maintenant la voix, eux qui sont restés silencieux au temps de Juan et d'Isabel Peron. Mais le silence des partis qui étaient dans l'opposition sous le régime déchu est surprenant. Angel Pisarello et Sergio Karakachoff ont été assassinés sans que les responsables de l'Union civique radicale (U.C.R.) pipent mot. C'est tout juste si M. Ricardo Balbin, président du comité national, a consenti à prendre la défense de l'ancien sénateur Hipolito Solari Irigoyen, détenu depuis le 14 août et accusé de collusion avec la guérilla. Le leader du plus vieux parti du pays, attaché comme nul autre aux formes de la démocratie libérale, a refusé de prendre position sur le cas de Mario Amaya, ancien député, arrêté dans les mêmes circonstances que M. Solari et décédé des suites de mauvais traitements au pénitencier de Rawson.

« *Barrer la route au fascisme* » : C'est aussi la consigne du P.C., plus menacé sans doute que l'U.C.R., et résolu à tout faire pour demeurer légal. « *Nous avons, avant le coup d'Etat, pris contact avec un millier d'officiers pour leur expliquer la position du parti,* nous a dit l'un de ses principaux dirigeants. *Croyez-moi, l'armée a profondément changé au cours des années récentes, comme d'ailleurs l'Eglise.* »

Mgr Raul Primatesta, archevêque de Cordoba et primat de l'Eglise argentine, n'a pas ses entrées chez le général Luciano Benjamin Menendez, commandant de la troisième région militaire, qu'on appelle, à Cordoba, « le vice-roi ». En chaire, le prélat est muet sur le sujet de la répression. Inutile, affirment les parents de prisonniers ou de séquestrés de Cordoba — où il y a plus de deux mille détenus et disparus, — de solliciter une audience auprès de l'archevêque.

Mgr Primatesta a, en sa qualité de président de la commission exécutive de l'épiscopat, des entretiens suivis avec le général Videla et ses collègues de la junte. Mais le chef de l'Etat n'a guère de prise sur les « *faucons* », dont le général Menendez est le leader. Quant à la marine, elle n'hésite pas à monter une campagne de presse pour diviser les évêques. Ils le savent. Ils n'ignorent pas, non plus, que deux prêtres libérés le 25 octobre, jour même de l'inauguration de l'assemblée épiscopale, étaient détenus à l'école de mécanique de la marine. Ils ont passé cinq mois ligotés et les yeux bandés.

Pire qu'au Chili

Tous ceux qui, pour des raisons humanitaires ou professionnelles, viennent en aide aux victimes de la répression sont également inquiétés. Une soixantaine d'avocats sont détenus. Les autres se terrent. L'absence d'un Vicariat de la solidarité qui, comme au Chili, prêterait une aide juridique et économique aux prisonniers et à leurs parents se fait cruellement sentir.

La presse est muette, surveillée de près par des fonctionnaires qui se proclament « libéraux ». M. Robert Cox, le courageux directeur du *Buenos-Aires Herald*, est constamment menacé d'interdiction. M. Jacobo Timerman, directeur de *la Opinion*, avait publié, le 5 novembre, une lettre de Mme Solari Irigoyen au président Videla. Il a reçu la visite d'un « journaliste » à la solde des services de renseignements de la marine. Celui-ci lui a fait part du déplaisir de l'amirauté. Craignant pour sa vie et son journal, il a fait publier, le lendemain, un commentaire hostile à l'ancien sénateur radical.

Est-ce pire que dans le Chili du général Pinochet ? Poursuivis, emprisonnés, torturés, refoulés souvent vers leurs pays d'origine, les réfugiés en sont convaincus. La tâche du haut commissariat des Nations unies est plus dure qu'elle ne l'a jamais été à Santiago. L'Argentine ne lui reconnaît pas mandat sur les Latino-Américains et l'O.N.U. n'a pas pu, comme au Chili, établir pour *eux* des refuges où ils seraient à l'abri des incursions des forces de sécurité. Le 4 octobre, à Rosario, celles-ci ont même arrêté les *fonctionnaires* d'une commission locale travaillant avec le haut commissariat aux réfugiés et volé leurs dossiers.

« *Comment démonter la machine à tuer ?* », se demande M. Raul Alfonsin, leader de l'aile gauche du radicalisme. Tous les dirigeants politiques se posent la question. Seuls les militaires sont en mesure de répondre, à supposer qu'ils le veuillent. On les écartera où on les neutralisera, disait-on, il y a quelques mois, dans l'entourage du général Videla à propos des « faucons ». Or tous les commandants de région conservent leur poste, à l'exception du général Genaro Diaz Bessonne, promu ministre de la planification. Si des changements ont lieu aux échelons inférieurs et à la tête des dix brigades, ces mutations ne semblent pas modifier le rapport des forces au profit des généraux Videla et Viola.

Congédier les uns, muter les autres, est-ce suffisant dès lors que tous les chefs ont, à des degrés divers, consenti aux assassinats, aux séquestres, aux tortures, aux *pillages* ? Aucun Bollardière n'a surgi pour rappeler à ses collègues les règles de la « guerre civilisée ». D'anciens commandants prestigieux, les généraux Alejandro Lanusse et Jorge Carcagno, se montrent, en privé, préoccupés par la « *décomposition morale* » de l'armée. Ils n'ont, toutefois, pas osé lancer un cri d'alarme. L'ex-président Lanusse est, néanmoins, publiquement intervenu pour défendre son ancien ministre de l'éducation, accusé d'avoir facilité la « *pénétration marxiste* » à l'Université.

La fibre populiste

Les forces armées *vont-elles* chercher à se perpétuer au pouvoir ? Ce serait, au moins, un moyen d'éviter le jugement pour les crimes commis. Les dirigeants politiques, qui se gardent bien d'intervenir, semblent déjà le craindre. Malgré les *professions* de foi démocratique du général Videla, ils sont pessimistes.

Leur seule raison d'espérer, c'est que les militaires savent ce qu'ils ne veulent pas mais ne paraissent guère avoir d'objectifs concrets. Devant cette carence, les civils se reprennent à espérer récupérer un jour le pouvoir.

Les seules options claires, à ce jour, ont été prises dans le domaine *économique* par le ministre José Martinez de Hoz. Avec ce grand propriétaire terrien et maître de forges à l'antique, la droite prend une revanche fulgurante sur les électeurs de Peron et sur les radicaux. Les salaires, de mémoire de statisticien, n'ont jamais été aussi bas. Le pouvoir d'achat des travailleurs a baissé de 50 % depuis 1974. Au pays du *bife*, le beefsteak n'est plus à la portée de toutes les bourses.

Sans doute fallait-il enrayer l'inflation, dont le taux — 334 % en 1975 — s'accélérait dangereusement au début de cette année. Mais les sacrifices qu'impliquait le « *traitement de choc* » de M. Martinez de Hoz ont été fort inégalement répartis. Les revenus des agriculteurs ont monté en flèche, et ceux des autres classes possédantes n'ont *pas été affectés*. Un indice : alors que la demande d'automobiles a baissé de 40 %, celle des grosses cylindrées s'est maintenue. « *Nous avons perdu notre clientèle de la classe moyenne* », explique-t-on chez Renault. Une telle politique, qualifiée par les radicaux d'« agression sociale », provoque, évidemment, des tensions au sein des forces armées. Certains généraux, en effet, ont la fibre populiste.

Résignés à la chute d'Isabel Peron, délivrés même d'un poids qui pesait sur leur conscience de péronistes, les travailleurs — acquis, pour la plupart, au Lider mort en 1974 — n'ont pas offert de résistance au coup d'Etat. Le gouvernement a mis la Confédération générale du travail et vingt-neuf des plus grands syndicats en tutelle. La lutte contre la « subversion » a été l'occasion de mener une répression sans précédent contre dirigeants et militants syndicaux, surtout dans les secteurs les plus combatifs : métallurgie, automobile, mécanique, construction navale.

L'exemple de Peugeot est intéressant. Cette firme emploie cinq mille personnes dans les faubourgs de Buenos-Aires. Seules, une vingtaine de personnes ne s'étaient pas présentées à leur travail après le coup d'Etat du 24 mars. Depuis lors, quatorze ouvriers de l'entreprise ont été arrêtés : six d'entre eux ont été libérés après avoir été torturés, un a été incarcéré et sept ont disparu. Une dizaine de syndicalistes menacés vivent dans une semi-clandestinité.

Mobilisation syndicale

Malgré *tout*, les ouvriers de Peugeot et ceux de la construction *automobile* sont passés à l'offensive dès septembre. Le droit de grève étant suspendu, ils ont *choisi d'autres formes de lutte* : arrêt de travail « *sur le tas* », *ralentissement* des cadences, assemblées et manifestations à l'intérieur des usines, sabotage, etc. Le gouvernement n'a pas osé réprimer cette agitation, et les compagnies ont cédé. Pour tourner les règlements interdisant les augmentations de salaires « sauvages », elles ont accordé des améliorations sous d'autres formes : primes à la productivité, allocations de transports, frais de repas, prêts non remboursables, etc. Les industriels veulent la paix, ils ont conscience des besoins de leurs employés, ainsi que des nécessités du marché — qui se confondent en partie dans une économie largement fondée sur les industries de consommation.

La mobilisation, à partir d'octobre, des employés de l'électricité a été un autre défi pour le gouvernement. Celui-ci ne pensait pas que Luz y Fuerza, l'un des plus puissants syndicats du pays, réagisse avec autant de vigueur aux licenciements de deux cents employés — dont M. Oscar Smith, secrétaire général de l'organisation — et à la menace d'une modification de la convention collective. Les autorités *ont fait* arrêter cent cinquante grévistes. Les deux tiers ont été relâchés. Cinq d'entre *eux* avaient été torturés. Aucun, toutefois, n'a été inculpé aux termes de la loi sur la sécurité industrielle, approuvée en septembre, qui *prévoit* des peines allant jusqu'à dix ans de prison.

La question syndicale divise les militaires : la marine, qui appuie sans réserves la politique de M. Martinez de Hoz, *voudrait* en finir une fois pour toutes avec les syndicalistes. *L'armée de terre*, sourdement hostile au *libéralisme* du ministre, résiste sans *toutefois* savoir quel rôle il convient de réserver *au mouvement* ouvrier *organisé*. Ses chefs savent qu'ils ne pourront longtemps gouverner sans l'appui des syndicalistes. *Ils* les ménagent ; *ni la loi sur* les contrats de travail ni le projet de loi sur les associations professionnelles n'introduisent de profonds *changements* à la législation péroniste. *Les syndicalistes*, reconnaissants, sont *déjà prêts à jouer la* carte militaire. Cela inquiète les dirigeants politiques : s'ils *ne* sont pas de notre côté, disent-ils, il n'y aura pas d'issue démocratique possible.

FIN

(Samedi 8 janvier.)

«Il faut trouver une solution pacifique au problème de Djibouti»

nous déclare le président de la Somalie

Au début de cette année 1977, qui doit voir — en juillet au plus tard — l'indépendance de Djibouti, les contacts diplomatiques se multiplient en Afrique de l'Est en prévision de cette échéance.

La Somalie a réaffirmé vendredi 7 janvier son intention de reconnaître et de respecter l'indépendance et l'intégrité territoriale d l'Etat issu du T.F.A.I.°/o, dans un communiqué officiel conjoint publié à Mogadiscio au terme de deux jours d'entretiens entre les autorités somaliennes et la délégation française dirigée par M. Pierre-Christian Taittinger, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

Le communiqué exprime également la détermination du gouvernement français de conduire le T.F.A.I. à une véritable indépendance, « en pleine consultation avec le peuple du territoire », *dans les délais fixés. Les deux parties reconnaissent la nécessité de l'indépendance dans la paix et l'unité.*

A la veille du voyage du secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, le général Syad Barre, chef de l'Etat somalien, avait confirmé à André Fontaine son souhait de voir « trouver une solution pacifique au problème de Djibouti ».

De notre envoyé spécial

Magadiscio. — « Dormez cet après-midi, le président vous verra dans la nuit. » *L'ambassadeur de Somalie en France, le dynamique Mohamed Samantar, nous a prévenu : c'est l'habitude du chef de l'Etat somalien, qui a un peu tendance à considérer le sommeil comme une perte de temps, de recevoir ses visiteurs aux alentours de minuit, sinon plus tard encore. Le général Syad Barré a l'air pourtant parfaitement reposé lorsque, démocratiquement vêtu d'une chemisette à carreaux et d'un pantalon de toile, il nous reçoit dans une vaste pièce sans apparat, timidement rafraîchie par un gros ventilateur.*

A cinquante-huit ans, le chef de l'Etat somalien reste svelte. Mais dans un pays qu'on a décrit comme celui de la « beauté frêle », sa silhouette paraît presque massive. Tout en lui respire la force tranquille, et c'est sur le ton le plus détendu qu'il nous expose ses vues sur les relations avec la France, l'avenir de l'Afrique australe et le socialisme somalien.

« Monsieur le président, vous recevez ce mercredi la visite de M. Pierre-Christian Taittinger. Quels résultats en attendez-vous ?

— Je ne peux guère faire de prédictions. Le gouvernement français a voulu envoyer quelqu'un de nouveau. La visite de M. Jean François-Poncet il y a quelques mois n'a pas donné de bons résultats. Nous espérions que la France suivrait une politique plus raisonnable. Peut-être M. Taittinger nous apportera-t-il du nouveau à cet égard. Nous avons toujours cru dans la possibilité d'être bons amis avec la France, et nous sommes partisans d'un effort de compréhension mutuelle. Nous avons un commun intérêt à aborder les problèmes de manière réaliste. La France a de grandes responsabilités vis-à-vis de la paix dans le monde et dans cette région, et nous espérons que M. Taittinger est porteur de bonnes nouvelles.

— Vous avez souvent déclaré que la Somalie respecterait la volonté du peuple de Djibouti. Mais que feriez-vous si l'Ethiopie envahissait le T.F.A.I. après le départ des troupes françaises ?

— Je ne vois pas pourquoi un pays libre serait envahi. Ce genre de choses ne se fait plus aujourd'hui. Ou alors il faudrait que les dirigeants éthiopiens soient devenus fous. S'ils envahissaient Djibouti, ils commettraient un crime.

— Quel serait dans ce cas votre réaction ? La Somalie agirait-elle seule ou bien s'adresserait-elle aux Nations unies ?

— Nous porterions l'affaire devant l'Organisation de l'unité africaine. A quoi servirait l'O.U.A. si elle ne pouvait empêcher une nation africaine de faire une folie ?

— Estimez-vous que l'Ethiopie pourrait être encouragée à intervenir par d'autres puissances ?

— Peut-être certains Américains cherchent-ils à brouiller les cartes. Mais l'Ethiopie est dirigée par des gens responsables et qui ne vont pas prendre leurs consignes à l'extérieur. De toute façon, je n'arrive pas à comprendre pourquoi elle se lancerait dans une action armée alors qu'elle peut obtenir sans difficulté tout ce qu'elle demande. Lorsque Hailé Selassié est venu ici à deux reprises je lui ai dit que nous étions déterminés à coopérer avec l'Ethiopie et que nous pourrions même lui céder 300 kilomètres de côtes dans le cadre d'un effort pour régler les problèmes pendants.

« J'ai offert à l'Ethiopie de créer une confédération »

— Y compris celui de l'Ogaden ?

— Bien entendu. J'ai offert à l'Ethiopie de créer avec elle une confédération. J'étais même prêt à ce qu'elle en exerce le leadership. Les Ethiopiens m'ont promis une réponse dans un délai de quinze jours, et rien n'est venu. A mon avis, l'Ethiopie a un problème psychologique que nous n'avons pas en ce qui nous concerne et qui est un manque de confiance. Depuis des années, nous essayons en vain de l'amener à s'attaquer aux problèmes réels et de les résoudre d'une manière moderne.

— Sentez-vous également un manque de confiance de la part de la France ?

— Je crois sincèrement que nous avons fait tout ce que nous avons pu. Au début de la révolution, j'ai envoyé une mission de bonne volonté en France pour faire comprendre que nous étions déterminés à ouvrir une nouvelle phase dans nos relations. J'ai invité le président Pompidou à venir ici, et il a accepté. Mais il n'est pas venu.

— Entre-temps, il était tombé malade...

— C'est vrai. Mais j'ai invité de nombreuses personnalités simplement pour leur permettre de voir ce qui se passe ici. Nous avons tout essayé. Nous avons contribué à résoudre les difficultés d'approvisionnement résultant pour les troupes françaises de Djibouti de la fermeture du canal de Suez. Nous avons tout fait pour convaincre la population de Djibouti de mener sa lutte pour l'indépendance par des voies pacifiques. Nous avons refusé de soutenir les mouvements antifrançais. Nous avons introduit la langue française dans nos institutions culturelles. Nous avons autorisé des bateaux de guerre français à mouiller dans nos ports. Nous avons offert à Elf-Erap de créer une raffinerie de pétrole. Dans les discussions entre pays africains anglophones et francophones, à propos des relations avec la C.E.E., nous avons agi en médiateurs en leur disant de ne pas être stupides. L'Afrique a besoin de l'aide et de la technologie de l'Europe. Celle-ci a besoin des produits de base de l'Afrique. Je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas coopérer. Nous voyons bien, d'autre part, que c'est la France qui est le leader de l'Europe, et c'est là un point dont il faut que nous tenions compte. Pendant la crise du pétrole, j'ai écrit à tous les chefs d'Etats arabes — c'était avant qu'ils aient trouvé le chemin de Paris — pour les persuader de la justesse de la politique tendant à créer des liens avec l'Europe. Je n'ai pas beaucoup de moyens à ma disposition, mais c'était mon idée.

— Quel est à votre avis le principal problème qui se pose à Djibouti ?

— Ce dont il s'agit, c'est de trouver une solution pacifique. Il faut que Djibouti devienne indépendante au moyen d'un processus démocratique, et nous voulons êtres sûrs de la coopération de la France. Or la loi électorale qui a été approuvée par la France est exactement la même qu'auparavant. Comprenez que cela nous étonne.

— Une garantie internationale de l'indépendance de Djibouti ne serait-elle pas de nature à faciliter un règlement ?

— Si Djibouti devient indépendante et entre aux Nations unies, elle bénéficiera des mêmes garanties que les autres membres de l'ONU. Quant à nous, nous avons déclaré solennellement que nous étions déterminés à respecter l'indépendance et l'intégrité territoriale de Djibouti. Je ne vois pas bien la différence entre les garanties dont vous parlez et cette déclaration. Mais ce à quoi on voudrait nous amener, c'est à admettre publiquement que les habitants de Djibouti n'appartiennent pas au peuple somalien. Or c'est impossible, puisque cela reviendrait à nier un fait historique indiscutable (1). Réellement, plus j'examine cette affaire, plus j'ai de peine à comprendre les raisons des hésitations, pour ne pas dire plus, de la France. La dernière chose à quoi songe la Somalie, soyez-en bien sûr, c'est à un conflit armé. Nous sommes un pays qui essaye de se développer, et ce serait une folie de notre part que de nous lancer dans une aventure qui remettrait en cause les résultats que nous avons obtenus.

— Comment voyez-vous l'avenir de l'Afrique australe ?

— Pour le moment, il me paraît assez sombre. Nous devons absolument surmonter le problème de la couleur de la peau. Pour nous, tout homme, Blanc ou Noir, qui veut vivre pacifiquement avec les autres est notre ami. Nous devons trouver des solutions faisant disparaître toute espèce de xénophobie. Nous avons besoin des Européens comme ils ont besoin de nous, et cela est valable aussi pour l'Afrique du Sud. Le peuple de ce pays ne peut se développer sans une aide extérieure. Pourquoi ne pas utiliser celle des gens qui sont déjà là, à condition, bien entendu, qu'ils acceptent la règle selon laquelle tous les suffrages sont égaux : *one man, one vote ?* Il faut être réaliste. C'est ce que j'ai dit aux dirigeants arabes en ce qui concerne Israël. Cet Etat est une réalité, quoi qu'on pense des conditions dans lesquelles il a été créé. Il faut accepter ce fait. Mais de son côté Israël doit renoncer à vouloir imposer ses volontés aux Arabes : il doit savoir que ceux-ci ne seront pas toujours désunis et qu'ils disposeront tôt ou tard d'une énorme supériorité numérique.

« L'application du socialisme doit varier en fonction des particularités nationales »

— La Somalie a choisi la voie socialiste. Que signifient ces termes alors que subsiste un important secteur d'économie privée ?

— Le socialisme est un système politique appuyé sur une idéologie. Son essence est, partout, de lutter pour la justice et l'égalité entre les hommes. Mais l'application diffère d'un pays à l'autre en fonction des particularités nationales. Ici, par exemple, la population est composée à 65 % de nomades. D'autre part, il est impensable de créer un capitalisme d'Etat, puisqu'il n'existe pas de capital et par conséquent pas de prolétariat. La lutte contre le tribalisme a été aussi une de nos préoccupations principales, et nous l'avons menée à bien avec succès. Nous avons à prendre tous ces éléments en considération, et nous ne voyons pas pourquoi nous devrions tout nationaliser. Je pourrais encore vous citer un autre exemple. Il y a ici de jeunes extrémistes qui auraient voulu réaliser une réforme agraire. Je leur ai dit : « *Mais qu'est-ce que vous voulez réformer ? Parlons de développement agricole, pas de réforme agraire.* »

— Dans un discours récent, vous avez vigoureusement dénoncé ceux qui font du marché noir. Est-ce un grave problème pour ce pays ?

— Non. Ce qu'il y a, c'est à l'occasion un manque de discipline, et il est nécessaire d'exercer de temps à autre des pressions pour la restaurer. Il existe des gens qui dissimulent des marchandises dans un but de spéculation et l'administration a hérité de trop mauvaises habitudes de complaisance pour qu'elles disparaissent du jour au lendemain.

— Quelle est, à votre avis, la principale difficulté à laquelle vous devez faire face ?

— C'est certainement l'acquisition de la technologie et des techniques de direction. Ces choses-là ne peuvent se faire que lentement. Ce n'est que peu à peu que s'affirmera le sens de la responsabilité. Nous avons de grandes possibilités, mais nous ne savons pas bien comment les mettre à profit. Nous manquons de capitaux et de pratique. Notre peuple est pauvre, mais il n'a pas de raisons de le rester. Nous comptons beaucoup pour ce faire sur l'éducation. Nous avons maintenant six cent mille élèves et étudiants avec vingt mille professeurs et onze facultés à l'université. Et nous avons les « *crash-programs* » qui mobilisent les jeunes pour des réalisations très rapides.

— Quel est le pays qui vous aide le plus ?

— Sans doute l'Union soviétique, mais la Chine nous aide aussi.

— De laquelle vous sentez-vous le plus proche ?

— Nous ne voulons pas prendre parti dans leur querelle, et d'ailleurs elles ont la sagesse de ne pas nous le demander. Il nous est arrivé, aux Nations unies, de voter différemment de l'une ou de l'autre. La Communauté européenne nous a également beaucoup aidés, et nous lui en sommes très reconnaissants.

— Et qu'en est-il des facilités dont disposerait la flotte soviétique à Berbera ?

— Ce n'est pas sérieux. Les Français aussi ont pu bénéficier de facilités dans nos ports. Quant aux Américains, j'ai dit au président Ford : « *Si vous voulez venir, venez en ami, mais non pas comme quelqu'un qui cherche à commander.* » La vérité, c'est que nous sommes résolument hostiles à l'installation, où que ce soit, de bases étrangères, parce que nous croyons que chaque fois que l'on en crée une on pousse à la création d'une autre, et que, de ce fait, on met en danger la paix.

» Si je concédais une base à un pays étranger, je lui abandonnerais une partie du territoire national. Comment pourrais-je défendre une telle décision vis-à-vis de mon peuple, qui me fait confiance pour défendre l'indépendance et l'intégrité territoriale du pays ? »

Propos recueillis par
ANDRÉ FONTAINE.

(Jeudi 6 janvier.)

(1) L'étoile blanche à cinq branches, qui figure au centre du drapeau bleu de la Somalie, symbolise l'union des cinq parties de la Somalie traditionnelle qui ont été séparées par le partage colonial : l'ex-Somalie italienne et l'ex-Somaliland britannique, de la fusion desquels est née l'actuelle République de Somalie, l'Ogaden éthiopien, le territoire du nord-est du Kenya et la Côte française des Somalis, devenue en 1966 le Territoire français des Afars et des Issas.

Un an de «voie socialiste» à Madagascar

III. — En quête d'un «front uni»

De notre envoyé spécial JEAN-CLAUDE POMONTI

Un an après la proclamation de la République démocratique, la Grande Ile tente une expérience originale. En matière politique, elle se donne des institutions sous la direction du président Didier Ratsiraka. Sur le plan économique, les nationalisations ont été menées avec ampleur mais avec prudence : les postes négatifs du bilan : nécessité d'importer du riz, recul de la construction et difficultés de la « décolonisation économique » ont leur contrepartie dans un taux d'inflation modéré et un endettement extérieur très faible (notre précédent numéro).

Tananarive. — Les discussions n'ont pas encore passé le stade des petits comités ou des congrès, mais elles sont déjà serrées. Le premier semestre de 1977 doit être, en effet, consacré à la mise en place d'organismes élus, de l'échelon de Fokonolona, la cellule de base, à celui de la Grande Ile, qui doit être dotée d'une Assemblée populaire. Des élections auront également lieu, selon la Constitution, à trois échelons intermédiaires : ceux du firaisam-pokontany, lequel regroupe cinq fokonolona au moins, du firondromanpokontany (sept firaisam au moins) et du faritany la région économique.

Armé d'un double mandat — son choix, en juin 1975, par l'ancien directoire ; les 98 % de « *oui* » au référendum du 21 décembre 1975, — le président Ratsiraka se retrouve à la tête d'un régime « *qui n'est pas menacé, mais demeure encore sans véritable assise* » pour reprendre l'expression d'un diplomate. L'AREMA, avant-garde de la révolution malgache dirigée de la présidence, cohabite au sein d'une coalition gouvernementale avec trois autres formations : l'A.K.F.M.-K.D.R.S.M. de M. Andriamanjato, président du conseil municipal de Tananarive, le Monima-Kamiviombo, du vieux leader sudiste Monja Jaona ; et le Vonjy, dont le chef est issu de l'ancien parti socialiste malgache de M. Resampa.

Le régime fait, en quelque sorte, l' « *impasse* » à la fois sur l'extrême gauche, représentée par l'ancien M.F.M. (« *Les petits au pouvoir* »), interdit en septembre dernier, et sur les clientèles de MM. Tsiranana et Resampa. Seuls, en effet, les membres de la coalition gouvernementale pourront présenter des candidats aux élections, et ils devront le faire, en principe, au sein d'un « *front uni* », dont la mise en place pose de sérieux problèmes.

M. Andriamanjato estime que, « *pour le moment, on s'essaie avant tout de faire tourner la machine* ». « *Les contradictions entre les tendances doivent s'exprimer au sein du Front. Il doit être la coalition de différentes tendances sur la base d'un programme commun* », nous dit-il au siège de son conseil municipal, bâtiment jumeau du ministère de l'Intérieur, dans un bureau où une bibliothèque accueille les œuvres reliées du président nord-coréen Kim Il Sung sous un portrait du président Ratsiraka en tenue d'apparat. A ses yeux, la situation politique intérieure est « *au point mort* ».

M. Andriamanjato préside une organisation encore influente sur les hauts plateaux, notamment à Tananarive et dans ses environs. L'option de son parti, prise dès 1962, en faveur d'un socialisme scientifique est un souvenir lointain. Son choix de politique étrangère — « *L'Union soviétique demeure la seule force face à l'impérialisme américain* », — ne l'empêche pas de s'accommoder de la nouvelle expérience dont Madagascar est le théâtre. Le « Vonjy » ne pose pas de problème plus préoccupant au président Ratsiraka puisqu'il s'agit d'une formation de ralliés qui ont tout intérêt à la réussite du régime.

Les réserves du Monima

Les difficultés pour le pouvoir viendraient plutôt du Monima, représenté au sein du gouvernement et du conseil suprême de la révolution. Les dirigeants de ce mouvement, originaire du Sud mais qui semble implanté en secteur urbain, y compris à Tananarive, ne sont pas en état de rupture avec le président mais ils émettent de sérieuses réserves sur l'évolution du régime. Coauteurs du *Petit Livre rouge*, qui véhicule un bon nombre de leurs idées, ils ne se plaignent pas seulement du rythme du changement, mais aussi d'une certaine « déviation » de l'expérience amorcée en juin 1975, quand le directoire militaire a délégué ses pouvoirs à M. Ratsiraka et qu'eux-mêmes ont décidé — mais avaient-ils vraiment le choix ?, — de collaborer avec le nouveau chef de l'Etat et de faire campagne, comme l'AKFM, pour le « oui » au référendum.

Leur analyse est la suivante, selon trois d'entre eux qui préfèrent ne pas être cités : le président Ratsikara aurait tenté, de mai à juillet 1976, de créer un parti progressiste à partir de l'AREMA. Cette tentative aurait échoué. La direction de l'AREMA aurait tendance, depuis lors, à se plaquer sur une administration en partie héritée de l'ancien régime de M. Tsiranana. Les dirigeants du MONIMA expriment des doutes sur une expérience à laquelle ils sont liés et qui oscille trop, à leur gré, entre un capitalisme d'Etat et un choix plus nettement socialiste. Ils estiment que la caution qu'ils ont donnée au président Ratsikara, dès son accession à la tête de l'Etat, mérite d'être payée de retour.

En tout cas, ils réclament désormais des garanties. Lors de son huitième congrès, réuni à Tuléar début novembre, le Monima n'a pas ménagé ses critiques au pouvoir et a lancé un appel au président Ratsiraka pour la convocation de réunions préparatoires à la constitution du Front uni. Le Monima exige d'être traité sur un pied d'égalité avec l'Arema au sein de la coalition gouvernementale. Ses dirigeants ne sont pas loin de penser que leur mouvement représente un bon tiers de l'électorat, sinon davantage. Le Monima rappelle volontiers son passé de lutte et les sacrifices consentis lors de l'insurrection déclenchée dans le Sud en 1971 et sévèrement réprimée par le régime de M. Tsiranana, qui avait dépêché sur place des troupes commandées par le colonel Ratsimandrava.

A cette critique sur sa gauche, le président Ratsiraka répond de façon nette. « *L'officier de la guerre 1914-1918 n'avait pas les mêmes conceptions que celui de 1939-1945. Certains ne voulaient pas entendre parler de chars ou d'avions. Ici, des gens qui ont lutté au départ avec des sagaies ne voient pas les différences entre les phases de la révolution. Nous sommes maintenant dans une phase de réorganisation* », nous dit-il. Ce propos semble viser aussi le M.F.M. soupçonné d'avoir été à l'origine d'une grève déclenchée, début septembre, dans les écoles techniques de Tananarive. Deux jours avant de dissoudre le M.F.M. et de placer en résidence surveillée son principal dirigeant M. Manandafy Rakotonirina, le gouvernement avait interdit la grève et annoncé des mesures « sévères » contre les « éléments réactionnaires et gauchistes » qui tentaient de « déstabiliser » le pays. Le M.F.M. avait fait voter « oui », non sans hésiter, au référendum de décembre 1975, mais il était depuis en désaccord avec le pouvoir, notamment sur le problème de la réforme agraire. Mais si la formation aujourd'hui interdite avait joué un rôle décisif en 1972, dans le renversement du régime de M. Tsiranana, il est difficile de connaître l'audience actuelle.

A la présidence, on estime que l'influence du Monima est plus limitée qu'il veut bien le croire et qu'un vote populaire fera de l'Arema une sorte de vaste rassemblement rural. On songe à un scrutin de liste à l'échelon le plus bas, celui du Fokonolona, à un scrutin indirect aux trois échelons intermédiaires et à un scrutin uninominal pour l'assemblée populaire. Mais si le front semble destiné à patronner les candidats sur quels critères les choisira-t-il ?

Un peu en retrait de la scène, l'armée malgache, dont les effectifs auraient doublé en l'espace d'un an, doit être, selon le président, composée de « militants en uniforme ». Elle suit attentivement le débat. Sur sa gauche, le président Ratsiraka doit faire face à l'impatience — ou à l'amertume — de contingents toujours renouvelés des partisans de changements radicaux, sans négliger, sur sa droite, la résistance de groupes d'intérêt ou de clientèles politiques méfiantes.

Tout régime politique, à Madagascar, semble ainsi condamné, depuis le tournant de 1972, à naviguer entre les écueils. Les cadres moyens font d'autant plus défaut que la haute administration, jusqu'au renversement du régime de M. Tsiranana, était demeurée pratiquement entre des mains françaises. « *Quand, en 1973, nous avons assuré la relève au ministère des affaires étrangères, il n'y avait aucun directeur malgache compétent, les cinq directeurs français, les diplomates détachés, étaient partis ; il n'y avait pas un dossier* », nous a expliqué un collaborateur du président malgache.

Cette lacune est loin d'être comblée. Elle explique pour une part les difficultés que rencontre le pouvoir. Pour le président Ratsiraka, 1977 s'annonce comme une année décisive. Il jouit de l'avantage d'avoir déjà marqué des points en dégageant la grande île de l'emprise française.

FIN

(Samedi 1er janvier)

(1) Le Firaisam Pokontany est un rassemblement de villages ; le Fokonolona désigne une communauté villageoise et le Faritany est théoriquement une province, mais en fait une région économique.

TARIF DES ABONNEMENTS PAR AVION

(Les prix ci-dessous sont nets et ne peuvent en aucun cas être majorés.)

	6 mois (F.F.)	1 an (F.F.)
Europe, Turquie d'Asie, Chypre, Açores, Canaries, Madère, Algérie, Maroc, Tunisie	59	108
D.O.M., Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte-d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo, Haute-Volta, Territoire français des Afars et des Issas	58	105
T.O.M., (sauf T.F.A.I.), République malgache, Poste navale, Etat Comorien	73	138
Libye, Egypte, Arabie Saoudite, Iran, Irak, Israël, Jordanie, Liban, Syrie	66	122
Birmanie, Brunei, Chine, Corée, Hongkong, Indonésie, Japon, Macao, Malaisie, Mongolie, Philippines, Singapour, Taïwan, Thaïlande, Vietnam, Australie, Nouvelle-Guinée, Fidji, Nouvelle-Zélande, Laos, Cambodge	93	175
Canada, Amérique du Nord, Amérique Centrale, Amérique du Sud, autres pays d'Afrique, d'Amérique et d'Asie	92	153

Nous recommandons à nos abonnés résidant à l'étranger d'utiliser des chèques bancaires libellés à notre ordre et adressés directement au journal « le Monde ».

Nous leur serions reconnaissants, pour les renouvellements, de joindre à leur paiement la carte d'avis d'échéance.

La Jordanie en question

(Suite de la première page.)

Mustapha, vingt-neuf ans, ayant fui Jérusalem en 1967, se déclare « *satisfait de son sort* » depuis que le développement de la construction lui permet, en tant que maçon, de gagner, à Amman, *l'équivalent de 1 500 francs* par mois, mais Ali, vingt-neuf ans également, venu de Ramallah (Cisjordanie) en 1970, n'en finit pas de se lamenter d'avoir signé un engagement de cinq ans, à 1 200 francs par mois, comme agent de police jordanien ; tous deux se définissent comme « *Palestiniens, malgré nos cartes d'identité jordaniennes* ». Cela va de soi aussi *pour le docteur* Ahmed Hamzeh, nommé médecin-chef de l'hôpital de Salt, à 30 kilomètres d'Amman, après avoir été expulsé de Cisjordanie par les Israéliens en mars 1976 ; marxiste pro-soviétique « *mais avant tout patriote palestinien* », il « *ne se sent pas tout à fait chez lui* » en Jordanie. L'évêque catholique latin d'Amman, Mgr Nemeh Semaane, natif de Galilée mais exerçant son ministère sur la rive orientale du Jourdain depuis quarante-cinq ans, se définit encore comme « *à moitié Palestinien* ». Le sénateur Ahmed Toukane, ancien président du conseil jordanien et zélé serviteur des Hachémites, « *se sent avant tout Palestinien* ».

En revanche, M. Adnane Abou Odeh, né à Naplouse, il y a une quarantaine d'années, dans le foyer d'un ouvrier spécialisé palestinien, actuellement ministre de l'information et président du bureau exécutif chargé des territoires occupés, nous avait été présenté comme « *un néo-Jordanien parfaitement adapté à sa nouvelle patrie* ». Il nous a décrit son itinéraire : « *Très jeune, je me suis engagé dans les rangs du parti communiste jordano-palestinien, car j'étais idéaliste et socialement complexé ; mais dans les années 60, après avoir enseigné à Koweït, j'ai changé de cap et j'ai décidé de servir mon pays d'adoption, la Jordanie. Je suis devenu officier des services de renseignements, et c'est en tant que représentant de ce secteur que j'ai été appelé à prendre le portefeuille de l'information dans le cabinet de guerre formé en 1970. Après avoir accompli un stage à Harvard, je suis entré, derechef, au gouvernement en juillet 1976.* »

Vif, moderne, « arrivé », M. Abou Odeh pourrait être un archétype pour les jeunes Palestiniens grandis en Jordanie. « *Nombreux sont ceux qui empruntent ma voie* », assure le *ministre. Interrogé sur ce qu'il* déciderait si un éventuel Etat palestinien l'appelait un jour à son service, il répond sans hésiter : « *J'irais !* »

A Amman, on estime qu'un quart seulement des Palestiniens de Jordanie gagneraient la Cisjordanie si celle-ci était évacuée par Israël ; il reste que le cri du cœur de M. Abou Odeh symbolise l'échec des efforts déployés depuis vingt-huit ans par les Hachémites pour *intégrer* leurs « *sujets palestiniens* » dans « la nation jordanienne ». Le roi Hussein règne sur un peuple dont la moitié a l'esprit ailleurs, malgré l'éclat et le nombre des réussites sociales. *Les* vers publiés, en 1970, par la poétesse palestinienne Fadoua Toukane trouvent toujours la même résonance chez ses compatriotes :

> *O noble terre*
> *O profonde blessure*
> *Et seul amour.*

Quatre raisons majeures

Cette non-intégration des Palestiniens semble tenir à quatre raisons majeures :

— Les Bédouins *et les Palestiniens*, peuples de civilisation arabe, sont aussi deux faces d'un univers partagé par des dissemblances psycho-sociologiques anciennes ;

— La « guerre civile » jordano-palestinienne (Septembre noir), en raison notamment des pertes humaines qu'elle a entraînées (3), a laissé subsister chez nombre d'acteurs des deux camps un sourd ressentiment à l'égard des adversaires d'hier ;

— Des Palestiniens se voient confier d'importantes responsabilités dans la fonction publique, mais il est assez rare qu'ils accèdent aux portes où sont prises les décisions suprêmes. On touche ici les limites de l'insertion des Palestiniens dans le secteur public, et l'on comprend que nombre d'entre eux aient préféré les ascensions sans entraves du secteur privé.

Ces Palestiniens, dont la Jordanie prétend faire des « *citoyens à part entière* », se trouvent souvent placés dans la situation de « coopérants » dont on attend *qu'ils fassent marcher le pays* sans prétendre le diriger ;

— Sur plus d'un million de Palestiniens établis en Jordanie en 1976, 165 000 étaient encore dans des « camps » ou plutôt dans des villages ou des zones urbaines de regroupement, car peu de réfugiés vivent encore sous la tente au Proche-Orient. L'expansion économique, comme nous l'a confié le responsable palestinien du « camp » de Baqaa, au nord d'Amman, le plus grand du Machrek (55 000 habitants), « *permet maintenant à tous les hommes en âge de travailler, qui le désirent, de trouver un emploi, ne serait-ce que comme manœuvre ou ouvrier agricole* ». Malgré une amélioration visible de leur niveau de vie, les habitants des dix « camps » du royaume, dont trois dans la capitale, demeurent par rapport au reste du pays dans une situation marginale.

Pour attacher à leur « nouvelle patrie » ces exilés en majorité d'origine rurale, il eût fallu les réinstaller sur des terres arables. Or la Transjordanie est un désert de 90 000 km2, dont les 6 500 km2 cultivables sont partagés depuis longtemps entre 150 000 petites et moyennes exploitations.

En dépit des échecs et des obstacles, *les dirigeants d'Amman* n'ont pas renoncé à leur idéal d'« intégration ». C'est ainsi qu'ils ont institué, en 1976, un service militaire obligatoire de deux ans. Cette mesure, inattendue dans un Etat où le recours à l'armée de métier était jusque-là un dogme, pourrait avoir, à long terme, les effets escomptés, plus de la moitié de la population ayant moins de quinze ans.

En attendant de devenir le creuset de la nation, les forces armées jordaniennes, issues de la célèbre Légion arabe fondée en 1923 sous le mandat britannique, demeurent le bastion de ce que l'on a pu appeler « la passion bédouine » pour les Hachémites. Passion qui ne vas pas parfois sans quelques coups de tête, voire quelques tentatives de coups d'Etat, comme en 1957, 1959 et 1972, mais, en général, lors des épreuves, le gros de l'armée s'est montré loyaliste envers son souverain.

Considérée par la plupart des experts militaires occidentaux comme « *ayant la meilleure tenue du Proche-Orient* », l'armée jordanienne est forte de 70 000 hommes (80 000 si l'on compte les policiers), chiffre disproportionné à la taille du royaume hachémite ; les forces armées royales du Maroc ont un effectif comparable, alors que le pays est neuf fois plus peuplé. On fait valoir à Amman que les quelque 400 kilomètres de frontière commune avec Israël, ainsi que la nécessité de donner une colonne vertébrale et *une force organisée* à un Etat créé *ex nihilo* en 1921, justifient une armée de cette dimension. *De même, sans les régiments* bédouins — les trois quarts des effectifs — et le bataillon tcherkesse de la garde royale, il y a fort à parier que le régime hachémite n'aurait pas résisté aux tempêtes qui l'ont assailli.

Entre une armée omnipotente, quoique réputée sûre, et des sujets palestiniens omniprésents et insatisfaits, régner à Amman ne doit pas être aisé. Néanmoins, ces derniers temps, le roi Hussein donnait l'impression d'être parvenu à instaurer une certaine stabilité. C'est à ce moment-là que la *conjoncture* internationale a commencé à être moins favorable pour la couronne hachémite.

J.-P. PERONCEL-HUGOZ.

(Mardi 11 janvier.)

PROCHAIN ARTICLE :

« MAIS A QUOI SERT LE ROI HUSSEIN ? »

(3) Très supérieures à celles de l'armée jordanienne, les pertes des fedayin ont été estimées par le Croissant-Rouge palestinien et par des « sources neutres » citées par Mlle Goichon à environ 4 000 morts et 12 000 blessés. Mlle Goichon est l'auteur du seul ouvrage *général sur la Jordanie* publié à ce jour en français : *Jordanie réelle*. Deux tomes. 2 024 p. Maisonneuve et Larose, 1972.

TROIS MILLIONS DE PALESTINIENS

Selon l'U.N.R.W.A., le peuple palestinien répandu aujourd'hui à travers tout le Proche-Orient regroupe environ 3 millions de personnes, y compris les « Arabes *israéliens* ».

Plus de la moitié des Palestiniens, soit 1 670 000 personnes, étaient inscrits en 1976 sur *les* listes de réfugiés de l'Office ; 36 % d'entre eux vivent encore dans des « camps » (en fait des villages en dur) et 50 % reçoivent des rations alimentaires. Depuis 1950, 900 00 noms ont été rayés des registres de *l'U.N.R.W.A. (réinstallations, décès, etc.)*, mais autant d'enfants palestiniens sont nés.

Parmi les Palestiniens ayant le statut de réfugiés 335 000 résident à Gaza et 300 000 en Cisjordanie, territoires occupés par Israël depuis 1967 ; la Jordanie *en héberge 645 000 dont 280 000* venus après la guerre de 1967, *le Liban 199 000*, et la Syrie *188 000. Dans le royaume* hachémite, le nombre total des Palestiniens est largement supérieur au million.

L'U.N.R.W.A., qui emploie une centaine de fonctionnaires internationaux rémunérés par l'ONU, et 16 000 Palestiniens, voit son *avenir menacé par un déficit* croissant (11 millions de dollars en 1976 malgré un budget ramené *à 125 millions de dollars*). *Depuis* sa création en 1949, l'Office fonctionne avec les contributions volontaires des Etats ; si de 1950 à 1976 les Etats-Unis lui ont attribué 646 millions de dollars, l'Union soviétique n'a pas donné un rouble. La France, qui vient d'augmenter sa contribution annuelle, n'a fourni que 25 millions de dollars depuis vingt-six ans, *mais l'Arabie Saoudite a à peine* fait mieux.

Depuis les événements du Liban, l'U.N.R.W.A. a transféré ses services centraux de Beyrouth à Amman, tandis que son commissaire général, Sir John Rennie, s'installait provisoirement à Vienne.

L'ARRESTATION D'ABOU DAOUD

PORTRAIT

Un dirigeant controversé

M. Abou Daoud est l'un des dirigeants les plus controversés du Fath, le principal mouvement de la résistance palestinienne. De son vrai nom Mohamed Daoud Audeh, M. Abou Daoud est un homme d'action beaucoup plus qu'un responsable politique. Il a été l'un des principaux acteurs de la « bataille d'Amman », alors qu'il commandait la milice palestinienne au cours des affrontements jordano-palestiniens de septembre 1970, qui se soldèrent par la liquidation des fedayin en Jordanie. En février 1973, M. Abou Daoud regagnait clandestinement la Jordanie à la tête d'un commando de dix-sept hommes, avec l'intention d'attaquer la présidence du conseil et de séquestrer tous les ministres qui s'y trouvaient.

Arrêté avant d'avoir mis son plan à exécution, il fut condamné par la Cour de sûreté de l'Etat jordanien à la peine capitale. Le roi Hussein a commué cette peine, en mars, en détention à vie. Entre temps, il s'était « confessé » à plusieurs reprises, dans sa prison d'Amman, par le truchement de la radio et de la télévision jordaniennes, reconnaissant être venu en Jordanie « pour mener des actes de sabotage ». A la surprise générale, il avait également accablé ses anciens amis du Fath, en les accusant d'avoir été, par leurs actions irresponsables, à l'origine de la guerre civile de septembre 1970 en Jordanie. M. Abou Daoud affirmait, en outre, que Septembre noir n'existait pas et ne constituait, en fait, que le nom d'emprunt de commandos du Fath, responsables de toutes les opérations terroristes.

M. Abou Daoud indiquait également que l'opération de Munich contre les athlètes israéliens avait été préparée, à Sofia, par M. Abou Ayad (Salah Khallaf), numéro deux du Fath, alors que lui-même se trouvait dans la capitale bulgare « pour effectuer des achats d'armes pour les organisations palestiniennes ».

M. Abou Daoud, dont les propos avaient été à l'époque rapportés par la radio d'Amman, donnait une multitude de précisions sur l'attentat de Munich, indiquant, pour sa part, qu'il s'était contenté, à la demande de M. Abou Ayad, de remettre à l'un des auteurs de l'opération son propre passeport, sur lequel figurait un visa d'entrée en Allemagne.

La direction du Fath ne lui a pas tenu rigueur de ces « aveux et révélations », et lorsqu'il fut libéré, en septembre 1973, par le roi Hussein, à la suite d'une campagne de solidarité arabe et des deux opérations de fedayin à Khartoum et à Paris, M. Abou Daoud fut réintégré au sein du Fath. Il n'y occupe plus cependant que des fonctions subalternes.

(Mardi 11 janvier.)

LE VRAI ET LE FAUX

M. Abou Daoud est entré en France avec un passeport irakien. On apprend que ce passeport est faux. Est-ce à dire que M. Abou Daoud s'est présenté avec un passeport trafiqué, falsifié ? Assurément non, puisque ce passeport a été délivré par les autorités irakiennes et qu'il porte un visa du consulat de France à Beyrouth.

Le problème est ailleurs. Les Palestiniens, tant qu'ils n'auront pas de patrie, tant qu'ils resteront disséminés dans le monde, exposés de temps en temps à quelque massacre, auront non pas un faux passeport, mais l'hospitalité d'une autre nationalité.

Comment un Palestinien, aujourd'hui, qui lutte pour recouvrer sa terre et son identité, peut-il se déplacer d'un pays à un autre, si ce n'est avec le passeport, non d'une autre personne, mais d'un autre pays ? Après tout, les Palestiniens ne demandent pas mieux que de ne plus avoir recours à d'autres identités. Et si M. Abou Daoud s'était présenté à l'aéroport avec un passeport palestinien, l'aurait-on laissé entrer ?

TAHAR BEN JELLOUN.

L'histoire des rencontres secrètes entre des Israéliens et des représentants de l'O.L.P.

Une rencontre entre des membres du Conseil israélien pour la paix israélo-palestinienne et des *dirigeants* de l'O.L.P. est prévue à Paris, dans la deuxième quinzaine du mois en cours. Ce sera la sixième et probablement la dernière avant la réunion du Conseil national palestinien, qui aura lieu le mois prochain au Caire.

Ces contacts ont suscité des *remous* parmi les extrémistes palestiniens du Front du refus, mais il semble que le président de l'O.L.P., M. Yasser Arafat, les cautionne. A l'approche de la réunion du Conseil national palestinien, les courants modérés dans le monde arabe essaient de faire triompher la tendance réaliste parmi les Palestiniens, *comme en témoigne, par exemple*, l'article du rédacteur du journal égyptien *Rose El-Youssef* Ahmad Hamrouche, paru le 3 janvier 1977, qui tout en se félicitant des contacts entre Israéliens modérés et représentants de l'O.L.P., appelle cette dernière à changer sa stratégie en reconnaissant le fait israélien.

En Israël, les rencontres entre les personnalités israéliennes et les dirigeants de l'O.L.P. sont considérées comme un événement important, « *le plus important peut-être dans les relations israélo-arabes en 1976* », selon le député socialiste « colombe » Arieh (Lova) Eliav, ancien secrétaire général du parti travailliste au pouvoir, car si des rencontres privées ont eu lieu dans le passé entre membres *de l'opposition* israélienne et délégués de l'O.L.P. (surtout avec le représentant de l'O.L.P. à Londres, M. Saïd Hamami), les contacts qui ont été établis récemment ont un caractère différent du fait de la participation de personnalités importantes.

Deux Etats

Les rencontres ont tout d'abord réduit à néant l'argument des « faucons » israéliens selon lequel on ne peut pas parler avec les Palestiniens, parce que tous aspirent à détruire Israël. Les interlocuteurs palestiniens aux pourparlers, qui étaient accrédités par l'O.L.P., ont expliqué aux *Israéliens qu'ils* voient dans l'existence, sur la terre de Palestine, de deux Etats : l'un israélien et l'autre palestinien, une solution réaliste du conflit. On pouvait en déduire que la création d'un *seul* Etat démocratique et laïque n'était plus considérée par eux comme une solution réaliste. Les interlocuteurs israéliens ont de leur côté préconisé le retour aux frontières du 4 juin 1967, avec des rectifications mineures et mutuellement consenties : la création d'un Etat palestinien en Cisjordanie et à Gaza, et l'ouverture de négociations avec l'O.L.P. — trois conditions que le gouvernement israélien repousse catégoriquement.

L'année 1976 a donc vu le début d'une nouvelle étape, les Palestiniens ayant décidé d'élargir leurs contacts, réservés jusqu'alors presque uniquement aux Israéliens antisionistes. Ils ont cherché à établir des relations avec des personnes qui ne sont pas opposées au droit à l'autodétermination des Palestiniens et à la création d'un Etat en Cisjordanie et à Gaza. Ils se sont adressés à un organisme politique qui avait été créé en décembre 1975 sur l'initiative de trois personnalités (l'ancien député Ouri Avneri, l'écrivain Amos Kenan et l'arabisant Yossi Amitaï, membre du kibboutz Gvoulot), et qui avait pris le nom du Conseil israélien pour la paix israélo-*palestinienne*.

La première démarche a été effectuée par l'intermédiaire d'un groupe de juifs français de gauche qui soutiennent en même temps l'existence d'Israël et la création d'un Etat palestinien. Au printemps 1976, un émissaire venu de Paris a rencontré le général de *réserve Matityahou Peled*, président du Conseil en question, et professeur de littérature arabe *moderne* à l'université de Tel-Aviv, dans sa résidence à Motza Ilit, près de Jérusalem, et lui a annoncé que des membres de la direction de l'O.L.P. voulaient le rencontrer, ainsi que ses camarades, pour engager des discussions. Le général Peled a donné son accord tout en sachant que des contacts avec l'O.L.P. étaient considérés par la majorité de l'opinion publique israélienne comme un « *acte anti-israélien* ».

La première rencontre n'a eu lieu que quelques mois plus tard. Le 21 juillet, le général Peled se rend à Paris pour rencontrer des membres de l'O.L.P. Les conversations durent deux jours. On y discute des moyens de parvenir à la paix sur la base de l'existence de deux Etats en Palestine. La rencontre, comme toutes celles qui suivront, se déroule sans la présence des intermédiaires, qui ont *fourni seulement* leur hospitalité et les facilités. A son retour, le général Peled estime que *les conversations ont été* très positives. « *Si c'est une rencontre unique, c'était un épisode agréable, mais s'il y a une suite, cela aura une signification politique importante* », dit-il à ses amis. Quelques semaines plus tard, en septembre, les conversations reprennent avec la participation, cette fois, de plusieurs personnalités de chaque côté.

D'autres rencontres ont lieu également en octobre, en novembre et en décembre. Chacune dure deux jours environ, et l'on compte quelque cent heures de conversations. Les pourparlers sont menés en anglais, les interlocuteurs utilisant parfois l'arabe (quelques-uns des Israéliens pratiquent cette langue), et même, à une occasion, l'hébreu, que *l'un des Palestiniens parlait couramment*.

Les conseils de M. Pierre Mendès France

Les entretiens ont lieu à Paris, ou dans la banlieue, et une fois (en septembre) dans *le* Midi de la France dans la résidence d'été de M. Pierre Mendès France. Les deux *parties sont allées lui* demander conseil. Il les a encouragés, tout en préconisant un *maximum de prudence*. C'est la seule fois où M. Mendès France a participé aux conversations. Les informations selon lesquelles il était lié à l'initiative de ces dernières sont dénuées de tout fondement.

Le représentant de l'O.L.P. dans toutes les rencontres était le Dr Issam Sartawi, *membre du* comité central, l'un des proches de M. Arafat. Il était accompagné par un autre représentant, parfois deux, accrédités eux aussi par la direction de l'O.L.P. Contrairement aux membres de l'O.L.P., qui étaient des personnalités officielles, les Israéliens viennent de l'opposition, du moins en ce qui concerne le problème palestinien. Le général Peled, l'un des héros de la guerre de six jours, a participé à quatre des cinq rencontres.

Il a été le seul représentant du côté israélien dans deux de ces réunions. Dans une autre, le seul représentant israélien a été le député Eliav. Ont également participé aux conversations MM. Y. Arnon, P.-D.G. de la Compagnie nationale d'électricité et ancien directeur général du ministère des finances ; Ouri Avneri, ancien député et directeur de l'hebdomadaire *Haolam Haze* ; Meir Pail, député du Moked (mouvement de gauche sioniste) ; l'arabisant Yossi Amitaï. Tous des sionistes, et presque tous des hommes de gauche.

Les Israéliens ont posé une seule condition, acceptée par *leurs interlocuteurs*, à savoir que ces derniers n'exigeront pas la présence d'autres Israéliens qui *ne seraient pas membres* du Conseil israélien pour la paix. Les déclarations du conseil pendant la guerre du Liban contre l'aide israélienne directe aux Phalanges et l'aide indirecte aux Syriens, et pour une initiative fraternelle envers les Palestiniens, ont aidé à créer une atmosphère de confiance.

Dans toutes les conversations, les deux parties ont évité d'entrer dans des discussions idéologiques, partant du postulat que le régime de chaque Etat ne concernait que ses habitants. De même, *on n'a* pas discuté les détails du règlement (frontières, statut de Jérusalem, réfugiés, etc.), qui devront être débattus par des représentants officiels, à la conférence de Genève ou ailleurs. Les discussions *ont porté surtout sur cette* question : comment influencer l'opinion israélienne et la persuader *que le problème palestinien* est le nœud gordien, et qu'on ne peut parvenir à la paix sans les Palestiniens ? Et, d'autre part, comment amener les Palestiniens à abandonner leurs projets extrémistes pour créer un climat favorable dans l'opinion israélienne ?

Dans les conversations, des projets communs ont été élaborés pour démontrer à l'opinion publique des deux côtés que la coopé*ration* et la paix étaient possibles. L'atmosphère était cordiale, les participants s'adressant les uns aux autres par leurs prénoms. A l'issue de la dernière rencontre, une déclaration a été publiée dans laquelle l'O.L.P. reconnaît, pour la première fois, avoir eu des contacts avec un organisme israélien auquel participent des personnalités politiques de plusieurs tendances (*le Monde* du 6 janvier). La publication du document a été faite à la suite d'une demande des représentants israéliens, répétée depuis la première rencontre, dans l'intention de prouver à l'opinion israélienne que la position de l'O.L.P a changé.

A la fin de chaque phase, les interlocuteurs rentraient chez eux. *Les membres de l'O.L.P. soumettaient* un rapport aux dirigeants de leur organisation, qui les encourageaient à continuer. Les Israéliens, de leur côté, bien que n'étant pas des représentants officiels, ont tenu au courant, avec l'accord des Palestiniens, quelques dirigeants de Jérusalem de leurs impressions et de leurs conclusions en ce qui concerne le changement dans la position de l'O.L.P., en soulignant qu'il était temps d'abandonner le slogan affirmant que « *la seule rencontre possible avec l'O.L.P. était sur le champ de bataille* ».

La position réservée de M. Allon

Parmi les personnalités qui ont reçu des rapports, on cite le président du conseil, M. Rabin ; le ministre des affaires étrangères, M. Allon ; le ministre des finances, M. Rabinovitch ; le ministre de la justice, M. Tsadok ; le ministre de la santé, M. Victor Chemtov (Mapam) ; le ministre du *logement*, M. Abraham Ofer (qui s'est suicidé le 3 janvier) ; l'ancien secrétaire général de la Histadrout, *M. Itzhak Ben-Aharon*, et d'autres. Les réactions étaient positives, et même encourageantes, sauf de la part de M. Allon, qui a tout le temps adopté une position réservée, en s'étonnant que les contacts permettent de « *redresser un organisme qui est en train de s'écrouler* ». Le député Arieh Eliav a fait le récit des rencontres au président de l'Etat, M. Katzir.

La droite s'est élevée contre les « *traîtres du conseil* ». Le ministre Z. Hammer, du parti national religieux, connu pour ses conceptions annexionnistes, a soulevé la question au conseil des ministres, et le Likoud (droite nationaliste) a demandé à la Knesset de traduire en justice les interlocuteurs des représentants de l'O.L.P. « *pour atteinte à la sécurité de l'Etat* ». Le débat à la Knesset (le 10 novembre 1976) fut l'un des plus orageux. Le garde des sceaux a cependant déclaré que, du point de vue juridique, il n'y avait aucune infraction à la loi dans les conversations avec l'O.L.P.

Il résulte de ces rencontres que les Israéliens et les Palestiniens *ont changé de rôle*. Dans le passé, les premiers ont cherché inlassablement des interlocuteurs dans le camp adverse, tandis que les seconds s'esquivaient. Maintenant, ce sont les Palestiniens qui cherchent à parler, mais les Israéliens, dans leur grande majorité, se dérobent, bien que les sondages et les réactions de l'opinion montrent une volonté accrue d'ouvrir le dialogue avec l'O.L.P.

AMNON KAPELIOUK.

(Mardi 11 janvier.)

de Djibouti

TARIF DES ABONNEMENTS PAR AVION

AMÉRIQUES

Pérou

Les milieux syndicaux et universitaires sont particulièrement touchés par la répression

De notre correspondant

Lima. — *La répression au Pérou, encore bien moins intense que dans d'autres pays du « cône sud » du continent, commence cependant à revêtir un caractère inquiétant. M. Camilo Valqui, un avocat qui défendait les intérêts de syndicats de mineurs, a été expulsé du pays le 30 décembre. C'est le sixième Péruvien qui connaît ce sort depuis la proclamation de l'état d'urgence en juillet. Une mesure similaire avait, auparavant, atteint deux autres juristes qui s'occupaient, eux aussi, de syndicats proches de l'extrême gauche, MM. Ricardo Diaz Chavez et Jose Oña. Un autre avocat, M. Genaro Ledesma, en voyage, s'est vu interdire de rentrer au Pérou. M. Hugo Blanco, ancien dirigeant d'organisations paysannes, et M. Alberto Ruiz Eldredge, membre d'un groupe d'extrême gauche, fils de l'ex-président du Conseil national de justice, avaient également été expulsés. Une décision identique a été prise pour la première fois, le 27 décembre, contre un membre de la C.G.T.P., la centrale syndicale communiste, M. Julian Sierra, dirigeant de la Fédération des métallurgistes.*

L'annonce de la déportation prochaine de trois officiers supérieurs proches de la ligne « de gauche » des forces armées confirme par ailleurs le très net glissement du régime péruvien vers des positions conservatrices.

La répression semble se concentrer surtout sur les milieux syndicaux. Les grèves sont, en principe, interdites depuis six mois en raison de l'état d'urgence. Mais la crise économique que connaît le pays (l'inflation a été de 45 % en 1976) provoque divers conflits sociaux, invariablement qualifiés par le gouvernement de « *subversifs* », voire de « *sabotages du redressement économique* ». Dans la plupart des cas, les dirigeants syndicaux des secteurs en grève sont arrêtés ou démis de leurs fonctions, et de nombreux travailleurs sont licenciés. Ce fut le cas, en août, des organisations syndicales des mineurs du centre du pays et, en octobre, de la Fédération des pêcheurs. Une trentaine de dirigeants de Siderperu, la grande usine sidérurgique de Chimbote, sont en prison depuis deux mois pour avoir organisé un arrêt de travail le 4 novembre dernier. De même, lors d'une grève, des ouvriers municipaux, en octobre, onze personnes avaient été emmenées en prison, où elles se trouvent toujours, et deux cents travailleurs ont perdu leur poste. Une tentative de grève des enseignants, à la mi-novembre, a provoqué la détention de six dirigeants du Sutep (le syndicat des enseignants) de Lima. Une dizaine d'autres membres de cette organisation avaient déjà été arrêtés en juin 1976. Ces derniers jours, à nouveau, un mouvement *de grève* dans les postes de Lima provoquait la détention de plusieurs dirigeants de la fédération unique des travailleurs des postes, non reconnue par le gouvernement.

Ces arrestations touchent principalement les syndicats proches de l'extrême gauche.

La C.G.T.P., communiste, qui, pendant sept ans, avait appuyé fermement le régime militaire, *prend ses distances. Dans un communiqué récent,* non publié par la presse de Lima, elle affirmait, par exemple, que les récentes dispositions légales sanctionnant la « *baisse de production pour arrêt de travail* » permettaient, en fait, aux entreprises de licencier des dirigeants syndicaux en invoquant une diminution du rendement souvent due à d'autres facteurs. Même la centrale syndicale progouvernementale, aujourd'hui divisée, a protesté contre des cas de licenciements abusifs.

La répression atteint aussi les milieux universitaires. Douze étudiants de l'université nationale d'ingénieurs sont en prison depuis plus de quatre mois, après des incidents survenus en août dernier. La mort, dans les locaux de la police, à la fin du mois de novembre, de Fernando Lozano, ex-étudiant de l'université catholique et membre d'une organisation trotskyste, avait provoqué de vives protestations. Un communiqué du ministère de l'intérieur attribuait le décès à une difficulté pulmonaire : la victime souffrait effectivement d'asthme. Dans les jours suivants, une déclaration souscrite par plus de cent professeurs d'université demandait une « *enquête exhaustive* » sur les circonstances du décès.

Le gouvernement a décrété, ces derniers mois, diverses amnisties. En fait, celles-ci profitent surtout, pour ce qui est des « politiques », à des personnes proches des partis de droite, condamnées à l'époque du président Velasco Alvarado — elles aussi, d'ailleurs, de manière parfois abusive. Aujourd'hui, les secteurs visés principalement par les opérations de « *maintien de l'ordre* » ne sont plus les mêmes, et la répression s'amplifie.

Alors que le ministre de l'économie vient d'annoncer que les hausses de salaires, en 1977, seront, *en principe*, limitées à 15 % pour l'ensemble de l'année, le problème social risque de demeurer *brûlant au Pérou.*

THIERRY MALINIAK.

(Mardi 4 janvier.)

Etats-Unis

Le plan de relance de M. Carter vise à réduire le chômage de 10 %

Après quatre heures de délibérations avec les leaders du Congrès, qui auront à en connaître dès que les mesures envisagées leur *seront officiellement* soumises, sans doute vers la mi-février, M. Jimmy Carter a révélé les grandes lignes de son plan de relance de l'économie. Il *est difficile, pour l'instant,* d'en apprécier la portée à court et à moyen terme : trop de détails importants restent à fixer, *tandis* qu'on ne perçoit pas encore la conception d'ensemble, s'il y en a une, qui relie les divers éléments de ce « paquet ».

***Ce qui est certain,* c'est que ce programme est le résultat d'un compromis entre plusieurs écoles d'économistes et qu'il ne prétend pas apporter de solution spectaculaire à la langueur dont souffre l'économie américaine. En outre, il s'appliquera à une conjoncture *passablement mouvementée.* Le « creux » de l'automne dernier permettait à M. Carter de développer de larges visions du style « new deal », de même qu'il n'a pas peu contribué à la défaite de M. Ford. On n'en est plus là. La reprise marquée par les indices *économiques de la fin 1976* ne revêt pas un caractère flamboyant. Elle est suffisante, néanmoins, pour rendre confiance à Wall Street.**

M. Carter s'est abstenu en tout cas de recourir exclusivement à la vieille recette consistant à tout miser sur les dégrèvements *fiscaux.* Ce remède a démontré depuis dix ans ses nombreuses insuffisances, et de toute façon il ne changerait rien au sort des vingt-cinq millions d'*adultes* américains dont les revenus sont trop bas pour être touchés par le fisc. Ce nombre devrait d'ailleurs augmenter à la suite des relèvements des abattements de base prévus par le plan de M. Carter.

C'est dans le secteur de l'emploi que le président élu se montre non pas le plus novateur, mais le plus dynamique. Il entend faire baisser le chômage en renforçant les programmes déjà en *vigueur, comme en incitant* les entreprises à l'embauche — en échange de certains avantages fiscaux — de quelque *huit* cent mille personnes d'ici à la fin de l'année, soit environ 10 % de la main-d'œuvre actuellement inemployée. L'Etat fédéral *consacrerait également 2 milliards de* dollars à de grands travaux, tout en essayant de comprimer les dépenses publiques.

Les objectifs visés par M. Carter, *comme les moyens* qu'ils impliquent, se distinguent donc par leur relative modestie. Mais ce qui compte pour *le mandat* qu'il s'apprête à entamer le 20 janvier c'est moins — l'histoire l'a prouvé — les ambitions grandioses que la capacité de coopérer *harmonieusement* et, quand il le faut, rapidement avec les hommes qui détiennent le pouvoir au Congrès et au Système *fédéral* de réserve, organisme indépendant et jaloux de sa « souveraineté » monétaire, comme avec les milieux d'affaires.

***En ce sens, le plan proposé par* M. Carter, et qui n'est encore qu'un « schéma directeur », a plus une valeur de test que d'action. Il semble que le président élu ait convaincu de sa bonne *volonté* comme de sa bonne foi tous les interlocuteurs réunis autour de lui au fond des bois de sa Georgie natale.**

(Lundi 10 janvier.)

ASIE

Pakistan

M. Bhutto ne cesse d'accentuer le caractère personnel et autoritaire du régime

De notre envoyé spécial

Des élections générales pour le renouvellement du Parlement fédéral et des Assemblées provinciales auront lieu, les 7 et 10 mars, au Pakistan, pour la première fois depuis que ce pays a été amputé, en 1971, de sa partie orientale devenue le Bangladesh.

Islamabad. — *Il* fut un *temps* où le Pakistan était gouverné par des militaires qui ne quittaient *guère leur état-major.* Aujourd'hui, toute la scène politique est occupée par les voyages officiels ou impromptus du *premier ministre* M. Bhutto, dans les régions les plus reculées du pays. L'étude *des dossiers souffre de cette fébrilité* néfaste à l'action réfléchie qu'on serait en droit d'attendre *du maître d'un pays de 70 millions* d'habitants. « *On ne gouverne pas un pays comme le Pakistan en écrivant des papiers, mais en conservant le contact avec les masses* », rétorque le premier *ministre (en tenue et casquette « à la chinoise »),* à qui le bain de foule tient lieu de référendum. *Chaque jour, la presse* se fait l'écho des déclarations de l'impétueux homme d'Etat et des ral*liements « massifs »* au parti populaire pakistanais au pouvoir.

Cette formation tient son mandat d'élections qui eurent lieu en 1970, à l'époque du « *Grand Pakistan* ». M. Bhutto est arrivé au pouvoir dans la débâcle politico-militaire qui suivit, le 18 décembre 1971, la perte de la province orientale du pays, devenue le Bangladesh. La consultation de mars est destinée à perpétuer la domination d'un parti quasi unique et d'une personnalité qui est sans doute l'une des plus fortes du tiers-monde. Une grande rénovation du P.P.P. est en cours, afin d'assurer cette victoire.

Autrefois, l'armée et l'administration dirigeaient le Pakistan *pour le compte des « vingt-deux familles »* et de grands propriétaires terriens. A l'époque de sa *formation, en 1967, le P.P.P., bien* qu'il compte des possédants, à commencer par M. Bhutto, grand *féodal de la vallée de l'Indus,* et des représentants de la classe moyenne urbaine — apparaissait *comme la réaction de nouvelles* forces politiques désireuses de réduire le fossé séparant l'« *élite* » de *la grande masse de prolétaires* des campagnes et des villes industrielles. Le caractère « *populaire* » *de la nouvelle formation* lui attira d'emblée le soutien de nombreux paysans et ouvriers et assura son triomphe électoral de 1970.

Six ans plus tard, cet élan paraît brisé. Les structures traditionnelles qui, dans les régions rurales, s'apparentent à un système semi-féodal n'ont pas sensiblement changé. Populisme n'est *pas progressisme.* Les monopoles des « *vingt-deux familles* » ont, certes, été entamés, et 20 % de la *production* industrielle sont plus ou moins étroitement contrôlés désormais par l'Etat. Tout récemment, le secteur public a même été étendu à de petites agro-industries. Mais le gouver*nement a assuré que ces* nationalisations seraient « *les dernières* ».

Des réformes

La réforme agraire *promulguée* en mars 1973, peu de temps après l'installation du nouveau régime, *s'applique avec beaucoup de lenteur* et ne provoque aucun bouleversement spectaculaire.

Le 5 janvier M. Bhutto a, cependant, annoncé que le plafond de la propriété terrienne serait ramené de 60,8 à 50 hectares par personne pour les sols irrigués, ce qui peut paraître considérable au regard des normes en vigueur dans le reste du sous-continent, où la population est, il est vrai, plus dense. Les critères retenus permettent de maintenir de grandes propriétés familiales et ne mettent nullement fin au latifundisme. C'est d'ailleurs pour ne rien changer à cet état de choses que le gouvernement a décidé, le 19 décembre, de distribuer cinq millions d'hectares de terres cultivables appartenant à l'Etat. On peut s'interroger sur la qualité de ces terres et la raison pour laquelle elles n'ont pas été mises en valeur plus tôt. Leur distribution semble, en fait, traduire le souci du *P.P.P.* de regagner les faveurs de millions de paysans sans terre alors que le *pays est pratiquement entré en* campagne électorale. Quant aux petits cultivateurs possédant moins de *10* hectares, ils ne seront pas assujettis à un nouvel impôt foncier.

L'œuvre réformatrice de M. Bhutto ne s'arrête pas là, et elle est vaste, bien que les résultats ne soient pas encore considérables. Les travailleurs de l'industrie, *minorité privilégiée* de salariés au regard des paysans sans terre, bénéficient de droits *et avantages allant jusqu'à la* participation à la gestion d'entreprises, de salaires accrus, de congés annuels et de l'assurance-vieillesse. *L'éducation a, d'autre* part, été grandement démocratisée, et rendue gratuite, à la suite *de la nationalisation* de l'enseignement privé. Il faudra du temps avant que ces mesures portent leurs fruits, dans un pays où les réflexes réactionnaires sont fréquents pour une large partie de « *l'élite* ».

La « *politique politicienne* » a, elle aussi, repris ses droits. Elle *absorbe la plus grande partie de* l'énergie, pourtant débordante, du chef du gouvernement. Ses ini*tiatives et ses volte-face sont* nombreuses. L'abîme qui sépare le niveau de vie de la classe diri*geante de celui de la multitude* des paysans pauvres et des ouvriers donne à penser, au demeu*rant, qu'il est plus aisé de pour*fendre le « *provincialisme* » que d'attaquer de front les causes de la pauvreté. A mesure que se rallient à lui, dans un mouvement apparemment bien orchestré, des personnalités de tous bords — alors que des dirigeants résolument progressistes comme son secrétaire général et fondateur, M. J.-A. Rahim, en ont été écartés, le P.P.P. devient un rassemblement sectaire et muselé et cesse d'être un instrument de changement social. Le grand mouvement réformiste d'hier est devenu une « *machine politique* » bâtie, pour servir, en s'appuyant sur les autorités traditionnelles et les éléments conservateurs, les ambitions d'un homme d'Etat. Le P.P.P. est même parvenu à prendre le contrôle du gouvernement dans les deux provinces où il était largement en minorité.

Une telle évolution, l'accentuation du caractère personnel du régime, sont conformes à la nature d'une société où l'autorité est entourée de respect.

Les libertés publiques sont bafouées en invoquant « *l'état d'urgence* » sous lequel le Pakistan *est placé comme* l'Inde. Lorsqu'il n'est pas mis en œuvre en raison de la tension entre les deux pays, *il est appliqué pour des raisons* de politique intérieure. Le plus grand arbitraire caractérise l'ac*tion politique du pouvoir* : règlements de comptes expéditifs, arrestations pour délits d'opinion (il *y aurait quelques milliers de dé*tenus à ce titre), révocations de parlementaires d'opposition, in*terdictions de réunions politiques* etc. A l'exception de l'ancien général de l'armée de l'air Asghar Khan, président d'un parti de *droite — qui pourtant ne ménage* pas ses critiques au gouvernement — tous les représentants notables *de l'opposition sont incarcérés.* Les principales victimes de la répression sont les membres du *parti national Awami,* accusés d'avoir voulu, en réclamant l'autonomie des provinces du Balout*chistan et de la frontière du* nord-ouest proches de l'Afghanistan, « *porter atteinte à l'intégrité du territoire* ». En fait, ces accusations sont professées à l'égard de quiconque tente de *porter ombrage au centralisme* autoritaire du premier ministre. Environ cent cinquante membres *et dirigeants du P.N.A. sont déte*nus sans jugement. Le pouvoir donne l'impression de vouloir tantôt instruire leur procès, tantôt négocier avec eux.

Bien que la Constitution pakistanaise soit de type fédéral son application, depuis son adoption à l'unanimité par le Parlement, s'est faite au détriment des quatre provinces. Leur « *autonomie* » est vidée de son contenu par les incessantes interventions du pouvoir central. Sans être complètement éteinte, la rébellion armée au Baloutchistan ne constitue pas une menace. M. Bhutto a aboli, pour des raisons à la fois sociales et politiques, le système féodal des sardars, des chefs de tribus : certains d'entre eux, dirigeants du P.N.A., étaient aussi des chefs de la rébellion. Le P.P.P. vient de prendre en main l'administration locale.

L'institution parlementaire fonctionne ; c'est même le seul endroit où le gouvernement laisse s'exprimer ses adversaires, ce qui leur est refusé dans la presse ou en public. L'opposition est réduite à réclamer l'application de la Constitution fédérale de 1973 et la restauration des libertés démocratiques, lorsqu'elle ne boycotte pas les débats.

Succès diplomatiques

M. Bhutto, qui fut longtemps ministre des affaires étrangères, a incontestablement remporté des succès en politique extérieure. Cinq ans après la guerre contre l'Inde, le Pakistan a normalisé ses relations avec son « *ennemi héréditaire* ». Ce n'était pas une petite affaire si l'on se souvient du traumatisme causé par la perte de l'aile orientale de leur pays chez les Pakistanais. Or, aujourd'hui, conformément à l'accord signé en juillet 1972, à Simla, entre M. Bhutto et Mme Gandhi, les quatre-vingt-dix mille prisonniers pakistanais ont été rapatriés, le cessez-le-feu est appliqué au Cachemire, bien que ni Islamabad ni New-Delhi n'aient modifié d'un iota leur position à propos de la province disputée, les liaisons terrestres et aériennes ont repris, les relations commerciales et diplomatiques sont rétablies. Le Pakistan et le Bangladesh, d'autre part, entretiennent maintenant des rapports d'Etats souve*rains, tandis que la question* du partage des actifs et des passifs financiers entre les deux pays est *en cours de règlement.*

L'amélioration des relations avec l'Afghanistan est également *spectaculaire. Islamabad* et *Kaboul* ont mis un terme aux polémiques diplomatiques et à la guerre des *ondes. L'arrivée* au pouvoir, en juillet 1973, d'un prince républicain aux sympathies anciennes *affichées pour la cause du peu*ple pachtoune avait fait craindre un regain de tension à la frontière entre les deux pays. Toutefois, le président Daoud a cessé de soutenir les « *rebelles* » pakistanais, et une série de rencontres entre les deux hommes d'Etat — la troisième doit avoir lieu prochainement — est prévue avant de sceller la réconciliation.

La diplomatie d'Islamabad renforce aussi la solidarité du pays avec le monde musulman. Du colonel Kadhafi au roi Khaled, les visites se succèdent. Cette politique n'est pas totalement désintéressée, puisque le Pakistan reçoit une assistance financière importante des pays musulmans producteurs de pétrole où une partie de sa main-d'œuvre trouve à s'employer. (*Le Monde* du 25 septembre 1976.)

Enfin, M. Bhutto est parvenu à établir des relations de moindre dépendance avec les Etats-Unis, illustrées par sa volonté d'obtenir de la France une usine de retraitement de combustibles nucléaires malgré l'opposition de Washington tout en conservant de bonnes relations avec l'Union soviétique. Et il a su ne pas s'aliéner l'amitié de la Chine, quelle que soit la tendance dominante à Pékin.

GÉRARD VIRATELLE.

(Lundi 10 janvier.)

Chine

L'ampleur des manifestations en faveur de M. Teng Hsiao-ping semble embarrasser les dirigeants

(Suite de la première page.)

Un poème qui lui est consacré l'appelle le « *camarade Hsiao-ping* » (diminutif affectueux). Une affiche affirme : « *Le développement de l'histoire montre que le camarade Teng Hsiao-ping a toujours suivi la ligne du président Mao, qui reflète l'intérêt des masses, et c'est pourquoi le peuple lui fait confiance* ». Une autre demande qu'il soit « *immédiatement nommé premier ministre* ». Tant dans l'opinion chinoise que parmi les observateurs étrangers, on relève le caractère « *démocratique* » de cette expression de la volonté populaire par voie de *dazibaos,* impensable sous d'autres régimes socialistes. Aucun service d'ordre n'entrave ce défoulement par l'écriture. Certains journaux muraux s'étalent sur plusieurs dizaines de panneaux. Quelques-uns offrent des modèles d'une élégante calligraphie traditionnelle. D'autres sont gribouillés sur de simples feuilles arrachées à des carnets. On en trouve partout, jusque sur la pierre des griffons qui ornent l'entrée de la *Cité* interdite et sous la longue voûte de la porte Tien-An-Men. Çà et là, des orateurs s'improvisent devant des groupes plus ou moins importants. Le 9 janvier, le nom de M. Wu Teh *était celui* que l'on entendait le plus souvent dans ces discours.

La question est de savoir dans quelle mesure la volonté populaire *coïncide avec celle du pouvoir.* La presse n'a rendu compte jusqu'à présent que des manifestations commémorant la mémoire de Chou En-lai, sujet qui ne prête à aucune controverse. Elle *est discrète encore sur l'interprétation* des événements du 5 avril. Mais elle ne souffle mot de *M. Teng Hsiao-ping, dont il serait* prématuré de dire que le cas est d'ores et déjà réglé.

Quelques fausses notes dans ces vastes démonstrations populaires *montrent* d'ailleurs qu'il reste au moins sujet à discussion. A deux reprises, par exemple, dans *les nuits du 8 au 9 janvier et* du 9 au 10, des affiches réclamant le retour au pouvoir de *l'ancien vice-premier ministre ont* été enlevées. D'autres les remplacent, mais il est clair que l'unanimité n'est pas réalisée. Sans doute l'opinion générale, qui s'exprime volontiers dans les conversations privées, est-elle que « *le camarade Teng Hsiao-ping doit tôt ou tard reprendre son travail* ». Tôt ou tard ? Et dans quelles conditions ? Là réside justement le problème posé à M. Hua Kuo-feng et dont rien n'indique qu'il ait encore été résolu.

Quant aux attaques contre M. Wu Teh et le général Chen Hsi-lien — qui alimentent également des conversations — il est assez difficile de croire qu'elles sont inspirées ou voulues par l'équipe dirigeante, dont font encore partie, pour autant qu'on sache, les deux intéressés. Voudrait-on, même en haut-lieu, les écarter, le procédé employé pour y parvenir paraîtrait étrange dans le contexte actuel. Cette hypothèse peut-elle d'ailleurs être retenue à l'heure où la nouvelle direction, en la personne du président du parti, n'a à la bouche que les mots « *unité* » et « *stabilité* » ? Les manifestations de Pékin témoignent pour le moins d'un décalage entre les revendications qui s'y expriment et les intentions immédiates du pouvoir. Doit-on y voir le signe de rivalités ou de désaccords dans les instances supérieures du régime ? Il est en tout cas évident que les colleurs de *dazibaos* bénéficient d'une grande bienveillance de la part de certaines autorités, puisque rien n'est fait pour mettre un terme à la manifestation. La foule était un peu moins nombreuse le 10 au matin que la veille en raison de la reprise du travail, mais rien n'indiquait que quiconque ait la moindre intention d'arrêter les festivités. Au contraire, de nouvelles gerbes à la mémoire de Chou En-lai continuent d'arriver. A lui seul, le *souvenir* de la fête des morts, au mois d'avril dernier, suffit, il est vrai, à rappeler aux responsables de l'*ordre* à quel point peut être explosive une mesure brutale pour interrompre un tel *mouvement.*

ALAIN JACOB.

(Mardi 11 janvier.)

M. WU TEH

Né en 1910, M. Wu Teh a d'abord exercé des fonctions de dirigeant syndical et de commissaire politique d'unités militaires dans sa province natale du Hopei. De 1956 à 1966, il est premier secrétaire du parti dans la province du Kirin. Nommé deuxième secrétaire du comité du parti à Pékin, il joue un rôle ambigu pendant la révolution culturelle. Soupçonné de complicité avec le président Liu Shao-chi, il dénonce à temps les « révisionnistes » et devient premier secrétaire en 1967. A partir de 1972, il exerce la fonction de président du comité révolutionnaire de la capitale, c'est-à-dire celle de maire. C'est à ce titre qu'il avait prononcé, le 24 octobre, sur la place Tien-An-Men, le premier discours public contre « la bande des quatre ». Il est entré en 1973 au bureau politique

LE GÉNÉRAL CHEN HSI-LIEN

Né en 1913, le général Chen Hsi-lien est un des héros de la lutte contre les Japonais. Il entra dans la hiérarchie du parti en 1956, en tant que membre suppléant du comité central. Commandant de la région militaire de Chenyang, il est appelé à Pékin en décembre 1967 pour un « recyclage par l'étude de la pensée Mao Tse-toung », *à la demande des gardes rouges. Après la révolution culturelle, il entre au bureau politique. Il a pris le commandement de la région militaire de Pékin en janvier 1974, et passait jusqu'à présent pour le successeur probable du maréchal Yeh Chien-ying au ministère de la défense*

EUROPE

Union soviétique

La mystérieuse explosion de Moscou

La seule information diffusée jusqu'à présent en U.R.S.S. à propos de l'explosion du 8 janvier à Moscou est cette brève dépêche de Tass : « Le 8 janvier, une explosion de faible intensité s'est produite sur la ligne Chtchelkovo du métropolitain. Des passagers ont été blessés et on leur a accordé une assistance médicale. Une enquête est ouverte. » Sans attendre les conclusions de l'enquête, des informateurs proches de certaines autorités soviétiques ont indiqué aux correspondants étrangers qu'il y avait des morts — quatre ou sept — et qu'il s'agissait d'un attentat commis par des « milieux dissidents ».

Attentat véritable ? Machination ? Provocation ? Qui peut le dire avec certitude ? L'histoire de l'U.R.S.S. est riche de trop de complots, vrais ou faux, pour qu'on prenne pour argent comptant les explications, officielles ou officieuses, qui sont et seront données de la ou des bombes de Moscou. Contentons-nous de noter que plusieurs incidents étranges se sont produits au cours des dernières années dans la patrie du socialisme. En 1964, un agent de renseignement de Bonn était piqué à l'ypérite pendant un office à la cathédrale de Zagorsk : en présentant ses excuses à la République fédérale, le gouvernement soviétique fit valoir que la responsabilité de l'affaire incombait à des « ennemis de la détente ».

Quelques années plus tard, un homme en uniforme tirait, à l'entrée du Kremlin, sur une voiture officielle. Un attentat a été commis également contre le mausolée de Lénine. En 1974, un incendie a été allumé dans une station de métro. Il y a un an à peine, un croiseur se mutinait en vue des côtes suédoises. Il faut encore relever la mystérieuse épidémie d'incendies dont la Géorgie a été le théâtre durant l'hiver 1975-1976, le pilote qui a « choisi la liberté », dans de bien curieuses conditions au Japon, avec son Mig 25, diverses tentatives de détournement d'avions, la multiplication des accusations d'espionnage ou de sabotage.

Est-ce à dire que l'ère de l'opposition violente au pouvoir des soviets a commencé ? Ce serait aller bien vite en besogne. Reste que ce pouvoir fait face à une contestation grandissante de la part d'un certain nombre de ses administrés et qu'il donne des signes d'embarras. Pourquoi ?

Une pensée de Lénine aide à fournir la réponse. « *Tout Etat est un pouvoir spécial de répression dirigé contre la classe opprimée. Par conséquent, aucun Etat n'est ni libre ni populaire.* » (1) L'ambition maintes fois exprimée de Marx, c'était la disparition rapide de l'Etat. La « *dictature du prolétariat* » n'était dans son esprit que temporaire : « *La classe laborieuse substituera dans le cours de son développement à l'ancienne société civile une association qui exclura les classes et leur antagonisme, et il n'y aura plus de pouvoir politique proprement dit puisque le pouvoir politique est précisément le résumé officiel de l'antagonisme dans la société civile.* » (2) Qui oserait prétendre qu'il n'y a plus dans l'U.R.S.S. d'aujourd'hui d'« *Etat* », de « *pouvoir civil* » ? Et donc, pour s'en tenir au langage des pères fondateurs, d'« *oppression* » et d'« *antagonisme* » ?

Pendant un temps, la poigne terrible de Staline, l'épaisseur du rideau de fer, la foi aveugle de millions de communistes à travers le monde ont permis à l'Etat soviétique, sur l'immense territoire soumis à sa domination, de faire taire toute contestation. Mais la persécution finit toujours par échouer. « *Sanguis martyrum, semen christianorum* » : le sang des martyrs est la semence des chrétiens. La répression n'a empêché ni la Réforme, ni la révolution, ni la décolonisation. Israël est ressuscité dans les camps d'extermination.

Le corps de Staline n'était pas encore froid que ses lieutenants, échappant enfin à la terreur dans laquelle il les avait fait vivre, envoyaient au gibet les chefs de sa police, décrétaient une large amnistie, amélioraient le régime des camps. Mais rien n'est plus difficile que de contrôler le relâchement de la contrainte. Khrouchtchev, en lançant son rapport secret sur les crimes de Staline, a ouvert la boîte de Pandore, d'où ont vite fait de s'échapper les démons de la revendication sous toutes ses formes : indépendance nationale, mieux-être matériel, liberté politique. On a bien tenté de revenir en arrière. Il y a eu l'invasion de la Hongrie, la remise en question progressive des espoirs de l'Octobre polonais, l'intervention en Tchécoslovaquie, les procès, l'affirmation répétée que la détente ne doit pas s'étendre au domaine idéologique.

Mais qu'est-ce que l'idéologie aujourd'hui ? Il y a déjà bien longtemps que le diplomate américain George Kennan la définissait comme « *la feuille de vigne de la respectabilité soviétique* ». Le creux incroyable des slogans qu'on peut lire sur les murs et en travers des rues des pays de l'Est, le mélange de litanies et de statistiques à quoi se résument le plus souvent les discours des dirigeants, attestent que la flamme révolutionnaire a singulièrement baissé dans la patrie du socialisme. Ce qui anime à présent des millions de Soviétiques c'est l'aventure scientifique et industrielle, c'est le patriotisme, c'est aussi, par mille et un moyens, la recherche d'une vie matérielle plus facile, c'est bien rarement la foi communiste.

De même que le déclin des valeurs traditionnelles, à l'Ouest, engendre, surtout dans l'intelligentsia, la contestation de la société bourgeoise, le déclin des valeurs bolcheviques, à l'Est, engendre également surtout dans l'intelligentsia, la contestation de la société socialiste. Le style de vie de certains dirigeants coupés du peuple répand le sentiment d'un divorce entre le discours et les actes, et ce n'est pas en niant l'évidence de l'échange — « *lamentable* », selon M. Marchais — entre MM. Boukovski et Corvalan que M. Brejnev peut espérer regagner une crédibilité fortement ébranlée par les émissions des radios étrangères et par « *radio-trottoir* ».

Au début, le pouvoir a cru pouvoir se tirer d'affaire, en affectant d'ignorer toute contestation, en assimilant ses rares manifestations à des dérangements psychiatriques justiciables des hôpitaux du même nom. Et puis, devant l'ampleur de la protestation étrangère, devant la détermination d'opposants impavides comme Andréï Sakharov, il a dû jeter du lest, laisser partir des dizaines de milliers de juifs, bannir ou laisser s'expatrier de nombreux intellectuels et artistes, de Soljenitsyne à Rostropovitch. Mais, loin d'apaiser le courant, ces mesures l'ont grossi : les hésitants se sont enhardis. Le fait est qu'en voyant que les autorités reculent dans l'U.R.S.S. d'aujourd'hui, tout le monde critique, peu ou prou. Il n'y a pas de jour désormais que ne vienne de Moscou, de Prague ou de Varsovie l'écho de quelque manifestation de protestation.

Ainsi pris dans l'engrenage, le gouvernement soviétique a fait un pas de plus lorsqu'il a expulsé Pliouchtch, puis Boukovski, deux hommes dont il saute aux yeux qu'ils sont sains d'esprit, ce qui prouve aux plus sceptiques que les asiles psychiatriques, en Russie soviétique, sont trop souvent, en vérité, des prisons politiques. Les « réalistes » y verront une erreur : mais il n'y a jamais d'erreur quand on va dans le sens de plus de justice.

L'Union soviétique est aujourd'hui à la croisée des chemins : ou bien elle tirera les leçons de son fantastique développement industriel et culturel, traitera les citoyens de son empire en adultes et les laissera accéder enfin à ce minimum de liberté politique auquel tant d'efforts et de sacrifices accumulés devraient leur donner droit. Ou bien elle prendra prétexte des attentats de Moscou pour se lancer dans un autre engrenage : celui d'une répression qui braquera contre elle l'opinion mondiale, communistes en tête. On peut penser qu'un vif débat est engagé à ce propos derrière les murs du Kremlin, et il est loin d'être exclu que le parti des conservateurs, pour parvenir à ses fins, recoure à la provocation pure et simple.

Ce qui se passe en U.R.S.S. au demeurant n'est pas isolé. Au Portugal, en Espagne, en Grèce, des décennies de dictature et de répression ont débouché sur l'apothéose de la démocratie. De la Thaïlande à l'Argentine, de l'Iran au Brésil, la répression la plus brutale est impuissante à museler les aspirations à la justice et à la liberté. Il n'est pas jusqu'à la Chine populaire, bien que le conditionnement des hommes ait pu paraître y avoir atteint la perfection de la fourmilière, où ne se manifeste de plus en plus clairement, à travers les cortèges de la place Tien-An-Men, les hommages posthumes à Chou En-lai, les invites à Teng Hsiao-ping, la volonté des gouvernés d'avoir à dire leur mot dans le choix des gouvernants.

La leçon de ces dernières années, c'est que le totalitarisme, de droite comme de gauche, peut mettre cette volonté en échec des années durant, mais qu'il ne parvient jamais à la faire disparaître. Que le pouvoir s'affaiblisse — et tout pouvoir un jour ou l'autre s'affaiblit, — et il lui faudra vite l'affronter. Alors, pourquoi ne pas prendre les devants et pratiquer enfin dans les faits cette démocratie et ce socialisme dont on fait si grand cas dans les paroles ?

ANDRÉ FONTAINE.

(Mercredi 12 janvier.)

(1) *L'Etat et la révolution.*
(2) *Misère de la philosophie.*

DIPLOMATIE

Les « grands » de la C.E.E. ont pris les postes les plus importants de la Commission européenne

La nouvelle Commission européenne, présidée par M. Roy Jenkins, a pris ses fonctions jeudi 6 janvier. Elle a consacré sa première réunion à la répartition des compétences entre ses membres. C'est seulement le 7 janvier, à 5 h. 30 du matin, après plus de douze heures de laborieuses tractations, que les treize commissaires sont parvenus à un accord.

Dans cette distribution des portefeuilles, les commissaires désignés par les trois « grands » pays de la C.E.E. — Royaume-Uni, Allemagne, France — se sont réservés les morceaux de choix. Le déséquilibre au détriment des autres Etats membres est, au moins à première vue, plus accentué que dans le passé.

M. François-Xavier Ortoli, qui devient vice-président, aura la charge des affaires économiques et monétaires. Le second commissaire français, M. Claude Cheysson, conserve la responsabilité de la politique de coopération.

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). Jamais sans doute les rivalités entre commissaires pour obtenir des postes prestigieux ne s'étaient manifestées d'une manière aussi âpre, et cela en dépit des « tours de capitales » et des consultations de toutes sortes entreprises au préalable par le nouveau président, M. Jenkins. Celui-ci, peu familier des rites communautaires, a commis apparemment quelques erreurs de manœuvre, et en particulier celle de donner l'impression de négliger le sort de commissaires venus des « petits » pays. Une exception : M. Gundelach se voit attribuer le portefeuille essentiel de l'agriculture, non pas tellement en tant que Danois, mais parce que son activité dans la précédente Commission lui a valu une réputation de grande efficacité.

Voici quelle est la répartition des compétences qui a été finalement décidée.

● M. Roy Jenkins, outre sa charge de président, aura la responsabilité du secrétariat général de la Commission, du service juridique et de la politique d'information.

● M. François-Xavier Ortoli, vice-président, est responsable de l'ensemble des affaires économiques et monétaires. Il sera également compétent pour les questions de crédits et d'investissements et contrôlera l'office statistique.

● M. Wilhem Haferkamp, vice-président, Allemand, se voit attribuer le portefeuille des relations extérieures, exception faite de la politique de développement et des dossiers touchant à un éventuel élargissement de la C.E.E.

● M. Finn Olav Gundelach, vice-président, Danois, est chargé de l'agriculture et de la politique de la pêche. C'est la première fois depuis que la Commission existe que le portefeuille de l'agriculture n'est pas détenu par un Néerlandais. En revanche, c'est déjà M. Gunderlach qui, au cours des semaines passées, a engagé des négociations avec plusieurs tiers afin de conclure, au nom de la Communauté, de nouveaux accords de pêche.

● M. Lorenzo Natali, vice-président, Italien, est chargé de l'examen des problèmes intéressant l'élargissement de la C.E.E. Les négociations avec la Grèce ont déjà commencé et, par ailleurs, le Portugal et l'Espagne envisagent de faire acte de candidature. M. Natali sera également compétent pour la politique de l'environnement et la sécurité nucléaire. Enfin, il est chargé de superviser les contacts liés à la prochaine élection de l'Assemblée européenne au suffrage universel.

● M. Henk Vredeling, vice-président, Néerlandais, est chargé des affaires sociales et des questions d'emploi. C'est à lui qu'il reviendra d'animer l'expérience de « *conférences tripartites* » (qui rassemblent sur les problèmes de l'emploi les représentants des pouvoirs publics, des employeurs et des travailleurs).

● M. Claude Cheysson a la responsabilité de la politique de coopération avec le tiers-monde. Parmi ses compétences figurent les relations de la C.E.E. avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique signataires de la convention de Lomé, ainsi que celles avec les Etats de la Méditerranée méridionale.

● M. Guido Brunner, Allemand, même s'il n'obtient pas les relations extérieures, qu'il convoitait, apparaît, avec son compatriote M. Haferkamp, comme l'un des grands gagnants de la « bataille » qui vient d'être livrée. Outre les politiques de la recherche et de l'éducation dont il avait déjà la responsabilité dans la précédente Commission, il se voit attribuer la charge des affaires énergétiques.

● M. Antonio Giolitti, Italien, se voit attribuer la politique régionale. De plus, il assurera la coordination des fonds communautaires (Fonds social, Fonds régional, Fonds agricole « section orientation »), dont le rôle est de favoriser la modernisation et la restructuration de l'économie des Neuf.

● M. Richard Burke, Irlandais, bourgeois, garde la responsabilité de la politique de concurrence.

● M. Richard Burke, Irlandais, est chargé de la fiscalité, de la politique des transports, de la défense des intérêts des consommateurs et des relations avec l'Assemblée européenne.

● M. Etienne Davignon, Belge, a la responsabilité de la politique industrielle (ce qui inclut le financement du marché de l'acier) et du marché intérieur, à savoir l'ensemble des problèmes concernant le fonctionnement de l'union douanière.

● M. Christofer Tugendhat, Anglais, a la charge du budget, du contrôle financier, des institutions financières, du personnel et de l'administration.

PHILIPPE LEMAITRE.

(Samedi 8 janvier.)

— PORTRAIT —

« Un partenaire de l'Europe non son prisonnier »

Les membres continentaux du Marché commun cherchent « un partenaire et non un prisonnier ». La formule, vieille de près de trois ans, appartient à M. Roy Jenkins. S'adressant alors aux adversaires de la Communauté au sein du parti travailliste, il entendait que la Grande-Bretagne ne considère pas l'adhésion à l'Europe comme un pis-aller, mais s'engage dans une participation à la construction d'un nouvel ordre européen.

Les convictions de M. Jenkins sur ce sujet n'ont rien de nouveau. Dès 1955, lorsqu'il représentait le Royaume-Uni à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale, il menait campagne en faveur de l'association britannique avec ce qui était alors l'Europe des Six. L'ardeur avec laquelle il a défendu cette cause lui a même fait perdre toutes ses chances de conquérir la direction du Labour Party. Tour à tour, il a animé l'organisation Britain in Europe dont il est le président, la Federal Union, la Common Market Campaign et le conseil britannique du Mouvement européen. Ses efforts dans ce domaine furent couronnés dès 1972 par l'octroi des prix Charlemagne et Robert-Schuman.

Incapable de transiger sur les principes, M. Jenkins préféra, en 1972, abandonner son poste de chef adjoint du Labour Party, plutôt que d'entériner la décision du « cabinet fantôme », dirigé par M. Wilson, proposant un référendum qui remettait en cause l'adhésion britannique déjà acceptée par le Parlement. A ce moment-là, en effet, le référendum était exigé par la gauche anti-européenne du Labour comme par tous les autres adversaires britanniques de la Communauté. L'ironie n'étant pas étrangère à l'histoire, ce référendum est devenu peu à peu l'arme avec laquelle les partisans de l'Europe sont parvenus, deux ans plus tard, à faire prévaloir leurs vues sur ceux que l'on appelle ici les avocats de la « petite Angleterre ».

Les cyniques et les ennemis de M. Jenkins disent que celui-ci serait encore européen d'une autre façon. Au sein du parti travailliste, en effet, il n'est jamais avantageux d'être un intellectuel aimant la bonne conversation et la bonne chère. Tout au long de sa campagne, le nouveau président de la commission de Bruxelles a donc été accusé de trahir ses origines.

Né en 1920 dans une vallée minière du Pays de Galles, il avait, grâce à ses dons, échappé assez vite à l'atmosphère prolétarienne en faisant des études au Balliol College d'Oxford, où il obtint un diplôme de sciences politiques et économiques. A certains moments on a pu croire que le sévère parlementaire, élu en 1948, allait se consacrer à l'histoire de la littérature. Cependant, tous ses travaux d'écrivain consacrés à Asquith, à Balfour puis à Clement Attlee ne l'éloignèrent pas du domaine politique. En fait, le « dilettantisme » dont l'accuse la gauche n'a jamais été qu'un prétexte pour combattre l'homme considéré comme le champion de la « sociale démocratie », plutôt que du marxisme orthodoxe. M. Jenkins, en tout cas, est resté fidèle aux attitudes modérées et pragmatiques des dirigeants travaillistes comme Clement Attlee et Hughes Gaitskell. La plupart des experts en finances sont d'accord pour reconnaître qu'il a été (de 1967 à 1970) le meilleur chancelier de l'Echiquier (ministre des finances) que la Grande-Bretagne ait connu, au moins depuis la guerre. Et depuis que les travaillistes sont revenus au pouvoir en 1974, M. Jenkins a été aussi sur le point d'être considéré comme le meilleur ministre de l'intérieur, bien que dans cette dernière tâche il ait été une fois encore l'objet de campagnes hostiles de l'extrême gauche.

M. Jenkins espère donner une impulsion nouvelle à la politique européenne. Il aurait souhaité se trouver à la tête d'une commission comprenant moins de fonctionnaires et plus d'hommes politiques ayant du poids dans leur propre pays. A cet égard sans doute, ses espérances ont été quelque peu déçues. Il ne faudrait pas en conclure que ce revers diminuera son dynamisme. Attaché aux principes, M. Jenkins n'ignore pas les réalités. L'un de ses célèbres aphorismes — lorsqu'il prononça aux Communes son premier discours comme ministre de l'intérieur — est qu'il est toujours « très dangereux de considérer la perfection comme l'ennemi du bien. »

JEAN WETZ.

(Vendredi 7 janvier.)

D'UNE SEMAINE A L'AUTRE...

MARDI 4 JANVIER

MADRID. — *La commission des « neuf », qui représente tous les groupes de l'opposition de gauche et du centre, a désigné une délégation de quatre membres chargée d'engager la première phase de la négociation directe avec le gouvernement.*

Aucun communiste ne fait partie de cette délégation, mais M. Carillo, secrétaire général du P.C.E., a participé pour la première fois, mardi, aux travaux de la commision des « neuf ».

MANILLE. — *Le président Marcos a annoncé qu'un référendum aura lieu dans treize provinces du sud des Philippines pour leur permettre de décider si elles veulent faire partie de la région musulmane autonome, dont la création est étudiée depuis l'accord de cessez-le-feu signé le 24 décembre à Tripoli entre un représentant du gouvernement de Manille et les dirigeants du Front de libération Moro.*

Cette consultation n'aura lieu qu'à la seconde phase des négociations, qui doivent reprendre à Tripoli le 5 février. Le colonel Kadhafi, qui, tout en offrant aide à certains dirigeants de la rébellion, favorise un arrangement, se rendra en visite à Manille le 7 avril. Un accord définitif pourrait être annoncé à cette occasion.

RABAT. — *Un porte-parole du parti de l'Istiqlal a annoncé que la cour d'appel d'Oujda avait acquitté vingt-deux de ses adhérents, condamnés à des peines de prison pour avoir pris part, le 24 novembre 1976, à « une manifestation non autorisée ». Ce rassemblement avait été dispersé par les forces de sécurité, qui avaient ouvert le feu, tuant quatre personnes et en blessant douze autres.*

A Rabat, quatre lycéens accusés d'avoir troublé l'ordre public lors des manifestations organisées à la fin de 1976, pour protester notamment contre une réforme du système des examens, ont été condamnés, le 3 janvier, à des peines de prison avec sursis. Dix autres étudiants et lycéens, membres de la Jeunesse unioniste, organisation affiliée à l'Union socialiste des forces populaires (U.S.F.P.), sont jugés, actuellement, par le tribunal de première instance de Casablanca pour leur participation à des manifestations du même type.

MERCREDI 5 JANVIER

MOSCOU. — *M. Youri Orlov, président du groupe soviétique de surveillance de l'application des accords d'Helsinki, a été « enlevé » en pleine rue par des policiers en civil et emmené au poste de police pour y être interrogé, ont annoncé des opposants soviétiques qui l'accompagnaient. Son arrestation, précise-t-on de même source, s'est déroulée en plein après-midi dans la banlieue de Moscou où M. Orlov devait tenir une conférence de presse. Il a été interrogé pendant cinq heures, puis relâché.*

JEUDI 6 JANVIER

PARIS. — *Les employés grévistes de la Caisse d'épargne de Paris (CEP) ont décidé de reprendre le travail à partir du jeudi 6 janvier, soit trois mois, jour pour jour, après le début du mouvement, déclenché par le Syndicat unifié et la C.F.D.T.*

Les agents de la CEP reprennent le travail sans avoir rien obtenu : ni le versement intégral de la prime de fin d'année, source principale du conflit, ni aucun autre point de leur cahier revendicatif, ni le paiement en tout ou partie des jours de grève. Cependant, le tribunal de grande instance de Paris doit statuer, le 26 janvier, sur l'assignation à jour fixe lancée par le personnel contre la direction et relative au paiement intégral de la prime.

DAMAS. — *Quelques heures après avoir été condamnés à mort, pour avoir commis des actes de sabotage, trois hommes, un Palestinien et deux Syriens, ont été pendus en place publique, le premier à Damas, les deux autres à Alep, dans le nord du pays.*

KINSHASA. — *Le Zaïre a reconnu la République populaire d'Angola. Le président Mobutu, qui avait soutenu le F.N.L.A. pendant la guerre civile angolaise, a officiellement fait état de cette reconnaissance alors qu'il recevait le corps diplomatique venu lui présenter ses vœux.*

VENDREDI 7 JANVIER

BEYROUTH. — *Le comité arabe quadripartite, qui supervise le rétablissement de la paix au Liban, a décidé que les armes lourdes détenues par les diverses factions libanaises et palestiniennes devront être rassemblées avant le 13 janvier et que les forces régulières palestiniennes (Armée de libération de la Palestine, A.L.P.) devront avoir quitté le sol libanais à cette même date. La « force arabe de dissuasion » — qui comprend trente mille soldats, en majorité syriens — devra imposer l'application de ces décisions en cas de besoin.*

PRAGUE. — *Quatre intellectuels contestataires ont été arrêtés à Prague à la suite de la publication dans la presse de la Charte 77 demandant le respect des droits de l'homme en Tchécoslovaquie, une charte qu'ils ont signée, ainsi que deux cent trente-six autres intellectuels et personnalités politiques tchécoslovaques, indique-t-on de sources proches des milieux dissidents.*

Parmi les personnes arrêtés figurent notamment les écrivains Vaclav Havel et Ludvik Vaculik. La police secrète a également perquisitionné au domicile de l'acteur Pavel Landkovski et du critique littéraire Zdenek Urbanek, précise-t-on de mêmes sources.

SAMEDI 8 JANVIER

PARIS. — *Conformément à l'article 17 de la Constitution (« le président de la République a le droit de faire grâce »), M. Valéry Giscard d'Estaing a gracié Joseph Keller et Marcellin Horneich, incarcérés à la prison Saint-Michel de Toulouse, qui avaient été condamnés à mort, le 25 juin 1976, pour le meurtre de deux auto-stoppeurs britanniques.*

Cette décision intervient dix jours avant que ne s'ouvre, à Troyes, le procès de Patrick Henry, qui répondra du meurtre d'un enfant.

M. Giscard d'Estaing, qui n'a jamais caché son « aversion profonde » pour la peine de mort, avait aussi fait état des « violences inadmissibles », « les rapts prémédités d'enfants comportant pour eux la quasi-certitude de la mort, et ceci pour un calcul d'intérêt », et « le cas de ceux qui, avec un acharnement inhumain, s'attaquent à des personnes âgées isolées en ayant préparé leur agression pour leur soustraire leurs malheureuses ressources ».

MOSCOU. — *Le général d'armée Victor Koulikov, qui était depuis six ans chef de l'état-major général des forces armées soviétiques et premier vice-ministre de la défense, a été nommé commandant en chef des forces armées du pacte de Varsovie. Il succède au maréchal Yakoubovski, qui est mort à la fin du mois de novembre dernier après une longue maladie. Le général Koulikov est remplacé à la tête de l'état-major général de l'armée rouge et dans les fonctions de premier vice-ministre, par le général d'armée Nicolas Ogarkov, son premier adjoint depuis 1971 ; le général Ogarkov avait également le titre de vice-ministre de la défense depuis plus de dix ans.*

MOSCOU. — *Dans deux appels distincts remis samedi 8 janvier aux correspondants occidentaux à Moscou, MM. André Sakharov et Roy Medvedev s'élèvent contre les « provocations » dont sont victimes, selon eux, plusieurs dissidents qui ont formé un groupe de surveillance de l'application par l'U.R.S.S. des accords d'Helsinki. L'appel de M. Sakharov est adressé aux chefs des Etats signataires des accords d'Helsinki. Celui de M. Medvedev, un historien contestataire qui ne désespère pas de voir le régime soviétique évoluer dans un sens démocratique, est adressé aux dirigeants des partis communistes et socialistes d'Europe.*

DIMANCHE 9 JANVIER

NAIROBI. — *Les cinq Etats d'Afrique noire impliqués dans le conflit rhodésien ont offert leur « appui total » au Front patriotique de MM. Robert Mugabe et Joshua Nkomo. Cette décision, qui paraît écarter de la négociation actuelle l'évêque Abel Muzorewa et le pasteur Ndabiringi Sithole, a été communiquée à l'issue d'un « sommet » qui a réuni, pendant deux jours, à Lusaka, les présidents Nyerere (Tanzanie), Kaunda (Zambie) et Machel (Mozambique), ainsi que les vice-présidents Quette Masire (Botswana) et Luvualu (Angola).*

LES PARTIS DANS L...

Le R.P.R. juge ... de M. Giscard...

du 6 au 12 janvier 1977

LES PARTIS DANS LES ENTREPRISES

Le R.P.R. juge ambiguë la position de M. Giscard d'Estaing

La double communication de M. Beullac au conseil des ministres du 5 janvier sur le rôle des cadres dans les entreprises et contre la présence des partis politiques dans celles-ci a soulevé des réactions contradictoires.

La gauche s'en prend plus particulièrement au propos de M. Giscard d'Estaing selon lequel « la tentative actuelle de politisation des entreprises... est contraire à la nature de l'entreprise, qui doit rester un lieu de travail conservant son caractère de neutralité politique ». *Mais* la Lettre de la nation, *organe du R.P.R., note l'ambiguïté de cette déclaration, car,* « à la limite, l'action politique dans l'entreprise n'est qu'un moyen de défendre sa liberté contre la politisation de l'entreprise ».

L'appel que le président de la République vient de lancer en direction des travailleurs pour qu'ils refusent la « *politisation des entreprises* » a-t-il plus de chance d'être entendu que l'invitation lancée naguère en faveur d'une « *décrispation* » des rapports entre les hommes politiques ? On peut d'autant plus en douter que jamais les entreprises et leurs salariés n'ont été aussi directement impliqués dans les choix politiques du pouvoir.

De longue date, les marxistes ont considéré que l'entreprise était le lieu *principal de l'exploitation* des travailleurs, donc le terrain privilégié de la lutte des classes. *De leur côté, les gaullistes,* qui ont toujours prôné la recherche d'une troisième voie entre le capitalisme et le collectivisme, ont toujours eu des velléités d'implantation dans les entreprises, lieu privilégié pour la recherche de nouveaux rapports sociaux basés non plus sur l'affrontement entre patronat et salariat, mais sur la participation. Comment imaginer que les uns et les autres pensent aujourd'hui que cette analyse n'est plus de mise ? Elle n'a jamais été autant actuelle.

Le succès du plan Barre, sur *lequel repose toute* la stratégie politique du président de la République, passe essentiellement, pour ne pas dire uniquement, par l'entreprise. C'est d'elle que le premier ministre attend un freinage décisif de la progression des salaires, un assainissement des coûts *propre à freiner l'inflation,* une relance de l'investissement de nature à terme à réduire le chômage. *C'est aussi dans l'entreprise* que le président de la République annonce régulièrement — même si ses paroles sont peu suivies d'effets — qu'il entend poursuivre et amplifier son action réformatrice.

Il est vrai que les partis de gauche n'ont pas attendu le plan Barre pour renforcer leur action auprès des salariés sur le lieu même de leur travail.

Dès l'été 1975, le parti communiste, constatant qu'il n'était plus, dans l'électorat, le premier parti de gauche, a *multiplié les initiatives* dans les entreprises, afin de rester, sans conteste, le premier parti de la classe ouvrière. Cette présence renforcée dans les usines et les bureaux est une façon aussi pour le parti communiste de s'assurer demain, dans l'hypothèse d'une victoire de la gauche, des moyens de pression de nature, estime-t-il, à éviter un *glissement réformiste de* ses alliés du programme commun.

Simultanément, *le parti socialiste* n'a pas voulu être en reste et a cherché à se donner une base plus populaire en *relançant ou* en créant un millier de sections et de groupes d'entreprise.

Cette renaissance de l'action politique, si elle a vivement inquiété le patronat il y a quelques mois, n'a pas toujours abouti aux succès qu'en attendaient ses initiateurs. A-t-elle vraiment mis en péril la vie des entreprises ? Rien, jusqu'à présent, ne permet de l'affirmer.

Pourquoi maintenant ?

Le *souhait émis* solennellement aujourd'hui par le président de la République « *que les entreprises conservent leur caractère de neutralité politique* » survient à la fois bien tard — cela fait plus de cinq ans que le programme commun prévoyant le libre exercice de l'activité politique dans l'entreprise est connu — et peu à propos. Jamais les chefs d'entreprise n'ont autant que ces derniers mois pris ouvertement fait et cause pour la politique du gouvernement, et il ne semble pas que les propos du président de la République leur soient spécialement destinés comme une invitation à une plus grande réserve à l'égard du pouvoir.

Il est difficile aussi de croire, comme semble le faire M. Robert Fabre, président des radicaux de gauche, que l'actualité des propos de M. Giscard d'Estaing tient aux *intentions de M. Chirac* et du R.P.R. de créer aussi des cellules d'entreprise.

L'appel du président de la République s'inscrit plus simplement, semble-t-il, dans l'opération de conquête des cadres entreprise à grand fracas au printemps dernier par M. Lionel Stoleru. Plus que jamais, les cadres apparaissent, dans l'entreprise comme dans *l'électorat, comme* un enjeu politique capital pour la survie et l'adaptation de la société libérale.

A l'image de M. Charpentié et des syndicats réformistes, on peut penser qu'une partie des cadres applaudiront à l'excommunication lancée contre la présence des partis politiques à l'atelier et au bureau. Ce qui ne signifie pas pour autant, bien au contraire, que leurs réserves à l'égard de la politique actuelle du gouvernement s'atténuera.

Les intentions et les actes

Il est significatif d'ailleurs que les cadres C.G.C. aient immédiatement protesté contre le caractère plus verbeux que prometteur de la partie du communiqué gouvernemental consacrée au rôle des cadres.

Si M. Barre voulait renouer avec la C.G.C. les contacts qu'avait su établir M. Chirac, il aurait été *mieux inspiré* en traitant des questions qui tiennent le plus au cœur des ingénieurs et agents de *direction* : l'emploi, la fiscalité, la sécurité sociale et les autres aspects de la politique « anti-cadre » qui découlent du plan d'austérité du 22 septembre.

Quant aux commissions de concertation nées de la déclaration Malterre-Ceyrac de 1974, elles *n'ont pas tellement apporté* de satisfaction dans les deux cents ou trois cents entreprises où elles existent. De toute façon, le gouvernement n'a aucun pouvoir pour développer leur implantation. Et pourquoi l'Etat ne donne-t-il pas l'exemple dans les entreprises publiques ou nationalisées ? Il s'est bien gardé de proposer un régime de co-surveillance, comme l'observe M. Mandinaud, leader du syndicat du pétrole U.C.T., lors de la récente fusion des sociétés pétrolières Elf et Aquitaine ou Elf et Antar.

Pour les cadres C.G.T. et C.F.D.T., la concertation offerte n'est qu'un piège grossier. Ils taxent de pure « démagogie » les affirmations gouvernementales sur le rôle à accorder au personnel d'encadrement. Comment prétendre renforcer la position des cadres dans l'entreprise, alors que pèsent sur eux, plus fortes que jamais, les menaces de l'insécurité et du chômage ? Les cadres ne sont-ils pas les victimes les plus fortement frappées en cas de concentration ou de fermeture d'entreprise ? Le pouvoir de décision leur échappe de plus *en plus, au profit* d'un centre anonyme, lointain, parfois situé au-delà des frontières. Leurs responsabilités, l'utilisation de leurs compétences, se diluent dans le secret où se confinent la plupart des directions. Pas question d'être « dupe », de jouer entre le patronat et les ouvriers un rôle d'intermédiaire, aux limites de la répression.

Finalement, les délibérations ministérielles de mercredi ne donnent pas aux cadres l'impression d'être moins « *mal aimés* », mais simplement celle d'être davantage sollicités.

JEAN-MARIE DUPONT,
JOANINE ROY.

(Vendredi 7 janvier.)

Le non-lieu des « écoutes » au « Canard »

Le journaliste enchaîné

Plaignons les journalistes ! Ils étaient présumés de mauvaise foi dès qu'ils prenaient la plume ou la parole. Les voici interdits de vie privée dès qu'ils prennent un téléphone.

La présomption de mauvaise foi, c'est un arrêt de la cour d'appel de Paris, en date du 7 mai 1974, qui nous avait rappelé qu'elle constituait une règle. A cette date, les magistrats écrivaient « que, pour écarter l'intention de nuire qui est présumée en la matière, il ne suffit pas aux journalistes d'être exempts de malveillance ou de mensonges, et même de s'être proposé un but honorable, *la bonne foi exigeant encore de* sa personne une objectivité parfaite et, dès lors, exclusive de toute appréciation tendancieuse, celle-ci ne fût-elle formulée *qu'incidemment seulement* ».

Il est à peine besoin de souligner qu'aucun ordre religieux, aussi rigoureux fût-il, n'aurait imaginé d'imposer de telles exigences à ses servants pour peu qu'il eût pris en considération la banale vie quotidienne. Des magistrats s'y sont risqués, imposant aux journalistes une règle plus dure que celle qui pèse sur eux.

A cette prescription, M. Hubert Pinsseau vient d'ajouter un élément pour le moins inattendu. Qu'il ait jugé, en son âme et conscience, qu'il n'y avait pas lieu de rechercher plus avant si les « plombiers » du Canard enchaîné *avaient existé, c'est son affaire. Il appartient à la partie civile de contester cette décision en fait et en droit. Elle l'a fait en formant appel.*

En revanche, M. Pinsseau n'était pas contraint de définir ce qu'est la vie privée d'un journaliste. Il l'a fait. Voici le journaliste enchaîné ou peu s'en faut. Ecrire, en effet, comme nous le rapportions dans nos éditions datées du 4 janvier, « des journalistes ne peuvent et ne pourraient, en principe, avoir que des conversations d'ordre politique, général ou professionnel, excluant par là même toute référence à la vie privée », *n'a pas grand sens.*

D'abord parce qu'il n'est pas interdit, fût-ce à partir de son lieu de travail, d'appeler pour des nécessités pratiques son... plombier si l'on a quitté son domicile avant que l'artisan ne réponde au téléphone. A quoi l'on répliquera qu'une fuite de salle de bains n'a jamais représenté un fait privé. C'est vrai. Encore faudrait-il qu'un « écouteur » vérifie ce qui se dit à partir du journal et l'on serait ramené, précisément, au problème qui fait toute la plainte du Canard. *Encore faudrait-il aussi que l'interlocuteur ne parle pas, lui, de sa vie privée ou de celle d'un autre, qui, l'une et l'autre, méritent protection, car le magistrat oublie qu'au téléphone, on est au moins deux...*

Le secret professionnel

M. Pinsseau, d'autre part, feint de méconnaître que le travail d'un journaliste se fait aussi à partir de son téléphone personnel. S'il peut nous assurer que, dans ce cas, nulle écoute n'est opérée, chacun se sentira pleinement rassuré.

L'ironie ne saurait suffire face à un tel problème. Ce qui est en cause n'est évidemment pas le confort du journaliste. Il serait tellement plus simple, lorsqu'une information est contestée, de pouvoir répliquer à celui qui la critique : « certes, elle apparaît sous ma plume mais elle m'a été communiquée par M. Untel. » Tel n'est pas, et ne doit pas être, le cas. Il existe au profit de ceux qui parlent et qui ne sont pas forcément des diffuseurs abusifs d'informations confidentielles, une obligation de secret et donc de protection qui ne doit jamais cesser.

C'est un peu ce qu'a paru comprendre le Conseil d'Etat qui indique dans son avant-projet de texte sur le secret professionnel que quiconque justifiant du caractère confidentiel de l'information qu'il détient peut ne pas répondre à la demande de la juridiction qui veut en connaître l'origine.

Toutefois, cette rédaction, pour ce qu'on en connaît, n'est qu'à demi satisfaisante, dès lors que le journaliste (ou l'éducateur, lui aussi étrillé par les tribunaux) ne pourrait pas, comme le médecin, l'avocat et tant d'autres professions, opposer purement et simplement la nécessité de protéger leur interlocuteur. Car « justifier » vise, ou bien le contenu de l'information et l'on est alors renvoyé à la jurisprudence de la cour de Paris, dont on a vu la dureté, ou bien cette « justification » vise l'identité de l'informateur, ce qui revient à vider de tout sens ce « secret professionnel des journalistes » dont ces derniers demandent le bénéfice, mais pour autrui.

PHILIPPE BOUCHER.

(Mercredi 5 janvier.)

La tentation protectionniste

« Un bruit léger rasant le sol... »

Le protectionnisme naît comme la calomnie « *Un bruit léger rasant le sol comme une hirondelle avant l'orage.* » On n'y prête pas attention d'abord parce qu'il est fait de toutes petites touches et de légères menaces. Des signes plus inquiétants se multiplient ensuite, une sorte de stratégie de ripostes graduées s'élabore, des essais de négociations s'amorcent puis retombent. On en est là alors que l'année 1977 verra la reprise prochaine de ce qu'on a appelé le « Tokyo Round », c'est-à-dire de la grande négociation des pays du GATT sur un désarmement général des protections économiques.

Etonnant contraste ! Les pratiques de la plupart des pays industriels s'affirment pour ralentir l'arrivée de produits étrangers jugés trop sauvagement concurrentiels, et l'on va parler avec la componction bien connue des enceintes genevoises de la dernière étape de la libéralisation des échanges.

Autre paradoxe : au moment où l'on entend grincer tous les Etats dont la balance des paiements se détériore, le commerce international ne s'est jamais si bien porté.

Selon le dernier bulletin du Fonds monétaire international (1) la valeur du commerce extérieur des pays industrialisés exprimée en dollars a fortement augmenté de septembre 1975 à septembre 1976 (+ 21 % pour les importations et + 16 % pour les exportations). On constate là un renversement de la tendance à la baisse constatée en 1975, qui est aussi bien valable pour les pays moins développés — même si l'on exclut les pays exportateurs de pétrole, — la valeur de leurs importations ayant augmenté de 25 % pendant la même période.

Selon les estimations de la Wharton School de l'université de Philadelphie, l'expansion du commerce mondial doit se poursuivre en 1977 et 1978.

Dans le tourbillon commercial international, l'Europe doit aujourd'hui se défendre sur deux *fronts.* Elle voit avec inquiétude des pays « forts » mener une politique de ventes de plus en plus agressive comme le Japon ou s'enfermer dans des pratiques plus *ou moins restrictives* comme les Etats-Unis, pendant que des nations en voie de développement, sortant de leur léthargie, diffusent des produits de grande consommation à très bas prix.

L'« affaire » de la construction navale est typique. En 1976, 90 % des commandes totales de bateaux *neufs passées* dans le monde ont été enlevées par le Japon, dont les prix sont inférieurs de 30 à 40 % à ceux qui sont pratiqués sur les chantiers européens. Quatre cent mille personnes vivent de la construction navale dans l'Europe des Neuf et on ne peut penser que le Vieux Monde puisse faire une croix sur *cette industrie,* ni même qu'il accepte la thèse japonaise selon laquelle Tokyo promettait de ne pas dépasser une production de 6,5 millions de tonnes en 1980, *soit 40 % de moins en tonnage* qu'en 1974. Les Européens estiment qu'à cette date la demande mondiale de navires neufs ne sera plus que de l'ordre de 8 *millions de tonnes,* l'Europe n'aurait plus dans le meilleur des cas que 20 % du marché mondial.

Les discussions entre la C.E.E. et les autorités japonaises n'ayant pas abouti (des représentants du Marché commun auraient souhaité un partage 50/50 des commandes de bateaux dans les années 1977-1978), on s'achemine donc vers l'adoption de contre-mesures européennes.

Pour l'acier, autre secteur sensible, les Japonais avaient accepté de plafonner leurs exportations en 1976. Ils auraient dépassé en fait le chiffre prévu de 400 000 tonnes. « *Il y a cinq ou six petites affaires que nous n'avons pas pu contrôler* », ont répondu simplement les responsables de Tokyo.

Les Américains font moins parler *d'eux en ce moment,* mais on sait bien de ce côté-ci de l'Atlantique qu'ils ont à leur disposition des possibilités de réduire de façon plus ou moins avouée la liberté des échanges. *Citons-en deux.* Pour les discussions commerciales multilatérales du GATT, le *Trade Act* américain du 3 janvier 1975 confirme l'usage selon lequel les négociations ne peuvent être *menées qu'ad referendum,* l'accord devant être approuvé par le Congrès. Lors des négociations précédentes, des concessions des Etats-Unis ont été ainsi rejetées par le Congrès, alors que celles qui avaient *été* consenties par les autres partenaires étaient maintenues.

Autre pratique — qui a été condamnée par le GATT, le 4 novembre 1976, verdict auquel se plierait rapidement, dit-on, l'administration Carter — celle des *Domestic International Sales Corporations* (DISC). Créées en 1971, ces sociétés commerciales ont pour but de favoriser les exportations américaines en permettant d'exonérer de l'impôt *(corporation tax) la moitié* des bénéfices réalisés sur les ventes à l'étranger lorsqu'ils sont réinvestis, par exemple, pour accroître la capacité d'exportation de la *DISC* (2).

Les nouvelles menaces

De l'autre côté de la barrière industrielle ou idéologique, c'est-à-dire du camp des pays en voie de développement ou des pays de l'Est, viennent maintenant aussi de nouvelles menaces. C'est l'Asie que surveillent le plus aujourd'hui les industriels européens (Hongkong, Corée du Sud, Taïwan, Singapour), mais le Brésil, le Mexique et l'Argentine se sont mis en position d'exporter de plus en plus de produits manufacturés, ainsi que la R.D.A., la *Pologne* et la Yougoslavie (3).

Signe qui ne trompe pas : les pays de la C.E.E. viennent de demander officiellement au GATT la renégociation de l'arrangement multifibres régissant le commerce international des textiles qui arrive à expiration à la fin de 1977 (4). Il n'est plus suffisant, en effet, pour éviter la désorganisation du marché des Neuf, qui a déjà vu 10 % des emplois de la branche disparaître depuis 1973. Dans la C.E.E., les textiles *provenant* des pays en voie de développement représentent 46 % de la consommation contre 34 % en 1974.

Les sources de tracas des vieilles nations industrielles sont plus vives aujourd'hui essentiellement pour quatre raisons :

1) Certains pays — et notamment la France — doivent, surtout depuis l'augmentation brutale de la note pétrolière, consacrer une part de plus en plus importante de leur produit national brut aux exportations. Ils sont donc plus vulnérables qu'auparavant sur le chapitre du commerce extérieur.

2) L'emprise des sociétés multinationales sur la vie économique est grandissante ; or leurs échanges n'obéissent pas simplement aux lois du marché. Faute de statistiques, comme le reconnaissait le rapport Loygue (voir note 1), il n'est pas possible de mesurer l'ampleur de leurs interventions, mais l'importance des participations étrangères dans les entreprises françaises pour les secteurs de haute technologie est bien connue.

3) Ce n'est pas seulement sur le marché intérieur que l'agressi*vité des nouveaux exportateurs* pose des problèmes mais sur les « marchés tiers ». On se heurte de plus en plus à de nouveaux concurrents sur des terrains qui, sans être des « chasses gardées », offraient auparavant des débouchés traditionnels. Les Etats-Unis se sont tellement émus de voir ainsi des occasions de vente *raflées par de nouveaux venus* qu'ils ont épinglé sur leur panoplie protectionniste la notion de « droit de suite », c'est-à-dire la possibilité de prendre des mesures de rétorsion contre les pays dont le comportement sur les marchés tiers serait considéré comme nuisible aux intérêts américains.

4) Les pays du « tiers monde » ont un objectif ambitieux. Selon les conclusions de *la conférence* de l'ONUDI (Organisation des Nations unies pour le développement industriel) de mars 1975, ces nations devraient se doter, d'ici à l'an 2000, de 25 % des capacités de production *industrielle* du monde. Selon la CNUCED (Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement), pour atteindre ce résultat, il faudrait multiplier par plus de vingt d'ici à l'an 2000 les exportations du « tiers-monde », alors que celles des pays développés ne seraient multipliées que par cinq.

Au point où l'on en est, ce n'est plus par le petit bout du renforcement des contrôles de sécurité sur les produits ou des normes techniques qu'on répondra du « tac au tac » au protectionnisme larvé du voisin. De même les dispositifs douaniers sont largement émoussés à l'époque des changes flottants. Les variations des taux de change peuvent en effet éliminer ou accroître la protection, au-delà de ce que peut obtenir les tarifs d'aujourd'hui.

On serait donc ramené au système plus barbare des restrictions quantitatives ou à l'utilisation à jet continu de la « clause de sauvegarde » prévue par l'article 19 du GATT, si l'on voulait vraiment empêcher des effets très dommageables de certaines exportations sur une industrie nationale.

Seules les vastes négociations du GATT, couplées avec celles du dialogue Nord-Sud, pourront permettre de repartir d'un meilleur pied sur ce terrain difficile, en tenant compte des modifications profondes qui, depuis quelques années, ont affecté le commerce international.

Une « division du travail » périmée

C'est ainsi que la vieille idée de division du travail qui voulait que les pays industrialisés importent presque exclusivement des produits peu élaborés pour n'exporter que des biens manufacturés est aujourd'hui complètement périmée. Les pays industrialisés apparaissent maintenant comme des exportateurs importants (46 % des ventes mondiales) de produits primaires. En particulier, les régions industrialisées fournissent *plus de la moitié* des exportations mondiales de produits alimentaires *(presque 60 %) et* de matières premières hors énergie (51 %).

De même, comme nous l'avons souligné plus haut, une dizaine de pays en développement exportent maintenant et en quantité croissante des produits manufacturés (5). Ce brouillage des pistes traditionnelles est une excellente chose dans la mesure où elle forcera les experts du dialogue Nord-Sud à sortir des idées reçues pour ouvrir une nouvelle ère de *rapports entre* les pauvres *et* les riches de la planète en attendant la naissance d'un « nouvel ordre international ».

Dès maintenant en tout cas, prolongeant des pratiques déjà en cours (« préférences inverses »), il conviendra évidemment d'être plus compréhensifs pour les exportations du tiers-monde que pour celles des pays puissants, si l'on veut que l'inégalité entre les deux zones de la planète ne continue pas de s'accroître. Ce qui signifie que, dans ce fameux « redéploiement » des industries des pays riches, on ne cesse de penser à ces nouveaux producteurs d'outre-mer. Et aussi que l'on interrompe le jeu de tromperies et de ruses qui trop souvent tient lieu de diplomatie. Rappelons-nous La Fontaine : *« Tel... cuide engeigner autrui souvent s'engeigne soi-même. »*

PIERRE DROUIN.

(Samedi 8 janvier.)

(1) Décembre 1976.

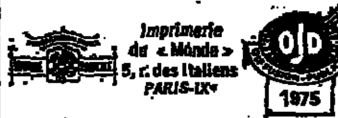
(2) Lire à ce sujet le rapport de M. Pierre Loygue au Conseil économique et social sur les négociations commerciales multinationales (16 novembre 1976).

(3) Voir le tableau des « dix pays qui montent », dans une enquête sur « les nouveaux concurrents ». *Economia,* n° 29, de décembre 1976.

(4) Lire l'article de Véronique Maurus dans « le Monde de l'économie », du 14 décembre 1976.

(5) *Lire « Les tendances profondes* du commerce international », par H.F. Henner. Chronique SEDES, 30 novembre 1976, 44, rue François-Ier.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde.*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 460

Les premiers textes d'application de la réforme Haby sont publiés

La réforme Haby entrera en application à la rentrée scolaire de septembre 1977. Les cinq premiers décrets, mis en chantier en mars 1976, sont publiés au « Journal officiel » du 4 janvier, mais ils devront être complétés par plusieurs arrêtés.

Ces textes fixent l'organisation des études dans les écoles maternelles et élémentaires, les collèges et les lycées, créent des comités de parents dans les écoles et déterminent l'organisation administrative et financière des collèges et des lycées.

La réforme commencera dans les cours préparatoires des écoles et les classes de sixième des collèges à la rentrée 1977. Elle gagnera progressivement les autres classes. Les nouveaux programmes du cours préparatoire et des classes de sixième et de cinquième viennent d'être examinés par le conseil de l'enseignement général et technique feront l'objet d'arrêtés et de circulaires (1).

C'est aussi en septembre prochain que les dispositions concernant les comités de parents dans les écoles et l'organisation administrative des établissements secondaires entreront en vigueur : pour la nouvelle organisation financière de ces établissements, ce sera le 1er janvier 1978.

Dans les lycées, la date du début d'application de la réforme n'a pas encore été fixée.

LA NOUVELLE ORGANISATION DES ÉTUDES

● ECOLES

Le décret souligne le rôle de l'école maternelle (où les enfants peuvent être admis à deux ans) dans le développement de la personnalité de l'enfant et dans la détection et le traitement des handicaps.

Les enfants entrent à l'école élémentaire à l'âge de six ans, mais certains, qui ont atteint cinq ans avant le 1er septembre de l'année en cours, peuvent y être admis à titre exceptionnel. La scolarité dure cinq années, formant trois cycles : préparatoire, élémentaire, moyen.

Pour éviter les redoublements, l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, commencé au cycle préparatoire, peut être continué en première année du cycle élémentaire, pendant le temps nécessaire à chaque élève, et tout en commençant les programmes spécifiques à cette classe. D'autre part, « *des dispositions pédagogiques permettent d'adapter à chaque enfant, à l'intérieur de sa classe, la vitesse de progression* » dans les différents cycles. A la fin du cycle moyen, l'instituteur fait un bilan des résultats de chaque élève de sa classe. Ces résultats sont transmis au collège où l'enfant doit entrer ensuite. Lorsque le maître estime que l'élève a besoin de redoubler, la famille, si elle n'est pas d'accord, peut faire appel devant une commission départementale.

Comme aujourd'hui, le conseil des maîtres est formé de l'ensemble des maîtres de l'école. Réuni au moins trois fois par an, il est consulté sur l'organisation du service et la vie de l'école.

Un décret particulier crée dans chaque école un *comité des parents*. Celui-ci comprend des représentants des parents d'élèves élus au scrutin de liste. Il est réuni au moins une fois par trimestre par le directeur de l'école. Avec le conseil des maîtres, le comité des parents forme un *conseil d'école*. Celui-ci est expressément consulté (la formulation est plus impérative que dans le projet de décret) sur le règlement intérieur de l'école, les modalités d'information mutuelle des familles et des enseignants, les transports scolaires, les cantines, les activités péri et post-scolaires, la garde des enfants à l'école en dehors des horaires scolaires...

● COLLEGES

Les études y durent quatre ans : les classes de sixième et cinquième forment le cycle d'observation, et celles de quatrième et troisième le cycle d'orientation. Tous les élèves suivent le même enseignement dans le cycle d'observation. *Dans le cycle d'orientation* ils doivent choisir au moins une option sur une liste comportant au moins un enseignement de caractère pré-professionnel.

Répartis en classes sans distinction de niveau scolaire, les élèves peuvent bénéficier d'enseignements de soutien dans une ou plusieurs disciplines lorsqu'ils ont des difficultés. Pour les « meilleurs » les professeurs peuvent organiser des activités d'approfondissement. D'autre part, on peut prévoir, à titre exceptionnel, des « *aménagements pédagogiques* ».

L'orientation se fera au long de la scolarité de la même façon qu'aujourd'hui. Les décisions interviennent, normalement pour tous, à l'issue du cycle d'orientation. Cependant, dès la fin du cycle d'observation des élèves peuvent être orientés vers des « *classes préparatoires* » situées dans les *lycées d'enseignement professionnel*, qui se substituent aux actuels collèges d'enseignement technique. On ne peut redoubler que la deuxième année de chaque cycle. En cas de désaccord avec les décisions d'orientation, les familles peuvent saisir une commission d'appel ou faire passer à l'élève un examen.

La fin de la scolarité est sanctionnée par un *brevet des collèges*.

● LYCEES

Les élèves sont inscrits dans un lycée tout court ou un lycée d'enseignement professionnel par leur famille (ils s'inscrivent eux-mêmes s'ils sont majeurs), selon les décisions d'orientation et d'affectation prises pour eux. Quatre types d'études sont organisés, les deux premiers dans les lycées, les deux autres dans les lycées d'enseignement professionnel (les actuels collèges d'enseignement technique) :

● *La préparation au « baccalauréat »* durera trois ans. Les deux premières années de préparation constituent le « *cycle de détermination* », la dernière la « *classe terminale de spécialisation* ». On ne distingue plus de baccalauréats de l'enseignement général et de baccalauréats de technicien : le diplôme pourra comporter une mention attestant une qualification professionnelle. Le diplôme de bachelier sera délivré aux élèves ayant réussi à un examen en deux parties : chaque partie sanctionne un cycle d'études. Il faudra avoir obligatoirement obtenu la première partie pour être admis en classe terminale. Les modalités de l'examen ne sont pas encore connues.

● *Le brevet de technicien*, examen donnant une qualification professionnelle, est préparé en trois ans. La formation associe des enseignements « généraux » et une formation technique spécialisée.

● *Le brevet d'études professionnelles (B.E.P.)*, préparé en deux ans, sanctionne une formation menant à des métiers du niveau d'ouvrier ou d'employé qualifié.

● *Le certificat d'aptitude professionnelle (C.A.P.)* sera aussi préparé en deux ans. La formation qu'il sanctionne est plus étroitement spécialisée que celle du B.E.P., mais mène à des emplois de même niveau.

● L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DES ETABLISSEMENTS SECONDAIRES

La vie de chaque établissement secondaire est régie par un règlement intérieur, qui doit notamment respecter les principes de « *laïcité et de neutralité* » et « *le devoir de tolérance* ».

Les collèges et lycées sont dirigés par un chef d'établissement. Responsable de l'ordre et de la sécurité, celui-ci peut, en cas d'urgence, interdire l'accès de l'établissement à toute personne, suspendre des enseignements, prononcer un avertissement ou l'exclusion temporaire d'un élève.

Le *conseil d'établissement* vote *le budget et le règlement intérieur*. Il donne des avis sur le fonctionnement pédagogique et la vie de l'établissement. Seul, il peut décider d'exclure définitivement un élève. Présidé par le chef d'établissement, il comprend cinq membres de l'administration, cinq représentants élus des personnels d'enseignement, cinq représentants élus des parents d'élèves, des représentants élus des élèves (cinq dans les lycées, deux dans les collèges), cinq personnalités locales.

Les représentants des enseignants et des parents sont élus au scrutin de liste à la proportionnelle, ceux des élèves par un système à deux degrés : chaque classe désigne deux délégués au scrutin uninominal, ceux-ci choisissent ensuite parmi eux leurs représentants au conseil d'établissement (dans les collèges, seuls les élèves du cycle d'orientation sont éligibles). Le chef d'établissement réunit au moins une fois par trimestre les délégués des élèves pour un dialogue sur les conditions de vie scolaire.

Le *conseil des professeurs*, formé par l'ensemble des professeurs d'une classe, se réunit chaque trimestre pour évaluer les aptitudes des élèves et les guider dans leur travail. Il prépare aussi le bilan scolaire de chaque élève et fait des propositions d'orientation en conséquence. Le *conseil de classe* — auxquels participent deux délégués des parents et deux délégués des élèves de la classe — délibère à partir des travaux du conseil des professeurs. Pour aider au « bon déroulement de la scolarité » sont créées des « équipes éducatives » : elles réunissent autour de chaque élève ses professeurs et ses parents. La même organisation est prévue dans l'enseignement primaire.

Enfin, pour coordonner les enseignements, on crée des *conseils d'enseignement* réunissant tous les professeurs d'une même discipline.

L'*autonomie financière* implique que le budget est établi sur proposition du chef d'établissement et après consultation du conseil d'établissement. L'autorité de tutelle n'exerce son contrôle qu'a *posteriori*.

CATHERINE ARDITTI.

(Mercredi 5 janvier.)

(1) Contrairement à ce que nous avons écrit dans *le Monde* du 29 décembre, les projets de programmes et d'horaires ne seront pas soumis au Conseil supérieur de l'éducation nationale.

D'ultimes modifications

Par rapport aux projets de décrets rédigés après de longues discussions, les textes définitifs ont subi quelques modifications qui ne sont pas seulement de style. Ainsi, pour l'élection des comités des parents dans les écoles primaires, le scrutin uninominal prévu par le projet a été remplacé par un scrutin de liste. Le ministre donne là satisfaction à la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (présidée par M. Antoine Lagarde). Des dispositions particulières sont prévues d'autre part pour les regroupements d'écoles par niveaux, que le ministère veut encourager.

Les décrets relatifs aux études dans les collèges et les lycées ne donnent plus la liste des enseignements obligatoires ni des options. Le projet de décret sur les lycées précisait que les enseignements optionnels de la classe de seconde « portent exclusivement sur des matières ne faisant pas partie du tronc commun », tandis qu'en classe de première « peuvent s'y ajouter ou s'y substituer des compléments ou approfondissements de certaines matières du tronc commun ». Il indiquait aussi que tous les enseignements de la terminale, sauf la philosophie, étaient optionnels. Le ministre de l'éducation se réserve de trancher par des arrêtés, qui lui laissent plus de liberté qu'un décret.

D'autre part, afin de répondre aux risques de « ségrégation précoce » avancés à propos de l'organisation pédagogique du cycle d'orientation (quatrième et troisième), le décret sur les collèges précise que, à l'issue de ce cycle, « les possibilités d'orientation sont les mêmes pour tous les élèves, quels que soient les enseignements ou les activités qu'ils ont suivis et quelles qu'en aient été les modalités d'organisation ».

Les conseils d'établissement du second degré compteront vingt-six membres au lieu de vingt et un : administration, enseignants, parents, élèves et personnalités locales y seront représentés par cinq personnes pour chaque catégorie au lieu de quatre. Cette modification a été dictée, précise-t-on au ministère, par le souci de permettre aux minorités d'être représentées dans les conseils. D'autre part, le décret ne comporte plus de dispositions particulières pour les établissements où plus de la moitié des élèves sont majeurs. Initialement, le nombre des représentants des parents au conseil d'établissement y était réduit afin d'augmenter celui des délégués des élèves.

L'ÉCHEC DES C.E.S.

L'école et l'égalité

De projet de réforme en réforme des projets, l'opinion française a fini par s'habituer à ce paradoxe : dans l'enseignement, tout va changer, mais rien ne change jamais. A l'inquiétude qui saisissait les parents d'élèves il y a encore quelques années — « *Qu'est-ce qu'ils vont encore nous inventer ?* » — a succédé une sorte de scepticisme tranquille : « *De toute manière, pour ce que ça changera* »

On aurait tort de croire que le prurit de réformes est particulier à notre époque. Si l'enseignement primaire n'a guère varié dans son organisation depuis près d'un siècle, le secondaire, en revanche, a connu tant de révolutions qu'il serait fastidieux d'en énumérer les étapes. Ce qui caractérise plutôt notre temps c'est la montée de l'indifférence à l'égard des problèmes éducatifs. Il y a encore cinquante ans nul n'aurait osé mettre en doute la capacité de l'enseignement non seulement à réduire, mais à annuler les handicaps socio-culturels nés de la situation sociale des parents.

Le *peuple avait foi en l'école* : il croyait que l'instruction aiderait ses fils à sortir de la misère dès lors qu'ils quitteraient l'ignorance. Il n'avait pas tort : sans qu'il soit possible de prouver que l'un soit la conséquence de l'autre, on ne peut pas nier que le développement de l'instruction primaire, puis secondaire, ait accompagné le développement industriel et la croissance économique. L'amélioration du sort matériel des Français a été parallèle au développement de l'instruction publique.

Des doutes

Tout allait bien entre la France et son école tant que les administrateurs, les maîtres et les élèves étaient implicitement d'accord sur la mission de celle-ci. Mais voici que depuis quelques années, aux certitudes positivistes selon lesquelles l'école peut tout — rétablir la justice et l'égalité — ont succédé des doutes graves. Ils ont gagné d'abord le corps enseignant, masse énorme de cinq cent mille personnes dont beaucoup ont été recrutées à la hâte et sans formation professionnelle.

Voyant faiblir la « foi » des pédagogues à mesure que s'enflait la vague démographique qui allait submerger le système scolaire français, les familles se sont elles-mêmes interrogées ; dans les milieux aisés et cultivés, on a tenté de sauver l'essentiel à la maison ou dans les établissements privés, les classes moyennes — principales responsables de l'explosion scolaire — ont eu le sentiment d'avoir été dupées : tant de sacrifices pour un si piètre résultat ! Dans les milieux modestes, on en a rabattu sur ses ambitions.

L'école facteur de rétablissement de l'égalité des chances, lieu de cette égalité ? On le croyait encore en 1963 lorsque furent créés les premiers C.E.S. (collèges d'enseignement secondaire) par Christian Fouchet, alors ministre de l'éducation nationale, conseillé par le recteur Jean Capelle, lui-même aidé par... M. René Haby. Cette création devait représenter une date aussi importante, aux yeux de ses auteurs, que l'instauration de la scolarité obligatoire en 1882 par Jules Ferry. Dans les deux cas, en effet, il s'agissait de sanctionner officiellement un mouvement social profond d'aspiration à l'instruction. De même que le peuple français montrait la voie avant que la loi ne légitime l'école primaire à la fin du siècle dernier, la pression exercée sur le secondaire dans les années d'après guerre allait conduire d'abord à la prolongation jusqu'à seize ans de la scolarité obligatoire (1959), puis à la création de collèges destinés à accueillir tous les enfants de France (1963).

Près de quinze ans après, le constat est amer : les C.E.S. ont échoué dans leur ambition d'égaliser les chances. C'est ce que montre l'enquête du *Monde de l'éducation* de janvier 1977. Réunir sous le même toit tous les enfants de France à l'issue de l'école primaire était un objectif noble et généreux. Faire sauter les citadelles jalouses qui, jusque-là, se les partageaient le plus souvent en fonction de leur niveau social était une entreprise dont les résistances qu'elle a rencontrées ont montré qu'elle était hardie. Avant 1963, en effet, au terme de la deuxième année du cours moyen les enfants entraient soit dans les classes de fin d'études du primaire, soit dans les cours complémentaires, soit dans les premiers cycles des lycées. Le destin des uns et des autres était figé : les premiers ne tarderaient pas à quitter le système éducatif pour s'engager, sans formation professionnelle, dans la vie active, les derniers s'engageraient dans la voie royale qui mènerait au baccalauréat, et, plus tard, aux études universitaires.

Faire sauter les barrières de la fatalité sociale

Les rassembler sous le même toit fut une révolution institutionnelle et pédagogique, qui visait à faire sauter les barrières de la fatalité sociale. C'est ce qu'avait proposé, avec son projet d'école moyenne, le plan, jamais appliqué, de la commission Langevin-Wallon (1947) ; c'est ce qu'avait encore défendu vainement, en 1956, le ministre de l'éducation nationale, M. René Billères. Mais l'histoire devait montrer que le regroupement géographique ne suffirait pas à annuler les inégalités socio-culturelles. Les trois sections qui furent créées dans les C.E.S. constituèrent trois mondes presque étanches : les élèves des classes de transition, tenues par des instituteurs, avaient peu de chances de « transiter » vers les filières « de type C.E.G. », où enseignaient des professeurs de collège bivalents. Quant aux élèves des classes de type C.E.G., la plupart d'entre eux ne pouvaient pas espérer rejoindre un jour les classes nobles « de type lycée » où enseignaient des professeurs certifiés.

L'échec des C.E.S. peut ainsi se résumer à une bataille perdue contre l'inégalité. Dès lors qu'un enfant était admis en classe de transition, on pouvait prévoir que sa carrière scolaire ne tarderait pas à s'achever et qu'il passerait la fin de sa scolarité obligatoire à attendre, plus ou moins patiemment, l'âge de seize ans. Nombre des problèmes disciplinaires qui se posent aujourd'hui dans les C.E.S. s'expliquent ainsi par le sentiment qu'éprouvent certains élèves d'être engagés sur une voie de garage dont aucun aiguillage ne viendra les détourner. Sûrs d'être les perdants de la compétition scolaire, ils font durement payer aux adultes l'obligation scolaire, qui transforme pour eux l'école en une interminable garderie. « *Ici*, nous confiait un de ces « paumés » de l'enseignement, élève d'un C.E.S. de la banlieue parisienne, *c'est la meilleure fabrique mondiale de chômeurs.* »

La difficulté éprouvée par nombre de chefs d'établissement à faire travailler ensemble des enseignants de catégories différentes — de l'instituteur au certifié — n'est qu'une des raisons de l'échec des C.E.S. Les collèges ne font que récolter les fruits de l'enseignement primaire. On peut rêver d'une pédagogie unifiée, de programmes réduits et d'horaires adaptés à la vie moderne : rien n'empêcherait les élèves qui débarquent en sixième d'être différents les uns des autres. Sait-on par exemple, que de 5 à 20 % des élèves admis en sixième, selon les établissements, sont proches de l'analphabétisme, c'est-à-dire qu'ils lisent sans comprendre le sens de ce qui est écrit ? Dès la sixième, des élèves âgés de douze ou treize ans ont, sur le plan scolaire, deux ou trois ans de retard sur des élèves plus jeunes qu'eux. De nombreuses enquêtes, indiscutables, ont montré le poids de l'environnement culturel familial dans ces retards.

A ces inégalités à l'intérieur d'un même établissement s'en ajoutent d'autres, géographiques. Des études de l'Institut national de recherche et de documentation pédagogiques citées par *le Monde de l'éducation* ont montré que tel élève accueilli en sixième de transition dans une petite ville du Sud-Est aurait été, avec les mêmes résultats scolaires, admis en classe « de type C.E.G. » dans une ville du nord de la France.

Effort matériel et réflexion pédagogique

Bien plus : le collège n'est pas une institution suspendue hors du réel. Il reçoit de plein fouet tous les problèmes de son quartier. Seule institution solide à laquelle soient confrontés des enfants aux familles éclatées, le C.E.S. est appelé — sans en avoir les moyens — à devenir tout à la fois le substitut des parents défaillants, le bureau d'aide sociale et le centre de loisirs d'une cité. En lui, résonnent toutes les contradictions de l'univers environnant. Les inégalités ne s'effacent pas — comme par magie — sur le seuil de la classe. Pour un peu, un œil averti pourrait repérer, dans un collège, ceux qui parcourront sans encombre le « cursus studiorum » et ceux qui ont hâte de s'en échapper.

La suppression des « filières » dans les collèges, décidée par M. René Haby quelques semaines après sa nomination, en 1974, au poste de ministre de l'éducation, est l'un des éléments essentiels de sa réforme du système éducatif. Désormais tous les élèves de sixième seront, en principe, accueillis dans les mêmes classes, confrontés aux mêmes programmes enseignés par les mêmes enseignants. C'est un pas nouveau dans la direction de l'égalité théorique. Mais qu'en sera-t-il dans la réalité ? S'il est positif de supprimer les « classes-dépotoirs », où le sentiment de frustration et d'exclusion des élèves était très grand, il peut paraître risqué — pour les plus faibles comme pour les meilleurs — de les mêler indistinctement. L'égalité au collège est la quadrature du cercle : il faut renforcer les faibles — ce sera le but des enseignements de « soutien » — sans affaiblir les forts — ce sera l'objet des séances « d'approfondissement ». La mise au point de programmes plus réalistes et moins ambitieux va dans le sens de l'égalisation, mais elle a voulu tenir compte de la volonté de dégager des « élites ».

La réforme Haby contient en germe — sans que son défenseur ose l'admettre — une « primarisation » des premières années de l'enseignement secondaire. Cette orientation correspond à l'évolution observée de fait depuis plusieurs années sous la pression démographique. Le ministre — qui débuta comme instituteur — en rabat beaucoup sur les exigences de l'enseignement traditionnel. « *Les programmes seront simplifiés mais solides* », a-t-il déclaré lundi 3 février à France-Inter. Il est difficile aux partisans de la démocratisation de le lui reprocher. Mais les principes de la réforme ne deviendront une réalité que s'ils sont appuyés sur un effort matériel et sur une réflexion pédagogique capables de mobiliser les énergies des enseignants chargés de la mettre en œuvre. On en est loin : c'est la faiblesse principale de la politique de M. Haby.

La réalité ne tarde pas à s'imposer aux réformateurs les plus ambitieux. L'école, on le sait mieux aujourd'hui, ne peut pas tout. Quel dommage que l'égalité ne puisse pas s'instituer par décret du ministre de l'éducation !

Une réforme de l'enseignement n'a de chances de modifier l'école que si les hommes — au-delà des textes rigoureux et ambitieux qui constituent leur feuille de route — sont aptes à maîtriser la réalité qu'ils ont en charge. Malheureusement, la formation des maîtres est toujours... la prochaine réforme. On aurait pu imaginer de commencer par là, mais cela aurait été une révolution trop profonde dans les mœurs de l'enseignement français, où la tradition veut que l'on se soucie d'abord de mettre au point de beaux textes et, sur le papier, de belles institutions.

BRUNO FRAPPAT.

(Samedi 8 janvier.)

Armes en tous genres

II. — Des millions de dollars

par MAURICE DENUZIERE

De tous les commerces, celui des armes est le plus ambigu et le plus trouble. *Parallèlement au marché officiel, il existe un autre marché par lequel passent au moins 10 % des armes vendues dans le monde. Ce marché ne peut subsister que grâce à des complicités et à des transactions occultes* (voir notre précédent numéro.)

Les marchés d'armes, qu'ils soient occultes ou officiels, mettent en jeu des sommes considérables. Elles se chiffrent en millions de dollars, seule monnaie, *semble-t-il*, qui ait la *confiance* des trafiquants et des fournisseurs, mêmes s'ils sont Tchèques, *Bulgares ou Soviétiques.*

Avant de signer un contrat et de rassembler les matériels commandés, le trafiquant ou le négociant s'assure donc de la solvabilité de son client. Pour ce *faire*, il engage ce dernier à déposer dans une banque suisse, quelque*fois* du Liechtenstein ou des Bahamas, un acompte de 30 %, puis à ouvrir dans la même banque un *crédit irrévocable* confirmé et divisible pour les 70 % restants. Ce crédit sera libérable par tranche sur présentation à ladite banque des factures *pro forma* et des documents d'embarquement.

C'est seulement le jour où ces conditions sont remplies que commencent les livraisons, le transport des armes par bateau ou par avion demeurant à la charge de l'acheteur.

Si le transport de pistolets ou *même de mitraillettes peut s'effectuer* clandestinement à bord d'automobiles « aménagées » — c'est ainsi que Gunther Leinhauser, trafiquant allemand, commença sa carrière en convoyant par la route des pistolets à destination de la Turquie, — le transport des automitrailleuses, des canons et des caisses d'obus ne peut passer inaperçu

Officialisé par un « *end-use* » garanti bon teint et par une autorisation d'exportation revêtue de tous les cachets et signatures, le transport des armes ne pose aucun problème si la cargaison *prend bien la direction du pays* réputé acheteur On *effectuera* les chargements à Bordeaux, à *Marseille ou au Havre et les* badauds seront seuls à se poser des questions sur l'utilisation future de ce beau matériel qui pèse, croient-ils, son poids de devises dans la balance du commerce extérieur

Les choses se compliquent dès lors qu'on est pressé et qu'on n'a pas le temps de jouer jusqu'au bout le jeu de l'exportation loyale. Dans ce cas, il faut trouver des capitaines accommodants, ayant le goût du risque, ou des *aviateurs qui ne craignent* pas les atterrissages hasardeux. Il en existe, on le verra.

Les procédures et méthodes que nous venons de définir s'appliquent surtout au matériel neuf, livré par des usines. Mais tous les amateurs d'armes n'ont pas les moyens de se l'offrir. *Aussi existe-t-il d'autres sources* qui, sans être aussi abondantes que celle que détient le célèbre Sam Cummings, *lequel se* dit « le plus grand marchand d'armes du monde », sont tout de même susceptibles d'approvisionner des armées entières.

Les trafiquants de quelque envergure parlent avec nostalgie des affaires qu'ils firent avec les surplus américains et se demandent, aujourd'hui, comment on pourrait faire entrer dans le circuit les énormes quantités d'armes que les troupes américaines ont laissées au Vietnam !

Les belles occasions

En attendant, ils se rabattent, pour satisfaire leurs clients, sur le matériel réformé des armées riches, qu'elles soient françaises, allemandes, britanniques ou marocaines, par exemple. En France, on réforme chaque année des automitrailleuses et des tanks, qui n'ont pas roulé plus de 200 kilomètres, mais que l'on estime démodés, et des fusils, des mitraillettes et des canons qui n'ont pas tiré plus de quelques *centaines de coups d'essais.*

Les blindés vendus par l'armée sont d'abord démilitarisés. C'est-à-dire qu'on les allège de leurs canons et de leurs mitrailleuses, lesquels seront vendus suivant la même procédure que les armes neuves, mais à moitié prix Quant aux véhicules eux-mêmes, *ils font l'objet, avant d'être mis* sur un marché ouvert à tout le monde, d'un traitement particulier. A l'aide de chalumeaux, on fend les blindages et l'on transforme ces monstres guerriers en engins à claire-voie, qui n'ont plus que le mérite de posséder un moteur en état et parfois des chenilles. On pourrait penser que les seuls acheteurs susceptibles de s'intéresser à ces *véhicules sont* des entrepreneurs de travaux publics...

Erreur, les trafiquants d'armes sont les meilleurs clients. Entretenir de bonnes relations avec les chefs de parc fait partie de la profession. Ceux qui sont « au parfum », connaissent, avant tout le monde, les dates de liquidation du matériel et savent, de leurs conseils éclairés, inspirer aux spécialistes du chalumeau des interventions qui ne nuiront pas à... l'esthétique d'un blindé.

Ayant acquis des engins réputés aussi inoffensifs que de simples *camions ou tracteurs*, le *trafiquant* les enverra en Hollande ou à Naples, où des sociétés se sont *fait une spécialités de la* « remilitarisation » des véhicules « démilitarisés ».

Un marchand d'armes dont les bureaux sont installés à deux pas des Champs-Elysées nous a confié qu'il avait autrefois acheté pour 600 dollars l'unité des half-tracks démilitarisés *dont la remise en* état en Hollande (on rebouche les fentes faites par les chalumeaux) *lui avait coûté 600* dollars par engin. Ils les avait revendus, repeints et réarmés, 10 000 dollars pièce aux Egyptiens ! Les canons et mitrailleuses étaient venus rejoindre leurs affûts par des chemins détournés, encore que parfaitement balisés d'autorisations !

L'armée allemande fédérale, qui vendit longtemps des chars H 24 américains aux marchands de *ferraille, se montre maintenant* plus intéressée et trouve elle-même des débouchés plus rentables. C'est *autant de perdu pour* les ferrailleurs spécialisés

L'un d'entre eux raconte volontiers comment il a raté l'affaire de sa vie à cause du gouvernement français. Il y a quelques années, le Pakistan souhaitait acheter 400 chars américains, vendus par l'armée allemande. Or, pour vendre au Pakistan, il fallait passer par l'Iran. Un général iranien, homme de confiance du chah, était prêt à couvrir l'opération. Ce militaire avisé prend habituelle*ment une commission de 5 %*, ce qui lui permet de faire des cadeaux à son souverain !

Tout était parfaitement organisé, les Allemands n'exigeant pas de « *end-use* » ; les chars allaient être reconditionnés en France, quand le gouvernement français s'avisa que ce marché constituait une concurrence pour son industrie d'armement et qu'il était *préférable* de vendre aux Pakistanais du matériel neuf. L'affaire fut donc annulée au *grand dam* du négociant. « *Et pour finir*, dit ce dernier, *le Pakistan n'acheta que quelques avions... Tout le monde fut perdant !* »

Il arrive parfois que le trafiquant s'étant donné bien du mal court, au dernier moment, le risque de voir ses *clients* se dérober. Ce fut le cas d'un intermédiaire bordelais, italien d'origine, dont le frère est diplomate, qui, en 1971, se retrouva avec trente hélicoptères H 34 sur les bras. Il les avait achetés aux Etats-Unis, et les destinait au Portugal, qui en avait besoin en Angola. *Les appareils allaient* être vendus aux enchères quand les acheteurs se décidèrent, *in extremis*, à honorer leur contrat. Le même trafiquant, qui a, depuis, été exclu des marchés des domaines, avait eu plus de chance en 1969 à Montauban, où il avait acquis des pièces d'hélicoptères Sykorski et vingt-six moteurs d'avions, qui, eux, trouvèrent preneurs immédiatement.

Ces quelques précisions, pour démontrer que le commerce des armes, *s'il* est fort lucratif, ne va pas sans aléas, et, on le verra, sans dangers

(Mercredi 5 janvier)

III. — Des négociants très spéciaux

Au printemps 1973, un certain El Gemayel — il ne s'agit pas du leader des Phalanges ni d'un de ses fils — rendit visite à un *marchand d'armes* auvergnat, dont le bureau parisien se cache dans une arrière-cour, près de la rue La Boétie. Le Libanais disposait de fonds appréciables et désirait acquérir pour les phalangistes des roquettes, des fusils, des mortiers, des bazookas, des mitrailleuses et quelques canons. Le négociant, qui venait de perdre sa licence (n° 24.932), par la *faute* d'un associé, *titré mais* imprudent, engagé dans une affaire de fourniture d'uranium qui *avait mal tourné, éconduisit le* Libanais, qui s'en fut à d'autres adresses chercher son arsenal

Cette prise de contact démontre en tout cas qu'on se préparait déjà, il y a trois ans, au Liban, à la guerre civile qui a presque *anéanti ce malheureux pays.*

Au dire des marchands d'armes, le conflit qui s'y est déroulé n'a pas été pour eux une affaire vraiment juteuse. Les Palestiniens, ce n'est un secret pour personne, sont approvisionnés par les Tchèques, les Bulgares et les Hongrois, avec la bénédiction soviétique. Ils payent en dollars — comme tout le monde — les armes qu'ils achètent avec l'argent offert par M. Khadafi, quelques émirs du *pétrole qui croient ainsi pouvoir* contracter une assurance sur l'avenir, et par des frères arabes plus affectueux que *les Syriens.* Naturellement, ceux qui jouent les intermédiaires entre consommateurs et fournisseurs prélèvent au passage leur « petite commission », mais les trafiquants français sont absents du circuit.

En effet, à cause des agisse*ments de quelques-uns d'entre* eux pendant la guerre d'Algérie, les Palestiniens ne leur font plus grande confiance. A cette époque, quelques marchands « patriotes » qui vendaient des armes au F.L.N ne manquaient pas, la cargaison embarquée et l'argent empoché, de prévenir le groupe « Action » du SDECE, qui faisait sauter bateau et arsenal « *Ainsi*, m'a fait observer un de ces commerçants, *nous concourions à affaiblir la rébellion, en lui prenant de l'argent, sans lui donner d'armes...* »

Les transports d'armes destinées aux Palestiniens s'effectuaient par bateaux, via Chypre, dit-on. Les traversées n'étaient pas sans aléas, la marine israélienne se montrant d'une curiosité agressive et d'une partialité sans équivoque C'est ainsi que des cargaisons attendues par les Palestiniens ont échoué parfois chez les phalangistes.. Ces derniers n'ont manqué cependant ni de *matériel ni de munitions* Israël les tient en sympathie suffisante pour que les armes *américaines, aimablement* offertes par la diaspora libanaise, transitent aisément à travers une *frontière d'une perméabilité organisée.*

Les groupes chrétiens ont néanmoins acquis au Maroc, *entre* octobre 1975 et février 1976, des armes allemandes et américaines un peu démodées, mitraillettes, mitrailleuses, mortiers, roquettes, etc. Ils se sont adressés, pour les obtenir, à un trafiquant allemand connu, Gunther Leinhauser, dont *la femme, Marlène, tient un commerce* de librairie dans la banlieue de Sarrebruck. Ce trafiquant avait bien besoin de conclure une bonne affaire depuis que son bateau, *le Claudia*, qui transportait depuis la Libye une cargaison de *95 tonnes d'armes* pour l'IRA, avait été intercepté, en mars 1973, par la marine irlandaise, préve*nue par l'Intelligence Service*, qui, depuis Gibraltar, faisait suivre le cargo par un sous-marin nucléaire de la Royal Navy.

Ce fut une bonne prise, puisque les Irlandais trouvèrent à bord du *Claudia*, en plus des armes, un des chefs de l'IRA, Joe Cahill, qui fut arrêté. Les gens de l'IRA soupçonnèrent Leinhauser d'avoir lui-même livré son bateau aux *services britanniques*, ce qui mit le trafiquant en grand danger

La fourniture d'armes aux pha*langistes ne connut pas les mêmes* aléas. Contacté par deux Libanais vivant à Paris et amis des Syriens, qui travaillent habituellement avec OMNIPOL, l'organisme de vente d'armes tchèque, Leinhauser sut que l'armée marocaine vendait des armes réformées. Il trouva à Hambourg un cargo, le *Seagull*, que l'on fit immatriculer à Famagouste (*Chypre*), et dont le capitaine, M. Herbert Bissa, toucha une fort honnête rémunération, *accepta* de transporter, de Kenitra à Beyrouth, les matériels achetés pour les phalangistes. *Officiellement les armes* étaient destinées à la Somalie, ce qui donnait bonne conscience aux autorités marocaines, dont la naïveté ne manque pas d'étonner.

En novembre 1975, le *Seagull*, chargé par des militaires marocains de 1 150 tonnes d'armes, effectua une première traversée, puis une seconde en janvier 1976 avec 1 000 tonnes d'armes et une *troisième en février* avec 950 tonnes d'armes. Cette dernière se termina moins bien que les pré*cédentes : le port de Beyrouth* étant devenu inabordable, le bateau dut être déchargé dans un petit port d'accès difficile et subit des avaries. Il a dû être réparé à Famagouste.

Des circuits compliqués

Ces opérations illustrent les premières règles du trafic : le morcellement des responsabilités et la complication des circuits. Les Libanais acheteurs habitent Paris, l'organisateur est allemand, le bateau est immatriculé à *Chypre, les armes chargées* au Maroc sont allemandes ou américaines, leur destination officielle *est la Somalie, et tous les* paiements s'effectuent à Genève, par l'intermédiaire des banques suisses !

De telles constructions supposent, de la part des marchands, une bonne connaissance des stocks d'armes disponibles, des introduc*tions chez les fabricants*, quand leurs clients exigent du matériel neuf, et des relations. C'est pour*quoi ceux qui se livrent* à ce métier ne sont pas des aventuriers ordinaires Il leur faut au moins autant de *subtilité* psychologique et de connaissances politiques que de compétence en matière d'armements Ils se recrutent parmi les anciens militaires, certes, comme le célèbre major Robert Turp ou le group-captain Jeffrey Edwards, deux Anglais qui ont fourni des armes aussi bien aux rebelles africains qu'aux Arabes, mais aussi parmi les anciens des *services secrets* ou de la police.

Un des négociants français les plus actifs fut "un des « James Bond » *du SDECE*, à *l'époque où* le service « Action » était redouté du K.G.B et autres réseaux d'espionnage, et l'on compte au nombre des retraités l'ex-commissaire Paul Favier, qui, aujourd'hui, nous a-t-il affirmé lui-même, « *ne travaille plus qu'avec les directeurs de musées amateurs d'armes anciennes* » On trouve aussi, dans cette profession, des hommes d'affaires comme Georges Starkman, retiré au Portugal depuis l'affaire des faux Startron (voir *le Monde* du 25 décembre 1976), des anciens de l'O.A.S., un ancien barman, un ancien chef de service *de Michelin*, Auvergnat futé, qui se fit, dit-il, un devoir pendant toute sa carrière, de ne pas vendre en même temps aux parties opposées et, « *en tout cas, jamais aux ennemis de la France* »

La plupart de ces hommes affirment que leur profession est sans danger, si l'on se conduit honnêtement avec client et fournisseur « *Dans notre métier*, m'a dit l'un d'eux, *il faut être correct en affaires, payer quand on doit payer, ne pas mélanger* « *renseignement* » *et* « *commerce* », *connaître suffisamment les armes pour ne pas se faire refiler des rossignols. Il faut aussi être au courant des combines : par exemple qu'une fabrique française peut produire sous chaque numéro d'immatriculation deux pistolets, ce qui permet de disposer des* « *bis* » *pour des ventes non officielles. Il faut savoir quels sont les territoires réservés à des gens puissants, à un ancien homme de confiance du général de Gaulle, par exemple, qui a des intérêts en Afrique... et qui sait les défendre; apprécier les commissions qu'il convient de proposer aux uns et aux autres, savoir aussi, à l'occasion, servir son gouvernement quand il veut faire parvenir par des circuits officieux des armes à ceux qu'il entend soutenir dans un conflit... J'ai ainsi personnellement organisé les livraisons d'armes au Biafra à la demande des autorités françaises...* »

Peut-être faut-il avoir aussi quelques ouvertures à l'Est, où l'on ne se montre pas plus regardant, quant aux procédés, que dans le monde capitaliste. Si les Hongrois fabriquent de faux pistolets belges, ce qui est bien commode quand on veut aider des groupes *révolutionnaires* sans se dévoiler, les Tchèques, avec OMNIPOL, se montrent d'excellents fabricants *d'armes* et de redoutables commerçants. Quant à la société bulgare Sintex, elle a fourni au gouvernement *de M Pinochet, en* chars russes T 54 et T 55, pour 674 750 dollars (contrat 1199 K/S/S du 11 janvier 1975)

De l'avis de tous ceux qui travaillent avec eux, ils n'ont pas l'outrecuidance de mettre en doute la sincérité des « *end-use* » qu'on leur présente, même si les services de renseignements soviétiques savent que les fusils Kalachnikov A 47, qu'on achète à Prague, pour tel pays ami, s'en iront en Afrique du Sud ou en Rhodésie où *ils serviront*, aux mains de commandos anticommunistes expérimentés, à tirer sur des maquisards *opposants, ceux-ci disposant* d'ailleurs des mêmes armes !

OMNIPOL a su parfaitement adapter ses productions aux besoins du marché. « *Ainsi*, m'a expliqué un trafiquant, *il ne faut pas confier aux Africains des fusils automatiques trop sophistiqués. Ces armes sont chères et les Noirs les utilisent mal, tirant au jugé des séries de vingt coups. On préfère leur fournir de vieux Mauser allemands, robustes, et qu'il faut rearmer après chaque tir OMNIPOL s'est donc mis à fabriquer des Mauser démodés et j'ai vu, de mes propres yeux, de braves armuriers tchèques graver sur les culasses de vieux Mauser tout neufs des croix gammées afin qu'ils passent pour surplus de la dernière guerre !* »

De la même façon que les Bulgares ont livré, en 1975, des tanks à la junte chilienne et des bazookas aux phalangistes libanais, OMNIPOL vend à qui peut payer et présenter un « *end-use* » satisfaisant. Il arrive que les mêmes armes soient vendues par l'entreprise tchèque à deux partis opposés engagés dans un sanglant conflit.

Ancien colonel de la R.A.F., héros polonais de la bataille d'An*gleterre, M. Johnny Zumbach*, qui, pendant la guerre du Biafra, allait chercher à Prague les armes destinées aux *Biafrais*, nous a raconté que, dans le même temps où des militaires tchèques chargeaient son DC 4 d'armes et de munitions, d'autres militaires tchèques embarquaient, à bord d'un Super-Constellation envoyé par le gouvernement de Lagos, les mêmes armes et les mêmes munitions ! Les adversaires s'entretuaient ainsi avec des fusils identiques et, un *stock de munitions* abandonné par les uns, pouvait toujours servir aux autres...

M. Zumbach, qui a fort bien conté ses souvenirs de pilote-contrebandier dans *Mister Brown*, un livre paru en 1973 chez Robert Laffont, appartient à cette race d'aviateurs intrépides, à l'affût de raids hasardeux, hors de la routine des lignes commerciales. Les marchands d'armes fournissent à de tels hommes l'occasion de prestations rentables : « *Un DC-8 cargo*, dit M. Zumbach, *peut emporter 25 tonnes de matériel de guerre : un mortier de 80 millimètres pèse 80 kilos, un mortier lourd de 120 millimètres pèse 200 kilos, une caisse de mille cartouches 28 kilos. C'est dire qu'avec un avion dont le plancher a été renforcé on peut faire du bon travail. J'ai moi-même transporté au Biafra un canon de 88 pesant 3 tonnes Hélas ! il n'y avait que quinze obus...* »

Quant à ses rotations entre *Prague et l'Afrique*, Johnny (qui se consacre maintenant à des activités moins dangereuses) peut *les évoquer librement.* « *A Prague, les avions venant chercher des armes doivent se présenter de nuit car ils ont à utiliser l'aérodrome civil international. Ils doivent aussi repartir avant le jour car leurs immatriculations risqueraient parfois d'étonner les voyageurs des lignes commerciales. Les autorités militaires tchèques indiquent aux appareils venant chercher des armes des couloirs aériens réservés et des codes spéciaux pour les liaisons radio. Les chargements sont effectués par des militaires, et les caisses portent des inscriptions anodines du genre* « *machines agricoles* », *ou* « *pièces détachées de tracteurs* »... *C'est au choix du client ! On ne pose pas de questions sur la véritable destination des armes. Les Tchèques ont un* « end-use » *et les dollars, ça leur suffit. Si, par hasard, l'avion était retrouvé en un lieu inattendu par rapport à sa destination officielle, ils crieraient qu'ils ont été trompés... et peut-être trouveraient-ils des gens pour les croire !* »

Il est intéressant de constater comment circulent, dans le petit monde des trafiquants d'armes, les informations... professionnelles. Ainsi, il y a quelques jours, à Londres, on disait que l'attente était de plusieurs mois pour l'excellent fusil automatique léger (FAL) que fabriquent les Belges, tandis qu'on pouvait, en revanche, avoir des Lee-Enfield à 10 dollars et des fusils de chasse hongrois tirant de la chevrotine — et bons pour les ma*quisards inexpérimentés — pour* moins de 250 francs.

Un autre trafiquant, rentrant de Tripoli, affirmait que les cargos chargés d'armes « *faisaient la queue devant le port libyen en attendant d'être déchargés* », et il ajoutait : « *Je me demande ce que Kadhafi va faire de tout ça J'ai compté qu'il y avait déjà dans son pays cinq fusils au moins par habitant... y compris les femmes et les enfants !* »... Tout dernièrement, *courait le bruit dans le milieu* des marchands que le colonel Kadhafi cherchait encore soixante mille fusils M-16 américains...

Des aventuriers et des princes

Il arrive aussi que l'on ren*contre du beau monde dans le* milieu des marchands d'armes. C'est ainsi que la profession peut s'enorgueillir de compter dans ses rangs deux princes de Bourbon, qui sont d'ailleurs en procès. L'un, Michel de Bourbon-Parme, contestant à l'autre, Michel de Bourbon de Ipanema-Moreira, le droit de porter un titre qu'il ne détiendrait qu'après son adoption par le frère du comte de Barcelone. Ce prince contesté, titulaire d'une licence de vendeur *d'armes depuis 1960, est un ancien* parachutiste. Il vend des tanks, des hélicoptères et des automitrailleuses construites en France et a, ces derniers mois, livré 80 tonnes d'armes aux Libanais (1)

L'autre prince, Michel de Bourbon-Parme, dont l'authenticité du titre n'est pas mise en cause par son « cousin », fut l'as*socié d'un trafiquant d'armes* auquel il apporta quelques bonnes affaires du fait des relations *qu'entretient une de ses amies*, qui n'est autre que la princesse Maria-Pia d'Italie, avec les souverains iraniens. En *1969*, le prince faillit réussir une belle opération : la vente à Israël d'un lot de plusieurs tonnes d'uranium U 238 naturel. Par l'intermédiaire d'une compagnie de gestion et de promotion dont le siège est à Genève, les Canadiens devaient fournir à l'Italie 280 tonnes d'uranium nécessaires au fonctionnement de centrales nucléaires. Une partie de cet uranium aurait été discrètement réexporté vers Israël.

Il fallait évidemment qu'au plus haut niveau, en Italie, des gens fassent preuve de compréhension. Tout avait été organisé afin qu'il en soit ainsi, mais l'affaire échoua pour des raisons peu claires. Au terme de cet échec, les Egyptiens apprirent par une indiscrétion ce qui avait *failli se passer*. Ils en déduisirent qu'Israël détenait bel et bien la bombe atomique et du coup, dit-on, commencèrent à se montrer plus circonspects..

Ce milieu compte aussi ses escrocs. Ceux-ci finissent souvent de manière tragique. Ce fut le cas, paraît-il, du trafiquant libanais Antoine Camoun, qui disparut à Paris sans laisser de traces parce qu'il avait négligé de reverser une commission à un partenaire. D'autre, plus chanceux, survivent, comme M. G. S., dont on dit depuis dix ans que « *s'il continue il ne finira pas ses jours dans son lit !* ».

Bien qu'il ait eu des ennuis avec le fisc et la douane, il n'en *continue pas moins*, depuis un pays ensoleillé auquel il fournit autrefois des hélicoptères américains pour mener une guerre coloniale, à « monter des coups » fort rentables

Ayant été contacté par un client qui tenait à acquérir une dizaine d'engins Skot (automitrailleuse *tchèque* aux performances étonnantes), il affirma pouvoir les obtenir au prix de 300 000 dollars l'unité. M. G. S. demanda, comme c'est la règle, le dépôt dans une banque d'un crédit de 1 million de dollars, annonçant les premières livraisons dans un délai de quatre mois. En fait, les Tchèques ne vendent pas leurs Skot comme ils vendent leurs pistolets modèle 61, calibre 7,65, ou leur fusil-mitrailleur modèle 58 P, calibre 7,62 M. G S. ne put donc *décrocher la commande*, mais, par contre, avec la complicité de son banquier, il fit « travailler », pendant quatre mois, le million de dollars déposé par l'acheteur... Au bout du compte, celui-ci récupéra sa mise... mais pas *les* intérêts empochés par le marchand d'armes !

Ainsi que nous le confiait un professionnel qui préfère maintenant à l'ambiance des palaces internationaux la quiétude de la campagne auvergnate et, aux bars à musique douce, l'air vivifiant d'une cime... d'où l'on peut voir arriver les visiteurs de tous côtés : « Croyez-moi, le secret du métier, c'est de savoir se retirer au *bon moment... avant qu'un* changement de régime politique nous contraigne à dépenser beau*coup d'argent pour nous faire de* nouvelles relations... »

(1) *Paris-Match*, n° 1428, 9 octobre 1976

(Jeudi 6 janvier.)

Prochain article :

MÉCOMPTES A NUMÉROS

BOURSE DE PARIS

Semaine du 3 au 7 janvier

Une hausse de confiance?

Il aura fallu attendre cinq ans pour que les premiers jours d'une nouvelle année boursière soient aussi brillants qu'en 1977. D'un vendredi à l'autre, d'une année à l'autre pourrait-on dire, les différents indices ont progressé de 3 % en moyenne. Seule la première semaine de 1972 peut supporter la comparaison. S'agit-il d'une audacieuse anticipation ? L'année qui vient de s'ouvrir sera-t-elle aussi faste que l'a été 1972 ? Cette année-là, les cours avaient progressé de 17 %. Nul ne peut le dire. En revanche, il ne fait aucun doute que l'atmosphère autour de la corbeille a singulièrement changé en quelques semaines.

La première séance de l'année augurait pourtant assez mal des suivantes. Sur le marché à terme, le volume d'affaires en actions touchait même, lundi 3 janvier, son plus bas niveau depuis le 24 décembre 1974. Certes, les opérations d' « habillage de bilan » (window-dressing) terminées, il se produit toujours un certain flottement des initiatives au moment de s'engager dans un nouvel exercice boursier, mais certains ont bien cru qu'un nouveau climat de méfiance s'installait au palais Brongniart. En fait, les séances suivantes en témoignèrent amplement, il ne s'agissait que de prudence. Prudence à la veille du discours télévisé du premier ministre, prudence devant la mise en application de la seconde phase du plan qui porte son nom. Au lendemain de l'allocution, beaucoup des craintes exprimées plus tôt s'estompaient. Le ton énergique employé par M. Raymond Barre a incontestablement séduit les milieux financiers. Sans doute le premier ministre en fut-il conscient, puisqu.., deux jours plus tard, devant quatre cents chefs d'entreprise réunis par notre confrère « l'Expansion », il accentuait encore la fermeté de ses propos. Certes, le fond du discours a été diversement apprécié par la « corbeille ».

Il n'en reste pas moins que la Bourse, par nature, est toujours sensible aux appels à l'ordre, surtout lorsqu'il s'agit d'ordre économique. Les opérateurs ont donc pris acte et affiché leur satisfaction, en procédant à des achats parfois importants. Il y a bien eu des ventes bénéficiaires, mais elles ont toutes été absorbées par le marché, grâce, il est vrai, à l'aide de quelques organismes de placement collectif. Ces derniers, comme beaucoup d'autres, n'ont pas manqué de prendre en considération la bonne tenue du franc, la baisse du taux de l'argent au jour le jour, et même la faiblesse de Wall Street, qui pourrait inciter quelques capitaux à retraverser l'Atlantique vers Paris.

Il n'en a pas été de même sur le marché de l'or, où le volume des transactions quotidiennes est tombé à son plus bas niveau depuis au moins cinq ans. Certes, la reprise de la Bourse et la bonne tenue du franc n'incitent pas les épargnants à se ruer sur le métal. On ne peut, néanmoins, s'empêcher de penser que l'entrée en vigueur de la taxe de 4 % sur toutes les ventes de métal jaune, y compris les pièces, a calmé les ardeurs d'un certain nombre d'opérateurs. Des spécialistes affirment qu'en prévision de cette taxe, il avait été procédé à des ventes par anticipation. D'autres avancent, avec perfidie, qu'une bonne part de ces ventes s'effectuent... ailleurs, par des canaux non officiels.

Le mystère demeure. En tout cas, le lingot a gagné en cinq séances 470 F à 21 700 F et le napoléon 5,40 F à 236,90 F.

PATRICE CLAUDE.

Un peu de nervosité

En ce début d'année une certaine nervosité s'est manifestée sur les marchés des changes, surtout à la veille du week-end, où les opérateurs semblaient un peu désorientés par l'ampleur — relative — des fluctuations du DOLLAR dont le comportement a été le fait marquant.

Dès le début de la semaine, la monnaie américaine se mettait à fléchir, faiblissant surtout vis-à-vis des monnaies fortes. Le 4 janvier, elle touchait, par rapport au DEUTSCHEMARK, son cours le plus bas depuis juin 1975, tombant en dessous de 2,34 DM. A Paris, son cours revenait à 4,93 FRANCS, retrouvant ainsi son niveau du mois de septembre dernier.

Pour expliquer cette baisse rapide et un peu surprenante après les ajustements de fin d'année, les opérateurs avançaient pêle-mêle la faiblesse des taux d'intérêt outre-Atlantique, la dégradation de la balance commerciale américaine et la politique présumée laxiste de M. Carter (encore une fois). On signalait, en outre, de nombreuses ventes de dollars d'origine commerciale — ce qui, paraît-il, est mauvais signe — les Soviétiques et les Arabes se mettant également de la partie.

Une telle baisse ne faisait pas l'affaire des Allemands et des Suisses, soucieux de ne pas voir leur monnaie se réévaluer encore un peu plus, et les banques centrales de ces deux pays intervenaient assez vivement pour contrecarrer le processus. En conséquence, le 5 janvier le DOLLAR amorçait une reprise qui allait se poursuivre jusqu'à la fin de la semaine, où il retrouvait, à peu de chose près, ses cours du vendredi précédent, soit 2,3640 DM à Francfort et 4,9650 francs à Paris. Cette remontée, favorisée alors par la réduction des taux d'escompte en Belgique et aux Pays-Bas, provoquait des ajustements de position précipités dans une atmosphère plus nerveuse.

La LIVRE STERLING s'est légèrement appréciée par rapport au dollar, l'annonce officielle de l'octroi du prêt de 3,9 milliards de dollars par le Fonds monétaire n'exerçant que peu d'effet, tant elle avait été anticipée.

Le comportement du FRANC a été assez satisfaisant cette semaine. Notre monnaie a commencé par se raffermir très sensiblement vis-à-vis du DOLLAR, et même du DEUTSCHEMARK, qui, le 5, retombait en dessous de 2,10 F. Ce raffermissement permettait à la Banque de France de faire baisser le taux de l'argent à court terme (voir ci-dessous). Puis le FRANC faiblissait un peu jeudi, la rapidité de sa remontée par rapport au DOLLAR inspirant quelques doutes à certains opérateurs étrangers qui ne sont pas encore convaincus de la solidité d'une telle remontée. Vendredi, il rétablissait ses positions en regard des monnaies fortes, notamment du DEUTSCHEMARK.

Sur le marché de l'or, après une hausse initiale qui porta le cours de l'once à 136 dollars, l'annonce officielle de la restitution par le Fonds monétaire de leur quotas de métal à ceux des pays membres qui le désireraient a provoqué un fléchissement aux alentours de 133 dollars.

FRANÇOIS RENARD.

Cours moyens de clôture comparés d'une semaine à l'autre

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ U.S.	Franc français	Franc suisse	Mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres.		1,7050	8,4610	4,1823	4,0306	61,8915	4,2079	1 492,30
	—	1,7030	8,4553	4,1723	4,0224	61,2228	4,1919	1 490,12
New-York	1,7050		20,1511	40,7664	42,3011	2,7548	40,5186	0,1142
	1,7030	—	20,1409	40,8163	42,3370	2,7816	40,6256	0,1142
Paris.....	8,4610	4,9625		202,3033	209,91	13,6707	201,07	5,6698
	8,4553	4,9650	—	202,6530	210,20	13,8198	201,70	5,6742
Zurich....	4,1823	2,4530	49,4307		103,7648	6,7575	99,3922	2,8026
	4,1723	2,4500	49,3454	—	103,7256	6,8150	99,5328	2,8000
Francfort.	4,0306	2,3640	47,6372	96,3717		6,5123	95,7860	2,7009
	4,0224	2,3620	47,5730	96,4081	—	6,5702	95,9577	2,6994
Bruxelles.	61,8915	36,3000	7,3148	14,7982	15,4205		14,7082	4,1473
	61,2228	35,9500	7,2406	14,6734	15,2201	—	14,6019	4,1085
Amsterdam	4,2079	2,4680	49,7329	100,6114	104,8428	6,7988		2,8197
	4,1919	2,4615	49,5770	100,4693	104,2125	6,8470	—	2,8131
Milan.....	1492,30	875,25	176,37	356,80	370,24	24,1115	354,63	
	1490,12	875,50	176,23	357,14	370,44	24,3393	355,47	—

Nous reproduisons dans ce tableau les cours pratiqués sur les marchés officiels des changes. En conséquence, à Paris, les prix indiqués représentent la contre-valeur en francs de 1 dollar, de 1 livre, de 100 deutschemarks, de 100 florins, de 100 francs belges et de 1 000 lires.

SPORTS

AUTOMOBILISME

Un vainqueur inattendu au Grand Prix d'Argentine

PREMIÈRE SORTIE, PREMIÈRE VICTOIRE POUR LA WOLF DE JODY SCHECKTER

Surprise, c'est avec une toute nouvelle voiture, la Wolf, qui effectuait ses débuts en compétition, que le Sud Africain Jody Scheckter a gagné, le 9 janvier, à BuenosAires, le premier Grand Prix de la saison comptant pour le Championnat du monde des conducteurs. Si Scheckter compte parmi les meilleurs pilotes du monde — il a gagné plusieurs Grands Prix avec Tyrrell, son précédent constructeur, — en revanche, le potentiel actuel de la Wolf ne permettait pas d'envisager une issue aussi heureuse dans le Grand Prix d'Argentine.

Les circonstances de la course, disputée dans la forte chaleur de l'été sud-américain, ont du reste contribué au succès de Scheckter et de la Wolf. Tous les favoris ont été contraints à l'abandon ou retardés par des ennuis divers. Jody Scheckter, auteur du dixième temps des essais, était pointé à la septième place à la mi-course, et ce sont les éliminations et les arrêts de ses adversaires qui lui ont permis, en définitive, de franchir le premier la ligne d'arrivée. L'ironie a voulu que ce soit avec une voiture manquant de toute évidence de mise au point et peu compétitive par rapport aux meilleures que Scheckter s'imposât contre toute logique.

Le sport automobile est aussi fait de péripéties, mais il est quand même assez rare que le vainqueur d'un Grand Prix n'entre pas dans le petit nombre de pilotes qui disposent du matériel le plus éprouvé. Le Grand Prix d'Argentine restera donc celui des abandons — Hunt, Lauda, Watson, Depailler, Peterson, Lafitte, etc., — et il serait tout à fait prématuré dans l'état de sa mise au point de compter, en fonction de ce seul résultat, la Wolf-Ford parmi le lot le plus relevé des monoplaces de formule 1. A tout le moins, une confirmation s'impose.

La personnalité et les motivations du constructeur de la voiture victorieuse, le Canadien Walter Wolf, gagnent quand même en intérêt après ce succès heureux. Emigré d'Autriche dans les années 60, Walter Wolf a fait sa fortune dans l'exploitation des plates-formes de forage sous-marin peu après avoir obtenu la nationalité canadienne. La Wolf de formule 1, qui porte la feuille d'érable sur ses flancs, est donc la première monoplace canadienne. C'est, semble-t-il, d'abord sur un coup de tête et ensuite dans le dessein plus raisonnable de mieux démontrer sa capacité technique par ce biais promotionnel que Walter Wolf décida de s'intéresser au sport automobile. Son action se fit en deux temps. Il commença par apporter son appui financier à l'écurie Frank Williams, puis décida d'apparaître nommément en construisant sa propre voiture.

Le milliardaire Wolf engagea les meilleurs ingénieurs et techniciens libres sur le marché et réussit aussi à s'assurer les services du pilote sud-africain Jody Scheckter qui désirait, depuis un certain temps, quitter Ken Tyrrell, essentiellement pour gagner plus d'argent. On a dit que le transfert de Scheckter a coûté 1 million de francs, somme à laquelle il convient d'ajouter le montant du contrat pour 1977 au moins égal au coût du transfert. Il restait à hâter la mise au point de la nouvelle Wolf, qui eut lieu au Castellet (Var), et, privilège sans précédent, à Fiorano, sur la piste d'essais privée de Ferrari.

Telle qu'elle était avant le Grand Prix d'Argentine, la Wolf, qui est équipée du classique moteur Ford Cosworth, et dont la construction est extrêmement soignée, mais tout à fait conventionnelle, n'apparaissait pas dangereuse pour ce qui, actuellement, se fait de mieux — Ferrari, Mac Laren, Tyrrell, Brabham — en formule 1. Il reste que Walter Wolf a les moyens et l'intention de faire progresser techniquement sa voiture et que ce premier résultat ne peut que l'y encourager. L'équipe Wolf a tout ce qu'il faut pour réussir sans l'intervention de la chance.

FRANÇOIS JANIN.

LES RÉSULTATS

Football

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PREMIÈRE DIVISION
(Vingtième journée)

*Marseille et Nantes 1-1
*Paris-S.-G. b. Nice 3-0
*Lyon b. Nancy 2-1
*Bastia b. Lens 3-2
*Metz et Saint-Etienne 0-0
*Sochaux et Laval 1-1
*Rennes et Reims 2-2
*Angers et Nîmes 0-0
*Troyes b. Valenciennes 2-1
*Lille et Bordeaux 2-2

Classement. — 1. Nantes, Bastia et Lyon, 27 pts ; 4. Nancy et Lens, 23 ; 6. Paris-S.-G., Nice et Metz, 22 ; 9. Laval et Reims, 20 ; 11 Saint-Etienne, Sochaux, Nîmes et Marseille, 19 ; 15. Angers, 18 ; 16 Bordeaux et Troyes, 17 ; 18. Valenciennes, 16 ; 19. Rennes, 12 ; 20. Lille, 11.

Ski

GARMISCH-PARTENKIRCHEN
DESCENTE

1. Klammer (Autr.), 2 min. 2 sec. 63/100 ; 2. Winkler (Autr.), 2 min. 3 sec. 38 ; 3. Wirnsberger (Autr.), 2 min. 4 sec. 13 ; 4. Russi (Suisse), 2 min. 4 sec. 96 ; 5. Walcher (Autr.), 2 min. 5 sec. 12 ; 6. Anderson (E.-U.) et Veith (R. F. A.), 2 min. 5 sec. 24 ; ...30. Bertrand (Fr.), 2 min. 7 sec. 79 ; ...51. Pellat-Finet Finet (Fr.), 2 min 10 sec. 62.

SLALOM GÉANT

1. Heidegger (Autr.), 3 min. 22 sec. 29/100 ; 2. H. Hemmi (Suisse), 3 min. 22 sec. 30 ; 3. Frommelt (Liech.), 3 min. 23 sec. 19 ; 4. Mahre (E.-U.), 3 min. 23 sec. 55 ; 5. Hinterseer (Autr.), 3 min. 25 sec. 18 ; 6. Wenzel (Liech.), 3 min. 25 sec. 38 ; ...38. Ciprelli (Fr.), 3 min. 33 sec. 69.

TENNIS

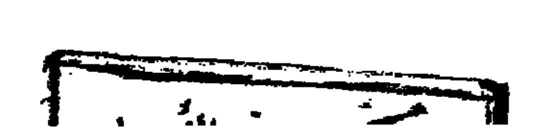
ROSCOE TANNER CHAMPION D'AUSTRALIE

Un Américain champion d'Australie : le fait ne s'était pas vu sur l'herbe du Kooyong de Melbourne depuis la victoire de Jimmy Connors en 1974, et c'est son camarade d'enfance, le gaucher Roscoe Tanner, vingt-cinq ans, de Chattanooga (Tennessee), qui a réédité cette performance aux dépens d'un autre gaucher l'Argentin Guillermo Vilas, qu'il a battu en trois sets secs (6-3, 6-3, 6-3). Distribuant tel un Magnum au stand de tir des rafales d'aces, qui faisaient des trous dans le gazon, Tanner pratique l'offensive à outrance et le jeu de volée qui lui avait permis d'être deux fois demi-finaliste de Wimbledon, réussissant l'exploit d'éliminer Connors au dernier tournoi de 1976. « Quand le service passe, tout va », telle est la bonne formule pour ce matraqueur assez fruste qui, avec son nez en l'air, et sa tête blonde de Sudiste aux yeux presque bigleux, pourrait figurer dans *la Route au tabac*.

En face, Vilas était l'ombre de celui qui lui avait livré une bataille serrée à Wimbledon en 1975 et qui avait gagné en ces lieux mêmes le Tournoi des maîtres il y a deux ans. Vilas confirme ainsi sa faiblesse secrète qui est celle de baisser les bras dans les parties importantes des grands championnats (voir sa finale de Roland-Garros contre Borg en 1975), accusant sans doute aussi — à vingt-cinq ans ! — l'épuisement physique et moral de tournois professionnels disputés à la chaîne. En demi-finale, Tanner avait éliminé Rosewall (6-4, 3-6, 6-4, 6-11), toujours sur la brèche à quarante-deux ans et vainqueur lui-même de Mark Edmonson, tenant du titre, tandis que Vilas l'emportait sur John Alexander (6-4, 1-6, 6-3, 6-4).

La finale du simple dames est revenue à l'Australienne Kerry Reid (ex-Melville), qui a battu sa compatriote Diane Fromholtz par 7-5, 6-2.

OLIVIER MERLIN.



La musique contemporaine en Grèce

Les Athéniens ne font pas grand cas des petites oranges sauvages qui pendent mélancoliquement aux arbres de leurs squares. Ils passent à côté sans les *voir et font leurs* achats pour les fêtes : dans les vitrines, les mêmes jouets que partout ailleurs, les mêmes gadgets qui parlent, eux aussi, du Marché commun.

Seuls les pâtissiers dressent des pyramides de biscuits aux amandes, perdus sous le sucre-glace, qu'on *mange seulement en cette période de l'année Après les oranges amères, c'est à cela qu'il faut goûter* en décembre, avec une tasse de café turc ; une fois assis à une table, on a tout loisir d'écouter quelques airs à la mode

Nouvelle impression musicale après la version grecque des *Enfants du Pirée entendue dans le* taxi entre Bob Dylan et Nicoletta, *premier contact avec l'ambiguïté* d'un pays au confluent de deux civilisations : cent cinquante ans d'indépendance n'ont pas effacé l'empreinte islamique laissée par trois siècles et demi d'occupation turque ; cela s'entend dans les chan*sons — du moins celles qui ne sont* pas d'importation, — avec leurs inflexions, les ornements, surtout l'altération de certains degrés de la gamme caractéristique des musiques d'Orient.

On enseigne d'ailleurs la tradition *vocale byzantine au Conservatoire* d'Athènes, mais ce n'est qu'assez *récemment* que le *troisième pro*gramme de la radio nationale (l'équivalent de France-Musique) a fait figurer les musiques extra-européennes aux côtés de ce que l'on pourrait appeler — de Josquin des Prés à Stockhausen — le répertoire *traditionnel de l'Occident.*

Un public limité

« Dites que Debussy est un compositeur grec ! Cela ne s'explique pas, nous le constatons »... On a parfois l'impression que la Grèce répugne à s'identifier à son passé : pour Noël, l'Opéra présente *l'Anneau de la mère* (1917), de Kalomiris, un ouvrage attachant et curieux, nourri de *rythmes et de tournures populaires*, à mi-chemin entre Puccini et l'école *russe, sur un livret symbolique em*prunté au folklore ; mais ce n'est qu'une reprise, dans une production *déjà ancienne : il n'y a pour cela* qu'un public limité... *Rigoletto* ou *Boris Godounov* attirent davantage, et si l'Orchestre national ou celui de *la radio* (qui fait appel, dans une large mesure, aux mêmes instrumen*tistes, employés également par* l'Opéra...) font la part plus belle aux compositeurs grecs, c'est que le répertoire est plus vaste, mais c'est aussi un choix, car la « demande » n'existe guère : les concerts symphoniques, faute sans doute d'un enseignement musical régulier dans les écoles, semblent surtout suivis par *des habitués de longue date*, visiblement aussi peu exigeants que curieux, *plus attachés au rituel* qu'à son contenu puisque (jusqu'à l'an dernier l'Orchestre national, qui souffre d'un manque d'éléments « solides », ne s'accordait que neuf heures de répétition par programme...

Implantées dans une quinzaine de villes — *il n'y a, pour toute la Grèce,* qu'un Opéra et seulement quelques *ensembles symphoniques*, — les Jeunesses musicales, qui, avec des moyens encore trop limités, vont commencer dès la rentrée prochaine des concerts dans les écoles, restent, avec la radio, le moyen privilégié d'éviter que la musique ne reste l'apanage d'une élite qui la cultive *en cercle fermé. La correspondance* classique entre le niveau de vie et la culture (occidentale) étant ici *plus* automatique à cause de son implantation récente : les réticences à vaincre ne sont pas seulement d'ordre esthétique

Symbole direct d'une attitude active, sinon contestataire, la musique contemporaine occupe une place privilégiée ; le régime des *colonels a renforcé la sympathie* d'un nouveau public jeune à l'égard de quelque chose auquel il n'était pas préparé. Le retour de Xénakis, en septembre 1975, salué *par cinq* mille personnes, est resté comme un événement, le couronnement des *efforts de l'Association hellénique* pour la musique contemporaine fondée en 1965 et qui, dès le *printemps* suivant, avait organisé une Semaine *de musique contemporaine* : expérience concluante renouvelée en 1967, puis en 1968 pendant la dicta*ture* et en 1971.

Décidée au dernier moment, *lorsqu'on a découvert que c'était possible* à condition de ne pas dépasser la fin de l'année, la renaissance, en décembre, de la Semaine hellénique aura été un événement tout à fait inattendu, comme en témoignent quelques exécutions trop approxima*tives, rarement mûries, l'absence de* certains artistes, indisponibles, une *publicité insuffisante (le public s'est* formé peu à peu, jusqu'à rendre exigu le nouvel auditorium de l'Institut français, une salle de concerts de cinq cents places, seule digne de ce nom à Athènes, où récitals et spectacles lyriques semblent *se donner dans des cinémas) et un* programme, enfin, moins bien équilibré que par le passé, orienté vers les premières auditions au lieu de proposer, comme c'était le cas auparavant, un panorama exhaustif, hors du critère éphémère de l'actualité.

Entrée gratuite

On aurait aimé également qu'à la gratuité de l'entrée — qui, comme *on sait, ne suffit pas à « ouvrir » une* manifestation à un nouveau public, mais aboutit à mélanger des gens parfaitement avertis et d'autres qui ne le sont pas du tout, accentuant *parfois le divorce* — corresponde une attitude pédagogique spécifique : quant aux œuvres, on les trouve « exposées », prisonnières d'un enchaî*nement dû plus souvent à des contin*gences extérieures qu'à leurs propres exigences : l'auditeur sort de là informé avant d'être convaincu.

Clairement exprimées dans un texte liminaire, les grandes lignes du programme ont été respectées : place égale faite aux Grecs et aux étrangers, qu'ils soient interprètes ou compositeurs, avec les *possibilités* d'échange que cela suppose (le *Collegium vocale de Cologne chante Hirmos* de Michael Adamis, et le baryton Spyros Sakkas, *Mesostics II*, de John Cage), célébration du cinquantième anniversaire de Jani Christou (1926-1970), prématurément disparu, alors qu'il était considéré comme le plus grand compositeur grec depuis Skalkotas Il ne semble pas qu'il faille *changer d'avis ; la représentation* d'*Anaparastasis 1 et 3*, deux « scènes musicales », cauchemars éveillés, expression ambiguë de phantasmes musico-dramatiques, le confirme : l'introspection de l'auteur y est poussée jusqu'à ce que la forme et le contenu en découlent nécessairement, sans faiblesse.

Parmi les interprètes, on retiendra *un remarquable clarinettiste* néerlandais, Harry Sparnaay, qui excelle, *notamment, dans l'improvisation, et un* virtuose du tuba, pour lequel presque tous les compositeurs grecs ont écrit des soli : Yannis Zouganelis : il *exécute les gammes chromatiques* sans utiliser les pistons, produit des doubles sons avec une aisance étonnante et, pour s'amuser, joue les morceaux de virtuosité conçus pour la

Huit soirées copieuses

trompette avec plus de rapidité que Maurice André...

Seule œuvre française du programme, *Ball*, de Jean-Pierre Drouet, n'est pas seulement l'œuvre d'un *percussionniste* qui connaît bien son instrument, elle apporte une dimen*sion sinon nouvelle du moins rare*, celle de la résonance considérée non comme un effet secondaire, mais comme un élément pouvant servir de base à une structure polyphonique A côté de cela, *Psappha* (1975), de Xénakis, pour des percussions sèches, *témoigne d'une* esthétique austère, violente, plus que d'une recherche de couleurs ou simplement instrumentale Seule partition à lier directement l'Est à l'Ouest, c'est-à-dire intégrant la tradition byzantine, *Photonymon* (1973), d'Adamis, *pour chœur et percus*sions, exprime la venue de la lumière au milieu des ténèbres : vraisemblablement suscitée par l'époque où elle a été écrite, cette page vibrante n'a pas perdu de sa force.

Il y aurait bien d'autres noms à *évoquer (Ioannidis, Antoniou, Dragatakis)* pour rendre un compte équi*table de huit soirées particulièrement* copieuses ; mais déjà, à Athènes, on songe au « portrait » d'Aperghis, prévu pour 1977 et, bien sûr, à une sixième Semaine hellénique de musique contemporaine

GÉRARD CONDÉ.

(Mercredi 5 janvier)

A propos de « l'Esprit de la ruche »

LES COMBATS D'UN PRODUCTEUR ESPAGNOL

SEPTEMBRE 1974... Franco n'était pas encore vraiment malade. A Madrid comme à Barcelone, la semaine avait été tragique : cinq militants de l'ETA venaient d'être exécutés. Etre là, poser des ques*tions sur le cinéma avait alors quel*que chose d'un peu dérisoire, d'in*discret presque Pourtant, patiemment*, des professionnels expliquaient l'histoire, les modalités de la censure, ses conséquences sur la vie intellectuelle et artistique en Espagne. Des cinéastes définissaient, tour à tour, avec plus ou moins de violence, *cette impossibilité d'appeler les* choses par leur nom, la stérilisa*tion imposée au nom de l'« intérêt* national ». Pour eux tous, dire *« la crise du cinéma espagnol »*, c'était se réfugier derrière un lieu commun, abstrait et commode. Il fallait dire *« le cinéma espagnol n'existe pas »*, il est *« le cinéma de nos péchés »*. Victor Erice ajoutait : *« Le cinéma ne peut pas ne pas être contaminé par la négation première, par ce virus qui infecte non seulement la vie sociale, mais aussi l'intérieur même de la personne, ses pensées, ses émotions, jusqu'à ses rêves »*

Sur les écrans de Madrid, on passait *Furtivos* de José-Luis Borau, *Pim Pam Pum Fuego* de Pedro Olea, derniers succès du Festival de Saint-Sébastien, et puis des films étrangers plus ou moins honnêtement doublés, quelques films *scrupuleusement pornographiques*, au nom de l'« ouverture »

Elias Querejeta, producteur indépendant, avait boycotté le Festival de Saint-Sébastien. Il n'avait guère envie de parler beaucoup : lui, basque, était inquiet *« Le sous-développement expressif ne peut être guéri sans changement fondamental des structures qui soutiennent la censure »*, disait-il Las, il ajoutait : *« Il faut nier tout cela, lutter contre toute forme de subordination »* Il ne voulait pas dire plus. Il avait invité Carlos Saura, Jaime Chavarri, ses amis, pour parler Saura mettait la dernière main au montage de *Cria Cuervos*, déjà il écrivait les premiers projets pour son prochain film *Elise, ma vie*. Jaime Chavarri, un jeune réalisateur de télévision, entré dans l'équipe de Querejeta en 1968 comme décorateur, évoquait sa récente expérience du cinéma vérité, le portrait d'une famille franquiste *« Pour comprendre notre travail, il faut voir deux films »*, avait décidé alors Elias Querejeta C'étaient *la Chasse*, de Carlos Saura, et *l'Esprit de la ruche*, de Victor Erice.

Pour Carlos Saura, *la Chasse*, le premier film fait avec Elias Querejeta, voilà douze ans, a été un tournant : *« Depuis ce moment, j'ai travaillé uniquement sur des choses que je connaissais. Les films que j'ai tournés à partir de la Chasse sont beaucoup plus miens que les précédents »* Ce film de violence, de cruauté, est aussi totalement onirique, il commence par des voix en*tendues à la radio Ce contrepoint* entre le rêve et la réalité, cette utilisation des objets devenus signes, pour définir les gens qui les utilisent, on les retrouve, distincts, autres, mais bien là, dans *l'Esprit de la ruche* réalisé il y a déjà quatre ans, par Victor Erice, alors jeune critique de la revue *Nuestro Cine*

La musique du film *Cria Cuervos*, primé à Cannes, est encore chantonnée par d'innombrables Français. Alors Elias Querejeta vient de trouver, en France, un distributeur pour *l'Esprit de la ruche*. Puisque la petite Ana Torrent est là... plus pure encore... celle d'avant, celle que Saura avait vue dans le film d'un réalisateur plus jeune que lui, inconnu à l'étranger. Elias Querejeta était à Paris récemment (le jour du référendum en Espagne) Plus loquace, plus optimiste Du temps avait passé. Bavard, presque : *« La production est une spéculation économique, en Espagne plus qu'ailleurs encore Si deux firmes américaines importantes sont présentes sur le marché du cinéma espagnol... c'est bien parce qu'il existe dans notre pays une fréquentation du public : cent films par an sont produits chez nous. Mais le niveau technique du cinéma espagnol est bas, très bas, affligeant.*

« Face à la désolation, j'ai toujours voulu mettre au point une plate-forme de production strictement indépendante, où l'économique et le commercial soient le plus possible, dépassés — ils ne peuvent disparaître. Il y a eu depuis dix ans une évolution, malgré les crises politiques. On y voit plus clair maintenant. On se rapproche du spontané, de la liberté d'expression. Le cinéma peut permettre de réhabiliter une culture détruite par la guerre civile. Il n'est pas seulement un véhicule politique, mais le moyen d'un témoignage, au sens général : le témoignage d'une génération. Le cinéma peut conduire chez nous à une nouvelle forme de réflexion. Afin de proposer un travail différent, j'ai cherché depuis longtemps à constituer une équipe, une sorte de base pour une autre production, cohérente.

« Si je suis en France, c'est que j'aimerais, au-delà de Cria Cuervos, au-delà de la récompense des festivals, présenter au jugement du public étranger un ensemble logique composé de films différents. Nous avons travaillé avec des réalisateurs comme Ricardo Franco, Emilio Martinez Lazaro, Jaime Chavarri, Victor Erice . J'ai suivi, de très près, le tournage de leurs derniers films : ceux-ci pourraient constituer une sorte d'entité « espagnole », prouver qu'il n'y a pas une manière unique de faire du cinéma. A côté de l'œuvre de Carlos Saura déjà reconnue ici, il serait bien qu'ils soient présentés au public français, à la critique aussi. Il serait bien qu'ils soient regardés comme un tout « Pas-« cual Duarte, de *Ricardo Franco, est « un film trop violent pour la France, « bon pour l'Amérique du Sud », a-t-on dit dans les festivals Pourquoi ? Un film est un être vivant, il faut lui trouver les moyens d'être compris, c'est-à-dire comparé. »*

Propos recueillis par
MATHILDE LA BARDONNIE.

(Jeudi 6 janvier.)

La vie du langage

BLOC-NOTES 1976-1977

LE titre de *Foi et Langage*, nouvelle revue trimestrielle, dit son projet : étudier le langage de la foi du point de vue du croyant. Foi chrétienne d'abord, mais les promoteurs de la revue *souhaitent qu'elle devienne bien*tôt œcuménique. Si la foi est *d'abord communication*, de Dieu aux hommes, des hommes vers Dieu, des hommes aux hommes, comment le moyen essentiel de cette communication, le verbe, ne ferait-il pas l'objet d'une étude privilégiée ?

Excellent sommaire du premier numéro. En particulier, une étude *de notre confrère (en journalisme)* René Laurentin, sur la traduction *en français*, sous le titre *les Quatre Annonces*, des quatre évangiles traditionnels par André Chouraqui (chez Desclée de Brouwer, Paris, 1976)

Une autre, de M. l'abbé J. Gritti (par ailleurs professeur à l'Ecole des hautes études), soumet le récit des pèlerins d'Emmaüs (dans Luc, 24) *aux techniques d'analyse structurale*, avec de remarquables résultats.

A. Guillermou, qui a eu l'idée de *Foi et Langage* et l'a réalisée, paraît penser qu'il s'agit d'une « aventure » Le public, croyant et non croyant, le démentira sans doute : l'entreprise est *sympathique et intelligente*, pourquoi ne réussirait-elle pas ? *(Foi et Langage*, 4, boulevard de la Bastille, 75012 Paris, abonnement annuel 40 F, C.C.P 10.500 19 F Paris)

Précisons, après l'éditeur, que les bénéfices éventuels de la revue *« serviront à aider la publication* d'ouvrages voués, d'une manière *générale, à l'expression de la* croyance ».

Est-il chimérique de souhaiter pour 1977 une amélioration, si modeste dût-elle être, dans la rédaction des placards de publicité de la grande presse ? Deux (mau*vais) exemples, pour clore 1976*, faire un peu honte à l'estimable *corporation des rédacteurs en* publicité et les inciter à davantage d'attention.

Le premier, pour un système de protection des livres contre le vol, récemment dans un grand hebdomadaire : *« Combien* d'ouvrages *vous quittent-ils* chaque année sans laisser d'adresse ? »

Comme n'aurait pas écrit Victor Hugo : combien (d'ouvrages) ont-ils disparu, dure et triste fortune... En principe, il n'y a pas à reprendre par un pronom personnel (ils) le sujet d'une interrogation (ou d'une exclamation) introduite par « combien ».

En principe. Mais, encore *que* cette négligence nous paraisse *irritante, on la trouve sous des* plumes de haut vol. Voyez pour cela l'indéfectible, *l'irréprochable* « *Bon Usage* » de M Grevisse, dixième édition, p 147-148 : de Vaugelas à W d'Ormesson, dix académiciens ont commis la reprise du pronom Alors ? Comment condamner un publiciste *(« publicitaire » s'ils y tiennent)*, pour une faute qu'ont faite avant eux Mauriac, Lacretelle Daniel-Rops et d'autres ?

Les exemples suivants, deux, tirés d'une publicité pour une voiture que nous appellerons X.. :

« Ma X . elle n'*empute* pas trop le budget du ménage.. Grâce à son *haillon* arrière (elle) est oratique pour faire mes courses. »

L'*achat d'un dictionnaire du* français (il s'agit d'une voiture importée) est-il au-dessus des moyens de la firme ou de l'agence de publicité ? Ou l'utilisation de ce dictionnaire trop contraignante ?

Tant qu'à jeter des pierres, en voici une (entre autres) dans notre *jardin Citons « En l'absence* d'une vigoureuse relance, la C.E.E. *elle-même prévoit pour l'Italie un stationnement* de la production de viande bovine » *(Le Monde*, daté 1er décembre 1976.)

Il s'agit d'une traduction de *la Stampa* italienne. Mais tout de même... Et même si la différence *n'est pas évidente entre parquer* du bétail et parquer des automobiles...

La guérilla...

Un lecteur aixois me demande *de partir en guerre* contre (je cite) la prolifération cancéreuse du ridicule verbe « conforter » Contre la prolifération (disons, l'usage excessif) du verbe, peut-être Cela passera

Contre le verbe lui-même (que notre lecteur trouve « superflu et nocif »), non C'est un vieux et bon serviteur que nous retrouvons (personnellement) avec plaisir après sa longue traversée du désert.

Il n'est pas synonyme vrai (il n'y en a pas), ni de réconforter, ni de renforcer, ni d'encourager, ni de consolider, etc La langue juridique en a toujours fait un *large usage Quant à lui* reprocher d'être un anglicisme, vieille et je pense vaine *querelle*, touchant un mot qu'on lit déjà dans *la Chanson de Roland*

Autre invite cette fois à nous corriger nous-mêmes, d'un lecteur de Bayonne Objet du litige la nouvelle rubrique « L'agenda du *Monde* », *ouverte dans le numéro* du 25 novembre (p 35). Il s'agit de petites annonces d'achats ou de ventes, de cours, de loisirs

Or, argumente notre lecteur le mot *agenda* signifie « petit (ou gros) carnet, calepin, sur lequel on note ce que l'on doit faire » Et ce, conformément à l'étymo*logie latine de* . *agenda* « choses qui doivent être faites » Les petites annonces diverses en question ne répondent pas à cette définition

Soyons de mauvaise foi . oui et non Pour le lecteur intéressé par *l'achat (ou la vente)* d'une harpe ayant appartenu à Marie-Antoinette ou d'une chatte *siamoise*, *cet* achat ou cette vente sont bien des « agenda », des actes à réaliser

Quant à l'argument étymologique, *il ne résiste guère à l'exa*men Rapportée à l'étymologie *des noms, une phrase comme* : « l'attaché de *cabinet* du ministre a reçu du chef de *bureau* un abondant courrier relatif à la *grève* en cours », n'a aucun sens

Le bureau n'est plus, depuis longtemps, un tissu de bure, ni le *cabinet un petit meuble de ran*gement A ce compte, un briseur de grève serait un casseur de petits cailloux Que la notion d'agenda s'étende à celle de « propositions d'actes » n'est nullement dérangeant

Dans la foulée de la loi sur le bon emploi du français, dite loi *Bas-Lauriol, et, qui entre pleinement* en application le 1er janvier, 1976 a vu naître deux initiatives intéressantes

L'une, publique, est la campagne pour « L'Orne en français » ouverte le 30 avril par une communication du préfet de ce *département* au conseil général. Un numéro spécial (le 24) du *Courrier ornais* a donné en octobre un premier bilan de cette opération

Elle a suscité une véritable petite *mobilisation* départementale. Des résultats concrets devraient s'en dégager peu à peu. La chasse *aux abus de langage sera menée* activement, mais avec ce souci normand de l'équilibre et du compromis qui la gardera, c'est l'essentiel de dégénérer en chasse aux sorcières

...et la mobilisation

L'autre initiative est la constitution le 16 novembre, à la salle Colbert de l'Assemblée nationale, d'une Association générale des usagers de la langue française, AGULF *(47, rue de Lille, 75007 Paris)*

Les promoteurs de l'AGULF constatent que 55 millions de Français sont en France les consommateurs (ou mieux : les usagers) d'un produit : la langue. *Directement ou indirectement, ils* paient le français qu'ils lisent dans la *presse*, *entendent* à la radio et à la télévision, ou qui leur est proposé (ou pis : imposé) par les textes administratifs, la publicité, le commerce, etc.

*Il leur appartient donc de veil*ler activement à la bonne qualité *du produit offert : ce que l'AGULF* s'offre à faire en leur nom.

Entre les mobilisations publiques et les rassemblements officieux, les troupes se mettent donc en place (le vocabulaire militaire est ici de tradition) pour faire de 1977 *une grande année de la défense* du français contre (je cite au hasard) la pollution, le relâchement, l'invasion la corruption, la détérioration, la dégradation et la cancérisation de notre langue.

Vaste programme, mais pour*quoi pas ? A deux conditions du* moins Que personne, citoyen ou homme public, ne s'imagine représenter la langue et ses intérêts Et que, avant de porter l'anathème ici ou là, on veuille bien s'interroger sérieusement sur la réalité de cette « dégradation » et les moyens d'y parer.

JACQUES CELLARD.

(Lundi 3 janvier.)

LES MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1592

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I							■		
II									■
III			■			■			
IV									
V	■							■	
VI	■						■		
VII				■					
VIII		■				■			
IX									
X			■		■			■	■
XI									

HORIZONTALEMENT

I. Ficelle de plus ou moins bonne qualité ; Quotient. — II. Son absence présumée est la raison de bien des défaillances. — III. Préfixe ; En soie ; Point biblique. — IV. Pépinière de candidats ministres. — V. Armes blanches. — VI. Il en fait du *foin en travaillant ! ; Abrévia*tion. — VII. Demi-mesure ; Font totalement défaut dans une purée noire. — VIII. Ce peut être une belle pièce ; En Suisse. — *IX. Se combattent à la lance.* — X. Niche pour thermomètre (épelé) ; Elément d'une portée. — XI. Font lever le pied.

VERTICALEMENT

1. Eprouva la dureté des rochers siciliens ; Poids lourd. — 2. Fut *battue par* la Grande Armée au cours de la retraite de Russie ; Pronom. — 3. Quelque chose de triste ; *C'est* sa maîtresse qui l'entretient. — 4. Pénible affection ; Narrera. — 5. Circulent parmi les passants. — 6. Chef d'élite ; Chasse des miasmes : On *s'y intéresse plus à la lettre qu'à* l'esprit. — 7 Forment un arsenal ; Comment l'apprécier si on n'a pas le temps ? — 8. Sous son règne, bien des records de vitesse ont été battus : Ce que d'aucuns se refusent à envisager. — 9. Bien sous tous les rapports.

Solution du problème n° 1591

Horizontalement

I. — Tonte (cf « forces ») ; Ra. — II. Rouille. — III. Aiche. — IV. Aisance. — V. Ide ; Cônes. — VI. Té ; Vertus. — VII. Aliéné. — VIII. Plissés. — IX. Lèse ; Te. — X. Témoins. — XI. Thésée.

Verticalement

1. Triait ; Plat. — 2. Où ; Idéale. — 3. Nurse; Liste. — 4. Ti; Visées. — 5 Elancées ; Me. — 6. Licorne: OE. — 7. *Récentes.* — 8. Eu ; TNT. — 9. Réussites.

LETTRES

L'INVASION des librairies par les pseudo-livres de vedettes ou de politiciens n'est pas innocente. La gadgétisation culturelle qu'elle traduit entraîne l'écrasement commercial de la vraie littérature, prélude à sa censure pour non-rentabilité. Beaucoup de nos écrivains authentiques ne doivent déjà plus de trouver éditeur qu'à leur rayonnement international ; en attendant que, ce prestige, on s'assoie dessus.

Ainsi l'œuvre de Michel Butor est-elle plus suivie à l'étranger que chez nous, où, malgré son renom et sa relative lisibilité, elle reste confidentielle. Le simple plaisir bien compris du public voudrait pourtant que son audience dépasse les cercles universitaires. Avec vingt-sept titres à cinquante ans, le cadet du nouveau roman est celui qui a le mieux surmonté ce que la contestation du récit traditionnel pouvait avoir de stérilisant et de suicidaire.

S'il ne s'est pas enfermé dans ses fictions expérimentales — *Passage de Milan* (1954), *l'Emploi du temps* (1956), *la Modification* (prix Médicis 1957), *Agnès* (1960) — et s'il a développé en tous sens sa recherche d'une écriture « en mouvement », c'est grâce à son exceptionnelle curiosité pour le monde — Venise dans *Description de San Marco*, l'Amérique dans *6 810 000 litres d'eau par seconde*, l'Allemagne dans *Portrait d'un artiste en jeune singe*, — pour la littérature — *Répertoire I à IV* — et pour la peinture — *Illustrations I à IV*.

UN NOUVEL EMPLOI DU TEMPS

« Second sous-sol », de Michel Butor

Par **Bertrand Poirot-Delpech**

CES trois passions donnent sa singularité à l'introspection que Butor a entreprise en 1975 — *Matière de rêves* — et qu'il continue aujourd'hui avec *Second sous-sol*.

De tout temps, l'inconscient individuel et collectif a servi de matière première à l'écriture. Jusqu'à la fin du dix-neuvième siècle, l'imagination romanesque y a puisé sans trop s'en apercevoir. Après Freud et la subjectivité à tout va de Proust et de Joyce, les surréalistes ont tenté de capter le matériau littéraire à sa source, par le récit des rêves et l'écriture automatique.

La tentative de Butor prolonge celle de Breton et de ses amis. A part sa haine pour Paris et son envie d'y mettre le feu, le narrateur de *Second sous-sol* n'énonce aucune pensée ni pulsion en clair. Des tréfonds indicibles aux opérations intellectuelles les plus dominées, son être ne se livre qu'à travers des associations de type onirique ou psychanalytique: abolition des liens logiques propres à l'état de veille, rencontres saugrenues de réminiscences et d'images, répétitions de séquences imperceptiblement déformées, tohu-bohu de visions kaléidoscopiques et de mots en vrac, où les lapsus se donnent pour ce qu'ils ne sont pas toujours — révélateurs.

MAIS contrairement aux rêveurs ordinaires et aux surréalistes, Butor organise le hasard au lieu de le subir. Pas un coq-à-l'âne apparemment inexplicable qui ne soit prémédité, sur le modèle des rencontres d'objets contre nature chez Delvaux ou Duchamp. Pas une bifurcation ni une altération du discours qui n'ait été programmée, selon des lois internes, qu'en bon disciple de Roussel Butor se réserve de dévoiler à mesure. Le dérapage verbal ne cesse d'être contrôlé, de même que la ressemblance, chère à Lacan, entre la structure du langage et celle de l'inconscient.

L'aveuglement proverbial du rêveur ou du poète sur ses profondeurs est simulé avec une clairvoyance qui confine à la rouerie. Maîtrisé, interprété, reconstitué, le subconscient perd le caractère de dédoublement forcené et inconnaissable qu'il avait jusqu'ici dans la confession littéraire, de Nerval à Georges Perec, pour devenir objet culturel, « matière » au sens de pâte qui se laisse travailler. L'écriture à l'état naissant rejoint, dans le malléable, la peinture jaillie du tube. Le texte se couvre comme une toile.

AU cœur du tableau : un homme privé nommé Butor, dans son environnement biographique probable, avec sa femme, ses quatre filles, son oncle, ses collègues enseignants, ses souvenirs de Venise ou de Haute-Egypte. Avec ses fantasmes, aussi : l'obsession de la nudité incongrue, de l'accouchement, de l'allaitement, du changement de sexe, et la hantise, qu'on pourrait qualifier d' « endoscopique », de visiter par le menu l'intérieur des corps, l' « espace du dedans » dont se repaît Michaux...

Mais le propos n'est pas de confesser ou de dissimuler une particularité intime, comme dans la plupart des autobiographies. Il s'agit pour l'auteur de jouer avec cet inavouable, et avec les approximations combinées qu'en donnent le rêve ou la parole, dans leur bric-à-brac libidino-culturel. C'est le fonctionnement du signe qui compte, non l'éventuel signifié.

Voici donc à la dérive un mélange de visages familiaux et de figures livresques, d'actrices actuelles et de femmes d' « antan » aux tournures fanées, aux noms de contes enfantins : Grande-Duchesse des Aréoles, Comtesse des Paumes. Voici des tables de jeux mystérieuses où les joueurs abattent des « vermines d'aventures » comme ils annonceraient des « carrés de valets ». Voici des nouveau-nés tombés des constellations et que le narrateur refile à quelque proche.

Voici Ulysse dont le navire s'échoue en vue du Colisée de Rome, les galaxies et les tubulures de l'avenir bizarrement connectées, William Blake prêt à on ne sait quel pardon, Emma Bovary de plus en plus déprimée, madame de Rénal bien malade — dans *Matière de rêves*, c'était Mathilde de La Môle, — c'est dire la préméditation de tout cela !

La citation littéraire ne joue pas le rôle de référence raisonnable ou émue qu'on lui assigne d'ordinaire, mais de partie prenante au magma de la préconscience, de pièce folle dans le puzzle mental, et qu'il s'agit de s'approprier en l'isolant absurdement de son contexte, comme quand le professeur Butor désacralise le « petit pan de mur jaune » de Proust en l'offrant à ses élèves sous forme de « petit paon meurt jeune »...

MŒURS de peintre, typiquement. L'auteur a beau faire des rêves d'écrivain pleins de papier et d'encre, il a beau fumer en dormant des « pipes de vieilles paroles séchées », son attitude devant le matériau culturel est d'un Delvaux réunissant l'inassemblable, d'un Duchamp ricanant avec ses *Ready Made*.

Ce n'est pas impunément, ou plutôt sans profit, que Butor a beaucoup réfléchi et écrit sur l'art du collage et la peinture conceptuelle. Mieux qu' « écrit sur », il faudrait dire : « écrit sous le coup de ». Les textes des *Illustrations* dominent moins les problèmes de l'art pictural qu'ils n'en recomposent le fonctionnement et n'en jalousent la magie.

Les tableaux célèbres, ceux de l'école de Fontainebleau par exemple, servent plus fréquemment que les héros de romans à relancer le délire dont formes et couleurs constituent les articulations essentielles, dont le passage de tous les objets du noir au vert puis au rouge marque, mieux que tous les autres repères, la secrète progression.

CE travail de l'œil ne doit cependant pas masquer la part finalement prépondérante que l'oreille prend à l'exploration du *Second sous-sol*.

On a souvent l'impression que le narrateur n'évoque certaines matières — macramé, losanges, « ciel de toiles à matelas froissées » — que pour le bonheur de faire chanter les mots qui les décrivent. Il parle quelque part d'un *« théâtre banal qu'enflammait l'orchestre sonore »* : comme écrivain, il est bien obligé de s'en remettre, en définitive, à cette « flamme » du son.

A la suite de Rimbaud, de Mallarmé et aussi de Lautréamont, il en vient souvent à compter sur ce seul son pour porter sens. « *Un plonger de truites virgules sous les lattes sonores, une opulente amante à tiare, un matelas de nickel aux parages du grand noir tyrannique, le givre des orgues mordant la suie du Gouffre* » : nous ne sommes pas loin du « cadavre exquis », de l'assonance pour l'assonance, du bruit pour rien.

Ces jeux parfaitement délibérés et le maniement continuel du « second degré » marquent les limites de l'entreprise. La liberté d'interprétation qui semble laissée au lecteur est illusoire. Il faudrait, pour l'exercer, surpasser l'auteur en érudition et en malice, ce qui n'est pas donné à grand monde. Les marges et les intervalles sont déjà remplis ; les virtualités du texte, d'avance répertoriées. La joie de lire augmente avec le bagage du public et diminue avec lui. Auberge espagnole de luxe, ce *Second sous-sol* s'adresse d'abord à une élite. Butor a bien dû le reconnaître pour l'aspect philosophique de son œuvre, lorsque, à l'issue du colloque de Cerisy sur lui-même — 1974, collection « 10-18 » — il a admis : « *Plus on connaît de choses, plus de choses apparaissent.* »

MAIS il avait raison d'ajouter : « *Si on ne connaît pas ces choses-là, quelque chose apparaîtra néanmoins.* »

Ce n'est pas un hasard s'il écrit des contes pour enfants et se fait comprendre d'eux. Sa fascination pour la culture a, elle-même, quelque chose d'enfantin. Et plus encore son goût de la dépense immédiate, de la perte, de la dilapidation, son refus de thésauriser.

Jusqu'à notre siècle, y compris dans le projet mallarméen de livre total, l'art d'écrire, comme tous les autres arts, visait à fixer le périssable. On rêvait de couler dans le bronze, d'inscrire dans le marbre, des semblants d'absolu ; de vaincre la mort, de capitaliser l'éternel.

Comme le metteur en scène Bob Wilson quand il a adapté au théâtre les découvertes de la peinture moderne, Butor a compris que la plus féconde de ces découvertes était un nouvel usage, non de l'espace, mais de la durée. « Ecrire, c'est voyager », lit-on dans *Répertoires* : la formule s'applique au temporel autant qu'au spatial. La littérature vaut, en somme, pour un nouvel... *Emploi du temps*.

D'où l'optimisme, lui aussi très enfantin, de Butor. Loin de s'en affliger, l'auteur de *la Modification* se réjouit que le livre soit menacé dans sa forme actuelle, aussi bloquée, selon lui, que toute l'organisation mentale de l'Occident. L'écrit, dont presque tous ses pairs portent déjà le deuil, lui semble au contraire à l'aurore d'une nouvelle gloire, à condition de ne pas se cramponner à l'ancienne. Ce faux blasé voue à la culture en marche une confiance et des ferveurs inépuisables de mystique.

Un écrivain heureux : cette seule originalité devrait attirer à lui les lecteurs — si le grand commerce en a laissé — pour qui la littérature meurt de se répéter et vit de ne pas savoir où elle va.

(Vendredi 7 janvier.)

★ *Second sous-sol* (Matière de rêves II), de Michel Butor, coll. « Le chemin », Gallimard, 220 pages, 39 F.

LECTURES D'HIVER

IL n'y a pas de trêve pour l'édition au cœur de l'hiver. Sitôt refermés les beaux albums d'étrennes, qui ont pris en décembre le relais des romans et des prix de l'automne, on entre dans une période de publications plus graves où dominent nettement cette année les autobiographies et les grandes traductions étrangères.

Dans les deux mois qui viennent, plusieurs romanciers de renom se confessent, s'analysent. C'est, du côté de l'académie Goncourt, Hervé Bazin qui publie un « Ce que je crois », où il fait le point de sa pensée et de son expérience sur l'amour, le mariage, Dieu, la religion, tout... ; et c'est Michel Tournier qui, dans « le Vent Paraclet », nous livre son autobiographie intellectuelle : un projet qui ressemble, dit-il, à celui de Sartre dans « les Mots ». Du jury Femina s'élève une autre voix passionnée, bouleversante : Zoé Oldenbourg, l'historienne, la romancière des Albigeois et des croisés, si peu prolixe sur elle-même quand on l'interroge, raconte son enfance dans le Saint-Petersbourg des années 20 et sa rude adolescence d'émigrée à Paris : la chaleur et le poids d'une famille, la révolution russe vue par les yeux d'une enfant (« Visage d'un autoportrait », Gallimard).

Ces trois-là s'écrivent eux-mêmes. Gilbert Cesbron, lui, se parle dans « Ce qu'on appelle vivre » (Stock) et Marie Cardinal, après le succès des « Mots pour le dire », poursuit son autobiographie dans un dialogue avec Annie Leclerc (« Autrement dit », Grasset).

Mais il n'y a pas que les romanciers à s'expliquer avec eux-mêmes. Voici Bona, la femme peintre d'André Pieyre de Mandiargues (« Bonaventure », Stock) ; le journaliste Jean-Louis Servan-Schreiber, directeur de « Lire » (« A mi-vie », Stock), et l'anthropologue américaine Margaret Mead qui tire les leçons de sa vie passée avec les populations des mers du Sud (« Du givre sur les ronces », Le Seuil). A ces bilans s'ajoutent la réflexion sur la lecture de Marthe Robert, subtil exégète de Kafka et de tant d'autres (« le Livre des lectures », Grasset), et celle d'André Malraux sur la littérature, ouvrage que l'écrivain avait juste terminé avant sa mort (« l'Homme précaire et la Littérature », Gallimard).

Est-ce à dire qu'en cette saison la littérature de témoignage personnel ou de critique se substitue aux œuvres d'imagination, de création ? Non, on attend d'ici à mars une quarantaine de romans : d'écrivains bien connus, à la production régulière, comme Michel Déon (la suite du « Jeune Homme vert », Gallimard), Henri Troyat (un court roman contemporain, Flammarion), Rezvani (Stock), Romain Gary (« Clair de femme », Gallimard), Roger Grenier (des nouvelles, Gallimard) ; de moins connus s'affirment : Jean Demélier qui continue sa burlesque satire de Poitiers (Gallimard), Christian Coffinet (Lattès). On note aussi des retours après plusieurs années de silence : Béatrix Beck (Le Sagittaire), Célia Bertin (Grasset), Paul-André Lesort (Le Seuil), Pierre Sylvain (Mercure de France), Salvat Etchard qui obtint le prix Renaudot. Il y aura aussi des découvertes : ainsi la fille d'Audiberti publie son premier roman (« Viens, il y aura des hommes », Stock).

Hors du roman, dans le domaine de la poésie, nous allons retrouver Jean Cayrol (« Poésie Journal II », Le Seuil), Alain Bosquet (« le Livre du doute et de la grâce », Gallimard), Francis Ponge (« Comment une figue de parole et pourquoi », Flammarion), Yves Bonnefoy qui tente du récit pour la première fois (Mercure de France), publie un recueil d'essais (« le Nuage rouge », Mercure de France) en attendant la publication en avril de ses poèmes des dix dernières années.

Malgré ce bon achalandage, la littérature étrangère se taille la part du roi. Venus d'Amérique latine, nous pourrons lire le nouveau roman de Garcia Marquez où l'auteur de « Cent ans de solitude », fait le portrait d'un dictateur (« l'Automne du patriarche », Grasset), le roman posthume de Miguel Angel Asturias (« Vendredi des douleurs », Albin Michel) dont sera réédité chez le même éditeur « Monsieur le Président », épuisé depuis quinze ans, les « Histoires de cronopes » (Gallimard), un des grands succès de Julio Cortazar en Argentine.

D'Italie, un nouveau Sciascia ; ce romancier sicilien qui prend de plus en plus d'audience en France (« la Mer couleur de vin », Denoël), et la découverte de deux écrivains : Mario Pomilio parti à la recherche du « Cinquième Evangile » (Fayard) et Felice Chilanti dont les engagements successifs dans le fascisme, le communisme et leurs dénonciations aboutissent à un triptyque romanesque (« la Peur exaltante », Gallimard).

Les Etats-Unis l'emportent par le nombre des traductions, parmi lesquelles sont à signaler : des nouvelles et des poèmes de Carson McCullers (Stock), les reportages de Saul Bellow sur Israël (Flammarion), les Mémoires d'Alan Watts (Fayard), des récits de John Barth (Gallimard), des poèmes de Kérouac (« Mexico City Blues II », Bourgois), des nouvelles de Scott Fitzgerald et de sa femme Zelda (Julliard) et, dans le domaine romanesque, une peinture des enfants des bas-fonds new-yorkais par Marjorie Kellog (« la Dent du fauve », Gallimard), un nouveau Burroughs (« Havre des Saints », Flammarion) et les deux volumes de Léon Uris, l'auteur d' « Exodus », sur la tragédie irlandaise (« Trinité », Laffont). A ce palmarès s'ajoutent, du côté des classiques, la réédition de « l'Américain » d'Henry James, qui n'avait pas été republié en France depuis 1884, la poursuite des œuvres de Stevenson (10/18) et deux essais, l'un sur la contre-culture (« Beat Hippie Yippie », Bourgois), l'autre sur le roman américain par Pierre Dommergues (10/18).

Assez peu de chose en revanche du côté russe : un nouveau roman de Vladimir Maximov, en exil à Paris (« Adieu de nulle part », Gallimard) et la publication d'un auteur satirique interdit en U.R.S.S., Vladimir Voïnovitch, qui nous donne, avec « la Vie et les Aventures singulières du soldat Ivan Tchoukine », une réplique du « Brave Soldat Chveik » (Le Seuil).

La contestation du régime soviétique nous réserve une autre surprise : un roman du célèbre mythologue roumain Mircea Eliade, titulaire de la chaire de l'histoire des religions à l'université de Chicago depuis 1957. Il nous donne, dans « le Vieil Homme et l'Officier » (Gallimard), les « Mille et Une Nuits » transposées dans l'univers stalinien.

Mais c'est de Grande-Bretagne que nous arrive l'ouvrage le plus pittoresque de la saison : « la Symphonie Napoléon », une vie de l'Empereur depuis le Consulat jusqu'à Sainte-Hélène, écrite par Anthony Burgess, l'auteur maintenant célèbre d' « Orange mécanique », un roman historique plein d'humour traduit par Georges Belmont (Laffont). A côté de cette savoureuse prouesse, signalons, dans le domaine britannique, la réapparition de « l'Amant de Lady Chatterley » dans la seconde version qu'en écrivit D. H. Lawrence et qui était inconnue ici (Gallimard).

D'Allemagne, signalons le nouveau roman de Peter Handke (« le Moment de la sensation vraie » (Gallimard), des nouvelles de Sternheim cet écrivain mort en 1942 que sa pièce « Schippel » vient de révéler tardivement à Paris (Mercure de France) et la suite des ouvrages de Marcel Brion sur « l'Allemagne romantique », qui se continuent par une étude des thèmes (« le Voyage initiatique », Albin Michel).

Ce survol des programmes de l'édition française pour les deux prochains mois, où nous n'avons retenu que les ouvrages littéraires, laissant de côté tout le secteur de l'histoire, des sciences humaines, des documents contemporains sur les pays étrangers et sur la France, où les élections municipales commencent à faire surgir bon nombre d'ouvrages, prouve qu'en cette saison d'hiver, il y a de quoi lire au coin du feu... s'il y a encore du feu dans un coin et de l'appétit pour les livres.

JACQUELINE PIATIER.

(Vendredi 7 janvier.)

Vient de paraître

Critique littéraire

RENÉ PLANTIER : *l'Univers poétique de Max Jacob*. — Une étude approfondie de l'œuvre qui débute par un exposé de la pensée esthétique de l'auteur se poursuit par une analyse des grandes lignes de l'imagination créatrice à travers calembours, paronymies, allitérations, métaphores. (Klincksieck, 430 p., 80 F.)

MICHEL ARRIVÉ : *Lire Jarry*. — L'un de nos meilleurs spécialistes de l'interprétation ubuesque nous invite aux multiples manières de lire Jarry, solennellement, sémiotiquement, littéralement, méthodologiquement, bibliographiquement, picturalement. (Editions Complexe-Dialectiques, Diffusion Presses universitaires de France, 175 p., 36 F.)

Science politique

TSIEN TCHE-HAO : *la Chine*. — L'auteur, maître de recherche au C.N.R.S., se propose, dans ce volumineux ouvrage, d'expliquer comment les Chinois sont gouvernés, dans la Chine contemporaine, à travers son histoire l'étude de ses institutions politiques, ses commentaires économiques et culturels et les principes de base, marxistes-léninistes, tels qu'ils sont vécus par la masse de la population. (Librairie générale de droit et de jurisprudence, coll. « Comment ils sont gouvernés », 742 p., 142 F.)

Sciences humaines

JEAN-CLAUDE BRINGUIER : *Conversations libres avec Jean Piaget*. — Double série d'entretiens, menés en 1969 puis en 1975-1976 avec le célèbre biologiste, psychologue, logicien et philosophe suisse sur la psychologie, la philosophie, l'enfant, les structures, la causalité, la mémoire, la création, etc. (Robert Laffont, coll. « Réponses », 225 p., 35 F.)

Documents

ISABELLE VAN GEEM : *Crier avant de mourir*. — La tragédie du Tibet. Enquête menée par une journaliste photographe spécialiste de l'Asie auprès de Tibétains réfugiés en Inde, après l'invasion de leur pays par la Chine. L'intérêt du livre tient à ce que les Tibétains et le Dalaï Lama y prennent eux-mêmes la parole. (Laffont, coll. « Notre Epoque », 269 p., 39 F.)

DAVID B. TINNIN : *la Vengeance de Munich*. — La guerre secrète menée par les services de renseignements israéliens contre les chefs du terrorisme arabe, après le massacre des Jeux olympiques de Munich. Trad. de l'américain. (Laffont, coll. « Le temps des révélations », 230 p., 36 F.)

Docteur OLIEVENSTEIN : *Il n'y a pas de drogués heureux*. — Le docteur Olievenstein, créateur, en 1971, du Centre Marmottan pour la désintoxication des drogués, commence par rappeler les chemins de sa vocation, puis donne son témoignage de médecin sur la misère des « toxicos ». (Robert Laffont, coll. « Vécu » 330 p., 44 F.)

Essai

MARCEL BLEUSTEIN-BLANCHET : *la Nostalgie du futur*. — Après *la Rage de convaincre*, le P.-D. G. de la firme Publicis fait, dans ce volume composé d'articles, interviews, débats, exposés, l'analyse des problèmes de la communication dans cette société passée sans transition de la lampe à pétrole à l'atome. (Robert Laffont, 280 p., 48 F.)

